

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE

Série E

Famille

Répertoire méthodique

Archives départementales de la Creuse, Guéret, 2013

Papiers de familles (1300-1876)

3 E 1	Abzac (d')	1729
3 E 2	Adenis	1773
3 E 3	Ageorges	1717
3 E 4	Aigurande	1693-1695
3 E 5	Ajasson	1690-1740-1767
3 E 6	Aladame	1765-1769
3 E 7	Alagirande	1675-1786
3 E 8	Alamargaud	1588
3 E 9	Alamasset	1775
3 E 10	Albert	1734-1740
3 E 11	Alexandre	1605-1702
3 E 12	Allègre	1684
3 E 13	Aloncle	1783
3 E 14	Amathieu	1597-1599
3 E 15	Arbert	1322
3 E 16	Arfeuille (d')	1684-1693
3 E 17	Arnaud	1626
3 E 18	Assollant	1848
3 E 19	Assy	1634-1723
3 E 20	Aubaisle	1603-1735
3 E 21	Aubert	1641-1785
3 E 22-35	Auboux	1647-1793
3 E 36	Aubreton	1720-1783
3 E 37	Aubusson	1625-1809
3 E 38	Aubusson	1629-1809
3 E 39	Aubusson	1689-An II
3 E 40	Aubusson	1576-1762
3 E 41	Aubusson	(Tableau généalogique de la famille depuis 1120)
3 E 42	Aucante	1690
3 E 43	Aucapitaine	1699-1770
3 E 44	Aucher	1752
3 E 45	Auclair	1771
3 E 46	Aucordier	1767-1777

3 E 47	Audier	1626
3 E 48	Audonnet	1679-1779
3 E 49	Aufaure	XIVe-1724
3 E 50	Aufrère	1673-1728
3 E 51	Augay	1553-1669
3 E 52	Augier	1666-1694
3 E 53	Augros	1691, 1729-1752
3 E 54	Aujay	1689-1777
3 E 55	Aumaître	1682
3 E 56	Aumeusnier	1696
3 E 57	Aupetit	1732-an XII
3 E 58	Auteloup	1773
3 E 59	Autort	1608-1628
3 E 59bis	Autourde	an V, an XII
3 E 60	Auzanet	1518-1693
3 E 61	Aymard	1645-1781
3 E 62	Bachet	1540-1542
3 E 63	Bacquier	1702-1761
3 E 64	Bailly	1777-1778
3 E 65-67	Balthazard des Varennes	1503-an IX
3 E 68-69	Baraillon	
3 E 70	Barathon	1637
3 E 71	Baraton	1708-1735
3 E 72	Barbancois	1582-1664
3 E 73	Barbat	1617-1704
3 E 74	Barbe	1737-1738
3 E 75	Barde	1763-1771
3 E 75bis	Bardeuil	1827
3 E 76	Bardonnet	1717
3 E 77	Baret	1628-1734
3 E 78	Baret d'Auriolle	1760-1762
3 E 79	Baret de Beauvais	XVIIIe s.
3 E 80	Bayonnet	1773
3 E 81	Barlaud	1609-1784

3 E 82	Baronnet	1668-an VIII
3 E 83	Barazon	1574
3 E 84	Barrabant	1689
3 E 85	Barrat	1447
3 E 86-88	Barré	1687-1825
3 E 89	Barret	1764
3 E 90	Barry	1573
3 E 91	Barthon	1581-1702
3 E 92	Bartucat	1666-1670
3 E 93	Bastetenbek	An IX
3 E 94	Basty	1777
3 E 95	Batisses (de)	1562
3 E 96	Baudet	1603
3 E 97	Bauderon	1760-an VIII
3 E 98	Bauret	1745
3 E 99	Bautimergue (de)	1661
3 E 100	Bay (de)	1784
3 E 101	Bayard	1876
3 E 102	Bayle	1654-1777
3 E 103	Bayon	1778
3 E 104	Bazennerie	1737-1844
3 E 105	Bazennerie	1737-an XII
3 E 106	Beaufils	1776-1779
3 E 107	Beaufort-Canillac	1683-1729
3 E 108	Beaufranchet (de)	1758-1789
3 E 109	Beaulne	1568-1652
3 E 110	Beausson (de)	1729-1731
3 E 111	Beauvoys	1584
3 E 112	Beauvois (de)	1692
3 E 113	Beillaud	1758
3 E 114	Beligon	1707-1780
3 E 115	Bellat	1737
3 E 116	Bellette	1598
3 E 117	Bellon	1740
3 E 118	Belluqeon	1530-1629

3 E 119	Bellut	1574
3 E 120	Beloeil	1778-1817
3 E 121	Benassy	1673-1834
3 E 122	Benoist	1584
3 E 123	Beraud	1686-1732
3 E 124	Bergeron	1728
3 E 125	Bermier	1529
3 E 126	Bernard	1653-1813
3 E 127	Berry	1588
3 E 128	Bertrand	1599-1724
3 E 129	Bertrand	1623-1757
3 E 130	Berthommier	1655-1780
3 E 131	Bertucat	1628
3 E 132	Besse	1587-1672
3 E 133	Bessède	an IX-an XIII
3 E 134	Best de Saint-Just	1782-1820
3 E 135	Bétolaud	1608-1769
3 E 136	Biard	1670
3 E 137	Biarnoix	1611-1632
3 E 138	Bidon	1787
3 E 139	Bierge	1772-1784
3 E 140	Billaud	1626
3 E 141	Billoux	1771-1783
3 E 142	Binet	1789
3 E 143	Bize (de)	1670-1755
3 E 144	Bizon	1650-1677
3 E 145	Bouchard	1534
3 E 146	Blanchas	1586
3 E 147	Blancher	1671
3 E 148	Blanchet	1749-1755
3 E 149	Blanchon	1608
3 E 150	Blandin	1702-1766
3 E 151	Blondeau	1584
3 E 152	Blondel de Labesse	1746
3 E 153	Blondet	1749

3 E 154	Blondon	1615-an X
3 E 155	Boéry	1596
3 E 156	Boileau	1779-1780
3 E 157	Boiron	1787-1789
3 E 158	Boisvieux	1744
3 E 159	Bongert	XVIIe s.
3 E 160	Bonneau	1534-1609
3 E 161	Bonnefond	1824
3 E 162	Bonnesme	1765-1784
3 E 163	Bonnet	1540-1785
3 E 164	Bonnet	1556-1734
3 E 165	Bonnet du Mastudeil	1699
3 E 166	Bonneuil	1692
3 E 167	Bonneval	1536
3 E 168	Bonneville	1715-1777
3 E 169	Bonnier	1608
3 E 170	Bonnyaud	1609-1784
3 E 171	Bontemps	1597
3 E 172	Borbon	XVIe s.
3 E 173	Bord	1680
3 E 174	Borde	1629
3 E 175	Borderie	1745
3 E 176	Bory	1782
3 E 177	Bostmarty (de)	1598
3 E 178	Botte	1629
3 E 179	Bouchard	1531-1572
3 E 180	Bouchardon	1789
3 E 181	Boucher	1732
3 E 182	Boucheron	1529-1783
3 E 183	Bouchier	1642-1731
3 E 184	Boudet	1784
3 E 185	Boudot	1832
3 E 186	Bouffanges (de)	1605
3 E 187	Bouillot	1764
3 E 188	Bounain	1679

3 E 189	Bourdeleix	1747
3 E 189 bis	Bourderan	1761-an VIII
3 E 190	Bourderye	1640-1666
3 E 191	Bourdicaud	1725
3 E 192	Bourdinaud	1727
3 E 193	Bourdin	1601
3 E 194	Bourdoiseau	1565
3 E 195	Bourgeois	1626-1736
3 E 196	Bourliaud	an II-1830
3 E 197	Boursier	1618-1632
3 E 198	Boussardon	1777
3 E 199	Boussichon	1601
3 E 200	Boussigne	1556
3 E 201	Boutaud	1768
3 E 202	Bouteille	1787
3 E 203	Boutigmergues	1722
3 E 204	Bouvard	1711
3 E 205	Bourys	1716
3 E 206	Boyer	1673-1693
3 E 207	Boyron	1775
3 E 208	Brachet	1637-1791
3 E 209	Bradde (de)	1681-1779
3 E 210	Brandons (de)	1573
3 E 211	Bridiers	1633-1693
3 E 212	Briqand	1767-1785
3 E 213	Bringaud	1725
3 E 214	Brisseau	1758-1769
3 E 215	Brisse	1579-1627
3 E 216	Brody	1560
3 E 217	Brosse (de)	1453-1483
3 E 218	Brousse	1672-1773
3 E 219	Brugier	XVTIe S.-1752
3 E 220	Brun	1724-1792
3 E 221	Brunet	1563-1783
3 E 221bis	Brunet	1816

3 E 222	Brutinaud	An VI
3 E 222bis	Bruitourte	1828
3 E 223	Bughon	1645-1712
3 E 224	Buisson	1730
3 E 225	Burgo	1582
3 E 226	Busselet	1738
3 E 227	Busseuil	1691-1693
3 E 228	Bussière	1749-1791
3 E 229	Busson	1768-1771
3 E 230	Caboche	XVIIIe s.
3 E 231	Cahy	1666-1739
3 E 232	Caillaud	1770
3 E 233	Camus	1644-1675
3 E 234	Canaud	1737
3 E 235	Cancalon	1772
3 E 236	Cancaud	1484
3 E 237	Capitaine	1789
3 E 238	Cardaillac	1454
3 E 239	Carraud	XVIe s.
3 E 240	Cartaud	1585-1769
3 E 241	Cathy	1649-1755
3 E 242	Cautty	1731-1822
3 E 243	Cave	1787
3 E 244	Caze (de)	1723
3 E 245	Cazenaud	1740-1825
3 E 246	Ceddon	1714-1721
3 E 247	Cedonis	1432
3 E 248	Chabannes (de)	1625 (terrier)
3 E 249	Chabannes (de)	1517-1757
3 E 250	Chabredier	1698-1779
3 E 251	Chamborant (de)	1669-1685
3 E 252	Champeaux	1649-1782
3 E 253	Champesmaud	1651
3 E 254	Champeymon	1788
3 E 255	Champmartin	1712-1729

3 E 256	Champneuf (de)	1627-1643
3 E 257	Chansard	1555-1698
3 E 258	Chapeau	1757
3 E 259	Chapeaublanc	1774
3 E 260	Chapaud	XVIe s.
3 E 261	Chapelle de Jumilhac	1780
3 E 262	Chapelot	1825
3 E 263	Chappal	1662
3 E 264	Chappellon	1616-1617
3 E 265	Chapuzet	1616-1617
3 E 266	Charasson	1762
3 E 267	Chardon	1509
3 E 268	Charles	1609-an II
3 E 269	Charpany	1650
3 E 270	Charpentier	1620
3 E 271	Chassaignoux (du)	1575-1765
3 E 272	Chastenet	1590
3 E 273	Chastres (de)	1753
3 E 274	Chatain	1771-1782
3 E 275	Chateauneuf (de)	1685-1779
3 E 276	Chateaubodeau	1581-1690
3 E 277	Chatemisse	1763
3 E 278	Chatendaux	1742-an VII
3 E 279	Chatiqner	1646
3 E 280	Chauderon	1667
3 E 281	Chaumont (de)	1743
3 E 282	Chaussat	1563
3 E 283	Chaussard	1630-1631
3 E 284	Chaussardon	1657-1756
3 E 285	Chaussecourte (de)	1543-1674
3 E 286	Chautaumeaud	1778
3 E 287	Chauveau	1775-1787
3 E 288	Chauvin	1778-1779
3 E 289	Chavegrand	1769-1781
3 E 290	Chazaud	1547

3 E 291	Chemain	1586-1789
3 E 292	Chenaud	1646-1735
3 E 293	Cheppy	1679
3 E 294	Cherbouquet	1695-1808
3 E 295	Cherondet	1645
3 E 296	Chérodet	1745-1749
3 E 297	Chertier	1739
3 E 298	Chevalier	1724-1725
3 E 299	Chevrié	1765
3 E 300	Chicaud	1787
3 E 301	Chier (du)	1653-1672
3 E 302	Chilles (des)	1698
3 E 303	Chireix	1777-1778
3 E 304	Chirat	1613-1830
3 E 305	Chiront	1630
3 E 306	Chiroux	1539-1767
3 E 307	Chizadour	1498-1614
3 E 308	Chomeau	1660
3 E 309	Choppy de Montbraud	1753
3 E 310	Chorllon	1568-1731
3 E 311	Choupollon	1616
3 E 312	Choupineau	1656-1779
3 E 313	Chousioux	1724
3 E 314	Cibot	1783-1791
3 E 315	Ciller	1721-1729
3 E 316	Clavaud	1747
3 E 317	Clermontet	1770
3 E 318	Cluis (de)	1670-1699
3 E 319	Corndat	1806
3 E 320	Collandre	1675
3 E 321	Collas	1782
3 E 322	Collon	1777-1791
3 E 323	Collombeyron	1633
3 E 324	Comborant	1762
3 E 325	Combourn (de)	1448-1520

3 E 326	Combralier	1790
3 E 327	Combredet (de)	1688-1748
3 E 328	Conchonet	1656-1779
3 E 329	Connil	1763
3 E 330	Contentot	1757-an XI
3 E 331	Cornabat	1741-XVIIIe (fin)
3 E 332	Couchy	1696
3 E 333	Coudert de Bourry	1769-1781
3 E 334	Coudert des Varennes	1694-1767
3 E 335	Coudert de la Villatte	1723-an VI
3 E 336	Coulaud	1577
3 E 337	Couloudon	1762-an IX
3 E 338	Coumarnat	1629-1686
3 E 339	Courat	1811
3 E 340	Courraud	1553-1772
3 E 341	Coursepat	1787
3 E 342	Coursonneau	1654
3 E 343	Courtaud	1648-1690
3 E 344	Courtille (de)	1529-1750
3 E 345	Courty	1690-an VIII
3 E 346	Couzines	1664
3 E 347	Coussy	1583
3 E 348	Coustain (de)	1638
3 E 349	Cousturier de St-Fiel	1628-1727
3 E 350	Coutisson	1675-1760
3 E 351	Couturier de Fournoue	1623-1735
3 E 352	Cujas	1485-1778
3 E 353	Dalbost	1727
3 E 354	Dalesme	1718-1793
3 E 355	Danède	1781
3 E 356	Daudaleix	1553-1710
3 E 357	Danton	1630-1788
3 E 358	Dareau	1610-1753
3 E 359	Darfeuille	1610-1794
3 E 360	Darfeuille	1634-an IX

3 E 361	Dargier	1755-1793
3 E 362	Darpeix	1624
3 E 363	Dassier des Brosses	1759
3 E 364	Dauge	1753-1785
3 E 365	Dauberoche	1775
3 E 366	Dauzat de Bonneval	1687
3 E 367	David	1672-1708
3 E 368	Dayen	1806
3 E 369	Daymard	1758
3 E 370	Debernard	1753
3 E 371	Debeth	1661
3 E 372	Debord	1639-1695
3 E 373	Deboudachier	1630-1705
3 E 374	Debrioulle	1672
3 E 375	Decourteix	1683
3 E 376	Delesgue	1734
3 E 377	Dechez Leprêtre	1761
3 E 378	De Chorgnat	1783-1789
3 E 379	Defeytel	1639
3 E 380	Defournoux	1678-1697
3 E 381	Defressigne	1676-1751
3 E 382	Defumade	1752
3 E 383	Degabriel	1775-1786
3 E 384	Degobertière	an III
3 E 385	Deirolles	1779
3 E 386	Dejouhet	1764
3 E 387	Dejoux	1826-1829
3 E 388	Delabourderie	1654-1670
3 E 389	Delabrosse	1630-1650
3 E 390	Delacour	1717-1788
3 E 391	Delafont	1722-1770
3 E 392	Delage	1668-an VIII
3 E 393	Delagoutte	1635
3 E 394	Delaigue	1685
3 E 395	Delangledure	1639

3 E 396	Delaporte	1662-1796
3 E 397	Delaroche	1581
3 E 398	Delavaud	1668-an IV
3 E 399	Delesgue	1631-1774
3 E 400	Delestang	1765-1791
3 E 401	Deleyrit	1669-1688
3 E 402	Delinard	1651
3 E 403	Delost	1626-1712
3 E 404	Delouis	1776-1780
3 E 405	Demeanes	1645
3 E 406	Demontchaulvon	1680
3 E 407	Demoulin	1768
3 E 408	Deneuveville	1753
3 E 409	Denis	1665-1775
3 E 410	Denieros	1617
3 E 411	Deprié	1692
3 E 412	Depuychabroux	1595
3 E 413	Desaimard	an II
3 E 414	Désardillier	1656-1775
3 E 415	Desbernards	1779
3 E 416	Desbrosses	1770-1771
3 E 417	Descoux	XVIIe s.
3 E 418	Desfosse	1776
3 E 419	Desgouttes	1748
3 E 420	Desjacques	1767
3 E 421	Desmoulins	1316-1706
3 E 422	Desrièges	1693
3 E 423	Desris du Teil	1689-1731
3 E 424	Dessales	1782
3 E 425	Destienne	1763-1773
3 E 426	Desvergnés	1647-1683
3 E 427	Devoueyze	1665
3 E 428	Dezassis	1780-1811
3 E 429	Diart	1727
3 E 430	Dissandes	1731-1783

3 E 431	Diverneresse	1544-1683
3 E 432	Douillet	1754-1791
3 E 433	Dougnonet	1706-1790
3 E 434	Doumy	1619
3 E 435	Doyron	1728
3 E 436	Druillette	1666-XVIIIe s.
3 E 437	Du Bezut	1480-1693
3 E 438	Dubois	1740-1744
3 E 439	Dubranlle	1787-1789
3 E 440	Dubreu	an XI
3 E 441	Dubreuil	1580-1834
3 E 442	Dubreuil de Souvolle	1652-1845
3 E 443	Dubrouillet	1631-1820
3 E 444	Duchier	1677-1783
3 E 445	Duchiron	1753-1786
3 E 446	Ducoust	1720
3 E 447	Ducloup	1575-1586
3 E 448	Ducros	1556-1725
3 E 449	Dudoussat	1655-1664
3 E 450	Dufaux	1649-1762
3 E 451	Dufour	1731
3 E 452	Dufourneau	1725
3 E 453	Dugenest	1656-1870
3 E 454	Duget	1765-an XIII
3 E 455	Dugué	1651
3 E 456	Duleyris	1587-1603
3 E 457	Dumarest	1601-an VI
3 E 458	Dumas	1722-1775
3 E 459	Dumasfaure	XVIIe-XVIIIe s.
3 E 460	Dumeix	1621
3 E 461	Dumillieu	1733-1751
3 E 462	Dumont	1695-1730
3 E 462 bis	Dumont	1773
3 E 463	Dunet	1545
3 E 464	Du Peiroux	1782

3 E 465	Dupercher	1713
3 E 466	Du Pouget	1733
3 E 467	Duplomb	1772
3 E 467bis	Duperrier	1684-1687
3 E 468	Durand	1565-1789
3 E 469	Duranthon	1749-1806
3 E 470	Engleraud	1624
3 E 471	Esmoingt	1615-1788
3 E 472	Evrard	1611-1772
3 E 473	Exchafort	1738
3 E 473 bis	Fajon	1644
3 E 474	Fanton	1595-1789
3 E 475	Fauconnier	1673-1784
3 E 476	Faure	1649-an II
3 E 477	Fauveau	1551-1607
3 E 477 bis	Fayard	an IX-1866
3 E 478	Fayard	1614-1640
3 E 479	Faye	1597-1707
3 E 480	Fayolle	1605-1776
3 E 481	Fayollet	1754
3 E 482	Favard	1772
3 E 483	Félinas	1627
3 E 484	Feydeau	1667
3 E 485	Février	1716
3 E 486	Fialon	1784-1789
3 E 487	Fillias	1788-1792
3 E 488	Filloux	1715
3 E 489	Finet	1636-1713
3 E 490	Florat	1691-1692
3 E 491	Forgemal	1475-1772
3 E 492	Forgeron	1770
3 E 493	Forreton	1617
3 E 494	Foucaud de St Germain	1601-1786
3 E 495	Foucaud d'Hautefaye	1649-1777
3 E 496	Fouquet	1446-1625

3 E 497	Fouretton	1634-1759
3 E 498	Fourignon	1637-1792
3 E 499	Fournel	1789
3 E 500	Fournier	1433-1785
3 E 501	Fournoux	1644
3 E 502	Fourot	1621-1695
3 E 503	Fregefont	1663
3 E 504	Fressinaud	1772
3 E 505	Fricon (de)	1663-1750
3 E 506	Frogier	1592-1751
3 E 507	Froment	1773-1774
3 E 508	Furgaud	1659-1825
3 E 509	Gabelon	1783
3 E 510	Gabillon	1719-1744
3 E 511	Gabriel	1668
3 E 512	Gaillard	1444-1709
3 E 513	Galland	1623
3 E 513bis	Gallerand	1833-1842
3 E 514	Gally	1696-1752
3 E 515	Gambellon	1649
3 E 516	Ganeille	1643-1666
3 E 517	Gandilhon	1492
3 E 518	Garat	1748-1776
3 E 518bis	Garaud	
3 E 519	Gardelle	1658-1682
3 E 520	Garreau	1643-1842
3 E 521	Gancourt (de)	1725
3 E 522	Gartempe (de)	1574-1723
3 E 523	Gascon	1602
3 E 524	Gasnon	1743
3 E 525	Gaucher	1751
3 E 526	Gaulcourt	1527
3 E 527	Gaume	1730-1767
3 E 528	Gaumont (de)	1677
3 E 529	Gautier	1739

3 E 530	Gay	1688
3 E 531	Gayaud	1736
3 E 532	Gerbaud	1670-1840
3 E 533	Gerbaud de Malgane	1579-1784
3 E 534	Gérouilhe	1632-an IX
3 E 535	Gedoyne (de)	1689-1711
3 E 536	George (de)	1762
3 E 536bis	Georget	1809
3 E 537	Genitot	1588
3 E 538	Geny	1757
3 E 539	Gillet	1786
3 E 540	Gigaud	an II-1828
3 E 541	Giraud	1648-1780
3 E 542	Giron	1620-1824
3 E 543	Giry	1638-an VIII
3 E 544	Givernaud	1789
3 E 545	Goguyer	1718-1791
3 E 546	Gonilhon (de)	1672-1752
3 E 547	Goubert	1720-1800
3 E 548	Goudeau	1747
3 E 549	Gourgin	1786-1787
3 E 550	Gouteyrat	1745
3 E 551	Goumy	1664-1670
3 E 552	Gouyard	1687-1693
3 E 553	Goyon (de)	1653-1699
3 E 554	Grammont	1652
3 E 554bis	Grancher	1827-1828
3 E 555	Granchier	1646-1752
3 E 556	Grandprat	1654-1708
3 E 557	Granthomme	1680
3 E 558	Gratin (de)	1679
3 E 559	Gravetot	1761
3 E 560	Grimaud	1569
3 E 561	Gros	1566
3 E 562	Grosjean	1674

3E 563-596 Papiers de famille (lettres G - H - J)E FAMILLE

3 E 563	Guastignon	1481
3 E 564	Guéret	1697
3 E 565	Guerras	1748
3 E 566	Guérinaud	1767-1779
3 E 567	Guérin	1653
3 E 568	Guilhebaud	1738
3 E 569	Guillemet	1625-1772
3 E 570	Guillemet	1549-1788
3 E 571	Guillerot	1738-1827
3 E 572	Guillon	1647-1765
3 E 573	Guillot	1541-1696
3 E 574	Guinjard	an IV
3 E 575	Guyard	XVIe-1608
3 E 576	Guyère	1666
3 E 577	Guyonis	1766-1813
3 E 578	Hevet	1723-1733
3 E 579	L'Hermitte (de)	1533-1679
3 E 580	Jabouille	1696-XVIIIe s.
3 E 381	Jabrillac	1728-1737
3 E 582	Jacquasson	1623-1771
3 E 583	Jacquet	1735-1806
3 E 584	Jacquetton	1599
3 E 585	Jagot	1758-1787
3 E 586	Jallasson	1747
3 E 587	Jaloustre	1786
3 E 588	Jammet	1604-1725
3 E 589	Jamesson	1645
3 E 590	Jandon	1637
3 E 591	Janet	1729-1766
3 E 592	Jaraut	1745-1775
3 E 593	Jars (de)	1674
3 E 594	Jardinaud	1682
3 E 595	Jargat	1759
3 E 595bis	Jarrigeon	1808
3 E 596	Jarry	1705

3 E 597	Jartaud	1700
3 E 598	Jaud	1765
3 E 599	Jeangrand	1790
3 E 600	Jeays	1735
3 E 601	Johanneau	1630-1720
3 E 602	Jolivet	1782-an IX
3 E 603	Jouandet	1628
3 E 604	Jouanicaud	1608-1660
3 E 605	Jouany	1609
3 E 605 bis	Joubert de la Bastide	1548
3 E 606	Jouilletton	1757-1791
3 E 607	Joulot	1757-an VI
3 E 608	Jourdy	1659
3 E 609	Joussineau	1693
3 E 610	Juillet	1784-1786
3 E 611	Jumilhac	1679-1706
3 E 612	Jupille	1607-1785
3 E 613	Labachellerie	1752-an XII
3 E 614	Labarre	1767
3 E 615	Laberthonnière	1620-1795
3 E 616	Labetoulle	1781
3 E 617	Labière	1734
3 E 617 bis	Lablonde	1786
3 E 618	Laboreys	1610-1793
3 E 619	Labourderye	1600
3 E 620	Labreuille	1721
3 E 621	Labros	1757
3 E 622	Labussière	1754
3 E 623	Lachaise	1756-1821
3 E 1053	Lachaise	1792-1799
3 E 624	La Chapelle (de)	1690-1695
3 E 625	La Chassaigne (de)	1693
3 E 626	La Chastre (de)	1501-1739
3 E 627	Lachaud	XVIIIe s.
3 E 628	De la Celle	1300-1755

3 E 629	De la Celle	1761-an XI
3 E 630	Lacour (de)	1456-1695
3 E 631	Lafaye (de)	1581-1778
3 E 632	Lafond	1649-1783
3 E 632 bis	Lafont	1816-1832
3 E 633	Lagaie	1703
3 E 634	Lageobert	1769-1770
3 E 635	La Gorsse (de)	1702-1767
3 E 636	La Grange (de)	1711
3 E 637	La Guierche (de)	XVIIe s.
3 E 638	La Jarrige (de)	1610
3 E 639	Lalent	1692
3 E 640	Lalot	1749
3 E 641	Laloue	1739-1780
3 E 642	Lalyer	XVIe s.
3 E 643	Lamajorie (de)	1740-1750
3 E 644	La Marche (de)	1408-1811
3 E 645	Lamy	1779-1785
3 E 646	Landon	1650-1789
3 E 647	Landriève (de)	1684-1766
3 E 648	Langlade	an X
3 E 649	Langnereau	1709-1710
3 E 650	Lansade	1788
3 E 651	La Porte (de)	1625-1761
3 E 651 bis	Laquintat	1705
3 E 652	Lardy	1781
3 E 653	Larfeu (de)	1778-1779
3 E 654	Laroche (de)	1419-1783
3 E 655	La Roche Aymon (de)	1539-1736
3 E 656	La Rochebriant	1727
3 E 657	Larfeuillère	1644
3 E 658	La Rigondie	1625-1739
3 E 659	Larmaraud	1782-1786
3 E 660	La Rodderie	1529
3 E 661	Larthe	1640-1786

3 E 662	Lasnier	1781-an 13
3 E 663	Lassaigue	1826
3 E 664	Lasselle	1751-1753
3 E 665	Laubreton	1768
3 E 666	Laurent	1666-1790
3 E 667	Laurent (de)	1702-1780
3 E 668	Lauzanne	1586-1690
3 E 669	Lavaud	1751-1819
3 E 670	Laveix	1731
3 E 671	Laverdant	1775-1790
3 E 672	Lavillatte (de)	1575
3 E 673	Lebeuf	1693
3 E 674	Leblanc	1626-1800
3 E 675	Le Bollon	1748
3 E 676	Lecante	1783
3 E 677	Leclerc	1650-1665
3 E 678	Le Compte	1793-an 2
3 E 679	Leduc	1780
3 E 680	Le Faure	1774
3 E 680 bis	Lefort	s.d.
3 E 681	Legalis	1755
3 E 682	Léger	1691-1765
3 E 683	Legrand	1679-1780
3 E 684	Legros	1760-1785
3 E 685	Le jeune	1728
3 E 686	Lelarge	1631-1632
3 E 687	Lelong	1773-1783
3 E 688	Lemaigre	1744-1788
3 E 689	Lemaire	1725
3 E 690	Lemeige	1654
3 E 691	Lemoins	1754
3 E 1055	Lenegre	1744-1746
3 E 692	Lemoyne	1655-1731
3 E 693	Lenoble	1628-1813
3 E 694	Lentilhac	an 2

3 E 695	Léonard	1614
3 E 696	Lepetit	1632-1644
3 E 697	Lépinas	1768
3 E 698	Lepy	1804-1825
3 E 699	Leraigre	1625
3 E 700	Leroy	1760
3 E 701-702	Lestrangle (de)	
3 E 703	Leure	1760
3 E 704	Leyraud	1688-1718
3 E 705	Leyris (du)	1559-1662
3 E 706	Lhotte	1683
3 E 707	Ligondès (du)	1577-an IX
3 E 708	Limousin	1754
3 E 709	Lombard	1577-1680
3 E 710	Lomenie (de)	1682-1782
3 E 710 bis	Longevialle	1832
3 E 711	Longy	1751
3 E 712	Lostanges (de)	1664-1681
3 E 713	Loubaud	1776
3 E 714	Loubens de Verdalle	1698-1780
3 E 715	Lucard	1534
3 E 716	Luinaud	1788
3 E 717	Madot (de)	1667-1773
3 E 718	Magnat	1757-1762
3 E 719	Magniac	1632
3 E 720	Maigren	1515
3 E 721	Maillary	1785-an XIII
3 E 722	Malleret	1499-1706
3 E 723	Malloir	1780
3 E 724	Mausier	1534
3 E 725	Marchandon	1510
3 E 726	Marcoux	1562-1775
3 E 727	Marchedieu	1683
3 E 728	Marcillat	1646-1786
3 E 729	Marcheix	1595-1782

3 E 730	Marceyron	1665
3 E 731	Mareix	1698
3 E 732	Mareschal	1608
3 E 733	Marlin	1680-an 14
3 E 734	Marot	1610-1835
3 E 735	Marsac	1822
3 E 736	Marsallon	1731-1812
3 E 737	Martin	1590-an XIII
3 E 738	Masfaure (du)	1602-1815
3 E 739	Maspeyroux	1724
3 E 740	Masson	1745-1771
3 E 741	Malterre	1768-1780
3 E 742	Mathieu	1637
3 E 743	Mathivaud	1727
3 E 744	Maulmont	1444-an 3
3 E 745	Maumy	1602-1733
3 E 746	Maussabre (de)	1633-1650
3 E 747	Mauvoisin	1510
3 E 748	Mayot	1626
3 E 749	Maymat	1735
3 E 750	Mazaure	1629
3 E 751	Mazaureix	1828
3 E 752	Mazellon	1741
3 E 753	Mazuel	1683
3 E 754	Meaume	1720-1753
3 E 755	Meignant	1768
3 E 755 bis	Meillard	1650-1655
3 E 756	Meillet	1671-1749
3 E 756 bis	Mellot	
3 E 757	Menu	1606
3 E 758	Mercier	1670-1695
3 E 759-760	Mérigot de Ste-Feyre	1467-1858
3 E 761	Merly	1696-1697
3 E 761 bis	Méry	1660
3 E 762	Mestadier	1719

3 E 763	Metton	1628-1709
3 E 764	Meusnier	1709-1741
3 E 764 bis	Meyjounade	an XII-1808
3 E 765	Miaud	1778-1779
3 E 766	Micheau	1681
3 E 767	Michellet	XVIIIe
3 E 768	Michelon	an 7
3 E 769	Michaud	1559-1693
3 E 770	Michon	1744-1793
3 E 771	Midre	1736-an VIII
3 E 772	Migot	1611
3 E 773	Mingasson	1702
3 E 774	Miomandre	1592-1749
3 E 775	Momet	1470-1789
3 E 776	Mondellet	1736-1737
3 E 777	Mondin	1423-1765
3 E 778	Mongie	1662-1817
3 E 779	Monlaurieux	1717
3 E 780	Monnamy	s.d.
3 E 780 bis	Monnet	1782-1789
3 E 781	Montagnon	1760-1788
3 E 782	Montaignac	1667-1788
3 E 783	Montaudon	1682
3 E 784	Montgourd (de)	1688
3 E 785	Montgru (de)	1720-1721
3 E 786	Monthieux (de)	1668-1737
3 E 787	Morat	1697
3 E 788	Moreau	1761-1846
3 E 789	Moriac	1475
3 E 790	Mornaison	1758-1788
3 E 791	Mothe (de la)	1607-1670
3 E 792	Moufle	1703
3 E 793	Mounet	1650-1651
3 E 794	Mounicat	1722-1747
3 E 795	Mounicaud	1594

3 E 796	Nadaud	1774-1815
3 E 797	Nicollas	1620
3 E 798	Nigon	1847
3 E 799	Nigon	1617-1874
3 E 800	Paccaud	1761
3 E 801	Padarnault	1602-1832
3 E 802	Paillon	1742-1748
3 E 803	Pallant	1696-1709
3 E 804	Pallison	an IV
3 E 805	Panetier	1698
3 E 806	Panevert	1781
3 E 807	Paquet	1768
3 E 808	Parade	1595-1785
3 E 809	Paradoux	1790
3 E 810	Paraud	1592
3 E 811	Pardoux	1691
3 E 812	Paris	1748
3 E 813	Parlebas	1764
3 E 814	Parot	1600-1842
3 E 815	Parraud	1763
3 E 816	Parry	1730-1763
3 E 817	Parsac	1327
3 E 818	Pasquet	1650-an II
3 E 819	Passeron	1670
3 E 820	Pastisson	1634
3 E 821	Pateyron	1816-1783
3 E 822	Paty	1703
3 E 823	Pauly	1596-1827
3 E 824	Péchez	1777
3 E 825	Pélissier	1607-1815
3 E 826	Pénichon	1770
3 E 827	Penot	1637-1670
3 E 828	Perdrix	1710-1824
3 E 829	Pergaud	1506
3 E 830	Péridaud	1767

3 E 831	Périnot	1774
3 E 832	Periot	1787
3 E 833	Perperot	1665-1823
3 E 834	Perpirolle	1565
3 E 835	Perrault	1741
3 E 836	Perrin	1695
3 E 837	Perron	1758-1778
3 E 838	Petit	1683-1822
3 E 839	Petitaud	1632-1634
3 E 840	Petibou	1685
3 E 841	Peynichon	1611-1707
3 E 842	Peyrasblanchas	1635-1743
3 E 843	Peyroche	1644-1772
3 E 844	Peyrot	1627-1784
3 E 845	Peyroux	1618-1707
3 E 846	Peytaud	1609
3 E 847	Pezant	1622
3 E 848	Philippon	1633
3 E 849	Picat	1605
3 E 850	Picaud	1698-1780
3 E 851	Pichard	1595-1751
3 E 852	Pichon	1719-1784
3 E 853	Picot	1671
3 E 854	Pierrebuffière	1602-1726
3 E 855	Pigeau	1807-1823
3 E 856	Pignet	1779
3 E 857	Pignoux	1620
3 E 858	Pigoix	1578
3 E 859	Pimponeau	
3 E 860	Pinard	1673-1785
3 E 861	Pinardon	1779
3 E 862-863	Pineau de Montpeiroux	1662-1825
3 E 864	Pingaud	1785
3 E 865	Pinot	1613-1696
3 E 866	Pinton	1789

3 E 867	Piot	1691-1733
3 E 868	Pitaud	1588
3 E 869	Plaigne	1734
3 E 870	Planchat	1683
3 E 871	Planchonnet	1604
3 E 872	Pluyaud	1679-an XIII
3 E 873	Poirier	1703-1790
3 E 874	Poissonnier	1777-1782
3 E 875	Poitrenaud	1743-1786
3 E 876	Pollier	1779-1781
3 E 877	Pouget (du)	1659-1742
3 E 878	Poujaud	1807
3 E 879	Poulain	1719
3 E 880	Pouliat	1645-1656
3 E 881	Pourradier	1743-1744
3 E 882	Pouyade	1754-1786
3 E 883	Pouyadon	1524
3 E 884	Pouzol	1771
3 E 885	Pradon	1741
3 E 886	Prévot-Leudière	1783-1789
3 E 887	Prugnaud	1768
3 E 888	Prugniet	1760-1774
3 E 889	Prugnier de la Seiglière	1580-an 3
3 E 890	Quarton	1568
3 E 891	Quellet	1595-1778
3 E 892	Queyrat	1793-an VI
3 E 893	Raguin	1740
3 E 894	Rainet	1706
3 E 895	Ranjon	1729
3 E 896	Rapinat	1791
3 E 897	Rasset	an VIII
3 E 898	Redon	1625-1842
3 E 899	Regnaud	1687
3 E 900	Rejaud	1718-1720
3 E 901	Renard	1769-1778

3 E 902	Renaudie	1727-1736
3 E 903	Rennier	1720
3 E 904	Renon	XVIIIe siècle
3 E 905	Reuillet	1762
3 E 906	Rivière	1613-1749
3 E 907	Rivière de Cessac	1780-1801
3 E 908	Ribot	1780-an VII
3 E 909	Ricardon	1758
3 E 910	Richou	1619
3 E 911	Riebel	an IX
3 E 912	Rigaud	1740-1826
3 E 913	Rigoulet	1663
3 E 914	Ringuet	1687-1767
3 E 915	Rionnet	1776-1818
3 E 916	Rioublanc	1676-1710
3 E 917	Rivet	1608
3 E 918	Robert	1770-1771
3 E 919	Robichon	1654-1739
3 E 920	Robinet	1687-1816
3 E 921	Roby	1786-1787
3 E 922	Roche	1764
3 E 923	Rochedragon	1769-1771
3 E 924	Rochon	1704
3 E 925	Rodier	1671
3 E 926	Roger	1724-1764
3 E 927	Romanet (de)	1777
3 E 928	Rominoux	1622
3 E 929	Rossignol	1675
3 E 930	Rouchon de Mazérat	1775-1803
3 E 931	Rouchon	1613-an II
3 E 932	Roudéoux	1645-1694
3 E 933	Roudier	an II-an X
3 E 934	Rougane	1790
3 E 935	Rougier	1547-1743
3 E 936	Rougier de Beaumont	1695-1747

3 E 937	Rousseau	1685-1786
3 E 938	Rousseton	1563
3 E 939	Roussy	1588
3 E 940	Routet	1768
3 E 941	Rouzaud	1632
3 E 942	Rouzines	1563
3 E 943	Roy de Pierrefitte	1753
3 E 944	Rozellet	1646
3 E 945	Ruyneau de St-George	1691-1820
3 E 946	Saint-Georges (de)	XVIe siècle
3 E 947	Saint-Julien (de)	1605-an XI
3 E 948	Saint-Pierre	1738
3 E 949	Saint-Priez (de)	1779
3 E 950	Saint-Vic	1463
3 E 951	Saint-Yrieix (de)	1411
3 E 952	Salesse	1789-1816
3 E 953	Salesson	1634
3 E 954	Sallandrouze	1765-1833
3 E 955	Sallet	1627-1681
3 E 956	Salvidor	1647
3 E 957	Sandelle	1550
3 E 958	Sappin	1740
3 E 959	Sarciron	1643-1813
3 E 960	Sarrazin	1707-1778
3 E 961	Saudon	1793
3 E 962	Sauty	1683-1775
3 E 963	Sauvanet	1667-1715
3 E 964	Savignac de Chabannes 1522-1692	
	Bertrand	
3 E 965	Saviniez (de)	1442
3 E 966	Savy	1681-1777
3 E 967	Seauve	1675
3 E 968	Segrettaim	1642
3 E 969	Segrette de la Ribière	1842
3 E 970	Seguy	1727-an IV

3 E 971	Seiglière (de)	1655-1780
3 E 972	Senemaud	1713
3 E 973	Seggaud	an V
3 E 974	Sigonnaud	1768-1786
3 E 975	Simonnet	1739-1774
3 E 976	Sorie	1665
3 E 977	Southon	1616-1761
3 E 978	Souvaneau	1697-1703
3 E 979	Suchaud	1786
3 E 980	Sudron	1746
3 E 981	Tacquenet	1574-an II
3 E 982	Tanchon	1780
3 E 983	Taraveau	1720-1728
3 E 984	Tardy de la Josnière	1737
3 E 985-390	Terrasson	
3 E 991	Texières	1721-1779
3 E 992	Textorier	1718
3 E 993	Thenaille	1632
3 E 994	Therret	1552
3 E 995	Thevet	1637
3 E 996	Thibaud	1733-1786
3 E 997	Thibord	1671
3 E 998	Thomas	1608-1828
3 E 999	Thomasson	1680
3 E 1000	Thomazon	1806
3 E 1001	Thoumion	1716
3 E 1002	Tiercellin	1530-1680
3 E 1003	Tissier	
3 E 1004	Tixeron	1613-1759
3 E 1005-1008	Tixier du Breuil	1553-1829
3 E 1009	Tixier-Mortegoutte	1781-1782
3 E 1010	Touchard	1792
3 E 1011-1012	Tournyol	
3 E 1013	Trayaud	1761-1786
3 E 1014	Trompoudon	1583-1648

3 E 1015	Truffy	1597-1708
3 E 1016	Tuille	1687
3 E 1017	Turenne	1707-1724
3 E 1018	Tuttaud	1606
3 E 1019	Urbain	1830-1833
3 E 1020	Ussel	1767-1771
3 E 1021	Vacherie	1773
3 E 1022	Vaillac	1600
3 E 1023	Vaillant	1611-1747
3 E 1024	Valade	1736
3 E 1025	Vallantin	1766-1787
3 E 1026	Vallenet	1638-1768
3 E 1027	Vallet	1673-an VII
3 E 1028	Vallette	1813
3 E 1029	Vareille	1684-1719
3 E 1030	Varillas	1660 (voir 3 E 1043)
3 E 1031	Vauchaussade	1770
3 E 1031 bis	Vaud (de)	1521
3 E 1032	Vedrine	1761-1793
3 E 1033	Venturoux	1569-1771
3 E 1034	Vergne	1747-1838
3 E 1035	Vergnette	1760
3 E 1036	Verieyre	1462
3 E 1037	Vernet	1786
3 E 1038	Viartreix	1783-1788
3 E 1039	Vidaud	1699-1712
3 E 1040	Vigniaud	1717-1772
3 E 1041	Vigon	1597
3 E 1042	Villar (de)	1778
3 E 1043	Varillas	1696-1742
3 E 1044	Villate	1634-an XIII
3 E 1045	Villatel	1781
3 E 1046	Villemoune (de)	1758
3 E 1047	Villeraput	1791-1792
3 E 1048	Villestivaux (de)	1749-1760

3 E 1049	Vissatier	1748
3 E 1050	Vincent	1617-1780
3 E 1050 bis	Vivier	1778-1785
3 E 1051	Volondat	1724-1762
3 E 1052	Voysin de Gartempe	1459-1790
3 E 1053	Lachaise	1792-1799
3 E 1054	Pièces diverses	
3 E 1055	Lenègre	1744-1746

- E 42 AJASSON DE GRANDSAIGNE. — Contrat de mariage de Bernardin Ajasson, écuyer, seigneur de Vot, de Gransaigne et du Monteilh, avec Anne de Lestrangle, fille de Jean de Lestrangle, chevalier, seigneur de Duras, et de défunte Louise de Montmorin. — Constitution de rente par Jacques Ajasson, seigneur de Grandsaigne, Charles Ajasson, seigneur de Ransay, et Silvain Ajasson, seigneur de Châteauclos, en faveur de Louis Reydier, premier président du Présidial de La Marche. — Ordre de mise à la Conciergerie de Silvain Ajasson, époux de Charlotte de Saulzet, à la requête de Jean Dubois, bourgeois de Paris, son créancier. — Inventaire des biens mobiliers de Louis Ajasson de Gransaigne, tuteur de Jeanne Ajasson, sa fille, fait après le décès de Jeanne Peschant de Saint-Martin, comme héritière en partie de Jeanne Ajasson, sa nièce.
(Liasse.) — 7 pièces, papier
- 1525-1756
- E 43 Enquête faite à la requête de Gabriel Ajasson, chevalier des Ordres du Roi, sur certains droits de servitude qui lui étaient dus comme seigneur de Vot. — Ventes : de la seigneurie du Monteil, paroisse de Champnier, par Henri Ajasson, seigneur de Vot et de Villebuxière, et François Ajasson, seigneur de Bonneu, frères, à Jean de Chamborant, écuyer, seigneur de La Clarvière, et à Gabrielle de Chamborant, sa femme ; — de cens, rentes, hommes et héritages à Champnier, par Jacques Ajasson, seigneur de Grandsaigne, et ses fils, Charles et Silvain Ajasson, à Jean Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont et de Champnier ; — de la métairie du Mas, au village d'Heyret, par Silvain Ajasson à noble Henri Augay, sieur de La Fayolle. — Arrêt du Grand Conseil et transaction dudit Augay avec les Augustins de la Maison-Dieu de Montmorillon, pour une rente de 404 livres 8 sous 3 deniers qui leur était due sur cette métairie et sur des biens aux villages de Chaumont et du Theil, et recours en garantie contre Silvain Ajasson ; — emploi d'une portion de l'amortissement de cette rente au paiement de la charpente du couvent de la Maison-Dieu. — Procès entre Jacques Ajasson et Étienne Tournyol, pour les ressorts de leurs seigneuries de Grandsaigne et du Rateau. — Opposition, par Jacques Ajasson, à la réunion totale à la justice de Guéret de celle de la vicomté de Châteauclos, dont partie avait été confisquée sur le sieur Bouéry et dont la moitié lui appartenait. — Ventes de domaines situés dans la directe de la seigneurie des Bordes, appartenant an seigneur de Grandsaigne.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier
- 1610-1763
- E 44 ALLEMAGNE. — Sentence du bailli de la duché-pairie de Montpensier condamnant Louise d'Allemagne de La Chaze, femme de Denis de Pannetier, écuyer, seigneur de Damont, à payer à Guyon Sauvageon, marchand drapier à Riom, la somme de 172 livres 4 sous.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
- 1717

- E 45 ANDRIVON. — Déclaration faite conformément à l'édit du Roi, de février 1766, par Antoine Andrivon, notaire royal à Ausance, qu'il estime à la somme de 1,200 livres son office par lui acquis après le décès d'André Martin, dernier titulaire.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
- 1766
- E 46 ARFEUILLE. — Acte d'attestation des habitants de Beaumont-les-Felletin que François d'Arfeuille et Louise Du Pouget, sa femme, ont dix enfants, et que cette position leur donne droit à la pension annuelle de 1,000 livres accordée par la déclaration du Roi de décembre 1666 aux nobles du royaume ayant dix enfants non religieux ni pourvus de bénéfices. — Ordonnances du lieutenant général au Présidial de Guéret, rendues sur requêtes : de Marie Forêt, veuve de François Pineton, trésorier du domaine de La Marche, créancière de la succession de François d'Arfeuille, à l'effet qu'il soit nommé un curateur à ses enfants mineurs ; — de Françoise et Marguerite d'Arfeuille, demandant à prendre leur portion dans les biens de leurs parents décédés, dont François d'Arfeuille, leur père, s'était emparé en totalité. — Abandon par Gilles Rebichon, sieur de Poux, procureur en la châtellenie d'Aubusson, de ses prétentions sur la dîme des Partissoux, paroisse de Saint-Alpinien, appartenant à François d'Arfeuille, seigneur du Chalard. — Vente de rentes à lui dues sur le ténement de Pessat, par Charles-François d'Arfeuille, à Jean de Landriefve, marchand d'Aubusson.
(*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier*
- 1655-1684
- E 47 ARTAUD. — Bail à ferme par François Artaud, prêtre, de sa portion dans la grande dîmerie de Saint-Georges-Nigremont et de cens et rentes, même paroisse, sur les villages, mas et ténements de Saint-Amant et Rouzeilleix, lui appartenant comme prieur de Notre-Dame-de-la-Blanche.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
- 1763
- E 48 AUBUSSON. — Procédure pour Hubert, vicomte d'Aubusson, comte de La Feuillade, mestre-de-camp du régiment royal Piémont-Cavalerie, qui réclamait d'Élie-Étienne Redon, procureur du Roi en la justice d'Aubusson, les droits de lods et ventes pour acquisition d'héritages au bourg de Saint-Médard, relevant de la châtellenie d'Ahun ; — actes de vente de ces héritages avec un extrait du terrier d'Ahun. — Déclaration rendue à la seigneurie de La Feuillade par Pierre Duranty, marchand, pour le ténement de Pelvezi et les droits d'usage et de pacage dans la grande forêt de La Feuillade.
(*Liasse.*) — *13 pièces, papier*
- 1680-178

- E 49 AUF AURE. — Contrat de mariage de Michel Aufaure, métayer, et de Jeanne Fourton, demeurant paroisse de Saint Laurent, et consentement donné par Catherine de Montaignac, prieure de Blessac, à l'institution d'héritier universel faite dans ledit contrat par Pierre Au-faure en faveur de Michel, son neveu.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1618
- E 50 AUFRERE. — Cession faite à la suite de dissolution de communauté par Gaspard Aufrère, notaire royal, et Marguerite Basty, sa femme, à Jean Gérouillie et Gilberte Aufrère, sa femme, de la métairie du moulin Tremeau et du greffe de la justice de La Peyrouse, à la charge de payer certaines sommes à Gaspard Thibaudin, écuyer, seigneur du Montet, Louis de Poyenne et autres. — Quittance de la dot de Marguerite Basty, donnée par Jean Gérouillie à Louis Basty.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1618-1627
- E 51 AUGAY. — Cessions de biens sis au territoire de Malval, aux lieux de La Peyre-Bize, le Grand-Champ de Chartery, Lors de la muraille, le Chartraud, le communal des Plasses, le pré Vallon, les Coutures, les Tabaryes, les Chambons-Maugarnier, La Goutte, Escoubillat, les Barries, les Mallards, La Fayolle, Le Richaud, La Coste, La Mougie et Vallade, faite par des particuliers à François Augay, procureur de Malval, à Léon Augay, praticien, et à Jeanne Guillebot, sa femme, à Jean Augay, châtelain de Chéniers, à noble Jean Augay, sieur d'Escoubillat, avocat du Roi au Présidial de La Marche, etc. — Mémoire sur les circonstances qui ont précédé le mariage de Françoise Augay avec Antoine Tournyol, et l'annulation de celui qu'on lui avait fait contracter à l'âge de onze ans avec Léonard Camard, sieur des Ternes. — Plaintes de Jeanne Niveau, veuve d'Henri Augay, sieur de La Fayolle, sur les violences de ses neveux qui avaient envahi sa maison à main armée et en avaient enlevé des papiers après avoir brisé les scellés ; — enquête relative à la tentative de meurtre du sieur de La Fulminièrre sur N. Augay. — Fermes des domaines d'Escoubillat et de La Mongie ; procès avec les fermiers. — Compte de tutelle rendu par Jeanne Niveau à ses enfants, etc.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier
1569-1696
- E 52 Inféodation par Louis Chateigner, seigneur d'Abain, baron de Malval, à Gabriel Dubous, écuyer, à cause de ses bons services, de tout ce qu'il tenait à roture dans ladite baronnie ; acte d'hommage de ces biens. — Cession et échange de rentes faits par Claude Dupuy, dame de Malval, au nom de Mathurin Augier et de Jacques Faure, prieurs de Sainte-Valérie de Malval. — Vente de la terre des Replats par Jeanne de Gamache, femme de Geoffroy de La Chassigne, baron de Chatellus-le-Marcheix, au nom de Claude Dupuy, veuve de Louis Chateigner, sa tante, à Léon et Jean Augay, fermiers de la seigneurie de Malval. — Production de titres par Gabriel Deboudachier prenant fait et cause pour Gabriel Bertrand, baron de Malval, dans son procès avec Jean et Léon Augay frères, ci-devant fermiers du prieuré dudit lieu ; on y rappelle un procès de Jean de Saint-Mort, abbé

d'Aubepierre, avec les hommes dépendant du prieuré de Chibert, qu'il prétendait être mortuables.

(Liasse.) — 11 pièces, papier

1575-1664

- E 53 AUGIER. — Vente par Charles Micollavy, bourgeois de Chénérailles, Gabriel Micollavy, avocat, et Gilberte Demay, sa femme, à Jacques Augier, notaire et procureur au Bailliage de Combraille, de la seigneurie du village des Escures, paroisse de Reterre ; — hommage d'une dîme de douze setiers de blé sur ledit village, rendu par Claude-Gilbert Augier, lieutenant général de Combraille, au duc d'Orléans, comme seigneur d'Auzance. — Reconnaissances de Touche de Colombe, terre en la ville d'Évaux, tenue à titre de rente en directe des Augiers, qui doivent pour elle deux boisseaux de seigle à la prévôté d'Évaux. — Hommage des dîmes de Fontaubert, paroisse de Sannat, rendu au duc d'Orléans, comme baron de Chambon, par Louise Dechaud de Fontaubert, femme de François de Saint-Yrier ; — vente de la huitième partie de ces dîmes par Marie de Saint-Yrier à Claude-Gilbert Augier et à Françoise de Froment, sa femme, à la charge de payer deux setiers de blé dus annuellement au curé de Saunat ; — fermes dudit huitième, avec le huitième de la dîme de Lachaud, moyennant quatorze setiers de blé par an.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier

1612-1776

- E 54 BANDY. — Ventes de biens sis aux villages de Palliers, Arluguët et La Glijioux, paroisse de Gentioux, saisis sur Léonard et Martial Chenaud frères, et Antoine Detruffy, leur tuteur, à la requête de Silvain Durand, tuteur des enfants mineurs d'Yrieix Bandy, décédés, et de Jean Blondeau, président trésorier général de France à Limoges, seigneur de Venteux et de Chambon, représentant Léonarde Bandy, sa femme, tous créanciers de la succession de Gabriel Chenaud, sieur de Pallières, pour une somme de 2,281 livres.

(Liasse.) — 18 pièces, papier

1675

- E 55 BARET. — Supplique de Pardoux Baret, marchand à Guéret, au sénéchal de La Marche sur la saisie de neuf boisseaux de seigle qu'il avait fait moudre à son moulin de Maindigour, opérée au nom de René Taquenet, prieur de Guéret et de Jean Barre, sieur de Lavault, lieutenant particulier à la Sénéchaussée ; — réplique de ceux-ci exposant qu'ils ont agi en vertu de leur droit de fournoiement qui oblige tous les habitants de Guéret à faire moudre leurs grains à leurs moulins de Courtille et de Fontauchier. — Vente de la dîme de la onzième gerbe sur les villages de La Villatte, Ruelle et Colombier, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois, par Jeanne Coudert, veuve du sieur Lejeune de Villedard, à Jean-Baptiste Baret, notaire royal ; — quittance du droit de franc-fief représenté par vingt années de jouissance. — Constitution d'une rente perpétuelle de 25 livres par Pierre-Alexis de La Celle, écuyer, seigneur ; du Bouchaud, en faveur d'Antoine Baret, notaire royal ; — vente de ladite rente par Antoine à André Baret, écuyer, seigneur de Beauvais, son cousin. — Constitution par Guillaume

Tournyol, seigneur du Rateau, avocat du Roi au Présidial, et François Tournyol, son fils, d'une rente perpétuelle de 250 livres en faveur de François Voysin de Gartempe, avocat, et d'une rente de 100 livres en faveur de sa veuve, Léonarde Chertier ; — vente desdites rentes par celle-ci à Pierre-André Baret, de Beauvais.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier

1601-1781

E 56 Procès entre Antoine Baret, vitrier, et Jean Baret, taillandier, enfants de François Baret et de Gabrielle Bonenfant, d'une part, et Jean Baraton, vitrier, autre Jean, Gabrielle et Antoinette Baraton, et Catherine Baraton, veuve de Pierre Fortune, tous frères et sœurs, d'autre part, pour une somme de 600 livres dont Jean Bonenfant, maître vitrier, leur oncle, avait disposé par testament en faveur de ses plus proches parents ; — bail d'une forge à Guéret par Jean Renard, taillandier, au profit de Jean Baret. — Généalogie de la famille Bonenfant.
(*Liasse.*) — 20 pièces, papier

1668-1723

E 57 BARTHON DE MONTBAS. — Vente par François Barthon de Montbas, écuyer, seigneur de Fayolle, de la coupe du bois de Fontaladour. — Procès de Philibert Barthon, chevalier : avec René Rondeau, châtelain d'Ahun, qui, par l'usurpation d'un chemin au village de Mastribut, l'empêchait de se rendre de sa terre de Massenon à celle de La Chezotte ; — avec Jacques Lamy, marchand, auquel il refusait le droit de païsson dans son bois de La Roche ; — avec Joseph Janicot, dont le père était débiteur de certaines rentes inscrites sur la liève de la seigneurie de Massenon ; — avec Joseph, Léonard, Philibert et François de Saint-Julien, relativement à la succession de sœur Jeanne-Barthon. — Vente par Pierre Barthon, vicomte de Montbas, aux habitants du village du Vignaud, paroisse d'Auzème, de la rente foncière et perpétuelle de 22 sous 8 deniers, trois esmines de seigle, trois setiers d'avoine et quatre gelines, qui lui était due annuellement pour le territoire dudit village.
(*Liasse.*) — 16 pièces, papier

1610-1686

E 58 BASTY. — Contrats de mariage de Gaspard Basty, avec Jeanne André, et de Silvain Basty, avec Jeanne Coudert ; — partage de la succession de Jean Basty entre ses cinq fils ; — vente par François Basty, marchand, à Gaspard Basty, de ses droits sur la succession de Gabriel Basty, sieur de Vérines et de La Nouaille, son oncle ; — consultation de Dumas, avocat à Guéret, sur les clauses des contrats de mariage de Gabriel Basty, avec Marie Bouthet, et de Gaspard Basty, avec Jeanne Coudert ; — procès de Gaspard Basty : avec son cousin Louis Basty, pour la succession de Gabriel, leur oncle ; — avec Silvain Ageorge, relativement à un legs de 900 livres fait audit Ageorge par Françoise Basty, sa femme ; — constitution de dot au profil de Suzanne Basty, religieuse au couvent de la Visitation de La Châtre. — Comptes de tutelle rendus : aux enfants mineurs de Louis Basty, notaire royal, par les héritiers de Gilbert Biarnois, sieur de Marcibaud ; — aux enfants mineurs de Gaspard Basty, par Marguerite Deboudachier, leur mère. — Paiement de la somme de 17 livres 10 sous par

Louis Basty, notaire royal, pour sa portion dans la taxe de 1,540 livres, imposée sur le tabellionage des notaires royaux de la Sénéchaussée de La Marche ; — obligation de 300 livres consentie a son profit par Pierre de La Feuillade, écuyer, seigneur des Bordes, et Françoise Aucapitayne, sa femme ; — projet du contrat de mariage d'Antoine Delagrangé, inspecteur des travaux du Roi à Bonat, avec Gabrielle Andrivot.

(Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier

1598-1753

E 59 Fief de Veyrines, paroisse de Genouillat : — aveu rendu par Jean Basty, à la baronnie de Malval : — déclarations par le même aux seigneuries de Genouillat et de Boislamy ; — vente par Étienne de La Mothe-Lambert, écuyer, à Jean Basty, du droit de directe et foncière seigneurie sur le village de Veyrines et sur ceux de La Pouyoud et Espirat, paroisse de Bonnat, dépendant de son fief de La Mothe-Lambert ; — déclarations de tenanciers ; — baux à ferme ; — quittances d'une rente fondée au profit de la cure de Genouillat, par N. Basty. — Village de Fromentaux, paroisse de Genouillat : — reconnaissance de tenures en serve condition ; — saisies pour fermages non payés. Transaction par laquelle Louis et Gaspard Basty, sieurs de Veyrines, et Gaspard et Gabriel Basty, sieurs de Saint-Martin, se désistent, moyennant la somme de 1,000 livres, de toute réclamation envers René Couturier, sieur de Baleyte, et Joseph Couturier, sieur de La Prugne, pour ce qu'ils ont été évincés par François de Chabannes, seigneur de Boislamy, du solage de la forêt de La Mère-Solle, vendu par Antoine Couturier à Louis Basty. — Vente, transactions et sentences relatives au village de Chambon, au bois de La Coste, à la terre dite la Ligne du Nouault, au bois Nadou et à la métairie du Vernet.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier

1551-1753

E 60 BATAILLE. — Contrats de vente : par Antoine Bataille, procureur à Ahun, à Andrieu et à Jacques Vezinat, de terres et maisons au village de Prévenchère, paroisse de Saint-Sulpice-le-Donzeil ; — par Étienne Bataille, sieur de La Grange, notaire à Ahun, à François Mérigot, maçon, et à sa femme, Léonarde Pierrugue, d'un pré et d'une « saigne » sis à Chambereau ; — par Antoine Bataille, châtelain de Saint-Avit, à Gilles Rondeau, d'une somme de 100 livres avec ses intérêts, lui provenant de la succession de Pierre Bataille, son père, et d'Antoine, son oncle.

(Liasse.) — 7 pièces, papier

1617-1646

E 61 BEAUCHAMP. — Contrat de mariage de Guillaume et Jean Beauchamp frères, manœuvres, fils de Léonard Beauchamp et de Marie Dulat, demeurant à Johet, près Guéret, avec Marie et Jeanne Boyraud sœurs, filles de Georges Boyraud, demeurant à Teyrat, paroisse de Saint-Laurent.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1746

- E 62 BEAUFILS. Accord entre Charles Beaufils, sieur de La Roche, et ses enfants, lors de sa reddition des comptes de la gestion des biens de défunte Hélène de Sainthorand, leur mère. — Prise de possession de la cure de Saint-André de Bellefaye par Jean-Baptiste Beaufils, vicaire de Toulx-Sainte-Croix ; — actes d'administration des biens de la cure ; — visite des réparations par les habitants de Bellefaye ; — cession par autre Jean-Baptiste Beaufils au curé de Bellefaye, son frère, de tous ses droits sur le bénéfice-cure de Peyrat-la-Nonière, lequel quoiqu'étant de l'ordre de Saint-Augustin, a été possédé par des prêtres séculiers ; — échange de la cure de Bellefaye, contre une prébende de chanoine de la collégiale de La Chapelle-Taillefert à Guéret ; — plaintes de l'échangiste au sujet de l'empiétement des communaux de Bellefaye, sur les biens de la cure ; — donation par ledit Beaufils, à Jeanne, sa nièce, femme de Pierre Poissonnier Des Granges, chirurgien, d'une rente de 120 livres et de ses meubles, sous réserve d'usufruit.
(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier
1734-1788
- E 63 BEAUSSON. — Transport fait à Gilbert-Alexandre de Beausson, chevalier, seigneur de Beausson, Blanzat et Les Prugnes, par Jean Derrierges, écuyer, seigneur de Villemontel, capitaine de cavalerie au régiment de Sourdis, d'une rente de 150 livres, à lui due par Jean Bonnet, sieur du Mas, et Jean Rougier, sieur de Beauvais et des Saignes, de la ville de Guéret.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1683
- E 64 BECAINE. — Déclaration faite par-devant notaire, conformément à l'édit du Roi, de février 1771, par Antoine Becaine, sieur de Saint-Priest, bourgeois, qu'il estime à la somme de 2,400 livres l'office de procureur du Roi au siège des dépôts des sels établis à Mainsat et à Auzance, dont il a été pourvu après le décès de Martin Chabrol, son beau-père.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1771
- E 65 BELUJON. — Contrat de mariage de François Belujon, marchand à Guéret, fils de Pierre Belujon et de défunte Marguerite Contet, avec Claudie Rougier, fille de François Rougier, marchand, et de Marie Blazonneau.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1653
- E 66 BERAGUE. — Donation de tous ses biens, faite par Anne Berague, veuve d'Antoine Moussard, marchand, de Felletin, à François Berague, son frère, sous certaines conditions, et entre autres, celle d'affecter après le décès de la donatrice une somme de 60 livres et la fondation d'un obit en l'église du Moutier de Felletin, pour que l'on prie Dieu pour son âme.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1628

- E 67 BERNARD. — Obligation de 450 livres souscrite par Pierre et Jean Gauffier, meuniers, demeurant à Courtille, près Guéret, en faveur de René Bernard, conseiller du Roi, commissaire de police de Guéret.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1785
- E 68 BERNUT. — Appel fait au Présidial de La Marche par Silvain Bernut et Silvain Denis, habitants du village du Repère, d'une sentence du juge de La Chappelle-Barioux (La Chapelle-Baloue) qui les condamnait, comme censitaires dépendant du marquisat de Saint-Germain-Beaupré et astreignables à la banalité, à faire moudre leur grain au moulin de Saint-Sébastien, bien que, d'après les coutumes de la province, le censitaire ne soit astreint à porter son grain qu'à l'un des moulins du seigneur, sans que celui-ci puisse l'obliger de se rendre à l'un plutôt qu'à l'autre.
(*Liasse.*) — 7 pièces, papier
1754
- E 69 BERTHIER. — Sentence du Bailliage de Bourges émendant une sentence de la justice de La Salle-le-Roi qui portait que le testament de Jeanne Berthier, femme de François Rataut, serait exécuté selon sa forme et teneur, et en conséquence ordonnant que les biens de ladite Jeanne seraient partagés entre François Berthier, cercleur, et ses cohéritiers, d'une part, et Silvain Massicault et Marguerite Serineron, sa femme, d'autre part, à qui ils avaient été attribués par ledit testament.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier
1708-1726
- E 70 BERTRAND, seigneurs de Beaumont, de Malval, etc. — Actes d'hommages rendus à la baronnie de Malval : par Françoise de Persat, veuve de François de Saint-Hirier, écuyer, seigneur de Lavaux-le-Vieux, pour la seigneurie du Pin ; — par Germain Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont, pour les hautes justices de Beaumont, La Fosse et Chéniers. — Hommage rendu par Jean de Gude, écuyer, à Guillaume de Boueix, écuyer, seigneur de Richemont, pour le lieu de Roussines et la quarte partie des charnages des villages de La Bernardière et de La Notte, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre. — Ventes : par Zacharie de Saint-Mort, seigneur de Lourdoueix, à Olivier de Boueix, de rentes sur lesdits villages ; — par Silvain Ajasson de Grandsaigne à Pierre Chauvelin, écuyer, seigneur de Richemont, d'une dîme sur le village du Pin. — Reconnaissances rendues à la seigneurie de Chéniers, pour diverses tenures audit lieu. — Appel en garantie de Jean Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont, et de Marie de La Gelle, sa mère, par Marie Guillerot, veuve d'Antoine Bruneau, qui ne pouvait obtenir des habitants de Fréchampeau, La Saigne et Rateau le paiement des devoirs qu'elle avait pris à ferme.
(*Liasse.*) — 20 pièces, papier
1459-1731

- E 71 Intervention faite par Claude Vials, fermier général des domaines de France, au procès entre Yres Bertrand, écuyer, seigneur de Malval, et les habitants du village de La Chèze. — Procès : entre Jeanne Tacquenot, veuve d'Yurs Bertrand, sieur de La Villatte, et Pierre Peyvicaud, apothicaire, Léonard Dumont, notaire, et Antoine Poissonnier, marchand, qu'elle voulait dépouiller des cens et autres devoirs dus par le village de Fournioux ; — entre Gabriel Bertrand, baron de Malval, et Claude Bertrand, seigneur de Villebuxière, qui avait fait saisir la terre de Malval et s'était installé de force dans le château avec plusieurs adhérents.
(*Liasse.*) — 19 pièces, papier
- 1670-1679
- E 72 BESSE. — Requêtes de Léger et de Michel Bauduy, marchands de Riom, contre Claude Durochier, veuve de Pierre Fromenton ; — billets souscrits au profit d'Antoine Fromenton, lieutenant général de Combraille, président de l'Élection et fermier de la sacriste et de la messe matutinale de la prévôté d'Évaux, par divers religieux ; — sentence obtenue par lui comme fermier contre les tenanciers du village de Dorgues ; — accord entre le même et Maurice Barthon, écuyer, seigneur de Villemoleix, au sujet de la dot de sa sœur, Jeanne Barthon, femme de Bénigne Fromenton ; — assignation donnée à Bénigne Fromenton, chartreux du couvent du Pont-Sainte-Marie, à la requête de Pierre Garreau ; sieur d'Ausserre, élu en l'Élection de Combraille, pour qu'il ait à restituer les livres qu'il a em, portés de la maison des enfants mineurs de Pierre Celle — lier, procureur du Roi en l'Élection ; — bail des biens de Catherine Fromenton, fait par Marguerite Bernard, veuve de Bénigne Fromenton, sa mère, à Gilbert Dupoux, et Antoine Bresse ; — procès de Pierre Fromenton, écuyer, sieur de Coron, et de Marguerite Davesne, sa femme, avec René Chabridon, sieur d'Augirat, et de Bénigne Fromenton leur fils, sieur de La Lande, avec Jean de Sainthorent, sieur du Chomet, avocat.
(*Liasse.*) — 28 pièces, papier
- 1579-1731
- E 73 Sentence de Just de Tournon, sénéchal d'Auvergne, condamnant Antoine Fromenton, comme tuteur de Marguerite et de Gilberte Chermartin, à payer à noble Antoine de Murat, sieur des Bardous, écuyer d'écurie du duc d'Alençon, le montant de certaines obligations souscrites par Blaise Chermartin, au profit d'Antoine Rochon, commissaire d'artillerie, bailli de Limagne et d'Évaux, beau-père dudit Murat ; — transport de ces obligations par Gilbert et Marien de Murat, fils d'Antoine, à Etienne de Bretange, élu en l'Élection de Combraille ; — vente de créances tombées dans le lot de Marien de Murat, faite par son curateur, Jean Bernard, sieur de La Grancère, enquêteur à la Sénéchaussée d'Auvergne ; — accord entre Étienne de Bretange, d'une part, et noble Antoine Maistre, sieur de Tournage, curateur de Marguerite Chermartin, par lequel celle-ci se reconnaît héritière de Jean, son père, et de Gilberte, sa sœur, femme du demandeur, et par suite confesse lui devoir une somme de 2,709 livres portées dans son contrat de mariage ; — saisie de la métairie de Saint-Bonnet, paroisse d'Évaux, faite à la requête du même sur la dite Marguerite et sur Gilbert Jany, son mari ; — opposition à l'acquisition qu'il en a faite, mise au nom de Jacqueline Pinelle, femme de Pierre Neveu, avocat, comme créancière d'une somme de 2,070 livres

due à Louis Pinelle, son père, pour la résignation de son office d'élu en faveur de Jean Chermartin.

(*Liasse.*) — 32 pièces, papier

1587-1617

- E 74 Procès de Jean Besse, sieur du Mas, lieutenant criminel en l'Élection d'Évaux : avec Jeanne de Froment, veuve de Bénigne Fromenton, sa belle-mère, puis avec François et Michel Fromenton, écuyers, sieurs de La Lande et de Coron, capitaine au régiment de La Marche-Limousin, ses beaux-frères, pour obtenir le paiement d'une somme de 2,500 livres qui avait été donnée en dot à sa femme ; — avec François Delavesse, marchand de Clermont, qui avait fait saisir les revenus des biens de Denis Pasquet, écuyer, seigneur de Lavaublanche, lieutenant de cavalerie au régiment de Ligondès, aussi beau-frère dudit Besse ; — avec Claude-Gilbert Augier, lieutenant général au Bailliage de Combraille ; — avec Marguerite Faurot, femme de Martial Denchaud, laboureur au Peyroux ; — contrat de mariage de François Besse de Fromental, écuyer, capitaine au régiment de Haynault, avec Marie-Angélique de Préaux ; — constitution en sa faveur d'une rente de 100 livres, par Gabrielle Monamy, fille de noble Paul Monamy, seigneur de Vialleix, commandant de la ville du Quesnoy ; — quittances données par Gaspard Besse, sous-lieutenant au régiment de Haynault, de la dot qui lui a été constituée dans le contrat de mariage de son frère François ; — quittance d'un septier de seigle et de 20 sous d'argent dus à la prévôté d'Évaux pour les tombeaux des familles Besse et Fromenton ; — instructions aux pensionnaires du Roi sur les formalités qu'ils ont à remplir.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier (7 imprimées)

1673-1786

- E 75 Inventaire fait à la requête de Claude-Gilbert Giraudon, commissaire aux droits seigneuriaux, tuteur des enfants mineurs de François Besse, de Fromental et de Marie de Préaux, décédés, par Marin Leclerc, avocat en Parlement et notaire royal, de tout le mobilier et des titres qui se sont trouvés dans la maison appartenant auxdits mineurs, sise à Evaux.

(*Registre.*) — In-4°, 423 feuillets, papier

1785

- E 76 Rentes de Fromental. — Déclaration rendue par des particuliers à Louis Mousson, bourgeois d'Évahon (Évaux), qu'ils tiennent de lui en cens, censive et directe seigneurie le lieu de Galhard, autrement de Fromental, paroisse de Chasteau-sur-Chier ; — sentence de la chambre des francs-fiefs portant mainlevée de la saisie opérée sur les fiefs appartenant à Marguerite Mousson, veuve de Jean Chermartin, et à Blaise, son fils, pour déclarations non rendues ; — aveu rendu au seigneur de Roche d'Agoux par Antoine Fromenton ; — vente de la rente de Fromental par Louis Mousson à Catherine Guynote, veuve de Jean Pasquet, bourgeois d'Évaux ; — reventes successives avec faculté de réméré à Louis Maistre, bachelier en droit, à Jean de Salvert, abbé de Notre-Dame-de-Mouzon, procureur de Pierre de Salvert, baron de La Roche-Guilhebaud, et de Gouzon, son neveu, et à Blaise Chermartin ; — reconnaissances d'arrérages de la rente, données par des particuliers à Marguerite Mousson ; — sentence du Sénéchal d'Auvergne

autorisant Madeleine de Fertat, femme d'Antoine Fromenton, à faire une saisie de fruits pour rentes non payées ; — vente par Isabeau Tomazon, veuve de noble Gilles de Grosbois, à Jean Melhaud, du Clostrier, d'un ort et deux osches, sis à Fromental.

(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier

1499-1634

E 77 Procès soutenus contre les tenanciers de Fromental, qui refusaient de payer les rentes ou en déniaient les droits seigneuriaux, par les divers propriétaires, Marguerite Bernard, veuve de Bénigne Fromenton, Jean Rochette, écuyer, procureur du Roi en la Sénéchaussée de Riom, époux de Catherine Fromenton, Jean Besse, sieur du Mas, procureur fiscal du Bailliage de Combraille, et Gilberte Fromenton, sa veuve, Gaspard Besse, de Fromental, curé de Glény, François, curé de Malval, et Pierre, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers, et par Jean Verny, fermier des enfants de Jean Besse ; — procès des tenanciers de Fromental entre eux pour régler le paiement de leurs cens. — Lièves de tous les héritages du village.

(*Liasse.*) — 15 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier

1657-1785

E 78 Tenures du Breuil et du Fraixe. — Déclaration rendue par les tenanciers du village du Fraixe, paroisse de Saint-Julien-la-Genète, à Jacques de Choinnet, seigneur de Reilhebert. — Obligations consenties par les Fauconnet, tenanciers du village du Breuil, au profit de Madeleine de Fertat, qui les vend à Guillaume de Froment, avocat, lequel les transporte à Pierre Giraudon ; — saisie par celui-ci des biens des Fauconnet, qui constituent sur eux une rente de six septiers de seigle et de six poules au profit de Madeleine de Fertat, qui désintéresse leurs créanciers ; — procès au sujet du paiement de cette rente entre Jean Rochette, écuyer, et Bénigne de Froment, procureur au Bailliage d'Évaux ; — entre Jean Besse, lieutenant criminel et Marie de Vauchaussade, veuve de Gilbert Maître, écuyer, sieur des Chaumes, et entre Gilberte Fromenton, veuve audit Jean Besse, et les mineurs Simonnet. — Liève des villages du Breuil et du Fraixe.

(*Liasse.*) — 78 pièces, papier

1540-1734

La tenure désigne la portion d'une seigneurie occupée et cultivée par un paysan libre durant le Moyen Âge.

E 79 Tenure du Mas. — Déclarations rendues à la prévôté de Saint-Pierre d'Évaux par les tenanciers des villages du Mas, de Baillier-Cheny et de Pommeret, paroisse d'Évaux ; — déclarations des cens et rentes dus sur lesdits lieux ; — quittances données par les sieurs Souchar et Mazon, fermiers de la prévôté ; — procès de Bénigne Fromenton, président de l'Élection de Combraille, et de Marguerite Bernard, sa veuve, avec Jacques Doridier, écuyer, seigneur de Remirand, Arnaud Moreau, Gilbert Girodon et Marien Redeau, leurs cotenanciers du Village du Mas, pour obtenir le remboursement des cens et rentes qu'ils avaient payés pour eux ; — procès des fermiers de Jean Besse avec Jean Blanchard, meunier emphytéote des moulins du Vert, paroisse du Châtelet et du moulin Bedeau, à Évaux, sur leur refus successif de se reconnaître tenus au droit de banalité envers lesdits moulins,

terminé par l'engagement pris par Gilberte Fromenton, veuve dudit Besse, de contraindre ses fermiers à faire moudre leur grain au moulin Bedeau.

(Liasse.) — 80 pièces, papier

1580-1755

- E 80 Tenure de Sevenne. — Reconnaissance d'un devoir dû à la prévôté d'Évaux le jour de la fête de Saint-Julien par les tenanciers du village de Sevenne, paroisse de Chambonchard ; — vente par Christophe de Montroignon, prieur claustral d'Évaux, à Louis Du Ligondès, baron de Rochefort, du pâtural de Las Justissas et de rentes sur le village de Sevenne, saisis sur Gilbert et Antoine Barthon, héritiers de noble Maurice Barthon, seigneur de La Mothe ; — procès : de Gabrielle Marchesson, veuve d'Antoine Besse, avec MM. Du Ligondès, de Combes et de Quatresols ; — de Pierre Besse de Fromental avec Claude Gognier, sieur de La Brosse, président au dépôt des sels d'Évaux et Chambon, qui, se fondant sur ce qu'il avait trouvé une reconnaissance de certaines terres tenues sous un cens modique de la seigneurie de Malleret et antérieure à celle produite par le sieur Besse, refusait de lui payer les cens et rentes auxquels il était tenu pour le mas de Sevenne ; — procès entre des tenanciers sur le règlement de leur contribution aux cens ; — extraits du terrier de la seigneurie de Las Mazeiras.

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier

1457-1773

- E 81 Achats, par Antoine Fromenton et Madeleine de Fertat, sa femme, des prés de La Pêcherie et de Las Seignas et d'une maison à Évaux. — Bail à moitié fruits par Bénigne Fromenton de ses vignes du Petit-Cougours, paroisse de Lignerolles. — Procès de Jean Besse, acquéreur des biens de Catherine Fromenton, femme de Jean Rochette, avec les tenanciers du village du Drux, qu'il contraint à lui payer leurs cens. — Sentence du juge de Chatain, condamnant les tenanciers du village de Noussol, paroisse de Reterre, à payer certains cens et devoirs à Pierre Besse, écuyer, seigneur de Fromental. — Vente par noble Alexandre de Fricon et Marie-Françoise de Gamache, sa femme, à Jean Tixier, marchand, leur fermier, des seigneuries de Ladapeyre et de La Coste, que celui-ci revend à François Besse Du Mas, écuyer, seigneur de La Chassigne, secrétaire des commandements du prince de Conti. Lièves des cens et rentes appartenant à la famille Fromenton, perçus sur les lieux de Fromental, Noussol, le Drux, le Breuil, le Fraisse et Évaux. — Liève de la seigneurie de Malroux ; — ferme des dîmes de Saint-Julien-la-Genête, et du Mas-l'Abbesse, paroisse de Rougnat, appartenant à la prévôté d'Évaux ; — ferme des cens et devoirs seigneuriaux auxquels était asservi le mas et village d'Ayen, près Évaux.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier

1597-1785

- E 82 Terrier des cens, rentes, droits et devoirs dus à noble Gilbert Barthon, écuyer, sieur de Villemoleix et de Las Mazeiras, conseiller élu pour le Roi en l'Élection de Combraille, lieutenant général et garde du scel audit pays, fait par Antoine de La Farge, notaire royal héréditaire et Jacques Augier, notaire ducal audit pays de Combraille. — Les déclarations portent sur les lieux de : Bort-Monjaud,

Barbeyrat, La Bessède, Courbanges et Bessegon, paroisse de Chambon, Sevène et le Bourg, paroisse de Chambonchard, Chier-la-Mollas, paroisse du Chauchet, le Mas de l'Arbre ou Sarsault, le Mas et Ballier-Cheny, La Mouterolle, Bort-Franc, le moulin du Chancelier et la ville, paroisse d'Evau, le bourg de Combraille, La Chassaigne du Pit, paroisse de Fayolles, Las Mazeiras, paroisse de Reterre, Cujasseix, paroisse de Rougnat, le Mas du Puy-Aubert, le Fraisseix, Chomazeille, paroisse de Saint-Julien-la-Genête, le Rivaux, paroisse de Sannat, et La Vallette-Coutaud, paroisse du Tromp.

(*Registre.*) — *In-folio, 50 feuillets, papier*

1609-1611

- E 83 Obligations souscrites par Joseph Tronchet, prieur de Peyrat, au profit de Nicolas Dubois, marchand de Riom. — Partage fait par-devant le lieutenant général de la châtelainie d'Aubusson, des biens de Jean Rocques, sieur d'Esmodière, entre ses trois enfants. — Arrêt du Grand Conseil du Roi réglant le paiement des frais d'un procès entre Pierre Chabry, prieur de Saint-Pierre de Montluçon, d'une part, et Jean Rellier, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, Pierre Du Lyon et autres, d'autre part. — Lettres d'affaires adressées à Bertrand Rallier, sieur de Moneix, greffier de l'Élection de Combraille et procureur en la justice et prévôté d'Évau, par MM. Jany, Philibée, Cornudet, de La Roche-Aymon, de Myomandre, Périgaud, Rougier, etc. — Transaction entre Jacques Moreau, officier de l'artillerie de France, époux de Marie Périchot, avec les fermiers du droit de huictain de la paroisse de Besson. — Nomination, par le lieutenant général de Combraille, d'un curateur à la personne de la fille mineure d'Annet Ragon, syndic perpétuel de la paroisse de Fontanière. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui condamne le sieur François Garreau d'Hautefaye, contrôleur général des finances, domaines et bois de la Généralité de Moulins, à payer le droit de franc-fief.

(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier (1 imprimée)*

1582-1732

- E 84 Élection de Combraille. — Édits du Roi portant suppression des greffiers des paroisses et règlement pour la vente des offices de commissaires à faire les rôles et département de deniers ; — instructions et ordonnances des commissaires généraux députés par le Roi pour l'exécution de l'édit ; — correspondance de M. Fromenton, président de l'Élection, avec MM. de Champflour, commissaire, Gemarys, secrétaire de la commission, Garreau, élu en l'Élection de La Marche, et de Miomandre, élu en l'Élection de Franc-Aleu, chargés conjointement avec lui de préparer la compensation des offices ; — édit du Roi portant création de greffiers des rôles des tailles ; — quittances données par le receveur des tailles de l'Élection, de la finance d'offices de syndics et de greffiers des paroisses, et de droit d'enregistrement d'armoiries ; — réunion au siège de l'Élection, moyennant finance, des offices de second président, d'enquêteur-commissaire-examineur, d'avocat du Roi et de lieutenant criminel, conseiller-vérificateur des rôles ; — requêtes adressées aux élus pour obtenir l'exécution du privilège d'exemption de la milice, attribué aux syndics ; — lettre circulaire des élus de Moulins signalant une erreur dans l'attribution des droits attachés à l'office de contrôleur alternatif.

(*Liasse.*) — *97 pièces, papier (13 imprimées)*

1617-1734

- E 85 BLONDON. — Constitution par Guillaume Tournyol, seigneur du Rateau, secrétaire du Roi au grand sceau, et son avocat en la Sénéchaussée de La Marche, et François Tournyol, seigneur de Boislamy, son fils, d'une rente annuelle de 250 livres, en faveur de François Blondon, avocat en la châtellenie de Jarnages.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
- 1771
- E 86 BOIRON. — Bail à ferme de la seigneurie, et lieu noble de La Villatte, paroisse de Roche, soit domaine, cens, rentes, dîmes et charnages, consenti pour cinq années moyennant la somme de 150 livres par an, par Antoine Boiron, licencié ès lois, procureur du Roi en la châtellenie d'Ahun, à Gilbert Daguet, marchand.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
- 1604
- E 87 BOISSIER. — Extraits collationnés : du terrier de la seigneurie de Malleville, paroisse de Reterre, relatifs aux reconnaissances rendues à Guillaume Le Mur, écuyer, pour la dîme de la sixième gerbe de seigle, froment, avoine et orge, en la paroisse de Reterre, et le charnage des cochons, des poules, des agneaux et des veaux sur le même lieu, à lever après que le prévôt d'Évaux eu aura pris sa part ; — d'un bail à ferme consenti par Philibert de Thianges, écuyer, seigneur de Valigny, à Jean et Annet Frugereix, marchands, des sizaines à percevoir sur les lieux et villages de Malleville, le Mazeau, le Montmory, La Fosse, La Chezotte, le Mas, La Chirade, La Vallazière, Noussol, le Court, le Puysauzet, Tourton, Reterre, Boussanges, le Mont et le Bouchaud, estimés par le sieur Louis Boissier, dernier possesseur, à soixante et un setiers de seigle pour la dîme et à 1,000 livres pour le droit de charnage ; — bail à ferme des redevances à percevoir sur le village de Tourton, fait par Joseph Guillard, marchand drapier, Marguerite Moreau, veuve de Martin Pinthon, Louis Magistry et les frères Jacques Du Peyrat, tous fermiers de la seigneurie.
(*Liasse.*) — *6 pièces, papier*
- 1549-1789
- E 88 BONNET. — Contrats de mariage : de Léonie Bonnet, fille de Jean Bonnet, notaire royal à Chastain avec Antoine Constant, marchand ; — de noble Jean Bonnet, sieur du Mas, avec demoiselle Geneviève Rougier ; — de Henry Bonnet, sieur de La Villatte, lieutenant particulier à Guéret, avec Catherine Reydier et avec Gabrielle Seiglière ; — d'Étienne Bonnet avec Valérie Chorllon. — Bulle du pape Innocent XII, accordant des dispenses pour le mariage de Jean-Silvain Bonnet et de Gabrielle Tournyol. — Partage de biens entre Françoise Bonnet, femme de Timoléon de Seiglière du Plantadis, Sylvie Bonnet et Catherine Bonnet, femme de Léonard Muller, receveur des fermes, écuyer, seigneur de Jouhet. — Testaments : de Philippe Bonnet, de Jean Bonnet, notaire royal, et de Catherine Reydier. — Quittances : d'une fondation faite en l'église d'Ahun par Anne Auclerc ; — du droit de franc-fief pour Jean Bonnet, élu ; — des diverses impositions de Jean-Silvain Bonnet, président au Présidial de Guéret. — Décision de l'intendant de Moulins, Turgot, déduisant 34 livres sur le dixième du sieur Bonnet, à raison de 348 livres de rentes ecclésiastiques dont il est chargé. — Consultations des

médecins de Paris, Helvétius et Cluscard, pour la maladie de madame Bonnet. — Traité entre le sieur Le Blanc, licencié ès droits, avocat au Parlement de Paris, et le président Bonnet, par lequel il s'engage, moyennant 4 louis d'or, à préparer et à mettre en état d'être reçu sur la loi, en lui fournissant en outre ladite loi, la harangue et tout ce qui lui est nécessaire.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 1 bulle

1589-1749

- E 89 Procès : de Claude Pitault, curé de Saint-Pardoux, et de Mathieu Jorrand, prêtre, avec Pierre Bonnet, au sujet de certaines redevances ; — du sieur Rédeil, curé de Saignat, avec Henry Bonnet, auquel il réclamait une rente annuelle de 15 livres, constituée sur le lieu du Ris, par François Moreau, sieur dudit lieu ; — de Gabrielle Seiglière, femme d'Henry Bonnet, avec Françoise Seiglière, femme de Léonard Bourgeois, procureur du Roi au Présidial, pour obtenir la restitution d'une somme de 500 livres que ladite Bourgeois avait touchée de Rolland Symonnot, écuyer, sieur du Montlebeau, sur qui l'avait donnée à prendre Anne de Chamborant, veuve de René Du Breuil Du Bost, chevalier, seigneur du Broutet et de Gargillesse ; — de Henry Bonnet avec Catherine Vidard, veuve de Louis Reydier, président au siège de Guéret, avec laquelle il transige pour la dot de Catherine Reydier, sa première femme ; — du même avec Jeanne Guillon, veuve de Pierre Challe, receveur des tailles, et avec le sieur de Beauregard, pour le paiement de certaines sommes, et avec les marguilliers de l'église Saint-Pierre de Guéret, pour le paiement d'une rente de 75 livres qu'il avait constituée sur ses biens en leur faveur ; — de Silvain Bonnet avec Olivier Tournyol, sieur de La Rode, maître particulier des Eaux et Forêts de La Marche, pour la rescision du partage des biens d'Antoine Tournyol, sieur de La Grange, capitaine de cavalerie.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier

1652-1749

- E 90 Notes autographes de Henry Bonnet, lieutenant particulier, et de Jean-Silvain Bonnet, président au Présidial de Guéret : compte avec Pardoux Dufour, greffier, pour sa recette des épices de MM. du Présidial ; — arrêt du Conseil qui rétablit les lieutenants généraux et particuliers dans les émoluments dont ils jouissaient avant 1667 ; — accord entre les membres du Présidial pour le remboursement d'un office de conseiller-assesseur ; — supplique du Présidial adressée au Roi pour qu'il n'unisse pas à la communauté un office de conseiller-chevalier d'honneur, qui conviendrait mieux à un membre de la noblesse ; — plaintes des magistrats contre M. de Madot, lieutenant général du siège et subdélégué de l'intendant, avec une lettre fausse du prieur de Sainte-Gertrude sur ses exactions ; — lettre à M. de Nesmond sur les mesures à prendre pour céder la charge de son père, conseiller au Présidial ; — arrêt du Conseil d'État, qui porte que le duc de La Feuillade pourra destituer les officiers des châtelainies de la province, en remboursant leurs charges ; — état de rentes dues aux seigneurs de La Mongie et de Montluçon ; — plaintes du sieur Claude Dissoubray, sur le rôle des tailles de la paroisse de Villard, dressé d'office par le président Bonnet ; — extrait de la généalogie des comtes de La Marche, de la maison de Bourbon, pour prouver que les bailies de Sainte-Feyre n'étaient pas du domaine de la couronne ; — note sur les alliances

des familles Bonnet et Bordessoulle ; — états de dépense de la maison du lieutenant particulier Bonnet ; — notes d'audience.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 99 pièces, papier

1623-1754

- E 91 Lettres adressées : au lieutenant particulier Bonnet, par Marie Du Mas, sa sœur, et G. de Mérigot, sa cousine, religieuse de la Visitation, qui demandent ses bons offices pour l'établissement de leur ordre à Guéret ; — au président Bonnet : par M. de Brégy, qui le remercie de ses bons offices pour une mauvaise affaire où il avait été engagé ; — par Filloux de Saint-Sulpice, prêtre habitué de Saint-Roch, à Paris, qui se plaint du refus de ses frères de lui envoyer de l'argent ; — par M. Tandeau de Saint-Nicolas, qui lui demande une de ses filles en mariage pour son fils ; — par M. de La Fortillesse, qui se plaint qu'un des fermiers du président, qui est collecteur, veut augmenter les tailles des siens ; — au président Du Bouchet : par M. Tournyol, qui le remercie d'avoir vendu la dîme de Montagaut ; — par M. Boyer, au sujet de son différend avec le chevalier de Villebuxière ; — à M. Chorllon de Cherdemont : par l'intendant de Moulins, Doujat, qui le remercie des lettres de bonne année de la compagnie ; — par M. Charpentier, qui l'invite à vendre sa charge de conseiller du Roi, lieutenant particulier assesseur criminel en la châtellenie d'Ahun, qui est un fonds mort ; — à madame de Gédoyne, par le lieutenant particulier Bonnet, à laquelle il annonce la révocation de l'intendant et son remplacement par M. de Fieubet, neveu de celui qui présidait les Grands-Jours de Poitiers et qui a vendu à ladite dame la terre du Monteil ; — à madame Bonnet par mesdames de Seiglière, de Cressat et Du Mas, sur la mort de son mari, etc.
(*Liasse.*) — 131 pièces, papier

1649-1773

- E 92 Lettres adressées au lieutenant particulier Bonnet : par François Artaud Des Pradelles du Cusinet, son pupille, successivement écolier de philosophie à Limoges, soldat d'infanterie racolé, élève de philosophie chez les Jésuites à Billom, étudiant en médecine à Montpellier, fugitif à Paris pour avoir tué un des porteurs du grand-prévôt, prisonnier à Jarnages, près Guéret, pour avoir tué son hôtelier, soldat du régiment du Roi à Valenciennes, après s'être évadé de prison, homme d'affaires de M. de Vervin, avocat général à Avignon, après avoir essayé en vain d'obtenir des lettres de grâce, coureur d'aventures à Rome et en Italie, et cheval-léger du Pape dans le Comtat Venaissin, par l'entremise de don Annibal, neveu de Clément XI. — Quittances de l'arrière-ban pour le fief des Pradelles. — Titres de propriété d'une rente foncière sur les lieux des Escures et de Margnat, paroisse de Saint-Marc à Frongier, possédés par Louis Artaud.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 133 pièces, papier

1549-1750

- E 93 Rachat fait par Antoine Monamy, écuyer, seigneur du Mas-du-Theil, d'une rente qu'il avait constituée sur sa métairie du Mas-Ganachon en faveur de Léonard Monamy, son frère, lors du partage des biens de Jean Monamy et de Marie Morin, leurs père et mère ; — vente de la maison noble du Mas-du-Theil, par Martial Monamy, écuyer, et Madelaine Du Buysson, sa mère, à Jean Bonnet, notaire

royal ; — dénombrements rendus à la châtelainie d'Ahun, par Henry et Jean-Silvain Bonnet ; — rôle de la taille au 4 cas levée par Jean-Silvain Bonnet sur ses hommes, pour le mariage de Jeanne Bonnet, sa fille aînée ; — fermes du moulin de La Piche, de la métairie du Mas-Ganachon, des moulins à blé, à chanvre et à draps du Mas-du-Theil et du domaine ; — quittances de rentes dues par les villages du Cluzeau et de La Vau. — Acquêt fait par Jean Bonnet, des consuls de la ville d'Ahun, de l'eau des fossés de la ville, depuis la porte de Guéret jusqu'à la tour de Mourelli. — Bail d'une maison à Guéret, prise à ferme par Henry Bonnet, de François Du Rieu, écuyer, seigneur de La Villatte-Billon.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 117 pièces, papier

1548-1753

- E 94 Vente de partie de la terre du Pradeau, par Guy Du Plantadis, châtelain d'Aubusson, à Denis Belluchon, et revente par celui-ci à Antoinette de Lagarde, veuve de Jean Bonnet, ancien châtelain d'Aubusson. — Acquêt fait par Jacques Bonnet, hôtelier à Châtain, du bois de Lavergne ou de Rochas, près Royère ; — cheptels et fermes de la seigneurie de Boisfranc. — Procès de Jean-Silvain Bonnet, en qualité de mari de Gabrielle Tournyol, avec Joseph Dufour, sieur de Réjat, héritier de Pardoux Dufour, son frère, fermier de la terre du Breuil ; — liève de la seigneurie du Breuil. — Baux à ferme et quittances de fermages des lieux du Ris, de Beaumont, de Maindigour, de Bournazeau, de Montcocu et du Bas-Breuil. — Liève des cens, droits et devoirs dus à Henry Bonnet sur les villages de Vaux-Soubrane, La Chabassière et Le Monteil-Segur. — Dénombrement des rentes de Bostgros, rendu à Michel de Pannevère, écuyer, seigneur de Villejus. — Reconnaissances et répartition d'une rente due par les habitants du village d'Entarioux, paroisse de Fransèche.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 71 pièces, papier

1546-1745

- E 95 Reconnaissance de rente donnée par les habitants du village des Chassaignes, paroisse de Versillat, à André Simonnot, écuyer, seigneur de Montlebaud ; — vente par Léonard Nonique, sieur de Lageymard, et Claude Jupille, sa femme, à Jacques Bonnet, sieur de Leyrichy et de Saint-Priest, d'une rente foncière sur le village de Cressat ; — procès de Pierre-Antoine Bonnet, sieur de Saint-Priest, sénéchal de Bridiers, avec les tenanciers des villages de La Cheyronnade, de La Rebeyrolle, du bois de Grandmont, pour les rentes qu'ils sont tenus de lui payer ; procès d'autre Pierre-Antoine Bonnet, aussi sénéchal de Bridiers, avec Pierre Sallet, sieur de Vérine, pour la rente de Lebret ; — commandement au même de payer le droit de franc-fief, pour la rente qui lui est advenue sur la tenue des Barbiers, par le décès de Catherine Dalesme, sa mère ; — quittances de paiement de rentes à la vicairie de Saint-Vincent de La Souterraine ; — déclaration des domaines du village de Montpensoux, chargés de rentes envers la seigneurie de Saint-Priest ; — forléal et évaluation des grains aux mesures de Bridiers et de La Souterraine ; lièves de la seigneurie de Saint-Priest.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 129 pièces, papier

1597-1789

- E 96 Liève des rentes nobles et foncières dues à Pierre-Antoine Bonnet, seigneur de Saint-Priest, juge sénéchal de la vicomté de Bridiers, par les habitants des villages et tenures de La Villatte, paroisse de Colondannes, des Barbiers, paroisse de Lizières, de La Chironnade, paroisse de Noth, de La Rebeyrolle, de Cressac, des Vérines, de Marthoras, de Maupertuis, de Lebec et du bourg, paroisse de Saint-Priest-la-Feuille, de Lascoux et des Chassaignes, paroisse de Saint-Agnant-de-Versillat, et du Boucheix, paroisse de Vareilles.
(*Registre.*) — *In-folio, 93 feuillets, papier*
- 1770-1789
- E 97 BONNYAUD. — Contrat de mariage de Guillaume Bonnyaud, greffier de la sénéchaussée de Guéret, avec Gabrielle Perdrix. — Procès de Silvain Bonnyaud, prieur de Clugnat, et de Jean Bonnyaud, frères, demandeurs en opposition, afin de percevoir ce qui leur revenait dans les biens du Mas-Neuf, saisis sur Antoine Perdrix, sieur de Champegaud, avocat en Parlement, et sur ses sœurs, à la requête de Guillaume Tournyol, président en l'Élection, et de Silvain Chazal de La Villetelle, lieutenant général de police de la ville de Guéret. — Lettres d'affaires adressées à M. Bonnyaud, procureur à Guéret, par le sieur Legras, fondé de pouvoir des religieuses de Blessac. — Thèse de philosophie soutenue au collège des Barnabites de Guéret, par Silvain Bonnyaud, clerc.
(*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier (1 imprimée)*
- 1686-1743
- E 98 BORDAS. — Partage de biens immeubles entre Antoine et Toussaint Bordas, frères ; — testament de Gabriel Bordas, sieur de Braconnay ; — procès entre Anne Bordas, veuve dudit Gabriel, et Jeanne Bordas, femme d'Antoine Moreau, sa fille, qui voulait faire resciser son contrat de mariage, pour arriver à la succession de son frère ; — ventes du pré de l'Étang, sis au village de Lubier, paroisse d'Ajain, par Hugues Micheau, à Étienne Bordas, et par Martial et Jean Bordas, à Guillaume Bordas.
(*Liasse.*) — *8 pièces, papier*
- 1543-1687
- E 99 BOUARD. — Donation mutuelle de leurs biens entre Léonard Bouard, sieur de Gorsse, et Jean Bouard, son neveu, archer de la vice-sénéchaussée de La Marche. — Partage entre Léonarde-Anne, Anne-Léonarde, et Léonarde Bouard des biens de leur père ; — nomination par Pierre Lejeune, sieur de Fressange, châtelain de Guéret, d'un tuteur aux enfants mineurs de Jean Bouard et de Jeanne Millet. — Sentences : du Parlement, condamnant Bernard Bouard à payer à Claude Delacroix, huissier, une somme de 222 livres pour dépens ; — du Présidial, obligeant Marie Eslion, veuve de Jean Bouard, à abandonner à Jeanne Nigon, dame de Châteauclos, plusieurs héritages, tenus d'elle en serve condition ; — de la prévôté de Guéret, condamnant Antoine Richon à payer à Anne Eslion, diverses sommes par lui dues à Jean Bouard, et ce en vertu d'une procuration de celui-ci, reçue par Orlandus, notaire à Saint-Benoît, en Italie. — Poursuites d'Étienne Bonnyaud, receveur des domaines, contre Jean et Léonard Bouard, pour le paiement d'une rente de seigle due au Roi par le domaine de Gorsse. — Procès de

Léonard Bouard, sieur de Gorsse, avec Pierre Rougier, son débiteur, et Anioine Richon, archer de la vice-sénéchaussée.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier

1653-1733

E 100 BOUCHARD. — Promesse de ferme de la métairie de Fondennet, faite par Louis Bouchard, écuyer, seigneur de Lâge, à Jacques Deloge, en présence de Brargon de Bouzigny, écuyer, seigneur de Mortrot, et de Jean Du Muraud, écuyer, seigneur de La Pougé.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1563

E 101 BOUDET. — Traité passé entre Noël de Leymarie, apothicaire, et François Boudet, prêtre, docteur en théologie, pour l'apprentissage d'Annet Boudet ; — contrat de mariage dudit Annet avec Gabrielle Demalleret ; — quittance donnée par Claudie Boudet à Annet, son frère, de trois robes de drap qui lui avaient été promises lors de son mariage avec Pierre Segreyte ; — saisie de 700 gerbes de seigle faite sur Laurent Delacour, avocat, à la requête de François Boudet, apothicaire, à cause du non-paiement de la dot de Marguerite Delacour, sa femme ; — transaction entre Annet Boudet, prieur de Saint-Domet, et Jacques Boudet, marchand, d'une part, et Léon de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Saint-Antoine, au sujet du partage de leurs biens indivis ; — achats par la famille Boudet de domaines à Malleret, près Bellegarde ; — ventes d'une rente de seigle à prendre sur le village de Beauveix, paroisse de Champagnac, par Gaspard de Fournoulx, écuyer, à Barthomé Mage, marchand, et par Sulpice Blanchon, à François Boudet, apothicaire.

(Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier

1520-1787

E 102 BOUERY. — Contrat de mariage d'Étienne-Jean Bouéry, écuyer, seigneur de Pontévrard, garde du corps du Roi, avec Marie-Anne-Catherine Ranon de Lavergne ; — procès d'Antoine Bouéry, lieutenant des Eaux et Forêts, avec Gilles et Antoine Rondeau, ses débiteurs ; — adjudication, par sentence de la châtellenie de Guéret, de la terre du Breuil en faveur de Gabriel Bouéry, sieur de Saint-Loup ; — reconnaissance d'une somme de 1,854 livres consentie par Gabriel Bouéry, sieur de Joulhiac, en faveur de Michel Nigon, sieur des Chastres, lieutenant criminel en l'Élection de Guéret ; — vente faite par Jean Delouche, à Pierre Bouéry et à Jeanne Delouche, sa femme, de biens sis au village de Pradon, paroisse de Lourdoueix Saint-Pierre ; — supplique adressée à l'évêque de Limoges par Jean Bouéry, chapelain de la vicairie de Sainte-Croix en l'église du Moutier d'Ahun, pour obtenir la réduction de partie de ses charges.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier

1628-1758

- E 103 BOULAUD. — Défaut donné en l'Élection de Guéret à Guillaume Botte, laboureur, opposant à la saisie faite sur lui à la requête de Jean Boulaud et autres collecteurs de la paroisse de Saint-Sulpice-les-Champs ; — supplique adressée au maître particulier des Eaux et Forêts de la Haute-Marche, par Étienne Boulaud, marchand, afin d'être remis en possession de deux charretées d'écorces saisies sur lui à la requête de Martial Pineau, fermier du bois de La Monstrelonge, appartenant aux chanoines de La Chapelle-Taillefer.
(Liasse.) — 2 pièces, papier
1698-1700
- E 104 BOULET. — Constitution faite par Marie d'Assy, veuve du sieur de La Roche, chevalier, d'une rente viagère de 140 livres au profit d'Emmanuel-Philibert Boulet, curé de Saint-Pierre de Montluçon.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
1785-1786
- E 105 BOULLERIE. — Procès de Léonard Lenoble et de Jean Biard, tuteurs de Silvaine Boullerie, fille mineure de Léonard Boullerie et d'Étiennette Bernard, avec Silvain Chérotet, adjudicataire des biens de ladite Silvaine, et opposant à leur vente sur saisie faite à la requête de Joseph Cousturier, sieur de La Prugne, lieutenant en la châellenie de Guéret ; — dénombrement desdits biens sis au village de Claveyrolles, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois.
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 19 pièces, papier
1680-1696
- E 106 BOULLIAUD. — Sentence du siège présidial et bourse consulaire de Guéret, condamnant Marien Delagrangé, François Vincenot et Léonard Heyraud à payer à Joseph Boulliaud, marchand, une somme de 500 livres pour vente de cochons ; — testament dudit Boulliaud, demeurant à La Glizolle, paroisse d'Ars.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier
1745-1765
- E 107 BOURDEAU. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Bourdeau, écuyer, fils de Léonard Bourdeau, écuyer, seigneur de La Judie, Saint-Martin-le-Vieux et Choulardie, et de Françoise Mauduit avec Julie Tandeau, fille de Grégoire Tandeau, seigneur de Marsac, écuyer, président trésorier de France au Bureau des finances de Limoges, et de défunte Anne-Marie de Sauzet de Marsac.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
1779
- E 108 BOURGEOIS. — Procès : d'Étienne Bourgeois, marchand, tuteur des enfants mineurs de Jacques Maslardier, avec Catherine Niveau, femme de René Druillette et tutrice de Gilberte Maslardier, sa fille ; — de Pierre Bourgeois, procureur du Roi au Présidial, avec Florentine de Poyenne, femme de, Georges de Saint-Julien, seigneur de La Chezotte, avec Françoise de Poyenne, femme de Simon Goyon,

seigneur du Moulin-Neuf, et avec Gabriel, Nicolas, Louis, François, Charles, Charlotte, Florentine et Marguerite de Biencourt, au sujet de la succession de Nicolas Esmoing et de Charlotte Bertrand, sa femme ; — de Léonard Bourgeois avec François Voysin, prêtre communaliste de Guéret, et Antoine Coudert, sieur de La Pouyade, curateurs des enfants mineurs de Pierre Voysin, dont il était débiteur pour une somme de 600 livres, et continuation du procès par Isaac Chorllon, sieur des Rioux, son héritier.

(Liasse.) — 19 pièces, papier

1632-1701

- E 109 Distribution faite à divers créanciers par Alexis Chorllon et Antoine Rocherolles, acquéreurs au nom de leurs femmes de Jean Périgaud, leur débiteur, de sommes à eux dues. — Adjudication, faite au profit d'Antoine Rocherolles, des biens de François Du Breuil, écuyer, et d'Étienne Du Breuil, aussi écuyer, prieur de Chatellus, ses débiteurs. — Procès : de Gilberte Rocherolles, femme de Silvain Bourgeois, avocat, avec Antoine Rocherolles, sieur de Saint-Laurent, élu à Guéret, époux de Catherine Bourgeois, demandeur en partage des biens de Louis Rocherolles, leur père ; — de la même avec Valérie Bourgeois, femme d'Alexis Chorllon, pour le règlement de la succession d'Antoine Rocherolles ; — de la même et d'Antoine Bourgeois, chanoine de l'abbaye de Bénévent, avec Catherine Bourgeois, veuve dudit Antoine Rocherolles, au sujet de la liquidation de la succession d'Alexis Rocherolles.

(Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier

1624-1687

- E 110 Procès de Valérie Bourgeois, femme de Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, sieur de Cherdemont, président au Présidial de Guéret, et de Léonard Bourgeois, sieur de Saint-Léger, avec Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, au sujet de la succession de Catherine Bourgeois, leur sœur, femme dudit Tournyol, et en premières noces d'Antoine Rocherolles ; — consultations des avocats de Paris, Lelot, Buray, Ponnet, Guillet, Ricard, Auzonet, Jably, Abraham et Gomond, et avis des jésuites Du Carné et Channeville, et des docteurs de Sorbonne Lestoc et Grandin, sur les clauses du testament de ladite Catherine ; — état des héritages composant les métairies de Villegondry, Chibert, Saint-Laurent, Chignatroche et Lasvaux, délaissées par Antoine Rocherolles.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 171 pièces, papier

1582-1686

- E 111 Procès : de Valérie Bourgeois avec ses débiteurs, Jacques et Étienne Labour, Jean de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Courcelles, maître d'hôtel du Roi et lieutenant aux gardes, Étienne Lemoyne, sieur de La Villette, Silvain Busselet, sieur de Belut, et Silvain Tibord, notaire ; — de Françoise Seiglière, femme de Léonard Bourgeois, procureur général au Présidial, avec Anne Moreau, sa mère, et avec François Moreau, sieur du Ris, conseiller du Roi, et Gabrielle Seiglière, sa femme, afin d'obtenir la remise de ses droits paternels et de ceux énoncés dans son contrat de mariage ; — de la même avec François de La Chassigne, écuyer, son créancier ; — de Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, premier président an

- Présidial, de Jean-Baptiste Chorllon, sieur de Saint-Léger, et d'Isaac Chorllon, sieur des Rioux, avec Gilberte Rocherolles et Antoine Bourgeois de Longeville, avocat, son fils, relativement à la succession de Catherine Bourgeois.
(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier
1660-1704
- E 112 Opposition faite par Catherine Bourgeois, veuve d'Antoine Rocherolles, à la vente de l'office d'assesseur et premier élu en l'Élection de Guéret, dont était pourvu Alexis Rocherolles, son fils, décédé ; — procès de Silvain Bourgeois, mari de Gilberte Rocherolles, avec Valérie Bourgeois, femme de Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, président au Présidial' de Guéret, qui lui avait cédé, moyennant 15,000 livres, son office d'élu ; — opposition faite pendant quinze ans par ladite Valérie, entre les mains du garde des sceaux, à ce qu'il soit scellé ou expédié aucunes lettres de provision de cette charge d'élu.
(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier
1670-1701
- E 113 Procès d'Alexis Chorllon, représentant sa femme, Valérie Bourgeois, et de Léonard Bourgeois, avec les sieurs Ducloup, Martin, Sudron, Vernet, Chevalier, Pruchon, Martial, Gloumost, Venturoux, Taillade, Barthelot, Janot, Pincton, receveur des domaines en la ville d'Aubusson, et autres débiteurs d'Antoine Rocherolles et de Michel Nigon, dont ils étaient héritiers.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier
1621-1689
- E 114 Procès de Valérie Bourgeois et de ses héritiers, Isaac Chorllon, sieur des Rioux, lieutenant en la Maîtrise particulière des eaux et forêts, et Jean-Baptiste Chorllon, greffier en l'Élection de Guéret, avec Antoine Dumas, Valérie Bourgeois, femme de Jean Dumas, procureur, Louis Dumas, Marguerite Dumas, veuve d'Isaac Richard, et Catherine Dumas, femme en premières noces de Jean Rousseau, et en secondes de Jean Dossigny, légataires de Catherine Bourgeois, pour une somme totale de 1,980 livres.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier
1676-1717
- E 115 FOYER. — Partage entre Gabriel Meiguan, sieur de Mignonssay, et Pierre Boyer, sieur de Jarlet, de la terre du Portail, par eux achetée en commun d'Isabeau Guéret, veuve de Gabriel Boyer, sieur du Portail. — Annulation par sentence de la sénéchaussée de Guéret du contrat par lequel Marie Boyer, femme de Pierre Renty, avait vendu ses biens à Jacques de Chauvelin, écuyer, seigneur de Richemont.
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier
1651-1766

- E 116 RACHET. — Accord de Guy Brachet, écuyer, seigneur de Peyrusse, avec Antoine Bouchet et autres au sujet des dîmes du Vernet ; — réception de caution pour Louis de Brachet, sieur de Rebeyreix ; — procès-verbal de vérification du terrier de Rebeyreix, dressé à la requête d'autre Louis de Brachet dans un procès avec la communauté du Moutier-de-Felletin ; — vente par Annet Brachet, comte du Maslaurent, lieutenant général de La Marche, à Jacques Masson, sieur de La Salle, d'une rente directe et foncière avec tous droits de justice sur les habitants du village du Chansset, paroisse de Saint-Georges-Nigremont ; — baux à ferme des dîmes des grains des paroisses de Saint-Quentin et de Poussanges et des villages de Gioux, Méallet et Gradeix, paroisse de Gioux et du Tarderon, La Combe, La Brousse, Bunleix, Soupain et Les Mastroux, paroisse de Croze ; — lièves des cens, rentes, dîmes, droits et devoirs seigneuriaux de la terre du Maslaurent ; — monitoire de l'archiprêtre d'Aubusson contre des particuliers qui avaient abattu des arbres sur ladite terre.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier
- 1519-1787
- E 117 REMONT (de). — Lettres d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de La Marche, concédant à Brémond de Vitry, seigneur de Larrière et de Bosrond, son conseiller, l'usage de bois-mort et de mort-bois dans la forêt de Vacheresse, ainsi que le pacage du gros et menu bétail de la maison de Bosrond et des métairies adjacentes et la paisson de 28 pourceaux par an dans ladite forêt (don de M. Bonnafoux, bibliothécaire à Guéret).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau
- 1507
- E 118 BRESCHARD. — Déclaration faite conformément à l'édit du Roi de février 1771, en présence de Michel Dequeireaux, seigneur de Chassignolle, greffier en chef aux dépôts des sels d'Auzance et Mainsat, par Jean Breschard, qu'il estime à la somme de 300 livres son office de notaire royal à la résidence de Boselard, paroisse de Saint-Maurice.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1771
- E 119 BRIDIERS (de). — Aveux rendus à Jeanne de Bretagne, dame de Bressuire, et à Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, comme dame de Boussac, par Jean Aufrère, bourgeois, pour son lieu noble de l'Age-Mesnyer, et par Charles de Bridiers, écuyer, pour sa seigneurie de Nouzerines ; — saisie de la terre de Nouzerines sur Marguerite de Bridiers, veuve de Jacques Du Ligondès et ses enfants, à la requête de Henri de Saint-Germain, chevalier, et de Silvie de Bigny, son épouse, subrogés aux droits des administrateurs de l'hôpital général de Moulins ; — lièves des cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux dus à la seigneurie du Chier ; — actes de vente et d'échange de biens sis aux villages d'Argère et de Monfarjoux, paroisse de Genouillac, de La Roche, paroisse du Moutier-Malcard, de La Cour, paroisse de Nouzière, d'Emboist, paroisse de Bétête, des Courets et de La Grange du Pont, paroisse de La Cellette, des Grosllars, paroisse de Notre-Dame de Pouligny, de Saint-Dizier-les-Domains, de

La Béthoullière et Chez-Merlin, paroisse de Nouzerines, et de Vivieux, paroisse de Tercillat (don de M. Théophile de Sainthorent, maire de La Cellette).
(*Liasse.*) — 28 pièces, papier

1576-1730

- E 120 Actes d'échanges, de ventes, d'arrentements, de partages de biens, sis aux villages de Chambon, La Brousse, Couchardon, Lardouinat, Montmarson, La Betoulle, Montaulard, Salvot, Montabret, Les Ansonnes, Les Coupières, La Chaumette et Montaufort, paroisse de Buxière Saint-Georges ; — accord entre les habitants de Chambon pour le règlement du cours des eaux du village ; — bail à ferme à Pierre Bouat, de la dîme de La Coux, au territoire de Lardouinat, appartenant à la seigneurie de La Forge ; — vente d'une maison au village de Montabret, faite par Philippe de La Vault, notaire à Boussac, fermier du membre de Montabret, dépendant de la commanderie de Lavaudfranche, à Jean de Bridiers, écuyer, seigneur de La Forge et de Nouzerines ; — acte d'affranchissement d'héritages sis à Salvot, tenus servement aux devoirs de guet et de mosnage de la seigneurie de Nouzerines, fait par le même Jean de Bridiers (don de M. Théophile de Sainthorent, maire de La Cellette).
(*Liasse.*) — 177 pièces, papier

1585-1681

- E 121 BROCHAND. — Dénombrement rendu à la baronnie de Combraille par Fiacre de Malleret, écuyer, seigneur de La Nouzière et de La Chaud, des dîmes à lui dues par les villages d'Auterive, La Chaud-Grande, La Chaud-Petite, Tresfetus, Varreines et Boisset, paroisses de Lussat et de Tardes ; — ventes desdites dîmes avec faculté de réméré, par Jean de Malleret et Marie de Vernage, sa femme, à Claude et Antoine Janot, marchands, et par Joseph de Malleret à Jean Brochant, sieur de La Charmoise ; — désistement de leur droit de réméré, donné par Nicolas de Malleret, chanoine de Saint-Quentin, Jean-Baptiste de Malleret, officier de dragons, et autres ; — sentence de la sénéchaussée d'Auvergne maintenant Annet Leclerc, sieur de Remirant, et Marguerite Brochand, sa femme, dans leur possession de la dîme d'Auterive qui leur était contestée par Joseph Dupuy, sieur de Chamand, et Philippe Pérathon, curé de Lussat.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1635-1779

- E 122 BRUNI. — Arrentement perpétuel passé devant la Cour du scel aux contrats établi en la vicomté de Brosse, par Jean Bruni, du village de Mazeaux, paroisse de Quinçay, à Pierre Bruni, fils de Simon, son neveu, moyennant la somme de 4 sous tournois de rente payable annuellement à la Notre-Dame de la Chandeleur, d'une maison et d'une pièce de terre, situées au village du Rouet, paroisse de Bonneuil.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin

1514

- E 123 BRUSLETOURTE. — Provisions de l'office de notaire royal, tabellion et garde-note héréditaire de la paroisse de Saint-Germain, délivrées à Silvain Brusletourte par Denis Amelot, seigneur du Chaillou, commissaire-général député par le Roi pour la vente, revente et établissement des offices de notaires, gardes-notes et tabellions royaux restant à pourvoir en l'étendue du royaume.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1669
- E 124 BRUTINEAU. — Testament de Léonard Brutineau, maçon, demeurant au village de Saint-Sulpice-le-Donzeil ; — obligation de cheptel consentie par Étienne Brutineau, laboureur au village de Moletas, paroisse d'Ahun, au profit de Léonard Brutineau, taillandier.
(Liasse.) — 2 pièces, papier
1627-1692
- E 125 BUJARD. — Cession faite par Étienne de Lestang, écuyer, seigneur de l'Estang-Bouvard, lieutenant d'une compagnie du régiment de La Frezillière, à Jean Bujard, sieur du Chierdemont, d'une somme de 40 livres à lui due par Jacques Baronnet ; — quittance donnée aux héritiers de Jean Bujard, avocat à Guéret, par le sieur Taquenet, d'une rente à lui due par le défunt ; — cession de tout ce qui leur pouvait revenir dans sa succession faite par Charlotte, Madeleine et Jeanne Coudert, femmes de Jean Marcheis, Léonard Turpinet et Annet Billebois à Isaac Chorllon, sieur des Rioux ; — paiement par celui-ci des dettes et legs énoncés dans le testament du défunt.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier
1635-1658
- E 126 CANDORET. — Supplique adressée à l'intendant de la Généralité de Moulins par Antoine Candoret, maître de poste au Sou, pour que l'on exécute à son égard la déclaration du Roi du 30 juin 1681, et sentence de l'intendant Depont, le déchargeant des cotes des tailles et autres impositions, et faisant défense aux collecteurs des paroisses de Bord-Bornet, Gouzon et Gouzougnat de l'imposer à l'avenir sur leurs rôles.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1777
- E 127 CHABROL. — Sentence de François Augier, prieur et official de Chénéraillé, ordonnant que les bans d'Antoine Chabrol, lieutenant de maire, et de Marie Delarbre, seront publiés à Auzances, malgré l'opposition de Michel Viton, prêtre communaliste ; — procès dudit Antoine Chabrol avec Louis de Vaureix, sieur de La Tranchade, notaire, qui voulait le contraindre à lui donner en mariage, suivant leurs conventions, Françoise Cornudet, fille de défunt Renaud Cornudet et de Marie Delarbre. — Procès de Michel Delarbre, marchand pelletier, avec Michel Faugière, marchand, son débiteur ; — billets souscrits au profit dudit Delarbre par plusieurs marchands d'Auzances. — Vente par Pierre de La Rochebriant, écuyer,

seigneur de Chouvance, à Pierre Denis, du tellement de Combaneyre, paroisse de Dontreix, tenu de la seigneurie de La Vedrine ; — baux à ferme par Gilbert Delarbre.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier

1547-1765

- E 128 Sentence du bailli de Salvert, condamnant les tenanciers de Fromental, Le Dognon, Lavau, Brégiroux, le Château, Triffol, le Pont, Bordessoulle, le Fau, Chelledeix, Chanteperdrix, le Teil, Champauvergne, le Cluzel, Bartanges, à payer leurs devoirs aux fermiers de Salvert ; — procès de Gabriel Lesclache, sieur du Rousset et d'Antoine Chabrol, fermiers de la baronnie de Salvert, paroisse de Château-sur-Cher, avec Guillaume Négrand, bourgeois de Paris, préposé à la régie des biens indivis entre l'abbé Noël-François de Brion, marquis de Combronde, et Antoinette de Brion, femme de Charles Amelot, marquis de Maugard, président au Parlement de Paris, au sujet de la gestion des fermiers ; — baux à ferme de la baronnie et des domaines de Peyraubrun, les Escures, las Mazeyras, La Rebière, Beaumont, le Teil et Signolles ; — quittances de rentes dues au prieuré de Rochedagoux ; — procès-verbaux d'audiences tenues par Jean de L'Esclache, sieur du Mazeau, bailli de Salvert, et d'apposition de scellés, par le même, après le décès de François Fournier, curé de Château-sur-Cher.

(Liasse.) — 124 pièces, papier

1550-1716

- E 129 Bail de la terre de Sermur donnée à ferme par Antoine de Laval, écuyer, seigneur de Bellay, maître des Eaux et Forêts en Bourbonnais, comme intendant du duc de Bourbon, à Louis Momet et autres ; — bail des terres de Sermur et d'Auzances, appartenant au duc d'Orléans, données à ferme par Blaise Roger, lieutenant de la vénerie pour le cerf de S. A. R. à Jacques Momet, sieur des Jarasses, maire perpétuel d'Auzances, Antoine Chabrol, lieutenant de la mairie d'Auzances, et Martin Chabrol, procureur aux dépôts des sels d'Auzances et Mainsat ; — sous-fermes de quatre étangs de Sermur, du péage du pont de Bonlieu, des droits de l'aide sur les denrées vendues aux foires et marchés d'Auzances, du droit de balage sur les merciers et les bouchers, du poids, du droit sur les marchands de poterie et les marchands de fer, du droit de ferronnage, du droit d'aunage, etc. ; — lettre de M. d'Argenson, intimant à MM. Chabrol de s'acquitter de ce qu'ils doivent ; — procès de ceux-ci avec Gilberte Momet, nièce et héritière de Jacques Momet, femme de Claude Arnaud, écuyer, garde du corps du Roi, pour qu'elle ait à les rembourser de leurs avances ; — sentences du châtelain d'Auzances, en faveur de François de Neuvis, Pierre Mandon et François Momet, fermiers de la seigneurie, contre des tenanciers.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier

1601-1762

- E 130 Déclaration du ténement des Écurettes, paroisse de Charron, rendue à M. de Chavannat, écuyer, seigneur de Montgour ; — vente de ce domaine par Jean et autre Jean Lesclache, père et fils, à Gilbert et Annet Dugat. — Paiement d'une somme de 100 livres à M. de Frédefont par Antoine Chabrol et Jean Pasquelet,

apothicaire, fermiers de la seigneurie de Matroux, appartenant à Louis de Beauvergier, écuyer, seigneur d'Hauteserre. — Quittance de leur fermage donnée par les fermiers généraux de la commanderie de Tortebeffe à MM. Chabrol et Pasquelet, sous-fermiers, pour le membre de Courleix. — Résolution du bail de la seigneurie de La Bougalerie entre Françoise Sivadon, veuve de Jacques Bouchet, lieutenant en la châellenie de Chantelle, et Henri et Charles Hennequin, ses fermiers. — Assignation donnée à Jean Renon d'avoir à comparaître devant le sénéchal d'Auvergne pour s'entendre condamner à payer à Joseph Rollet de Lauriat, écuyer, seigneur de Rochedagoux, ancien président-trésorier de France à Riom, certains devoirs pour son ténement de Murat-Brandon, paroisse de Saint-Maurice.

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier

1535-1760

E 131 Lettres de Louis de Montroignon, seigneur de Chard, de Salvart et de Romagnat, accordant pleine et entière liberté à Louise de Ferrachat, femme serve, du village de La Borie, paroisse de Sermur ; — brevet d'archer à pied du guet délivré par François de Salvart, écuyer ordinaire d'écurie du Roi, chevalier et capitaine du guet de la ville de Paris, à René Chevryé, marchand bourgeois de Paris ; — commission royale pour le renouvellement du terrier de la seigneurie de Chard, accordée à François de Monnessay, chevalier, seigneur de Chard, baron de Rollat et maréchal de camp des armées ; — provisions de l'office de châtelain en la justice de Rollat, accordées à Jean Damet, par Anne de Murat, femme de François de Monnessay ; — sentences de Gilbert de Momet, sieur des Farges, et de Jean-Baptiste de La Porte, seigneur de La Chassagne et de Mautès, juges de la châellenie de Chard, condamnant des tenanciers à payer leurs cens et rentes à Antoine-Alexandre Le Brun, écuyer, seigneur de Chard, conseiller à la Cour des aides de Clermont-Ferrand.

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1474-1780

E 132 CHAMBORANT (de). — Donation de la seigneurie de Jouillat faite par Marguerite de Chamborant, veuve d'Étienne Faure, écuyer, seigneur de La Chassaigne et de Monneyroux, lieutenant général à Guéret, à Guillaume d'Aubusson, chevalier, seigneur de Chassingrimont, et à Louise de La Trémouille, sa femme ; — quittance de la dot de Charlotte de Chamborant, donnée par Claude Du Bouex, écuyer, son mari, à Gabriel le de Chamborant, veuve de Jean de Chamborant, écuyer, seigneur du Montet ; — procès-verbal dressé à la requête de Marie-Philippe, veuve d'Étienne de Chamborant, contre Hugues de La Feste, tenancier de la seigneurie de La Clairière ; — commandement à Anne de Chamborant, veuve de Charles Du Breuil, chevalier, seigneur du Broutet, de payer 300 livres pour sa dispense du service personnel du ban et de l'arrière-ban ; — testament d'Étienne de Chamborant, écuyer, et inventaire du mobilier du château du Montet, dressé après sa mort, à la requête d'Étienne Du Bost Du Breuil et de François de La Bastide, écuyers, ses héritiers, en présence de Germain et de Louis de La Celle et de Joseph Goyon, aussi écuyers ; — lettre du chevalier de Chamborant de Droux,

relative aux recherches généalogiques entreprises par lui sur sa famille et publiées en 1783.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier

1616-1694

- E 133 Ventes du village de Villechiron, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre, et de cens et rentes audit lieu : par Jacques de La Trémoille, écuyer, seigneur de Lignat, et Galienne de Saint-Jullien, sa femme, à Rollin de La Celle, écuyer, seigneur de Bouéry ; — par François de La Celle, écuyer, vicomte de Châteauclos, et par François Tardiveau, greffier de la justice de Lâge, à Jean de Chamborant, seigneur du Montet ; — liève des cens, rentes, droits et devoirs dus par les villages de Villechiron, le Montet, Besolle et le Montinazeau à la seigneurie du Montet ; — déclaration de la quatrième partie des héritages de la tenue du Grospeau, paroisse de Nouziers, relevant du Montet ; — prise de possession de ladite tenue par Jean de Chamborant, malgré l'opposition de François de Biencourt, écuyer, curé du Moutier-Malcard, curateur d'Anne Mandrault ; — vente par Léonard de La Grange, arquebusier, de terres au lieu du Repaire à Jean de Chamborant ; — criée du bail judiciaire des lieux de La Chaume et du Peu-de-Mouhet, saisis sur Anne de Chamborant, à la requête de François Mauduit, bailli d'Argenton.

(Liasse.) — 27 pièces, papier

1499-1777

- E 134 CHAMPEAU. — Déclaration du moulin banal à grains et à draps, situé sur le ruisseau du Cruzeau, rendu à François d'Ussel, prieur de La Villedieu ; — sentence du juge de La Feuillade défendant de construire un autre moulin dans la banlieue de La Villedieu au préjudice de ceux existant ; — assignation donnée à Léonard Galambaud, laboureur, du village d'Hauteserre, pour qu'il ait à faire moudre son grain au moulin banal ; — bail à ferme dudit moulin par Alexis Jabouille, fermier du prieuré de La Villedieu, pour le prieur Marie Jolly de Chavigny, à François de Besse et à Pierre Cbaupinaud. — Donation faite par Jean de Clamongas, et par ses neveux Pierre, Jacques et Louise de Clamongas à Jean d'Arsalier et à Marie de Clamongas, à l'occasion de leur mariage, de la moitié du Heu de Clamongas, paroisse de Tarnac. — Sentence du châtelain d'Aubussou condamnant les tenanciers du village de La Seauve, paroisse de Vallière, à payer leurs devoirs seigneuriaux à Catherine Champeau, veuve d'Antoine Sallandrouze, seigneur du Teil.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier

1477-1778

- E 135 CHAPELLET. — Constitution d'une rente de 20 livres faite par Marie-Renée Bitolaud et Jeanne Debouvrel, filles dévôtes, au profit de Suzanne Jallet, veuve de Pierre Chapellet, sieur du Glays, en échange du logement réservé à ladite veuve par Jacques Chapellet, prieur de Saint-Étienne de Versillat, dans une maison sise à La Souterraine, qu'il avait léguée auxdites filles ; — cession d'une venelle au quartier Saint-Michel à La Souterraine, faite, a Jacques Delaage, notaire, par Jacques Chapellet ; — échange fait par le même avec François Sary, sieur de

Lavault, élu au Blanc, de la terre de la Coste contre le jardin de l'Hort du sault ; — promesse de 60 livres consentie par Jean Trébichon, le jeune, boucher à Jean Chapellet, marchand.

(Liasse.) — 8 pièces, papier

1612-1688

E 136 CHARTIER. — Contrats de mariage d'Antoinette Chartier avec François Jolly et avec François Mouliéras ; — cession faite par ledit Mouliéras à Jean Joly, maçon, beau-frère de sa femme, de biens sis au village de Saigna-Joubrenas, paroisse de Blessac ; — procès de Jean Jolly et d'Antoinette Mouliéras, sa femme, avec Pierre Chartier, relativement à la succession d'Antoinette Chartier.

(Liasse.) — 11 pièces, papier

1721-1761

E 137 CHASSAGNE. — Abandon fait par Jeanne Chassagne, femme de Jean de La Valeix, tapissier à Felletin, à François Chassagne, marchand à Aubusson, son frère, de tous ses droits dans la succession de Suzanne Barrabant, leur nièce, sur les biens provenant de Marguerite Chassagne leur sœur, moyennant une rente constituée de 8 livres 6 sous 8 deniers.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1583

E 138 CHATEAUBODEAU (de). — Reconnaissance donnée par Léonarde de Saint-Julien, veuve de François de Chateaubodeau, écuyer, constatant que les biens de Jean Aubost, sis au village de Villesume, sont tenus en franche condition de la seigneurie du Coudert ; — bail à ferme, par Jean de Chateaubodeau, écuyer, seigneur du Coudert, à Pierre Arlet, laboureur, des héritages qui lui sont advenus par le décès de Marie Amathieu sa femme serve, sis au village de Folbeix, paroisse de Ladapeyre.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1699-1762

E 139 CHEVALIER. — Assignation donnée à Antoine Terreil, laboureur du village de Busseau, pour comparaître devant le châtelain d'Ahun, afin de se voir désintéresser par Jean Chevalier, le jeune, qui avait battu et tué ses brebis. — Signification faite au sieur Danglard, écuyer, seigneur de Saint-Pierre, de la part d'Amable Chevalier, marchand de Riom, d'un jugement obtenu contre lui par défaut. — Procès de Joseph Chevalier Dalgaud, ancien procureur au Parlement de Paris et secrétaire général des haras, avec Jean-Baptiste de Vauchaussade de Chaumont, écuyer, seigneur de Brousse, son débiteur.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1668-1789

- E 140 CHEZE. — Acte d'échange par lequel Antoine Chèze, praticien, cède une sagne et terre sise au village du Bonnet, justice de Sermur, en la directe du seigneur de Peyrondete à François Laurent, contre une maison, sise au village de Saint-Martin. — Contrat de mariage d'Étienne Chèze, laboureur à La Peyre-Bise, paroisse de Malval, avec Marguerite Peyrine.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
- 1567-1727
- E 141 CHORLLON. — Contrats de mariage : d'Antoine et d'Austrilie Chorllon avec Marguerite et Catherine Barré ; — d'Antoine Coudert, sieur de La Pouyade, avocat, avec Gabriel le Chorllon ; — quittances d'une rente due à la communauté des prêtres de Guéret par Isaac Chorllon, sieur des Rioux, greffier de l'Élection, à cause de Jeanne Cyallis, sa femme ; — rôle d'Isaac Chorllon, pour sa portion dans la taxe des aisés ; — testament du même par lequel il veut que son corps soit mis dans la chapelle qu'il a fait construire dans l'église paroissiale de Guéret ; — certificat d'études de logique donné à Alexis Chorllon, sieur de Cherdemont, par Étienne Fosseyeux, préfet du collège des Barnabites de Guéret ; — procès d'Alexis Chorllon avec les syndics de Guéret, qui l'avaient nommé consul, malgré ses privilèges comme greffier civil ou d'appeaux du Présidial, dont l'office lui avait été cédé en partie par Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, président au Présidial, et Valerie Bourgeois, ses père et mère ; — production des provisions des offices de conseiller du Roi, de receveur des épices et de clerc d'audience au Présidial ; — obligations souscrites par Antoine Chorllon, sieur de La Villatte, au profit des Hospitalières de Guéret et de M. Du Verger ; — procès à ce sujet ; — paiement de deniers provenant de la succession Bourgeois, par Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, à Michel Collas, notaire à Clugnat, et à Anne Daguët, veuve de Jean Druillette.
(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier
- 1611-1738
- E 142 Lettres d'émancipation de Valérie et de Jacques Chorllon, enfants d'Alexis Chorllon, sieur de Cherdemont, premier président au Présidial ; — supplique des mêmes à l'intendant de Moulins, pour la réduction des taxes de confirmation de l'office de président au Présidial de Guéret et de lieutenant en la justice d'Ahun, dont ledit Jacques n'était pas encore pouvu, à cause de sa grande jeunesse ; — lettres de profession d'Alexis-Étienne Chorllon, comme religieux bénédictin en l'abbaye du Moutier-d'Ahun ; — donation faite au même d'une pension viagère par Catherine Rondeau, veuve d'Alexis Chorllon, sa mère ; — consultations autographes de Guillet de Blaru, Capon et Lemerre, avocats à Paris, sur la validité de cet acte ; — lettres du même à ses supérieurs pour être autorisé à accepter ; — donation de ses biens, faite par Anne Chorllon, veuve de Jean Guillon, conseiller au Présidial, à Jean-Baptiste et Alexis Chorllon, ses frères ; — signification faite par Catherine Rondeau aux parties intéressées de la cession des biens de son mari, à elle faite par Valérie Chorllon, sa belle-sœur, femme d'Étienne Bonnet, sieur du Breuil ; — procès de la même avec Nicolas Julien, sous-fermier du domaine du Roi, pour le paiement des droits successifs de son mari ; — cession faite par les Hospitalières de Guéret à Nicolas Lejeune, sieur des Dagues, et à Geneviève

Rougier, sa femme, d'une rente, instituée à leur profit par Isabeau Jabrillac, veuve d'Antoine Chorllon, sieur de La Villatte.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier

1700-1781

- E 143 Lettres adressées à Isaac Chorllon, greffier en chef de l'Élection de La Marche, par Guillaume de Leyrit, propriétaire de l'office de greffier alternatif de l'Élection, pour se défaire dudit office ; — quittances données au même par Pierre Néret, sieur de Clermet, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Jean Néret, prévôt-général du Berry, Denis Néret, maître d'hôtel du Roi, Aristarque de Tardieu, sieur des Clavelles, veuf de Marie Néret, et Catherine Lamyrault, veuve de François Néret, sieur de Reuilly, gentilhomme de la maison du Roi, des droits qui leur avaient été attribués par le Roi sur le greffe alternatif de Guéret ; — mandement des maréchaux de France portant injonction à Isaac Chorllon de comparaître devant eux pour se voir condamner au paiement des arrérages de ces droits. — Adjudication par les maîtres des requêtes de l'hôtel ordinaire du Roi, à Laurent Jarrigon, de l'office de receveur, payeur et contrôleur alternatif ancien et triennal des gages des officiers du Présidial de Guéret, appartenant à François Portier de Bellevue ; — achat par Isaac Chorllon de ces offices dans lesquels Jarrigon ne s'était pas fait recevoir ; — lettres du sieur Porlier : « 23 mars 1653, le Roi a été cinq jours à Fontainebleau avec M. le cardinal pour veoir pescher le grand estant ; il en revint jeudi au soir dernier, nos badaux de Paris avoient déjà pris l'épouvente et chacun se fournissait de bled. » — « Le comte de Broille et cinq autres personnes de condition ont été menées à la Bastille, l'on prend le chemin du règne du deffunct cardinal de Richelieu. »
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier

1632-1677

- E 144 Arrêt du Conseil d'État portant levée d'une somme de 9,320 livres sur les taillables de l'Élection de Guéret pour les gages des officiers du Présidial ; — état de ces gages : président 600 livres, lieutenant-général 150 livres, lieutenant-criminel 100 livres, garde des sceaux 310 livres, conseiller 100 livres, avocat du Roi 100 livres ; — quittances données par le commis chargé du recouvrement d'un quartier et demi des offices qui, par omission ou autrement, n'avaient pas été retranchés en 1642 ; — état des dépenses pour augmentation des gages des officiers du Présidial, et pour remboursement des offices supprimés par l'édit d'août 1669 ; — arrêt du Conseil d'État réglant la manière dont les oppositions seront formées par les créanciers des offices supprimés des Élections et greniers à sel ; — procuration donnée par Cornille Roger, valet de chambre ordinaire de la Reine, garde de ses cabinets, à Isaac Chorllon, pour toucher les sommes lui revenant comme propriétaire des droits de port des commissions des tailles dans les Élections de Fontenay-le-Comte, La Rochelle, Saint-Maixent, Combrailles, Montluçon, etc. ; — arrêt du Conseil d'État réglant le mode de perception de ces droits ; — arrêt de la Cour des aides portant vente des biens de Jean Decloux, ci devant receveur des tailles en l'Élection de Montluçon.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier (2 imprimées)

1627-1769

- E 145 Lettres adressées : à M. Chorllon Des Rioux, greffier de l'Élection, par le sieur Roche ; curé de Chaumont en Orléanais ; il le prie de lui envoyer l'inventaire des sacs de papiers de l'évêché de Périgueux : « Je crois que cela pourra servir au père Le Roux, évêque, et encore mieux si j'avais en l'esprit de le faire signer audit feu évêque auquel je les ai remis un peu trop franche— ment après les avoir sauvés du feu et de la guerre au péril de ma vie, puisqu'il m'en a été tout à fait ingrat ; » — à M. Chorllon de Cherdemont, premier président au Présidial, par son fils qui avait accompagné sa mère aux eaux de Nérès ; mémoire pour les dépenses de voyage, le séjour aux eaux et le régime à suivre ; — par le sieur Charpentier, relativement aux négociations de la vente de son office de lieutenant particulier en la châtellenie d'Ahun ; — par le sieur Dupuy, de Bellac, qui lui offre ses services. (*Liasse.*) — 26 pièces, papier
- 1666-1738
- E 146 Permission donnée par Bernard Barthon, chevalier, seigneur de Montbas, à Jean de Costes, bourgeois de Guéret, de clore une ruelle avec charge d'en faire l'ouverture en temps de guerre et d'éminent péril, et de griller les fenêtres de sa maison ouvertes sur les fossés de la ville ; — contrat de mariage de Jean de Costes, secrétaire du prince de Beaujeu, comte de La Marche, avec Anne de Villemoune ; — partage de leurs biens entre Gilbert et Jean de Costes, leurs enfants ; — partage entre Jean et Pierre Rougier des biens de Françoise de Costes, leur mère, et de Jean de Costes, sieur de Beaumont ; — adjudication à Isaac Chorllon de la portion de la maison, alors en ruines, possédée par Françoise Homedieu, veuve de Claude Rougier ; — procès du même avec Jacques Buisson, fermier général des domaines de France, qui poursuivait la vente de cette maison, prétendant qu'elle était construite sur le domaine du Roi ; — acquisitions faites par le même de Jeanne Rougier d'un jardin près la tour Roby et de Guillaume Dissandes, sieur de Villecorbet, d'une mesure dans la rue Maubée ; — ventes par Jean de Villemoune, écuyer, seigneur de La Nouzière, à Pierre Autort, lieutenant particulier enquêteur en la Marche, et par René et Léonard Bouard, sieurs de Gorsse, à Isaac Chorllon, du fossé de La Nouzière, sis près des murailles de la ville ; — supplique adressée par Jean Autort, écuyer, seigneur de Saint-Fiel, au sénéchal de la Marche, afin que les consuls de Guéret mettent à sa disposition vingt hommes de l'arban pour curer ce fossé. (*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier
- 1481-1687
- E 147 Procès-verbal de la visite des murs de la ville de Guéret, faite par Isaac Chorllon, Joseph Peynichon et Martial Bouttaud, consuls ; — transaction de Marie Voysin, veuve de François Coudert avec Gilbert Faure, prêtre, et David Faure, boucher, au sujet du surhaussement de sa maison ; sentence de Jean Dissandes de Neufville, assesseur civil et criminel, condamnant lesdits Faure à laisser libre un passage sur les murs de la ville ; — supplique adressée par Isaac Chorllon à l'intendant de Moulins pour que David Faure ait à fermer les ouvertures qu'il a faites dans les murs de ville et qui lui permettent de se rendre dans les jardins du suppliant situés dans le fossé ; — marchés faits par le même Isaac Chorllon avec divers pour la construction de son logis de Cherdemont, d'un pavillon aux Rioux, et de boutiques près la porte de Montpellier, pour le nettoyage du canal le long de sa

maison de Guéret, du glacis de la tour Roby et de la tour de Jouhet, etc. ; — ventes faites par François Varillas le jeune, à Marguerite Boyleau, veuve de Gilles Labourgt, de la maison de Chez-Fallot, près l'église Saint-Pardoux.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier

1633-1686

- E 148 Reconnaissances rendues à Jean Barthon, conseiller du Roi, par les tenanciers des villages de Buxerolles, paroisse d'Azème et d'Ardillat, paroisse de Saint-Fiel, pour des cens et rentes sur lesdits lieux ; — supplique adressée à l'intendant par Jacques Chorllon de Cherdemont, président au Présidial, pour être déchargé en partie d'une imposition mise sur son fief de La Combe, paroisse de Bonnat ; — baux à ferme des domaines du Corbenier, de Laschamps, de Ribot et d'Héret ; — lièves des cens et rentes dues par les villages des Pradettes, des Farges, du Mas-Giraud, et par les tenanciers de la seigneurie de Montcouyoux ; — procès de Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, président au Présidial, avec Jean Bourgeois, sieur de Saint-Christophe, relativement à la renie due à la seigneurie des Rioux pour la métairie du Mas-Giraud, et avec Pierre Villard, voiturier, et Léobon Villard, huissier, acquéreurs d'héritages dans la directe de sa seigneurie de Saint-Léger ; — contraintes pour le paiement des droits de franc-fief dus pour une rente en fief appelée de La Forie, paroisse de Saint-Sulpicc-les-Champs ; — décharge de ces mêmes droits accordée à Jeanne Nigon, veuve de Jean Coudert, pour son domaine de La Pouyade, sis dans la franchise de la ville de Guéret ; — acquisitions faites par Alexis Chorllon du domaine de l'Age près Guéret, et d'une rente due à Claude Couchy par Aubin Grelet.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier

1449-1745

- E 149 Procès : de Nicolas Chorllon, sieur de La Villatte, fermier dé Bonlieu, avec Gervais de La Louberie, notaire royal, pour le paiement des rentes de La Chassagne ; — d'Isaac Chorllon, sieur des Rioux, greffier en l'Élection de Guéret, avec Pierre Belujon, prêtre, son créancier hypothécaire pour des biens qu'il avait acquis de François Belujon ; — avec François Micheau, laboureur, Françoise Tacquenet, veuve de Gabriel Filloux, et Guillaume Guitard, ses débiteurs ; — de Léonard Chorllon, avec Anne-Marie Moreau, complaignante pour des malversations commises dans la vente des meubles de Jean Seiglière, écuyer, seigneur du Breuil ; — de Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, sieur de Cherdemont, président au Présidial : avec Jean Ducloup, tailleur d'habits, acquéreur de biens qui lui avaient été hypothéqués ; — avec Jean Niveau, curé de Guéret, Louis Niveau, sieur de La Maisonrouge, et Françoise Dupict, veuve de Jean Niveau, greffier de la vice-sénéchaussée, ses débiteurs ; — avec Léonard Dulac, curateur à la succession de Pierre Voysin, sieur de Chabanne, son débiteur, et avec Antoine Voysin, pour conserver son privilège de créancier ; — avec Sébastien Godeau, concierge du Palais, son locataire, qui lui devait plusieurs termes de loyer.

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier

1597-1702

- E 150 Procès : d'Alexis Chorllon, sieur de Cherdemont, de Jean-Baptiste Chorllon, sieur de Saint-Léger et d'Isaac Chorllon, sieur des Rioux, frères, avec Jean Génébrias, commis à la recette des consignations de Bellac, pour toucher une somme leur revenant sur les biens de Jean Augay, avocat du Roi à Guéret ; — de Catherine Rondeau, veuve d'Alexis Chorllon, avec Étienne Gerouillie de Boizat, conseiller-asseesseur au Présidial, débiteur d'une rente constituée au profit dudit Chorllon par Jean Gerouillie, son père ; — avec Jean Villatte, marchand, débiteur envers le même d'une somme de 2,000 livres ; consultation de Paillet Des Brunières, avocat à Paris, sur ledit procès ; — avec François Bergeron, Gabriel et Jacques Garreau, Jean Arnaud, Léonard Chauderon, ses débiteurs ; — opposition faite par Isaac Chorllon, sieur des Rioux, lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêts de Guéret, au bail de la terre de Baleyte qu'il avait fait saisir sur Jean-Joseph Cousturier, sieur de La Chapelle, élu, son débiteur.
(Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 109 pièces, papier
- 1686-1745
- E 151 Rente de Changon. — Extrait du terrier de Pierre de Chamborant, écuyer, seigneur de Jouillat, du Terrail et des Portes, pour une rente due par les héritages du village de Changon ; — cession de cette rente par Léonard Bouard, sieur de Gorsse, à Blaise Niveau, sieur de Montlevade, greffier de l'Élection ; — protestation d'Isaac Chorllon, sieur des Rioux, et de Françoise Dupict, veuve de Jean Niveau, contre la déclaration faite par les habitants de Changon, qu'ils étaient mouvants de la directe du Roi, au préjudice de leurs droits ; — procès : du même Isaac Chorllon, avec Pierre Niveau, prêtre, Annet et Pétronille Niveau, sur leur co-propriété de cette rente ; — de Jean-Baptiste-Alexis Chorllon, avec Silvain Bidon, Pierre Niort, François Micheau, François Pradon, Augustin Bidon et Gilberte Bidon, veuve de Léonard Bourliaud, habitants de Changon, qu'il avait fait saisir pour le paiement de leur rente ; — partage fait à la requête de Jacques et Étienne Labourg, marchands, des biens de leurs débiteurs, Silvain Bidon et Fiacre Laudinet, sa femme ; — sentence de la châtellenie de Guéret, ordonnant un nouveau partage ; — oppositions faites par Isaac Chorllon à la vente du grand pâtural de Changon qu'il avait acquis d'Antoine et de Guillaume Bidon, et de concert avec Clément Goumy, mari d'Antoinette Bidon, à la distribution des deniers provenant de la vente des biens des susdits Bidon.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier
- 1610-1696
- E 152 Partage de biens sis à Cherdemont, entre Marguerite et Agnès Mérigot ; — contrat de mariage de François Mérigot, maçon, avec Léondre Prougne ; — traité de Pardoux Delafon, laboureur, avec Pierre Mérigot, pour lequel il se charge de faire la levée des tailles de la paroisse de Chambereau ; — contrats de mariage : de Guillaume Chestiveau avec Léonarde Martin ; — de Léonard Marchand avec Gilberte Chestiveau ; — d'Étienne Chestiveau avec Anne Maud ; — de Silvain Bidon avec Fiacre Laudinet ; — d'Anne Bidon avec Georges Jouhannis ; — d'Étienne Jouhannis avec Fiacre Laudinet, veuve de Silvain Bidon, tous du village de Changon ; — testament d'Étienne Chestiveau, au profit de François Bidon ; — cession faite par Jean Michau et autres, à Pierre Bidon, du pré de Changon ; — obligations souscrites par Guillaume et Silvain Bidon à François Glateis, à

François Coudert et à Marie Varillas, sa femme, à Pierre Venturoux et autres ; — prêt fait par Isaac Chorllon à Guillaume Bidon, pour qu'il puisse aller à Cluis prendre les eaux pour se guérir de sa maladie ; — quittances du leueur de la crue pour la maison presbytérale de Saint-Feyre, faite sur les habitants de Changon ; — quittances d'une rente due à la communauté de l'église de Guéret, sur des héritages sis à Cherdemont.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier

1561-1700

- E 153 CIALIS. — Attestation donnée par Claude Colladon, marchand de Genève, qu'à Varsovie il a rencontré François Cialy, de Guéret en la Marche, qui s'y trouvait au service d'un seigneur polonais, nommé Chicofski, écuyer du roi. — Assignation donnée à Jacques, Antoine et à Gabrielle Cialis, à la requête d'Isabeau Cialis, femme de Pardoux Veschière, pour qu'ils aient à lui payer la somme de 257 écus, portée dans le testament de Catherine Coudert, leur mère, femme de Jean Cialis. — Lettres adressées par François Heuillard-Fabrice, chargé du recouvrement de la capitation de la noblesse pour la Généralité de Moulins, à René Cialis, procureur, son mandataire pour l'Élection de Guéret ; — état de 92 exploits et commandements donnés par les huissiers aux nobles de la province.

(Liasse.) — 25 pièces, papier

1571-1704

- E 154 CLOS. — Requête adressée au lieutenant en la châtellenie royale de Guéret, par Jean-Vincent Clos, maître tapissier, curateur a la succession vacante de Martial Chanaud, notaire royal, pour faire condamner Antoine Micheau à payer à Élisabeth Bellat, veuve de Jacques Richon, une somme de 36 livres qu'il lui avait transportée sur ledit Micheau.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1736

- E 155 COCQU. — Contrat de mariage de Jean Cocqu manœuvre, veuf de Catherine Garnier, avec Marie Mestivet, fille d'Étienne Mestivet et d'Étiennette Jacquier, et de François Cocqu, aussi manœuvre, avec Marie Massicault, fille de défunt Antoine Massicault et de Marie Bernard, tous de la paroisse de Saint-Martin en Berry.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1701

- E 156 CORBIER (de). — Extraits du terrier de la baronnie de Pontarion, appartenant à Michel de Corbier : reconnaissance donnée par les habitants des villages du Coudert, de Leycuras, du Mas, La Chièze, Villareix, le Mont de Transet, le Chezaud-Reymond et Las Fuas de Bonneville, paroisse de Tauron, et de Grand-Valet, paroisse de Soubrebost, en faveur de Louis de Biron, comte de Gouhars, seigneur de La Motte-Maubert et baron de Pontarion, du droit de dîme de onze gerbes une, sur tous les grains naissants dans leur territoire.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1655-1789

- E 157 CORNUDET. — Titre d'une rente de 2 écus 5 sous, constituée au profit de Jean Cornudet sur la recette des tailles de l'Élection de Combraille pour sa part dans la répartition de rentes sur l'État, dites taxe des aisés. — Baux à ferme de la baronnie de Crocq donnés à Jean-Baptiste Cornudet, avocat en Parlement ; — procurations données au même : par Jeanne-Marie de Mellet, veuve de Guillaume de Salvvert de Montroignon, tutrice des enfants mineurs de Marc-Antoine, marquis d'Ussel, et de Catherine-Claire de Salvvert de Montroignon, pour contraindre Gabriel et Michel Roudayre à payer les bouades dues à la terre de Crocq ; — par Jean Courcillas, notaire à Pigerolles, pour résigner l'office de notaire à Magnat dont était pourvu défunt François Courcillas, son père ; — vente faite au même par Marc-Antoine, marquis d'Ussel, de divers domaines sis à Crocq, et du fief seigneurial des Farges avec droit de haute, moyenne et basse justice sur le domaine de Bingeleix.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier
- 1588-1789
- E 158 COUDERT. — Concession du lieu de Villechadaud, paroisse de Sardent, sous réserve de la dîme et de certains devoirs serfs faite par Auguste et Pierre Gedoin, frères, damoiseaux, à Philippe et André Rabien et à Pierre Roselle ; — abandon du lieu du Mazelet, paroisse de Sardent, fait par Paul Du Dognon, damoiseau, à Philippe, André et Jean Vernen, et de celui des Chabannes à André et Mathieu de Correau, *vulgo* des Chabannes, sous réserve ; de la dîme, de cens et de devoirs serfs ; — reconnaissance d'une dîme de froment, de grains et petits bestiaux établie le 6 août 1095 sur le lieu du Grand-Chiroux, paroisse de Sardent, donnée par les habitants dudit lieu à Pierre et Jean Esmoing, damoiseaux, seigneurs de Lavaudblanche en Saint-Éloy : expéditions notariées de chartes fausses ou altérées produites par François-Marie-Anne Coudert de Lavaudblanche lors du rachat de ces dîmes ; — transaction passée entre le même et les tenanciers du village de Villechadaud, réglant leurs droits respectifs sur divers héritages.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
- 1204-1789
- E 159 Production de pièces, faite par Mathurin de La Bastide, écuyer, seigneur dudit lieu, contre François Coudert, sieur des Varennes, conseiller du Roi honoraire en la sénéchaussée de la Marche, dans un procès relatif à une hypothèque prétendue par François Coudert sur les biens de Mathurin et d'Antoine de Jouhet, sieurs de Lâge-au-fil, père et fils, dont Mathurin de La Bastide, était créancier. — Obligations souscrites par Pierre de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avit, au profit de Jean-Baptiste Coudert du Clozol, avocat ; — constitution au profit du même d'une rente de 60 livres par Charles-François Morin d'Arfeuille, chevalier, seigneur d'Arfeuille, époux, d'Anne de Boutenierge du Theil ; — expédition de l'acte de décès dudit d'Arfeuille. — Lettre d'un sieur Coudert, écolier à Pontlevoi, adressée à dom Camusat, professeur de rhétorique chez les Barnabites de Guéret, racontant la prise, à Blois, de dix-sept voleurs, déguisés en capucins et en cordeliers.
(*Liasse.*) — 7 pièces, papier
- 1657-1784

- E 160 Compte rendu par Antoine-François-Silvain Coudert, chevalier, seigneur de Sardent, lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche, de la tutelle d'Antoine-Louis et de Marguerite de Madot ; — pièces à l'appui : procuration donnée par Louis-Antoine de Madot, chevalier, seigneur du Soulier, lieutenant général, à Gabriel Picon, marchand tapissier à Paris, pour toucher les intérêts d'une rente au capital de 100,000 livres, constituée par les époux de Cassigny au profit de M. de Landriefve ; — accord entre M. de Sardent et les parents des mineurs de Madot, réglant les conditions auxquelles il possédera la charge de lieutenant général en qualité de *Custodi nos*, jusqu'à ce que le jeune de Madot puisse en être pourvu ; — inventaires et procès-verbal de vente aux enchères du mobilier délaissé par M. de Madot et Marguerite Prugnier, sa femme ; — notes de fournisseurs, de professeurs, etc. ; — quittance de la pension du fils de Madot et de son domestique chez les Barnabites de Guéret ; — quittance de M. Brun, chirurgien en chef de l'hôpital général de Paris. — Constitution par M. de Sardent d'une rente de 100 livres, au profit de Marie-Léonarde Chertier, veuve de François Voysin, seigneur de Gartempe, avocat.
(*Liasse.*) — 208 pièces, papier
- 1774-1789
- E 161 COULLAS. — Vente, avec faculté de rachat, d'une terre, dite dau Ruault, sise au territoire de Busseaulx, consentie par François Tarait, à Symphorien Coullas, receveur d'Ahan ; — quittance des lods et ventes donnée par M. de Vedrignat, seigneur de La Chezotte. (Don de M. Picot, chef de division à la préfecture.)
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
- 1581-1582
- E 162 COULONDON. — Reconnaissance donnée par Jean Coulondon, marchand de Felletin, à Antoinette Coulondon, sa sœur, veuve de Jean Detaix, de la cession d'une somme de 30 écus, moyennant laquelle il se trouve chargé, en son lieu et place, d'en payer l'intérêt à Marie Vergnias, veuve de Silvain de Traslaigne, pour lors femme de Durand Sandon.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1602
- E 163 COUQUET. — Mandement de la Cour des aides de Clermont-Ferrand portant injonction à Antoine Boudon, sieur de La Seauve, de payer à François Couquet, boucher de Vallières, une somme de 34 livres 1 sou, pour dépens ; — lettres de surannation délivrées à Marguerite Renodon, veuve dudit Couquet, pour l'exécution de ce mandement.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin
- 1673-1675
- E 164 COURT. — Procuration donnée par Joseph de Beaune, « lieutenant et juge magistrat criminel » en la sénéchaussée de Limoges, à Léonard Du Chaslard, pour comparaître en son nom en la Cour du parlement de Bordeaux, et consentir aux conclusions prises contre lui par Martial Bachelier, marchand pintier à Limoges,

appelant d'une sentence de ladite sénéchaussée, contre Jean Vigier, dit Court. (Don de M. A. de Montaiglon, secrétaire de l'École des chartes.)
(*Liasse*). — *1 pièce, parchemin*

1555

- E 165 COURTILLE (de). — Sentences du Présidial de Guéret, condamnant : Jacques Du Pouget, sieur de Vaux, à payer à François Couturier, sieur de Saint-Fiel, cessionnaire de Gabriel de Courtille, écuyer, seigneur de Saint-Avit, son beau-père, une somme de 60 livres ; — Thérèse, Silvie et Gilberte de Courtille, filles de défunt Claude de Courtille, écuyer, seigneur de La Chapelle, et d'Anne de Nesmond, à payer 50 livres à Jean Fortune ; — quittance d'une somme de 9,000 livres donnée par François de Courtille de Saint-Avit, chevalier, seigneur de Chavannat, garde du corps du Roi, et Geneviève Bandy, sa femme, à Joseph Texier Dubreuil, bourgeois de Felletin ; — constitution de rente par Jean Bonnet, sieur des Mas, au profit des religieux du Moutier-d'Ahun ; — procès de Denis Bonnet, sieur d'Auteserre, avec Antoine-Anne Jourdain, sieur de Lavaud, avocat, poursuivant la vente des trois quarts du fief de La Betouille, saisi à sa requête sur Silvaine, Gilberte et Thérèse de Courtille, celle-ci femme de Silvain Rachet, ses débitrices d'une somme de 1,636 livres qu'elles lui avaient empruntée pour désintéresser ledit Bonnet, époux d'Anne de Courtille, de sa part dans la succession d'Anne de Bouéry.
(*Liasse*). — *8 pièces, parchemin ; .1 pièce, papier*

1685-1789

- E 166 COUTURIER. — Commission adressée par Jean Vidaud, official de Limoges, à Charles Dumas, official de Guéret, afin de procéder à la preuve des faits exposés par Jean Couturier pour être autorisé à épouser Catherine Séglière, sa parente ; — opposition faite par Jean-Baptiste Rousseau, curé de Sainte-Feyre, à la vente des biens de Joseph Couturier, sieur de La Chapelle, élu à Guéret, poursuivie par Henri de Nesmond ; — intervention par Abdon-René Couturier, écuyer, seigneur de Fournoue, au procès pendant au Conseil d'État entre Jean Dissandes, procureur et receveur des consignations à Guéret, d'une part, auquel il avait cédé l'office de commissaire-examineur au droit de 4 deniers par livre à percevoir sur le prix de toutes les adjudications par décret, et MM. Tournyol du Rateau et de Biencourt, d'autre part, opposants à la levée de ce droit lors de l'adjudication de la terre de Vost ; — ventes de la terre de Chierbeytou, paroisse de Buxière, par Marguerite Giraud, dame de Jouhet, veuve de François Du Plantants, avocat du Roi, à Pierre Fayolle, sieur de Fressangcs, greffier en l'Élection, et par Joseph Peynichon, sieur des Bains, procureur du Roi, à Antoine-Gabriel Bonchet, sieur de La Faye ; — baux à ferme de la dîme de Chierbeytou et de Chier-la-Forge, consentis par Alexis-Pierre et Olivier-François Couturier, père et fils, écuyers, seigneurs de Fournoue, procureurs du Roi au Présidial.
(*Liasse*). — *25 pièces, papier*

1596-1784

- E 167 Bail à ferme du revenu temporel du prieuré de Saint-Pierre de Vallon, consenti par Joseph Couturier de Fournoue, prêtre, abbé de Pébrac, vicaire général du diocèse du Mans, archidiacre du diocèse de Tarbes, et prieur commendataire dudit prieuré de Vallon, à Pierre Pichard et Renée Teille, sa femme.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*
1765
- E 168 DALESME. — Distribution d'une somme de 1,000 livres, prix de l'adjudication par décret faite au profit d'Hyrier Dalesme, écuyer, seigneur de Salvanet et de La Judie, président-trésorier de France au Bureau des finances de Poitiers, du domaine de Pouzol, saisi sur Bernard et Henry Delafosse, aux créanciers de ceux-ci ; — sentence du Présidial de Guéret ; — quittances de réception de deniers.
(*Liasse.*) — *6 pièces, papier*
1739-1740
- E 169 DAREAU. — Testament de demoiselle Anne Dubreuil, veuve de Sylvain Dareau, écuyer, seigneur de Puidauzon ; — projet du contrat de mariage de Sylvain-Charles Dareau, fils des précédents, écuyer, seigneur de Fontais et de Puidozon, avec Geneviève Garreau, fille de Gabriel Garreau, sieur de Châteaufavier, lieutenant général criminel au Présidial de Guéret, et de défunte Jeanne Rouger. — Reconnaissance donnée par Guillaume Guillot, laboureur, à Guillaume Dareau, chirurgien, de Sainte-Feyre, d'une somme de 200 livres qu'il devait à défunt Jean Dareau, prêtre.
(*Liasse.*) — *3 pièces, papier*
1678-1727
- E 170 DARGIER. — Contrat de mariage de François Dargier, chevalier, vicomte de Bernage, mousquetaire du Roi, fils de Philippe Dargier, chevalier, seigneur de Saint-Plantaire et de Marie de La Celle, avec Anne Mondain, fille de Joseph-Léonard Mondain, chevalier, seigneur du Couret et de La Maison-Rouge, et de Marianne de Maron ; — vente par le même à Jean-Baptiste Mondain, écuyer, oncle de sa femme du château de La Maison-Rouge, paroisse de Saint-Maurice ; — constitution de dot pour Marie Dargier, sa soeur, religieuse au couvent de Longefond ; — testament d'Anne-Charlotte-Bénédictine Mondain de La Maison-Rouge, sa belle-sœur, religieuse clairette ; — avis de l'adjudication sur saisie réelle, faite à la requête de Remy Buisson, le jeune, procureur au Parlement de Paris, des terres d'Aigurande, de La Rue d'Aigurande et de La Rue d'Aigurandette en la Marche, saisies sur Marie Dargier, veuve de Jean-Marie Scourion, chevalier, seigneur des grands et petits Boismorand, etc. ; — vente par Valery Dargier, chevalier, baron de Saint-Vaury, vicomte de Bernage, baron de Malval, seigneur de Beauvais, Linard, etc., à Louis Gounot, marchand amidonnier, et à Françoise Gounot, sa sœur, de la terre des Jarriges.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier (1 imprimée)*
1754-1789

- E 171 DEBEAUVAIS. — Contrats de mariages de François et d'Antoine Debeauvais, fils de Jean Debeauvais, laboureur, du village de Beauvais, avec Françoise Giry, fille de Jean Giry, aussi laboureur, et avec Jeanne Debeauvais, fille de défunt Antoine Debeauvais, tous de la paroisse de Cressat.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
- 1629
- E 172 DEBILLON. — Procès de Jacques Debillon, écuyer, seigneur de La Prugne, demandeur en exhibition de contrats, avec Antoinette Blanchard, veuve de Pierre Jaumeton, et Pierre Jaumeton, son fils, du Theil, paroisse de Saint-Dizier, qui avaient acquis secrètement de Jean Robert, dit Cochet, la terre de Bonnefont, tenue du seigneur de La Prugne, en serve condition.
(Liasse.) — 14 pièces, papier
- 1576-1577
- E 173 DEBIZE. — Pièces de compte relatives au partage de la succession d'Antoine Debize, sieur des Brivats, entre ses enfants mineurs, d'une part, et Hélène Debize, femme de Jean Duchier, d'autre part ; — procès de Pierre Debize, sieur des Repas, comme tuteur des enfants mineurs dudit Antoine avec Albert Debize, sieur de Crevant, reprenant l'instance de François Debize, son père, bailli de Boussac, au sujet du droit de dîme de la paroisse de Domérot ; — procès devant la justice de La Perouze, entre François Menu, demandeur en retrait lignagier du domaine du Mas, commune de Saint-Mort, et Louis-Charles Debize, sieur de La Buxière, opposant. (Don de M. Théophile de Sainthorent, maire de La Cellette.)
(Liasse.) — 14 pièces, papier
- 1709-1755
- E 174 DEBOUDACHIER. — Acte de partage des biens de Gabriel Deboudachier, sieur du Cromorin, élu en l'Élection de Guéret, et de Marie Delouche, sa femme, entre Gabriel, Nicolas, Marguerite et Marie Deboudachier, leurs enfants ; — procès de Gabriel Deboudachier, sieur de La Brosse, avec ses cousins au sujet de la succession de Nicolas Deboudachier, époux de Marguerite Biarnois, son aïeul, et des avantages qu'en aurait retirés Gabriel Deboudachier, sieur de Crosmorin, leur fils aîné, au détriment de Gabriel Deboudachier, leur puîné, père du demandeur ; — procès de Marguerite Deboudachier, veuve de Gaspard Basty, sieur des Vérines, notaire royal, avec Gabriel, Albert et Antoine Decharlange, au sujet des dîmes de Genouillat ; — cession faite à la même par Jacques Boisvieux, laboureur, de tout ce qui lui appartenait au territoire de Vérines ; — revendication par Gabriel Deboudachier, sieur de Sorge, notaire royal, du pacage de Coudonne, usurpé par Léonard Périgaud, meunier, au moulin de La Prugne.
(Liasse.) — 13 pièces, papier
- 1674-1743

- E 175 DECOMBREDET. — Ventes : par Léonard Dumassoubrot à Guillaume Lefaure du Puisjudault, de 3 quartelées de terre au Massoubrot, paroisse de Vallières, et d'une portion de la terre du Puy-Bessau, sise au même lieu ; — par Antoine Moreau à Antoine Legrand, d'autre portion de la même terre de Puy-Bessau, le tout, outre le prix de vente, à la charge de payer annuellement une rente de seigle et d'avoine au seigneur de Saint-Marc-à-Frongier, produites par le sieur Decombredet, pour justifier de la possession d'une rente sur le lieu du Massoubrot.
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier
1570-1594
- E 176 DECOURTEIX. — Constitution d'une rente annuelle de 200 livres, établie sur leurs biens par Marie-Madeleine de La Souche, comtesse de Saint-Georges, veuve de Silvain-Alexis de La Saigne, et Gilbert-Annet de La Saigne, son fils, marquis de Saint-Georges, au profit de Prosper Decourteix, notaire royal à Sainte-Feyre.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1777
- E 177 DELAFONT. — Vente par Léonard Dubouex dit Le Picaud, et ses frères, à François Delafont, notaire à La Chapelle-Taillefert, du pré des Esgoulx, au village du Bouex, paroisse de Saint-Victor ; — quittances du droit de marc d'or et des 2 sous pour livre dus pour le huitième denier de l'office de conseiller garde des sceaux du Présidial de Guéret, cédé à Silvain Delafont, par François Du Rieu, après le décès d'Annet Du Rieu, son père ; — certificat de capacité délivré à Silvain Delafont, par M. Pottier, président au Parlement de Paris ; — promesse d'une somme de 16 livres pour rente de blé, faite par Étienne Delafont, marchand, à Catherine Ballier, veuve de Marcel Mauduyt, procureur fiscal d'Argenton ; — profession religieuse de mademoiselle Delafont, fille de Silvain Delafont et de Marie Soubrette, au couvent des Ursulines de Loches.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier
1584-1748
- E 178 DELAGE. — Extraits du terrier de la seigneurie de Bellefaye, donnant les reconnaissances rendues à Louis Dupuy, chevalier, seigneur du Coultray et de La Tour Saint-Austrille, et à Clément Delège, écuyer, secrétaire du Roi, un de ses fermiers généraux, portant que le seigneur de Bellefaye a seul le droit de dîme de dix gerbes, une sur tous les blés de la seigneurie ; — extraits des aveux rendus au Roi par François et Jean-François Du Tillet, secrétaires du Roi, greffiers en chef du Parlement de Paris, barons de Bellefaye, mentionnant la propriété de ces dîmes ; — reconnaissances diverses extraites des terriers de Bellefaye, La Forêt et le Magdelon.
(*Liasse.*) — 6 pièces, papier
1464-1784
- E 179 DELAGRANGE. — Contrat de mariage de Jacques Delagrance, paroissien de Mainsat, avec Antoinette Giroys, fille de Guillaume Giroys, d'Avèze ; — billet de 7 livres 10 sous souscrit par Gabriel Delagrance, à Briand Meusnier, marchand, pour vente de marchandises.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
1450-1621

- E 180 DELALOZE. — Ventes par Gabriel Guittard et François Laurent, à Pauly Delaloze, et par Marie Beauchamp, à Antoine Rouillac et à Léouard Delaloze, de leurs droits sur le moulin de Glanne, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois ; — opposition faite devant le lieutenant-général de La Marche, par Léonard Delaloze et Jean Guyonnet, meuniers, aux prétentions de Léonard Nanot, notaire royal, et de Jean Martin, sieur de La Trelonge, fermiers du chapitre de La Chapelle-Taillefert, qui voulaient exiger en nature le paiement d'une rente foncière et seigneuriale de 10 sextiers de blé et de 23 sous d'argent, due par le moulin de Glanne au chapitre, et que les défendeurs soutenaient pouvoir solder en argent.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier
1683-1710
- E 181 DELAPORTE. — Transaction passée entre Louis-Gilbert-Marien de La Pivardière, chevalier, seigneur de La Chassigne, et François Delaporte, sieur de La Morie, avocat à Felletin, au sujet du changement du cours d'un ruisseau arrosant leurs prés, d'une rente sur le village de La Villatte, contestée entre eux, et de leurs prétentions respectives sur le lieu de Beauvais ; — contrat de mariage de Claude-François Delaporte, fils de François Delaporte et de Marie Bandy, avec Marie-Michelle Ruyneau de Saint-Georges, fille de François Ruyneau de Saint-Georges, président-châtelain de Felletin, et de Gilberte Pasquanet de Lavaud-Blanche.
(*Liasse.*) — 9 pièces, papier
1762-1782
- E 182 DELEYRIT. — Committimus pour assigner devant les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi les débiteurs de 200 livres et au-dessus de Jean Deleyrit, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1688
- E 183 DEPLAIGNE. — Vente par Antoine Deplaigne, maître tapissier d'Aubusson, à François Deplaigne, son frère, moyennant 500 livres, d'une portion de dîme dans la grande dîmerie de la paroisse de Saint-Maixent ; — prise de possession par l'acquéreur ; — quittance finale de paiement donnée par le vendeur à son frère.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
1744-1747
- E 184 DESARDILLIERS. — Contrats de mariage : de Jacques Villatte, laboureur, avec Marguerite Duméry ; — de Jean Parrin, laboureur, avec Mathive Parrot, et de Pierre Garlois, cardeur et fileur, avec Françoise Désardilliers ; — cession faite à Guillaume Désardilliers, bourgeois de Guéret, par Jean Parrin, de la dot de sa femme ; — sentence de la châellenie de Guéret, condamnant les enfants mineurs de René Parrot à délivrer à Guillaume Désardilliers la dot de Mathive Parrot, leur tante ; — signification de ce jugement faite 30 ans après, de la part de Léonard Désardilliers, sieur de Neufville, élu en l'Élection de La Marche, à Pierre Parrot et à Pierre Pradon, laboureurs, condamnés au paiement du principal et des intérêts

- de la créance ; — quittance donnée à Guillaume Désardilliers, notaire royal, par Isaac Chorllon, sieur des Rioux, d'une somme de 190 livres qu'il devait à Léonard Villatte, dont ledit Chorllon avait acquis les biens.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier
1602-1732
- E 185 DESCOUTURES. — Bail à ferme à moitié gain de la maison noble, cave, étables et chapelle du lieu de l'Aige, paroisse du bourg de Salagnac, consenti par le sieur Descoutures aux sieurs Delaige, lesquels sont tenus de vivre « en commun à un pot et feu » sans division ni partage.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1554
- E 186 DESFAUGERES. — Requête adressée à l'Élection de Guéret, par Jacques Desfaugères, marchand, et autres habitants de la paroisse de Chéniers, au sujet de la surcharge de leur rôle de l'année, mise par Barthélemy Robert et autres collecteurs en charge, et des abus que ceux-ci avaient commis par la répartition arbitraire de la taille et la décharge qu'ils s'étaient attribuée à eux et à leurs amis ; — acte judiciaire par lequel les collecteurs en cause reconnaissent la vérité des abus par eux commis, et offrent d'en payer le montant et même le double, ainsi que les frais de l'action intentée contre eux ; — extraits du rôle des tailles de la paroisse de Chéniers.
(*Liasse.*) — 9 pièces, papier
1752-1753
- E 187 DESMAISONS. — Contrat de mariage de Silvain Desmaisons, maçon, demeurant à Villetenant, paroisse de Bazelat, avec Mathurine Bonnichon, du même lieu.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1648
- E 188 DESPAGNAT. — Accensement consenti par Jean Despagnat, marchand, à Léonard Lavanturier, laboureur, des pièces de terre de la Lesche et des Mazeaux, sis au territoire du village d'Espagnat, paroisse de Vallières, moyennant un cens annuel de blé et d'argent, emportant lods et ventes, saisines, amendes, et autres droits attribués à la directe seigneurie.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1770
- E 189 DESPLATS. — Reconnaissance donnée par Mathurin et Antoine Desplats, frères, et Marguerite Desplats, femme de Jean Pluyaud, dit Bournazeau, à Pierre Autort, licencié en lois, lieutenant particulier et enquêteur en la Marche, et à Jean Autort, son frère, d'une rente foncière et seigneuriale de 5 sous en argent, une quarte de froment, une émine de seigle, et un sextier d'avoine, mesure de Guéret, due pour raison des héritages tenus par eux au lieu des Plats de las Ruas, paroisse de Saint-Fiel.
(*Liasse.*) — 2 pièces papier
1539

- E 190 DESSERTAUX. — Sentence d'Abdon-René Cousturier, écuyer, seigneur de Fournouë, conseiller, secrétaire du Roi et garde-scel en la chancellerie du présidial de la Marche, condamnant sur la requête de Pierre Peyroneau, receveur des deniers du sceau de ladite chancellerie, Jacques Desserteaux, procureur en la justice d'Aubusson, à 300 livres d'amende envers les secrétaires du Roi, et Gilbert Rouzaud, huissier, aussi en 300 livres d'amende et de plus à l'interdiction de son office, pendant un mois, pour avoir, contrairement aux édits, assigné Pierre et Jean Garreau, devant le présidial de Guéret, sans avoir pris une commission en la chancellerie, et déclarant l'exploit d'assignation de nul effet.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1740
- E 191 DISSANDES. — Ventes faites à Isaac Martin, lieutenant en la vice-sénéchaussée de la Marche, par Jean de Chamborant, écuyer, seigneur du Terreil, d'une rente sur la dîme de la communauté des prêtres de Jarnage, et par Jean Voysin, sieur de la Pouyade, François Voysin, sieur de Chabannes, et Louis Voysin, assesseur en la châtellenie de Guéret, de la moitié de la dîme du Soulier, *alias* la Pouyade, paroisse de Pionnat ; — échange de ladite dîme du Soulier contre celles des villages de Chanon, la Peyre, Grandprat et las Crosas appartenant au chapitre de la Chapelle-Taillefer ; — partage entre Étienne-Martin de Biencourt, sieur de Boisgenet et de Sagnevieille, garde du Roi dans la compagnie de Luxembourg, Hélène Martin de Biencourt, femme d'Élie Béraud, écuyer, seigneur de Murat, et Jeanne Martin de Biencourt, des biens de Nicolas Martin de Biencourt, écuyer, seigneur de Boisgenet, leur père ; — vente par Pierre Lejeune, sieur de Fressanges, ancien prévôt-châtelain de Guéret, à Jean Dissandes, receveur des consignations à Guéret, de la seigneurie de Boisgenet, paroisse de Pionnat, consistant en château, chapelle, etc. ; — adjudication faite au profit de Pierre Hydieu, marchand d'Issoudun, des biens d'Antoine Desjobert, sis paroisse de Saint-Dizier, saisis à la requête de Jean-Baptiste Miquel de La Maison-Neuve, président en la châtellenie de Jarnages.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier
- 1616-1784
- E 192 DISSOUBRAY. — Procuration donnée par Léonarde Dissoubray, veuve de Mathurin Courtaud, à Jean Baret, l'aîné, pour comparaître à l'assignation qui lui avait été donnée à la requête de Jeanne de La Celle, aux fins de payer les rentes qu'elle pouvait devoir à la seigneurie de Fournoux.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1669
- E 193 DIVERNERESSE. — Sentence prononcée par Laurent Du Plantadis, châtelain de Felletin, ordonnant la vente judiciaire des biens d'Antoine Diverneresse, saisis à la requête de Marguerite Bastier, sa veuve, pour arriver à la restitution de sa dot, et adjugés à Jacques Roby, foulon à draps, époux en secondes noces de ladite Bastier.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1599

- E 194 DOUAULT (de). — Contrat de mariage de Léon de Douault, chevalier, seigneur des Brosses, avec Claude de Giaffard, veuve de François Des Abrenois, chevalier, seigneur de Menou, assistés de François de Douault, chevalier, seigneur du Bois-Douault, lieutenant de Cent-Gentilshommes de la maison du Roi, père du futur, de Claude de Villetain, dame de Gif, mère de la future, veuve de Gilles Boutbter, chevalier, seigneur de Châteaudassy, de Charles Des Vignes, sieur de la Pichardière, et de Jean Jupin, avocat au présidial de Chartres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1598
- E 195 DOUCERON. — Vente par Jacques Deloche, marchand, du bourg d'Orsennes, à noble homme Brargon Douceron, moyennant 90 livres, de 3 journaux de pré et 20 boisselées de terre en pâtural et buissons, sis au territoire d'Orsennes, avec ratification de la vente par Antoinette Clergie, veuve de Jacques Deloche et mère du vendeur.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1526
- E 196 DOUHET (de). — Dénombrement rendu au Bureau des finances de Riom, par François Douhet, sieur de la Fontête, de six portions sur huit d'une dîme sise dans la franchise d'Auteserre, paroisse de Dontreix, indivise avec le chapelain du Monteil ; — arrêt du Conseil confirmant Pierre Douhet de La Fontête, sieur des Monneyroux, dans la possession de cette dîme, malgré les prétentions d'Ignace Marcellange d'Arson, prieur de Dontreix et du Monteil de Gillat ; — cessions de cette dîme, appelée aussi la dîme de la Gerbette, par Jean-François de Beauvergier-Mongon, chevalier, seigneur de Matroux et de la Motte-Mérinchal, et Alexandre et Louis de Beauvergier, ses enfants, à Jean-François Douhet, docteur en théologie, curé du Monteil-de-Gillat, et par Jacques de Douhet, écuyer, seigneur des Monneyroux, ancien garde du corps du Roi, officiers des Invalides, à Pierre Persat et à Marien Pacaud, laboureurs.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1686-1788
- E 197 DRUILLETES. — Purge des hypothèques possédées par Léonard et autre Léonard Bonnet, sur un pré sis au village de la Chault, paroisse de Maisonnisse, qu'ils avaient, vendu à Noël Druillettes, et à Christophe, son fils, contrôleur en la vice-sénéchaussée de Guéret ; — sentence de la châtellenie de Drouilles confirmant la saisie faite par Silvain Druillettes, sieur de la Védrenne, capitaine au régiment d'Orléans, comme mari d'Anne de l'Hermitte, de domaines tenus à rente de la seigneurie du Dognon ; — lettres de compulsoire délivrées, à Étienne Druillettes, substitut du procureur général à Guéret, au profit d'Anne de Nesmond, fille d'Étienne de Nesmond, sieur de la Betoulle, et d'Anne Boery, femme en secondes noces dudit Druillettes ; — attestation donnée par les tenanciers dans le terrier de la seigneurie de Ceilloux, à Guy Brachet, écuyer, seigneur de Peyrusse et de Ceilloux, de la possession de dîmes sur les lieux de Janaillat, Combovert, la Trelonge, la Sime, Lavau, Thoron, le Bongros et le Coudert ; — accord sur la

possession de ces dîmes entre Antoine-Nicolas Lejeune, chanoine, de Saint-Augustin, curé de Janaillat, d'une part, et Antoine Druillettes, seigneur de Ceilloux, conseiller au présidial de Guéret, Léonard Druillettes du Chironceau, chanoine de la Chapelle-Taillefer, et Silvain Druillettes du Matubert, garde du corps du Roi, tous frères, d'autre part ; — liève des cens, rentes, dîmes, droits et devoirs seigneuriaux de la seigneurie de Ceilloux, appartenant à Silvain Druillettes, écuyer, seigneur du Chironceau.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier

1521-1773

E 198 Du Bois. — Aveu et foi et hommage-lige, rendus au comte de la Marche à cause de la châtelanie d'Ahun, pour les biens nobles : de Villemonteix, avec ses tours, fossés, machicoulis, tournelles, crénaux, archères et boulevards ; de Lamirande, de Cressat et du Cornet, avec les dîmes en dépendant, tenus en toute justice par François Du Bois, écuyer, seigneur desdits lieux.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1425

E 199 DUBOIS. — Certificat délivré par le curé de Saint-Cybard de Poitiers, de la publication des bans de Jean Dubois, son paroissien, avec Charlotte Chorier, de la Chapelle-Balouë, légalisé par François-Ignace de Baglion de Saillant, ancien évêque de Tréguier, nommé à l'évêché de Poitiers.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1692

E 200 DU BOUEX. — Bail à ferme consenti par Olivier Du Bouex, écuyer, seigneur de Richemont, à Pierre Camard, procureur d'office du bourg de Salagnat, du lieu noble de la Court, avec ses dépendances, y compris le four banal du bourg de Salagnat ; — sentence prononcée par Henri Augay, sieur de la Fayolle, sénéchal de Malval, maintenant Claude Du Bouex, écuyer, dans la possession d'un buisson qui faisait séparation de sa terre de la Gasne, d'avec celle de Champ-Cassat appartenant à Toussaint François ; — opposition faite par Pierre Rougier, curé de Roches, à l'adjudication de la terre de Châtelus et des fiefs de Coucu et de la Prugne, saisis à la requête de Jeanne Du Bouex de Villemort, veuve d'Alexis-François Du May, marquis des Marais, grand-fauconnier de France, sur Henri Danglard, chevalier, baron de Rochedagoux.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1625-1749

E 201 DU BREUIL. — Inventaire de titres produits par Etienne Du Breuil pour justifier de sa noblesse ; — testaments : de Jean Du Breuil, écuyer, seigneur de Goret et de Saint-Morice ; — de Jeanne de Beaune, sa veuve ; — contrat de mariage de Léonard Du Breuil, sieur du Cros, avec Anne de Segonzac, — testament du même ; — contrats de mariage d'Étienne Du Breuil, écuyer, sieur de Galmond, avec Catherine de La Mothe de Saint-Pardoux et avec Gabrielle Du Breuil ; — acte de baptême d'Étienne Du Breuil, son fils ; — arrêt du Conseil d'État qui

maintient Étienne Du Breuil, le père, dans ses qualités de noble et d'écuyer, en conséquence des titres produits par lui depuis 1544 ; — ordonnance de M. Le Voyer, commissaire départi en la Généralité de Moulins, mentionnant que le même Étienne a justifié de sa qualité d'écuyer.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1631-1698

- E 202 Terrier dressé à la requête de Jean Du Breuil, écuyer, seigneur du Puy et de la Villatte, et d'Antoinette de la Court, sa femme, de la seigneurie de la Villatte, sise en la châtellenie de Dun, acquise par eux de Rannonnet de Bostseigny, écuyer, seigneur d'Ouzelly, de Jeanne Feydie, sa femme, de Pierre de Bostseigny, leur fils et de Catherine de Monlucartcau, femme de ce dernier ; — déclarations rendues pour la maison et place forte de la Villatte et les villages de Cessat, Court, Lage, le Chiron, le Cluzeau, la Tronchette, Lavaubrunneau, la Brosse, la Buxière, Longesaigue, les Chiers, le Couraud, le Breuil, le Poirier, la Betouille, Marceult, Puymartin, Villemort et le Bourg, paroisse de la Celle-Dunoise, Drouillat, les Ternes, les Couperies, les Goustes, les Chèzes, les Coutures et Monneger, paroisse de Buxière-Dunoise, Boudeloigne, Chabannes, Châtelus, Lage, le Chier, les Termes, le Courtioux, les Cubes, les Mesures, Lavaucoupel, Lagemorin, le Puybernier, Monpion, Montreignat, Nouzirat, Puygirolle et Puylégier, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois.

(Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier

1520

- E 203 DU CARTERON. — Constitution faite par Silvain de La Marche, chevalier, seigneur de Pierrefolle, chevalier honoraire de l'ordre de Malte et Antoinette de Saint-Julien, sa femme, au profit de Jean Du Carteron, chevalier, seigneur de la Pérouze, d'une rente annuelle de 600 livres au principal de 12,000 livres.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1782

- E 204 DU CHASTELLET. — Note généalogique, établissant le degré de parenté de Christophe Du Chastellet, époux de Jacqueline de Béthune, avec la famille de Malain, par suite du mariage de René de Malain avec Nicole Du Chastellet.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

XVIII siècle

- E 205 DUCHIER. — Contrats de mariage : d'Étienne Duchier avec Marie Gamayre ; — de Louis Peynet avec Silvaine Duchier ; — cession faite par Silvaine et autre Silvaine Duchier à Marguerite Mirebeau, veuve d'Antoine Tournyol, seigneur du Rateau, de la somme de 50 livres à recouvrer sur la dot de Marie Gamayre, leur tante ; — sentence de la baronnie de Malval, condamnant Pierre Barthoumier, comme fils et héritier de Gabrielle Gamayre, à payer à Pierre et à Jacques Peynet, fils de Louis Peynet et de Silvaine Duchier, une somme de 200 livres et divers objets attribués en dot à Marie Gamayre, leur aïeule.

(Liasse.) — 11 pièces, papier

1674-1736

- E 206 DUCHIRON. — Sentence rendue par Jacques Rondeau, sieur de Vaurousset, juge châtelain d’Ahun, faisant distribution de la somme de 1,300 livres provenant de la vente des biens de la succession de Léonard Duchiron, entre Antoine Duchiron, Léonard Dufaux, curateur des enfants du défunt, Michelle Janicot, Étienne Deboise, François Rouchon, Jean Labourg, Anne Parrade, François et Étienne Moreau, François Rousseton, Isaac Le Masson, les enfants de Joseph Seguy, Jean Thévenot et Jean Janicot, tous créanciers de la succession.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1642
- E 207 DU LIGONDES. — Arrentement perpétuel par Maurice Barthon, écuyer, seigneur de la Mothe et de las Mazeiras, à Jean Delacouture, trompette, et à Jean Carreau, laboureur, de maisons et terres au bourg de Chambonchard ; — distraction faite par sentence de la prévôté de Paris, des rentes de Chambonchard, appartenant à Gabrielle Marchesson, veuve d’Antoine Besse, de la saisie de la terre du Ligondès, opérée à la requête de Madeleine de La Ronière, sur Louis Du Ligondès, son mari ; — décret d’adjudication des biens de Jacques et autre Jacques Gerbe, père et fils, saisis à la requête d’Antoinette de Saint-Julien, femme de Gaspard Du Ligondès, chevalier de Saint-Louis, marquis de Châteaubodeau, lieutenant du Roi en Saintonge et Bas-Angoumois, et maître de camp d’un régiment de cavalerie entretenu, pour non-paiement d’une somme de 1,189 livres ; — quittance de ses gages donnée à madame Du Ligondès par Jacques Gerbe, pour avoir accompagné son fils dans ses campagnes ; — vente par la même au même d’une maison et de pièces de terre sis aux lieux de la Chèze et de Boumelange, paroisse de Charron.
(*Liasse.*) — 7 pièces, papier
- 1618-1713
- E 208 État des noales de la Rebière, du village du Monteil, *alias* Chez-Pinton, de Neufville, du Claux, de Boischais, de Chez-Babaut, de l’Ouche d’Annet, du Prieuret, de Chierchavet, de Chatain, de Néoteix, du château et de la métairie de Saint-Domet, de Chieuveroche, de Villecroup et de Mongaudon ; — arrêt du parlement de Paris, confirmant Jean-François de La Gorse, seigneur du Monteil, dans la possession de la terre et seigneurie de Saint-Domet, et Jean, comte de Durat, seigneur de la Serre, dans la possession des rentes, cens et dîmes dépendants des terres de Saint-Domet et de Saint-Avit, qui leur avaient été adjugés sur la saisie faite après le décès de la demoiselle Du Ligondès, à la requête de Pierre de Boizay, seigneur du Cloup, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, tuteur des enfants mineurs de M. Du Ligondès, seigneur de Bordessoulle, et d’Antoinette-Gabrielle Du Ligondès, veuve d’Henri de L’Étrange ; — aveu des cens et rentes des villages de Chastain et du Chierchavet, rendu à Claude Dugué, baron de Sermur, par Jean de Saint-Domet, écuyer ; — hommages des mêmes lieux rendus au duc d’Orléans par Robert-Alexis Du Ligondès, seigneur de Saint-Domet ; — lièves des cens et rentes, droits et devoirs seigneuriaux dus aux seigneuries de Saint-Domet et de Saint-Avit.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (2 imprimées)
- 1539-1770

- E 209 DUMONT. — Supplique adressée à Turgot, intendant de Limoges, par Léonard Dumont, ancien dragon, pour rentrer dans la possession de son bien détenu par Françoise Dumont, sa sœur, femme d'Étienne Mosnier, de Saint-Vaury, et partager avec elle la succession de Madeleine Dumont, leur sœur, décédée ; — évocation de l'affaire par l'intendant et renvoi devant le sieur Carteron, subdélégué de la Souteraine, etc.
(Liasse) — 10 pièces, papier
- 1771
- E 210 DUMONTEIL. — Sentence du juge de la châtellenie de Richemont, condamnant François Dumonteil, de Chéniers, à l'amende pour avoir tué la « porche » de Jean Cougnois qui était entrée dans sa pièce de blé ; — partage de biens communs entre François, Jeanne et Gabrielle Dumonteil et Françoise Dumonteil, femme de Martin Augros, sis au village de Fougères, paroisse de Chéniers. — Décharge faite par la chambre des francs-fiefs d'une somme de 300 livres, imposée à tort sur Pierre Dumonteil, chanoine du Dorat.
(Liasse.) — 14 pièces, papier
- 1681-1693
- E 211 DUMOULINNEUF. — Cession faite par Jean Dumoulinneuf, charpentier, héritier de François Dumoulinneuf, son père, et de Pierre Dumoulinneuf, son oncle, à Jean Dumoulinneuf, son cousin germain, maçon, demeurant à Lourdoueix-Saint-Pierre, de tous les biens qui pouvaient lui revenir dans les successions de son père et de son oncle, moyennant une somme de 624 livres.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
- 1781
- E 212 Du PEYROUX. — Mandement des grands maîtres des Eaux et Forêts de France, rendu à la requête du sieur de Gouzougnat, et portant défense aux paysans de chasser et de porter l'arquebuse sur ses terres ; — brevet d'enseigne de vaisseau, signé de Louis XVI, pour le chevalier Du Peyroux ; — inventaire du mobilier d'Agathe de Pouthé de La Roche-Aymon, veuve d'Antoine-Guillaume Du Peyroux, chevalier de Saint-Louis, saisi à la requête de Philippe Fargin, Chirurgien ; — quittances données à Jean Dissandes de Bosgenest, avocat, receveur des consignations à Guéret, par divers créanciers, de leur part dans la répartition des deniers provenant de la vente de ce mobilier ; — lettres adressées à M. Du Peyroux : par M. Tournyol de La Rode, au sujet de particuliers qu'il faisait poursuivre pour délits de chasse ; — par M. Gaboré, régisseur du domaine de Bourbon, qui l'invitait à accepter, pour les rentes qu'il devait au prince de Condé, la composition en argent au lieu du paiement en nature ; — par M. Piron qui lui mandait que le Bureau des finances de Moulins ne voulait l'admettre à foi et hommage-lige pour ses terres de Montréal et de Marçain que s'il pouvait justifier de la féodalité.
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier
- 1648-1778

- E 213 Vente faite par François Du Peyroux, écuyer, seigneur dudit lieu, à Jacques Meuron, écuyer, garde de la Marche, de rentes, poules, portions de dîmes, droits et devoirs seigneuriaux dans la paroisse de Saint-Loup des Landes ; — état des cens et devoirs dus au Roi, à cause de sa châtellenie de la Bruyère, par Anne de Beauquayre, veuve de Claude de Bonneau, sieur de la Varenne ; — arrêt du Conseil d'État ordonnant à Guillaume Desrierges de justifier de la possession continue, depuis 1569, d'un droit de péage sur le bétail et les marchandises passant dans son fief de Villemonteix, paroisse de Saint-Pardoux, près Montluçon : — ventes de terres au village de l'Age-à-la-Chabanne, par Léonet Du Peyroux, à Michel Courtillat et par René Du Peyroux et Marie-Silvie, sa sœur, à Jean Courtillat ; — états de levée de la dîme de Lâge ; — arpentement des dîmes de Biorat, las Gouttas, la Clapier et les Couetres ; — compositions faites par le sieur Du Peyroux avec les receveurs des châtellenies de la Bruyère-Laubépin et de Bourbon, pour les cens et rentes qu'il devait au prince de Condé.
(Liasse.) — 47 pièces, papier
- 1529-1779
- E 214 DUPICT. — Partage de la terre de Berthoulie entre Antoine Blondet, procureur en la sénéchaussée de la Marche, auquel échoit le château avec ses dépendances, et Silvain Dupict, sieur de la Brousse à qui reviennent le reste des terres et une maison à Jouillat.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
- 1628
- E 215 DUPIN. — Constitution d'une rente viagère de 300 livres au principal de 3,000 livres par Silvain de La Marche, chevalier honoraire de Malte, seigneur de Pierrefolle, et Marie-Antoinette de Saint-Julien, sa femme, en faveur de Pierre-François-Claude Dupin, chanoine de Bourges.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
- 1786
- E 216 DUPLANTADIS. — Contrats de mariage : de Guy Duplantadis, licencié en lois, châtelain d'Aubusson et de Felletin, fils de Gabriel Duplantadis, sieur de Leyris, élu en l'Élection de Franc-Aleu avec Marie Bonnet ; — de François Duplantadis, avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche, frère du précédent, avec Marguerite Giraud ; — testament de Guy Duplantadis, châtelain d'Ahun, fait en présence de Morin Duplantadis, sieur de Chierbouchier ; — défaut pris par le même en la châtellenie d'Ahun, contre Pierre et Jean Beauregard, qui avaient détourné l'eau de trois petites sources jaillissant sur le chemin de Guéret à Ahun et l'empêchaient de se rendre dans son pré de la Pellade-Bonny.
(Liasse.) — 4 pièces, papier
- 1550-1587
- E 217 Du POUGET DE NADAILLAC. — Accord entre Pierre d'Aubusson, écuyer, seigneur de la Villeneuve, et Denis, son frère, sur les successions de Louis d'Aubusson, et de Catherine de Gaucourt, leurs père et mère ; — quittance de la dot de Gabrielle

d'Aubusson, sa femme, donnée par Jacques d'Oyron, écuyer, seigneur d'Ajain, à Anne de La Gorsse, dame de Nadaillac, sa belle-soeur, tutrice de Pierre d'Aubusson ; — reddition faite à Raymond de Boussac, écuyer, curateur *ad hoc* de Louise d'Aubusson et de Jacques Du Pouget, son mari, par Antoine Du Pouget, seigneur de Nadaillac, de la tutelle qu'il exerçait en commun avec Jacques d'Oyron, de Rose, Jeanne, Gilberte et Françoise d'Aubusson, filles de Pierre d'Aubusson et d'Anne de La Gorsse, comme second époux de leur mère ; — acte par lequel Antoine Du Pouget déclare qu'il ne s'opposera plus au mariage de Gilberte d'Aubusson, sa pupille, avec Jean de Vernays, écuyer ; — insinuations : d'un testament de Josué de Maffres, seigneur d'Anglars, par lequel il institue Jeanne d'Aubusson, sa femme, sa légataire universelle ; — d'un accord intervenu entre celle-ci, remariée avec Bernard de Montégu, et Marie de Maffres, fille de Josué ; — quittance donnée par Jean Martin, écuyer, seigneur de la Gouttebernard, à François-Jacques Du Pouget, écuyer, seigneur de Nadaillac, de la dot de Françoise d'Aubusson, sa femme.

(*Liasse.*) — 11 pièces, papier

1504-1593

E 218 Bail à ferme des biens de François et de Marguerite Brachet, enfants de Joachim Brachet, écuyer, seigneur de Salagnac, sénéchal de Rouergue, par Gilles Brachet, baron de Maignac, leur tuteur ; — quittances données à François-Jacques Du Pouget de Nadaillac : par François Du Pouget, seigneur de Mourèze et par Jeanne d'Aubusson, veuve de Jean Du Pouget, seigneur du Repaire, de tout ce qui pouvait leur revenir dans la succession de leurs parents ; — par Pierre Ouvrier, conservateur du Carladais, et Louis Ouvrier, seigneur de Celles, son frère, d'une obligation qu'il avait souscrite en leur faveur conjointement avec François-Robert de Lineyrac, bailli du Haut-Auvergne, et avec Raymond de Rastignac ; — assignation donnée par Sébastien de Brezons, écuyer, seigneur de Neyrebrousse, à François Du Pouget, son beau-frère, pour être indemnisé de la portion revenant à Marie Du Pouget, sa femme, dans la succession de François-Jacques Du Pouget, mari de Rose d'Aubusson, son beau-père ; — nomination de Jacques Meusnier, lieutenant en la châellenie de Felletin, comme curateur des quatre enfants de François Du Pouget, sieur de Nadaillac, et de Madeleine de Lusignan, sa femme, afin de poursuivre la succession de leur père et celle d'autre François Du Pouget, leur grand-père.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier

1514-1630

E 219 Accord entre Jean de Mouroux, écuyer, seigneur de Peyrissat, et Madeleine de Lusignan, veuve de François Du Pouget, seigneur de Nadaillac, son beau-frère, pour le paiement de la dot promise à Marguerite Du Pouget, sa femme, par François Du Pouget, et Marie Pot, ses père et mère ; — quittances de partie de cette dot, données par le même à Barthélemy Du Pouget, prieur de Marolles et de Baubiat ; — traités passés entre Madeleine de Lusignan et Aymé de La Saigne, chevalier, seigneur de Saint-Georges et de la Guierche, maréchal de camp, son second mari, d'une part, et François de Châteaubodeau, écuyer, seigneur du Chastelard, et Gilbert de Brousses, écuyer, seigneur de Sallemaigne, d'autre part, au sujet des droits successifs et de la dot de Marie Du Pouget, mère de Gilberte et

de Rose de Brezons, leurs femmes ; — nomination d'Aymé de La Saigne, comme curateur de François, Olympe et Louise Du Pouget, enfants de Madeleine de Lusignan, sa femme, et de François Du Pouget ; — quittances signées d'Anne de Chalus, prieure de Blessac, de la pension d'Olympe Du Pouget, religieuse du couvent, et déclaration des dépenses faites pour sa profession.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier

1622-1661

- E 220 Compte rendu à François Du Pouget, marquis de Nadaillac, par Aymé de La Saigne, son beau-père, et Madeleine de Lusignan, sa mère, de leur tutelle et administration ; — lettres du Roi qui le relèvent de sa déclaration d'héritier pur et simple de son père et l'autorisent à se porter sous bénéfice d'inventaire ; — enquête faite par le même pour savoir qui avait touché les revenus de la Villeneuve pendant sa minorité ; — plainte portée contre lui par sa mère et son beau-père, sur ce qu'il s'était emparé de force du château de la Villeneuve et les avait tenus assiégés dans une chambre d'où ils s'étaient échappés à grand'peine ; — mémoire pour sa défense où il expose que son beau-père fabriquait de la fausse monnaie dans le château ; — renonciation d'Aymé de La Saigne, moyennant 40,000 livres, à tous droits sur la dot de sa femme ; — acte par lequel cette dernière relève son fils de toute renonciation qu'il aurait faite de sa succession ; — accord entre François Du Pouget et Jean de Mouroux, à qui il transporte une portion des revenus de la terre de la Villeneuve, pour lui tenir compte de la dot de sa femme ; — quittance donnée au même par François d'Arfeuille, de la dot de Louise Du Pouget, sa femme, et par Françoise de Lusignan, femme de Charles Larcher, seigneur de Plancys, receveur général des finances de Guyenne, d'un transport de créance que lui avait fait Madeleine de Lusignan, sa sœur ; — testament de François Du Pouget : il affecte le revenu d'un de ses moulins au paiement des honoraires d'un chirurgien qui, toutes les semaines, viendra visiter les pauvres gens de Vallières.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 56 pièces, papier (1 imprimée)

1630-1678

- E 221 Nomination faite, par le lieutenant général de la Marche, de Charles-François Du Pouget, marquis de la Villeneuve, comme curateur de François Du Pouget, abbé du Palais, François Du Pouget, enseigne aux gardes, Jacques Du Pouget, prieur de Baubiat, autre François et Antoine Du Pouget, ses frères, enfants mineurs de François Du Pouget, décédé, et de Françoise de Douhet ; — inventaire du mobilier de Madeleine de Lusignan ; — entérinement, au greffe de la sénéchaussée de Guéret, des lettres de bénéfice d'âge de François et de Jacques Du Pouget ; — sentence de la sénéchaussée de Limoges, condamnant François Du Pouget, abbé du Palais, tuteur de son frère Antoine, à remettre à Charles-François, marquis de Nadaillac, une somme de 40,000 livres donnée à Françoise de Douhet, mère des parties, par Thérèse et autre Thérèse de Douhet, ses sœurs, à la charge de les remettre à son fils aîné ; — reddition de ses comptes de tutelle par Charles-François à ses frères ; — abandon fait par le même à ceux-ci de la terre de Saint-Pardoux, contre leur portion dans celle de la Villeneuve ; — procuration donnée au même par Louise et Françoise Du Pouget, ses sœurs, pour toucher leur part de revenus ; — quittance donnée au même par Claude Auboux Des Vergnes, prieur

de Malval, et Jean-Claude Auboux, seigneur de Basqueville, mari de Françoise Du Pouget, des biens, revenant, à celle-ci dans la succession de sa mère.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier

1684-1698

- E 222 Abandon fait par François Du Pouget, officier aux gardes, à Antoine, son frère, de la terre de Saint-Pardoux ; — accord entre les mêmes sur la succession de l'abbé du Palais, leur frère ; — lettres de surséance, à toutes ; poursuites pendant six mois contre le sieur de Nadaillac, lieutenant des gardes françaises ; — quittance donnée au même par Antoine de Boussac, de la dot d'Élise Du Pouget, sa mère ; — cession faite à François-Louis Du Pouget, seigneur de la Villeneuve, par Marc-Antoine de La Louë, seigneur du Masgilier, mari de Jeanne-Renée Du Pouget, de ce qui pouvait revenir à celle-ci dans les successions de Charles-François Du Pouget, et de Françoise-Renée Du Tronchay, ses père et mère ; — acquêts de portions de la terre et dit modifier du château de la Villeneuve, faits par François Du Pouget, marquis de Nadaillac, et Louise, sa sœur, femme de Joseph de La Roche-Aymon, de ses neveux, Antoine-Aimé Du Pouget, seigneur du Bouchet, Louis-Annet, seigneur de la Perchade, Jacques, seigneur de Vaux, et Jeanne-Renée, femme de Marc-Antoine de La Louë ; — accord entre le même et Antoine, son frère, d'une part, et Jacques, Antoine-Aimé, Louis-Annet et Jeanne-Renée, enfants de Charles-Louis Du Pouget, marquis de la Villeneuve, et Claude-Auboux Des Vergues, fils de Françoise Du Pouget, d'autre part, pour l'a succession de Louise Du Pouget, dame de la Farge, leur sœur et tante ; — acte mortuaire de celle-ci et de Joseph de La Roche-Aymon, son mari ; — quittances de capitation et autres titres de Jacques Du Pouget ; — contrat de mariage de François-Louis Du Pouget, comte de Nadaillac, maréchal de camp, lieutenant des gardes du corps, avec Adélaïde-Henriette de Barral.

(Liasse.) — 72 pièces, papier

1695-1773

- E 223 Informations judiciaires faites sur le meurtre de Pierre Laurans, élu en la Marche, et de sa femme, commis par des gens couverts de chemises et masqués d'un linge blanc, qu'on suppose être les sieurs de Nadaillac, d'Ajain, etc. ; — attestation donnée par Laurent Duplantadis, châtelain d'Aubusson, à Rose d'Aubusson, femme de François-Jacques Du Pouget, qu'il lui est impossible, vu son état de santé, de se rendre à Paris, pour comparaître à l'accusation de complicité dans le meurtre du sieur de Saint-Maixent, portée contre elle par Annet de La Roche-Aymon, sénéchal de la Marche ; — arrêt du parlement, relevant des condamnations portées contre eux, François Du Pouget, François d'Arfeuille et autres, qui avaient enlevé Marie Garreau, nièce de François Garreau, sieur de la Salle, élu à Guéret, dans le but de la forcer à épouser le chevalier de Segonzac ; — plainte adressée aux maréchaux de France par Antoine de La Roche-Aymon, seigneur de Saint-Maixent, de ce que, malgré la parole donnée aux arbitres, le sieur de la Villeneuve a battu son métayer, et a donné retraite à un individu qui avait tué un de ses chiens ; — assignation de comparaître aux Grands-Jours de Clermont, donnée à François Du Pouget, sur la plainte de Jean Goumy, sieur des Chaux ; — requête adressée au parlement par Silvain de La Saïgne, baron de Saint-Georges, et ses frères, contre François de Chastenet, qui les accusait d'avoir,

pendant qu'ils faisaient partie du ban, mis le feu dans le village de Soubrebost ; — requête au sénéchal de la Marche, par Léonard Meytrat, notaire, qui, pour s'être opposé à l'enlèvement du cheptel de Léonard Mounigeon, aurait ainsi que celui-ci été blessé par Aymé de La Saigne, accompagné de quatre-vingts personnes armées.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier

1563-1688

- E 224 Procès : évocation au parlement d'un procès entre Louis d'Aubusson, seigneur de la Villeneuve, chambellan du Roi, et Louise de Pierre-Buffière, veuve de Jean de Maignac, qui lui réclamait les arrérages d'une rente de 9 livres ; — lettres de *committimus*, accordées à Pierre d'Aubusson ; — commandement à François-Jacques Du Pouget, et à François de Malcup, écuyers, de payer à Charles de Durfort, seigneur de Chastelard, les 300 écus qu'il leur avait prêtés ; — sentence du gouverneur du Berry, condamnant François-Jacques Du Pouget à payer à Pierre Fouyneau, marchand, 23 écus 56 sous pour vente de marchandises ; — arrêt du parlement, condamnant François Du Pouget à payer à Claude Martin, commis au greffe de la prévôté de Paris, la somme de 1,200 livres, montant d'une obligation souscrite à Damien de Montluc, chevalier ; seigneur de Balagny ; — requêtes adressées au parlement, par François Du Pouget, pour faire cesser les poursuites de ses créanciers, en vertu des lettres du Roi qui lui accordent un délai pour obtenir le paiement d'une somme de 20,970 livres due à Madeleine de Lusignan, sa femme, veuve de Jean de Lion, pan Pierre de Lion, écuyer, sieur de Belcastel et Marie de Sireuilh, sa femme ; — obligation d'une somme de 47,150 livres consentie par Pierre de Jousseron, Robert de Lignerac, et Jean de La Saigne, à Albin Ducarnoy, orfèvre, valet de chambre du Roi, qui avait fait enfermer au Petit-Châtelet François Du Pouget, son débiteur de pareille somme, pour vente d'un collier de diamants et de perles, garni d'or, émaillé de noir.

(*Liasse.*) — 10 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1506-1627

- E 225 Sentence de la prévôté de Paris, condamnant François II Du Pouget à payer 120 pistoles à Étienne Berger, aumônier du Roi, prieur de Saint-Martin de Thoirry, ayant droit, de Charles Du Mesnil-Simon, écuyer, seigneur de Parasis ; — sentence de la Cour d'Agen, condamnant Madeleine de Lusignan à payer à Jean de Périssat une obligation de 220 livres consentie par François III Du Pouget son mari ; — réclamation faite à la même du paiement d'une obligation de 6,000 livres consentie par son mari à Gilbert de Boise, sieur de Sallemagne ; — procès de François IV Du Pouget, avec les créanciers de son aïeul et de son père ; — paiements : à Pierre de Boutrays, écuyer, sieur de Courtebris, maréchal des logis du duc d'Orléans, d'une obligation de 4,450 livres, que lui avait transférée Jacques Pinette, écuyer, seigneur de Chamois, trésorier général de la chancellerie, et qui avait été consentie à Nicolas Pinette, avocat, son père ; — à Jacques Regnard, seigneur de Grossé, conseiller au parlement, d'une somme de 4,400 livres due à Damien de Montluc, et transférée successivement à Georges de Saint-Martin, à Eustache de Jouy et à Louis son fils, seigneurs de Somme-Sartre ; — à Madeleine Gerbault, d'une somme de 6,509 livres, montant d'une obligation souscrite à Claude Parent, son mari ; — à Jean Richer, graveur en taille-douce, d'une somme

de 7,700 livres que lui avait cédée Nicolas Le Vacher, sieur de Bassonville, maître d'hôtel du Roi.

(Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier

1603-1676

- E 226 Procès de François IV Du Pouget : avec Gabriel Biennousvienne, marchand d'Aubusson, créancier de sa mère, pour des fournitures de vêtements ; — avec Antoine Regnault, tailleur à Paris, pour une dette d'Aymé de La Saigne, qui avait été reconnue par Madeleine de Lusignan ; — avec Annet Diacre, à qui un arrêt du parlement le condamne à payer 6,000 livres ; — avec Jacqueline Gruau, veuve de Toussaint Vergnette, procureur à Paris, qui avait fait saisir deux de ses chevaux pour une dette de 900 livres ; — avec Alexandre Seiglière, sieur de Cressat, président en l'Élection de Guéret, qui réclamait 429 livres de prêt ; — avec Nicolas et Étienne Bonniord, auxquels il devait 1,000 livres ; — avec Jean Renard, écuyer, gentilhomme de la fauconnerie du duc d'Orléans, à qui il avait fait un billet de 3,848 livres ; — avec le sieur Guiot, banquier à Lyon, pour le paiement d'une lettre de change de 1,090 livres, pour laquelle Claude Montaignac, commandeur des Eschelles avait donné sa caution ; — avec Paul Robichon, apothicaire à Aubusson, pour ses fournitures de médicaments ; — avec Gilberte Alacatin, femme de Jean Janicot, sieur de la Chapelle-Saint-Martial, pour une somme de 200 livres que lui avait léguée Madeleine de Lusignan ; — avec le sieur de Nigremont, à qui il avait prêté un cheval, de l'argent et une montre d'or ; — avec Pierre Doyrat, juge de Razais, dont il fait saisir tous les bestiaux pour le contraindre à lui payer 4,000 livres qu'il devait à Charles de Douhet ; — avec Pierre Moreil, président au présidial de Limoges, qui devait à Françoise de Douhet, sa mère, fille de Françoise Moreil, une somme de 8,500 livres.

(Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier

1630-1694

- E 227 Paiements : par Charles-François Du Pouget, et ses frères, d'une obligation de 900 livres consentie par Marie Pot, leur aïeule, François Du Pouget, son fils, à Jacques Tixier, marchand de Felletin ; — à Claude Du Monceau, seigneur de Traversonne, capitaine au régiment des gardes françaises, du reliquat de la somme de 36,000 livres pour laquelle Michel Du Monceau, intendant des armées du Roi, avait vendu, au nom de son frère René, à François IV Du Pouget, la charge de lieutenant aux gardes françaises, dont devait être pourvu Charles-François Du Pouget, son fils, enseigne aux gardes, dont la charge était entrée pour une somme de 15,000 livres dans le prix d'achat de celle de lieutenant ; — à Nicolas-Joseph Le Juge, docteur en Sorbonne, conseiller au parlement de Metz, chanoine de Verdun, à François-Anne Le Juge, écuyer, auditeur en la Chambre des comptes, et autres frères et cousins, d'un billet de 122 livres, souscrit par son père à Étienne Le Juge, bourgeois de Paris ; — procès du même : avec Simon Bachelier, receveur général d'Orléans, et Henri David, secrétaire du Roi, pour une lettre de change de 1,373 livres ; — avec Philippe Robinet, procureur au parlement, pour une créance sur Aymé de La Saigne ; — avec Gabriel Garreau, lieutenant criminel au présidial, pour 60 livres, prix d'un tonneau de vin qu'il acheta lorsque l'intendant Le Voyer vint à la Villeneuve ; — avec Rolland Tirofle, marchand de Paris, qui lui réclamait 854

livres ; — avec Françoise d'Arfeuille, pour être payé d'une créance de 450 livres qu'il avait acquise de François Parreau et Jacques Demurat, laboureurs ; — avec ses frères, pour être remboursé d'une somme de 812 livres qu'il a payée en trop dans la succession paternelle.

(*Liasse.*) — 22 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier

1656-1750

- E 228 Procès de Charles-François Du Pouget, marquis de la Villeneuve, avec François Du Pouget, abbé du Palais, tuteur d'Antoine Du Pouget, ses frères, au sujet du legs universel que Françoise de Douhet, leur mère, avait fait à Louis, son plus jeune fils, qui l'avait transporté à l'abbé du Palais et dans lequel elle comprenait une somme de 40,000 livres qui lui avait été léguée par Thérèse et autre Thérèse de Douhet, ses sœurs, religieuses aux couvents de Notre-Dame de Riom et de Sainte-Claire de Clermont, à la charge de les remettre à son fils aîné ; — consultation de M. Vesin, avocat à Paris ; — continuation du procès par ses autres frères qui attaquent la substitution ; — reprise par François Du Pouget, contre les héritiers de son frère ; — procès des enfants de Charles-François Du Pouget, avec Jacques Du Pouget, prieur de Baubiat, leur oncle et tuteur ; — production par celui-ci de ses comptes de tutelle ; — procès avec Gilbert Belat, marchand à Paris, qui demandait paiement d'un billet de 700 livres ; — *committimus* pour Louis-François Du Pouget, afin de contraindre ses débiteurs à payer ce qu'ils lui devaient ; — mémoire pour Jacques Du Pouget, seigneur de Vaux, contre Léonard Brachet, seigneur d'Arfeuille, auquel il reprochait de lui avoir extorqué un billet de 6,000 livres pour le contraindre à épouser sa fille ; — réclamation par celui-ci à MM. Du Pouget, de quelques objets qu'ils ont enlevés de chez lui, « espérant, dit-il, qu'ils sont d'une race trop irréprochable pour passer dans le monde pour avoir une main et des doigts tournés en façon de patte de chapon rôti ; » — rapport du sergent royal, de ce qu'il n'a laissé aucun exploit aux seigneurs de la Villeneuve, attendu la menace qu'on lui fit de le rouer de coups et de le jeter dans l'étang s'il osait le faire.

(*Liasse.*) — 12 pièces, parchemin ; 158 pièces, papier, + fragments de sceaux

1657-1754

- E 229 Cession faite par François d'Arfeuille, à François IV Du Pouget, son oncle, de ses droits dans les successions de François d'Arfeuille, son père, et Louise Du Pouget, sa mère, moyennant 5,000 livres ; — quittance du cinquième de cette somme donnée par Henry de Jumilhac, écuyer, seigneur du Buy, à François et Antoine Du Pouget, comme ayant charge de Marie de Rouffignac, fille du premier lit de Françoise d'Arfeuille, sa femme ; — procès dudit Antoine contre Guillaume de Rouffignac, écuyer, seigneur de Farsac, Anne Mazaureix, femme de Léonard Peyraud, François de Montgru de Secondat, grand archidiacre de Montauban, Louis d'Arfeuille, curé de Fransèche, auxquels il est condamné à payer, comme plus proches héritiers de Françoise d'Arfeuille, le prix de la cession qu'elle avait faite de ses droits ; — cession faite à François de Montgru, par Jean-François de Beauverger-Mongon, capitaine d'infanterie, de sa part dans la succession de Gabriel de Jumillac, fils de Marie de Rouffignac, leur cousine germaine ; — transaction passée entre François de Montgru, comme ayant transport des héritiers de Françoise d'Arfeuille, relativement à la succession de cette dernière avec Louis-

François Du Pouget, comte de Nadaillac ; — amortissement par Pierre-Joseph Capelle, marquis de Jumillac, brigadier des armées du Roi, et capitaine de mousquetaires, d'une rente de 850 livres, qu'il avait constituée au profit de François IV Du Pouget.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier

1638-1763

E 230 Marquisat de la Villeneuve. — Hommages et aveux rendus au Roi, à cause de son comté de la Marche et châellenie d'Ahun, de la seigneurie de la Villeneuve, où il y a un château avec une tour qui compte cinq étages ; — sentence de Louis Dupuy, seigneur de Bellefaye, sénéchal de la Marche, et de Jean Fromant, châtelain d'Aubusson, confirmant Antoine d'Aubusson dans le droit d'avoir un sénéchal devant lequel seraient portés les appels de sa justice de la Villeneuve, et déclarant que la chapellenie et l'église de Saint-Séverin, et le droit de prendre 5 sous à Noël sur les offrandes, dépendent de la justice de la Farge, appartenant au duc de Nemours, comte de la Marche ; — requête adressée au lieutenant général de la Marche, contre l'usurpation faite par François (Gasné) du greffe de la Villeneuve, sans aucun titre ; — baux à ferme des greffes de la Villeneuve et de la Farge ; — sentence de la châellenie d'Aubusson, condamnant Léonard Sallandrouse, sieur du Teil, à payer à Louis-François Du Pouget 120 livres pour arrérages de la ferme du greffe.

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1475-1778

E 231 Sentence de Jean Cusinet, juge de la Villeneuve, portant ajournement de Léonard Peytoche pour avoir abusé de Léonarde Despaignat, femme de Léonard Danton ; — condamnations : de Jannette, veuve Guillon, à être pendue pour avoir tué d'un coup de couteau Laurence de La Jasse ; — de la femme Poyni et de Jean Delaune à être pendus pour inceste et infanticide ; — de François Loudinas à la même peine pour avoir tué à coups de couteau Alexandre Caron, son oncle ; — confirmation sur appel de la sentence qui avait condamné à mort Joseph Fialon et autres pour avoir tué Léonard Nardonnet ; — arrêt du parlement portant ordre au procureur fiscal de la Villeneuve de faire restituer à Léonard Graberon, laboureur, les bestiaux saisis chez lui sur l'ordre du juge du lieu ; — procès-verbal d'enlèvement de cadavre ; — état des frais faits pour J.-B. Raffé, arrêté le jour de la foire de Valières : cavaliers de maréchaussée, concierge, greffier et geôlier d'Aubusson ; et pour Jean Giraud des Olas : fers aux pieds et aux mains, « pour avoir fait élargir les fers des mains 6 sous ; » — ordonnance du juge de la Villeneuve intimant à Léonard Ballot, curé de Vallières, d'enlever sous trois jours les pierres et autres matériaux qui obstruent les chemins du bourg ; — plainte d'un particulier qui prétendait que son frère l'avait spolié dans la succession paternelle ; — états d'amendes payées par les justiciables de la Villeneuve faute de comparaître aux assises par fief ; — sentence ordonnant la saisie des biens des tenanciers qui n'avaient pas payé leurs cens.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier

1535-1760

- E 232 Terrier de la seigneurie de la Villeneuve, dressé par Jean Carreau et Antoine Boriel, notaires royaux, commis à ce par Jean Vallenet, sieur de la Rebière, lieutenant particulier en la sénéchaussée de la Haute-Marche.
(*Registre.*) — *In-4°*, 58 feuillets, papier
1621
- E 233 Domaine de la Villeneuve. — Rachat fait par François-Jacques Du Pouget, de François Doumy, abbé du Palais, d'une rente que Louis d'Aubusson avait constituée sur les domaines de la Villeneuve, Pimpérigeas et Saint-Séverin ; — requêtes adressées au maître des eaux et forêts par les seigneurs de la Villeneuve relativement à l'enlèvement par les riverains du Thaurion du poisson des étangs et du mobilier du mobilier, emportés par la crue de la rivière, et aux dégradations commises dans leurs bois ; — sentence arbitrale de M. Des Farges Saint-Julien, lieutenant des maréchaux de France, sur la plainte portée par François Du Pouget, contre Joseph de Miomandre, qui avait chassé sur ses terres ; — demande d'un monitoire afin de découvrir le voleur de 300 aunes de toile dérobées dans le pré de la Villeneuve ; — réparations à la chaussée de l'étang du moulin banal, et à la grange de la Villeneuve ; — procès avec les maçons ; — états de la pêche et de l'empoisonnement des étangs : prix de la livre de carpes en 1745, 4 sous ; — déclaration faite au greffe de la sénéchaussée de la Marche par le seigneur de la Villeneuve, des défrichements qu'il compte opérer ; — états des sommes perçues pour droit de guet ; — fermes des arbars ; — quittances d'une somme de 5 livres données par le sacristain de Vallières pour une fondation faite en l'église ; — visite du bétail de toute la seigneurie ; — ferme de la Villeneuve par Jacques Meaulme, contrôleur des tailles de l'Élection de Combraille, à Jean Bonnet, notaire royal ; — fermes judiciaires adjudgées par suite des saisies opérées par les créanciers de François Du Pouget ; — (session faite par Madeleine de Lusignan, à Gilles Rondeau, du bétail de ses métairies.
(*Liasse.*) — 12 pièces parchemin ; 133 pièces, papier
1584-1778
- E 234 Tenures de la paroisse de Banise. — Procès de François Du Pouget, avec Jean Dumas, syndic, qui avait acquis divers héritages tenus du seigneur de la Villeneuve en serve condition et qui lui étaient dévolus par droit de commise ; — procédure de la justice de la Villeneuve contre les habitants de Banise qui avaient enlevé du bois dans le bois de Mallet ; — quittance donnée aux habitants de Baubiat des arrérages de vinades qu'ils doivent ; vente par François Du Pouget de mesures et du pré de la Saigne à Baubiat, et échange de las Garennas Chaumas ; déclaration rendue à la Villeneuve par les tenanciers du village de las Coux ; — consultation de M. Voysin, avocat, au sujet d'une rente due sur le village du Mas ; — vente par Antoine-Aymé Du Pouget, du moulin des Neuf-Bœufs, et rachat par François Du Pouget ; — achats par Antoine Du Pouget et Jacques, son fils, d'un domaine au village de Puyjehan, et vente par Antoine Du Pouget ; — achat par François Du Pouget du pré de Las Vergnas, d'un verger et d'autres terres au même lieu ; — plainte en surtaxe de Léonard Leboudon, laboureur, de ce que la métairie du sieur de Lavau Saint-Maixent, qui est la plus grosse de la paroisse, n'est pas portée sur le rôle.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier + 1 sceau
1567-1758

- E 235 Tenures de la paroisse de Châtain. — Sentence du sénéchal d'Aubusson renvoyant devant les assises de la Marche Pierre d'Aubusson, qui avait pris fait et cause pour les habitants de Chastain et d'Autesserre, contre Louis de Pierre-Buffière, baron de Châteauneuf, capitaine d'Aubusson, qui réclamait une amende contre eux pour n'avoir pas payé chacun la somme de 3 sous, moyennant laquelle ils étaient libérés du guet auquel ils étaient astreints chaque année au château d'Aubusson ; — procès de François Du Pouget avec les maçons qui avaient mal réparé la chaussée de l'étang d'Auteserre ; et lui avaient ainsi occasionné des pertes ; — procès de Louis-François Du Pouget, avec Léonard Mournaud, meunier, auquel il donne congé du moulin de Got-Chaumeix.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier + 1 sceau
1547-1741
- E 236 Tenures de la paroisse de la Nouaille. — Procès de François et de Charles-François Du Pouget, avec les habitants du village de Bouffengeas, pour les contraindre à aller moudre leur grain au moulin de Serre, et à payer à la seigneurie de la Villeneuve leurs droits de mûnage et de fournoiement ; — sentence de la sénéchaussée de Guéret, liquidant ces droits d'après les évaluations du greffe d'Aubusson : prix du setier de froment en mai 1685, 9 livres 2 sous 6 deniers ; en mai 1688, 6 livres 10 sous ; — fermes des dîmes des villages de la Chaumette, du Cluzeau et du ténement de Sallemaigne.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier
1624-1688
- E 237 Tenures de la paroisse de Saint-Marc-à-Loubaud. — Lettres royaux portant permission à Pierre d'Aubusson de porter devant le sénéchal de la Marche, une demande en rescision d'un contrat d'arrentement de domaines au village de Lavau-de-Jallade, qu'il avait consenti à Léonard Lemasson ; — quittances de la levée de la taille sur les contribuables de ce village ; — procès de François Du Pouget avec Jean Bandy, notaire royal, et autres qui avaient pêché dans son étang et proféré des menaces contre lui ; — sentence de la justice de la Villeneuve qui les condamne à une amende de 100 livres ; — retrait fait par le même en vertu du droit de prélation de biens serfs dont il aurait pu s'emparer par droit de commise ; — vente de ces biens ; — quittance de paiement d'arrérages de rentes par les tenanciers ; — déclarations rendues au seigneur de la Villeneuve par les habitants du village de Pourcheyroux ; — reconnaissances données par les mêmes de la jouissance de terres incultes et bruyères, appelées le communal des Aguestieux ; — ferme de la dîme de ce communal.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier
1539-1732
- E 238 Tenures de la paroisse de Saint-Séverin. — Acensement perpétuel par Pierre d'Aubusson, à Léonard et Pierre Soutre, dits Barbat, d'une ouche sise devant le petit portail de l'église de Saint-Séverin ; — procès devant la sénéchaussée de Guéret, et sentence en faveur de François Du Pouget qui condamne Louis Masson, curé de Saint-Séverin, à lui payer chaque année une poule, 5 sous pour droit de guet et 15 sous 6 deniers pour les tournage, cens et rentes que lui devait une maison léguée au curé pour en faire un presbytère ; — sentence de l'intendant autorisant les collecteurs à garder les bestiaux de Jean Lefaire, milicien de la paroisse, qui s'était enfui, et à poursuivre les gens qui avaient favorisé son évasion ;

— vente avec faculté de rachat perpétuel, par François Du Pouget et Marie Pot, sa femme, à Antoine Boyrier, notaire royal, du domaine de Danthon ; — procès de Charles-François Du Pouget, avec René de Miomandre, seigneur de Saint-Pardoux, qui réclamait certains devoirs des habitants du village de la Mouline ; — reconnaissances d'un arban, et de rentes dues pour des héritages du village de Marvier ; — vente d'un domaine, au même lieu, par François II Du Pouget, à Annet de La Roche-Aymon ; — acquisition par François Du Pouget, du pâtural de Chantagrieux et du pré de las Sanias, sis au même lieu ; — échanges et arrentements de terres ; — saisie de meubles pour non-paiement d'une maison au bourg de Saint-Séverin.

(Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier

1537-1740

E 239

Arpentement du village de Soureilhavoux pour établir les rentes dues par chacun des habitants à la seigneurie de la Villeneuve ; — quittances du fermage de la dîme ; — quittance donnée par les habitants de Vaux, à Pierre d'Aubusson le jeune et à Anne de La Gorsse, sa femme, de la somme de 684 livres pour les héritages qu'ils leur avaient vendus ; — vente par Rose d'Aubusson, à Philippe Delavergne, hôte du Monteil, de sa métairie de Vaux ; — rachat par François Du Pouget ; — sentence de la justice de la Villeneuve, condamnant François Lavandier, laboureur, à restituer trois quartonnées de terre qu'il avait usurpées ; — sommation faite par Gasne, notaire de Vallières, aux fermiers de Vaux, qui avaient laissé ce domaine abandonné pendant deux ou trois jours, pour qu'ils aient à remplir les engagements portés dans leur bail ; — déclaration faite aux collecteurs de Vallières par François Du Pouget, qu'il exploite par valets sa métairie de Vaux, afin qu'ils ne le portent pas au rôle ; — ordonnance de l'intendant qui confirme une saisie faite par les collecteurs sur le fermier pour non-paiement d'imposition ; — demande de dommages-intérêts par Charles-François Du Pouget, contre les gens qui passent journellement dans son pré de Sous-Maison à Vaux ; — ferme du droit de mûnage des habitants de Ribereix qui devaient moudre au moulin de Vaux, au meunier d'Hautefaye.

(Liasse.) — 17 pièces, papier

1556-1708

E 240

Tenures de la paroisse de Saint-Yrieix-la-Montagne. — Procès de François Du Pouget, abbé du Palais, au nom de ses frères, avec Gaspard de Montaignac, sieur des Lanières et Pierre Ruyneau, curé de Saint-Yrieix, possesseurs des dîmes de la paroisse, afin d'être payés par le fermier d'une rente de 15 sextiers et 1 émine de seigle qui leur était due pour cette dîme ; — reconnaissance d'arrérages s'élevant à 200 livres donnée par les emphytéotes du domaine de Chierfeuil ; — reconnaissance donnée par Sébastien Bondy, laboureur, à François Du Pouget, qu'il est son justiciable à guet, souche de Noël et autres devoirs pour le tènement de Lorthoumas ; — états des rentes dues par les tenanciers du village de Marceilleix ; — saisie faite aux villages du Moutru et de Madupré ; — ventes de terres au village de Pelingas ; — reconnaissance donnée par les habitants du village de Gibouloux à Gabriel Diverneresse, avocat, qu'ils sont tenus de moudre à son moulin de Serre ; — requêtes des meuniers sur ce que les habitants de Gibouloux, de Bouffangeas et de Serre font moudre ailleurs ; — sentence de la sénéchaussée de Guéret qui déboute Antoine de La Roche-Aymon, seigneur de la Farge, de ses prétentions sur le moulin de Serre et le mûnage du village de

Gibouloux, et en maintient la possession à François Du Pouget ; — procès de MM. de Nadaillac, avec les sieurs Tixier de Felletin, pour faire résilier la vente que Marie Pot, leur aïeule, avait consentie à Jacques Tixier, du lieu, village, directe, seigneurie et moulin de Serre ; — bail emphytéotique de ce moulin par Louis-François Du Pouget ; — opposition par Jean de Turenne d'Aynac, seigneur d'Aubepeyre, à la saisie des bestiaux de sa métairie du Teil par Charles-François Du Pouget.

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier

1621-1780

E 241 Tenures de la paroisse de Vallière. — Reconnaissance de sommes dues à Pierre d'Aubusson pour l'extrousse de la dîme de Vallière ; — procès d'Étienne Bonnyaud, procureur au présidial de Guéret, comme créancier de François Du Pouget, avec Pierre Guionie, marchand, entre les mains de qui il avait fait saisir la dîme du bourg de Vallière ; — procès de Louis Du Pouget avec le curé de Vallières au sujet de la possession des dîmes de la paroisse ; — sentence de la sénéchaussée de Guéret, adjugeant, par droit de commise, à Charles-François Du Pouget, une chènevière et des pièces de terre inscrites comme serves au terrier de la Villeneuve et acquises par Pierre Guionie ; — sentence de la justice de la Villeneuve, ordonnant la démolition d'une construction faite par Antoine Boiriel, notaire, dans une rue de Vallière ; — quittance donnée par François-Jacques Du Pouget, de son tiers dans la ferme du prieuré de Vallières ; — acquit de ses redevances donné à Claude Sallandrouze, docteur en théologie, curé de Vallières ; — quittance donnée par le sieur Delacombe, curé, d'une rente de 2 sextiers de seigle dus à la communauté des prêtres ; — procès des receveurs des tailles avec les contribuables ; — procès de Louis-François Du Pouget avec les collecteurs de Vallières, au sujet de l'imposition de domaines qu'il avait achetés dans le bourg et pour lesquels il avait fait déclaration ; — ventes des maisons de Chez-Couquet et de Chez-Danthon, et du pré de la Coste.

(Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier

1537-1782

E 242 Enquête relative aux devoirs dus au seigneur de la Villeneuve par les habitants de la Chaise et de la Villeneuve ; — sentence de la justice de la Villeneuve, condamnant les hoirs Ballot et autres à payer à Louis-François Du Pouget les cens et rentes dus par leurs héritages, avec les arrérages évalués d'après les forléaux du marché d'Aubusson ; — ferme de la dîme des villages de la Chaise et de la Villeneuve à leurs habitants ; — vente par Pierre d'Aubusson, seigneur du Bouchet, et Rose de Saint-Georges, sa femme, à Antoine Baudon, marchand de Felletin, d'une rente de blé et d'argent sur le village de la Chaise ; — ratification par Louis d'Aubusson, seigneur de la Villeneuve, par Antoine, prévôt du Moutier-Roseille, Jean et Denis d'Aubusson, ses frères, et par Pierre, son fils, après que celui-ci eut fait le retrait lignager de la terre de la Villeneuve, adjugée à Jean de Bonneval ; — échange entre François Du Pouget et Annet, son neveu, de la dîme du Puijudault, contre moitié de celle de la Chaise ; — échange, vente et rachat de cette dîme par les héritiers de Charles-François Du Pouget ; — procès de Madeleine de Lusignan devant le présidial de Guéret, pour être payée de Noël Boutier, son fermier de la Chaise ; — vente par François III Du Pouget, du bétail de la métairie ; — renonciation faite par François Lachambre à l'affranchissement des

rentes, arbans et autres devoirs seigneuriaux dus par sa maison de la Bogé, à la Villeneuve, et dont l'avait gratifié François IV Du Pouget ; — sentence portant condamnation à payer des rentes pour les terres du Peyrat et de l'Hort du Périer ; — procès d'Antoine Du Pouget, avec Jean Le Faure, maçon, pour paiement de ses restants de ferme ; — procès de Jacques Du Pouget, au sujet de la possession de la Morture-du-joug dépendant de la terre du Bouchet.

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier

1530-1789

E 243 Procès de Louis-François Du Pouget : avec Jacques Goumy, pour des héritages chargés de rentes sis au village de la Seauve ; — avec Léonard Gnyonie, marchand, pour le mettre en possession d'un pré qu'il lui avait vendu ; — accord entre Gabriel de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Vérac et de Couhé, avec Pierre d'Aubusson, seigneur de la Villeneuve, sur la propriété des domaines du Bouchet et de la Perchade ; — vente du Bouchet, par François II Du Pouget, avec faculté de rachat, à Sébastien de Brezon ; — procès de Charles-François Du Pouget avec les collecteurs de Vallières, qui voulaient porter au rôle des tailles son domaine du Bouchet, qu'il faisait valoir par valets ; — vente par François IV Du Pouget, de cens et rentes qui lui étaient dus au village de Montourci ; — requête de François IV Du Pouget à l'Élection de Guéret, pour que les collecteurs de Vallières ne portent pas au rôle sa métairie de Montplaisir, qu'il exploite par valets ; — procès de Charles-François Du Pouget avec ses fermiers de Montplaisir au sujet du blé qu'il leur avait prêté ; — reconnaissances rendues à Isseigneurie de la Villeneuve par les habitants de Pimpérigeas ; — opposition à la construction d'un moulin au village de Planchaud ; — vente par Louis-François Du Pouget, de sa portion de la dîme de Planchaud, qu'il avait échangée à Annet Du Pouget avec le domaine du Lac contre les deux domaines de la Perchade ; — saisie au village de Puijudean ; — ferme de la dîme de Vaussoubranc et la Chabassière ; — procès de Louis-François Du Pouget avec Annet Mergoux, marchand qui, se fondant sur ce qu'Amable Michelet, docteur en médecine, seigneur de Vialle, lui réclamait des droits, prétendait qu'il ne pouvait être tenu au rachat de deux seigneurs, pour un domaine serf.

(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier

1503-1758

E 244 Baronnie de la Farge. — Aveu rendu par Louise de Daillon, veuve d'André de Vivonne, chevalier, seigneur de la Châtaigneraie, au comte de la Marche, à cause de sa châellenie d'Ahun, de la châellenie de la Farge, où il y a la maison carrée à trois étages ; — saisies pour hommages non rendus ; — plainte adressée au châtelain de la Farge, par Charles-François Du Pouget, de ce qu'ayant voulu se mettre en possession de biens meubles d'un de ses hommes serf décédé sans hoirs, il aurait trouvé la maison démeublée ; — cession faite à Barthélemy Du Pouget, par François Du Pouget, de tous les droits qui lui avaient été cédés par la veuve de Claude Barben, sur François Robichon et autres qui avaient été condamnés à mort par la justice de la Farge, pour avoir tué son mari ; — sentence de Jean Chaussard, châtelain de la Farge, condamnant Jean Despagnat, prêtre, à payer doubles droits de lods et ventes pour n'avoir pas produit les titres d'acquisition d'une maison et d'un jardin à Vallières ; — plainte de Biaise Lefaire contre Joseph Lefaire, qui l'avait blessé de trois coups de couteau ; — vente avec faculté de rachat perpétuel par Annet de La Roche-Aymon à Léonard Cartaud, notaire à Aubusson, du greffe

de la châteltenie de la Farge et d'une rente de blé et d'argent à prendre sur les tenanciers de Broussas, paroisse de Banise ; — baux à ferme du greffe.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier

1559-1779

- E 245 Prise de possession judiciaire de la seigneurie de la Farge, acquise par Jean de La Boche-Aymon, seigneur de la Rebeyrette, guidon de la compagnie de Goulaine, de Charles de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, sénéchal de Saintonge, et de Renée de Vivonne, sa femme ; — première et seconde vente de la terre de la Farge, par Hélié de La Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixent, à Antoine son frère ; — consultation MM. Auzanet, Langlois, Lambin et Feydeau, avocats à Paris, sur la validité de l'acquisition de la Farge, par François IV Du Pouget ; — vente de la baronnie par Marie-Albertine de La Roche-Aymon, femme de Joseph Ripert, lieutenant-colonel au régiment d'Haynault, Samuel, et par de Micherenne, comte de Varenne, commandant de Béthune, veuf de Louise-Thérèse de La Roche-Aymon, à Louis-François Du Pouget ; — quittance de la remise des titres donnée par celui-ci à Marie-Anne de La Roche-Aymon, soeur des vendeurs ; — exploit contre le fermier qui laissait couper des futaies dans la forêt et emporter le bois dans des charrettes ; — expulsion de bestiaux des pacages de la Farge ; — accord entre les sieurs de la Villeneuve et de la Farge, réglant leur droit de passage pour sortir le foin des prés des Avanceaux et de Grandpré ; — bail à cens par François-Joseph Du Pouget, de portions du domaine de la Farge.

(Liasse.) — 14 pièces, papier

1570-1782

- E 246 Procès de Louis-François Du Pouget, comte de Nadaillac, capitaine au régiment de La Tour, contre Charles-René Minier, procureur au parlement de Paris, qui sous ombre d'un prêt de 500 livres avait saisi la terre de la Farge et en poursuivait la vente en vertu d'un décret volontaire d'adjudication ; — opposition à la vente par Léonard Dumas, laboureur, Gilbert Ruben de La Fresnade, chanoine d'Aubusson, héritier d'Antoine d'Aubusson, sieur du Poux, Jean-Baptiste Gasne, le marquis de Saint-Chamont, le sieur Michellet, docteur en médecine, et les enfants du comte de La Feuillade, tous créanciers hypothécaires de la terre de la Farge, et dom Peschant, prieur du Moutier d'Ahun et de Baubiat, protestant pour la sûreté de ses droits d'arbans et de rentes sur Banise, Baubiat, Rebeyreix, la Chassaigne et les curettes ; — transport de sa créance, fait par Charles Minier de Sommellan, avocat, fils de Charles-René, à Jean Millot Du Plessis, procureur au parlement.

(Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier

1672-1766

- E 247 Enquêtes sur les rentes dues à la Farge par les habitants des villages du Lac et des Maisons, paroisse de Banise ; — procès avec les tenanciers ; — défense de chasse, de pâtage et de pêche sur le domaine du Monteil ; — procès de Joseph de La Roche-Aymon contre son fermier, du Lac qui avait détourné le blé de la semence ; — vente de ce domaine ; — vente de terres à Ribeyreix ; — bail à ferme de la dîme ; — commandement aux habitants du village des Maisons, paroisse de la Nouaille, de payer leurs rentes ; — sentence de la châteltenie de la Farge, condamnant les tenanciers de Gibouloux, paroisse de Saint-Yrieix, à payer leurs redevances ; — requêtes adressées au parlement, par Élie et Joseph de La

Roche-Aymon, sur ce que François IV Du Pouget voulait contraindre François Despagnat à aller moudre son grain au moulin de la Villeneuve ; — sentence de la baronnie de la Farge, condamnant Jean Dumas, comme solidaire, à payer les rentes dues par le village de la Farge, paroisse de Vallières ; — procès de François et de Jacques Du Pouget, avec Jacques Bongros, pour qu'il leur paye sa part des dîmes de Murat et de Soureilhavoux ; — requête de Louis François Du Pouget pour être autorisé à exercer le rachat de rentes dues par Murat, Banise et Lavaud, aliénées par MM. de La Roche-Aymon ; — saisie faite sur François Du Pouget, par Claude Sallandrouze, curé de Vallières, pour obtenir le paiement par les décimateurs de sa portion congrue et de celle de son vicaire ; — ventes de Touche de la Grange de Chez-Barhat, et du domaine de Vialle : — sûreté donnée au curé de Saint-Marc-à-Loubaud, par MM. Du Pouget, qu'ils ne l'attaqueront point dans le cas où les tenanciers de Vialle ne leur payeraient point leurs devoirs.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier

1614-1754

- E 248 Seigneurie de Saint-Yrieix-la-Montagne. — Hommage-lige rendu par Lionnet de Chizadour, seigneur d'Aubepeyre, à Louis d'Aubusson, seigneur de la Villeneuve, pour les villages du Maysonnioux, de Saint-Yrieix, de Jalat et de Besse, avec le droit de haute-justice ; — acensement perpétuel par Renaud de Saint-Yrieix, damoiseau, à Pierre Devaux, de Vallières, et à ses soeurs, du tellement du Ludour, paroisse de Saint-Séverin ; — vente des cens et rentes des bailies de Saint-Yrieix, par Français de Saint-Yrieix, écuyer, à Pierre Guyonie, marchand ; — vente faite par Louis d'Aubusson et Catherine de Gaucourt, sa femme, à Antoine d'Aubusson, seigneur du Monteil, de la forêt du Maissonnioux, sous la réserve d'y pouvoir prendre tous les ans cent charretées de bois pour leur chauffage ; — vente d'une grange au village du Maissonnioux, par Jean de Turenne, marquis d'Aubepeyre, seigneur de Saint-Yrieix, etc. ; — procès de François Du Pouget, avec Marie de Saint-Yrieix femme de Guillaume Legriel, écuyer, seigneur de la Denesche, qui réclamait la propriété de la terre du champ de Vallières, que ledit Du Pouget avait échangée.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1427-1733

- E 249 Seigneurie de la Borne. — Reconnaissance donnée aux assises de la seigneurie de la Borne par Jean Ycaut, qu'il est homme serf et de serve condition pour ce qu'il tient au lieu de la Villeneuve ; — reconnaissance donnée par François Du Pouget, acquéreur du domaine de la Farge, que le heu de Vialle, qui en fait partie, relève du seigneur de la Borne en directe et serve condition ; — vente par Charles d'Aubusson, baron de la Borne, Jean, son frère, et Jeanne, sa sœur, à Jean Potin, prieur commendataire de Saint-Pantaléon et de Saint-Hilaire-le-Château, des villages de Villesauveix et de Valloux, paroisse de la Nouaille, avec tous droits de servitude, et autres, hormis la justice et le moulin du Monteil ; — sentence arbitrale du vicomte de Companiac, délégué des maréchaux de France, adjugeant au seigneur de Nadaillac les dîmes et rentes du village de Barbary, près la Borne, en échange de 900 livres, prix d'un cheval qu'il avait vendu au seigneur de Magnac.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier

1431-1733

E 250 Seigneurie du Monteil-au-Vicomte. — Procuration donnée par Jacques-André Du Pille, baron de la Bosse, à Charles Robert, bourgeois de Paris, pour administrer sa vicomte du Monteil en qualité de receveur. — Procès du même avec les emphytéotes du moulin de Gué-Chaumeix qui ne payaient pas leur ferme ; — avec Jacques d'Arfeuille et autres qui prétendaient au droit d'usage dans le bois de Maufourchas. — Procès de Louis-François Du Pouget, avec François Delavergne, notaire royal, qui avait usurpé les prés de Jalbot et de la Grande-Fontaine, dépendant dU Monteil. — Transaction entre Denis-Michel de Montboissier, marquis de Pont-du-Château, brigadier des armées du Roi, et Adelaïde-Françoise-Claude Du Pille, femme de François-Louis Du Pouget, d'autre part, par laquelle ils se désistent de leur prétentions respectives au sujet de la vente du Monteil. — Vente par Pierre, Guillaume et Gabriel Chaumeton, frères, à Aymé de La Saigne, de leur bien de Langenoudière, paroisse de Chavannat, à la condition qu'il payera leurs dettes et les gardera pour fermiers perpétuels. — Procès de François Du Pouget avec Pierre Chaumeton, dont il avait fait saisir le mobilier et les bestiaux. — Vente par Pierre Guiot, laboureur, à Aymé de La Saigne, de son bien de Parsat, paroisse de Cbavannat.

(Liasse.) — 25 pièces, papier

1645-1741

E 251 Biens divers. — Vente par Françoise de Chalus, dame de la Ville-du-Bois, à François Bartet, d'une maison sise au village du Fraisse, paroisse de Fayolle. — Procès de Gilbert de Gouzolles, écuyer, seigneur du Mas, avec Jacques de La Roche-Aymon, pour être mis en possession du domaine du Fraisse, qui lui revenait de sa mère. — Requête par le même au châtelain de la Ville-du-Bois, pour être autorisé à reconstruire le moulin banal du Mas. — Ventes : par Antoine de La Roche-Aymon, Silvie de Brandons, sa femme, veuve d'Antoine de Gouzolles et Gilbert de Gouzolles, son fils, du domaine de Gouzolles ; — par Guillaume de Razès, comte de Mounisme, à François Du Pouget, des bestiaux de sa métairie du Palais. — Reconnaissances données à Gaspard de Daillon, évêque d'Albi, pour les dîmes qui étaient dues à sa baronnie du Monteil-de-Gillat. — Procès de François IV Du Pouget, avec le fermier de sa terre de Nadaillac. — Ventes : par Gabriel Taraveau, seigneur de Pourcbeyrour, bourgeois d'Aubusson, à Antoine et Étienne Nandou, du pré de las Sagnas, paroisse de Samt-Marc-à-Loubaud ; — par Michel de Chadoulenas, procureur du Roi en l'Élection de Bourgneuf, du bétail de sa métairie de Villemesne, paroisse de Saint-Pardoux-Lavaud ; — par François Du Pouget, à Antoine, son frère, de la moitié du lieu de Saint-Symphorien en Limousin. — Obligation de 400 écus consentie par Jacques de Jonat, seigneur des Ramades, à Louis d'Aubusson, seigneur de la Villeneuve, qu'il s'engage à rembourser aussitôt nue ses hommes de Pimpérigeas, paroisse 8e Saint-Séverin, l'aurent payé de ce qu'ils lui doivent. — Ventes et échanges par François Du Pouget, de domaines à Magnat, paroisse de Saint-Yrieix. — Retrait lignagier de la seigneurie de Condat, fait par Gilbert de Brousse, comme mari de Rose de Brezons, de Gabriel Sarrazin, écuyer, seigneur de Bonnefont.

(Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier

1524-1759

E 252 Vente du moulin de la Perchade, paroisse de Vallières, par Louis-François Du Pouget, à Antoine-Aimé, son frère. — Vente par Marc-Antoine de La Loue et Renée Du Pouget, sa femme, à Pierre Guyonie, marchand à Vallières, de leurs

deux domaines de la Perchade, dont le retrait lignagier est fait par François V Du Pouget. — Procès avec les héritiers Guyonie pour le paiement d'une portion du rachat. — Procès d'Antoine Baudon, sieur de la Seauve, avec les collecteurs de Vallières qu'il accusait de l'avoir surtaxé ; — arrêt de la Cour des aides de Clermont ordonnant sa mise en prison et la saisie de ses biens pour avoir frappé des gens qu'il accusait de faux témoignage. — Vente d'une pièce de terre au village du Fraisse, tenue de la seigneurie du Masvoudier. — Ventes de terres aux villages de Fressanges et de Villesauveix, faites par Joseph de Miomandre, écuyer, seigneur de la Roche, et Antoine, son fils, seigneur de Banizette. — Transaction entre Louis-François Du Pouget, et Marie d'Arfeuille, par laquelle ils conviennent de s'affranchir réciproquement des devoirs auxquels ils peuvent être tenus l'un envers l'autre pour les héritages qu'ils possèdent à Vallières. — Vente par Gilbert de Seiglière, écuyer, seigneur du Plantadis, d'une chènevière au village de Planchaud, sise dans son fief. — Vente d'un domaine à Puijudeau, relevant de la Seauve.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier

1643-1765

- E 253 Baux à ferme des métairies de Baubiat, de la Mouline, du Lac, du Mas et de Puyjehan, et du moulin de la Mouline, paroisse de Banise ; — de la métairie de Langenoudière, paroisse de Chavannat ; — des métairies de la Chaumette et du Cluzeau, paroisse de la Nouaille. — Reconnaissances de cheptels données à MM. Du Pouget par les fermiers de ces diverses métairies. — Billets souscrits par les mêmes pour vente de blé, de bois ou pour restants d'arrérages. — Procès soutenus par MM. Du Pouget pour obtenir le paiement de leurs fermes.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 109 pièces, papier

1680-1778

- E 254 Baux à ferme : du pré de Monteil, autrefois en étang, et des moulins du Got-Chaumeix, paroisse du Monteil-au-Vicomte, par MM. Du Pouget, et par Marguerite de Seiglière, veuve de Denis de Gédoin, vicomte du Monteil ; — des métairies du Marvier et de-Vaux, paroisse de Saint-Yrieix. — Reconnaissances de cheptel données à MM. Du Pouget et à François de Fournoue, prieur-curé de Saint-Séverin. — Procès pour arrérages de fermes. — Ventes de meubles et saisies de bestiaux pour fermages non payés. — Devis de réparations aux bâtiments des fermiers et traités avec les ouvriers.

(Liasse.) — 97 pièces, papier

1598-1788

- E 255 Baux à ferme des métairies de la Chaise, de la Perchade, du Bouchet, de Montplaisir, de Puijudeau et de Vialle, de la chènevière dudit lieu, du moulin de la Perchade et d'un pré, paroisse de Vallières. — Procès-verbal de l'état où le fermier des prés de Vallières les aurait laissés à la fin de son bail. — Saisie faite entre les mains du fermier de Vialle à la requête du curé de Vallières. — Reconnaissance de cheptels et visites de bétail. — Procès de MM. Du Pouget avec leurs fermiers, sur des billets souscrits par ceux-ci pour le restant de leurs prix de ferme.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier

1632-1785

- E 256 Prieuré de Baubiat. — Acquisition faite par François-Jacques Du Pouget, déjà engagé de Jean Garrigues, prieur de Baubiat, de rentes sur les villages du Mas et de Confolent, paroisse de Banise, vendues par Antoine de Canides, prieur, pour sa contribution dans l'aliénation des biens du clergé destinée à subvenir aux dépenses de l'État. — Sentence du lieutenant général de la Marche, rejetant la demande d'une rente de 10 setiers de seigle prétendue par Antoine de Miomandre sur Jean Porchier, prieur, et autres habitants de Baubiat. — Requête du prieur, Barthélemy Du Pouget, au châtelain de la Farge, pour faire assigner des gens qui lui devaient des redevances et laissaient dépérir leurs héritages. — Quittances de paiement de cens, de lods et ventes, pour achat de biens et mariages ; — fermes et cheptels pour les biens dépendant du prieuré. — Criée de biens saisis pour rentes non payées. — Ventes de biens advenus au prieur par droit de commise. — Baux à ferme : de l'abbaye du Palais, par François IV Du Pouget, au nom de François, son fils, abbé du Palais et prieur de Sainte-Catherine d'Ars, à Françoise de Gartempe, veuve d'André Guilleret ; — du prieuré et des églises paroissiales de la Mothe et de Mareuil en Rouergue ; — des dîmes du prieuré de Vallières appartenant aux chanoines de Saint-Martial de Limoges.
(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier
- 1577-1717
- E 257 Inventaires : des titres produits par François IV Du Pouget pour prouver sa noblesse ; — de biens mobiliers faits après les décès de Pierre d'Aubusson, d'Aune de La Gorce, de François II, de François III et de François IV Du Pouget, de François Du Pouget, abbé du Palais, et de Charles François Du Pouget, marquis de la Villeneuve ; — des titres de la Villeneuve, pendant qu'elle était la propriété des d'Aubusson et des Du Pouget ; — de papiers relatifs à Baubiat. — États des titres trouvée chez le sieur Olivon, dit Ripaille, qui avaient été enlevée du château de la Villeneuve après sa surprise sur Aymé de La Saigne.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier
- 1521-1737
- E 258 DURAT (de). — Quittance d'une somme de 24 sous 6 deniers donnée par François de Durat, à Antoine Ribel, son débiteur, en vertu d'un arrêt du parlement. — Aveu reudu à Monsieur, frère du Roi, due d'Orléans, à cause de sa baronnie de Sainte-Sévère, par Gabriel de Durat, écuyev, baron de la Cellette, Saint-Mion et la Faydière, bailli et maître des eaux et forêts de Combraille, des château, forteresse, fossés, tours, colombiers, jardins et garenne de la Cellette, avec sa haute, moyenne et basse justice, les sceaux aux contrats de cette châtellenie, les droits de mesurage et de guet, etc., tenus à foi et hommage-lige. — Sentence d'Antoine de La Chaize, sieur de Champaignat, lieutenant-général au bailliage de Montpeasier, condamnant Maurice Debize, écuyer, seigneur de la Rougière, à payer une somme de 58 livres à Louis de Durat, écuyer, seigneur du Mazeau (don de M. Théophile de Sainthorent, maire de la Cellette).
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier
- 1636-1662

- E 259 Du RIEU. — Quittance de l'office de conseiller garde des sceaux au présidial de Guéret, acquis, par Anne Du Rieu, moyennant 2,500 livres. — Saisie faite entre les mains de Jean-Charles, marquis de Senneterre, et de Marthe de Senneterre, sa femme, par Louis Des Mousseaux, sieur de Brétigny, capitaine du vol de la pie de la grande fauconnerie et Silvain de Blou, seigneur de Beaupuy, de ce qu'ils doivent à Silvain-Pierre Du Rieu, chevalier, seigneur de Villepreau, leur débiteur. — Quittance de la pension de mademoiselle Du Rieu, religieuse à Blessac. — Vente consentie par Anne de L'Hermitte, veuve de Silvain Druillettes, sieur de la Vedrenne, capitaine d'infanterie, à Silvain-Pierre Du Rieu, de la seigneurie du Doguon, avec les droits honorifiques dans l'église de Janaillat. — Procès, devant le châtelain de Drouilles, de Jean Du Rieu, avec les habitants de Janaillat, pour les voir condamner à lui payer une rente foncière annuelle assise sur ce village. — Reprise du procès par Joseph-Silvain-Clément Du Rieu. — Extrait du terrier du Soulier, relatif aux devoirs dus à cette seigneurie, par les tenanciers de la Vacheresse. — Procès d'Anne Desmarêts, veuve de Jean Du Rieu, pour contraindre ces derniers à payer leurs redevances.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier

1635-1789

- E 260 Hommage lige et aveu rendus à François d'Aubusson, comte de la Feuillade, premier chambellan de Monsieur, représentant Gabriel d'Aubusson, son fils, à cause de la baronnie de Montaigu, par Louise de Barbançois, veuve de Jean Du Rieu, écuyer, sénéchal de la Basse-Marche, et Léon Du Rieu, son fils, de la seigneurie de Villepreau consistant en « un château à deux corps de logis, à quatre tours rondes, deux desquelles sont crénelées, une chapelle au dedans, un portail crénelé et un colombier avec des fossés autour et un pont-levis « avec droit de haute, moyenne et basse justice, etc. — Bail à ferme par Jean Du Rieu, de sa seigneurie de Villepreau. — Donation faite par François de Montaigu, écuyer, à Étienne Du Rieu, fils de Guillaume Du Rieu, son homme et sujet, du greffe de la justice de Montaigu. — Ventes : par René Brachet, écuyer, seigneur de Montaigu, Salaignac et Fontbuffeau, à Antoine Du Rieu, lieutenant particulier en-la Marche, d'une rente sur les habitants du village des Jarousses, paroisse de Montaigu, avec droits de mosnage, corvée et Mans. — Ventes par le même à Étienne Du Rieu, le jeune, d'une rente serve sur le village de la Villatte-Bilion, paroisse de Saint-Victor. — Lettres royaux accordées à Jean Du Rieu, seigneur de Fontbuffeau, sénéchal de la Basse-Marche, établissant son droit d'usage dans la forêt de Montaigu.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier

1522-1746

- E 261 Ventes : par René Brachet, chevalier de l'ordre du Roi, à Jean Aubusson, trésorier du Roi à Bourgneuf, des rentes et autres droits qu'il possède, dans le village des Aignas, paroisse de Montaigu, sous la réserve de l'hommage et de la justice ; — par Françoise de Varie, veuve de Jean de Bonneval, seigneur de Blanchefort et René Brachet, son fils, à Antoine Du Rieu, d'une rente sur le, village de Sous-Ia-Faye, paroisse de Saint-Silvam et Montaigu ; — vente au même, par René Brachet, de devoirs dus par les habitants de ce village à sa seigneurie de Montaigu. — Production d'Antoine Du Bieu, contre Horace de Bonneval, héritier de René Brachet, qui s'était fait payer par les tenanciers de Sous-Ia-Faye, lorsque ledit Du Rieu avait été fait prisonnier, une première fois, au mois de janvier 1576,

par les ennemis qui avaient demeuré plusieurs jours dans le château de Montaigu afin de le surprendre, et une seconde fois, par aucuns qui avaient occupé en 1576, sur Sa Majesté, la ville de Saint-Léonard. — Reconnaissances données au même par les tenanciers de Sous-la-Faye. — Ferme des rentes de ce village. — Vente d'un domaine au même lien. — Vente par Léon Du Rieu, avec ratification de Louise de Montjouan, sa femme, et de Louise de Barbançois, sa mère, à Léon d'Aubusson, comte de la Feuillade, de rentes et dîmes sur les villages de la Faye, Sous-la-Faye, Aignac et la Petite-Neuville, de bois et du greffe de Montaigu. (*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier

1551-1640

E 262 État des limites de la baronnie de Montaigù-le-Blanc. — Opposition par Anne Du Rieu, seigneur de la Villate-Billon, avocat, et Jean Du Rieu, seigneur de Fontbuffeau, sénéchal de la Basse-Marche, à la mise en vente de la terre de Montaigu, saisie sur François de Rilhac et Anne Du Breuil, sa femme, et sur Jacques, comte des Cars. — Autre opposition par Louise de Barbançois, veuve de Jean Du Rieu, à la criée de Montaigu, saisie sur Gabriel d'Aubusson, pour la conservation de ses droits : elle produit les titres que Georges de Villegnier, vicomte de la Guierche, gouverneur de la haute Basse-Marche, acquéreur par échange de la baronnie de Montaigu, avait essayé de détruire en faisant prisonnier Antoine Du Rieu, et en brûlant sa maison. — Vente par Philippe de Jumillac, baron de Montaigu, à Léon Du Rieu, seigneur de Villepreau, l'un des anciens gentilshommes de la maison du Roi, de ses droits de dîme sur le village du Monteil. — Opposition faite, par Silvain-Pierre Du Rieu, pour la garantie de cette dîme, à la saisie de la baronnie de Montaigu faite par Marie d'Erparbès de Lussan, veuve de Jean de Jumillac, baron de Langoyran, et Pierre-Joseph de Jumillac, son fils, sur Marie Des Fieux, veuve de Pierre Léonard, écuyer, seigneur de Noizières, héritier de Philippe de Jumillac.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier

1563-1731

E 263 Bail à ferme par Antoine Du Rieu, d'une métairie au village de la Petite-Neuville, paroisse de Montaigu. — Vente au même, par René Brachet, de rentes sur ce village, ainsi que de la dîme de tous les blés avec le droit de charnage sur ce village de la Petite-Neuville, et sur celui de Villepreau. — Procès de Julie-Thérèse de Jumillac, dame de Montaigu le Blanc, avec Marie-Rénée Desmarêts, veuve de Jean-Baptiste Du Rieu, sur la possession du droit de dîme sur la terre du Chêne que la dame de Montaigu prétendait dépendre de la métairie de la Petite-Neuville, et en vertu duquel elle réclamait 5 gerbes de dîmes que la dame de Villepreau avait perçues avec l'aide de deux paysans, dont l'un était armé d'un fusil, tandis que celle-ci soutenait que cette terre faisait partie des communaux du village des Jarousses.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier

1561-1760

E 264 ESLION. — Contrat de mariage de Jean Eslion, dit Beaupré, gendarme au régiment du seigneur de la Chapelle Balouë, avec Antoinette Conchon, veuve de René Voysin, archer de la vice-sénéchaussée de la Marche. — Ordonnance d'Annet de Nesmond, sieur de la Chassaigne, prévôt-châtelain de Guéret, partant qu'il sera procédé à l'audition des témoins produits par Renée Prouhet, veuve de Jean

Eslion, huissier audiencier au présidial de Guéret, au sujet de la succession de son mari.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1641-1689

- E 265 ESMOING — Partage entre Audoin et Etienne Esmoing, frères, damoiseaux, par lequel reviennent au premier les domaines de Villemonteix et de Saint-Martin, et au second ceux de Janaillac et de Lavaublanche — Reconnaissances rendues à Jean Esmoing, seigneur de Sainte-Feyre, pour le village de Villemeau. — Échange par lequel François Du Plantadis, avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche, cède à Louis Esmoing, seigneur de Janaillac, la seigneurie de la Betoulle, paroisse de la Saunière, contre celle de Luchapt, paroisse de Sainte-Feyre. — Contrats de mariage de Louis Esmoing, seigneur de Lavaublanche, avec Jeanne de Faye ; — et de Léonard Esmoing, seigneur de Lâge, avec Marguerite de Barbançois. — Cession faite par Nicolas Esmoing, seigneur du Moutier-Malcard, à Marguerite, sa soeur, femme de Louis de Poyenne, seigneur de Mortroux, pour lui tenir compte de 2,000 écus qui lui ont été constitués en dot, de tout ce qu'il possède en la paroisse de Sainte-Feyre, et accord du même avec Florentine de Barbançois, sa mère, au sujet de son douaire. — Hommages rendus au même du fief de la Nouaille et du bols de Gressier. — Ratification par Charlotte Basty à Nicolas Esmoing de la vente du Breuil, près Bonnat, faite par Jacques Guilleret, son mari, à Nicolas Esmoing.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier

XV^e siècle-1655

- E 266 Consentement donné par Antonie Esmoing à ce que Léonard Parroty, huissier, son mari, reçoive sa dot des mains de Léonard Esmoing, seigneur du Chézaud, son frère. — Promesse faite par autre Léonard Esmoing, seigneur du Chézaud, de payer les impositions dues pour le bien de la Mongie, paroisse de Janaillac, que lui ont cédé MM. Tournyol Du Rateau et Peschant, ses cousins. — Procès du même et de Marie-Angélique Du Ligondès, sa femme, avec Pierre Du Ligondès, chevalier de Malte, son beau-frère, qui cherchait à dépouiller sa sœur de sa portion dans l'héritage paternel. — Compte rendu au même par Catherine de Sain, veuve d'Henry Du Ligondès, seigneur de Nouzerine, de la tutelle de sa femme. — Procès du même avec les héritiers de Louis-Claude de Sain et de Louis-Georges de Sain, seigneur de Prévert, oncle de sa femme. — Prise de possession par Charles de David, seigneur de las Tours, de la seigneurie de la Villatte, en vertu des clauses du contrat de son mariage avec Marie de Pichard, fille de François de Pichard, comte de Villemonteix, et de Catherine Esmoing.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 94 pièces, papier

1678-1789

- E 267 EVRARD. — Commandement fait à Étienne Évrard, ancien consul d'Ahun et lieutenant en la châtellenie, à la requête de Denis Gédoyne, receveur des tailles en l'Élection de Guéret, d'avoir à lui payer en vertu, de sa charge, la somme de 2,000 livres. — Signification faite par celui-ci à Léonard Jourand, consul, son successeur, et aux autres habitants de la ville. — Vente faite par Jacques-Philippe

Évrard et Silvie de La Loue, sa femme, à Joseph-Silvain-Clément Du Rieu de Villepreau, du domaine de Lavau de Pagnat. — Acte de baptême de Marie-Françoise Évrard, fille des susdits.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1656-1782

- E 268 FARGETTAS. — Acte passé entre Antoine Fargettas et Antoine Rabette, maçons, du village de Vausseubrane, paroisse de Vallières, par lequel ils mettent en commun leurs biens meubles et immeubles, pour vivre en société et communauté aussi longtemps qu'il leur sera possible, avec disposition du tout en faveur du survivant, ledit acte passé du consentement de Jean Bonnet, notaire royal à Chastain, seigneur de Vaussoubrane, dont les contractants sont hommes serfs, et à qui ils font cadeau de certaine somme de deniers.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1626

- E 269 FAUCONNIER. — Extrait du registre des délibérations de la maison de ville de Bellac, portant enregistrement à son greffe d'un arrêté du parlement qui décharge de la fonction de consul de cette ville François Fauconier, lieutenant particulier, qui y aurait été nommé conjointement avec Léonard Tournois, sieur des Ramades.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1647

- E 270 FAURE. — Reconnaissance donnée par Guillaume Ageorge, à Louis Faure, licencié en lois, élu en la Marche, et seigneur de tas Peyras, d'une rente annuelle de 100 sous et d'un chapon, pour raison de certains héritages par lui possédés au village de las Peyras, paraisse de Sainte-Feyre. — Vente consentie par Jean Faure, sieur de las Peyras, archer eu la vice-sénéchaussée de la Marche, à Jean Graudprat et Pierre Courratier, du domaine de las Peyras, sous la réserve du château, de quelques rentes et des droits seigneuriaux. — Signification à Gilbert Faure, prêtre, et Dain Faure, son frère, de payer annuellement 10 livres pour jouissance d'un jardin sis dans les fossés de Guéret près la porte de Saint-Vaury, en vertu d'une ordonnance d'André Jubert de Bouvilie, intendant de Moulins, portant injonction aux détenteurs des places, murailles, portes, aliénées sans droit par les villes, d'en payer la jouissance à l'État, s'ils n'aiment mieux être dépossédés.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1557-1679

- E 271 FAYOLLE. — Requête adressée par Marguerite Janicot, veuve de Pardoux Fayolle, bourgeois de Guéret, à l'intendant de Moulins, pour être déchargée de la taxe des francs-fiefs à tort imposée sur elle, à l'occasion du fief de Salles, qui est la propriété de Marguerite Fayolle, fille du premier lit de son mari et femme de François Seiglière, écuyer, seigneur de Lavières. — Vente par Louis Duteiller, écuyer, seigneur de Rouziers, à Pierre Fayolle, sieur de Villeraput, du seizième des dîmes inféodées de Villelot, Veumoins, Bonnavaud, Yillegondry, la Chassignole, Villelit, Villemorle et Roudeau, du quart de celles de Peyzat, et du tiers de celles duPont, paroisse de Glény, Jouillat et Ajain. — Déclaration faite par

Antoine Robert, prêtre, comme syndic de la communauté des prêtres de Glény, des dîmes et des rentes qui lui appartiennent. — Vente par Annet Polier, sieur de Bonnavaud, avocat, et Jean-Baptiste Polier, son fils, licencié en lois, à Jean Fayolle, sieur de Villejavat, d'une rente de 3 sextiers de seigle à prendre sur les dîmes de la communauté des prêtres de Glény. — Quittance donnée par Pierre Richard, apothicaire à Guéret, à Jean Fayolle, marchand, de la somme de 600 livres faisant final paiement de 1,000 livres qu'il lui devait.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier

1673-1720

E 272 FELINEAU. — Accord passé entre Léonard Felineau, Anne Felineau, femme de Mathurin Villard, Marguerite Felineau, femme de Christophe Joanny, et Anne Mosnier, veuve de Vaulry Felineau, frère des précédents, au sujet de l'exécution du testament de ce dernier.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1627

E 273 FIALIS. — Obligation souscrite par Antoine Fialis, dit Prau, marchand à Guéret, à Jacques Durand, marchand de Felletin, d'une somme de 47 livres pour cancellation d'une obligation de semblable somme.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1555

E 274 FIALON. — Vente par Françoise Desgranges, fille de Mathieu Desgranges, laboureur, à Annet et François Fiallon, frères, de ce qu'elle possède au village de Langenoudière, paroisse de Chavanat. — Venté par Jean Desfarges, laboureur, aux mêmes, d'une émine de terre, au lieu du Trains, près Langenoudière.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1636-1641

E 275 FILLOUX. — Saisie de la quarte partie de la seigneurie des Bailies de Sainte-Feyre et de Saint-Sulpice-la-Guéretois, sur Jean Nesmond, châtelain et juge ordinaire de Guéret et de Drouilles, héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean Debillon, abbé commendataire de l'abbaye d'Aubignac, à la requête de Philippe Filloux, avocat, de Louise et Françoise Filloux, ses soeurs, enfants de Louis Filloux, créancier dudit Debillon pour une somme de 800 livres. — Reconnaissances rendues à Françoise Tacquenot, veuve de Gabriel Filloux, sieur de Saint-Sulpice, pour raison de divers héritages sis au village de Corbenier, paroisse de Guéret, tenus d'elle en mortuaire condition. — Vente par François et Jacques Laurens, et par Françoise Pyniault, veuve de Pierre Laurens, à Philippe Filloux, de la pièce de terre de la Boyge, au territoire de la Cheneraillie, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guéretois.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1593-1640

- E 276 FORGEMOL. — Inventaire du mobilier délaissé par Léonard Forgemol, écuyer, seigneur des Faugères, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, dans la maison où il est décédé à la Souterraine, dressé à la requête de Marguerite Paullet, sa veuve, en présence de François Forgemol, écuyer, seigneur de Commarteau et du Couder, ancien brigadier des gardes du corps du Roi et chevalier de Saint-Louis, représentant Silvain Forgemol, son fils, héritier du défunt ; parmi les titres inventoriés, on remarque les contrats de mariage de Léonard Forgemol, avec Marguerite Paullet, du 15 février 1764 ; — de Joseph Forgemol de Crosmons, avec Marguerite de Jouhet, du février 1715 (les litres de la famille de Jouhet de La Barde, trouvés dans un sac, étaient mangés par les rats) ; — de Mathurin Ramigeon, avec Marie-Anne Forgemol, du 27 août 1752 ; — de Jacques Forgemol, procureur d'office de Bridiers, avec Léonarde Mestadier, du 8 février 1671.
(*Cahier.*) — *In-4°*, 153 feuillets, papier
- 1784
- E 277 FOUCAUD. — Testament de Guy Foucaud, chevalier, seigneur de Saint-Germain, fait avant son départ pour le service du roi de France, par lequel il fait des donations aux Cordeliers, aux Dominicains, aux frères du Carmel et de Saint-Augustin de Limoges, aux religieuses des Allois, de Droux (*Drulha alba* et *Drulha nigra*), de Boubon, de Masuris, de la Ronze et de Mont aigu, au prieur du Doignon, à l'église Saint-Léobon de Salagnac, etc. — Bail à métayage perpétuel par Louis Foucaud de Saint-Germain, comte du Dognon, vice-amiral et maréchal de France, d'un domaine au village du Barrat, paroisse de Saint-Martial-Sainte-Catherine. — Demande en main-levée de saisie par Léonard Laurens, apothicaire, à rencontre de Henry de Foucaud, marquis de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de France. — Bail a ferme des dîmes du prieuré-cure de Saint-Agnan de Versillat, donné au nom de Paul Pelisson-Fontenier, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, abbé de Bénévent, et de Louis Foucaud, marquis de Saint-Germain, gouverneur de la Marche. — Partage des biens de Silvaine Duchatenet, entre MM. Trompodon, de Combes, Louis d'Auge, Aubusson de Cavarlet, Claude Foucaud, seigneur de la Salesse, mari d'Isabeau Aubusson, et autres.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier*
- 1302-1736
- E 278 FOUREAU. — Vente par Jean Alamour, maréchal, à Léonard et Jean Foureau, maçons, d'un pré et d'une pièce de terre au village de Barbant, paroisse de Saint-Laurent, tenus en mortuaire condition de la seigneurie de Villandry, dépendant du prieuré de Blessac.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
- 1621
- E 279 FOURETTON. — Hommage du fief de Vieilleville, faisant partie de la seigneurie de la Chassignole, rendu par Jacqueline Angot, veuve de Louis Fourelton, au Roi à cause de son comté de la Marche. — Jugement de la sénéchaussée de Guéret portant exécution au profit des enfants mineurs de Laurent Fouretton, écuyer, seigneur du Margeleix, gentilhomme de la vénerie du Roi, d'un contrat par laquelle Jean Rougier, sieur de la Chaize, et Jean Bonnet, sieur des Mas, avaient constitué une rente de 150 livres au profit de Jean Desrierges, écuyer, seigneur de

Villemonteil. — Mandement de François Mérigot, seigneur de Sainte Feyre, sénéchal de la Marche, pour l'exécution d'une sentence de la sénéchaussée de Guéret, rendue pour le même objet, en faveur de Jean Perrot, sieur Destivareilles, lieutenant civil et criminel en l'Élection de Montluçon, mari d'Anne Fouretton, de François Fouretton de Combort, chanoine du chapitre de Notre-Dame du Mont à Aubusson, et Jean Fouretton, sieur de la Prade, lieutenant au régiment d'infanterie de la Marche.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin

1669-1718

- E 280 FOUREYS. — Quittance donnée par Gilbert Thévenot, maçon, mari de Léonarde Foureys, du village du Chiron, paroisse de Chambereau, à Jean Foureys, son beau-père, de 38 livres et de deux robes neuves de drap blanc garnies, faisant le complément de la dot promise à Léonarde Foureys, par son père et par Antoine Foureys son oncle.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1644

- E 281 FROMENT. — Quittance donnée par Antonie Froment, veuve de Louis de La Soubzmagne, maître des eaux et forêts de la haute et basse Marche, à Guy Du Plantadis, licencié en lois, châtelain d'Ahun, de la somme de 1,100 livres que celui-ci avait reçue de noble Albert ou Gillebert de Pompadour, seigneur de Sarrezat, pour raison de la cession qu'il lui avait faite au nom de ladite dame des droits qu'elle possédait sur la seigneurie du Breuil en Périgord, qui avait appartenu à ses neveux, enfants de Lyonnet Froment, seigneur de Sailhène, et de Françoise Pompadour.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1575

- E 282 FURGAUD. — Vente par Marie Jousselin, veuve de Damien Plats, écuyer, seigneur d'Hautefaye, Antoine et Jacques Plats, ses fils, écuyers, à Jacqueline de Myomandre, veuve de François Furgaud, et à Jean Furgaud, son fils, élu en la Marche, d'une rente foncière qui leur était due, sur le village de Maisons, paroisse de Banise ; — lièves et reconnaissances de cette rente rendues à la seigneurie d'Hautefaye. — Obligations de cheptels, consenties par ses fermiers de Banise, à Françoise Chaussard, veuve de Jean Furgaud, élu, et à Antoine Furgaud, son fils. — Accord passé entre Antoine Furgaud, avocat, et Léonard, François, Jean et autre Léonard Janton, laboureurs, pour le payement des arrérages de la rente de Maisons. — Cession faite par Léonard Chaussard, sieur du Chier, élu en l'Élection de Combraille, à Antoine Furgaud, sieur de Lavergne, élu en l'Élection de la Marche, de deux obligations consenties par Damien et François Janton, à Marguerite Cartaud, sa mère, veuve de Gilbert Chaussard, sieur du Chaussard, élu en la Marche. — Lettres de compulsoire, obtenues par Jacques Furgaud, prêtre, bachelier en théologie, vicaire de Saint-Martin en Combraille, entre Antoine Froment, prieur-curé de Toul-Sainte-Croix.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier

1611-1686

- E 283 GALLAND. — Donation de tous ses biens faite par Marie-Anne Galland, à Étienne Galland, son frère, marchand d'Aubusson. — Contrat de mariage d'Étienne Galland, seigneur de la Rebière et de la Forêt, du consentement de Marie Polignat, sa mère, avec Marie-Louise-Florentine Jourdan, fille de Guillaume-Nicolas Jourdan, procureur à Paris, et de Marie-Louise de La Lande. — Vente aux enchères en la châtellenie d'Aubusson des biens dudit Étienne, après son décès, sur la requête de sa veuve, à rencontre de Joseph Galland, marchand, tuteur de leur fille mineure.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1771-1783
- E 284 GARAT. — Reconnaissances rendues à Léonet de Chizadour, écuyer, seigneur d'Aubepeyre, pour les villages de la Masure et de Prugny ; — bail à ferme de la dîme de ces lieux. — Baux à ferme par Jacques de Chizadour, écuyer, à Antoine et Jacques Du Leyris, et à Jacques de La Croix, seigneur de Champmoreau, de la grande dîme de la paroisse de Royère. — Attaques contre la dernière ferme, par le syndic des prêtres de Royère et le commandeur de Charrières, propriétaires de cette dîme pour les trois quarts. — Vente par Antoinette Descordes, femme de François de Chavaille, chevalier, seigneur de Faugeras, conseiller au parlement de Guyenne, comme héritière de Jean Descordes, baron de Goueran, son frère, et de Gabrielle Du Chastenot, sa mère, à Barthélemy Moulinier, écuyer, seigneur d'Aubias, procureur au bureau des finances de Limoges, de la seigneurie de Beauvais et la Chaume, paroisse de Saint-Amant-Jartoudeix et de Saint-Priest-Palus. — Baux à ferme des dîmes de cette seigneurie par Mathieu Moulinier, ancien écuyer du duc d'Orléans, et par Raymond Garat, baron de la Villeneuve marquis de Nedde, ancien capitaine d'infanterie. — Vente par ce dernier à André Frezinaud, chirurgien du village de Sartoux. — Arrentement perpétuel par le même, au nom de Jeanne Martiale de Turenne, sa femme, des moulins banaux de la seigneurie d'Aubepeyre.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier
1555-1764
- E 285 Délaissement des dîmes de la baronnie de Peyrat et du moulin de la Villeneuve, par Jeanne Chabot, femme de François de Pierre-Buffière, vicomte de Comborn, à Gabriel de Pierre-Buffière, baron de Châteauneuf, son beau-frère. — Reconnaissances rendues par les habitants du village de Vaureix, à Claude de Blancher de Pierre-Buffière, marquis de la Villeneuve-au-Comte et de Nedde. — Baux à ferme des dîmes de ce village. — Vente par Charles de Pierre-Buffière au nom de Jeanne Chabot, sa mère, et de Philiberte de Biron, vicomtesse de Comborn, sa femme, à Jacques de Chizadour, écuyer, de la seigneurie de Saint-Yrieix-la-Montagne. — Arrêts du parlement : réglant les droits de Gaspard de Montaignac, seigneur de Linières, et de François Matheyron, curé de Saint-Yrieix, à la possession des dîmes de cette paroisse ; — condamnant les deux possesseurs de la dîme à en rendre déclaration à Jean de Turenne, marquis d'Aubepeyre. — Arrentement perpétuel par Raymond Garat, marquis de Nedde, du moulin du Roudet et du pré de las Pradas. — Bail à ferme par le même de la dîme du Cloux.
(*Liasse.*) — 12 pièces, papier
1557-1772

- E 286 GARREAU. — Reconnaissances rendues à Antoine Garreau, seigneur de la Busseyrette, bourgeois d'Aubusson, par les tenanciers des villages de Vaussoubrane, de Saint-Séverin et de Monteseyne, acquis par lui de Gaspard de Montaignac, seigneur de Larfeuille. — Sentence de la châtellenie d'Ahun, ordonnant de surseoir à la distribution des deniers provenant de la vente des biens de Guillaume de La Feuillée, saisis à la requête de Léonard Garreau, sieur de Cubeyrat, attendu qu'ils sont, pour la plus grande partie, la propriété-d'Anne d'Aubusson, sa mère ; — sentence du châtelain de la Borne, adjugeant à Hugues Garreau la terre de Vergne Piquaud, au territoire de Saignas-Soubrenas, avec défense à Marguerite, veuve de Pierre Coyraud, de le troubler dans sa possession.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
- 1617-1686
- E 287 GASNE. — Bulle du pape Benoît XIV, adressée à l'évêque de Limoges, accordant des dispenses de mariage entré Sébastien et Jeanne Gasné, parents au degré prohibé.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin; 1 bulle
- 1743
- E 288 GENTIL. — Diplômes de bachelier et de licencié en droit, délivrés à Jean Gentil, par l'université de Bourges. — Acte de son inscription au tableau des avocats du présidial de Guéret et du parlement de Paris. — Permission royale, accordée au même conseiller garde des sceaux près le présidial, pour contracter mariage avec la fille de Pardoux Jabrillac, sieur du Monteil, lieutenant général de police. — Quittance de la finance payée par le même pour jouir d'une augmentation de 15 livres 15 sous sur les gages de son office. — Arrêt du parlement, faisant défense aux procureurs de Guéret de faire, même pour enquêtes, des écritures de la profession d'avocat, telles que dans les cas d'appellation, les causes d'appel, griefs, réponses, coutredits et salvations. — Arrêt du conseil ordonnant l'expédition des provisions de l'office de président en la juridiction des sels de Guéret et Jarnages, auquel est uni celui d'alternatif et triennal, dont était pourvu Antoine-Annet Jourdain, en faveur d'Étienne Gentil du Vernet, son gendre. — Vente au même par Gervais Guillon, sieur de la Villatte-Billon, lieutenant général criminel à Guéret, de l'office de conseiller au présidial. — Acte de prestation de serment du même au parlement, où il est déclaré suffisant et capable et même digne de plus grande charge.
(*Liasse.*) — 11 pièces, parchemin
- 1700-1776
- E 289 GILBERT. — Saisie et vente des meubles de Lazare La Gogne, marchand de Paris, sur son refus de rendre à Madeleine Gilbert, sa femme, sur la requête de celle-ci, les 1,200 livres de sa dot, faite par suite de leur séparation de biens : « une tenture de tapisserie de Rouen, façon de Bergame, contenant 18 aunes, prisee 24 livres ; — quatre grands tableaux peints sur bois, garnis de leurs bordures, en l'un desquels est représenté un saint Giérosme, en l'autre, la Madeleine, et en l'autre, une Annonciation de Notre-Dame et en l'autre une Charité, 12 livres ; — plus dix tableaux de plusieurs grandeurs, et de diverses sortes, painctures à paysages et

figures « garnies de leurs bordures d'ébène, poirier et noyer, 13 livres 2 sous ; — une fontaine de cuivre, façon d'Allemagne, etc. »

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1651

- E 290 GIRAUD. — Procès de Marguerite Giraud, dame de Jouhet, avec Jean Bujard, avocat et adjoint aux enquêtes, qui lui contestait la possession des biens que Pierre Micheau avait acquis à Cherdemont et au Corbinier, et qui lui avaient été vendus par Hugues Jouhanneau, son héritier, pour un tiers, les deux autres tiers appartenant audit Bujard.

(*Liasse.*) — 5 pièces, papier

1582-1596

- E 291 GIROIR. — Extrait mortuaire de Martial Giroir, manouvrier, délivré par l'aumônier de l'hôpital de Dôle, dont la signature est légalisée par le vicomte-mayeur, lieutenant général de police de la ville de Dôle au comté de Bourgogne « où le papier timbré n'est pas en usage, » avec le cachet aux armes de la ville ; — tableau généalogique de la famille Giroir.

(*Liasse.*) — 2 pièces, papier

1752

- E 292 GIRY. — Vente par Antoine Giry, dit Bouchard, laboureur, et Catherine Giry, sa sœur, à François Giry, dit Fouage, de prés, terres et bois, sis aux territoires de Rebeyrettes et de Joux, paroisse de Saint-Chabrais ; — ventes au même, par Toussaint Founet et Léonard Chiers, de prés et de terres à Auteserre, et par Catherine Giry, à Antoine Chirat, son neveu, maçon, d'une maison et de terres à la Rebeyrette.

(*Liasse.*) — 4 pièces, papier

1606-1624

- E 293 GOMMONET. — Déclaration faite par Barthélémy Gommonet, par devant Delaporte, notaire royal à Auzance, qu'il estime à 800 livres son office d'huissier royal à Bussière-Nouvelle.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1771

- E 294 GOUMY. — Exploit de Léonard Moreau, huissier, par lequel il signifie aux habitants de la Villeneuve que Geneviève Goumy, bourgeoise de Vallières, voulant jouir des privilèges et exemptions de dîmes octroyés par la déclaration du Roi, du 13 août 1766, aux cultivateurs qui font défricher des terrains incultes, a fait au greffe de la sénéchaussée de la Marche déclaration qu'elle a fait défricher une partie du bois du Bouchet, contenant une septérée de terre.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1784

- E 295 GOYON. — Partage entre Simon Goyon, écuyer, seigneur du Moulinneuf et de la Fosse, comme mari de Françoise de Poyenne, et Gabriel de Biencourt, écuyer, seigneur de Peyzat, du grand pré de la seigneurie du Moutier-Malcard, appelé de la Rebière, et du bois de Laglan.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
- 1652
- E 296 GRANCHIER. — Accord au sujet de la dîme de Saint-Quentin passé entre Guillaume Feydeau, avocat, curé de Saint-Quentin, et Gilbert de Rochefort, chevalier, seigneur de Saint-Martial-le-Vieil, Jean Plaisant, écuyer, seigneur de Boschat, tuteurs de Jacques-François-Jean-Philippe et Louise de La Brosse et Louis de La Brosse, sacristain de Maymat, oncle des mineurs ; — quittances données à Claude Granchier, notaire royal à Felletin, par Antoine et Jacques de Chaussecourte, écuyers, frères, au nom de Marguerite et d'Anne de Moussy, leurs femmes, du restant du prix de son acquisition de la dîme de Fournoux, paroisse de Saint-Quentin, que Lyonnet de Fournoux, écuyer, et Jeanne, femme de Jacques de Chaussecourte, écuyer, seigneur de Garreau, sa sœur, avaient déléguée à Péronnelle de Saint-Georges, mère desdits de Fournoux de Moussy ; — hommages rendus au Roi et à Louis, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade et de Roannès, par François Granchier, sieur de la Vedrenne, élu en la Marche, par René Granchier et Marguerite Meunier, sa mère, pour leurs dîmes de Saint-Quentin et leurs fiefs de Villemontel, la Vedrenne, Mercurol et Lagor ; — vente par Gilbert Granchier., bailli de Rochedagoux, et Sébastien, Marguerite et Gilberte Granchier, ses frère et sœurs, à Léonard Le Clerc, du pré de l'Isle, au terroir de Teiffoux, paroisse de Gioux.
(*Liasse.*) — *5 pièces, parchemin*
- 1493-1717
- E 297 GRATIN (de). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant Léonard de Gratin, convaincu d'avoir commis plusieurs homicides, voleries, pillages et détroussements et du port d'arquebuse, pistolets, mailles et autres armes prohibées, à être décapité sur un échafaud dressé près les halles de la ville de Guéret, son corps mis en quatre quartiers, qu'on élèvera sur une potence à l'entrée des grands chemins qui tendent en la ville, et la tête entenu affichée au bout d'une lance sur la plus grande porte de la ville, appelée du Chancelier, et à être soumis à la question pour connaître ses complices, et Guillaume Pontière, barbier, à dix ans de galères, pour avoir, en compagnie dudit Gratin, et, étant armé, insulté Gabriel Ajasson, écuyer, seigneur de Vot, et résisté aux officiers du Roi dans la maison du sieur de Villevaleys ; — échange par lequel Fiacre de Gratin, écuyer, seigneur de Beauvais, Antonie de Fricon, sa femme, Gabriel et Claude de Gratin ses frères, cèdent à Jean de Saint-Yrieix, écuyer, seigneur de la Prugne, les villages du Fraix, des Genêts et de Tenese, paroisse de Villard, contre une rente de blé et 300 livres d'argent.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier*
- 1560-1574

- E 298 GREGOIRE. — Déclarations par laquelle Jacques Grégoire évalue à 1,000 livres son office de notaire à Rougnat, et à 800 livres son office de sergent royal ; — procuration donnée par Anne de Saint-Vanry, veuve dudit Grégoire, au nom de ses six enfants, pour résigner l'office de notaire de son mari ; — vente dudit office à Joseph Marchand, praticien, moyennant 372 livres.
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier
1771-1779
- E 299 GRENIER. — Partage de ses biens entre ses enfants par Louis Grenier, écuyer, seigneur du Bois, veuf de Françoise de La Fare, par lequel il donne à Gilbert, l'aîné, le lieu de la Lande, paroisse de Saint-Martin de Jussat, à Gabriel, le lieu noble du Bois, paroisse de Fleurat, et 100 livres à chacune de ses filles.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1499
- E 300 GROUBOST. — Sentence de Jean-Baptiste Pelletier, juge du Bouschet, portant défense à Louis-François Charpentier de troubler Barbe Huguet, femme d'Antoine Groubost, dans la possession du pré du Bois, s'il n'aime mieux lui payer les 170 livres pour lesquelles il le lui a hypothéqué.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1624
- E 301 GUERET. — Procès de Jean Guéret, procureur du Roi en la châtellenie de Jarnage, avec Silvain Lasvaux, laboureur, qui est condamné par sentence du présidial de Guéret à lui payer la jouissance de cinq années du pré de la Saigne, et à le lui délaïsser, comme en étant le propriétaire.
(*Liasse.*) — 13 pièces, papier
1714
- E 302 GUILLON. — Vente par Pierre Guillon, sieur de la Valazelle, premier conseiller au présidial, prévôt, châtelain de Guéret, et Anne Mirebeau, sa femme, à Annet Planchet, marchand, d'une rente qu'ils ont partagée avec Annet Du Rieu, écuyer, seigneur de la Villatte-Billon, aussi conseiller, etc., qui leur est due par les tenanciers du village de Lascoux-la-Belle, paroisse de Moutier-Rozeille, avec la justice dudit lieu ; — quittances : d'augmentation de finance, payée par Pierre Guillon, sieur de la Valazelle, président au dépôt des sels de Guéret, pour être confirmé dans les privilèges de son office ; — de la finance payée par le même pour augmentation de gages ; — de celle payée par Jean Guillon, sieur de la Couture, président au dépôt des sels de Guéret, pour la réunion à son office ancien de celui d'alternatif et de triennal.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier
1656-1716
- E 303 GUILLOT. — Obligation de 8 livres 10 sous, consentie par Robert Banassat, à Jean Guillot, dit Poulicon, pour la sûreté de laquelle il affecte le pré du Petit-Pré, sis à Villasprouas, paroisse de Sainte-Feyre ; — vente, par Silvaine Delafonteneille,

veuve de Fiacre Guillot, à Silvain Gentil, laboureur à Escoubillat, paroisse de Bonnat, du pâtural de la Gasne, à Pouignieux ; — donation faite par Léonard Guillot, manœuvre, à Jean Depain, maçon, son neveu, de tout ce qu'il possède, à la réserve d'une chambre, de son mobilier, et d'un morceau de chènevière à Héredet, paroisse de Chéniers.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1557-1747

- E 304 JABRILLAC. — Contrat de mariage de Jean Jabrillac avec Anne Camuset ; — délaissement par Antoine Jabrillac, archer de la vice-sénéchaussée, du domaine de Cherdemont qu'il tient de ferme de Jean Bujard, sieur dudit lieu ; — quittance donnée par Etienne Jabrillac à Antoine Chorllon, receveur de la Marche, des gages de son office d'archer de la vice-sénéchaussée ; — quittances : de l'office de conseiller en la sénéchaussée, à Guéret, acquis par Pardoux Jabrillac, après la mort de Sylvain Delafont, et de la cession dudit office faite par celui-ci à Jean Gentil, avocat ; — d'une somme de 1,560 livres donnée par Joseph Jabrillac, avocat, aux droits de Léonard Simonnet et de Jeanne-Marie Barret, sa femme, à Jean Dissan des, receveur des consignations, pour ce qui lui revient dans les biens vendus d'Anne Niort.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1615-1734

- E 305 JAGOT. — Sentence du juge de la Feuillade qui condamne Jean Dubayle, dit Lachaud, procureur, à payer à Léonard Jagot de La Planche, notaire royal, la somme de 6 livres qu'il lui doit.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin

1783

- E 306 JALY. — Contrat de mariage de Gilbert Jaly, fils de Jean Jaly, avec Isabeau Deluc, fille de feu Gilbert Deluc et de Marguerite Delasbre, du consentement de Guillaume et Jean Vertadier, et de Pierre Mazon, ses oncles.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1596

- E 307 JAMBEU. — Vente par Annet Mollas, marchand, à Urbaine Jambeu, femme de Jean Jarrighon, de maisons et jardins, au village du Breuil, paroisse de Mautes ; — fondation par la même Urbaine Jambeu, en faveur de l'église de Mautes, d'une rente de 3 livres 10 sous assise sur la susdite maison qui, après sa mort, deviendra la propriété du curé.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1727-1784

- E 308 JAMOT. — Déclaration faite en vue du rôle du dixième par Pierret Jamot, maçon, des domaines qu'il possède dans la paroisse de Not.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1736-1742

- E 309 JANODON. — Testament de Marie-Renée Des Marais, veuve de Jean-Baptiste Du Rieux, seigneur de Villepreaux, par lequel elle fait son légataire universel Joseph-Silvain-Clément Du Rieux, son fils aîné ; elle lègue : 20 livres de rente viagère à Catherine Du Rieux, sa fille, religieuse à Blessac 10 livres de même rente à Jeanne et Marie, ses autres filles, religieuses à Magnac-Laval ; 15,000 livres à Marguerite, sa plus jeune fille, et 120 livres à Marie-Renée Janodon, sa filleule ; — contrat de mariage de la susdite Marie Janodon avec Jacques Chéreil.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
- 1770-1788
- E 310 JANOT. — Reconnaissances données par Antoine Piarron, Jacques et Marguerite Dongier et Pierre Bonneval qu'ils sont mortuables du prieuré de Villelandry, dépendance de Blessac, pour une maison sise aux coteaux de Villasprouas et les ténements de Banassac et de la Daugière ; — ventes par Guillaume Peyrichon, prêtre, par Robert Coutaud, par Robert Piarron, par Martial Phelif, par Robert Banassat et par Guillaume Jamot, de maisons, terres et prés au village de Villasprouas ; — quittances de lods et ventes, signée par Jeanne de Montagnac, prieure de Blessac. — Distribution amiable entre les créanciers de Jean, Silvain, Jean-Baptiste et Thérèse Janot, du prix de leurs biens, adjugés à Pierre-André Baret, et saisis à la requête d'André Baret, prieur-curé de Roche.
(*Liasse.*) — 14 pièces, papier
- 1472-1751
- E 311 JANY. — Vente par Antoine Golaberry et Jean Maucayrat à François Jany, marchand, de la pièce de terre de Chamboureau, sise au village de Montbergier, paroisse de Saint-Chabrais ; — billet de 260 livres souscrit par Léonard Jany, dit Coutaud, au profit de Jean Cave, aubergiste à Guéret.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
- 1703-1764
- E 312 JARDON. — Désistement donné par Godifert de La Cousture, écuyer, seigneur de Jardon, Gilberte de Jardon, sa femme, et Anne, leur fille, femme de Charles de Moulins, de tous leurs droits sur les immeubles et la moitié des meubles de feu Jean Gouvaignon, leur homme serf, décédé sans hoirs à Persac, en faveur de Jean Gouvaignon, prêtre, de Jeanne, sa sœur, et de Catherine, leur tante, à la condition qu'ils payeront les rentes dues par le défunt. — Arrêt du parlement autorisant Léonne de Jardon, dame dudit lieu et de Malleville, à poursuivre son information contre Annet de Cézard, sieur de Persac, et Antoine Monamy, seigneur du Mas-du-Teil.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
- 1542-1544
- E 313 JARRIJON. — Constitution faite par le prévôt des marchands de Paris, en faveur de Louis Jarijon, praticien à Maisonnisses, d'une rente de 22 livres 9 sous sur les tailles, en vertu de l'aliénation de 8 millions de livres de rente, faite à l'Hôtel-de-Ville par le Roi.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1636

- E 314 JAUCCOURT. — Extraits du terrier de la seigneurie des Vergnes, contenant les reconnaissances rendues à Léonard et Jean Auboux, écuyers, seigneurs des Vergnes, et à Jean-Claude Auboux, écuyer, seigneur de Malville, pour les villages de Brioul et de Servaleix. — Échange des dîmes de Champsel et de la Court, appelées de la Basse-Marche, entre François de La Roche-Aymon, Anne de Cher, sa femme, et Renaud de La Roche-Aymon, d'une part, avec Annet Brachet du Maslaurent ;— vente de cette dîme par Annet Brachet à Jacques Masson de La Salle, marchand, et par Joseph-François Masson Du Mas, écuyer, garde de la porte du Roi et gouverneur d'Ussel, et par Adrienne Barbier, sa femme, à Michel Jaucourt, marchand ; — achat fait par le même Michel Jaucourt, d'Anne Le Grouin, veuve de Claude Auboux, de Saint-Heveny, Louis-François Auboux de Saint-Heveny et Jeanne Rogier de Saint-Maurice, sa femme, de la terre et château des Écurettes. — Vente par François Lombard, sieur des Granges, président-châtelain d'Aubusson, et Marguerite de Lan-, driefve, sa femme, à Gabriel Jaucourt, d'une rente sur le village de la Troudière. — Adjudication de la grande dîme de Saint-Georges-Nigremont, dont partie revient à M. Jaucourt.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier
- 1625-1185
- E 315 JAVAYON. — Abandon de son bien à ses créanciers fait par Pardoux Javayon, du village de Peichauveau, pour sortir de prison.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1604
- E 316 JOLLITON. — Vente par Pierre Marlanjon, laboureur, à Antoine Jolliton, d'une chènevière, sise au village du Fault, paroisse de Fransèche, à la charge de payer les rentes dues au commandeur de Chamburent.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1644
- E 317 JOLLY. — Quittance donnée par François Jolly, maçon, à Antoine Durieu, son beau-père, meunier à Montcoyoux, paroisse du Moutier-d'Ahun, de linges et effets qu'il lui avait promis lorsqu'il épousa Gilberte Durieu.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1635
- E 318 JOUANET. — Contrat de mariage de Jean Jouanet, fils de Mathieu et de Catherine Debellut, avec Léonarde Debellut, fille de Léonard Debellut et de Guillemette Gerbaud, paroisses de Cressat et de Saint-Dizier.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1670
- E 319 JOUARD. — Contrats de mariage : de Jean Jouard, père, avec Charlotte Amichel, et de Jean Jouard, fils, avec Marie Guillerot ; — de Claude de La Faye, avec Anne Jouard, fille de Jean Jouard et de Marguerite Aifferon ; — de Paul Jouard, fils de Jean Jouard, avec Marguerite Bressolier ; — de Marc Regnat, avec Anne Amichel ;

— de Jean Peyrot, avec Silvaine Pourtier. — Accord entre Jean Jouard, marchand, et Martin Pardoux, son gendre, veuf de Françoise Jouard, par lequel ils renoncent à toute compétition au sujet de la dot de celle-ci. — Procès de Jean Jouard, le jeune, héritier de Jean Jouard, son aïeul, mari de Charlotte Amichel et de Marie Guillerot, sa mère, avec Jean Jouard, son père, à qui il demandait résiliation de la communauté existant entre eux ; — avec Anne Jouard, femme de Claude de La Faye, sa sœur, qui lui réclamait les 100 livres à elle constituées en dot par Jean Jouard, son père ; — avec Silvaine Ausive, seconde femme de son père. — Demande en reddition de comptes par les enfants de Jean Jouard et de Jeanne Romain, à celle-ci, remariée avec Michel Riquart, et à Jean Rebilion, leur tuteur, mari d'Anne Jouard ; — partage entre Jean Rebilion, Jean et Paul Jouard, ses beaux-frères, de la succession de Jean Jouard, leur père et beau-père ; — cession faite aux mêmes par Jeanne Romain de tous les droits qu'elle pouvait avoir en la succession du susdit Jean Jouard, son mari, moyennant une pension de 60 livres.

(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier*

1689-1969

E 320 Acquisitions faites : par Jean Jouard, marchand, des biens sis à la Ville qui avaient été donnés en dot à Anne Rifferon, femme d'Antoine Jouard, son frère ; — de domaines au territoire du Jay que lui cède ledit Antoine ; — du pré des Bouffiers qui appartenait à Silvain Jouard ; — par Jean Jouard, le jeune, de la pièce de terre du Chaîne ; — par Gabriel Jouard d'un pré sis à Moutier-Malcard ; — par Jean Jouard des droits de Jean Geymot dans la succession d'Élisabeth Bajon, sa mère ; — de domaines sis au village du Jay. — Subrogations faites : par Jean Jouard, fermier du Bois-Lamy, de Blaise Le Rousseau, curé de Moutier-Malcard, dans le bail de la maison Rifferon ; — par Annet Dufour, de Jean Jouard dans une hypothèque sur le pré de la Barde. — Baux : du domaine du Jay, par Jean Jouard à Silvain de La Sechère ; — par Silvain Des-fousses à Jean Jouard, mari de Silvaine Ausie, du logis des *Trois-Rois*, sis à la Chatre. — Requête adressée au châtelain de Bois-Lamy, par Denise Aujan, femme de Silvain Devillemur, pour qu'il lui soit permis d'aliéner le peu de biens-fonds qu'elle possède, attendu que, par suite de la misère des temps, elle ne peut payer les rentes qu'elle doit à la seigneurie de Bois-Lamy.

(*Liasse.*) — *8 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier*

1679-1769

E 321 Procès : de Jean Jouard avec Gaspard Basty, notaire royal, son créancier ; — avec Jean Fayolle, marchand à Guéret, à qui le sieur Branche avait payé une créance de 80 livres sur lui ; — avec Martin Aubouis, son fermier du Geix, qui lui demandait de garnir sa métairie de foin, paille et bois nécessaires à son exploitation ; — avec Antoine Foudras et autres qui avaient été faucher nuitamment un pré lui appartenant au terroir de Paulmont ; — de Jean Rebillon, tuteur des mineurs Jouard, avec Jean Pidoux, leur débiteur ; — avec le sieur Jouanaud, avec Gabrielle Bourdin, avec Anne Faulliat, veuve de Guillaume Poissonnier, notaire, et avec François Couderaud, pour diverses créances ; dans ce dernier procès il est assisté de Paul Reignat ; — avec François Cadreau et Étienne, mari de Marguerite Jouard ; — avec Dechambon, au sujet de biens contestés entre eux. — Permis donné par le lieutenant général de Guéret à Antoine Blondeau, tailleur, de faire ouvrir de force la maison de Jean Jouard, pour représenter ses meubles, saisis à la requête de Guillaume Delort, curé de Chéniers. — Arrestation de Jean Jouard, collecteur des

tailles de Bois-Lamy, en 1703, pour n'avoir pas achevé de payer ce qu'il restait devoir sur le principal de la recette de la taille.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier

1693-1760

- E 322 JOUNOT. — Contrat de mariage d'Annet Jouinot, greffier de la justice du Bois-Lamy, avec Jeanne Andrivot, fille de Marc Andrivot et de Louise Roussellat.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1668

- E 323 JOURAND. — Accord intervenu entre Antoine Jourand, au nom d'Étiennette Chastelard, sa femme, et Léonard et Claude Archimbaud, frères, au sujet du paiement des rentes dues par les héritages de Bordesoulle et de Genouvrier qu'ils ont partagés entre eux.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1612

- E 324 JOURDAIN. — Ratification donnée par Léonard Louvage, Guillaume, son frère, et Léonore, sa sœur, femme de Jean Coulon, à la vente consentie par eux, en 1534, d'un jardin à Felletin, à Pierre Joullain, marchand. — Brevet de notaire royal à Felletin, accordé à Louis Jourdain, par Isabelle, douairière de France, comtesse de la Marche. — Vente faite par les commissaires royaux à Louis Jourdain de l'office de notaire, garde-notes et tabellion héréditaire de Felletin. — Contrat de mariage d'Antoine Jourdain, fils de feu François Jourdain, châtelain de Servareix, et de Louise Helliars, avec Marie-Marthe de Chabanne, fille de feu Gabriel de Chabanne, marquis de Poulignat, et de Marie-Madeleine Du Boulier-Chariol ;— mandement au même Antoine Jourdain, d'avoir à payer à Arnaud Souchard, président en la juridiction des sels d'Évaux, les 205 livres 19 sous qu'il lui doit, — Diplôme de licencié en droit, délivré à Antoine-Annet Jourdain par l'Université de Bourges. — Quittances de droits de franc-fief payés par le même, pour l'acquisition faite par Françoise Lejeune, sa femme, des fiefs de Lavaud, des Lignes et de la Ribière, et pour la jouissance par Marie Sillet, sa mère, de rentes sur les villages de Chassignole et de Forge ; — enregistrement des provisions accordées au même, de président alternatif et triennal en la juridiction des sels de Guéret et Jarnages.
(*Liasse.*) — 14 pièces, parchemin

1543-1753

- E 325 LA BASTIDE (de). — Quittances données par François de La Bastide et Catherine Barbarin, sa femme, à Jean de La Bastide, écuyer, frère dudit François, de 80 livres payées pour lui au sieur Darnat et à Léonard Barbarin, écuyer, seigneur de Monteil, frère de ladite Catherine, du restant de la dot de celle-ci. — Billet de 280 livres souscrit par Annet de La Bastide, au profit de François, son frère ;— procès de Jean de La Bastide, sieur du Montet, avec Jacques-François de Marsanges, chevalier, seigneur de Vaury ; — consultation sur la donation universelle faite par ledit Jean de La Bastide à Henri et Claude Bertrand, fils de Germain Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont, et de Jeanne-Claire de Chauvelin, — Quittance

donnée par Jacques Chauvelin, sieur de Richemont, d'une somme de 1,000 livres en à-compte sur celle que lui doit Silvain Joubert de La Bastide, seigneur du Montet ; — désistement donné par ce dernier d'une sentence rendue au profit de Jean de Marsanges ; — distribution aux créanciers de Silvain Joubert de La Bastide du prix de la terre du Monteil, acquise par François Tournyol, écuyer, seigneur du Rateau. (*Liasse.*) — 9 pièces, papier

1668-1782

E 326 LABOREYS. — Saisie, bail à ferme et adjudication des biens de Jean Poincloux, sis au Rateau, faite à la requête d'Antoine Laboreys, sieur de Beaupêche, juge de Malval et Châtelus. — Sentence du châtelain de Jarnages, ordonnant que Silvaine et Françoise Laboreys, filles d'Austrille Laboreys et de Jeanne de Blon, seront retirées du couvent de Blessac et remises à Marie Laboreys, leur tante, veuve du sieur de Maisonneuve ; et ce de l'avis de Jean Lejeune, président en l'Élection de Guéret, de Claude Martin de Biencourt, sieur de Saignevieille, d'Isaac Chorllon, sieur des Rioux, d'Antoine Boery, lieutenant des eaux et forêts, d'Étienne Laboreys, sieur de Beaupêche, président de Jarnages, et d'Antoine de Lestang, sieur de Mencioux, leurs proches parents. — Procès de Charles de Laboreys, sieur de la Bussière, avec Léonard, son frère, au sujet des biens de Charles de Laboreys, leur père, et de ceux d'Hélène de Bize, leur mère, qui sont indivis avec Jean de Laboreys, leur oncle, à qui Léonard avait vendu sa part. (*Liasse.*) — 64 pièces, papier

1636-1737

E 327 LABOURG. — Compte d'Étienne Fossat avec le sieur Labourg, au sujet des arrérages de rente qui leur appartiennent ; — quittance de 78 livres donnée au sieur Labourg, lors de la confirmation de son office de président-juge des dépôts des sels de Guéret. (*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1713-1728

E 328 LABROUSSE. — Extrait baptismal de Jean-Baptiste, fils d'Antoine Labrousse, bas-officier invalide, et de Marie Du Theil ; — vente par le même à Louis-Armand Tandreau, écuyer, seigneur de la Chabanne, et acceptée par Jeanne Tandreau de Saint-Nicolas, sa sœur, d'un domaine au village de Laget ; — extrait mortuaire dudit Antoine Labrousse. (*Liasse.*) — 3 pièces, papier

1767-1784

E 329 LA CELLE (de). — Contrat de mariage de Silvain-François de La Celle, écuyer, seigneur du Vigniaud, fils de François de La Celle, vicomte de Châteauclos, et d'Anne-Marguerite Chezaud, avec Jeanne Tacquenet, fille d'Antoine Tacquenet, écuyer, seigneur de Baslonger, et de Marne de Sauzet, de l'avis de Claude de La Celle, écuyer, seigneur de Lasvis ; de Silvain Mérigot, prieur de la Tour Saint-Austrille ; de Silvain de Sauzet, écuyer, seigneur de Vilsange ; de Philibert de La Loue, seigneur de Malval, et de Jean-Baptiste Landon, curé de Bénévent. — Actes

de baptême d'Élisabeth-Silvie et d'Anne-Marie de La Celle, filles de François-Silvain de La Celle et d'Éléonore Seiglière ; — acte de décès de ladite Seiglière. — Constitutions de rentes : de 60 livres par Silvain de La Celle, docteur en théologie, et par Étienne de La Celle, chevalier, seigneur de Bouery, au profit de Léonard Goguyer, procureur à Guéret ; — de 260 livres par François-Annet de Coustin, comte d'Oradoux, sous-lieutenant honoraire des gardes du corps, au profit de Louis-François de La Celle, vicomte de Châteauclos.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier

1729-1788

E 330 LA CHAPELLE (de). — Arrentement par Pierre de La Chapelle, écuyer, seigneur du Plaix, docteur en droit, doyen de l'Université de Bourges, à Étienne Thomas, notaire, de pièces de terre sises à la forêt de Hautebrune.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1682

E 331 LA CHATRE (de). — Bail à ferme par René de La Chastre, chevalier, seigneur de Briante et des Coups, de la dîme de blé du village de la Pozerrye, dépendant de la seigneurie de Brulebault. — Traité passé entre le marquis de La Chastre, lieutenant général des armées, et Martin Pijot, commis à la recette des gabelles, pour la ferme de sa terre de Nançay ; — lettres du même relatives à cette affaire et reconnaissance de 1,000 livres touchées par lui en avance de ses fermages.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1650-1719

E 332 LA COMBE (de). — Procès de Jean et Annet Dechault, frères, avec Julien de La Combe, à qui ils revendiquaient des biens sis au village de Planchaut, comme ayant appartenu à Marie Pineau, leur mère, femme de Toussaint Dechault.

(Liasse.) — 6 pièces, papier

1129

E 333 LA FOREST (de). — Actes de baptême et d'ondolement de Louis-Joseph et de Marie-Anne de Laforest. — Testament de Jean de Laforest, notaire à Saint-Fiel, par lequel il dispose de partie de ses biens entre Jeanne-Françoise Lemaigre, sa femme, et lesdits Louis-Joseph et Marie-Anne de Laforest, aînés de ses enfants.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1665-1787

E 334 LAGRANGE (de). — Reconnaissance rendue par les tenanciers de Cherposat, paroisse de Dontreix, à Claudine Vernon, veuve de Michel Michelin. — Également des cens et rentes dus sur ledit village à Gaspard Giraud, président des gabelles d'Auzances, à Michel Vitton, sieur de Coursières, et aux héritiers de Louis de Lagrange.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1717-1735

- E 335 LA LOUE¹. — Contrats de mariage : de Louis de La Loüe, écuyer, seigneur de la Bossée, avec Charlotte de Maumeschan, dame de la Berlandière, veuve de Charles Louau, seigneur, de Meufin ; — de Jean de La Loüe, seigneur de la Berlandière, avec Françoise de Thiange, veuve de François de Saint-Avit, écuyer, seigneur d'Aigues-Mortes ; — de Louis de La Loüe, fils du susdit Louis, avec Madeleine Dugenest, fille de feu Jean Dugenest, écuyer, seigneur de Puirajon, et de Louise d'Alogny ; — de Jean de La Loüe, avec Jeanne de Gréaulme ; — de Louis, de La Loüe, fils de Louis II, avec Isabeau de La Celle, fille de feu Jean de La Celle, et de demoiselle Agnès de Sainte-Feyre, dame de Fournemier ; — de Daniel de La Loüe, seigneur du Masgelier, avec Françoise de La Tour, fille de feu Charles de La Tour, seigneur de Neuvillars, et d'Hélène de Lajaumont ; — de Philippe de La Loüe, seigneur de Ponferran, fils de Daniel, avec Marie Roux, fille de Jean Roux, seigneur de Masbelen et des Bordes, et d'Isabeau de Maleden ; — de Marc-Antoine de La Loüe, fils de Philippe, avec Jeanne-Renée Du Pouget de Nadaillac, fille de feu Charles-François Du Pouget, marquis de la Villeneuve, et de Renée-Françoise Du Tronchay ; — de Jacques de La Loüe, mousquetaire du Roi, fils de Marc-Antoine, avec Angélique-Victoire Chastelain, fille de feu Charles-Antoine-Michel Chastelain, chevalier, seigneur de Poix, capitaine de grenadiers, et de Marie-Catherine Farbu.
(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier

1551-1748

- E 336 Obligation de 330 livres, consentie par Louis de La Loüe, seigneur du Masgelier, à Pierre Gareau, laboureur. — Procès de Philippe de La Loüe, seigneur du Masgelier ; de Marie, sa sœur, veuve de Robert d'Oiron, écuyer, seigneur d'Échargnat, et de Charles de La Tour, écuyer, seigneur de Lajaumont, avec François de La Tour, seigneur de Neuvillars, au sujet de la dot constituée à Françoise de La Tour, femme de Daniel de La Loüe, par Hélène de Lajaumont, sa mère, et Philippe de La Tour, son frère ; — mémoire par le même Philippe de La Loüe, au sujet de la dot constituée à Isabeau de La Celle, son aïeule, qui délaissa deux enfants, Daniel de La Loue, père dudit Philippe, et Gabriel, sieur de La Valette, qui transigèrent sur sa succession ; — condamnation de Philippe de La Loüe à payer certaines sommes à Catherine Dalesme, veuve de Jean Champalimaud ; — quittance donnée par M^{me} de Lancley Durepaire, supérieure des filles Notre-Dame de Saint-Léonard, de la pension de mademoiselle de La Loue ; — constitution par Marc-Antoine de La Loüe, à Anne Chorlon, veuve de Jean Guillon, sieur du Breuil, conseiller à Guéret, d'une rente de 150 livres.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier

1621-1719

- E 337 Lettres des abbés de Grandmont, René-François-Pierre de La Guérinière, et François-Xavier Mondain de La Maisonrouge, aumônier du Roi, qui nomment successivement Marc-Antoine et Jacques de La Loüe, seigneur du Masgelier, hommes francs, syndics de l'abbaye, pour ses biens sis à Trezin, en vertu des lettres des rois de France qui leur permettent de créer, dans les villes ou bourgs sis

¹ Les articles 335 à 373 ont été donnés aux Archives de la Creuse par M. le vicomte de Bremont d'Ars, directeur des prisons du département.

à 5 ou 6 lieues de distance du lieu où leurs biens sont situés, deux hommes francs, syndics, qui sont exempts de péages, tutelles, curatelles, etc. — Acte de baptême de Jacques, fils de Marc-Antoine de La Loüe et de Jeanne de Nadaillac ; — acte d'exhumation de celle-ci ; — cession faite par Léonard Forgemol, sieur de Bosqueynard, Anne de Laget, sa femme, et Joseph Forgemol, sieur du Perrier, son fils, à Jacques de La Loüe, seigneur du Masgelier, d'une somme de 3,764 livres qu'ils revendiquaient dans la succession de Marc-Antoine de La Loüe ; — transaction par laquelle Jacques de La Loüe abandonne à Marie-Geneviève de La Loüe, sa sœur, veuve de Jean-François de La Marche, chevalier, seigneur de Puisguillon, la métairie de Meillassou et lui donne 5,842 livres pour lui tenir compte de la dot de 10,000 livres que leurs parents lui ont constituée.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier

1723-1751

- E 338 Cession faite à Jacques de La Loüe, par Joseph Évrard, écuyer, seigneur de Lavaud, et Marthe de Villemoune, sa femme, d'une somme de 1,500 livres, léguée à celle-ci par Daniel de La Loüe, seigneur de Montferrand ; — quittance donnée au même par Marie de La Loüe, veuve de Melchior de Villemoune, écuyer, sieur de la Ribe, de 4,000 livres composant sa dot ; — constitution par Pierre-Jacques-Hercule de Basmarin, écuyer, seigneur de Poulouzat, receveur des tailles à Sens, d'une rente viagère de 300 livres, au profit d'Antoinette-Victoire-Angélique Chastellain, femme de Jacques de La Loüe ; — certificat de Farne, curé de Salagnac, constatant qu'en 1776 Jacques de La Loüe n'a pour enfants que trois filles ; — désistement par Jacques de La Loüe, marquis du Masgelier, et sa femme, d'une clause insérée au contrat de mariage de leur fille avec le sieur Des Roches de Chassey ; — extrait de l'arrêté du comité de sûreté générale qui ordonne la mise en liberté de Jacques La Loüe, âgé de soixante-dix ans, d'Antoinette Chastellain, sa femme, et de Marie Élisabeth, leur fille, détenus dans la commune du Bourg-de-Salagnat.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier

1742 — An III

- E 339 Tableau de la filiation d'Hubert de La Loüe, marié à N..., à Catherine de La Guérinière, et à Anne Leroy, dont il eut six enfants. — Extraits notariés de titres confiés par Louis de La Loüe à Jean de La Loüe, écuyer, seigneur de Mènes en Blaizois : — mariage d'Hubert de La Loüe, écuyer, seigneur de Jouallegrain et de Nouaintreau, maître des eaux et forêts de la baronnie de Preuilly, avec Catherine de La Guérinière, fille de François de La Guérinière ; — partage de Jean de La Loüe, fils aîné d'Hubert, avec Louis de La Loüe et Pierre de Villars, et dudit Louis de La Loüe, seigneur de la Berlandière, avec Louis de Villars, etc. — Tableau généalogique de Daniel de La Loüe, écuyer, seigneur du Masgelier, continué jusqu'à Jacques de La Loüe, accompagné de leur blason peint : *d'argent à trois têtes de more, posées 2 et 1.* — Filiation de Louise-Marie-Élisabeth de La Loüe du Masgelier, du côté de sa mère, et inventaire des pièces produites par elle pour être reçue chanoinesse du noble chapitre de Neuville.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier

XVI^e-XVIII^e siècle

E 340 Contrats de mariage : de Claude Chastelain, écuyer, seigneur de la Salle, secrétaire du Roi, avec Marie Pollalion, où siègent la princesse Anne de Caumont, la duchesse d'Aiguillon, la veuve du maréchal d'Effiat et celle du chancelier Seguier, etc. ; — de Roger de Pardaillan de Gondrin, marquis de Tresmes, fils aîné de César-Auguste de Pardaillan, premier gentilhomme du duc d'Orléans, et de Marie Du Faur de Larabel, avec Marie Chastelain, fille de Claude, pour lors maître d'hôtel du Roi ; — de Pierre Chastelain, fils de Claude, avec Marie-Florence Wasselyn de Prouville ; — de Charles-Antoine-Michel Chastelain, écuyer, seigneur de Robersat, fils de Pierre, avec Marie-Catherine Farbu, fille de Jacques Farbu et de Marie-Marguerite de Rouquier ; — actes de baptême : de Pierre Chastelain, fils de Claude, qui a pour marraine Marie Lomagnes, veuve de François Polaillon, résident pour le Roi à Raguse ; — de Charles-Antoine-Michel Chastelain, fils de Pierre ; — acte d'inhumation du même et d'Anne-Victoire Chastelain ; — acte de notoriété portant que c'est par erreur que, dans son contrat de mariage, Antoinette-Victoire-Angélique Chastelain a été dénommée Angélique-Victoire-Antoinette.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier

1639-1764

E 341 Abandon fait par Claude Chastelain, maître d'hôtel du Roi, et Marie Polaillon, sa femme, à Madeleine Pilleur, supérieure de la maison de la Providence, à Paris, à Marie de Maupeou, veuve de François Fouquet, conseiller d'État, et à Marie Deffiat, veuve de M. Vialle, conseiller au Châtelet, directrices de ladite maison, d'une somme de 9,022 livres 18 sous, que celle-ci leur doit, par suite d'un contrat passé avec Marie Lumagne, veuve de François Polaillon, conseiller d'État, résident à Raguse, directrice dudit hôpital, mère de ladite Marie, moyennant, quoi ils pourront perpétuellement choisir deux jeunes filles qui seront élevées et entretenues gratuitement dans la maison de la Providence aux frais de la communauté.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1658

E 342 Renonciation par Marie Chastelain à la succession de Claude Chastelain, son père ; — acceptation par Charles-Albert Chastelain, écuyer, seigneur de Poix, par Charles-Antoine-Michel de Chastelain, seigneur de Robertsart, par Marie-Albertine Chastelain, femme d'André-Louis Le Brun, écuyer, et Anne-Victoire Chastelain, des successions de Pierre Chastelain, seigneur de Poix, leur père, et de Marie-Florence de Prouville Wasselin, leur mère ; — partage entre Charles-Antoine-Joseph Chastelain, écuyer du Roi, Antoinette-Victoire-Angélique Chastelain, femme de Jacques de La Loüe, et Marie-Caroline Chastelain, des rentes provenant des successions de Charles-Antoine-Michel Chastelain, leur père, d'Anne-Victoire et de Marie-Albertine Chastelain, leurs tantes, cette dernière veuve d'André-Louis Le Brun ; — transaction entre Charles-Antoine-Joseph Chastelain, Louis-Thomas de Chermont de Senneton, colonel, ingénieur de la ville de Valenciennes, époux de Marie-Albertine-Michelle Chastelain, et Jacques de La Loüe, mari d'Antoinette-Victoire-Angélique Chastelain, suivie de partage des biens de la baronne de La Neufville, leur tante, et de ceux de Marie-Charlotte Chastelain, femme du comte des Barres.

(Liasse.) — 6 pièces, papier

1693-1774

- E 343 Tableau généalogique de la famille Chastelain, depuis Claude-Honorat de Chastelain, seigneur d'Essertines en Beaujolais ; — modèle imprimé de quittance des droits d'armoirie, portant l'écu peint de la famille Chastelain : *d'azur au château d'argent*.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
XVII^e siècle
- E 344 Acte de la prise d'habit de chevalier de Saint-Jean de Jérusalem par Léonet de Chaussecourte, dit Lespinas, dans la chapelle de Saint-Sébastien de la grande église de l'ordre, délivré à Malte, par Votius de Wignacourt, grand maître de l'ordre ; — contrat de mariage de Godefroy de Chaussecourte, comte de Lépinas, fils de feu Louis de Chaussecourte et de Jeanne Doumy, avec Geneviève Du Tronchay, fille de Louis Du Tronchay, marquis de Vayres ; — testament dudit Godefroy de Chaussecourte ; — contrat de mariage de sa veuve avec Philippe Tournyol, seigneur de Bournazeau, président en l'Élection de la Marche ; — accord des précédents avec Joseph de Thianges, chevalier, seigneur de Lussat, et Jeanne de La Faye de la Porte, sa femme, au sujet de la succession dudit Geoffroy de Chaussecourte.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier
1618-1717
- E 345 Enquête faite à la requête de François Du Genest, écuyer, au sujet de certains devoirs contestés entre lui et René Brachet, écuyer, seigneur de Salagnac, où l'on entend Jean de Salagnac, seigneur de Saint-Priest-la-Plaine, Jean de Mazières, seigneur de Freytet et du Chier, et Jean Ajasson, seigneur de la Giverie ; il y est dit que René Brachet est fils de François Brachet qui mourut en Italie, en 1523, d'un coup de lance, reçu dans une escarmouche entre Biengras et Milan, en servant sous les ordres de l'amiral de Bonnivet, et que Françoise de Varie, sa veuve, se remaria avec Jean de Bonneval, capitaine de cinquante lances. — Acte d'inhumation d'Antoine-Aimé Du Pouget de Montplaisir, fils de Charles-François Du Pouget de Nadaillac et de François et Élisabeth Du Tronchay. — Testament de Marie-Geneviève Du Tronchay de Vayre, par lequel elle lègue entre autres une somme de 400 livres pour les réparations et l'ornementation de la chapelle de Sainte-Berthe.
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier
1560-1772
- E 346 Contrat de mariage de Joseph de Johet et avec Louise Rollin, fille de Joachim Rollin et de Françoise Barthelaud ; — appointment en parlement dans un procès entre Jean de Johet, seigneur de la Faye, lieutenant en la vice-sénéchaussée de Limoges, et Jacques Sigaud, sénéchal de Salagnac ; — requête adressée au parlement par Anne de Jouhet, femme de Pierre Jupille, sur ce qu'après la mort de Jean de Jouhet, son père, qui délaissa sept enfants, Mathurin de Jouhet, sieur de Livergnat, frère dudit Jean, se serait fait pourvoir de son office au détriment des mineurs, prétendant que leur père n'en avait été que dépositaire après la mort de Jacques de Jouhet, leur père commun ; — désistement par François Coudert, sieur de Varennes, conseiller à Guéret, comme étant aux droits de Marie Voysin, sa

- mère, en faveur de Jacques de Jouhet, écuyer, seigneur de Colonges et de Beauvais, lieutenant en la vice-sénéchaussée de Limoges, des actions qu'il avait contre Philippe de La Louë et Marie Roux, sa femme.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier
1583-1797
- E 347 Accord passé entre Gabriel Jupille, praticien, et Léonard Guillot, greffier de Salaignac, agissant au nom de Catherine Camard, sa femme, et autres héritiers de Gabriel Camard, greffier de Salaignac, au sujet d'une créance de 56 livres ; — contrat de mariage de Léonard Jupille, bourgeois, fils d'Athanase Jupille, sieur de Boisvert, et de Jacqueline Sigaud, du consentement de Jean-Baptiste Jupille, sieur des Ligners, son grand-père, avec Marie Chassaignard, et d'Anne Redon, du consentement de Gabriel Chassaignard, son frère.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1597-1739
- E 348 Procuration donnée par Mathurin de La Barde, fils de Jacques de La Barde, chevalier, seigneur du Masgelier, à nobles François et Guillaume, bâtards de La Barde, seigneurs de Coulonge, et à Antoine Dordet et Antoine de Langlard, prêtres ; — inventaire fait à la requête de Charles de Barbancroys, écuyer, seigneur de Sarzay, des objets mobiliers à l'usage de Françoise de La Barde, veuve de Jacques de Brizay, chevalier, seigneur de Beaumont, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui se sont trouvés dans une maison où elle était descendue à Paris, rue Saint-Jean de Beauvais, à l'enseigne du *Croissant*, et qui sont représentés par François de Piedgu, écuyer, et Françoise Du Genest, cousine de la défunte.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
1483-1554
- E 349 Contrat de mariage de Jean de La Celle, écuyer, seigneur de Souvolle et de Fromental, avec Agnès de Sainte-Feyre, fille de feu Guy de Sainte-Feyre, écuyer, seigneur de Fournemies, et de Marguerite Ajasson, veuve en secondes noces d'André de Lâge, seigneur de Puisrasat. — Acte par lequel Hélène de Lajauxmont, veuve de Charles de La Tour, chevalier, seigneur de Neufvillars, confirme la donation d'une somme de 3,000 livres qu'elle a faite à Philippe de La Tour, son fils aîné, lors de son mariage avec Marie-Françoise Filleau, lui donne l'héritage de feu Jeanne de La Vergnye, sa mère, et enfin tous ses biens à certaines conditions ; — testament de ladite Hélène de Lajauxmont. — Commission signée d'Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, à M. Le Brun, trésorier de France et grand voyer de la Généralité de Paris, pour faire le recouvrement des revenus de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, dont il est héritier par la princesse, sa femme.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier
1598-1688
- E 350 Testament de Suzanne de Miesna, par lequel elle fait des dons à la cure de Salagnac, aux Récollets de Saint-Léonard, à Jeanne de Miesna, sa sœur, à Jean de

Miesna, son frère, prieur de Saint-Romain, et à Marie, Philippe et Suzanne de La Loüe, enfants de Daniel de La Loüe, et nomme son exécuteur testamentaire François de Villemoune, sieur de la Nouzière. — Diplôme de licencié en droit civil, délivré à Jacques Sigaud, par l'Université de Bourges. — Obligation d'une somme de 1,700 livres, consentie par Jean de Jouhet, sieur de la Faye, lieutenant de la vice-sénéchaussée de Limoges, comme tuteur de Jean Dagniot, à Gédéon de Gaudon, pour faire cesser la saisie opérée par celui-ci sur les bestiaux de Jacques Sigaud, juge de Salagnac, qui avait garanti le paiement de cette somme.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier

1615-1671

- E 351 Testament de Marie-Albertine de Prouville Wasselain, baronne de Ghemy, veuve d'Albert de Neuforge de Warge, baron de la Neufville, colonel au service de Sa Majesté catholique, par lequel, après de nombreux legs à toute sa famille et particulièrement à Marie-Albertine Chastelain, femme de M. Le Brun, sa nièce, elle dispose de partie de ses meubles ainsi qu'il suit : à Anne-Victoire Chastelain, sa nièce, la médaille d'or, venant de Jean-Baptiste Pailly, capitaine des gardes du pape Innocent XI, qui lui en fit présent et qu'elle veut être fidéicommissée dans sa famille ; à la même, tous les portraits de famille et autres, livres et instruments de musique, médailles, croix, reliquaires enchassés en or avec des diamants ou autrement ; à Albertine Chastelain, sa petite-nièce, un coffre-fort doublé de satin vert, liséré d'argent ; plus « notre grand plat d'argent à jour, fait en fleurs et en fruits au naturel, fort curieusement travaillé et une noix muscade, enchassée en argent et faite en tasse pour boire, avec les armes des Wasselain et La Vieuville ; ces dernières pièces seront fidéicommissées dans notre famille, avec d'autant plus de raison, que cette muscade est depuis 400 ans dans la famille de notre honoré père, ainsi qu'on le voit dans des anciens testaments ; à son petit-neveu, outre beaucoup de vaisselle, un petit homme qui tient un sceau sur la tête pour boire des santés, une chemise de maille, vieille antiquète de nos ancêtres ; » à la chapelle des sœurs de Wetz, son beau Jésus venant d'Italie, etc.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1741

- E 352 Vente de l'étang d'Ardannes, par René Brachet, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Salagnac, à Jacques Du Murault, écuyer, seigneur du Mazeau et de la Gorne, faisant pour Jean Du Murault, sieur de la Ponge, son frère ; — sentence de Pierre Chevalier, juge de Salagnac, condamnant, à la requête de Jacques de La Barde, docteur en droit, conseiller au parlement, tuteur de Françoise de La Barde, sa nièce, André et Mathurin Pasquet et Pierre Lugnon à faire résidence et tenir feu vif en la tenue de Baignoulx, qu'ils tiennent en fondalité de ladite demoiselle, et d'y élever des édifices tels qu'ils y sont tenus par leur contrat de baillette. — Sentence du juge de Salagnac condamnant les tenanciers des Meules, de Losmyère et du moulin de Barriat à payer à Jean Dugenest, écuyer, seigneur du Masgelier, les rentes qu'ils lui doivent ; — également des rentes dues au seigneur du Masgelier sur le lieu de Barriat, et sentence de la sénéchaussée de Limoges qui condamne les tenanciers à en faire le paiement à Philippe de La Loüe.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1515-1686

E 353 Vente par Jean, bourgeois de Bujaleuf, veuf d'Agnès, fille d'Hélie de Plantadis, et Pierre et Hélie, ses fils, à Jean de Moulins, fils, et autre Jean, bourgeois de Saint-Léonard, de leur mans des Bardes, paroisse de Saint-Martin-Terresus ; — vente dudit lieu par Antoine Bordes à Gabriel Daza, chevalier de l'ordre, seigneur de la Douze, de Vieilleville et de Peyramont. — Appointement au parlement dans le procès entre Jean Roux, greffier, lieutenant de robe courte de Limoges, seigneur des Bordes, avec Léonard Durrieux, son tenancier, à qui il réclamait le paiement d'une rente. — Extrait du terrier du Masgelier relatif au lieu de Bordessoule. — Acensement fait par Maurice de La Barde, damoiseau, seigneur du Masgelier, a Pichon du Bostéal. — Ratification par Françoise Chézaud, veuve de Léobon Robin, de la vente qu'elle a faite à Pierre Sigaud, notaire royal, du pré de Chaussadis, dont le prix est versé entre les mains d'André de Masdot, procureur de messire Antoine de Prieurat de Myonachas ; — annonce d'une pièce produite dans un procès entre Jean Dugenest, écuyer, seigneur du Masgelier, et Jean Rollin, sieur d'Humières.

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1333-1665

E 354 Ventes consenties par René Brachet, seigneur de Salagnac et de Montaignu-le-Blanc, à Jacques et à Léonard Sigaud, prêtres, à Léobon Sigaud, oncle dudit Léonard, du pré de Meilhassou et de rentes qu'il lève sur leurs héritages à Condat ; — revente du pré de Meilhassou par Mathurin Mars, écuyer, seigneur de Coupperot, à Léobon Sigaud ; — procès de Jeanne de Bonneval avec Antoine et Léonard Sigaud, qui prétendaient à un droit de pacage sur les dépendances de sa métairie du Meilhassou ; — subrogation de Gabriel de Bonneval, chevalier de l'ordre, seigneur de Blanchefort, par les Sigaud, à leurs droits sur le Meilhassou ; — accord intervenu entre Isabeau de Pompadour, dame de Naillac, avec Isaac et Léonard Sigaud, auxquels elle réclamait les arrérages d'une rente ; — dépositions faites par Jean Rebière, avocat, Jean Brusletourte, Joachin Geay, curé de Chantosme, Léonard Relairdon, Guillaume Geay, sieur de la Cour, et Guillaume Landon, portant qu'après la mort d'Isabeau de Pompadour, Pierre Caillaud, greffier de Naillac, aurait délivré à Jean Sigaud les titres indiquant les reconnaissances dues par les habitants de Condat ; — arrêt du parlement rendu entre les tenanciers de Condat et le syndic du chapitre de Saint-Étienne de Limoges qui leur réclamait des rentes.

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces papier

1537-1671

E 355 Offre faite par N. de La Loüe à la fabrique de Gartempe de deux rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, en échange d'une rente de 105 livres, léguée à ladite fabrique par Geneviève de Tronchay, dont Antoine de La Loüe, son père est héritier ; — bail à ferme, et vente par Marie de Chalus, veuve d'Yves de Sarazin, chevalier, seigneur de Gioux, par Jean-Joseph de Rochedragon, et par François de Bréchart de Brinet, époux de Marie Leroy d'Alarde, à François Voysin, avocat à Guéret, de la terre de Gartempe, qui leur appartient, comme héritiers de Godefroy de Chaussecourte, seigneur de Lépinas. — Reconnaissances rendues à Guy de Sainte-Feyre, seigneur de Fornemier et de Pleinevayre, pour la tenue des Jouquets. — Baillette par Jacques de La Barde, seigneur du Masgelier, à André

Jolivet l'aîné, d'une muraille sise au bourg de Salaignat, devant la place publique du chapitre où se tient le marché, moyennant 10 sous et une geline de cens ; — vente de cette maison par Jacques Vincent à Léobon Aubonot. — Procès de Philippe de La Loüe avec Silvie Sigaud et Léonard Delaget, sieur de Meilhassoux, son fils aîné, au sujet du paiement de ce cens. — Échange entre César de Saint-Yrieix, commandeur de Paulhac et de Lascroux, assisté de Guyot Desmier, commandeur de Blaudeix, et de Jacques Fayolle, avocat, et Isabeau de Pompadour, veuve de Gaspard Foucaud, chevalier de l'ordre, capitaine de cent hommes d'armes, seigneur de Saint-Germain, assistée de Gabriel Moreau, sieur de la Reyjade, bailli de Dun, d'une rente sur les villages de Fleurat et de la Grange, contre une rente sur le Masméau, Condat et Pradeaux.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier

1490-1757

E 356 Reconnaissance donnée à Jean de Bonneval, seigneur de Blanchefort, chambellan du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, comme tuteur de René Brachet, par Pierre de Johet et autres, du village de Johet, qu'ils tiennent dudit Brachet, seigneur de Salaignac. — Mandement de Martial Bermondet, lieutenant du sénéchal de Limoges, pour que Poton de Xaintrailles, premier écuyer du Roi, seigneur de Salagnac, s'abstienne de mettre la main sur les fruits et revenus de Marguerite de Bridiers, veuve d'Olivier de La Barde, pendant l'instance qui est pendante entre eux et dont copie est faite à la requête de Jacques de La Barde, à l'encontre de Georges et de Louis de Bussières. — Confirmation par le parlement d'une sentence de la sénéchaussée de Limoges qui avait réglé le droit de jouissance de la terre de la Barde entre Jacqueline de La Barde, veuve de Foulques Daire, chevalier, et Marie de La Barde, femme de Pascal Du Teil.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier

1440-1587

E 357 Estimation des terres de la seigneurie de la Berlandière, faite à la requête de Louis de La Loüe et de Jacques de Villiers, écuyers. — Hommage rendu par Louis de La Loüe, écuyer, seigneur de la Boussée, fils d'Hubert de La Loüe, à Charles de La Rochefoucault, commandeur du Saint-Esprit, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Champagne et de Brie, de Barbesieux et du Blanc, du fief de la Boussée, tenu de sa baronnie de Preuilley, au franc devoir d'une paire d'éperons dorés. — Adjudication par Pierre Chevalier, châtelain de Salagnac, comme tuteur annuel de Françoise de La Barde, à Louis de Royère, prieur de Saint-Léonard, du village de la Chièze que Mathurin de La Barde, seigneur du Masgelièr, père de ladite Françoise, avait fait saisir comme étant en ruine et abîmé faute de tenanciers. — Partage fait entre Jean, Berthomé et Pierre Tarrasson, frères, du lieu de la Chièze, qu'ils possèdent par indivis. — Acensement de la métairie de la Villatte, par Guillaume, *aliàs* Georges Du Genest, seigneur de la Barde et de Collonges, et Gabrielle Chabanier, sa femme, à Léobon Bezlon, écuyer.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

1505-1693

- E 358 Acquisition faite par Françoise de La Barde, dame du Masgelier, des champs froids des Conbertes, sis au territoire de Ponferrant. — Ventes par René Brachet ; seigneur de Montaigu, à François La Grosse, apothicaire, de rentes sur les villages de Langlard, Moureynoux, Barriat et Peyronneau. — Déclaration faite par Jean Du Genest, écuyer, seigneur du Masgelier, qu'il ne s'oppose pas à ce que Gabriel de Bonneval, chevalier de l'ordre, à l'encontre d'Horace de Bonneval et comme héritier de René Brachet, établisse 600 livres de rente sur la terre de Montégu et Salagnac, à moins que ce ne soit sur les lieux de Langlard et autres, que François Du Genest, son père, avait acquis dudit Brachet. — Procès, au sujet de la propriété de Langlard, entre Daniel de La Loüe et le chapitre de Saint-Martial de Limoges. — Sommation faite à Léonard Guilhot, greffier de Salagnac, d'avoir à fournir à Philippe de La Loüe deux faucheurs et un moissonneur aux jours dits, de lui envoyer une charrette attelée de deux bœufs pour aller quérir du vin à Saint-Marcel, et de lui payer les rentes qu'il lui doit pour Langlard. — Extrait du terrier de 1485, pour ce qui est relatif au lieu de Langlard.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier
- 1530-1712
- E 359 Bail à ferme du moulin de la Ribette par Louis de La Loüe, seigneur du Masgelier, à Joachim Delavault, notaire. — Ventes par Pierre de Johet, Jean et Gabriel de Johet, fils de Léobon de Johet, et autres, à Françoise de La Barde, de pièces de terre, sises à la Rivière de las Vors. — Vente par Louis Cuysinaud à Pierre Garreau de tout ce qu'il possède au village de las Brouas. — Procès de Jean Du Genest, écuyer, et de Madeleine Du Genest, sa fille, femme de Louis de La Loüe, seigneur de la Brousse, avec les syndics de Limoges qui leur réclamaient le paiement de rentes pour le village de las Brouas ; — hypothèque donné par Louis de La Loüe à Pierre Garreau, laboureur, sur les rentes de las Brouas, pour le prêt d'une somme de 320 livres ; — accord de Daniel de La Loüe, seigneur du Masgelier, avec ses tenanciers de las Brouas, qui s'engagent à lui payer régulièrement ce qu'ils lui doivent ; — hommage lige rendu à Philippe de Jumilhac, seigneur de Montaigu par Daniel de La Loüe, seigneur du Masgelier, pour la rente foncière de son fief de las Brouas ; — procédure à ce sujet et saisies faites sur les tenanciers par le seigneur de Montaigu ; — extrait du terrier de 1566, pour ce qui est relatif à las Brouas.
(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier
- 1531-1675
- E 360 Procès de Philippe de La Loüe, seigneur du Masgelier, avec Godefroy de Chaussecourte, seigneur de Gartempe, qui est condamné à lui payer 2,130 livres 10 sous, pour arrérages de la rente de las Brouas ; — évaluation de ces arrérages à la mesure du forléal de Limoges ; — reconnaissance donnée par Marie Du Tronchay de Vaire, veuve de Godefroy de Chaussecourte et femme de Philippe Tournyol, seigneur de Bournaseau, à Marie Roux, veuve de Philippe de La Loüe, qu'elle lui doit 2,900 livres, comme principale tenancière du lieu de las Brouas, réuni à la terre de Gartempe ; — reconnaissance de la rente de las Brouas donnée à Jacques de La Loüe, seigneur du Masgelier, par le fermier de Gartempe. — Vente par Antoine et François Raguin, frères, à Jacques Sigaud, sénéchal de Salagnac, des pièces de terre de las Serras et de Champelat. — Arpentement du bourg de Lizières et également des rentes qu'il doit au Masgelier ; — extrait du terrier de 1566, pour ce qui est relatif audit lieu de Lizières.
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
- 1628-1749

- E 361 Hommage fait par Olivier de La Barde, seigneur du Masgelier, à Poton de Xaintraille, seigneur de Villeton et de Salagnac, maître de l'écurie du Roi et son bailli en Berry ; — signification à Daniel de La Loüe d'avoir à rendre à Philippe de Jumillac l'hommage qu'il lui doit pour le Masgelier ; — enquête dans un procès entre René Brachet, seigneur de Montaigut, et François Du Genest, seigneur en partie de la Barde et du Masgelier. — Actes délivrés à François Du Genest, par Jean Petrot, juge de Limoges, que la charge de blé, mesure de Limoges, est de 3 sextiers et que le sextier vaut 4 éminaux, par Jacques Chevalier, châtelain de Salagnac ; qu'en 1563 le sextier de froment, à la mesure dudit lieu, a valu 35 sous, celui de seigle 25 sous, celui d'avoine 2 sous, la vinade garnie de quatre bœufs ou charrettes pour aller à Argenton 3 livres, le bian à faucher 3 sous, celui à mestiver 2 sous, la geline, 2 sous ; par Étienne de Gertaud, juge de la Tour de Saint-Vaury, que 4 quartes de Limoges et de Salagnac font 1 setier, et que 13 quartes de blé, mesure de Salagnac, en font 16 à celle de Limoges.
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier
- 1438-1672
- E 362 Reconnaissance de MM. de La Loüe et Du Genest portant qu'ils ont choisi Jean Bargeron pour faire la recette du Masgelier. — Condamnation d'André Jupille, sieur du Mas, à payer à Louis de La Loüe les lods et ventes pour ce qu'il a acquis dans la fondalité du Masgelier. — Inventaire des pièces produites devant Michel de Barberie, intendant de Limoges, par Philippe de La Loüe, pour faire condamner les tenanciers de quatorze villages à payer les rentes qu'ils doivent à sa seigneurie du Masgelier. — Mémoire indiquant au sieur de La Loüe la conduite qu'il doit tenir pour rendre l'hommage du chapitre de Saint-Étienne, à raison de son fief du Masgelier. — Sentence de l'Élection de Limoges faisant défense au syndic de l'enclave de la Barde-Masgelier d'imposer à la taxe certaines pièces de terre que Jacques de La Loüe fait valoir par valets ; — Lièves de cens et rentes, droits et devoirs seigneuriaux dus à la seigneurie du Masgelier ; — extrait du terrier de 1485, pour ce qui est relatif au domaine et à la forêt du Masgelier.
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier
- 1485-1782
- E 363 Terrier pancarte des cens, rentes, servitudes, droits, devoirs, tailles, charrois, bians, arbars, et manœuvres de la terre du Masgelier, appartenant à nobles hommes Olivier et Nigon de La Barde, frères, écuyers et seigneurs dudit lieu du Masgelier, et transcrit à la requête de Jacques et d'Olivier de La Barde, seigneurs du Masgelier, le 16 juillet 1457.
(Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; pièces, papier
- 1429
- E 364 Terrier des seigneuries de Neufville-les-Cluis et du Masgelier, dressé à la requête de Jacques de La Barde, chevalier, seigneur en partie desdits lieux : il comprend, pour la seigneurie de Neufville, les lieux du Mas, de Drousounet, de Neufville, de Pouze, de Maignencet, d'Aupoux, de Villiers, et du bourg et paroisse de Cluis-Dessus, d'Angourteray, du Brulhat et de Chaumont, paroisse de Gournay, de Rynjat, du Fraigne, de Chouvyn et du bourg paroisse de Mailhet, du Repaire, paroisse de Malicornay ; et pour la seigneurie du Masgelier, du lieu de la Barde,

du château et de la préclôture du Masgelier, de sa métairie et de son moulin, de Pontfairan, de Salagnac, du Molletier, des moulins de Boussiroux, du Clou, de Longeville, de la Vallade, de Langlart, de Vauppillat, de las Croux de Mazeirat, de Condat, de Vielhestivau, de Poignagot, de la Peyre, de Ribête, de Neufville, de Seovrit, de la Ribe, de Juet, du Grand-Bourg et du bourg et paroisse de Salagnac, de la Cheise, de Marchautoux, de Montimbert, de Quinsat et du bourg, paroisse de Saint-Priest-la-Plaine ; de Maumas, de la Suderie et du bourg, paroisse de Lizière ; de las Broas et de Luchapt, paroisse de Gartempe ; du Mont à la Forge, paroisse de Marsac, de la Bethoule, de Bordesoule et Mouchier, de Murat, paroisse de Bénévent ; de la Villatte-Billon, paroisse de Saint-Victor ; des dîmes de Saint-Silvain-Montaigut, des Ayras, de la Villatte, de las Rebeiras et du moulin au Roi, du Cros, du Mandement, de Tailhablon, du Monteil, paroisse de Naillat ; de Puiramisson, et de Champlibert, de Segurat, paroisse de Fromental ; de Feuldessous, paroisse de Saint-Étienne de Fursac ; de Chabanetes, paroisse de Saint-Pierre de Fursac ; de Chanours, paroisse de Saint-Denis ; de la Graule près Limoges et à Saint-Léonard, Esbouleaux, la Genêtouse, Basvaulx, Chastenet (Puyramisson, Champlibert) et Saint-Vaury.

(*Registre.*) — *In-folio, 146 feuillets, parchemin*

1485

- E 365 Terrier de la seigneurie du Masgelier, dressé à la requête d'Aymé-François Du Genest, écuyer, seigneur de Puyrajon et du Masgelier.

(*Registre.*) — *In-folio, 44 feuillets, papier*

1566

- E 366 Extraits des terriers de 1485 et de 1565, pour ce qui est relatif au Moltier. — Saisie de la terre de Montaigu, à la requête de Marie d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, veuve de Jean de Jumilhac, baron de Langoiran, et de Pierre, marquis de Jumilhac, lieutenant du Roi en Périgord, capitaine de mousquetaires, sur Marie Desfieux, veuve de Pierre Léonard, écuyer, seigneur de Noiziers, comme tutrice de Claude-Antoine Léonard, son fils, pour non paiement d'une rente de 600 livres. — Sentence de Roland Betholaud, sénéchal de Salagnac, dans le procès entre Pierre de Sacconneys, commandeur de Paulhac et de las Croux, et les habitants du village de Montreynoulx, auxquels il réclamait une rente foncière, et qui appellent en garantie Jean Du Genest, seigneur du Masgelier, dont dépend ledit village. — Extrait du terrier de 1429, pour ce qui est relatif à Mosmas. — Lettres de madame de Sauzet, au sujet des rentes du Grand-Murat. — Vente par Antoine Aymé Du Pouget, marquis de la Villeneuve, à Barthélemy Fialon, du moulin des Neuf-Bœufs. — Reconnaissance rendue par des habitants de Neuville, de Farsat et de Bostramier, à Guy de Sainte-Feyre, écuyer, seigneur de Fournemyer, et à Marguerite Ajasson, sa femme, pour ce qu'ils tiennent dans leur seigneurie de Plainevaire.

(*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier*

1485-1750

- E 367 Arrêt du parlement confirmant une sentence de la sénéchaussée de Limoges, qui condamne Léonard Terrasson, sieur de Renardine, à payer à Antoine de La Loüe,

donataire de Léonard de Laget, sieur de Plainevaire, une rente pour le ténement de Nérat. — Vente par Simon Landon, à Jacques Bouessyn, de la pièce de terre de Nouhaud, dont le retrait est fait par Léonard Sigaud et Léobon Sigaud, son oncle. — Vente par René Brachet, seigneur de Montaigu, à Françoise de La Barde, veuve de Jacques de Brizay, seigneur de Beaumont et de Villegougis, capitaine de cinquante hommes d'armes et portionnaire de la maison du Roi, d'une rente foncière qui lui est due sur le Palissou ; — procès en la sénéchaussée de Limoges entre François Du Genest, seigneur du Masgelier et de Puirajon, cousin et héritier de ladite de La Barde, et ledit Brachet qui prétendait avoir été trompé de la moitié du prix ; accord à ce sujet, par lequel François Du Genest se désiste de ses droits sur le Palissou et Villestivau, et en échange René Brachet lui fait l'abandon de ses droits de réméré sur Langlard, Barriat et les cens de Jouchet. — Vente du pré du Peyrat par Jacques Sigaud, juge à Salagnac, à Pierre Camard, procureur fiscal. (*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

1553-1730

- E 368 Transport fait par Léonard de Bonnelle, sieur de Plainevaire, et Marguerite de Pompadour, sa femme, à Jean Faucher, receveur de Beynac, d'une somme de 100 livres, à percevoir sur les revenus de son lieu de Plainevaire. — Vente par Jean Doignon, juge de Bénévent, au nom de Jacques Du Vignaud, écuyer, seigneur des Vories, à Jacques Sigaud, juge de Salagnac, d'une somme de 1,230 livres que lui doit Léonard de Bonnelles, hypothéquée sur la seigneurie de Plainevaire ; — vente dudit lieu par Léonard de Bonnelles à Jacques Sigaud. — Association passée entre Marguerite Marchandon, veuve de Jean Camard, François Meunier, lieutenant provincial en la sénéchaussée du Haut-Limousin, Pierre Camard, procureur fiscal à Salagnac, et Étienne et André Rebière de Cessat, pour retirer par droit de prélation certaines rentes qu'ils devaient à la seigneurie de Plainevaire, acquise par Jacques Sigaud, lequel fief a été possédé, en 1526, par Pierre de La Ville, écuyer, seigneur de la Chazette, en 1559, par Guy de Sainte-Feyre, écuyer, et Marguerite Ajasson, sa femme, en 1623, par Léonard de Bonnelle, en 1623, par Jacques Du Vignaud, et en 1626, par Jacques Sigaud. — Liève du fief de Plainevaire.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces et 1 cahier, in-folio, 21 feuillets, papier

1622-1636

- E 369 Copies des reconnaissances rendues aux divers seigneurs de Plainevaire, pour les lieux de Neyrat et Nevelours, paroisse de Chamborant, le bourg de Fleurat, le Jonquet, la Faye, Langlard, Ribbe, Vospillat, Condat, les Termes, la Pouyade, Uvies, Neuville, Couvalette, la Vaulroy, et le Grand-Bourg, paroisse de Salagnac, Marchauteix, Quinsat, Beysseresse et Vieilleville, paroisse de Saint-Priest-la-Plaine, et de Vilestivaud, paroisse de Saint-Vaury.

(*Cahiers.*) — In-folio, 66 feuillets, papier

1526-1626

- E 370 Accord entre les tenanciers de Quinsat, pour payer les rentes qu'ils doivent à Marc-Antoine de La Loüe, comme héritier de Léonard de Laget, sieur de Méliassou ; — vente par Léonard de Laget, en sa qualité d'héritier de Sylvaine Sigaud, sa mère, à Pierre Geay, archer de la grande prévôté du Limousin, fermier

du bourg de Salagnac, de la rente des Germain, au bourg de Saint-Priest, dont il fait ensuite le retrait. — Acensement par François Collet, bachelier en lois, fondé de pouvoirs de Françoise de La Barde, dame du Masgelier, à Philippe Quinsat et Pierre Malerbaud, de deux murailles et d'un verger, sis dans le faubourg Saint-Micheau de la ville de Saint-Vaury. — Vente d'une maison au bourg de Salagnac, par Michel Jupille, sieur de la Grange, héritier de Léonard Jupille, à Philippe de La Loüe. — Nomination par les habitants de Salagnac, de François Farne, curé, de Jean-Joseph Moulinier, ancien avocat du Roi au bureau des finances, de Gabriel de Jouhet, sieur de la Cour, de Jean Guilhot, sieur de Rebeyras, de Pierre Sibot, syndic, d'Étienne Monneyroux, sieur de l'Age-au-Seigneur, ancien sous-brigadier de mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, et de Jean Bargeron, tenancier, pour intervenir au procès entre Jean et Léonard Pardon, fermiers de la seigneurie de Salagnac, et Jacques de La Loüe, seigneur du Masgelier, au sujet des dîmes de la paroisse. — Arrêt du parlement de Paris qui dispense ledit de La Loüe de fournir des bœufs, charrettes, manœuvres et granges pour enlever la dîme, mais qui lui fait défense de relever ses gerbes sans en avoir averti le seigneur ou son fermier.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin

1725-1768

- E 371 Bail à ferme par Jacques de Johet, écuyer, seigneur de la Cour, à Jean et autre Jean Jardineau du domaine des Termes. — Reconnaissance par laquelle Jean-Joseph Moulinier, écuyer, gendarme de la garde du Roi, déclare à Marc-Antoine de La Loüe qu'il est son tenancier pour le village des Termes, dépendant de la seigneurie de Plainevaire. — Signification faite par Jacques de La Loüe aux fermiers de Villesange, d'avoir à lui payer une rente de 4 setiers de froment, que Louis-Gaspard-François Desmarais, chevalier, seigneur de Chambon, a reconnu lui devoir sur ledit lieu. — Accord au sujet des terres sises près de Voulxpillat, par lequel Mathurin Brachet, seigneur de Montaigut, et ses hommes serfs de Voulxpillat abandonnent à Jacques de La Barde, seigneur du Masgelier, quelques-unes de ces terres en toute propriété et lui reconnaissent le droit de pacage sur le reste, quand les champs sont en friche, fait en présence de Joachim Brachet, fils de Mathurin, de Jacques Bigordon, curé de Borron, de Louis Baille, seigneur de la Court, et de Louis et de Lignières, écuyers. — Constitution d'un procureur faite par Madeleine Du Genest, femme de Louis de La Loüe, pour comparaître en justice à rencontre de Léonard de Bonnelle qui prétendait à une rente sur le lieu de Vospillat.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier

1491-1758

- E 372 Minutes de Jean Gerbaud, notaire royal à Salagnac. — Vente par Jacques Boylot au prieur et aux prêtres de la communauté de Saint-Priest-la-Plaine, d'une rente de 2 setiers de blé, mesure de Salagnac, et de 5 sous 1 denier. — Vente par Guillot de Labouteille, de Saint-Priest-Arfeuille, à Jehan de La Riberolle, d'un pré appelé le pré de la Lande de la Ribière, mouvant du seigneur du Puy-Robin. — Procuration donnée par Louis Brachet, seigneur des châellenies de Salagnac et de Montaigut-le-Blanc, demeurant en son château de Salagnac, à Barthélemy des Assiz.

(Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier

1542-1547

- E 373 LA. MARCHE (de). — Requêtes présentées au lieutenant général de la sénéchaussée de Guéret par Sylvain de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Vervie, François de La Marche, chevalier, seigneur de Pierrefolle et Jean-Baptiste Tournyol de La Rodde, maître particulier des eaux et forêts, possesseur de dîmes inféodées dans la paroisse de Fresselines, contre Pierre Lavaud, curé de cette paroisse, pour le contraindre, en sa qualité de seul décimateur ecclésiastique, à faire les réparations nécessaires à l'église. — Transaction entre Gabriel-François de La Marche, chevalier, seigneur de Puisguillon, époux de Marguerite de Chabannes, héritier de Marie de La Marche, sa sœur, morte sans enfants de son mariage avec Sylvain de Saint-Maur, et Antoine-Pierre de Saint-Maur, chevalier, seigneur des Jarriges, époux de Marguerite de La Marche. — Vente d'héritages par Sylvain Guillon à Sylvain de La Marche.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
- 1763-1785
- E 374 LAMARQUE. — Extrait du testament d'Antoine-Louis-François, comte de La Roche-Aymon, maréchal de camp ès armées du Roi, par lequel il lègue à Jean Lamarque, son valet de chambre, une pension de 700 livres, et ordonne que son corps soit inhumé à Mainsat, dans le tombeau de ses ancêtres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1786
- E 375 LA MOTTE. — Lettres de Charles VII, datées de Rouen, mandant au bailli de Caux, vicomte de Neufchâtel, d'accorder à Jacquet de La Motte, écuyer, sur le vu de l'acte d'aveu et dénombrement rendu par lui au Roi, la libre jouissance du demi-fief de Cantepie. — Mémoire d'une sentence rendue aux assises de Neufchâtel, tenues par le lieutenant d'Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur de Monteil, chambellan du Roi et son bailli de Caux, accordant à Jeanne de Cantepie, à la requête de Pierre de La Motte, écuyer, fondé de pouvoirs de ladite dame, sa mère, décharge des amendes encourues par elle, à faute d'hommage non rendu.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin
- 1450-1469
- E 376 LANDRIESVE. — Sentence des juges-consuls de Riom condamnant par défaut Marie-Silvie Mathieu, veuve de Guillaume Bouchier, vivant notaire à Monteil-de-Gellat, à payer à Gabriel de Landriesve, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Guéret, la somme de 200 livres. — Obligation reçue par Gabriel de Landriesve, sieur des Bordes, au nom de Gilbert de Landriesve, sieur d'Épessat, marchand à Aubusson, son frère, par laquelle Marie-Silvie Mathieu reconnaît lui devoir la somme de 1,387 livres et 120 sacs à sel, pour être quitte de tout le sel qu'elle a débité pour lui en qualité de commissionnaire. — Ratification des comptes de tutelle de M. de Landriesve, sieur du Chiron, son oncle, par M. de Landriesve de Chambrun, prieur-curé de Chénerailles. — Déclaration à la municipalité de Gannat par Pierre Bohat, agent national, d'une rente de 300 livres par lui due aux enfants de Philippe-Silvain Tournyol, héritier de Marthe de Landriesve, de Guéret, émigrés.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier
- 1706-1793

- E 377 LAPORTE. — Déclaration de M^e Jean de Laporte, notaire royal à Peyrat-la-Nonière, fixant à 800 livres l'évaluation de sa charge.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*
1771
- E 378 LARDILLIER. — Brevet d'une pension de récompense militaire de 135 livres, délivré par Philippe-Henri, marquis de Ségur, maréchal de France et ministre de la guerre, à Antoine Lardillier, âgé de soixante-deux ans, ayant servi pendant quarante-deux années consécutives comme cavalier dans les armées du Roi.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*
1783
- E 379 LA ROCHE (de). — Fragment d'un aveu et dénombrement rendu à Gilbert de Murat, écuyer, seigneur de Viersac (Allier), Château-Guyon, la Gaignerie, Puibardin, etc., et à Jehanne de Viersac, sa femme, par les hommes serfs de ces domaines. — Enquête sur un procès entre Jean Mercier, seigneur de la Rivière et de la Gaignerie, demandeur en restitution de dîmes, et Claude de Murat, seigneur de Viersac, où il est dit que les religieux de Chambon, le commandeur de Lavaufanche et le seigneur de Viersac se partagent les dîmes de la Gaignerie. — Testament de Marie-Sylvie de Beauvergier, épouse en premières noces de Jean de Murat et en secondes noces de Joseph Le Groin, chevalier, seigneur de Villebouche, par lequel elle ordonne que son corps soit inhumé dans l'église de Viersac, dans la sépulture de M. de Viersac, et que le service du Rosaire continue à être fait les vigiles de toutes les fêtes de Notre-Dame dans ladite église ; elle donne à Hugue d'Assy, époux de Jeanne de Mura, sa fille, sa croix d'or garnie de diamants, estimée à environ 600 livres, et à Jehanne de Murat, sa litière et sa bénédiction. Jean de Vignolle, seigneur de La Barre est désigné pour son exécuteur testamentaire. — Inventaire de la dame de Beauvergier, où est mentionné son contrat de mariage avec Jean de Murat, écuyer, du 5 mars 1597, et l'acte de consécration de la chapelle de Viersac, le 31 décembre 1619.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier*
1553-1650
- E 380 Transaction entre Guillaume Pinette, commissaire ordinaire de l'artillerie, porteur des pouvoirs du duc de Sully, et Jehan de Chaluz, entre les mains duquel il avait fait arrêt pour une somme de 1,913 livres, sur ce qu'il devait à Hugue d'Assy, écuyer, seigneur de Cornansay, à cause de Jeanne de Murat, épouse de ce dernier, veuve en premières noces de Claude de Chaluz. — Maintenu en possession, accordée par le lieutenant général du duc d'Orléans au bailliage de Montpensier, à Gabrielle Darreau, veuve de Silvain d'Assy, chevalier, seigneur de Châtelguyon, Viersac et Cornansay, tutrice de ses enfants mineurs. — Testament de Marie Ravier par lequel elle ordonne que son corps soit inhumé près du tombeau de son mari, dans l'église de Viersac, et lègue à Jacques d'Assy, son fils, lieutenant au régiment Royal-Comtois, le quart de tous ses biens.
(*Liasse.*) — *3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier*
1630-1748

- E 381 Bail, à ferme par Antoine-Jean de La Roche, chevalier, seigneur du Rouzet, et Françoise Bardon, son épouse, d'un domaine sis au bourg de Tarsset. — Sentence du bailli, gouverneur et lieutenant général du Berry, au profit d'Étienne de La Roche, seigneur de Galmeau, Viersac, etc., et de dame Marie d'Assy, son épouse, contre Gabriel-Jean de Rochefort, chevalier, seigneur de Coulanges, fils de feu Jean de Rochefort, au sujet de la succession de Jacques Ravier, procureur au présidial de Bourges. — Transaction entre Vincent Dubreul, chevalier, seigneur de la Brosse, François Dubreul de La Brosse, écuyer, porteur de procuration de Joseph Dubreul, écuyer, son frère, et Marie d'Assy de Viersac, au sujet de la succession de feu Joseph Dubreul, chevalier seigneur de la Vaud de Maine, capitaine au régiment de Barbanson, chevalier de Saint-Louis. — Procès-verbal du séquestre fait par le commissaire nommé par le directoire d'Évaux, entre les mains de Marie d'Assy de La Roche, d'une somme de 2,500 livres de pension qu'elle doit à Jean-Baptiste de La Roche, son fils, émigré.
(Liasse.) — 50 pièces, papier
- 1599-1793
- E 382 Généalogie de la branche aînée de la famille de La Roche et de la branche de La Roche-Loudun, issues de Jean de La Roche, écuyer, seigneur du Rouzet, et de Gasparde de Trancillion — Autre généalogie de la famille de La Roche, présentée pour Louis de La Roche, fils d'Étienne de La Roche. — Lettre du chevalier de Piégon, gendre du chevalier de La Roche du Rouzet, officier au régiment de l'Île-de-France, au sujet d'un ouvrage sur la généalogie de la noblesse d'Auvergne, par l'abbé Berger, aux frais duquel il refuse de contribuer.
(Liasse.) — 1 pièces, papier
- 1511-1773
- E 383 Contrat de mariage entre Jean du Durat, chevalier, seigneur de la Serre, Le Mazeau, Bussière-Vieille et Varaines, fils de feu François de Durat, chevalier, seigneur du Mazeau, et de feu Marie d'Allemaigne, et Gabrielle d'Assy, fille de Silvain-Jacques d'Assy, chevalier, seigneur de Châtelguyon et la Gaignerie, et de Marie Ravier. — Procès-verbal d'adjudication des droits de centième denier, dus au dus d'Orléans, à cause de sa châtellenie de Lépaud, par Jean de Durat, chevalier, tuteur, de Rose de Durat, sa fille, unique héritière de feu Gabrielle d'Assy, sa mère, et héritière par moitié de feu Jacques d'Assy, chevalier, seigneur de Viersac, son oncle. — Acte de décès de Rose de Durat, pensionnaire au monastère de Clermont-Ferrand, inhumée dans l'église de cette maison.
(Liasse.) — 8 pièces, papier
- 1736-1964
- E 384 Commission de capitaine dans le troisième bataillon de nouvelle levée du régiment d'infanterie de Montmorin, pour M. de La Roche. — Brevet de chevalier de Saint-Louis pour Étienne de La Roche. — Commission de lieutenant en premier de la compagnie de Saint-Just dans le régiment d'infanterie de Chartres, contresignée par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, colonel général de l'infanterie française, pour Louis de La Roche du Rouzet de Viersac.
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier
- 1743-1782

- E 385 Brevet de capitaine de grenadiers au régiment d'infanterie de l'Ile-de-France, pour tenir rang de major, en faveur d'Étienne Du Breuil de La Roche, sieur du Rouzet. — Donation par le même, demeurant à l'Ile-de-France, quartier du Port-Bourbon, de tous ses biens meubles et immeubles, à Claude de La Roche, sieur du Rouzet, son frère, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Port-Bourbon, à la charge de le nourrir et entretenir et de lui laisser l'usufruit et la jouissance de sa négresse Zaire, jusqu'au jour de son départ de l'île. — Mémoire pour obtenir la croix de Saint-Louis, présenté par le même. Dans ce mémoire, il est dit que son père est mort maréchal de camp et qu'il a eu sept frères au service de Sa Majesté, dont cinq sont décorés de la croix de Saint-Louis.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier
1745-1777
- E 386 Quittances de la pension faite à madame de La Roche, économe de l'abbaye de l'Éclache, données par madame Des Adrets et madame de Rabodange, abbesse d'Estival. — Lettre de madame de Rabodange à madame de La Roche du Rouzet. — Renonciation de J. de La Roche, chanoine de Metz, en faveur d'Étienne de La Roche, seigneur de Viersac, son frère aîné, de ses droits à la succession de feu Antoine de La Roche, lieutenant-colonel de cavalerie, et de feu Marie-Silvie Du Breuil, ses père et mère. — Extrait du testament de l'abbé J. de La Roche, par lequel il donne le principal de sa succession à Jean de La Roche de Viersac, son neveu.
(*Liasse.*) — 14 pièces, papier
1736-1786
- E 387 Brevet de chevalier de Saint-Louis, accordé à Gaspard de La Roche, capitaine au régiment de l'Ile-de-France. — Constitution d'une rente de 600 livres en faveur du même par Marie d'Assy, veuve d'Étienne de La Roche, sa belle-sœur, moyennant le versement d'une somme de 6,000 livres.
(*Liasse.*) — 9 pièces, papier
1763-1782
- E 388 Vente par Étienne de La Roche, seigneur de Viersac, et par Marie d'Assy, sa femme, à Léonard Lavetizon, du domaine de Galmeau, situé dans la paroisse de Malleret et mouvant de la commanderie de ce nom. — Procès pour l'annulation de cette vente. — Quittances données par Bosredon de La Fontette au sieur Lavetizon, d'une rente à lui due à cause de la vente de la terre de Galmeau.
(*Liasse.*) — 13 pièces, papier
1756-1785
- E 389 Mémoire présenté au parlement de Paris par Joseph Baraillon, sieur de Gandouly, contre Étienne de La Roche, chevalier, seigneur de Viersac, au sujet du ténement de Gandouly. — Extrait d'un terrier de 1428. — Transaction entre Marie d'Assy, veuve d'Étienne de La Roche, et Jean-François Baraillon (l'auteur des *Recherches sur les peuples Cambiovicenses*), conseiller, médecin du Roi, fils de Joseph Baraillon, sieur de Gandouly.
(*Liasse.*) — 21 pièces, papier
1733-1783

- E 390 Reconnaissance d'une somme, de 1,500 livres, prêtée par M. de La Roche, ancien capitaine au régiment de Barbanson-cavalerie, à M. de Bressolles de La Roche, son frère, pour lui procurer de l'emploi au service du Roi. — Quittance d'une somme de 1,000 livres versée par Étienne de La Roche au chevalier de Chauvence, commandeur de Sainte-Anne, — Quittances données à Anne Joye, veuve de Claude Bardonnnet, des droits de cens dus à la seigneurie de Viersac. — Quittances données à la comtesse de La Roche, par le frère procureur des Cordeliers de Montluçon, d'une rente de 123 livres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier
1731-1784
- E 391 État des dépenses faites par M. de La Roche, mesdemoiselles de Bermont et de La Roche et M. le baron de Bermont, en 1636 : trois collets garnis de manchettes et glands, et deux bas à botter garnis de dentelle, 54 livres ; un chapeau de breda gris, 12 livres ; pour les entrées ordinaires que l'on paye aux officiers de l'académie, 12 pistoles d'Espagne, etc. — Fournitures faites à M. de La Roche, lieutenant colonel de cavalerie à Montluçon, par Chevalier, marchand tapissier à Paris. — Assignation donnée à madame d'Assy de La Roche par Brugière de Lamotte, marchand drapier à Montluçon.
(*Liasse.*) — 27 pièces, papier
1636-1785
- E 392 LA ROCHE-AYMON (de). — Inventaire de titres de la famille de La Roche-Aymon : premièrement, trois fiefs attachés ensemble, faits l'un par Perrot l'Escot et dame Hirlande de Montferrand, comme tutrice de ses enfants pour le Mas-Chabot, 1241 ; autre, pour le mas de la Roche-les-Grolles de Busserette et Mas-au-Blanc, par emphythéose, 1260 ; transaction par Hugues de La Chaussée et ladite dame Hirlande, d'héritages situés à Bussière-Vieille, 1342. — Mémoire des cens et dîmes cédés par échange à feu mademoiselle de La Roche-Aymon, par le seigneur de Puyrondete.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1241-1418
- E 393 Compte de la dépense d'un voyage à Paris, à l'occasion d'un procès contre Philibert de Châtelus. — Comptes des dépenses faites par madame de La Roche-Aymon durant un voyage à Riom. « A La Roche, pour jouer au momon, VI sols ; pour jouer à l'oblieur, II sols ; pour jouer à la paulme, X sols III deniers. » A la fin du cahier sont mentionnés divers hommages rendus aux mineurs de La Roche-Aymon, de 1333 à 1460. « S'ensuit l'argent et bled que Jehan de Chaulx a fourni depuis son dernier compte tant en chaux que aux hommes qui ont chevé la pierre et le sable, pourté lesdites pierres aux tours, pour faire le pignon de la grant tour et la uis et la petite tour du château de Roussines. »
(*Liasse.*) — 3 cahiers in-4°, 22 feuillets, papier
1451-1532

- E 394 Comptes par recette et dépense, rendus par Jehan Jaty, prêtre, receveur de la terre et seigneurie de la Roche-Aymon, à Loys de La Roche-Aymon, seigneur dudit lieu et de Mainsat. Recette en vin : 4 septiers, dus chacun sur le Mont-Frealou. Plus, fait recette de 42 bohades (corvées faites avec des bœufs).
(*Liasse.*) — 4 cahiers in-4°, 49 feuillets, papier
1541-1544
- E 395 Comptes par recette et dépense, rendus par Jehan Mérigot, prêtre, receveur de la terre et seigneurie de la Roche-Aymon, a Françoise de Rochefort, veuve de Louis de La Roche-Aymon, dame douairière de ladite seigneurie.
(*Liasse.*) — 2 cahiers in-4°, 24 feuillets, papier
1559-1565
- E 396 Compte rendu par Barthon Maurellon, receveur de la Roche-Aymon, à François de La Roche-Aymon, seigneur dudit lieu et de Sannat, vérifié par Jehan Gouzet, « contre-rouleur » général au pays de Combrailles, châtelain de Mainsat.
(*Liasse.*) — 1 cahier in-folio, 10 feuillets papier
1589
- E 397 Bail emphytéotique par Jean de La Roche, damoiseau, seigneur de Saint-Maixant, et Isabelle de Brillac, damoiselle, sa femme, du mas de Robeyes, paroisse de Gioux, a Jean Le Maiget qui, en raison de ce bail, se rend homme serf et de serve condition dudit seigneur. — Reconnaissance par Jean de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur dudit lieu, d'une rente de 5 setiers de seigle, mesure d'Auzance due par lui à la pidencie de l'abbaye de Souvigny (Allier), sur la grande dîme de Mainsat, pour certains anniversaires fondés par ses prédécesseurs. — Indulgences accordées par le cardinal Jean Rollin, évêque d'Autun, et par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, aux fidèles qui visiteront la chapelle de Saint-Blaise de la Roche-Aymon et qui feront des aumônes pour aider à la réparer. — Pièces d'un procès soutenu par Sébastienne. de La Chapelle, veuve de Jean de La Roche-Aymon, chevalier, sieur du lieu, prévôt de l'hôtel du Roi, comme ayant la garde noble de Loys de La Roche-Aymon, son fils, au sujet d'un partage fait avec Baudoyne de Champaigné, chevalier, seigneur de Basoges, époux de Jeanne La Chapelle, sœur germaine de la demanderesse ; — arrêt du parlement de Paris transportant devant le sénéchal du Maine le procès susdit, interrompu depuis neuf ans, et commencé devant le juge du Maine dont l'office avait été supprimé. — Arrêt du parlement de Paris qui condamne Sébastienne de La Chapelle, veuve de Jacques de La Roche-Aymon, écuyer, à payer, en raison de sa dot, à Antoine Du Breulh, avocat à Bourges, comme ayant droit de Françoise Du Breulh, sa sœur, une rente de 30 livres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier
1425-1563

E 398 Ratification par Loys de La Roche-Aymon, sieur dudit lieu, de Mainsat et Roussines, des stipulations portées en son contrat de mariage, du 25 mars 1541, en faveur de sa femme, Françoise de Rochefort, fille de François de Rochefort, sieur de Sallevert, de Charet et de la Prague. — Vente par Gilbert d'Esculèires à Françoise de Rochefort, dame de la Roche-Aymon, Mainsat et le Chier Odet, du quart d'un troupeau de bétail dont ladite dame possède déjà deux quarts. — Bail en emphytéose par Barton Morellon, receveur de la Roche-Aymon, agissant au nom de François de La Roche-Aymon, sieur dudit lieu, de Mainsat, Sannat, etc., de la métairie des Bordes, à Mathieu Trespardoux. — Transaction entre Françoise Le Loup, veuve de François de La Roche-Aymon, chevalier, tutrice de ses enfants, et Isabeau Dalby, épouse de Rafael de Gaient, chevalier en l'hôtel de la reine Marguerite, capitaine au château de la Tour, veuve auparavant d'Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur du Chier. — Lettre de Jehan Barthon de Massenon à M^{me} de La Roche-Aymon, contenant des détails historiques sur les États-Généraux de 1614. — Arrêt du parlement de Paris condamnant Jehan Barthon de Massenon, écuyer, et Claudie de La Roche-Aymon, sa femme, à payer une somme de 109 livres à Jean Mattelin de Bosredon, écuyer, baron du Puy-Sains-Genis, et à Marguerite le Groing, sa femme, héritière pour un tiers de Claude Le Groing, écuyer, seigneur de Châtelus. — « Parties pour deffunt M^{me} de La Roche-Aymon : Plus ung restaurant composé avec perles et poudre cordiale et feuilles d'ort et autres, contenant deux livres. — Mémoires des prêtres qui se sont trouvés au bout de l'an de feu M^{me} de La Roche, à Mainsat, le 21 février 1628. » (*Liasse.*) — 33 pièces, papier

1550-1628

E 399 Quittance donnés a Renaud de la Roche-Aymon, chevalier, baron de Mainsat, par Jean de La Chassignolle, écuyer, sieur du lieu et de la Chaud, au sujet des engagements qu'il a pu contracter dans le procès de Gilberte de La Salle et du procureur du Roi, au profit de Louis de La Chassignolle son fils, écuyer, et de Claude de La Chassignolle, son fils, écuyer. — Lettre de M. Monnet à M. de La Roche-Aymon, lui annonçant qu'il lui retiendra une place dans le coche de Riom, qui part tous les samedis à 1 heure, à quoi le cocher n'a manqué qu'une seule fois, « qui fust lors que le Roy fist conduire ses pièces de canon à Montauban, qu'il prist tous les chevaulx des coches. » — Obligation de 120 livres, souscrite par Renaud de la Roche-Aymon, au profit de Philibert-Aymé Desroches, sieur de Villosenge. — Mémoire des prêtres qui ont assisté à l'enterrement de M. de Roussines, le 13 octobre 1627. — Rétrocession à Renaud de la Roche-Aymon par Gilbert de Culant, élu en l'élection de Montluçon (demeurant présentement à Marminiolle, paroisse de Désertines (Allier), a cause de la maladie contagieuse qui y règne), d'une obligation de 120 livres, précédemment transportée à Claude Deschamps, son beau-père, par feu Charles de la Roche-Aymon, écuyer, seigneur de Roussines (15 février 1630). — Quittance de la pension payée par Antoinette de Brichanteau, dame de la Roche-Aymon, pour Jeanne et Gilberte de la Roche-Aymon, filles bâtarde de feu Charles de la Roche-Aymon. (*Liasse.*) — 57 pièces papier

1608-1653

- E 400 Note de la naissance des cinq enfants issus du mariage de Renaud de la Roche-Aymon et d'Antoinette de Brichanteau, célébré à Nangis le 14 juillet 1614. — Quittance donnée à ladite dame par le prieur communaliste de l'église de Mainsat, d'une somme de 100 livres, pour l'annuel de feu Renaud de la Roche-Aymon, son mari, finissant le 4 octobre 1631. — Quittance de Jacques Carreau, syndic des Récollets d'Aubusson, d'une somme de 90 livres, léguée par Renaud de la Roche-Aymon à ces religieux, et payée par sa veuve — Quittance donnée à la même dame par sœur Agar du Saint-Esprit, supérieure de la congrégation de Notre-Dame de Laon, de la somme de 3,000 livres pour la dot de sa fille, religieuse dans ce monastère. — Obligation en garantie donnée à la même contre Louise d'Ussel, veuve du sieur de Miremond. — Transport fait par la même à François de Saint-Julien, son neveu, écuyer, sieur des Farges, d'une obligation de 180 livres. — Lettre de condoléance adressée à la mère par mademoiselle de Bellenave, sa nièce.
(*Liasse.*) — 61 pièces, papier
- 1614-1660
- E 401 Mémoire des meubles qui sont à Chasteauvert. — Etat de ce qui a été employé pour les trois enfants de M. de Chasteauvert depuis la mort de madame leur mère, qui arriva à Mainsat, le 23 février 1641. — Quittances données par F. de Montroignon, prieur d'Evaux, à madame de La Roche-Aymon, de la pension de M. de Chasteauvert, son petit-fils. — Lettre du P. Pierre Boutard, de la compagnie de Jésus, et mémoire de ce qui est dû au collège de Sainte-Marie de Bourges, pour la pension et les dépenses de M. de Chasteauvert. — Lettre de sœur Magdelaine de La Croix, du monastère de Sainte-Ursule d'Ussel, où mademoiselle de Chasteauvert était en pension. — Mémoire de ce qui est nécessaire pour mademoiselle de Chasteauvert pour prendre l'habit aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Donzi. — Quittance de sœur Marie de Saint-Joseph, supérieure du monastère de Notre-Dame de Donzi, pour la pension de sœur Marie-Pacifique de Chasteauvert. — Vente par Gilbert d'Ussel, baron de Chasteauvert, à Antoine de Saint-Marsaut, vicomte du Verdier, époux de Gasparde d'Ussel, père du vendeur, qui l'avait acquise de Charlotte de Beaufort Caniliac, femme de Gaspard Le Loup, seigneur de Montfeu, par acte du 14 décembre 1625.
(*Liasse.*) — 60 pièces, papier
- 1633-1672
- E 402 Dénombrement du revenu de la baronnie de Chasteauvert. — Bail à ferme, par Antoine d'Ussel, seigneur baron dudit lieu, Chasteauvert, Saint-Martial-le-Vieux et Saint-Germain-le-Best, à Pierre Monloys, procureur au siège ducal de Ventadour en la ville d'Ussel, de la terre de Saint-Martial, pour une somme de 4,500 livres. — Pièces d'un procès intenté à Antoine d'Ussel, accusé de rapt sur la personne de Marguerite d'Ussel, sa nièce, fille de Louise d'Ussel et de Hiérosme de Combes, sieur de Miremont. — Quittance donnée à Antoinette de Brichanteau, dame de La Roche-Aymon, par Antoine d'Ussel, d'une partie de la dot de dame Claude de La Roche-Aymon, femme de Gabriel d'Ussel, son fils. — Constitution d'une rente de 300 livres par Gilbert d'Ussel, chevalier, baron de Chasteauvert, à Antoine de La Roche-Aymon, comte de La Roche-Aymon. — Accord proposé sur

le différend existant entre Antoine de La Roche-Aymon et Gilbert d'Ussel 10 au sujet de la dot de 30,000 livres, constituée par Antoinette de Brichanteau à Claudie, sa fille, épouse dudit Gilbert d'Ussel, par son contrat du 13 octobre 1637, et au sujet de la succession mobilière d'Antoine d'Ussel, leur fils, décédé, attribuée au père par la coutume de la Marche. — Lettre de M. de Chasteauvert à M^{me} de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 57 pièces papier

1635-1674

E 403 Requête au Parlement de Paris par les sieurs de Segonzat, pour faire faire une information juridique au sujet de la mort d'Antoine d'Ussel, tué à la suite de provocations à main armée, faites par lui et par les sieurs de Manoux et autres gentilshommes, contre les sieurs de Segonzat, au bourg de Meouse ; et au sujet du soulèvement des communes des paroisses voisines qui, au nombre de près de 400 hommes, armés d'épées, de fusils et de pistolets, ont mis au pillage leur maison, dont ils ont été contraints de s'enfuir, abattu leur moulin et enlevé leurs bestiaux ; — Conflit de juridiction entre le juge-châtelain d'Aubusson et le vice-sénéchal de la Marche, saisis simultanément de l'affaire par les parties. — Arrêt du Grand Conseil cassant le décret de prise de corps décerné contre Gilbert d'Ussel par le juge d'Ahun, à la suite d'une information irrégulière, faite au préjudice du Grand Conseil. — Sentence du sénéchal d'Auvergne condamnant par contumace Léonard Duron de Segonzat, écuyer, sieur des Chaussades, à être rompu vif, en effigie, sur la place des Taules, à Riom. — Lettre de rémission accordée par le Roi aux sieurs de Segonzat. — Arrêt du parlement de Paris sommant les sieurs de Segonzat de se constituer prisonniers à la conciergerie du palais, afin que leur procès soit instruit par la cour. — Lettre de M. Debay à M. le comte de La Roche-Aymon, qui l'avait chargé de poursuivre la condamnation des meurtriers de son neveu, M. de Chasteauvert, pour l'informer d'une audience qu'il a obtenue, à Saint-Germain, de Sa Majesté, à laquelle il a fait connaître l'exposé du procès ; — Lettre du même annonçant que M. de Noailles doit lui faire avoir le lendemain une audience du Roi, à son lever, dans la salle des gardes, et qu'il s'efforcera de détraire l'effet des rapports faits à Sa Majesté en faveur de MM. de Segonzat, qui s'appuient sur le crédit de M. de Louvois, et qui, dans l'espoir d'obtenir prochainement leur grâce, restent cachés à Paris, au Luxembourg. — Autre lettre du même, au sujet d'un nouveau voyage qu'il doit faire à Saint-Germain, et d'une visite qu'il a faite à M. de Louvois : malgré le crédit de MM. de Noailles et de Lusignan, les manœuvres des Segonzat menacent de triompher. — Mémoire des dépenses faites par M. de La Roche-Aymon pour ce procès, à l'occasion duquel il a fait un voyage à Paris.

(Liasse.) — 46 pièces, papier

1668-1671

E 404 Constitution d'une rente de 555 livres par Antoinette de Brichanteau, veuve de Renaud de La Roche-Aymon, par Nicolas de Brichanteau, son frère, marquis de Nangis, conseiller d'État, maréchal des camps et armées du Roi, et par Edmée-Françoise de Rochefort, au profit de Jacques Defita, avocat au parlement de Paris, contre un versement fait par ce dernier d'une somme de 10,000 livres employée pour la dot de demoiselle Claude de La Roche-Aymon, fille de ladite dame. — Remboursement de cet emprunt par Antoine, comte de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 cahier ; 38 feuillets, papier

1637-1652

E 405 Quittances données au comte Antoine de La Roche-Aymon : par Anne de Chery, femme de François de La Roche-Aymon, seigneur du Chier, de la rente de 200 livres à elle constituée par une transaction avec le comte ; — par Nicolas de La Roche-Aymon, son frère, de la somme de 875 livres, pour trois années et demie du revenu des 5,000 livres qu'il lui devait en vertu de la transaction faite avec MM. du Chier, pour le mariage de sa femme ; — par M. Saint-Aulaire, d'une rente de 100 livres ; — par Pierre Brulhart, son homme de chambre, de la somme de 300 livres qu'il lui avait promise, lors de son mariage. — Obligation de 2,400 livres consentie par le comte, au profit de Gilberte de Fontaubert, veuve de Claude Dechaud, sieur de Fontaubert. — Lettres du sieur Lesclache : « Quantité de misérables meurent ici de faim. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez accablé de pauvres, et que leur extrême misère ne vous touche très-sensiblement. Celle du siècle n'empêche pas la cour de se bien divertir. Nous avons veu icy, ces derniers jours, le carrouzel : jamais homme vivant n'a veu sy magnifique mascarade. Monsieur de Guize, qui, à son ordinaire, se pique toujours de quelque chose d'extraordinaire, faisait marcher dans sa quadrille dix ou douze hommes vestus de peaux d'ours que des Mores menaient attachez à des chesnes. Ces malheureux, qui ne pouvaient respirer que par les bousches des testes de ces ours, pensèrent tous créver de chaud dans leurs peaux ; et l'un d'eux s'estant laissé tomber dans la place du Carrouzel, l'on fut contraint de l'escorcher tout en vie et de le faire confesser à grande haste. J'eusse souhaité qu'Henry eust esté à sa place, à celle fin qu'il cessât de vous chicaner » ; — de M. Richemont, priant le comte de lai prêter du blé.

(Liasse.) — 31 pièces, papier

1642-1677

E 406 Marché fait par le comte Antoine de La Roche-Aymon avec Jean Boffinet, marchand tapissier d'Aubusson, « d'une tente de tapisserie de six pièces, pour la chambre au-dessus de la grand salle du chasteau de ce lieu de Mainsat, suivant les mesures qui ont esté présentement délivrées audit Boffinet, qui sera de la haulteur de deux aulnes et demy, en icelle représenter l'istoire du Grand Cirus, avec des bordeures a fleurs en confusion, pareilles à celles qu'il a fait voir, à une tapisserie très-fine. Le fond de ladite bordure sera de soye du costé clair et le surplus réaussé de soye et layne de Paris, hors les bruns qui seront doublés de bonne laine de pays, à fil double, ainsi que tout le reste de ladite tapisserie qui sera de mesure, à fil double ; le loisage et charnières tout de laine de Paris ; les draperies et paysages réaussés de soye et laine de Paris. Et ce, moyennant trente-quatre livres dix soulz l'aune en carré, qui se mesureront lors de la délivrance de ladite tapisserie, qui doit être de Noël prochain en un an ; et pour le payement ledit seigneur délivrera au jour et feste de Noël prochain trois cents livres, et au jour de saint Jean-Baptiste prochain en un an trois cents livres ; et ce que se trouvera monter le surplus de ladite tapisserie de Noël prochain en deux ans. » — Sentence des maréchaux de France signifiée au comte de La Roche-Aymon et au baron de Laron, leur faisant très-expressément défense d'en venir aux voies de fait, et leur ordonnant de se rendre pardevant les maréchaux pour leur remettre leur différent, si mieux ils n'aiment le faire régler par MM. de Fortunier et Lostanges ou d'autres gentilshommes de la province, leurs amis communs. — Quittances données au comte de La Roche-Aymon par la veuve de Gabriel Mocque, écrivain du bourg de Mainsat, de la somme de 20 livres ; — par demoiselle Anne de La Roche-Aymon,

filles de Marie-Gasparde de Monteiterix, de la somme de 1,200 livres pour huit années de la rente qu'il lui fait.

(Liasse.) — 33 pièces, papier

1663-1691

- E 407 Constitution d'une rente de 17 livres 10 sols par Antoine de La Roche-Aymon, au profit de Nicolas Collet, maître sculpteur, habitant en la ville de Montluçon ; — vente de la même rente par Françoise de La Chapelle, veuve de Nicolas Collet, à Pierre Benoît, marchand apothicaire à Montluçon ; — rétrocession de cette rente par Pierre Benoît à Gervais Berthet, bourgeois et fermier de la commanderie de Saint-Jean à Montluçon ; — lettres de Nicolas Collet à madame de La Roche-Aymon. — Testament de Constance d'Escure, épouse de M. de Saint-Marc, par lequel elle lègue le quart de ses biens à son mari, et au fils aîné que celui-ci a eu de son premier mariage, tous les avantages qui lui ont été attribués à son mariage, à condition de servir une rente de 100 livres à son fils le chevalier, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'une commanderie ; elle donne en outre tous ses meubles morts au commandeur de Saint-Marc, son beau-frère. — Quittance d'une rente de 166 livres 10 sols, donnée par Éléonore de La Roche-Aymon, épouse séparée de biens de François de Durat, chevalier, seigneur des Portes, demeurant en la ville d'Aigueperse, à Antoine de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier

1667-1715

- E 408 Acte sous seings privés par lequel Antoine de La Roche-Aymon et Marie de Lezay, sa femme, « désirant se décharger des affaires séculières, afin de ne travailler qu'à l'affaire importante de leur salut », abandonnent leurs biens à Renaud-Nicolas de la Roche-Aymon, leur fils aîné, moyennant une rente de 2,000 livres, assurée sur la terre de La Roche-Aymon, y comprise la métairie des Terrades, affermée 1,730 livres, et sur la métairie de La Veisse, affermée 260 livres, plus 10 livres de supplément, se réservant en outre la rente de 600 livres, servie par M. le comte de Lusignan, pour payer annuellement pareille somme au couvent de Donzy pour la dot de quatre de leurs filles qui y sont religieuses ; plus la jouissance de la maison de Mainsat, meublée, leur nourriture, celle de quatre valets et de quatre chevaux. — Mandats de paiement adressés par Marie de Lezay aux sieurs Biset et Dechaud, ses régisseurs. — Billet de 25 livres, souscrit par ladite dame au profit des Célestins des Ternes. — Quittances de F. Assolent, procureur des Ternes. — Parties du sieur Pasquellet, apothicaire.

(Liasse.) — 78 pièces, papier

1671-1710

- E 409 Quittances données au comte de La Roche-Aymon par sœur Marie-Colombe des Varennes, supérieure du monastère de la Visitation de Riom, de la somme de 150 livres, pour la pension de ses filles ; — par sœur M.-J. de Saint-Michel, supérieure du couvent de Sainte-Ursule de Montluçon, de la somme de 150 livres, pour les intérêts de la somme de 3,000 livres auxquels il est obligé par contrat du 7 novembre 1618 ; — par Gabrielle Marchesson, veuve d'Antoine Besse, demeurant à Evaux, de la somme de 25 livres, pour les intérêts d'une somme de

500 livres, à elle due par ledit seigneur comme acquéreur des biens d'Antoine Brioude, sieur de Teilhet.
(*Liasse.*) — 76 pièces, papier

1670-1713

- E 410 Quittances données au comte de La Roche-Aymon : par Marie-Claude de La Roche-Aymon, épouse de Jacques de Chauvigny, pour le revenu de la somme de 2,000 livres, léguée par sa mère à Nanette de Chauvigny, sa fille ; — par Nanette de Chauvigny, sa nièce ; — par sœur Marie-Pacifique de Saint-Philbert, supérieure des religieuses de Notre-Dame de Donzy, de la somme de 60 livres, pour six mois de la pension de mademoiselle de Sannat, sa fille ; — par Marie-Eugénie de Lambert, supérieure de la même communauté, de la somme de 285 livres, pour six mois des pensions des sœurs Marie-Pacifique et Marie de l'Incarnation et Marie-Séraphique et de mademoiselle de La Roche-Aymon, ses filles. — Mémoire des fournitures faites à mademoiselle de La Roche-Aymon par les religieuses de Donzy : un manteau de toile peinte, 6 livres. — Assignation donnée au comte Paul-Philippe de La Roche-Aymon par les religieuses de Donzy pour non-paiement des rentes dues à ladite communauté. — Lettres de profession de Louise de La Roche-Aymon, d'Antoinette de La Roche-Aymon, en religion sœur Marie de la Passion, examinée par Marie-Anne de La Borde, supérieure.
(*Liasse.*) — 77 pièces, papier

1672-1718

- E 411 Engagements volontaires dans la compagnie du comte Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, au régiment de carabiniers du marquis de Renty. — Ordre de Louvois pour réprimer l'indiscipline des cavaliers. — Constitution par le comte Antoine de La Roche-Aymon, d'une rente de 260 livres au profit d'Étienne Jehannot, garde du trésorier royal ; — d'une rente de 50 livres au profit des religieuses Bernardines de Montluçon. — Quittances de cette rente données par Marie de Cluis supérieure ; — par Marie de Jésus de Pallière, supérieure ; — par sœur de Villemort, supérieure ; — par Marie-Catherine de La Roche-Aymon, dépositaire ; — par sœur de Genouillac, dépositaire.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier

1676-1714

- E 412 Transport par Gabrielle-Éléonore de La Roche-Aymon, femme de François de Durat, à Antoine Raby, d'une rente de 100 livres à elle due par le comte Antoine de La Roche-Aymon, comme héritière, de Françoise de Saint-Julien, sa mère. — Quittances données au comte pour le paiement de cette rente ; — par M. de Beausson, d'une rente constituée de 200 livres. — Accord entre François Blanchon, tuteur de Sulpice Coraly, héritière de Michel Coraly, son oncle, prieur de Saint-Martin, curé de Néoux et le comte Antoine de La Roche-Aymon, au sujet d'une obligation de 2,667 livres consentie au profit de ce dernier par ledit seigneur et par Gilbert de Durat, chevalier. — Quittances des sieurs Blanchon et Evrard pour les intérêts de cette obligation.
(*Liasse.*) — 89 pièces, papier

1679-1718

E 413 État des contrats de mariage de la maison de La Roche-Aymon : premièrement, le contrat de mariage du comte Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, du 13 février 1680, reçu Duval, notaire royal aux Andelys, et de Françoise-Geneviève de Baudry de Piencourt. — Contrat de mariage d'Hamon de Baudry, chevalier, sieur de Piencourt, fils aîné de René de Baudry, chevalier, sieur de Robart, de Piencourt, du Tilleul, Saint-Léger de Glatigny, et de Péronne Le Doyen, et de Charlotte de La Motte, fille unique de feu Charles de La Motte, sieur de Tosnyet de Françoise de Sebouville, à présent femme de Nicolas de Mouy, chevalier, seigneur de Richebourg, du consentement de Louis de Sebouville, chevalier, seigneur de Bernonville, châtelain de Vaux, son aïeul et tuteur (1619) ; d'Abraham de Maillot, chevalier, sieur du Boulley-Morin et de Marguerite de Louvigny et de Charlotte de Baudry, fille de René de Baudry et de Jeanne Le Doyen (1628) ; — de Quentin de Mahaut et de Françoise de Baudry, veuve de François de Pommereul, fille de Hamon de Baudry et de Charlotte de La Motte, du consentement de Claude de Baudry-Piencourt, abbé de la Croix-Saint-Leuffroy, baron dudit lieu, général des anciens Bénédictins de France, son oncle (1655). — Quittance donnée par François de Pommereul à Claude de Baudry-Piencourt, au sieur du Tilleul, à madame de Robart et à M. et M^{me} de Piencourt, de la dot de Françoise de Baudry, son épouse. — Récépissé donné par le même à Hamon de Baudry, du contrat de mariage entre Menelaüs de Piencourt, sieur de Saint-Maulvis et Françoise de Baudry, fille d'Hamon de Baudry (14 février 1638). — Vente par Hamon de Baudry et par Charlotte de La Motte, son épouse, à Nicolas de Mouy, de plusieurs pièces de terre et herbages dépendant du fief de Piencourt, pour le prix de 29,000 livres (1624). — Homologation par Catherine de Bouquetot, veuve de Jacques de Baudry, seigneur du Tilleul, du testament de ce dernier, contenant divers legs à sa sœur, abbesse de Saint-Jean d'Andelys et à Marie, Charlotte et Catherine de Baudry, ses nièces. — Constitution par Esmé de La Motte, sieur de Saint-Maurice et de Tosny, à Jacques Nagerel, bourgeois de Rouen, d'une rente de 33 écus sol, pour le prix de 333 écus (1587).

(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier

1587-1663

E 114 Partage fait par Quentin de Mahault, écuyer, seigneur et patron de Tierceville, conseiller du Roi en la cour du parlement de Normandie, entre François de Mahault, écuyer, sieur d'Épinay conseiller et aumônier de la Reine-mère, chanoine de Notre-Dame de Rouen et Pierre de Mahault, écuyer, sieur du Mesnil, conseiller du Roi et général de la cour des Aydes de Normandie, ses fils (7 octobre 1635) ; — entre François et Pierre de Mahault, après le décès de Quentin de Mahault leur père (25 mai 1638). — Extrait d'un aveu du 18 janvier 1667 : « Plus, relève nuement par fief et hommage un fief de pleines armes, qui est un demi-fief de haubert situé et assis en la paroisse de Tierceville, appelé le fief Bouton, qui fut possédé par M. Quentin de Mahault, suivant la foi et hommage par lui prêtés le 26 décembre 1625, à présent possédé par M. François de Mahault, son fils, aumônier de la Reine et officiai de Rouen, qui présenta aveu dudit fief à la seigneurie de Gaucourt, le 17 mai 1663 ». — Donation par François de Mahault à Quentin de Mahault, son neveu, de la terre de Tierceville et assignation sur ses meubles et acquêts seulement de la somme de 30,000 livres qu'il a promis donner à Françoise de Mahault, sa nièce, lors de son mariage avec René de Baudry de Piencourt (1667). — Inventaire du mobilier de feu François de Mahault, fait à la

réquisition de Quentin de Mahault, chevalier, sieur de Tierceville, son neveu, en présence de François de Droulin, chevalier, seigneur de Méniglaise, porteur de procuration de Marguerite de Mahault, veuve de François de Droulin, seigneur d'Avoines, bailli d'Alençon. — Procès-verbal de saisie des meubles de l'abbé de Tierceville, à la requête de M. l'évêque de Châlons, chanoine de Rouen, en présence du sieur de Méniglaise. — Constitution par René de Baudry, chevalier, seigneur de Piencourt, d'une rente de 100 livres, au denier quatorze, suivant l'édit du Roi, au profit de Marguerite de Mahault, veuve de François de Droulin, chevalier, seigneur d'Avoines et de Méniglaise, bailli d'Alençon. — Décharge donnée par Quentin de Mahault à René de Baudry, de la moitié du principal de 2,000 livres, constitué en rente, au denier quatorze, par feu Françoise de Baudry, veuve du sieur de Pommereul, au profit de M. de Bounetot, maître des comptes. — Accord entre Quentin de Mahault, écuyer de la grande écurie du Roi, père et tuteur légitime de Jean-Alphonse de Mahault, son fils, héritier de feu Quentin de Mahault, son frère, comparant par Marguerite de Guéribourt, son épouse, et Marguerite de Mahault, héritière de feu François de Mahault, aumônier de la feue Reine, chanoine de Notre-Dame de Rouen, comparante par François de Droulin, écuyer, sieur de Méniglaise son petit-fils ; — entre Henry Le Doyen, écuyer, sieur d'Ablon, et Olivier de La Rüe, sieur de Saint-Martin, contrôleur élu en l'élection de Lisieux, ayant épousé Yollande Becquet, veuve de François Marais, bailli en la haute justice de Hennegeville et d'Aubœuf et légataire de Françoise Le Doyen, écuyer, sieur de La Guerie, au sujet d'une somme de 1,980 livres que ledit sieur Marais réclamait de Henry Le Doyen et de Georges de Garin, écuyer, sieur de Sermonville.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier

1635-1680

E 415 Inventaire des pièces produites par Quentin de Mahault, contre Françoise de Mahault, veuve de René de Baudry, dans le procès relatif à la donation à elle faite par l'abbé François de Mahault ; exercé aux assises de Magneville, entre le seigneur de Tierceville, sur la clameur par lui intentée contre Pierre Bertault, pour retirer deux pièces de terre par lui acquises de Mathieu Auberge, avocat, du 20 janvier 1564. — Lettre de M. de Montausier à M. François-Placide de Baudry de Piencourt, évêque de Mende, pour l'engager à travailler à terminer ce procès par un accord. — Accord entre Quentin de Mahault, seigneur de Tierceville, gouverneur de la ville et du château de Dieppe et Françoise de Mahault. — Continuation du procès par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon ayant épousé Françoise-Geneviève de Baudry de Piencourt. — Sentence de Julien Huet, lieutenant général au bailliage de Gisors, déterminant l'étendue du ressort de la haute justice de Magneville, enclavée dans la vicomté de Lyons. — Extrait du procès-verbal fait par le marquis de Flavacourt, bailli, capitaine et gouverneur de la ville de Gisors, pour la convocation de toute la noblesse du bailliage de Gisors aux fins de l'arrière-ban. — Décharge donnée au sieur de Tierceville, lequel déclare avoir servi.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier

1564-1681

- E 416 Inventaire des meubles du château de Piencourt fait à la requête de Gabriel d'Aché, chevalier, seigneur de Saint-Aubin et Harbœuf, curateur de Jacques de Baudry, chevalier, seigneur de Piencourt et en présence de Nicolas de Maillot, chevalier, seigneur dudit lieu et du Boullay : « Item, un contrat en parchemin passé devant les tabellions royaux de Beaumont-le-Roger, le 30 septembre 1667, par lequel messire Louis de Baudry de Piencourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a vendu à Jacques de Baudry de Piencourt, écuyer, seigneur dudit lieu, le fief noble, terre et seigneurie de Piencourt qui est un plein fief de haubert, pour le prix et somme de 48,000 livres un principal et 2,000 livres pour le vin. — Item, dans la chambre dudit seigneur, une vieille tapisserie de haute-lisse, un petit buffet pour un valet, etc. »
(*Liasse.*) — 2 cahiers, in-folio de 27 feuillets, et 8 pièces, papier
1667-1676
- E 417 Contrat de mariage de Jean de Bigard, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, de l'Alleu et de La Fardouillère, fils aîné de feu Étienne de Bigard, écuyer, sieur de La Fardouillère et du Bois et de Louise de Mézières, et de Catherine de Baudry, fille de René de Baudry, écuyer, seigneur de Piencourt, Robart et Le Tilleul, Saint-Léger de Glatigny et de Péronne le Doyen, lesquels constituent en dot à la dite demoiselle la somme de 7,000 livres, plus 2,000 livres donnée par dom Claude de Baudry, abbé de la Croix-Saint-Leuffroy, à la charge par les futurs époux d'acheter un carrosse attelé de deux chevaux. Fait en présence de Nicolas de Bigard, curé de Bornainville, oncle dudit sieur de Saint-Aubin, le 4 octobre 1615. — Lots en partages entre Jean de Bigard, sieur de La Fardouillère et Louis de Bigard, sieur du Bois, frères, de la succession de Constant et d'Étienne de Bigard, écuyers, sieurs de La Fardouillère, leur père et aïeul (14 octobre 1623). — Échange fait entre Catherine de Baudry, veuve de Jean de Bigard, chevalier, et Louis-Claude de Bigard, chevalier, son fils, avec Louis de Bigard, du fief écuyer du Bois, assis en la paroisse de Piencourt. — Requête présentée au sénéchal de la sieurie de Piencourt par Barbe de La Reüe, veuve de Louis de Bigard, écuyer, tutrice de ses enfants, au sujet de l'exécution de ses biens faite par Robert Renier, receveur de ladite sieurie, pour rentes seigneuriales dues à cause du fief et sieurie du Bois.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier
1615-1678
- E 418 Titres de la gestion de Gabriel d'Aché, curateur de Jacques de Baudry, relatifs à la ferme des terres de Piencourt et de Baudry et à un procès contre Françoise de Mahault, veuve de René de Baudry, au sujet de la succession de Louis de Baudry, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Autorisation donnée à Gabriel d'Aché par Nicolas de Maillot, chevalier, seigneur du Boullay-Morin, François de Lontbert, chevalier, seigneur de Darlée, et Claude de Bigard, seigneur de Saint-Aubin, composant le conseil de famille de Jacques de Baudry, pour passer bail de la terre de Piencourt au nommé Loutre, fermier sortant, pour le prix de 800 livres. — Sommation faite à Charles de La Motte, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, d'acquitter les rentes seigneuriales léguées à Jean-Baptiste, Adrienne, Marie et Jourdain de Mouchy par Charles de Pellevé, seigneur de Samson, par son testament, eu date du 22 octobre 1598.
(*Liasse.*) — 1 pièce parchemin ; 73 pièces, papier
1672-1677

- E 419 Quittances données par Charles Duval écuyer, sieur d'Antigny à Jean Le Monnier, receveur de Villers, d'une rente de 330 livres due par M. de Tosny ; — par Raoul Duval, écuyer ; — par André Duval, écuyer, sieur de Lormoy ; — par Marguerite de Bauquemare d'Antigny.
(*Liasse.*) — 42 pièces, papier
1667-1686
- E 420 Reconnaissance par Nicolas et Jacques Digne, tisserants, demeurant au Grand-Andely, fils d'Adrien Digne et de Marie Duval, envers Guillaume Camus, demeurant à Bernières, comme ayant épousé Anne Pan, d'une rente de 66 sols 8 deniers, faisant le tiers de la rente de 10 livres à laquelle s'était obligé Guillaume Digne, leur aïeul, envers Philippe Blondel, par contrat du 2 avril 1603. — Quittances données au sieur Delavigne, fermier de Piencourt, par Gabriel Dache ; — par Robert Duval, commis de l'intendant de la généralité de Rouen à la recette des sommes qui doivent être payées par les gentilshommes pour dispense du service de l'arrière-ban, contrôlés à Evreux par le sieur Poussin, greffier. — Procès avec les sieurs Delavigne ; — avec les enfants mineurs de François Le Cornu, chevalier, seigneur de Bimorel, baron de la Croix, conseiller au parlement de Rouen, au sujet d'une rente constituée par Jacques de Baudry, par contrat du 28 novembre 1668.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier
1656-1696
- E 421 Quittances du douaire dû à Catherine de Bouquetot, veuve de Jacques de Baudry, par ses petites nièces, M^{me} les comtesses de La Roche-Aymon et de Marie, filles de René de Baudry, payé par l'entremise de Louis de Colleville, de l'abbé de la Bretesche, haut doyen de Lisieux, du receveur du comte Antoine de Longaunay, par procuration passée devant les notaires de la vicomté de Vire. — Procès soutenu par M^{mes} de La Roche-Aymon et de Marie contre le comte de Longaunay, et Jean Le Métayer sieur des Tourailles, tuteur onéraire de M. A. de Longaunay, héritier de Catherine de Bouquetot.
(*Liasse.*) — 125 pièces, papier
1671-1704
- E 422 Quittances données à M. de Tosny, par Gabriel d'Aché, son beau-frère, pour le douaire de sa femme. — Lettres de M^{me} la comtesse de Marie à M. le comte de La Roche-Aymon, son beau-frère ; — de M. Dommoy, receveur de Tosny.
(*Liasse.*) — 74 pièces, papier
1667-1709
- E 423 Lettres de M. l'abbé d'Angennes, prieur de Bacqueville, à M. le comte de La Roche-Aymon, son cousin : « Je suis paralysé depuis dix-huit mois et ne puis ni marcher ni me soutenir. J'ai été aux eaux de Baniolles (sic), sur les confins de la Bretagne ; mais elle ne m'ont servi qu'à me faire dépenser bien de l'argent. Je suis résolu d'aller à Bourbon si j'en ai le moyen » (30 septembre 1706). — « Je suis à Nérès depuis cinq jours. On me donne bonne espérance : Dieu le veuille ! Il y a ici peu de personnes parce que la saison des eaux se passe. J'ai été ravi de voir la maison d'Évaux, où je n'ai plus rien reconnu de ce qui estoit de notre temps... Quand je sortirai d'icy il me restera peu de chose des cinquante écus que j'avais en partant de Tony. Les deux valets et les trois chevaux de madame de Chauvigny

m'ont beaucoup coûté. Je n'en ai pas été quitte pour 7 livres pour venir de Mainsat à Nérès. Les valets d'autrui sont une ruine ; » — au révérendissime, père de Paris, général des chanoines réguliers de la congrégation de France, abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont, à Paris, à l'occasion de son exaltation. — Quittances des rentes de la seigneurie de Piencourt ; — de la terre du Tilleul.
(*Liasse.*) — 86 pièces, papier. Cachets bien conservés

1676-1708

E 424 Quittances données à M. de La Roche-Aymon par Marie-Louise de Baudry, dame du Tilleul, religieuse, sa belle-sœur, de la pension de 350 livres qu'elle lui doit, déduction faite de 20 livres payées à M^{lle} Duval, sa tante ; — par Anne de Piencourt, abbesse de Saint-Jean des Andelys, de la même pension. — Compte du douaire de M^{me} du Tilleul. — Lettre de M. des Varennes de Rollat : « J'ai écrit à Malte à M. le commandeur de Luzignan. Mon fils le chevalier y est allé depuis pour faire ses caravanes et son voyage me couste 800 francs. »
(*Liasse.*) — 49 pièces, papier

1680-1716

E 425 Quittances données à M. de La Roche-Aymon par M. de Luynes, abbé de Saint-Vincent-aux-Bois, de la pension de feu M. de Piencourt ; — par J. Desmarets, prieur de Courdemanche, au nom de l'abbé de Saint-Vincent ; — à François Delavigne, fermier de la terre de Piencourt, par Jean Delamarre, procureur de M. de Cambremont, baron d'Acquigny, procureur du Roi au parlement de Normandie, de la somme de 300 livres, partie de la rente de 437 livres due audit baron par le seigneur de Piencourt. — Procuracy donnée à M. de Mésières, curé de Plainville, pour faire saisir les meubles du fermier du Tilleul-Fol-Enfant.
(*Liasse.*) — 92 pièces, papier

1666-1715

E 426 Mémoire présenté au parlement de Paris par Richard de Corlogon, écuyer, seigneur de Tosny, contre madame Renée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, comtesse de Gisors et dame de Montargis. « La pièce cotée G, que ma dicte dame produit, qu'elle dit estre son traité de mariage en date de l'an mil cinq cens vingt-huit.... ne peut nuyre audict inthimé, *quia, ut dictum est*, le Roy, nostre sire, ny ma dicte dame ne peuvent riens prétendre esditz sept mille acres de terre en quoy consiste la dicte terre et seigneurie de Tony, sinon droict de chasse et garenne.... Mon dict sieur le procureur général s'efforce monstrier qu'en l'an mil quatre cens quatre-vingtz-quatorze au mois d'octobre, le Roy Charles fict faire vendicion de son domaine par les commissaires à ce désignés, et entre autres de la garenne de Tosny, à M^{re} Pierre Missange, chanoine de Chartres, pour la somme de 200 livres tournois. » — Enquête sur l'exemption du droit de tiers et danger pour les bois de Piencourt. — Quittances des sommes payées pour l'amortissement de ces droits. — Arpentage de ces bois. — Sentence arbitrale, rendue par Nicolas de Romé, écuyer, sieur du Thuait, conseiller au parlement et président aux requêtes du palais de Rouen, condamnant les fermiers du Bois-Gamin à rendre à M^{re} Charles Asselin, religieux de la Croix, prieur de Venable, un bon fusil de chasse, pour remplacer celui qu'ils ont enlevé et rompu à Jean Mesnier, son domestique. —

Assignation à comparoir, rendue en la maîtrise des Eaux et Forêts de Vernon et d'Andelys, contre Jacques Hudebert, pour avoir tendu des collets, pris et emporté des lapins sur la terre de Tosny. — Permission donnée à quatre bateliers associés de planter des pieux et d'attacher des amarres sur le rivage de la Seine, depuis la Ruelle-aux-Malades jusqu'au buisson de Bernière, pendant l'espace de trois ans, moyennant la somme de 40 livres. — Bail à ferme du droit de passage du Port-Morin, pour le prix de 300 livres, à la charge de servir gratis le passage au comte de La Roche-Aymon et à toute sa maison. — Vente d'une coupe de bois de 44 acres dans le bois de Tosny, pour le prix de 1,200 livres, consentie par Charles Dommey, conseiller du prince de Condé, fondé de pouvoirs de M. de La Roche-Aymon ; — correspondance à ce sujet. — Extrait du contrat de vente faite à l'Hôpital général de Rouen de 136 acres de terre, dans les paroisses de Piencourt, Saint-Léger de Glatigny et paroisses voisines. — Compte des réparations faites sur la terre de Tosny.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier

XVI^e siècle-1721

E 427 Dispense de bans accordée par l'archevêque de Paris, à Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon et à Geneviève de Baudry. — Copie du contrat de mariage de Renaud-Nicolas, comte de Laroche-Aymon, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, sous la stipulation de Claude-Hugue de Lézay de Luzignan, chevalier, comte de Luzignan, seigneur des Marest, la Coste, Courbepine, en présence de François-Placide de Baudry de Piencourt, évêque, seigneur et gouverneur de Mende, comte de Gevaudan : dot 15,000 livres. — Quittances données par le receveur de M. de La Roche-Aymon à M. Camus, vicaire de Venable, de la rente que celui-ci était tenu de lui faire.

(Liasse.) — 87 pièces, papier, 1 cachet bien conservé

1680-1714

E 428 Quittance de la somme de 30 livres donnée par Pierre Abraham, maître sculpteur, demeurant à Andely, pour le travail, des armes qu'il a fait sur la porte du manoir seigneurial de Villers — de la somme de 12 livres pour deux milliers de chaux pour les murailles du château de Tosny ; — 12 livres pour deux milliers de tuile pour le château de Bernières ; — 7 livres, pour deux poinçons et demi de chaux pour le manoir de Villers.

(Liasse.) — 45 pièces, papier

1680-1714

E 429 Mémoire des fournitures faites depuis 1678 au comte de La Roche-Aymon, par Delaballe, marchand drapier : fin drap de Berry, gris de fer, à 10 livres l'aune, drap du meunier, gris d'épine, à 14 livres ; drap de Valognes, vert, à 6 livres ; serge à deux envers verte, à 4 livres 10 sous ; serge d'Aumale, couleur de fer, à 40 sous ; fin droguet, gris de fer, à 50 sous ; drap du mounier, écarlate, à 21 livres ; drap du mounier musqué, à 14 livres ; serpe de Berry, gris-blanc, à 4 livres 15 sous ; rasé de Saint-Lô, écarlate, de Hollande, à 5 livres. — Défaut contre le comte de La Roche-Aymon, assigné en paiement d'une somme de 982 livres par Nicolas Delaballe, pour fournitures de draperies. — Mémoires des tailleurs : une roquelaure

de bouraquan, couleur de noisette, 5 aunes et demie, à 4 livres 5 sous l'aune, 13 boutons d'or, à 10 sous la douzaine. Une camisole d'espagnolette, à 4 livres 5 sous l'aune. — Pour les gens de Monsieur, 2 justaucorps de livrée, fourni 5 aunes de drap vert, à 7 livres 10 sous l'aune, plus de 6 douzaines de boutons d'étain fin, à 9 sous la douzaine. — Une veste de drap rouge incarnat, aune et demie de drap, à 8 livres 10 sous l'aune ; — 7 aunes et demie de camelot pour un surtout et culotte, à 3 livres 15 sous l'aune. — Mémoire de l'apothicaire : noix de cyprès, 4 onces, 16 sous ; cristal minéral, 1 once, 6 sous ; 1 once de basilicon, 3 sous ; corail rouge, 2 onces, 5 sous 3 livres ; de café pour Madame, 9 livres 15 sous ; pour Madame. 6 grains de laudanum ; semences froides, 1 once, 2 sous ; sirop de pavots blancs ; demie livre de catholicon commun 16 sous ; demie livre de catholicon fin, 1 livre 12 sous ; pour Madame, 1 once de quinquina en poudre. — Livré à M^{me} la comtesse une paire de chandeliers et une soucoupe pour 200 livres.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 26 pièces papier

1678-1715

- E 430 Quittance donnée à Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon par Pierre d'Aubin, prévôt des maréchaux de France au pays de Gevaudan, de la somme de 3,000 livres, en paiement d'une obligation de pareille somme consentie en son nom, le 22 mai 169-4, par Pierre Chastan, avocat en parlement, syndic du diocèse de Mende. — Constitution par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, au profit de l'hôpital de Mende, d'une rente de 200 livres, intérêt de 4,000 livres provenant de la succession de M. de Piencourt, évêque de Mende, léguée audit hôpital, en présence de Jean de Guillebert, prévôt de la cathédrale, d'Alexandre le Filleul de la Chapelle, archidiacre, et de J.-J. Dumas, chanoine, vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. — Quittances données par le receveur de l'hôpital général de Mende au comte de La Roche-Aymon, de la somme de 200 livres, en 287 aunes de grosse toile, en divers ballots, qu'il a fait porter de Mainsat à Clermont et que l'hôpital a fait amener de Clermont à Mende, pour les intérêts de la somme de 4,000 livres qu'il doit à l'hôpital ; — de la même somme, au moyen de 13 pièces de toile envoyées de Clermont par le sieur Duval ; — au moyen de quatre ballots de toile faisant 34 cannes, mesure de Mende. — Lettres de M. de Guillebert à M. de La Roche-Aymon, lui annonçant que les 4 ballots de toile ont été remis à l'hôpital par un muletier de Montpellier, venant de Clermont, et que le trésorier de l'hôpital qui se rend à Paris, prendra en revenant par Clermont le reste de la toile, achetée par le comte pour l'hôpital ; — leur annonçant qu'on a reçu un nouveau ballot de toile dont l'aunage est conforme au mémoire : « J'ai appris avec déplaisir les désordres et malheurs que la gresle vous a causés sur vos terres de Toni et aux environs. Nous avons icy Monseigneur notre nouvel évêque qui a fait son entrée le 20 de ce mois. Il est pieux, modeste, honneste, civil et très-gracieux, il a un carrosse bien attelé, la litière qui vous a servi, peu de monde et peu d'équipage. Tout se passe à petit bruit, et ce qui en fait le plus, c'est que toute la ville regrette le deffunt ; cela se dit assez hautement et par toute la ville. M. le comte de la Salle, son frère et M^{me} la comtesse son épouse et un de leurs enfants sont venus icy quinze jours auparavant l'arrivée du prélat pour voir si la maison était prête à le recevoir ; elle est fort bien meublée. Cette dame y gouverne assez ; M. de la Chapelle y est presque toujours. Madame joue à petit jeu ; on n'y mange guère. Germain y est seul, sans aide ; le tapissier Touvenin y est aussy et Faye pouf l'office et le mobilier. Il n'a pris que ces gens-là des officiers de Mgr de Mende. » — « Ne sachant pas que vous eussiez

donné ordre d'envoyer de la toile de Clermont pour cet hôpital, on n'avait pris aucune mesure pour la faire venir. Cependant des muletiers du Languedoc l'apportèrent samedi dernier. L'économe de l'hôpital a trouvé la toile claire ; il la demanderait plus forte. »

(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier*

1697-1715

- E 431 Lettres de la femme Deroussel, de Rouen, à la comtesse de La Roche-Aymon, lui annonçant qu'elle recevra prochainement les 4 aunes de toile qu'elle lui a donné commission d'acheter et lui déclarant que s'il y a eu de la perle sur la largeur dans celle qu'elle lui a envoyée, c'est que la coupe a été mal faite ; — lui adressant trois nouveaux échantillons de toile ; — correspondance au sujet de l'exemption de l'arrière-ban réclamée par le comte de La Roche-Aymon. — Brouillon d'une généalogie de la famille de La Roche-Aymon. — Testament de Renaud-Nicolas de la Roche-Aymon, par lequel il déclare vouloir être inhumé soit à Mainsat, dans l'église, au tombeau de sa famille, soit au tombeau de l'évêque du Puy, son frère, soit dans le monastère de Saint-Jean des Andelys, où sa soeur est abbesse et où plusieurs de ses filles sont religieuses. Il lègue à sa femme 20,000 livres et reconnaît qu'elle a eu de succession un grand bassin à laver, d'argent du poids de 12 marcs, la soucoupe, 4 flambeaux et écuelles couvertes d'argent, aux armes de la mère du comte, 6 cuillers et une petite aiguière d'argent. Exécuteur testamentaire, l'évêque du Puy, auquel sont adjoints : MM. de la Prugne et de Fournouë, procureurs du Roi en la sénéchaussée et siège présidial. « Fait au château de Monistrol en Velay, maison de campagne dudit seigneur évêque du Puy le 21 février 1713. » — Procuration donnée par l'évêque du Puy à M. de Fournouë pour le représenter dans l'exécution de ce testament.

(*Liasse.*) — *50 pièces, papier*

1681-1717

- E 432 Compte fait entre Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon et Marie-Louise de La Roche-Aymon, abbesse de Saint-Jean d'Andely, pour les droits de treizième et d'indemnité dus par l'abbaye pour l'acquisition de la terre d'Orgeville, le 26 février 1694, montant à 1,500 livres, et pour ce qui était dû par le comte pour la pension de ses filles. — Constitution par le comte de La Roche-Aymon, au profit des religieuses de Saint-Jean d'Andely, d'une rente viagère de 150 livres, à l'occasion de la profession de sa fille Antoinette, plus d'une somme de 100 livres pour ses besoins particuliers ; — d'une rente viagère de 200 livres, en considération de sa fille Antoinette. — Lettre de l'abbesse de Saint-Jean-d'Andely, mandant à sa soeur, la comtesse de La Roche-Aymon, qu'elle a reçu le ballot de toile destiné à mademoiselle de Sannat, contenant 4 paires de draps de 12 aunes et demie la paire, et 50 aunes pour chemises, avec 4 douzaines de serviettes, le tout valant, avec le port, 185 livres, à très-juste prix. — Quittances données par Marie-Louise de Baudry de Piencourt, ancienne prieure de Biszy, religieuse de l'abbaye de Saint-Jean-d'Andely et demeurant au couvent de Pont-de-l'Arche, par la permission de l'archevêque de Rouen, au fermier de la terre de Bernières, pour la rente que lui doit le marquis de La Roche-Aymon, son neveu.

(*Liasse.*) — *77 pièces, papier*

1703-1729

E 433 Quittance donnée par Henri-Joseph de Lusignan, chevalier, comte de Lusignan, demeurant en son château des marais de Lezay en Poitou, à Nicolas Manchon, sieur dès Pars, de la somme de 6,000 livres en louis d'argent, en déduction des 34,000 livres, prix de la vente faite par ledit seigneur et par Marie-Jeanne-Catherine de La Rochefoucauld, son épouse, des herbages de la Planche et des Petits, sis en la paroisse d'Estrée en Normandie ; — par Henri de Refuge, chevalier, seigneur de Metz, chevalier de Saint-Louis, comme procureur de Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, de la même somme, en remboursement de la rente de 100 livres constituée par Mathieu de Lezay à Antoine de La Roche-Aymon, par contrat du 26 novembre 1664, et de la rente de 200 livres constituée par le même pour retour de lots de la succession de Pierre de Lezay, seigneur de La Coste, le 3 février 1661 ; — d'une rente de 100 livres due au chapelain de Tosny pour la desserte de la chapelle du château. — Mémoires pour M. Caruzat, adjudicataire de la terre de Tosny, par contrat du 8 juillet 1728, à la suite de l'annulation de la vente précédemment consentie au profit de Jacques-Dominique de Gourgues, conseiller au parlement, et de Marguerite Aubourg de Bourg, son épouse, moyennant 156,000 livres. — Lettres de MM. de Refuge et de Landriefve. (*Liasse.*) — 43 pièces, papier

1699-1743

E 434 Inventaire des meubles du château de Tosny, fait en 1712. — Dans la salle à manger, une tapisserie de toile avec des figures ; dans l'antichambre, 4 tableaux de famille. Dans la chambre de la comtesse, 4 pièces de tapisseries verdure, très-fines, toutes neuves, aux armes de monsieur et de madame ; 6 fauteuils d'ouvrage, à personnages, à petits points ; un grand bureau de marqueterie d'écaillé et dé cuivre ; un grand portrait de M. de Mende, avec une bordure dorée ; 6 tasses et 6 soucoupes de porcelaine verte, 2 corbeilles et 2 pots en faïence ; une petite table à cabaret. — Dans le petit cabinet de madame, un petit lit de repos d'étoffe verte et or, avec des bordures de satin cramoisi et blanc ; sur la corniche de la cheminée, 2 corbeilles et 2 pots en faïence, une grande jatte de porcelaine, 4 petites tasses et 4 soucoupes de porcelaine très-fines. — Dans la chambre de M. le comte, une pièce de tapisserie des Quatre-Fils Aymon, dont la suite est dans d'autres chambres ; 2 tabourets de broderie ancienne. — Dans le cabinet, deux tableaux de famille à bordure dorée, une pièce de tapisserie des Quatre-Fils Aymon. — Dans un autre cabinet de madame la comtesse, 3 tableaux de famille et 4 tableaux de dévotion. — Dans les chambres qui sont au-dessus, une tapisserie de brocatelle de soie et la portière de même. — Dans la chambre à côté, une tapisserie de haute-lisse, à personnages. — Dans la première chambre du corridor, 2 pièces de tapisserie, très-fine qui représentent l'Histoire de Cyrus et de Mandane, partie d'une plus grande tenture dont il y en a 4 pièces et une petite dans le garde-meuble. — Dans la chambre qui suit, 2 pièces de tapisserie de l'Histoire des Quatre-Fils Aymon. — Dans la première chambre d'en haut, sur la cour, 3 pièces de tapisserie de haute lisse ancienne et 2 fauteuils d'ancien ouvrage de tapisserie. — Dans la chambre de M. l'abbé, 3 pièces de tapisserie de haute lisse ancienne. — Dans la chambre de madame la marquise, un lit d'ouvrage, fond de drap vert, avec des broderies de soie, doublé de moire blanche, lizeré d'un cordonnnet cramoisi, la courte-pointe de même ; 5 pièces de tapisseries de verdure neuves, fil double ; une portière de gros point. — Dans le cabinet, une tapisserie de moirette bleue, blanche et au roré. — Dans la chapelle, une robe de toile d'Irlande avec point de France d'un tiers de haut au bas. —

Estimation des meubles du château faite en 1718 : dans la chambre du comte, 6 fauteuils à la capucine, couverts de tapisserie, 70 livres ; 4 fauteuils, 4 chaises à la capucine, couverts de tapisserie, 4 tabourets, 200 livres ; un écran de tapisserie et velours vert, 10 livres ; une couverture de toile peinte, une de toile blanche, un tour de lit de tapisserie de point d'Angleterre, doublé de satin vert, fond de lit d'acier, impériale de même et verge tournante, 500 livres. — Dans la petite chambre de la chapelle, lit à la duchesse, damas galonné et fausse housse verte, 70 livres ; un miroir à bords de glace et plaques de cuivre 30 livres ; un confessionnal jaune et argent, 2 tabourets de tapisserie, un petit bureau, 34 livres. — Sur le grand degré, 2 pièces de tapisserie d'Auvergne de 6 quartiers de cours sur 2 quartiers de haut, 150 livres. — Dans la grande chambre du second étage, 11 quartiers en 5 pièces de haute lisse, verdure, 330 livres. — Chambre ensuite, 3 pièces de tapisseries à personnages, verdure, de sortie de 7 quartiers, de cours de différentes hauteurs, 60 livres. Total 533 livres. — Dans la cour, 4 vaches, 120 livres ; 11 muids de vin nouveau, à 37 livres ; 2 muids de vin vieux à 60 livres ; les furets et équipage de la garenne, 30 livres, total : 1,929 livres. Inventaire des titres concernant les seigneuries de Tosny, Villers, Saint-Denis et la Chapelle, qui se trouvent dans le château de Tosny : fieffe à François De-lahaye de 100 sous de rente seigneuriale pour atterrissement entre l'île Dumont et l'île Bouloche. — Fondation du Rosaire de Tosny et établissement de la chapelle du château. — Sentence de Paul Mascrany, grand maître des eaux et forêts, et procédures faites au maître particulier d'Andely, pour les eaux débordées en 1712.

(*Liasse.*) — 2 Cahiers, in-folio, 14 feuillets, papier et 1 pièce, parchemin

1712-1718

- E 435 Location par la comtesse de La Roche-Aymon d'une berline à deux fonds, garnie de drap gris, avec des rideaux de taffetas aurore, trois glaces fines à ressort, peinte d'un fond rouge avec des chiffres dans tous les panneaux, montée sur trois essieux, moyennant 100 livres pour six semaines, et vente par la comtesse d'une vieille berline pour le prix de 300 livres. — Quittances du loyer de la chambre noire et de la chambre grise occupées à Paris par la comtesse. — Mémoires de fournisseurs : une palatine de plumes, 2 livres ; une baignolette de taffetas noir avec de la dentelle, 12 livres ; un steinkerque taffetas, garni de malines, 70 livres.

(*Liasse.*) — 54 pièces, papier

1681-1737

- E 436 Mémoires des dépenses faites par la comtesse de La Roche-Aymon à Tosny où elle vint lorsqu'on faisait les vendanges ; — à l'abbaye de Saint-Jean-d'Andely, où elle s'était retirée et où elle mourut : « Payé au sieur Delahaye, nouvelliste, pour 6 mois, 18 livres ; — pour commission de messes dites pour madame la comtesse de La Roche-Aymon à Notre-Dame de Venables et à Notre-Dame-de-Grâce, 10 livres. — Quittances de madame de Créquy, abbesse. — Copie du testament de la comtesse de La Roche-Aymon qui nomme pour son exécuteur testamentaire Charles-Antoine de La Roche-Aymon, évêque de Tarbes : « Je prie mon fils aîné d'entrer dans mes raisons ; je lui pardonne de tout mon cœur la peine et le chagrin qu'il m'a donnés, et à ma belle-fille. Je donne à mademoiselle de La Roche-Aymon le peu d'argenterie qui sera à ma toilette. Je recommande à l'évêque de

Tarbes mon fils et mademoiselle de La Roche-Aymon, la seule de mes enfants qui m'inquiète. N'étant pas riche et sans établissement, je veux être enterrée sans aucune cérémonie. »

(Liasse.) — 115 pièces, papier

1681-1746

- E 437 Quittances données : à Antoine de La Roche-Aymon, par François de Beaufort, seigneur du Monteil de la Court d'Auval en Limousin, héritier de Jean de Beaufort, seigneur de Buxière, de la somme de 2,500 livres faisant le paiement final de 36,375 livres, prix de la vente de la seigneurie de Lavaux-Gratton, le 21 décembre 1668 ; — a Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, par François Mareschal, ci-devant maître d'hôtel de M. de Bartillac, lieutenant général des armées du Roi, de la somme de 2,000 livres pour le rachat d'une rente constituée de 100 livres, transportée à M. de Bartillac par Nicolas Panetier, chevalier, seigneur de Neuville, et par Martiale du Boucheron, son épouse, auxquels cette rente avait été cédée par François Chevalier, seigneur de Termes et d'Ambrugeat, héritier de Gabriel du Boucheron, chevalier son oncle, et due par le comte de La Roche-Aymon comme acquéreur de Lavaux-Gratton. — Lettres de M. de Neuville.

(Liasse.) — 87 pièces, papier, 3 cachets

1639-1707

- E 438 Quittance donnée au comte de La Roche-Aymon par Gabriel du Boucheron, écuyer, seigneur des Vareilles, de la rente constituée à son profit par le contrat d'acquisition de Lavaux-Gratton. — Par Charles, du Boucheron, chevalier, seigneur d'Ambrugeat, les Chers, Termes, Biollet, et par François du Boucheron, son fils, de la somme de 1,000 livres, en déduction de celle de 3,000 livres due par ledit comte à Gabriel du Boucheron, leur oncle. — Lettre de madame de Chauvigny à madame de La Roche-Aymon, sa tante : « Nous sommes dans un si méchant temps que l'on ne peut toucher un sol ; trois ou quatre personnes nous ont manqué, et, à ce que je vois, la misère va être plus grands que jamais, particulièrement dans ce pays. » (2 avril 1693) ; — de madame de La Roche-Aymon au curé de Mainsat, pour lui demander le prix des tapisseries.

(Liasse.) — 44 pièces, papier, 4 cachets

1669-1703

- E 439 Décharge donnée, par madame de Montgon au marquis de La Roche-Aymon des papiers relatifs à la seigneurie de Lavaux-Gratton : 1° un dénombrement de Lavaux-Gratton, rendu par Jacques Fournol, écuyer, seigneur de Lavaux-Gratton, en 1543. Plus un acte de foi et hommage rendu par ledit seigneur devant le duc d'Orléans, le 10 février 1516. — Plus cinq contrats concernant les droits et devoirs seigneuriaux dus sur le village du Planchai, le premier en latin, signé Violonnat, du 9 octobre 1427. — Plus, un partage fait entre Jacques de Fournoulx l'aîné et Jacques de Fournoulx le jeune, le 1^{er} mai 1521. — Baux à cheptel des métairies du Bouchereau et du Masrambaud, dépendant de la seigneurie de Lavaux-Gratton. — Nombre des bestiaux garnissant les métairies.

(Liasse.) — 29 pièces, papier

1670-1727

- E 440 Contrat de mariage de Jean Depoux, laboureur, du village de Poux, paroisse de Mainsat et de Léonarde Delafaye, fille de Renaud Delafaye, laboureur, du village de la Faye : dot, 160 livres, un lit complet, un coffre garni, 3 robes de drap de village, garnies de corps et de manches, 20 livres pour employer en bétail (1646). — Contredits pour Gabrielle Sanegrand, veuve de Pierre Robichon, fermier de la seigneurie de La Roche-Aymon, contre Jean et Léonard Depoux, pour faire voir que Léonard Depoux, prêtre, est décédé dans la servitude personnelle. — Requête en opposition des sieurs Depoux, disant que la saisie et arrêt exercés sur les biens du défunt, comme étant de serve condition, sont déraisonnables, tortionnaires et injurieuses ; que ce n'est qu'une pure vexation, d'autant que ledit prêtre demeurait en leur maison, à même pot et feu, depuis plus de huit ans. — Réplique du fermier soutenant que ledit prêtre a bien demeuré dans le même bâtiment que ses cousins, mais séparément d'eux ; que ce n'était pas un homme à se contenter de l'ordinaire d'an paysan ; qu'enfin il était séparé d'eux par son titre clérical. — Avis de maîtres Durand et Bonnet, avocats à Guéret.
(*Liasse.*) — 29 pièces, papier 1646-1701
- E 441 Quittances données : au comte de La Roche-Aymon par Michel Brousse, sieur du Montpeyroux, procureur fiscal en la châtellenie d'Auzances, de la rente de 100 livres constituée au profit de feu Jacques Brousse, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Saint-Honoré, son oncle, le 5 décembre 1675 ; — par Guillaume Barnud, chapelain de la chapelle de Saint-Joseph d'Auzances, à Madelaine Chomel, veuve de Michel Brousse, de la somme de 100 livres pour les arréages du revenu de ladite chapelle fondée par feu Jacques Brousse ; — par Antoine Ribes, curé de Gourleix, chapelain de la même chapelle.
(*Liasse.*) — 42 pièces, papier 1676-1714
- E 442 Quittances données au comte de La Roche-Aymon par les prieurs et curés de Mainsat, des rentes et redevances dues par ledit seigneur en sa qualité de patron décimateur. — Marché fait par le comte, tant en son nom qu'au nom de l'abbé de Bonlieu, décimateur en partie de la paroisse de Mainsat, avec un maître couvreur, pour faire couvrir à neuf cinq pans du clocher de l'église de Mainsat, à la charge par ledit seigneur de fournir tous les allebardeaux, clous, etc., à pied d'oeuvre. — Lettre de F. Salmon, prieur de Bonlieu à ce sujet. — Quittance de la rente de 32 setiers due à l'abbaye de Bonlieu par le comte de La Roche-Aymon.
(*Liasse.*) — 37 pièces, papier 1631-1716
- E 443 Bail à ferme par le comte de La Roche-Aymon des dîmes de Châtain et Méannes, de tous les grains et charnages, pour le prix de 100 livres ; — des dîmes de Bussière-Vieille et de Planchat, pour 80 setiers de blé ; — des dîmes de Gioux, pour 36 setiers de blé, mesure de Saint-Julien, les trois faisant deux d'Auzances ; — des dîmes du Mazeau, pour 5 setiers de blé et 1 setier d'avoine, mesure d'Auzances ; — des dîmes de Sannat, pour 15 setiers de seigle, 3 émines d'avoine ; — des dîmes du quartier de Bas, pour 4 setiers d'avoine et 9 quartons de blé noir ; — de tous les dîmes et charnages appartenant au comte de La Roche-Aymon, pour le prix annuel de 2,500 livres ; — des dîmes du Quartier-Sauvage pour 95 setiers,

mesure d'Auzances ; pour la somme de 300 livres 4 setiers d'avoine et 10 poulets. — Accord par lequel Barthélemy Morellon, prieur de la Serre et de Bussière, son annexe, consent à ce que le seigneur de La Roche-Aymon continue à percevoir les dîmes ecclésiastiques qu'ils ont accoutumé de prendre en cette paroisse, à la charge de lui payer une pension congrue de 300 livres et 150 livres pour la desserte de Bussière, renonçant au tiers des dîmes des biens de Sandret pour les novales défrichées dans cette forêt. — Assignation donnée à Jacques Hujadoux pour le paiement de la dîme des charnages et au sujet de la vente par lui faite de cochons de dîme. — Contestations : avec le curé de Champagnac au sujet des dîmes ; — avec le curé de la Serre ; — avec le curé de Fernoël.

(Liasse.) — *1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier, 1 cachet*

1649-1734

- E 444 Extrait de reconnaissances de cens et rentes dus à Jean de Gouzolle, écuyer, par Jean, Michel et Antoine Delavalette, du village de la Valette-Courtaud, paroisse de Saint-Priest-Evaux (19 février 1507), dont l'original a été représenté par Jean l'Esclache, sieur du Mazeau. — Obligation par laquelle Symphorien de Chaussecourte, écuyer, sieur de Montfeloux, reconnaît devoir au comte de La Roche-Aymon, 15 setiers de seigle qu'il lui a prêtés (23 avril 1676). — Bail emphytéotique à Annet Dechaud, tailleur, du village de Chaud, paroisse de Bussière-Vieille, d'une quartonnée de jardin (1617). — Défaut donné à Gilberte de Rochebert, veuve de Claude Dechaud, écuyer, sieur de Fontaubert, ayant élu domicile au château de Mouneix, paroisse d'Évaux — Baux à cheptel de métairies dépendant des seigneuries de Mainsat et de La Roche-Aymon. — Requête présentée par le comte de La Roche-Aymon à l'intendant de la généralité de Moulins, pour être déchargé de l'imposition de 80 livres pour l'abonnement des offices de gruyer qui relèvent du duc d'Orléans, à cause de la baronnie de Sermur, pour la haute justice de Mainsat. — Note de l'intendant, déclarant que tous les autres seigneurs sont dans le même cas et payent pour la réunion des offices de gruyer à leur haute justice. — Enquête sur une vente de poissons de l'étang de la Forêt, faite par le comte de La Roche-Aymon. Léon Hervet, marchand poissonnier du village de Laubard, déclare y avoir acheté 900 carpes à 27 livres le cent, le surplus de la pêche, 40 carpes, 92 tanches et 12 brochets, ayant été gardé pour la réserve de la maison. — Antoine Hervet, déclare avoir acheté à la pêche de l'étang du Lac, 700 carpes, à 30 livres le cent ; — pêche de l'étang du Mont, un cent et demi de carpes, à 34 livres le cent, plus 600 tanches, à 20 livres le cent. — Mémoire de l'empoissonnement des étangs pour 1712 : on a pêché l'étang de la Grolière ; il s'y est trouvé 750 carpes dont on a choisi 300 qu'on a portées au Lac, le reste rejeté. — A la pêcherie du Crouzet, il s'est trouvé 430 petits nourrins de carpe, portés dans l'étang de la Grolière et dans Malas-Sagnas. — A Regouneix, il s'est trouvé 600 nourrins de carpe.

(Liasse.) — *50 pièces, papier*

1507-1718

- E 445 Compte de toutes les tailles et de tous les cens dus par les sujets des seigneurs de La Roche-Aymon et de Sannat. — Dénombrement des revenus de la seigneurie de Châteauvert — Bail à ferme des revenus des seigneuries de La Roche-Aymon et de Sannat, pour 860 livres ; — de la seigneurie de La Veisse, pour 1,500 livres. —

Compte des vendanges faites à Heumes près Montluçon, que vinrent voir les pères Récollets d'Aubusson.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 50 pièce, papier

1618-1722

- E 446 Mémoire des droits acquittés par les tenanciers qui ont mis des cochons dans la forêt de Mainsat, en 1684 : en tout 42 livres. — Procès-verbaux de prise de porcs dans la forêt. — Estimation de 4 porcs adjugés au comte de La Roche-Aymon, par sentence de la sénéchaussée de la Marche : 60 livres ; — de la valeur d'une charretée de foin à la sortie de la prairie de Mainsat ; 100 sous, lorsque le foin est commun ; 6 livres, lorsqu'il est moins abondant. — Procès-verbal fait par Gabriel Barthon, licencié ès-lois, lieutenant de madame de La Roche-Aymon, en la justice de Mainsat, au sujet de la destruction, d'une haie faisant limite entre cette justice et la châtelainie de Chambon, appartenant à la duchesse de Montpensier, et située près du chemin de Chénéraillles (1545). — Sentence de Charles Morellon, sieur de la Verdelle, avocat en Parlement, lieutenant en la justice de Mainsat, condamnant Antoine Lepradier, valet du comte de La Roche-Aymon, prisonnier dans les prisons du château, à une amende de 20 livres, pour avoir dérobé nuitamment, dans le jardin du château, des fruits, poires et pommes.

(*Liasse.*) — 43 pièces, papier, 1 cachet

1545-1717

- E 447 Copie du terrier de la seigneurie de Mainsat. « Ledit seigneur a accoutumé de prendre le dixme de tous les blés, comme froment, seigle, orge, avoine et blé noir, à la onzième gerbe ; le dixme des pourceaux, au jour et fête de Saint-Michel, un cochon de la dernière portée de l'année même, pourvu qu'il y en ait plus d'un de ladite portée ; le droit de chantage se paye aussi chacun an, aux jours de jeudy ou vendredy absolus : pour un veau mâle de l'année, un denier ; pour deux veaux fumeaux, un denier ; et pour trois chefs de brebis, un denier. Ledit dixme des blés vaut audit seigneur, par commune année, environ trois cents septiers, mesure d'Auzance. De plus, ledit seigneur a droit de guet sur tous et chacun des sujets et justiciables, savoir est sur ceux qui sont de serfve condition, pour le droit de guet 5 sols et sur les autres 3 sols. — Mainsat avec le ténement de Saint-Aneau. Déclaration par laquelle plusieurs habitants, hôteliers et cabaretiers du bourg de Mainsat, reconnaissent que de toute ancienneté, eux et leurs prédécesseurs et tous ceux qui ont accoutumé tuer, vendre et débiter chair de bœufs ou autres aumailles, sont tenus rendre et bailler au comte de la Roche-Aymon toutes et chacunes les langues desdites bêtes boévines qu'ils tueront pour vendre et débiter, le prix d'iceluy excédant un écu, dans ledit bourg de Mainsat, icelles langues porter au châtau dudit lieu. » Le comte promet entretenir la halle de Mainsat de couverture, avec les bancs des boucheries, pour rompre et débiter la chair. — Le Sébioux : cens 4 livres, 6 setiers seigle, 1 setier avoine, 3 sous pour droit de guet ; 4 arbars, 1 bouade pour aider à charrier le vin ; taille aux quatre cas, tenus faire moudre leurs blés au moulin de la Chirade, et aider à charrier les meules ; dîme de tous blés, dîme de pourceaux et autres droits et charnage ; droit de mener pacager leurs bestiaux en temps mort dans le pâtural et terre de la Combe, appartenant audit seigneur. — Pradette, les Chomettes : trois tailles serves, en août, 4 sols 2 deniers, à Noël, 4 sols 2 deniers, à Pâques, 4 sols 2 deniers et le double de taille à la Saint-

Julien ; la taille d'août de 2 en 2 ans ; froment demi quarton, seigle 3 quarts 1 coupe, avoine 8 boisseaux ; plus, pour Barnicaud, 4 coupes avoine qui fait 6 boisseaux 1 coupe ; vin, une pinte et un quart de chopine et chacun 5 sols pour le droit de guet. « Plus arbans, charrois et manœuvres à mercy et volonté dudit seigneur à la coutume des autres hommes serfs du pays de Combraille et une bonade et demie bouade pour aider à charrier le vin du pays de Bourbonnais ou d'Auvergne au château de Mainsat, aux charges accoutumées : taillables aux quatre cas ; sujets au droit de lots et ventes, à raison du tiers denier en ascendant ; tenus faire moudre leur blé au moulin du Mont, aux charges accoutumées, et payer la dîme de tous blés, le dîme des pourceaux et autres droits de charnage. » Plus, de nouveau cens, à Noël une geline, portable audit château. — Refus de plusieurs habitants du village des Chomes de payer la geline à Noël. — Begouneix, paroisse du Tromp, déclaration des habitants dudit village vulgairement appelé le Franc-Alleu. « A cause duquel mas et ténement perpétuel et unique pagesie, in *solidum*, sans pouvoir gulpir l'un sans l'autre, ont connu devoir 20 sols de taille franche, seigle 4 setiers. » — Redonfaux, la Brosse, paroisse de Mainsat, le Fraisse, paroisse de Fayolle.

(*Registre.*) — *In-folio, 57 feuillets, papier*

1660-1677

- E 448 Ratification par Pierre de Saint-Julien, écuyer, seigneur prieur des prieurés de Sainte-Catherine d'Arnet et de Mainsat, atteint de paralysie, résidant au lieu noble de Pérudette, paroisse de Champagnat, de la résignation par lui faite, le 6 mars 1682, de son prieuré d'Arnet dépendant des chanoines réguliers du prieuré d'Artige, en faveur de Claude de La Roche-Aymon, cleric tonsuré, écolier juré en l'université de Paris, y demeurant, rue d'Enfer, en l'hôtel de M. de Lusignan, paroisse de Saint-Côme. — Promesse d'une pension au résignataire par l'abbé de La Roche-Aymon. — Révocation de cette résignation par Pierre de Saint-Julien revenu à la santé. — Prise de possession du prieuré, au nom de l'abbé de La Roche-Aymon. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche renvoyant les parties au Châtelet de Paris. — Provisions par dévolu accordées par la chancellerie apostolique à Etienne Vallon, prêtre de l'Oratoire, de la commande du prieuré d'Arnet, vacant par la mort, inhabileté ou incapacité de celui ou de ceux qui s'en disent titulaires. — Acceptation par les parties de M. Thierry Bignon, président au Grand-Conseil, Louis Camus, conseiller au Parlement de Paris et Nicolas Chéron, officiai de Paris, comme arbitres de leur différend. — Sentence arbitrale déclarant l'abbé de La Roche-Aymon en possession légitime du prieuré d'Arnet. — Bail à ferme des cens et rentes du prieuré d'Arnet par Claude de La Roche-Aymon, archidiacre de la cathédrale de Mende, pour la somme de 450 livres. — Titre clérical de Claude de La Roche-Aymon, de la somme de 300 livres de pension, à prendre sur les intérêts de la somme de 30,000 livres qui lui a été constituée en apanage, par le contrat de mariage de Renaud de La Roche-Aymon, son frère aîné. (*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier*

1677-1694

- E 449 Quittances de la somme de 22 livres donnée à l'abbé de La Roche-Aymon à compte sur le prix d'une garniture de porcelaine et de deux figures dorées envoyées à madame de La Roche-Aymon. — Lettre de l'évêque du Puy au sujet d'un projet

de mariage de mademoiselle de La Roche-Aymon avec un cavalier riche de 200,000 livres de fortune, au sujet de la vente de la terre de Tosny et de l'achat d'un régiment pour l'aîné de la famille, les autres filles devant entrer en religion. — État de la maison de Monistrol : Dans la salle basse était un tableau au-dessus de la porte, et au-dessus de la cheminée le portrait du Roi et plusieurs autres tableaux. Dans le salon un grand, tableau de Saint-Jean, et un grand tableau d'une Magdelaine aux pieds de Notre-Seigneur et plusieurs autres toiles. Dans l'antichambre, un tableau sur la cheminée, qui y est encore ; une femme au-dessus d'une porte ; de l'autre côté de la cheminée, un Samson et un tableau de gibier. A la tête de la porte de la chambre, un Narcisse qui se mirait dans l'eau, qui n'y est plus, à la place un méchant paysage ; de l'autre côté de la fenêtre, un Ange gardien, transporté au Puy ; à la place un méchant paysage ; dans le fond de petits tableaux attachés au-dessus de la porte ; une autre Femme forte au bas. A côté de la garde-robe, il y avait une Descente d'Enée aux enfers ; elle était encadrée. A côté de la porte du salon, une Sainte-Cécile, jouant de la basse de viole, emportée ; à la place la carcasse de Saint-Joseph. A côté de la porte qui va au grand degré, une dame représentait la Charité ; à la place un mauvais paysage, au plafond un grand tableau du Triomphe du roi de Pologne ; au-dessus de la porte un paysage. Dans la chambre au-dessus de la cheminée était un Christ qui portait sa croix ; à la place est un paysage ; au-dessus de l'armoire dorée, il y avait un Tobie, à la place un Saint-Laurent distribuant les vases du temple. A côté de l'armoire était une Sainte-Famille ; à côté était la Mort de saint Joseph. Dans la chambre du Roi de Pologne, au-dessus d'une porte, allant à la galerie, le Roi de Pologne cuirassé ; à la place est une Astrologie. Sur la porte du cabinet aux archives était le portrait de madame la duchesse de Verneuil ; à la place un homme tenant une lampe à la main. Au-dessus d'une autre porte un passage non encadré et une Sainte-Rose qui n'y est plus. A côté de la fenêtre un Saint-Jérôme qui n'y est plus, encadré ; à la place une Magdelaine mourante. Au-dessus de la porte d'entrée le portrait du Roi et de la Reine. Dans le cabinet plusieurs tableaux pendant à cordes. Dans un autre cabinet, au plafond, un Saint-Alexis. Dans la galerie basse était un grand cadre de glace ; à côté de la porte en entrant un cadre et au fond de la galerie une succession de glaces de quantité de pièces, le tout encadré, le reste tapissé et autrefois garni d'une infinité de tableaux et cadres. La galerie du haut était à deux grandes perspectives qui tournaient sur un pivot au fond de la galerie ; le reste, des paysages au nombre de dix ; et à la galerie basse ci-dessus, deux perspectives tournantes. Dans la salle haute, sur la cheminée, le Repas d'Emmaüs ; à la place est un paysage. Sur la porte de la galerie une Magdelaine mourante qui n'y est plus, à la place une Saison. Il y avait plusieurs autres tableaux attachés par des cordes. A la chambre du bout, sur la cheminée, un *Ecce homo* qui n'y est plus, à la place un paysage dans un cadre blanc. A côté de la cheminée sont deux Saisons encadrées et plusieurs autres tableaux attachés avec des cordes. Dans le cabinet plusieurs beaux tableaux. Dans la chambre suivante le tableau des Noces de Cana qui n'y est plus. Dans la chambre suivante étaient plusieurs tableaux à cadre. Au-dessus de la cheminée le tableau du Tribut de César, qui n'y est plus ; un Moïse à la place portant les tables de la loi. Dans les chambres neuves des capucines une infinité de tableaux pendus. — État de la maison épiscopale de la ville du Puy : 1° Dans la salle basse on a trouvé neuf tableaux, dont cinq ont été rapportés de Monistrol, et quatre qui se sont trouvés attachés dans ladite salle : savoir un Saint-Pierre dessus la porte de la chambre, un paysage dessus la porte du salon, un Saint-Bruno à côté de la fenêtre, et la

Descente d'Enée aux Enfers ; les cinq de Monistrol, sont une apparition de Notre-Seigneur à saint Thomas, un Ange gardien, les pèlerins d'Emmaüs, la déesse de la Géométrie et un Saint-Charles Borromée ; toute la menuiserie, les pilastres et plafonds avec la peinture et filets d'or ; 2° dans l'antichambre l'on a trouvé sept tableaux, Saint-Bruno, Saint-François-d'Assise, Saint-Pierre de Luxembourg, cardinal ; David tenant la tête de Goliath et Saint-Jean l'évangéliste ; le sixième qui est une Descente de croix, a été apporté de Monistrol, et le septième, qui est un *Ecce Homo*, est venu de la cathédrale, à la place duquel l'on a mis une Adoration des Rois qui est venue dudit Monistrol. Toute la menuiserie, sculpture, dorure étaient anciennement dans ladite antichambre ; 3° dans la chambre, il s'est trouvé sept tableaux, dont cinq savoir : Saint-Bruno, David, Saint-Jérôme, la Sainte-Famille et Saint-Pierre ès liens étaient dans ladite chambre, les deux autres, savoir : le Tribut de César qui est dessus la cheminée, et Daniel dans la fosse aux lions, ont été apportés dudit Monistrol ; toutes les menuiseries, dorures, sont anciennement dans ladite chambre ; 4° dans la salle haute il s'est trouvé neuf tableaux ; dont huit sont de très-mauvais paysages, celui de la cheminée est un Saint-Mathieu à la banque, tous les neuf avec leur cadre ont été, apportés dudit Monistrol ; 5° dans la grande chambre, au bout de la salle, il s'est trouvé neuf tableaux, tous venus de Monistrol, avec leur cadre ; tout le reste de la menuiserie, colonnes, plafonds, lambris, filets d'or, étaient dans ladite chambre ; les deux Termes de la cheminée sont venus dudit Monistrol ; 6° dans le cabinet il s'est trouvé six tableaux ovales, avec leur cadre doré, que l'on a apportés de Monistrol. Dessus la cheminée il y a un tableau où sont peints Saint-Pierre et Saint-Paul qui est apporté dudit Monistrol ; il y a un autre tableau dessus la cheminée dudit cabinet qui est peint la ville de Montpellier.

(*Liasse.*) — 5 pièces, papier

1681-1720

- E 450 Quittances de la rente de 300 livres constituée par le sieur Bance sur le comte de La Roche-Aymon et sur l'évêque du Puy, son frère, au capital de 6,000 livres. — Procès intenté par les héritiers de François Bance, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, contre dame Françoise de Baudry de Piencourt. — Renvoi par le sieur Meillet, procureur, au comte de La Roche-Aymon, des pièces du procès contre M. de Durat des Portes.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier

1680-1718

- E 451 Quittances de la pension de Charles-Antoine de La Roche-Aymon, pensionnaire au collège de Louis-le-Grand, et de son valet ou précepteur (1708-1713). — Note relative à la transaction par laquelle le marquis Paul-Philippe de La Roche-Aymon a cédé à l'abbé de La Roche-Aymon, son frère, et à ses sœurs mineures : 1° la terre de Lavaux en Combraille, affermée 1,200 livres ; 2° le domaine du Masrambaud dépendant de cette terre, estimé 160 livres ; 3° la dîme des Chevaliers, joignant ladite terre, estimée 150 livres ; 4° la seigneurie d'Humes, près Montluçon, affermée de 1,000 à 1,200 livres ; 5° une rente de 500 livres ; 6° leur part des meubles et Vaisselle d'argent du château de Mainsat ; 7° trois articles restent en discussion. — Assignation donnée à la requête de Charles-Antoine de La Roche-Aymon, chanoine et comte de Mâcon, prieur d'Alleyrat et de Saint-Andéol de

Parisot, à Pierre Bellat, notaire, fermier de la terre de Lavaux, de payer le prix de son bail. — Donation faite à Charles-Antoine de La Roche-Aymon par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, son père, afin que son château et seigneurie de Mainsat, souche de la famille, soient soutenus et maintenus en bon état ; à la charge qu'après son décès, celui des enfants mâles de Paul-Philippe de La Roche-Aymon qui se trouvera l'aîné, sera substitué en ladite donation, et ainsi de mâle en mâle, dans les degrés de substitution réglée par les ordonnances.

(*Liasse.*) — 26 pièces, papier

1708-1745

E 452 Nota indiquant qu'il y a eu deux membres de la famille de Brichanteau-Nangis, l'un après l'autre évêques de Laon, un évêque de Trie, de la maison de Piencourt, évêque de Mende, un évêque de Rodez, de la maison de Lusignan et un du nom de La Roche-Aymon, évêque du Puy, tous très-attachés au Saint-Siège. — Requête de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, évêque de Sarepte, d'Henriette-Blanche de La Roche-Aymon, veuve de Philippe-Gilbert de Cordeboeuf, de Beauvergier, marquis de Montgou, comte d'Aubusson, maréchal de camp, gouverneur d'Oléron, et de Catherine de La Roche-Aymon, pour être admis comme parties intervenantes au procès entre le marquis et la comtesse de La Roche-Aymon et René-Abdon Couturier de Fournouë, exécuteur testamentaire du comte de La Roche-Aymon. — Abandon fait par l'évêque de Sarepte à son frère, de la part qu'il peut prétendre ainsi que madame de Montgon, des meubles du château de Mainsat. — Lettre de madame de Gain de Mon-tagnac à l'évêque de Sarepte. — Transaction entre Paul-Philippe, marquis de La Roche-Aymon et l'évêque de Sarepte, au sujet de la succession de leur père. — Bail à ferme des revenus du prieuré de Parisot, dépendant de l'abbaye de Beaulieu, pour le prix de 1,900 livres. — Taxes imposées par l'assemblée du clergé à l'évêque de Rodez, prieur de Parisot : décimes, 190 livres ; secours extraordinaire, 129 livres ; don gratuit, 63 livres 15 sols ; nouvelles impositions, 114 livres ; séquestrations, 15 livres. Total, 490 livres 6 sols. — Lettres de l'abbé Ramondy, relativement à un procès avec le prieur de Felines au sujet du prieuré de Parisot. « Il m'est revenu de Paris que Mgr le cardinal de Gesvres voulait faire une démission de son archevêché de Bourges. Lé cas arrivant, il y aura d'autres changements : je souhaiterais qu'ils vous procurassent une mitre d'un gros revenu » (8 janvier 1729). — État des créances dues par M. de La Roche-Aymon, évêque de Tarbes à la succession de M. de Montagnac. — Notes de la main de Mgr de La Roche-Aymon, archevêque de Toulouse : « 1° Les déclarations anciennes sur le formulaire renouvelées ; 2° ne pourront les bénéficiers avoir tes bénéfices sans signer ; sur le refus, déclarés impétrables ; 3° signatures pures et simples, sans distinction de fait et de droit ; 4° les archevêques et évêques refusant de signer, privés de leur temporel ; 5° la constitution *Unigenitus* reçue comme loi de l'Église et déclarée loi de l'État. 10°. Distributeurs, colporteurs punis suivant la déclaration de 1728 ; les communautés qui prêteront leur maison déchues de leurs privilèges ; particuliers bannis, encore plus grande peine s'il y échoit. »

(*Liasse.*) — 23 pièces, papier

1725-1772

- E 453 Lettre du duc de Noailles à madame de Montgon lui annonçant que S. A. S. vient de lui faire accorder une pension de 2,500 livres sur le trésor royal ; — d'Antoine-Hercule de Fleury, ancien évêque de Fréjus, annonçant qu'il proposera au duc de faire attribuer cette pension tant pour la mère que pour la fille. — Quittances de l'abbé de La Roche-Aymon. — Reconnaissance par la quelle celui-ci promet de tenir compte à madame de Montgon des paiements qu'elle fera à sa décharge à M. de Beaumont, banquier en cour de Rome, sur les 6,000 livres qu'elle lui doit en retour de la transaction par laquelle il lui a cédé la terre de Lavaux-Graton, au mois de décembre 1724. — Ratification de cette transaction par Françoise-Catherine de La Roche-Aymon, résidant au château du marquis de Siengat, paroisse de Parantignac.
(*Liasse.*) — 25 pièces, papier, 1 cachet 1724-1756
- E 454 Quittance donnée par Charles-Alexandre le Filleul de La Chapelle, évêque, de Vabres, à mademoiselle de La Roche-Aymon, résidant en l'abbaye de Saint-Laurent-de-Bourges, d'une somme de 1,000 livres qu'il avait prêtée à la comtesse de La Roche-Aymon, sa mère (9 mars 1758). — Extrait des volontés de mademoiselle de La Roche-Aymon : « Je veux que mes six fauteuils de tapisserie bleu restent à ma sœur l'abbesse de Saint-Laurent. Je donne mes tapisseries de verdure à mon neveu, M. de La Roche-Aymon, l'aîné. Je veux que tous mes portraits de famille retournent à mon neveu, l'aîné, M. de La Roche-Aymon, à l'exception de celui de madame de Montgont et de celui de madame de Plas. » — « Le 28 août 1759 a été inhumée dans le chapitre de cette abbaye royale de Saint-Laurent-de-Bourges, mademoiselle Marie-Françoise-Catherine de La Roche-Aymon, âgée d'environ 59 ans, fille majeure de haut et puissant seigneur feu M^{re} Regnault de La Roche-Aymon et de feu dame Françoise-Geneviève Baudry-de-Piencourt. » — Donation par Gabrielle de La Roche-Aymon de Boisbertrand, demeurant Issoudun, à Marie-Françoise-Catherine de La Roche-Aymon, sa cousine, d'une somme de 4,000 livres faisant partie de 5,000 livres en principal de rente constituée à son profit par les Jésuites du collège royal de Sainte-Marie de Bourges. — Testament de la même par lequel elle donne au sieur Delachastre d'Availles « deux cadres en toile, de paysages en détrempe, qui servent d'ornement à ma cheminée (5 janvier 1752). »
(*Liasse.*) — 27 pièces, papier ; 5 cachets 1731-1759
- E 455 Contrat de mariage de Paul-Philippe, marquis de La Roche-Aymon, capitaine au régiment Royal-cavalerie, et de Françoise Mascranny, fille de Françoise Mascranny, marquis de Paroy, contenant donation, du château de Tosny ; constitution de dot de 120,000 livres et douaire de 3,000 livres de rente. — Transaction entre le marquis de La Roche-Aymon et Anne-Marie Mascranny, sa belle sœur, au sujet de la succession de Catherine de Vastan, leur mère et belle-mère, décédée en 1691. ; — entre le même et Louis Mascranny, marquis de Paroy, président au Grand-Conseil, au sujet de la succession d'Anne-Marie Mascranny, leur sœur et belle-sœur, décédée le 16 mars 1716.
(*Liasse.*) — Cahier in-folio, 18 feuillets, papier 1712-1716

- E 456 Donation par le comte Antoine de La Roche-Aymon, à Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, son fils aîné, du château et de la seigneurie de Mainsat, (4 février 1667) ; — par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, marquis de Tosny, au profit de Paul-Philippe de La Roche-Aymon, son fils aîné, des choses portées en la donation qui lui a été faite par son père (8 octobre 1692). — Procès intenté par Paul-Philippe de La Roche-Aymon contre Abbon-René Cousturier de Fournouë, procureur du Roy au présidial de la Marche, exécuteur testamentaire de Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, pour attaquer le testament de son père ; — contre la comtesse de La Roche-Aymon et les demoiselles ses filles. — Défense faite au fermier de la terre de La Roche-Aymon de payer en d'autres mains qu'en celles de Paul-Philippe, marquis de La Roche-Aymon, les fermages de cette terre, ledit seigneur ayant acquitté à François de Lastic de Sieuzac, vicomte de Murat, seigneur de Neuvéglise, les 40,000 livres constituées en dot à sa femme. — Arrêt rendu pour régler le différend entre Paul-Philippe de La Roche-Aymon et madame de Biencourt sa mère.

(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier*

1667-1727

- E 457 Sentence rendue au présidial de la Marche, au profit de Paul-Philippe de La Roche-Aymon, héritier par bénéfice d'inventaire de son père, contre la supérieure de la communauté de Sainte-Agnès, rue Plâtrière, à Paris, au sujet de la pension due à madame du Tilleul, sa tante, religieuse professe de Saint-Jean-des-Andelys, retirée dans cette communauté ; — en l'audience du parc civil en la sénéchaussée de Guéret, au profit du même, contre la comtesse sa mère, les demoiselles ses soeurs, mineures, et contre Jacques-Dominique de Gourgues, conseiller honoraire au parlement, et Marguerite-Thérèse Aubourg de Bourg, son épouse. — Signification 12 faite au nom du même aux héritiers du docteur Brousse, d'Auzance, de son refus de payer la rente constituée à son profit par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, son père.

(*Liasse.*) — *35 pièces, papier*

1719-1729

- E 458 Nomination de Jean-Marie de Saint-Julien, comte des Forges et Peyrudette, subdélégué des maréchaux de France, comme curateur des enfants mineurs de Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon ; — déclaration par laquelle Germain de Pichard, chevalier, seigneur de l'Église-aux-Bois, gendre de Paul de Bridiers, chevalier, baron de Saint-Julien, Saint-Loup et le Broeulle, se reconnaît débiteur de Nicolas de Montagnac, conseiller de la grand chambre du parlement et de Nicolas-Claude-Joseph de Montagnac d'Etansannes, son fils, de la somme de 600 livres de rente, au principal de 12,000 livres, et consignation de cette somme entre les mains de Paul-Philippe de La Roche-Aymon. — Signification faite auxdits déposants par Paul-Philippe de La Roche-Aymon, de l'arrêt du Conseil d'État des 22 et 28 janvier 1720, qui enjoint à tous dépositaires d'or et d'argent monnayé de les porter aux Monnaies, à peine de confiscation. — Quittance donnée par le directeur de la Monnaie de Riom de la remise à lui faite, par le marquis de La Roche-Aymon, de la somme de 12,285 l. en espèces, convertie en 11,700 l. en billets de banque, les cinq pour cent ayant été retenus ; — par le receveur des consignations de la

sénéchaussée de Guéret, de ladite somme de 11,700 livres en billets ; — des pères de l'Oratoire d'Effiat de la somme de 250 livres, pour le premier quartier de la pension de MM. de La Roche-Aymon ; — de M. Delangaigne, procureur de la prévôté d'Evau, de la somme de 96 livres, pour une année de la pension du fils du comte de La Roche-Aymon. — Lettre de F. Fresanges, remerciant le comte de la somme qu'il lui a envoyée, laquelle a servi à payer 2,800 livres une bibliothèque de remontre que la communauté a achetée à Lyon (1710).

(Liasse.) — 34 pièces, papier

1661-1727

- E 459 Requête présentée par Pierre Mage, marchand de tapisseries d'Aubusson, pour obtenir paiement d'un mandat de 600 livres fait par l'abbé de La Roche-Aymon, à prendre sur le sieur Belot, son fermier, et passé depuis à l'ordre dudit Mage. — Mémoire du sieur Mage, bourgeois de Paris, contre la comtesse de La Roche-Aymon. — Signification à madame la comtesse de La Roche-Aymon, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, de la saisie-arrêt prononcée contre le marquis de La Roche-Aymon, son fils, pour le paiement de ce mandat. — Obligation par laquelle la comtesse de La Roche-Aymon reconnaît devoir audit sieur Mage la somme de 400 livres, dont 100 livres pour prix de deux fauteuils de tapisserie des Gobelins, et 300 livres prêtées à ladite dame qui a donné en nantissement deux flambeaux et une salière d'argent, le tout marqué à ses armes. — Saisie en revendication desdits flambeaux et salière d'argent par le marquis de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier

1717-1719

- E 460 Comptes des recettes et dépenses faites par M. Armand, avocat au Conseil, pour la liquidation des affaires du marquis de La Roche-Aymon, depuis 1717 : dépense 228,766 livres ; recette, 223,392 livres. — Lettre de M. Armand à la marquise de La Roche-Aymon, dans laquelle il résume les opérations qu'il a faites pour elles : la vente de la terre de Tosny, le procès avec la comtesse de La Roche-Aymon, acquisition de la terre de Châtelus avant le renchérissement des immeubles qui ont eu lieu deux ans après : « Si je n'avais pas pris la balle au bond, que serait devenu le prix de votre terre de Tosny ? Vous vous trouveriez aujourd'hui réduite, comme tout le monde, à voir ce prix converti en billets de banque ou en actions. Cette vente faite, vinrent les remboursements et les enchantements du Mississipi. La contagion passa jusqu'à vous ; les fortunes rapides dont vous entendiez parler vous mirent dans le goût de ce commerce. Voulant en tester, vous me chargeâtes d'employer une partie de vos fonds en actions, cela malgré tout ce que je pus vous représenter pour vous en détourner. »

(Liasse.) — 1 cahier 10 feuillets et 6 pièces, papier

1718-1721

- E 461 Compte des recettes et dépenses faites par M. Hameret, pour le marquis de La Roche-Aymon. — Correspondance du même avec la marquise de La Roche-Aymon. « Le sieur Remond m'a remis vos titres que j'ai portés chez M. d'Hozier, sur le champ, afin d'avancer. Le dit sieur d'Hozier estoit allé dîner à la campagne, et j'ai prié ses commis de vouloir bien y travailler en attendant que j'eusse vostre

contrat de mariage. J'ay esté pour voir M. votre fils chez M. le chevalier de La Roche-Aymon ; mais il estoit allé dîner, chez madame de Mascranny. Je luy ay mandé de ne se plus donner la peine de revenir, qu'il me laissât solliciter ledit sieur d'Hozier et ses commis que j'ay intéressés pour l'expédition ; en sorte que j'ay eu la filiation et le certificat dudit sieur d'Hozier, le 15 de ce mois. Je l'ai porté hier à votre fils. Ledit sieur d'Hozier m'a demandé 50 livres pour son certificat au bas de la filiation et j'ai donné 12 livres à ses commis, pour la prompte expédition que je leur avait demandée ». — 22 juillet 1729 : « Ne soyez point en soin de vos titres, je ne pourray les avoir que dans quinze jours ou trois semaines, parce que l'on en fait un inventaire chez M. d'Hozier, pour en garder la généalogie, ce qui fait que vous aviez grand tort de ne m'en avoir pas envoyé davantage et que vous feriez bien de m'envoyer encore qu'on pust y joindre pour remonter de plus loin vostre noblesse ; parce que cette généalogie sera mise dans un registre auquel vostre famille sera peut estre, par la suite, obligée d'avoir recours ». — 1^{er} août 1729 : « M. d'Hozier, apparemment pour avoir de l'argent, a fait travailler par ses commis, sur vos titres à une filiation dont vous n'avez que faire, puisque vous en avez de bien plus anciens... Je n'aime point cette manoeuvre, mais je ne veux pas qu'il croie que c'est moy qui empesche qu'il ait davantage de vostre argent. » — 3 août 1729, lettre au sujet d'une transaction avec M. de Lavalette, par laquelle le marquis de La Roche-Aymon est tenu quitte de ce qu'il devait aux héritiers de madame de Gesvres. — 26 août 1729. « J'ay enfin retiré tous vos titres aujourdhuy de M. d'Hozier qui s'attendoit au moins à 30 pistolles pour ce qu'il a fait faire dessus par ses commis. Il m'a dit que le travail qu'il y a fait faire n'était pas payé par le Roy et ne devoit pas estre aussy à ses dépens et que cela étant chez luy pourra vous estre de quelque utilité par la suite, puisque ces preuves suffisent ; qu'il n'est pas content. Je vous conseille de luy envoyer, comme il s'attend que vous le ferez, des truffes de vostre pays et quelques perdrix qu'il m'a dit, en le quittant, qu'il espérait que vous lui envoieiriez... J'ay donné 3 livres à ses laquais qui sont très-pressants. »

(*Liasse.*) — 26 pièces, papier

1723-1734

- E 462 Traité entre la comtesse de La Roche-Aymon et le marquis, son fils aîné, par la médiation de MM. de Bartillac et de Thianges, en date du 5 décembre 1726. — Obligation de 12,000 livres souscrite par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, au profit de Renaud-Nicolas de Vauchaussade, chevalier, seigneur de Cheix.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier

1714-1736

- E 463 Quittances données par madame de La Roche-Aymon aux fermiers de Tosny, de Bernières et 4e Villers sur le Roule ; — par sœur de La Roche-Aymon, abbesse de Saint-Jean-d'Andely, A Claude Camusat, auditeur en la Chambre des comptes à Paris, acquéreur de la terre de Tosny ; — par sœur de La Roche-Aymon, religieuse au couvent des Bernardines de Montluçon ; — par le tuteur d'Armand-Marc-Antoine-Pierre de Gourgues, fils de Jean-François-Joseph de Gourgues, marquis d'Aulnay, maître des requêtes, héritier par bénéfice d'inventaire de Jacques-Dominique de Gourgues, conseiller au parlement, son oncle, à Claude Camusat, en conséquence de la délégation faite par Pierre-Wuillaume de Hameret,

écuyer, procureur de Paul-Philippe de La Roche-Aymon, par le contrat de vente de la terre de Tosny, en date du 8 juillet 1728, de la somme de 115,000 livres, à compte du prix de la vente faite à Jacques-Dominique de Gourgues, le 2 octobre 1718, déclarée nulle par sentence du 17 juillet 1727, qui a condamné M. de La Roche-Aymon à rendre cette somme de 115,000 livres. — Mémoire des papiers trouvés ; dans la succession de la comtesse de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier

1717-1738

E 464 Quittances données par le curé de Serre et Buxière-Vieille, de son sixième de la dîme du quartier de Busserolle, Buxière-Vieille, la Serre, Jouex, Planchat et Gioux, appartenant à M. de La Roche-Aymon ; — par G. de Saint-Julien, prieure de Blessac, d'une rente perpétuelle de 175 livres (1740) ; — de M. du Ligondès d'Orsannes ; de la rente de 100 livres à lui due par le marquis de La Roche-Aymon. — Bail à loyer, par le marquis de La Roche-Aymon, à Jacques-Robert Deschamps, écuyer, seigneur de là Mallerie, d'une maison garnie, sise à Montluçon : « Dans la salle d'en haut, six pièces de tapisserie à personnages, six grands fauteuils à bras, savoir cinq de moquette et un de tapisserie, quinze chaises de tapisserie, une grande table, un tapis de Turquie. Dans le cabinet, trois pièces de tapisserie à personnages. »

(Liasse.) — 30 pièces, papier

1650-1742

E 465 Sentence rendue en la sénéchaussée de Guéret, déboutant Adrien de Bertier, chevalier, marquis de Pinsaguet, comte de Châtelus et Roche, baron de Rochedagout, Rochedragon et autres places, du droit de retrait lignager qu'il prétendait exercer sur la vente par décret de la terre, de Châtelus faite au marquis de La Roche-Aymon. — Réponse du marquis de Pinsaguet à un mémoire produit par M. de La Roche-Aymon, au sujet de la maison de Châtelus, payée par lui aux syndics des trois paroisses de Châtelus, Roche et Saint-Dizier, par transaction du 22 janvier 1734. — Mémoire au nom du sieur Mignot, fermier général, qui en 1717, avait formé une demande contre M. de Pinsaguet, héritier collatéral de M. d'Anglard, de la somme de 7,500 livres, pour droit de centième denier, qu'il fut condamné à payer, par ordonnance de l'intendant de Moulins, signifiée au marquis de La Roche-Aymon, acquéreur de la terre de Châtelus. — Bail à ferme par Jean Simonnet, fermier de la terre de Châtelus, des droits de leyde des beurres et fromages, droits de halle des merciers et sabotiers, leyde des veaux, chanvres et denrées, droit de prévôté, pour la somme de 200 livres ; — du four banal de Châtelus avec la maison qui joint la chapelle Laurette, pour la somme de 210 livres ; — de la leyde des porcs, montons et brebis, pour 1,500 livres ; — du moulin à farine de Coudanne, paroisse de Châtelus, pour 110 livres ; — des deux moulins à farine de la Prugne, même paroisse, pour 400 livres. — Achat de deux soutres pour le moulin, pour 214 livres. — Certificat de M. Coudert de Lavergne, subdélégué de l'intendant à Moulins, attestant que le marquis de La Roche-Aymon lui a déclaré posséder dans la paroisse de Genouillac un moulin et un étang affermé, 120 livres. — Métairies de Châtelus, appartenant au marquis de La Roche-Aymon ; le bourg de Châtelus en franchise. — État des bois en 1753. — Procès contre le sieur Rougier, au sujet du droit de directe. — Quittance donnée par le sieur Glaudaix de la remise

à lui faite du bail de la terre de Châtelus au sieur Duvignaud en 1735. — Bail à ferme par le marquis de La Roche-Aymon à Gilbert-Guérin, marchand du bourg de Neuvéglise, de la seigneurie de Pommeroux, avec les villages de la Viergne, la Fayette : la Borde et le Teix, dépendant de la seigneurie de Châtelus, et avec les villages de la Jarge, Berbe et Fromartaux, sans autre réserve que quelques arbars à bras, pour la somme de 1,000 livres (1729) ; — du moulin à farine et à draps de Pommeroux, pour 132 livres (1741).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier

1714-1753

- E 466 Renonciation par François Gallaix, curé de Châtelus, pour tout le temps, qu'il sera curé de cette paroisse, au profit du marquis de La Roche-Aymon, à tout droit sur les novalles, moyennant une rente de 8 setiers seigle et 4 boisseaux avoine ; — par M. Besse, curé de la même paroisse, aux mêmes conditions (1573). — Quittances donnée aux marquis de La Roche-Aymon par P. Mégret, pour sa portion congrue de la cure de Châtelus et pour sa pension de 100 livres, comme vicaire de la chapelle de Saint-Michel de Châtelus (1721-1727) ; — par le P. Cassien, récollet, desservant de cette paroisse ; — par F. Martial, récollet (1727-1728) ; — par F. Vincent, récollet (1728) ; — par Fr. Galaix (1728-1744).

(Liasse.) — 64 pièces, papier

1721-1753

- E 467 Quittances données au marquis de La Roche-Aymon, de la quantité de 5 quartes de seigle, sur la dîme de la Court, par F. Douart, prieur de Pré-Benoit (1727) ; — par F. Hébert, prieur (1733) ; — par F. Massoc, prieur (1734) ; — par F. Mauru, prieur (1738) ; — de la somme de 50 livres, pour la rente annuelle assise sur la terre de Châtelus, par F.-B. Ardant, gardien du couvent des Cordeliers de Boisféru (1727-1728) ; — par F. Romanet, gardien (1753-1757). — Mandat de 93 livres délivré par le marquis de La Roche-Aymon, au profit du sieur Luche, curé de Genouillac (1736). — Quittance du sieur Luche, curé, de la somme de 19 livres 15 sous, pour supplément de sa portion congrue, et de celle de 21 liv. 7 sols, pour six mois de la pension de son vicaire (1738-1744) ; — du sieur Regnaud, vicaire de Genouillac, de la somme de 21 livres, pour six mois de sa pension (1741) ; — du sieur Charsat, curé de Genouillac, de la somme de 30 livres pour supplément de portion congrue et pension des vicaires, (1744-1749).

(Liasse.) — 22 pièces, papier

1729-1757

- E 468 Certificat d'insinuation de la transaction, en date du 29 décembre 1745, par laquelle l'archevêque de Toulouse, représenté par M. de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, délaisse à Charlotte Françoise de Mascranny, marquise de La Roche-Aymon, la seigneurie d'Humes en Bourbonnais, moyennant une donation de 30,000 livres et une charge de 27,000 livres. — Mémoires relatifs au centième denier dû à cause de la succession de François de La Roche-Aymon, capitaine dans le régiment de son frère, Antoine-Louis, comte de la Roche-Aymon, colonel d'un régiment de son nom, mort dans l'armée d'Italie au service du Roi, au mois d'octobre 1746. — Lettre de l'archevêque de Toulouse à ce sujet.

(Liasse.) — 36 pièces, papier

1745-1748

- E 469 Liève de la ferme de Saunat, la Vesse et le bourg de Saint-Pardoux, le Mont-Frialoux, etc. — Lettre de madame du Ligondès de Saint-Domet à la marquise de La Roche-Aymon, pour l'inviter, en sa qualité de décimatrice, à contribuer à la réparation de l'église de Saint-Domet. — Quittances données par Alexandre-François-Renaud de La Roche-Aymon, religieux de la communauté de Menat, ordre de Cluny, de sa pension de 600 livres ; — par le chevalier de la Roche-Aymon, pour sa pension de 500 livres.
(*Liasse.*) — 53 pièces, papier
- 1741-1757
- E 470 Saisie-arrêt exercée sur les fermiers des propriétés du feu marquis de La Roche-Aymon, par Françoise-Charlotte de Mascranny, sa veuve, pour la restitution de son douaire. — Quittances de fournisseurs.
(*Liasse.*) — 44 pièces, papier
- 1743-1766
- E 471 Quittances données à mademoiselle d'Asfeld, par le chevalier Sixte, de la somme de 244 livres pour la façon du premier portrait de l'abbé d'Asfeld ; — pour une glace fine pour le portrait de mademoiselle d'Asfeld ; — par F. Elie Vincent, de la somme de 120 livres, pour une copie du portrait du maréchal d'Asfeld en miniature ; — pour la monture en or de ce portrait, 66 livres ; — par l'économe des Petites-Cordelières de la rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, de la somme de 175 livres, pour six mois de loyer d'un appartement dans l'intérieur de ce monastère ; — par Martin, pour sa part du payement du mausolée du maréchal, estimé 4,500 livres. — Pour un parement de réseau d'or avec les quatre pointes garnies, chamarrées de guirlande nuée et or, 200 livres. — Solde du compte des arrérages de la rente de 85 livres au principal de 1,700 livres, due par Marie-Anne-Françoise Thuillier, veuve du marquis de Buzenval, et constituée le 5 octobre 1720, au profit de Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France, laquelle, attendu le décès dudit seigneur, appartient : à Claude-Etienne Bidal, marquis d'Asfeld, mestre de camp d'un régiment de cavalerie ; à Françoise-Charlotte Bidal d'Asfeld ; à Charles-Françoise Houël de Langey, brigadier des armées du Roi et capitaine des grenadiers de la deuxième compagnie des gardes françaises, à cause d'Anne-Françoise-Madelaine Bidal d'Asfeld, son épouse, et à Guillaume-François Bidal, chevalier d'Asfeld. — Compte entre les quatre héritiers du maréchal d'Asfeld et le marquis de Chabanais, pour le loyer de l'hôtel de Saint-Pouange, à raison de 8,500 livres par an.
(*Liasse.*) — 113 pièces, papier
- 1744-1749
- E 472 Pièces justificatives du compte rendu à M. de La Roche-Aymon par M. Toutté, son chargé d'affaires. — Quittances remises par M. Terray de Rosières qui en a payé, le montant. — Lettres du marquis de La Roche-Aymon à M. Touzeau, lui mandant qu'il ne passera pas à Paris avant de se rendre à l'armée ; — de la marquise, au sujet de la défaite éprouvée par l'armée commandée par le maréchal de Soubise. — 15 janvier 1758 : « J'ai reçu vendredi une lettre de mon mary qui m'apprend qu'il a été obligé de capituler ; qu'il est sorti d'Asbourg avec tous les

honneurs ; qu'il retourne en France avec son régiment et qu'il ne peut pas servir tout le temps de la guerre. »

(Liasse.) — 66 pièces, papier

1749-1758

- E 473 Compte présenté à M. le comte de La Roche-Aymon par le sieur Touzeau, son procureur : énumération des revenus ; dépense, capitation pour l'année 1750, 48 livres. — Le 15 janvier 1757, payé à M. Terray de Rosières 2,400 livres, suivant le billet de M. le comte. — Pour 42 aunes de toile verte d'Alençon pour doubler les tapisseries, à 32 sous l'aune. — Frais d'impression d'un mémoire contre le sieur Cartier, curé de Mainsat.

(Liasse.) — 5 cahiers, 93 feuillets, papier

1754-1758

- E 474 Correspondance de M. et de M^{me} de La Roche-Aymon avec M. Touzeau, leur procureur à Paris, au sujet d'un procès perdu contre le prieur de Mainsat, à la nomination de Cluny ; — au sujet du ban-vin de Châtelus ; — au sujet de l'éducation de leurs enfants ; — au sujet de l'état de gêne dans lequel ils se trouvent : « J'ai besoin d'argent : mes fermiers ne me payent point ; le Roi en fait de mesme ; si de votre côté vous m'en envoyez pas, jugez comme je dois estre content. D'ailleurs la majeure partie de mes fermiers sont tous délégués pour payer où je dois, m'estant restraint de tout, je n'ai compté pour vivre que sur ce que vous m'enverrez, la pension de mes enfants payée. Voici mon tableau. » — Mémoire de tailleurs, de marchandes de mode et de tapissiers.

(Liasse.) — 105 pièces, papier

1758-1761

- E 475 Lettres de M. Delandriefve au comte de La Roche-Aymon, colonel et brigadier d'infanterie, lui mandant qu'il fera faire à Aubusson trois portières de tapisserie aux armes de la comtesse ; — de M. Augier, relative aux aveux et dénombremens des terres de Châtelus et de La Roche-Aymon. — Parties de M. Monnet, médecin.

(Liasse.) — 28 pièces, papier

1751-1764

- E 476 Lettre écrite à la marquise de La Roche-Aymon par sa soeur, à l'occasion de la promotion du marquis au grade de maréchal de camp ; — à une fondation faite par leur oncle : « C'est le père de la Mercy, qui a la corde au cou, qui marche le premier ; mais pour nous, quand nous y allons, l'on nous donne un cierge et sommes les premiers à la procession et nous ne sommes nullement obligés d'y faire une amende honorable, comme vous le supposez, Je n'y ay jamais été ; mais j'y ay envoyé mes enfants quand ils étaient petits une seule fois, pour conserver notre droit ; Ils n'auraient pas été fâchés d'y retourner tous les ans, y ayant une collation qu'ils trouvaient bonne. » — Lettre de d'Hozier, indiquant à la marquise de La Roche-Aymon les titres qu'il est nécessaire de produire pour son fils, et lui annonçant que, pour le faire entrer à la petite écurie, les frais sont de 1,200 livres, tandis que pour la grande écurie il n'y a point de frais.

(Liasse.) — 24 pièces, papier

1761-1772

- E 477 Lettre de madame de Beauvillier de La Roche-Aymon au comte de La Roche-Aymon. — Copie de deux rapports de police relatifs au marquis de La Roche-Aymon, en date des 3 et 5 août 1782. « M. de La Roche-Aymon a acheté pour 44,000 livres de tableaux dont il n'a tiré que 300 livres ; cy trois cents livres, je le mets en toutes lettres, car c'est incroyable. Il a donné 400 livres à un peintre en miniature. » — Lettre relative à un prêt usuraire de 54,000 livres par le sieur Hason, banquier de pharaon ; — à l'arrestation des sieurs Hason, Fontaine, baron de Wambal et comte de Genlis, joueurs des plus fripons de Paris ; — à une dame l'Etandin, tenant appartements garnis sur le boulevard, créancière de M. de La Roche-Aymon, pour 40,000 livres d'effets vendus dont il n'a eu que 1,800 livres. — « Si on pouvait emprunter 30,000 livres, on acquitterait 50,000 écus de dettes, sans faire de tort aux autres créanciers. » — Lettre relative à une proposition de vente à vie de château de Mainsat : « Par ce sacrifice vous sauveriez à jamais des créanciers les terres de Mainsat et de la Roche-Aymon, bien essentielles à conserver. Les dettes montent actuellement à 500,000 livres, qui toutes portent intérêt. En différant de les payer, elles iront, suivant le temps qu'on tardera, à un million et plus. » — Lettre du maréchal duc de Laval, mandant à M. de La Roche-Aymon que le Roi est disposé à accorder des grâces à sa famille, mais qu'après l'éclat qu'a fait l'affaire de son fils, précédemment menin de Sa Majesté ; on ne peut rien demander qu'après que la famille, aura fait honneur à ses affaires.
(Liasse.) — 15 pièces, papier
- 1782-1784
- E 478 Mandat de la somme de 251 livres, délivré par le marquis de La Roche-Aymon, pour paiement de partie du dixième de ses revenus situés en l'élection d'Évaux (1711). — Réduction accordée au marquis de La Roche-Aymon par Turgot, intendant de Moulins, sur le dixième de ses revenus s'élevant à 373 livres. — Quittance donnée par le trésorier des troupes au département d'Orléans, au marquis de La Roche-Aymon, capitaine au régiment Royal-cavalerie, de la somme de 15 livres 2 sols, pour sa capitation de l'année 1715.
(Liasse.) — 41 pièces, papier
- 1711-1719
- E 479 Extrait du rôle du dixième des nobles et privilégiés de la paroisse de Châtelus : le marquis de La Roche-Aymon, 558 livres ; — quittances de cette somme. — Dixième des offices et droits, année 1747 : foires de Châtelus, 33 livres.
(Liasse.) — 90 pièces, papier
- 1734-1749
- E 480 Quittance donnée au comte de La Roche-Aymon, par J.-B. Darchis, faisant pour Guillaume-Marie-Népomucène Donjon, écuyer, receveur des tailles de l'élection d'Évaux, de la somme de 880 livres sur l'imposition des vingtièmes de l'année 1781 ; — par le receveur des impositions du sixième département de la ville de Paris, quartier de Saint-Germain, de la somme de 1837 livres pour sa capitation ; — par M. Fournet, receveur de l'élection de Montluçon, de la somme de 77 livres, pour ses taxes des premier et second vingtièmes ; — par le trésorier provincial des troupes en Languedoc, pour la somme de 150 livres, pour la retenue de la première

moitié de sa capitation en qualité de colonel d'un régiment d'infanterie de son nom.

(*Liasse.*) — 40 pièces, papier

1752-1883

- E 481 Revenus du marquis de La Roche-Aymon en 1718 : Mainsat, charges locales payées, 7,000 livres ; La Roche-Aymon, 2,000 livres ; Humes et Lavaud, 2,000 livres ; pensions viagères à la comtesse de La Roche-Aymon, 2,000 livres ; aux religieuses, 475 livres. — État des biens du marquis de La Roche-Aymon, consistant en quatre terres : Mainsat, 11,000 livres ; Châtelus, 5,100 livres ; La Roche-Aymon, 2,000 livres ; Pommeroux, 1,000 livres ; lods de ventes, 800 livres ; reste du prix de la vente de Tosny, portant 950 livres d'intérêt ; rente sur les tailles, 500 livres ; l'archevêque de Toulouse assure, par le contrat de mariage, sans y comprendre le régiment qu'il a donné à son neveu, 3,000 livres, meubles, vaisselle d'argent et grains dans les greniers depuis trois ans, 60,000 livres. Il est dû pareille somme pour l'acquisition de Châtelus ; pensions à madame de La Roche-Aymon la mère, 6,000 livres ; à un frère religieux, 800 livres ; à un autre frère, chevalier de Malte, 500 livres ; à trois autres qui lui restent, 1,500 livres. — Emploi de la somme de 30,000 livres pour solder les sieurs Hazon et Boyer, banquier de pharaon, l'ami de mademoiselle Paillason, et pour donner à M. Bouzal, officier aux gardes françaises. Madame la marquise espère reprendre une partie de cette somme sur la vente des tapisseries. — État des biens de la marquise de La Roche-Aymon, 13 janvier 1771, jour de son mariage : 445,979 livres ; frais de la séparation par elle payée en 1778 : 1,930 livres. Revenus en 1783 : 23,653 livres ; charges, 18,902 livres.

(*Liasse.*) — 11 pièces, papier

1718-1783

- E 482 Quittances données par Marien Plantadis, dit Lacroix, garde-bottier du prince de Condé, en son château de Montluçon, chargé des affaires du marquis de La Roche-Aymon, aux fermiers de la terre d'Humes, près Montluçon ; — par le même, de la pension de 40 livres que lui faisait le comte de La Roche-Aymon, en vertu du legs à lui fait par Paul-Philippe, marquis de La Roche-Aymon, par son testament du 5 avril 1745.

(*Liasse.*) — 26 pièces, papier

1746-1786

- E 483 Extrait de l'acte de baptême d'Antoine-Louis-François de La Roche-Aymon, baptisé à Tosny, le 15 novembre 1714. — Certificat de tonsure du même, délivré par l'évêque de Limoges, le 17 janvier 1724. — Testament du même, qui institue pour son unique héritier son fils aîné, le marquis de La Roche-Aymon, et pour exécutrice testamentaire, Antoinette-Françoise-Claudine, vicomtesse de Narbonne, sa fille. — Codicille de ce testament portant à 72,000 livres la légitime de la vicomtesse de Narbonne et celle de Guillaume-Marie, vicomte de La Roche-Aymon, son fils cadet (30 novembre-1786). — Ouverture de ce testament en présence d'Antoine-Charles-Guillaume marquis de La Roche-Aymon, maréchal de camp, de la vicomtesse de Narbonne et du vicomte de La Roche-Aymon, colonel du

régiment de Foix ; vu le décès du comte de La Roche-Aymon, leur père, lieutenant général des armées du Roi (26 février 1789). — Visa des administrateurs du district d'Evauux (1^{er} floréal an III).

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1714-an III

- E 484 Acte d'échange par lequel François de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur du Cher, Selongette, le Mazeau, Bost-Barmont, du Moulin-Porcher, le Bois-Barnier, la Ville-du-Bois, résidant au lieu du Cher, paroisse de Saint-Avit-sur-Tarde, en son nom et au nom d'Anne du Cher, son épouse, et Renaud de La Roche-Aymon, abbé commandataire de Bonlieu, résidant au lieu noble du Chiron, paroisse de Peyrat-la-Nonière, cède les terres et seigneuries de Selongettes, paroisse de Saint-Georges-Nigremont, le Mazeau, paroisse de Poussanges, à Louis et à Annet Brachet père et fils, seigneurs du Maslaurent, Croze, le Fost, Selioux, Tordeix, Floressat, résidants au lieu du Maslaurent, paroisse de Croze, qui, en contre-échange, leur délaissent leurs fiefs, terres et seigneuries de Tarde, « où il y a vieilles mesures de château. » Les seigneurs du Maslaurent donnent, en outre, une somme de 10,000 livres pour la plus-value des immeubles qui leur sont cédés (2 mai 1645). — Lettres adressées à madame Adèle de La Roche-Aymon du Cher, prieure de Blessac, par le marquis de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 1 cahier, 18 feuillets, 3 pièces, papier

1645-1773

- E 485 Constitution, par Antoine, comte de La Roche-Aymon et par Renaud-Nicolas de La Roche-Aymon, son fils, au profit d'Anne de La Roche-Aymon, résidant à Montluçon, d'une rente de 150 livres au principal de 3,000 livres (16 mai 1688). — Comptes de cette rente.

(Liasse.) — 13 pièces, papier

1688-1717

- E 486 Consignation, par Antoine de La Roche-Aymon, comte de Mainsat, an greffe du bailliage de Montpensier, de la somme de 171 livres qu'il devait à Gabrielle-Éléonore de La Roche-Aymon, épouse séparée de François de Duras, chevalier, marquis des Portes. — Saisie-arrêt de la somme de 2,000 livres sur la succession de ladite dame, exercée par Nicolas de Panetier, chevalier, seigneur de Neuville, capitaine dans le régiment de Duras.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; cachets

1683-1696

- E 487 Dénombrement du château, seigneurie et baronnie de la Farge, appartenant à Hélie de La Roche-Aymon, chevalier, marquis de Saint-Maixant, baron de la Farge et la Ville-du-Bois, capitaine exempt des gardes du corps de Sa Majesté, lieutenant du Roi héréditaire de la Haute-Marche, fait et dressé le 15 janvier 1698 : « Premièrement un chasteau composé d'un grand corps de logis avec quatre guérites aux encoignures. » — État des rentes dues à la seigneurie de la Farge, pour le ténement de Joignat. — Baux à ferme. — Arrêt du parlement de Paris, pour

Antoine Robichon, seigneur des Poux et des Granges, capitaine de dragons, fils de feu Pierre Robichon, lequel était fils de Gilles Robichon, substitut du procureur général de la châtellenie d'Aubusson, contre Hélié de La Roche-Aymon, baron de la Farge, et Joseph de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Saint-Maixant et de la Farge, lieutenant des carabiniers du Roi. — Renonciation, par Hélié et Joseph de La Roche-Aymon de Saint-Maixant, à la succession d'Antoine de La Roche-Aymon, son frère. — Nomination du sieur Barbat, pour Hélié de La Roche-Aymon, en la charge de lieutenant de la justice de la Farge. — Jugement rendu en cette justice à l'occasion de cerisiers abattus. — Appel par le seigneur de Saint-Marc, seigneur direct et justicier du Massoubret.

(Liasse.) — 22 pièces, papier, cachet

1689-1713

- E 488 Requête présentée au bailli de Montpensier, par Jean-François Mourellon, official de Chénérailles, ancien prieur et curé de Peyrat-la-Nonnière, et actuellement curé de Néoux, pour obliger Jean-Joseph de Pouthé de La Roche-Aymon à exécuter la fondation annuelle de 22 livres faite par feu Antoine de Pouthé de La Roche-Aymon, seigneur de la Ville-du-Bois, envers l'église de Néoux, suivant contrat du 6 avril 1726. — État des terres de la Ville-du-Bois.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier

1740-1745

- E 489 Assignation à comparoir devant le lieutenant criminel, à Riom, donnée à la requête d'Arnaud de La Roche-Aymon, baron de Barmont, à Antoine Blanchon et à plusieurs habitants du village du Chier. — Procès-verbal contre les habitants du village de la Villetelle, qui refusaient les bouades dues à M. de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier

1619-1674

- E 490 Déclaration par laquelle Renaud-Nicolas, comte de La Roche-Aymon, fils d'Antoine, comte de La Roche-Aymon, et Michel de La Roche-Aymon, marquis de Barmont, du Chier, Saint-Avit, Roussines, l'Achenal, fils et héritier de Nicolas de La Roche-Aymon, marquis de Barmont, demeurant en son château du Chier, consentent, au profit de Joseph Carreau, sieur de Faye, fils de feu Léon Garreau, sieur des Iles, à ce que le contrat de constitution de 150 livres de rente fait par leurs pères soit excutoire. — Quittances données au comte de La Roche-Aymon, par le chevalier de Barmont, d'une rente de 150 livres.

(Liasse.) — 28 pièces, papier

1705-1776

- E 491 Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, condamnant Hélié de La Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixant, à payer à Godeffroi de La Roche-Aymon, marquis de Vic, la somme de 31,000 livres et intérêts, au denier vingt, suivant la transaction du 22 novembre 1656. — Sentence rendue en la sénéchaussée de Guéret, à la requête de François de Rilhac, comte de Saint-Pol, marquis de Boussac, garde de la manche de Sa Majesté, Françoise, Henriette, Louise et

Armande de Rilhac, ses sœurs, enfants et héritiers de feu Jean de Rilhac, marquis de Boussac, condamnant Godeffroi de La Roche-Aymon, marquis de Vie, et Madeleine-Henriette des Grilles, son épouse, mère desdites de Rilhac, à rapporter les titres, papiers-terriers et lièves de recette des revenus de ladite terre de Boussac, pour être procédé au partage d'icelle ; — ordonnant qu'il soit procédé au partage de la seigneurie de Boussac. — Bail à ferme, par Marie-Suzanne de La Roche-Aymon, veuve de Gaspard de May, écuyer, seigneur de Termont, ancien commandant du régiment de la Marche, demeurant à Evaux, du domaine du Fraisse, situé dans la paroisse de Fayolle.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1671-1742

LA SAIGNE-SAINT-GEORGES.

E 492 Obligation de la somme de 500 livres, par Silvain de La Saigne, chevalier, baron de la Guierche, fils de Jean de La Saigne, chevalier, baron de Saint-Georges, et par Gilles Rondeau le jeune, avocat, en son nom et au nom de Gilles Rondeau, receveur du domaine de la Marche, son frère, au profit de Jacques David, marchand de Limoges, représenté par Lazare David, son fils, pour raison de vente de marchandises (1625). — Quittance de cette somme, donnée au nom de Jacques David. — Sentence du présidial de la Marche, condamnant Madeleine de Lusignan, veuve d'Aimé de La Saigne, chevalier, seigneur de la Guierche, demeurant au Peyroux, paroisse des Peyroux-Saint-Pierre, à exécuter le traité conclu entre ledit seigneur et Michel Fiallon, sieur de Toulx-Sainte-Croix, relatif à une vente de biens sis au territoire de la Jenadière. — Main-levée accordée à Jean-François de La Saigne-Saint-Georges, capitaine de dragons au régiment de Vartigny, de la saisie de deux chevaux, faite sur Antoine de La Saigne-Saint-Georges, abbé de Bonlieu, à la requête de noble Jean Rondeau, sieur, de Mastribut. — Signification donnée à François de La Saigne, écuyer, seigneur de Saint-Georges, de la copie de la promesse de 390 livres par lui consentie au profit du sieur de la Gargillesse, représenté par Silvain Bonnet, président au présidial de Guéret.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1625-1707

E 493 Dénombrement rendu au Roi, par Nicolas de La Saigne, chevalier, baron de Saint-Georges, de la terre et baronnie de Saint-Georges, droit de charnage dans la plus grande partie des villages ; droit de dîme dans le bourg de Saint-Georges et dans les villages des Courcelles, de la Rougerie, Monteil, de Mourayraut, Mareille et Bachellerie, Lavault, Bournazeau, Chausseau, Navalleigue, Bonnefont, Trellissas, Chaussaudz et Hayes, Saint-Sulpice-les-Champs, Peytillat, Couzirat et Morleix ; plus la maison qui appartient au commandeur de Chamborant, située au bourg de la Pouge, avec la moitié de l'église ; plus, le droit de haute justice. — Addition à ce dénombrement, pour raison de certains devoirs omis ; la justice haute, moyenne et basse du village de Marcillat, dans la baronnie de la Borne ; dans le bourg de la Borne, un four, banal ruiné, le droit de ceinture, sépulture, siège et autres droits honorifiques dans l'église et dans la chapelle de Notre-Dame, qui est de la paroisse de Saint-Michel. — Assignation donnée à Charles de Saint-Julien, écuyer, sieur de

Saint-Michel, et a Gabrielle de. Saint-Julien, dame de la Terrade, à comparoir en l'audience du sénéchal de la Marche, pour voir adjuger à Claude de La Saigne-Saint-Georges, seigneur d'Ays, par droit de commise, un pâtural de deux setérées, appelé de Cher-Igond, au village du Chezand, paroisse de Jalesches (13 mars 1659). — Extrait d'une vente par Marguerite de La Saigne, dame de Roziers, veuve de Jean Moulinier, seigneur de Roziers, et par Joseph de La Tour, seigneur de Roziers, beau-frère de ladite dame, demeurant au château du Fraisseix, paroisse de Roziers, à Annet-Charles de Gain, chevalier, seigneur, marquis de Linard. — Procès au sujet de cette vente. — État de situation des biens sis au village de Vauzelle, dont Jean-Louis, comte de La Saigne-Saint-Georges, chevalier, seigneur du Mazeau, Peyrat, Vauzelle, ancien brigadier des gardes du corps, a été mis en possession, comme créancier des sieurs Lagoudaix. — Lettres du marquis de Saint-Georges à M. Fayolle, son procureur, au sujet d'une lettre de change tirée de Limoges, le 20 mai 1787, à l'ordre de M. de Miomandre de Châteauneuf.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier

1659-an VIII

- E 494 Nomination par Louis Reidier, lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche, d'Aimé de La Saigne, chevalier, seigneur de la Guierche, comme tuteur des enfants mineurs de feu François Du Pouget, chevalier, seigneur de la Villeneuve et de Magdelaine de Lusignan, sa femme, en présence de Robert d'Aubusson, seigneur de Saint-Benoît-du-Sault, abbé de Notre-Dame-du-Palais, de Charles d'Aubusson, chevalier, seigneur de Chassaing-Grimon, de Louis de la Goutte-Bernard, chevalier, de Jacques Doiron, seigneur de Chérignac, de François Esmoing, chevalier, seigneur de Villemonteix, de François de Lusignan, marquis de Lusignan, de Guy de Lusignan, baron dudit lieu, de Jacques de Mellet, écuyer, sieur de la Conquête, François de Mellet, seigneur de la Roche, tous proches parents desdits mineurs. — Procurations de François de Lusignan, marquis dudit lieu, Galapian, Monbalen et autres places, colonel général d'un régiment ; — de Charles de Malesset, chevalier, baron de Châtelus ; — de Magdeleine de Lusignan, à présent femme d'Aimé de La Saigne, chevalier, seigneur de la Guierche, Saint-Georges. — Transport par René Rondeau, sieur de Vaurousset et de Mastribut, châtelain d'Ahun, à Antoine de La Saigne, seigneur de Saint-Georges, chevalier, abbé commandataire de Bonlieu, de la somme de 2,902 livres à lui due par feu Nicolas de La Saigne, chevalier, baron de Saint-Georges. — Main-levée de ladite créance cédée par l'abbé aux sieurs Jean et Vincent-Marchandon, maçons, pour faire les réparations nécessaires à l'abbaye de Bonlieu, suivant le traité fait avec les religieux.
(*Liasse.*) — 16 pièces, papier

1640-1692

- E 495 Inventaire des meubles trouvés dans la maison seigneuriale du Mazeau, paroisse de Peyrat-la-Nonnière, en présence de Paul de Bridiers, chevalier, ci-devant baron de Saint-Julien-le-Châtel, à la requête d'Isabelle du Peyroux, épouse séparée quant aux biens, par jugement du 7 juillet 1677, de Jean-François de La Saigne, écuyer, seigneur dudit lieu. « Dans la salle basse, une tenture de tapisserie d'aulte-lisse de dix-huit pièces. Dans la chambre, quatre pièces de vieille tapisserie de Bergame. » Lesdits meubles appréciés à 600 livres sont laissés à ladite dame pour semblable

somme que son mari avait reçue en dot. — Rapport au greffe de cet inventaire en raison de la mort de François de La Saigne (1696.) — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Gilbert de La Saigne-Saint-Georges, écuyer, sieur de Peyrat, pour se dire héritier de Jean-François de La Saigne, écuyer, sieur du Mazeau, son père. — Procès-verbal de visite de la terre et du château de Saint-Maixent, saisis réellement sur Elie de La Roche-Aymon, à la requête du marquis d'Alleigne, poursuivis actuellement sur Louise de Durat, veuve de Sylvain de La Saigne, chevalier, seigneur de Saint-Georges et sur Gaspard-Sylvain de Malleret, chevalier, seigneur de Saint-Maixent. Le portail du château doit être refait. — Procès-verbal de description d'un billet souscrit par Léonard de La Saigne, marquis de Saint-Georges, au profit de Léonard Faure. — Tutelle des enfants mineurs de Léonard de La Saigne-Saint-Georges et de feu Marie-Anne de Bonneval (1739). — Liquidation de rentes en grains pour Sylvain-Alexis de La Saigne, baron de Saint-Georges, seigneur du Pavillon, la Collerie, le Mas-Marteau. (*Liasse.*) — 17 pièces, papier

1677-1737

- E 496 Purge d'hypothèques pour Gilbert-Annet de La Saigne, marquis de Saint-Georges, acquéreur, pour le prix de 3,985 livres, des biens appartenant à François-Léonard Leclerc, sis au village de Bonnefont, paroisse de Saint-Georges-la-Pouge. — Transaction, au sujet de cette vente, entre les héritiers des sieurs Leclerc, d'une part, Edme-Philippe de La Saigne, marquis de Saint-Georges, et Marie-Anne de La Saigne-Saint-Georges, sa soeur, épouse de François-Thomas Descolombier, héritiers de Gilbert-Annet, marquis de Saint-Georges, leur père. (*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier

1786-1828

- E 497 Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, pour Claude de La Saigne, écuyer, sieur d'Ahys, contre Claude Collas, pour avoir pêché à la queue de l'écluse du moulin des Monneyroux, fait du dégât avec ses bestiaux dans la garenne et tué des lapins, quoique tenant tous ses biens en directe franche ou serve dudit seigneur, dans les paroisses de Jalesches et de Clugnat, et pour avoir, de concert avec les sieurs de Bastisse, L'Age-Parsac et le Teille, et au moyen d'un décret de prise de corps contre ledit de La Saigne et d'ajournement personnel contre Beaufile, son greffier « ravy et enlevé quantité de bestiaux, bœufs, vaches et thorins et plusieurs papiers et meubles que bon leur auroit semblé, dans la maison du Mazeau, jusque aux espées et bodriers des petits enfans de huit à dix ans, mesme des cuillères et gandolles d'argent et deux poulains qui n'avaient esté mentionnés dans l'exploit, sans faire aucun inventaire. » Le sieur Collas est condamné à remettre tous les meubles qu'il a enlevés, notamment quatre fusils et deux carabines, etc. — Inventaire des meubles de feu Léon de La Saigne, écuyer, seigneur de Bélâbre et des Mazeaux, à la requête de Philippe de La Saigne écuyer, curé de la ville de Peyrat et de Catherine des Flottes, héritiers du défunt : « Dans la salle basse, tapissée d'une tapisserie de Bergame, une table garnie d'un tapis aussi de Bergame. » — Déclaration des titres : 1° l'inventaire des titres de noblesse de la famille de La Saigne où sont les armes de la maison, signé Lambert ; 2° « contrats de mariage de Philippe de La Saigne, écuyer, avec Marguerite. Jarnot de Villechampaigne, en date du 23 juin 1641 ; 3° accord entre Gautier de La Saigne,

écuyer, sieur de Belâbre et François de Lasaigne, écuyer, sieur d'Epied, du 23 juin 1666. — Rapport de cet inventaire par Emmanuel de Châteauneuf, écuyer, seigneur du Chaslard et par Catherine des Flottes, sa femme, tuteurs de la fille mineure du premier lit de ladite dame et de feu Léon de La Saigne, écuyer, sieur de Belâbre. — Plaintes contre le sieur de l'Hermitte de Fleix, pour refus de payer les taxes de l'arrière-ban.

(Liasse.) — 5 pièces, papier

1654-1692

- E 498 LA SEIGLIÈRE (DE). — Vente par Jehan, Légier et Marcial de La Celtière (*sic*) frères, enfants de feu Guillot de La Cellière, à Estienne Cellière d'Aubusson, d'une pièce de terre située au territoire d'Étampes, tenant au chemin de Felletin au font et au pastoral de Chouablant (1492). — Contrat de mariage entre Anne Chaussat et Marie Pradal (1684). — Requête de Joseph Gerbaud, docteur en théologie, curé d'Aubusson, syndic de la communauté des prêtres de cette ville, pour débouter Léonard Chaussat et Blaise de La Seiglière, notaire royal, demandeurs en désistement de deux chambres situées en la rue du Château, qu'ils prétendent provenir de Claude Chaussat, leur bisaïeul, et dont ils disent avoir été privés pendant leur minorité « par la force de l'invasion et de la violence d'aucuns des prêtres de ladite communauté. »

(Liasse.) — à pièces, parchemin ; 48 pièces, papier

1492-1744

- E 499 Sentence pour François de La Seiglière, prêtre, contre Léonard de La Seiglière, marchand, son père, ayant épousé Marie-Jacquette Chaussat, par contrat du 21 février 1692 ; — au profit de Blaise de La Seiglière, fils de Léonard, condamnant Pierre de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avit, François de Courtille, chevalier, seigneur de Fransèches, et Marie-Anne de Courtille leur sœur, mineurs, héritiers de Joseph de Courtille, seigneur de Saint-Avit, leur père, à payer un billet de 203 livres.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier

1739-1767

- E 500 LASNIER. — Bail à ferme par Jean Bertrand, notaire, et par Claude Boucheron, marchand, demeurant au bourg de Lourdoueix-Saint-Pierre, à Julien Lasnier, maître maçon, demeurant au village de Peu-Ballièbre, paroisse de Measnes, du dîme du quartier du Bouchet, dépendant de l'abbaye d'Aubepierre, pour 8 setiers de seigle (20 juin 1645). — Nomination de Jean Lasnier laboureur, demeurant au village de Champville, comme tuteur de Jean Roux, mineur.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1645-1769

- E 501 LA SURE. — Jugement rendu à l'assise de la châtellenie royale de Felletin par Antoine de Myomandre, juge royal, civil et criminel et commissaire examinateur en ladite châtellenie pour le Roi et pour la Reine-mère, douairière de France, comtesse de la Marche, recevant Claude Guillon, curé du Moutier de Felletin et Joseph

Besses, syndic de la communauté des prêtres de la même paroisse, comme parties intervenantes au procès contre Catherine femme de Guillaume La Sure, apothicaire.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*

1636

E 502 LAUDY. — Debitis général accordé à Catherine Laudy, veuve de Léonard Ballet, par la cour du parlement de Bordeaux.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*

1778

E 503 LAURENT. — Extrait des reconnaissances rendues à frère Fiacre Guyot, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Blaudeix, par Antoine Laurent, laboureur du Puis-Mouillera, paroisse de Rimondeix. Parmi les héritages mentionnés figure la terre du Plaix, tenant au ruisseau de Manson, avec sa part des champs communs dudit village, dîmes de grains à la 11^e gerbe, rendable ; dîme d'agneaux de 11 un et de 5 demi ; dîme de pourceaux, pour une seule partie l'an un ; tenu conduire lesdits agneaux, au préalable marqués par ledit sieur commandeur et tous les pourceaux en la basse-cour de la commanderie, les agneaux au dimanche après la Pentecôte, et les pourceaux au dimanche après la Saint Michel ; le guet au temps de guerre, droit de lods et ventes à taux de 20 deniers pour livre, et 1 livre de cire ; sujet au moulin dudit sieur commandeur et d'aller compter une fois l'an de ses devoir en la commanderie, soit qu'il les ait acquittés ou non.
(*Liasse.*) — *2 pièces, papier*

1610-1690

E 504 LAUZANNE (DE). — Copie faite à la requête d'Antoine de Lausanne, chevalier, seigneur du Puy-Malsignat, d'une reconnaissance par laquelle Gilberte de Rochedragon en son nom et au nom de ses enfants, Gilbert, Jean, François, Catherine et Françoise, nés de son mariage avec feu Pierre de Langhat, chevalier, baron de Cusset, déclare tenir en fief du comte de la Marche, à cause de son château d'Ahun, « le lieu noble, chastel et maison forte du Puy-Malsignat, composé en salle basse, cuisine, greniers, galleries, salles hautes, chambres, gardes-robis, trois colombiers, granges, estables, coutz, basse-cour, murailles, pourtaux, avec machecolis, pont-levis, coudées, pourtussions, deffenses dudit chastel, avec fossés sans eau, joignant lesquels il y jardin, dans lequel il y a cabinet, pescherie ou gardoir ; et pour raison de laquelle place et lieu noble et par succession paternelle a écusson aveq armes qui sont un lion d'or et chaquets rempant d'azur et gueule. Pour raison de laquelle place, tient et possède ledit lien, ville et paroisse du Puis-Malsignat, en toute directe et foncière seigneurie, où il y a église paroissiale, fonts baptismalles et a ladite dame droits de justice haute, moyenne et basse sur ladite ville du Puis-Malsignat et habitans d'icelle, ensemble sur les villages de Vaurousset, Mourgoux, laquelle ville du Puis-Malsignat se régît et gouverne par consuls, prévôt-vigier, lequel prévost est constitué par ma dicte dame, laquelle a droict de prendre sur ladite ville et habitans de ladite ville, à canse de leurs héritages et possessions, la somme de vingt-cinq livres tournois de rente et taille franche, payables nn chascun an à chascune feste de Notre-Dame d'aoust, laquelle est repartie par les consuls de ladite ville et par le prévost vigier d'icelle, et

laquelle elle prend par roolle desdicts consuls et paroisse de Puis-Malsignat, faisant feu vif, la somme de cinq sols, à cause du guet deub à ladicte seigneurie ; aussy a droict de semence sur tous et chacun les champs communs de ladicte ville du Puis-Malsignat. Aussy ladicte dame a droict de justice sur le lieu mas et ténement de Laltas, situé en la paroisse de Beurougier près Lionnefranc, lesquels cens, rentes, droicts et devoirs susdicts damoiselle Marguerite de la Jambert, veufve de feu noble Gilbert de Rochedragon, père de ladicte dame, quant vivoit sieur du Puis-Malsignat, jouit et possède, la vie durant seulement, à cause de son dot et douaire. » (12 avril 1545.)

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1545-1691

- E 505 Extraits faits à la requête d'Antoine de Lauzanne, chevalier, seigneur du Puy-Malsignat, des reconnaissances rendues à puissant seigneur François de Vichy, baron de Castres, seigneur de Luzillat, Barbezy, Vaudesgre et du Puy-Malsignat, par Jehan Auclerc, greffier du Puy-Malsignat, d'une rente de 3 quartons de seigle, mesure du Puy-Malsignat, moyennant quoi ledit seigneur a déchargé la terre du Mazeau appartenant au déclarant, du droit de semence auquel elle était sujette auparavant (20 mars 1578 v. s.) ; — par Jacques Maublanc prêtre dudit lieu, d'une rente d'un quarton de seigle, à cause de certain champ communal occupé par lui appelé du Cimentière vieux.

(Liasse.) — 1 cahier, 8 feuillets, 1 pièce, papier.

1579-1689

- E 506 Dénombrement des choses tenues en fief lige du Roi, à cause du comté de la Marche, en la châtellenie d'Ahun, par Françoise de Vichy, dame du Puy-Malsignat, tutrice des enfants de feu Gilbert de Lestang, son mari ; — par Pierre de Lestang, écuyer, seigneur du Puy-Malsignat (1633.) — Rôles des droits de semence et misemence que le seigneur du Puy-Malsignat a droit de prendre sur les champs communaux et labourables du Puy-Malsignat. — Compromis entre Pierre de Lestang, écuyer, sieur du Puy-Malsignat et François de Lauzanne, écuyer, sieur de Lostange en la paroisse de la Chaussade, au sujet de la justice et directe seigneurie, droits de semence, prétendus par le sieur du Puy-Malsignat sur la métairie du Boys, et au sujet du droit de propriété des communaux (1631). — Sentence arbitrale rendue par Annet de La Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixent (1631.)

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier

1610-1688

- E 507 Rôles des droits de semence et mi-semence que le seigneur du Puy-Malsignat a droit de prendre sur les champs communaux de ladite paroisse que les habitants labourent chaque année. — Sentences rendues en la justice du Puy-Malsignat, condamnant plusieurs habitants à rendre à Pierre de Lestang, écuyer, seigneur du Puy-Malsignat, les parcelles de terre qu'ils ont usurpées dans le communal de l'arbre du Méry appartenant au seigneur et aux habitants (26 avril 1630) ; — condamnant Thomas Tounard à payer à Claude de Lauzanne les droits de semence (13 août 1689).

(Liasse.) — 24 pièces, papier

1607-1698

- E 508 Vente par Claude de Lauzanne, écuyer, sieur du Puy-Malsignat et par les habitants du bourg, d'un lopin de communal appelé de las Gouttas (1654) ; — par Marie de Lauzanne et par les habitants du bourg, pour les réparations de l'église dont une cloche est cassée, d'une portion de communal, faite à Laurent Fouretton (1693). — Enquête faite par devant Etienne Redon, châtelain en la justice du Puy-Malsignat, à la requête de Claude de Lauzanne, écuyer, seigneur du Puy-Malsignat, contre Claude Ringuet, maçon, du village du Puy-Malsignat, au sujet du droit de semence sur les communaux. — Sentence rendue contre le sieur Maublanc au profit de Marie de Lauzanne, épouse séparée quant aux biens de Gilbert de La Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixent et de François de Lauzanne, écuyer, seigneur du Puy-Malsignat (1700) ; — contre François de Lauzanne et Gilbert de La Roche-Aymon, époux de Marie de Lauzanne, tuteur de ses enfants, fils de feu Claude de Lauzanne, au profit de François Fouretton, prêtre communaliste d'Aubusson, tuteur des enfants mineurs de feu Laurent Fouretton, sieur de Margeleix gentilhomme de la vénerie du Roi.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier
- 1654-1708
- E 509 Inventaire de production présenté au sénéchal de la Marche par Antoine de Lauzanne, chevalier, seigneur du Puy-Malsignat, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-Comtois infanterie, héritier de Gaspard de Lauzanne, chevalier, seigneur dudit lieu, son père et de Madelaine de La Roche-Aymon, veuve de François David, chevalier, seigneur de la Villatte, fille et héritière de Gilbert de La Roche-Aymon et de Marie de Lauzanne, contre les habitants du Puy-Malsignat, pour les faire condamner à payer le droit de semence. Titres produits, aveu et dénombrement faits au Roi le 35 mars 1660 de la terre du Puy-Malsignat, par Françoise de Vichy, dame du Puy-Malsignat, veuve de Gilbert de Lestang ; — acte de sépulture de Marie-Anne de La Roche-Aymon, signé Darfeuille, prieur curé de Saint-Julien-la-Bregère, province de Poitou (3 octobre 1730). — Lettres de bénéfice d'âge accordées à Jeanne-Henriette-Rose de Lauzanne, fille de feu Antoine de Lauzanne, chevalier, seigneur du Puy-Malsignat, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment Royal-Comtois et d'Antoinette-Silvie de Madot (1768).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier
- 1631-1768
- E 510 LA VERGNE (DE). — Déclaration de dépens au profit de Gaucher de Lavergne, écuyer, sieur de Margnier, contre Gabrielle de Chadoulmas, veuve de Joseph Aubusson, sieur de Vedrenas. — Sentence rendue en la châtellenie de la baronnie de la Farge, au profit d'Amien de Lavergne-Furgaud, sieur de Lavergne et de Meisoux, résidant au lieu de Lavergne, paroisse de Saint-Amand, contre Léonard Roubène, maçon, du village de Meisoux, paroisse de Banise.
(*Liasse.*) — 5 pièces, papier
- 1692-1720
- E 511 LAVILLATTE (DE). — Provision d'une vicairie dans l'église d'Eymoutiers (*Ahenti monasterium*), accordée à Grégoire de la Villatte (*de Vilatta*) par le chapitre de ladite église, séculière et collégiale, composé de Jean Tevesandi, Bernard Ruben

- (*Rubenti*), Jean Romanet (*Romaneti*), licencié en décrets, Jean de Pré-Bonneau (*de Prato Bonnelli*), Jean Romanet, Psalmete Pichaud (*Pichaudi*), Jean Monnet Pichard, Cristophe et François Romanet, chanoines, en l'absence du prévôt, Foucaud de Pierre-Buffière, qui était alors dans un pays éloigné (1^{er} avril 1480, v. s.).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1480
- E 512 LEBLANC. — Amortissement, par André Geoffré, d'une rente due par Jean Leblanc, du village de Goynes, paroisse de Saint-Pierre de Fursac. — Contrat de mariage entre Léonard Leblanc, laboureur et maçon du village de la Rebeyrette, paroisse de Saint-Avit-le-Pauvre, et Jeanne Sallezert, fille de Pierre Sallezert, habitant du bourg de Saint-Avit, par lequel la future est instituée héritière par moitié des biens de ses père et mère, suivant les clauses du contrat de mariage de Léonard Sallezert, son frère, et à la charge de contribuer par moitié au paiement de la réserve et apanage de 200 livres et quelques meubles faits à Pierre et à Marguerite Sallezert ses frère et soeur, par leur contrat de mariage ; le futur a promis d'aller habiter chez son beau-père, d'y apporter tous ses biens et de vivre avec lui en commun.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin
- 1566-1643
- E 513 LEBLOIS. — Enquête faite par Louis Pichon, sieur de Bury, conseiller en la sénéchaussée de la Marche, commissaire examinateur et enquêteur, à la demande de Marguerite Leblois, veuve de Jacques Dalesme, contre Jean du Mazaureix, sieur de Saint-Martin.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1730
- E 514 LEBOUCHARD. — Contrat de mariage de Michel Lebouchard, laboureur du village de la Troudière, paroisse de Saint-Georges-Nigremont, et de Georges Desescures, du village des Escures, même paroisse. — Inventaire des meubles de Georges Desescures, décédé : robe nuptiale de serge du pays ; un corset de boulanjon.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
- 1670-1680
- E 515 LECLAIR. — Transport par François Leclair, maçon à Paris, rue des Grès, à Jean Leclair, son frère, scieur de long, demeurant à Paris, rue de Bretagne, de tous ses droits successifs, mobiliers et immobiliers, sur l'héritage de feu Jean Leclair, son père, laboureur au village de Gissac en Haute-Marche, a la charge de le nourrir, chauffer, etc., tant en santé qu'en maladie.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier
- 1736-1772
- E 516 LECLERC. — Certificat d'étude délivré par Giraudon, professeur de philosophie au collège royal de Sainte-Marie-de-Bourges, à Claude Leclerc, du diocèse de Limoges (1772.) — Prospectus du bureau royal de correspondance nationale et étrangère dont M. Leclerc, avocat à Evaux, est désigné comme correspondant.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier, dont 2 imprimées, 1 sceau
- 1736-1784

- E 517 LECONTE. — Testament de George Leconte, curé de Neully, par lequel il déclare vouloir être inhumé dans son église à la place des curés ; il fait un legs aux curés prieurs de cette paroisse et institue son légataire universel Gilbert Leconte, son frère.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1627
- E 518 LEDONNE. — Arrêt du parlement de Bordeaux au profit de Françoise Bournazeau, femme séparée de biens d'avec Jacques David, sieur de la Roche, contre Mathieu-Charles de la Regondie, juge de Saint-Priest-Thaurion. — Transaction entre les parties au sujet de la vigne de Chez-l'Hoste, dépendant de la métairie de la haute et basse Gorsse. — Contrat de mariage de Mathieu David, fils de feu Jacques David et de Françoise Bournazeau, avec Magdelaine Monneron, fille de feu Léonard de Monneron, seigneur dudit lieu et de Courbiat et de Marguerite Colomb (20 janvier 1680). — Pièces produites par Jean Ledonne, sieur de la Garde, époux de Marie Monneron, veuve en premières noces de Mathieu David, opposant à fin d'hypothèque, à la vente du domaine de la Roche, contre Jean Naubiat, conseiller et secrétaire du Roi.
(*Liasse.*) — *11 pièces, papier*
1672-1708
- E 519 LEFAURE. — Défaut donné contre Jean Lefaure, laboureur du village de la Charse, paroisse de Vallière, défaillant et rebelle à justice, au profit de Jean Lefaure du village de Marnier. — Sentence de provision alimentaire et médicamentaire au profit de Pierre Lefaure, scieur de long, demeurant à Felletin, contre Louis Chireix, meunier.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier*
1574-1770
- E 520 LEGIER. — Procuracion en blanc donnée par André Légier, prêtre de la Chassigne, paroisse de Fayolles, sous le sceau de Loys Barthon, notaire juré, (1531). — Enquête faite par le sénéchal de la vicomte de Bridiers, à la requête de noble Légier de le Chassigne, écuyer, sieur de Beauregard, au sujet des biens auxquels sont astreints les tenanciers du village des Mesures. Parmi les témoins figure Jehan de Laige, écuyer, sieur de Puy-Rajat, âgé de 73 ans (1594). — Terrier du village des Mesures, paroisse d'Azerables, contenant les reconnaissances rendues à Légier de La Chassigne, écuyer, sieur dudit lieu et de Beauregard, à cause de la seigneurie de Beauregard (1596).
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin et 2 cahiers de 77 feuillets, papier*
1531-1596
- E 521 LEGRAND. — Vente par George Bregoux, du village de Granchier, paroisse de Saint-George de Nigremont, à George Legrand, du même village, de trois journaux de pré, dépendant en franche condition de la baronnie de Magnac-l'Etrange, pour le prix de 340 livres. — Assignation donnée à Jacques Touniaud qui s'était emparé de ce pré. — Sentence rendue par Joseph Nicolas, juge châtelain de Magnat, mettant Jacques Legrand en possession du dit pré.
(*Liasse.*) — *16 pièces, papier*
1692-1711

- E 522 LEGRES. — Copie d'une vente faite par Michel Legera, du bourg de Bonnat, à Léonard Legrès, de biens situés au village de Pouyoux, paroisse de Bonnat, pour le prix de 200 livres dont 110 livres payées aux parents de feu Etienne Barneau, dit Vigneron, pour les désintéresser de l'action civile en raison de l'homicide commis sur sa personne par Jean Legera, fils du vendeur, sur quoi informations auraient été faites et décret décerné par le sénéchal de Malval contre ledit Jean Legera. « Au moyen de quoy icelluy Jean Legera soy latitoit un chascun jour, en grand danger d'estre prias et constitué prisonnier, ou soi rendre fugitif en grand danger de sa vie et de souffrir punition corporelle pour raison dudit cas. Plus payeront lesdits achepteurs la somme de 50 livres pour obtenir lettres de grâce et remission pour ledit Jean pour raison dudit homicide. Et le résidu de ladite somme de 200 livres sera aussy baillé pour faire les frais de la poursuite de l'entérinement desdites lettres de grâce. »
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1551
- E 523 LEGROIN. — Déclaration par laquelle Martin Peyrot, demeurant au village du Plaix-Barinnet, reconnaît tenir en serve condition de Marguerite de Saint-Marsault, dame de l'Aige-Champroy et du Plaix-Jollivet (sic) différents héritages en raison desquels il est tenu entre autres services, à deux bians par semaine, et à une vinade entière chaque année, taille, 32 sous (17 août 1571.) — Transaction entre Joseph Legroin, écuyer, seigneur de Plaix-Jollivet, fils et héritier de feu Gabriel Legroin, écuyer, sieur de Reullat et François Bertrand, notaire royal et Henry Bertrand son frère, juge de Vost, héritiers de feu Gabriel Bertrand, bailli d'Aigurande, au sujet du ténement de Peyrot.
(*Liasse.*) — *5 pièces, papier*
1571-1694
- E 524 Liève des cens et rentes dus à la seigneurie du Plaix-Jollivet à savoir : le Petit-Plaix, le Grand-Plaix, l'Ousche, Mortegoutte, les Gouttes, la Boussiges, Lafa, la Gliesolle, la Betouille, la Bourigere, le Moulin Saunier, pour l'année 1633.
(*Registre.*) — *In-4°, 20 feuillets, papie*
1633
- E 525 Procès entre Gabriel Legroin, écuyer, sieur d'Héreullat et Gabriel Bertrand, au sujet du ténement de Peyrot. — Continuation du même procès, entre Joseph Legroin et Léonard Rondaud.
(*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier*
1652-1694
- E 526 Testament d'Anne de Saint-Julien, femme de Gaspard Legroing, écuyer, sieur de Saint-Sornin, demeurant au château de la Remagère, paroisse de Saint-Saulnier en Bourbonnais, par laquelle elle lègue le quart de ses biens à son mari (1640). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, au profit de Gabriel Legroin, entre François de La Celle, sieur de Bouery, cessionnaire de Gabrielle Bertrand, veuve de René d'Assy. — Procès entre le comte Jean-Baptiste-Marie Legroin, mari de Marie-Edme de Madot, contre Martial Gelinon.
(*Liasse.*) — *17 pièces, papier*
1640-1782

- E 527 Obligations souscrites par François Prugnier, sieur de Meyzounioux, au profit de Louis de Lissat, sieur de L'Estang. — Extrait des actes mortuaires de la paroisse du Feix, constatant le décès et l'inhumation dans l'église, de Louis de Lissat, sieur de l'Estang (1739.) — Contrat de mariage de Henri-Joseph de Gain, fils de Jean-Joseph de Gain, écuyer, chevalier, baron de Montaignac, Roziers, la Chapelle, et de Marie-Magdelaine de Meillars, avec Léonarde Legroin, fille de Pierre Legroin, écuyer, seigneur de Faye-Brunet et de Marie de Ribeyreix (29 février 1740.) — Extrait du registre mortuaire de Saint-Julien-de-Roziers, constatant le décès, le 2 août 1741, de Joseph de Gain, seigneur de Roziers et de Montaignac, au château de Montaignac, paroisse de Saint-Hippolyte. — Procuration donnée par Henri-Joseph de Gain de Montaignac, comme mari de Léonarde Legroin, héritière par sa mère de Louis de Lissac, sieur de l'Estang, pour poursuivre les héritiers Prugnier. (*Liasse.*) — 76 pièces, papier, 2 cachets
- 1717-1751
- E 528 Continuation du procès entre Léonarde Legroin, veuve de Henri-Joseph de Gain, contre Jeanne-Françoise Prugnier, femme de Laurent Larfeu des Hérauds. (*Liasse.*) — 55 pièces, papier
- 1756-1760
- E 529 LEJEUNE. — Vente par noble homme Simonnet Fricon, écuyer, seigneur de Vieuville, à Martial Lejeune, bachelier en lois, curé de Saint-Loup et du Compas, d'un quarteron du droit de dîme qu'il possède au lieu de Claveyrolles et tout le droit de charnage qu'il peut avoir au lieu de Clavieras, pour la somme de 15 écus 9 sous 6 deniers, dont l'acheteur leur promet de payer une partie à la fête de Saint-Pardoux prochaine. Fait et passé le 11 juillet 1470, en présence d'Antoine Bouchet et de Jean Margaud, marchands de Guéret. — Note relative à la fondation par Martial Lejeune d'un anniversaire et d'une messe dans la chapelle, moyennant la donation faite à la communauté des prêtres de Guéret dudit quarteron de dîme (12 août 1486). (*Liasse.*) — 1 pièce parchemin ; 1 pièce, papier
- 1470-1486
- E 530 Défaut obtenu par Louis Lejeune et Marien de Fressange, fermiers du membre de Malleret, dépendant de la commanderie de Nabeyron (1689). — Sentence au profit de Pierre Lejeune, sieur de Fressange, conseiller du Roi, prévôt châtelain et maire perpétuel de la ville de Guéret, contre Pierre Brilland, sieur de Villelot et Gabriel Brilland, son frère, vicaire de Saint-Sulpice-le-Dunois, les condamnant à payer au demandeur la somme de 1,508 livres. — Production de Marie Lejeune, femme de François Deschamps, sieur de Lavant, contre Gabriel Lejeune ci-devant fermier de la commanderie de Belle-chassaigne, avec Louis Lejeune, son frère. — Quittances données à Louis et Gabriel Lejeune de Fressange, par les commandeurs de Bellechassaigne, du prix de leur bail. — Requête de Gabriel Lejeune contre Paul de la Renaudie, commandeur de Paulhac. (*Liasse.*) — 36 pièces, papier
- 1689-1729

- E 531 Contrat de mariage de Nicolas Lejeune, sieur des Dauges, fils de feu noble Jean Lejeune, président en l'élection de la Marche et de Jeanne Laboreys, avec Gabrielle de Lafont, fille de feu noble Silvain de Lafont, conseiller du Roi, gardescel an présidial et en la sénéchaussée de Guéret et d'Isabeau Nigon, majeure de vingt-cinq ans (12 février 1699). — Plainte de Nicolas Lejeune sieur des Dauges, propriétaire de la métairie de Braconne, paroisse de Guéret, du chef de Geneviève Rougier, sa femme, fille de feu Jean Rougier, sieur de la Chaise, contre Antoine Cillet, archer de vice-sénéchaussée de la Marche, au sujet de l'incendie des bâtiments de cette métairie, arrivé le 25 janvier 1715, par l'imprudence des sous-métayers que ledit Cillet y avait mis. — Réplique d'Antoine Cillet. — Défaut pour le même contre Silvain et Antoine Glomeau.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier
- 1691-1735
- E 532 Offres faites par Antoine Lejeune, prêtre, prieur curé de Saint-Léger, de payer la somme de 600 livres pour sa part de la somme de 1,800 livres d'augmentation de gages attribuée au siège de Guéret en vertu de l'édit du mois de décembre 1689, en sa qualité de conseiller clerc audit siège, quoique effectivement il n'ait jamais été pourvu dudit office qu'il a acquis de feu François Seiglière, dernier titulaire (1690). — Appointment pour noble Joseph Lejeune, sieur de Villedard, docteur en médecine, procédant contre Antoine Lejeune, prieur de Saint-Léger et contre François Miette (1690). — Acte de soumission par Joseph Lejeune, sieur de Villedard et par Anne Albert, son épouse, au sujet du procès contre François Miette (1692). — Réception par la cour des Aides de Clermont-Ferrand, de Pierre Lejeune, avocat, pourvu par lettre du 11 juillet 1726 de l'office de conseiller président en la juridiction du dépôt de sel de Guéret et Jarnage que tenait auparavant Étienne Lebourg, démissionnaire en sa faveur. — Charges et modifications du bail des fruits de Louis Lejeune, sieur de Villedard et d'Anne et Marguerite Lejeune de Villedard, saisis à la requête de Pierre Lejeune, sieur de Fressange de Nicolas Lejeune, sieur des Dauges et de Jeanne et autre Jeanne Lejeune, frères et sœurs ; ces revenus consistant en cens et rentes, droits et-devoirs seigneuriaux des fiefs et seigneurie de Villedard, du domaine de Grangeade, paroisse de Saint-Christophe, de maisons sises à Guéret rue de la Motte et rue du Marché. — Enquête pour Nicolas Lejeune, sieur des Dauges, contre Jean Cillet, marchand boucher, au sujet d'un ancien chemin existant autrefois entre la terre de l'Ars et la terre de Peyre-Grosse. — Instance de Philippe-Thomas Lejeune de Fressange, conseiller du Roi, ancien prévôt châtelain de Guéret, contre Marie-Anne Lejeune de la Brousse.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier
- 1690-1751
- E 533 LELES (DE). — Bail à ferme par Marguerite-Catherine Moreau, veuve de François-Michel de Lélès, écuyer, seigneur de Guenchy-le-Noble, Ablon et autres places, receveur général des finances de la province d'Artois, à Louis Blanchard, sieur de Puis-Martin, demeurant à la forge de Pouronchaux, paroisse de Roussignes-en-Angoumois, de cinq métairies situées sur le territoire d'Ablon et de Saint-Gilles, de cent journaux de vigne, de la moitié des dîmes d'Ablon, du droit de terrage, de l'étang de la Bussière, du moulin de Saint-Gilles et de deux forges, l'une, la haute

consistant en fourneaux, halle à charbons, logement de commis et forgerons, affineries, marteaux, fendrie, avec ses harnais et son four ; plus la forge basse appelée la Grande Forge, consistant, en deux affineries, marteaux, logement de maître de forge, commis et forgerons (1768). — Procès entre ladite dame et Marguerite-Henriette de la Roche, femme non commune de Philibert, marquis de Foucault, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, ci-devant veuve de J.-B. Boucher, écuyer, trésorier général des colonies françaises en Amérique.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papie

1768-1777

- E 534 LELOUP. — Généalogie de la famille Leloup : Blaise Leloup épousa Paule du Pin, de la maison de Vatan ; Jacques Leloup, son frère, épousa Jacqueline de Montmorin, de la maison de Saint-Jean ; Louis Leloup, frère de Blain et de Jacques, était seigneur de Pierre-Brune et fut marié à Antoinette de La Fayette.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

XVII^e Siècle

- E 535 LEMASSON. — Vente faite par Antoine, Guillaume et Pierre Lemasson, fils de feu François Le-masson, et de Marie Mondon, habitants du village d'Espit, paroisse de Cressat, et par Léonard Delagrangé, père des deux enfants issus de son mariage avec Marie Mondon, frères utérins desdits Lemasson, d'un pré appelé las Faignettas situé au village d'Espit, contenant trois quartenées, pour le prix de 3 écus 20 sous, laquelle somme servira à payer les honoraires dus à Jehan Aumaistre, clerc, pour avoir vaqué à la façon des lots et partage de la succession qui leur revient de leurs père et mère (1584). — Sentence pour Gilberte Lemasson et Marcial Doudon.
(*Liasse.*) — 10 pièces, papier

1584-1741

- E 536 LEMOINE. — Obligation de 500 livres au profit d'honorable homme François Lemoyne, marchand de la ville d'Auzances (1625). — Procès de noble Étienne Lemoine, sieur de la Villetelle et de la Chassigne, contre Jean Clément ; — d'Étienne Lemoine, sieur du Teil, fermier de la seigneurie de Fayolle, contre les religieuses Augustines de Guéret, au sujet des réparations à faire à la chaussée de l'étang de Fayolles.
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier

1625-1694

- E 537 LEMUSNIER. — Vente par Pierre Desdames, dit Calluet, du bourg de Malval, à Jean Lemusnier, de la pièce de terre de la Guonie contenant cinq quartellées, joutant le chemin par lequel on va du bourg au village d'Escoubillat, paroisse de Bonnat, pour la somme de 5 livres tournois.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin

1531

- E 538 LENOBLE. — Bail à ferme par Louis de Verdalle, écuyer, sieur de Rimorant, résidant au lieu de Lauronx, paroisse du Tromp, fondé de procuration de Gilbert Duron de Segonzat, écuyer, sieur dudit lieu et de l'Ecluse, à Annet Bonnaud, et à Pierre Marandon, du domaine de l'Ecluse, situé en la paroisse de Flayat, du domaine de Segonzat, composé de château, jardins et prés, terres, pâturaux et fraux, du domaine de la Vedrine, et du château et domaine de Meouze, en la paroisse de Saint-Oradoux-de-Chirouze, composé de salles basses et hautes, jardins, terres, etc., plus tous les droits et devoirs seigneuriaux, droit de pêche sur les six étangs appelés de l'Ecluse, Chavardeix, Bazaneix, le Best, le Chier, pour la somme annuelle de 1,500 livres dont 4,500 livres payées d'avance (1668). — Vente par Annet de Segonzat, chevalier, seigneur de l'Ecluse, Boulareix ; Méouze, à Antoine Lenoble, bourgeois, demeurant au bourg de Flayat, de la dîme de tous les grains hivernaux croissant sur les héritages communaux et novalles dépendant du village du Chier, paroisse de Flayat, plus d'un étang actuellement en chaume, appelé l'étang du Chier, contenant environ trois setérées ; plus de l'étang des Guerennes, empoissonné de nourrin, contenant environ trois éminées joignant les communaux dudit village, pour la somme de 4,096 livres (1781). — Production pour Marien Lenoble, greffier de la justice de Flayat, contre Louis de Verdalle, écuyer, sieur de Puy-Barmont. — Estimation à la somme de 1,200 livres de l'office de notaire royal à la résidence de Chambon, Mainsat et du pays de Combraille, possédé par Jean François Lenoble depuis 1759, à la place de Joseph Lagrosse qui en était pourvu depuis 1722 et qui avait succédé à Annet Tournand, notaire depuis 1688, lequel tenait cet office d'Oradoux Morellon qui l'avait acquis du Roi le 17 août 1638.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier
- 1668-1781
- E 539 LENTILHAC (DE). — Procès-verbal d'apposition de scellés aux châteaux de la Rochette et du Fot, sur les meubles de feu Claude-François de Lentilhac, chevalier, seigneur du Fot, dont était gardienne Françoise-Geneviève de Saint-Julien, sa veuve. — Tutelle des enfants mineurs dudit seigneur, confiée à leur mère, en présence d'Annet Brachet, comte du Maslaurent, lieutenant général de la province de la Marche, de Jean Galliot de Turaine, marquis de la Salle, de M^{re} Brachet, abbé du Rebeyreix, prieur de Baissac, de Paul-Philippe de La Roche-Aymon, de Gaspard de Thiange, marquis de Lussac, de Jacques de Saint-Julien, marquis dudit lieu. — Sentence d'ordre au profit de Jean-Louis de Lentilhac, marquis de Gimel, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, contre les prieur et religieuses de Blessac.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier
- 1727-1785
- E 540 LERINARD. — Contrat de mariage de Michel Lerinard, fils de Pierre Lerinard, avec Louise Fayot, fille d'Antoine Fayot, dit Brulade, du village de la Villate, paroisse de Ladapeyre.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1548

- E 541 LEROUSSEAU. — Vente par François Duplat, maçon, demeurant au village du Gier-en-Poitou, paroisse de Vallière, à Jehan Lerousseau, laboureur, du village du Plat, paroisse de Vallière, du pré de la Combe contenant environ cinq quatonnées, mesure d'Aubusson ; plus la terre de la Combe, contenant environ une setérée, près du chemin de Vallière à Ahun, plus la terre du Peux, de la contenance de sept quatonnées ; plus de la terre du Peux de la Chabanne ; le tout tenu en serve condition en la directe de la Farge, pour la somme de 260 livres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1683
- E 542 LESBADPIN. — Extrait des actes de baptême de la paroisse de Charron : baptême de Marien Ravel, fils d'Annet et de Jacqueline Habriol ; parrain François Rebière ; signé Landon, curé, 27 avril 1636. — Contrat de mariage de Jacques Ravel et d'Anne Boyne (1642). — Testament d'Annet Ravel, praticien, demeurant aux Fosses, paroisse de Charron, par lequel il lègue à Marien, son fils, outre son apanage, la somme de 700 livres provenant de la succession de feu Pierre Habriol, prêtre habitué à Riom, pour son entretien et sa nourriture pendant une année chez M. Mauson, maître écrivain à Riom, puis après deux ou trois ans chez un procureur à la pratique. Il nomme son exécuteur testamentaire Jacques Ravel, son fils aîné (1655). — Procès entre Rollin Lesbaupin et Martine Lesbaupin, sa fille, veuve de Marien Ravel, contre Françoise Ravel.
(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier
- 1636-1691
- E 543 L'ESCLACHE. — Déclaration par laquelle Antoine Meissonnet, du village des Ecurettes, paroisse de Charron, confesse tenir en directe seigneurie du sieur de Chavannat, écuyer, sieur de Mongour, la moitié par indivis du mas et ténement de las Ecuratas, contenant en pré deux journaux, terres labourables, vingt setérées, bois, quatre setérées (28 avril 1535). — Quittance donnée par noble Antoine de Jonas, curé de Saint-Martin de Charron, Pierre Redon, vicaire et procureur de la communauté des prêtres de ladite église, composée de Jean Boix, Roubrielle, Annet Besse, Jacques Besse, Antoine Gonichon, Jacques Augier, prêtres, fils et serviteurs de ladite église, à François de Chavannat, écuyer, sieur de Mongour, garde du corps du Roi, neveu et héritier de feu François de Chavannat, et à Françoise de Vergban, sa femme, de la somme de 60 livres tournois, moyennant laquelle lesdits prêtres leur ont revendu la moitié des cens et dîmes du village des Ecurettes, vendue à ladite communauté par ledit François de Chavannat, curé. — Sentence pour Gabriel de L'Esclache, sieur du Rouzet, contre les habitants du village des Ecurettes (1712). — Transactions entre Jean L'Esclache, sieur de la Vaussange, du Rouzet et des Ecurettes, fils de feu Gabriel L'Esclache et Martin Meissonnet (1771). — Vente par Catherine Dupré, veuve de Jean L'Esclache et par Jean L'Esclache, son fils, habitant le lieu des Fougères, paroisse de Marcillat, à Jean et Annet Dugat, père et fils, expert feudiste et marchand, du lieu de la Chaise, paroisse de Charron, des cens et rentes du ténement des Ecurettes, pour la somme de 1,600 livres (1784).
(*Liasse.*) — 7 pièces, papier
- 1535-1784

- E 544 LESTANG (DE). — Testament de Pierre de Lestang, écuyer, seigneur du Puy-Malsignat, par lequel il ordonne que son corps soit inhumé en l'église du Puy-Malsignat, aux tombeaux de ses ancêtres, et lègue à Claude de Lestang, son fils aîné, le tiers de ses biens, à la charge de payer à Hélène et Marie de Lestang, ses filles, à chacune la somme de 3,000 livres, quand elles auront pris parti en mariage ; à la charge aussi de bailler à Sébastien de Lestang, son fils puiné, la somme de 3,000 livres et à Philibert et Claude de Lestang, ses autres enfants, la somme de 2,000 livres, et veut qu'ils soient entretenus aux études jusqu'à ce qu'ils soient en état de parvenir aux saints ordres. — Il nomme pour baillistre et tutrice de ses enfants Louise d'Aultefaye, sa femme, à laquelle il donne l'usufruit de tous ses biens. — Inventaire des meubles du château du Puy-Malsignat. — Dénombrement rendu au duc d'Orléans par Antoinette de Lestang, veuve de Nicolas Debize, avocat en la cour, pour le fief de Modard, à elle appartenant en qualité d'héritière de feu Claude de Lestang, son père, avocat en parlement, conseiller de son Altesse Royale. Mademoiselle et son procureur général au pays de Combraille, en exécution de l'ordonnance de M. Grimaud, lieutenant général au duché de Montpensier. Elle déclare tenir en fief, à cause de la baronnie de Lépaud, la seigneurie de Modard, consistant en un domaine au labourage de quatre bœufs, contenant environ 50 setérées de terres labourables, 12 setérées de pâturaux, 12 setérées de prés, 1 setérée de bois (1698).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier

1642-1698

- E 545 L'ESTRANGE (DE). — Extrait de reconnaissances rendues par les habitants de Villemaloux (1609). — Reconnaissances de dîmes rendues à Pierre-François de Montagnac, prévôt de la prévôté de Sainte-Valérie de Chambon, par les habitants du bourg de Pontcharraud et des villages de Beaulne, Pigerol, Briolle, Margniat, les Martins, la Rochebouchard, Courvielle, le Mas-Randonneix, Lascoux, la Troudière, les Ecures, la Nétange et Chersoubre, en la paroisse de Saint-Georges-Nigremont (1621). — Mise et étrousses des dîmes de Poncharraud et Saint-Georges-Nigremont, en présence de Henri de l'Estrange, chevalier, baron de Magnat, de Jean-Claude Auboux de Steveny des Vergnes, écuyer, seigneur de Basqueville (1621). — Extrait des reconnaissances de la seigneurie de Matroux, Dontreix et dépendances, rendues à Jean-François de Beauverger-Mongon, écuyer, seigneur de Matroux, de la Motte, Mérinchal, maréchal de bataille et capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, résidant au château de la Motte (1651). — Bail à ferme par Jean-François de Beauverger, du château et de la seigneurie de Matroux, avec le pavillon du portail, la tour du château et la tour carrée (1690). — Sentence au profil d'Henri de L'Estrange, chevalier, seigneur baron de Magnat et d'Étienne Dubreuil, écuyer, sieur dudit lieu et de Gallemeau, contre les habitants du village de Voutouery, paroisse d'Ars, au sujet des droits de guet, d'arban, poule de coutume, etc. (1702) ; — de Louis de L'Estrange, chevalier, seigneur de Léry, chevalier de Saint-Louis, contre les habitants du village de la Rebeyrolle (1722). — Procès du comte Joseph de L'Estrange, baron de Magnat, contre les tenanciers de Flayat ; — contre M. de Saint-Julien, comte de Flayat.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier

1609-1791

- E 546 Jugement pour Philibert de L'Estrange, écuyer, sieur de Valigny, Maleville, agissant au nom de Marie Mérigot, son épouse, au sujet d'un legs de 9,000 livres, à elle fait par feu noble Mathurin Mérigot, lieutenant général en la sénéchaussée, son père, par son testament en date du 21 mars 1620, contre Gabriel et Jacques Mérigot, sieurs de Sainte-Feyre et la Tour-Sainte-Austrille, ses frères consanguins (1641) : — pour Gabriel de L'Estrange, seigneur de Mansat, agissant au nom de Gabrielle d'Aultefaye, son épouse, au sujet du douaire viager de 240 livres, à elle constitué par son premier mariage avec Mathurin Mérigot, lieutenant général de la sénéchaussée, par contrat du 6 novembre 1617, contre Gabriel et Jacques Mérigot. — Inventaire des meubles du château du Leyris appartenant à feu Louis de L'Estrange, fait à la requête de Jean de L'Estrange, chevalier, seigneur du Leyris : « Dans la chambre au-dessus de la cuisine, une tenture de tapisserie du Busson, à paysage, en trois pièces. » — Inventaire des papiers : acte de foi et hommage rendu au Roi par Gabriel du Plantadis, écuyer, sieur du Leyris, du 30 janvier 1610 ; sentence obtenue par le même et par Jean du Plantadis, écuyer, sieur de la Motte, Mérinchal, son frère, 1616 ; contrats de mariage de Guy de L'Estrange et de Gilberte du Plantadis et de Louis de L'Estrange avec Françoise de Fricon 1643 ; contrats d'ingrès en religion de Gilberte et d'Antoinette de L'Estrange du Plantadis, au monastère de Saint-Allyre de Riom, 31 mai 1649. — Procuration donnée par Joseph de L'Estrange, chevalier, seigneur de Magnat, Nigremont et autres places, demeurant au château de Magnat, à François Rochon, pour terminer le différend entre Marie de Lafaye et Jean de Montrognon, chevalier, seigneur de La Comble. — Prestation de serment de Jean de L'Estrange, chevalier, seigneur de Sannes, contre Annet de Brachet, seigneur du Maslaurent.
(*Liasse.*) — 10 pièces, papier
- 1641-1702
- E 547 LETELLIER. — Arrêt au profit de Jean-Marien Letellier, procureur en la cour du parlement de Paris, demeurant rue de la Verrerie, proche les carosses de Meaux, contre Vincent Bonhomme, curé de Lépaud et Pierre Bonhomme, son frère (1703).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier
- 1703-1719
- E 548 LEVESQUE. — Vente par Gilles Rogeron, tisserand de la ville d'Ahun, au sieur Aubreton, tailleur de pierre et laboureur, d'une maison provenant de la succession de Jean Couillonnet. — Procès entre Étienne Levesque et François Coudert, marchand, au sujet de la succession vacante de feu Jean Couillonnet.
(*Liasse.*) — 11 pièces, papier
- 1674-1702
- E 349 LEYRIS (DU). — Modifications du bail des fruits des six enfants mineurs de feu Joseph-Laurent du Leyris, écuyer, seigneur de Sauviat. — Plainte de Louis du Leyris, écuyer, sieur de Peyramont, héritier de feu Michel du Leyris, écuyer, sieur dudit lieu, contre Pierre de Peyrat, écuyer, fils de Pierre de Peyrat, écuyer, sieur de Madelaine et d'Isabeau du Leyris. — Enquête faite à la demande de François du Leyris, écuyer, seigneur de Sauviat, curateur de ses frères et sœurs, contre Antoine

des Maisons. — Sentence pour Charles-Joseph du Leyris, écuyer, seigneur de Peyramont, contre Guillaume-Annet des Maisons, écuyer, seigneur de Paillon.
(*Liasse.*) — 10 pièces, papier

1689-1723

E 550 L'HERMITE. — Sentence pour Louis de L'Hermitte, écuyer, sieur du Dongnon, contre Louis Guillon, Léonard Ladrat et Antoine Mérigote. — Requêt de Pierre de L'Hermitte, écuyer, sieur des Fleix, fondé de procuration de Charles de L'Hermitte, écuyer, sieur du Dongnon, assigné par Louis de Biron, comte de Gouhat, pour faire faire le plan figuré des lieux contentieux entre eux, présentant François Giraud, peintre de Guéret, pour faire ladite figure (1685). — Bail des fruits de Pierre de L'Hermitte, saisis à la requête de Robert de Lobardye, sieur de Mezeau (1700). — Dépens adjugés à Joseph de L'Hermitte, écuyer, sieur de la Rivière, contre J.-B. Gautier, avocat (1752). — Nomination de séquestre pour le même (1764).

(*Liasse.*) — 18 pièces, papier

1639-1764

E 551 LOMBARD. — Sentence pour Gilbert Lombard, fermier de la commanderie de la Croix-au-Bost, contre Isabeau de Gouzolles, veuve en premières noces de Geoffroi de Rochedragon, écuyer, sieur de la Villate et de la Vaureille, à présent femme de Jean de Fricon, écuyer, sieur de l'Age-Parsac.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1647

E 552 LOMBAULT (DE). — Décharge de la taxe du ban de la noblesse du bailliage du Berry, ordonnée par Claude de Biet, seigneur de Maubranche, lieutenant général audit bailliage, au profit de Gilbert de Lombault, écuyer, qui s'était fait représenter par Hugues de Lombault, écuyer, sieur de Bonnevaux, son fils, et au profit de Louis de Lombault, autre fils du même, qui avait servi en personne (Don de M. de La Celle, maire de Fresselines).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin

1675-1676

E 553 LOMENIE (DE). — Quittances données à M. de Loménie, conseiller du Roi, lieutenant en la grande prévôté de Limoges, de la somme de 1,300 livres, pour le droit de franchise des biens nobles possédés par lui et par Anne et Léonarde de Masfaure, ses belles-sœurs (1678). — Extrait du rôle des sommes imposées sur les roturiers de la généralité de Limoges pour, les fiefs et autres biens nobles qu'ils possèdent : Jean de Loménie, veuf de Marie de Masfaure, décédée le 28 avril 1697, tuteur de François de Loménie, son fils, propriétaire du fief de Saint-Martin-Château, 636 livres (1702). — Rôle de 1739, François de Loménie du Château, juge à Bourganeuf, 17 livres 13 sous. — Quittance donnée à l'abbé de Loménie de la taxe des francs fiefs, 246 livres (1746). — Contrat de mariage de Guillaume de Loménie, fils de feu François de Loménie et de Barbe de Marzat, avec Marguerite Guyot, fille de feu Alexis Guyot de Châteauneuf, demeurant au lieu de Monteil, paroisse de Saint-Maurice-des-Lions (1750). — Vente par Guillaume de Loménie, chevalier de Saint-Louis, écuyer, capitaine de cavalerie, gendarme ordinaire du Roi, à Jean Degorces, d'une métairie sise au village du Theillou (1767). — Vente par Guillaume de Loménie, chevalier, seigneur de

Saint-Martin-Château, Saint-Pardoux, officier des gendarmes de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis et par Louis de Loménie du Château, chevalier, gendarme de la garde du Roi, père et fils, demeurant au château du Monteil, paroisse de Saint-Martin-Château, à Pierre Esmoing, chevalier, et à François Esmoing, prieur de Sainte-Croix de Josselin, chevalier, seigneur de La Grillière, son fils, demeurant au château de La Grillière, de la seigneurie de Saint-Pardoux-Lavaux, avec droit de haute, moyenne et basse justice, pour la somme de 8,000 livres (1776). — Testament de Guillaume de Loménie (1782).

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier

1678-1784

- E 554 LOUBENS DE VERDALLE. — Contrat de mariage de Jean-Gilbert de Loubens de Verdalle, chevalier, lieutenant au régiment provincial de Châteauroux, fils de feu Louis de Loubens de Verdalle, chevalier, et d'Antoinette Forgeron de Martilly, mineur, procédant sous l'autorité de Gilbert-Jean-Baptiste de Loubens de Verdalle, chevalier, seigneur de Saint-Sornin, son oncle, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment provincial de Moulins, avec Anne Forget, fille de Christophe Forget, chevalier, seigneur de Mores et de feu Anne Cellin de la Renerie. — Procès de Gilbert-Jean-Baptiste Loubens de Verdalle contre Gabrielle Bonnat, sa servante, réclamant de lui une somme de 60 livres pour frais de gésine et 150 livres de dommages et intérêts. — Donation faite par Jean-Claude Forgeron de Villefranche, seigneur de Martilly, gradué de la faculté de Paris, curé de Martilly, à Françoise de Loubens de Verdalle, épouse de François-Augustin de Pichard de Saint-Jullien, chevalier, seigneur de Bertignac, ancien capitaine d'infanterie.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier

1773-1784

- E 555 LUCHAT (DE). — Testament de Claire Peschant, femme de Charles de Luchat, écuyer, seigneur d'Orgniat, par lequel elle lègue à Léonard de Luchat, écuyer, sieur des Ages, son fils, le tiers de ses biens (1694). — Dépôt par Léonard de Luchat, écuyer, seigneur d'Orgniat et des Ages, demeurant au château d'Orgniat, d'une quittance a lui donnée par Élisabeth d'Aignos, veuve de Charles de Luchat, écuyer, sieur de la Mirande, en date du 2 mars 1715 (1717). — Procès entre Léonard de Luchat, seigneur d'Orgniat, chevalier, et Marc-Antoine d'Aignos.

(*Liasse.*) — 9 pièces, papier

1694-1735

- E 556 LUCHE. — Autorisation donnée à Jean Luche, marchand taillandier à Guéret, de faire assigner son beau-frère, Guillaume Paillon, huissier aux tailles (1697). — Affirmation sur saisie pour Annet Luche, lieutenant des chirurgiens de cette province, contre Pierre Amillot et René Arousset, curé de Jarnages (1731). — Opposition d'Annet Luche, fermier de la commanderie de Maisonnisses, contre Silvain Rachet de Saint-Laurent, bourgeois (1741). — Défaut pour le même contre Vernon de Moranges (1763). — Enquête pour Mathieu Luche, fermier de la commanderie de Maisonnisses, contre Louis et François Peyroux, frères, l'un juge de Genouillat, l'autre marchand (1748). — Défaut pour Annet Luche, marchand, fournisseur aux dépôts de sel de Guéret, contre Antoine et Joseph Labarre, marchands voituriers.

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1697-1963

- E 557 LUSIGNAN (DE). — Copie des lettres de Louis IX contenant les conventions et le traité de paix faits avec le comte de la Marche qui, après s'être rendu auprès du Roi en suppliant, avec la reine sa femme, Hugues le Brun, Gui et Geoffroi, ses fils, chevaliers, est reçu à l'hommage lige pour le comté d'Angoulême, les châtelainies de Cognac, de Jarnac, de Merpin, d'Aubeterre et de Villeboin, avec leurs dépendances, à l'exception des places conquises par l'armée royale, lesquelles demeurent au Roi et à son frère Alphonse, comte de Poitiers. Fait au camp devant Pons, au mois d'août 1242.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin 1242
- E 558 MADOT (DE). — Testament olographe de Louise de Boussigny, marquise d'Oneil, par lequel elle lègue 600 livres aux Récollets de Guéret et institue pour héritière universelle Anne Reydier, sa cousine issue de germain, femme de Silvain de Madot, seigneur du Masroy, ancien lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche. Fait à Guéret le 2 juillet 1688. — Procuration donnée par François de Madot, évêque nommé de Belley, abbé commandataire de N.-P. de Lorroys, diocèse de Bourges, demeurant à Paris, paroisse Saint-Sulpice, à Pierre de Madot, son frère, docteur en théologie, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Dampmartin, pour résilier le bail des revenus de l'abbaye de Lorroys, fait à Barthélemy Clerjot (3 juillet 1705). — Acte capitulaire des prieurs et religieux de ladite abbaye (22 juillet 1705). — Autorisation donnée par frère Nicolas, général de Citeaux, aux religieux de l'abbaye de Lorroys, d'employer à la reconstruction de leur église une somme de 2,400 livres destinée suivant un arrêt du parlement du 20 août 1661, à la construction d'un logis abbatial.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier, 1 sceau 1688-1706
- E 559 Transaction par laquelle Gabrielle Couturier, veuve de Louis-Antoine de Madot, lieutenant en la sénéchaussée, délaisse à Marie de Madot, fille et héritière de Silvain de Madot, lieutenant général audit siège, les revenus du domaine de Masroy, paroisse du bourg de Salagnat (1719). — Exploits pour Gabrielle Couturier de la Prugne, veuve de Louis-Antoine de Madot, et pour Henri de Madot, major de cavalerie du grand duc de Toscane, contre le sieur de Salignac, écuyer, sieur, des Brosses (1720). — Adjudication à M. de Madot des biens de Joseph-François Voisin, curé de Saint-Christophe, et de ses sœurs, composés de deux maisons situées à Guéret, rue Gayet et rue de Chez-Boileau, d'une écurie sur la place de la Motte et du pré de la Croix-Bruneau, au territoire de Guéret. — Nomination de Louis Ajasson comme tuteur des enfants mineurs de feu Silvain-Louis-Antoine de Madot, écuyer, seigneur de Jouillat et Boisfranc, lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche (1753). — Apposition de scellés sur les meubles de M. de Madot. — Modification du bail des fruits de la terre du Soulier, appartenant aux mineurs de feu M. de Madot, consentie par Antoine-François-Silvain Coudert, chevalier, seigneur de Sardent, lieutenant général en la sénéchaussée (1783). — Réparation au château du Soulier. — Contrat de mariage de Gabriel, comte de Chavannat, fils d'Annet, marquis de Chavannat, chevalier, seigneur de Mongour et de Marie-Claire de Fricon, avec Marie-Silvie de Coudert de Lavaublanche, fille de feu Autoine-Benoît-Léonard de Coudert, chevalier, seigneur de Lavaublanche et de Gabrielle-Sophie de Madot (12 février 1786).
(*Liasse.*) — 14 pièces, papier 1718-1786

- E 560 MAGE. — Lettres de prêtrise données par François de Poncher, évêque de Paris, à Henri Mage, bachelier en droit civil, ordonné en l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers (26 mars 1523). — Défaut pour Pierre Mage, marchand d'Aubusson, contre Claude Thoury, avocat en parlement et Claude Thoury, marchand (1650). — Sentence pour Jean Mage, contre Marie Garreau (1653) ; — pour Jean Mage, sieur de Châteaumerle, syndic de l'Hôtel-Dieu d'Aubusson, contre Jean de L'Estrange, chevalier, seigneur de Maute (1691) ; — pour Pierre Mage, sieur du Puis, marchand d'Aubusson, contre François Meaume (1705). — Vente par Pierre Mage, sieur du Breuil, à Antoine Moreau, marchand, des héritages provenant de la succession de François Mage, chanoine, de Jean Mage, sieur de Méouze et de Pierre Mage, sieur du Breuil, y compris deux moulins l'un à chauvre, l'autre à blé, situés sur la Roseille (1720). — Sentence pour Léonard Mage, bourgeois de Paris, contre Claude Chirat. — Acte de notoriété pour Augustin Mage, seigneur de la Chezotte, avocat en parlement.
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier
- 1523-1742
- E 561 MAGNAC (DE). — Reconnaissance par Silvain de Magnac, chevalier, seigneur de Montchevrier et de Seris, paroisse de Cluys, et par François de Magnac, écuyer et de Catherine du Breuil leurs père et mère, au profit d'Hyacinthe Agobert, sieur de la Ferrandière, demeurant au château d'Issoudun, héritier en partie de noble Bertrand Agobert, prévôt d'Issoudun et de Catherine Millier, d'une rente de 100 livres, constituée au capital de 1,600 livres par Gaspard de Magnac, écuyer, sieur de Montchevrier, fondé de procuration de Claude de Gaucourt, sa femme, au profit de François Carcat, conseiller du Roi, sieur de la Billandrie du 4 mars 1613. — Transaction entre André Teveneau, curé de Clays-Dessus et Sylvain de Magnac, au sujet de cette rente (1696). — Commission de chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, donnée par Jacques de Boyaux de Coulombière, président en l'absence du grand prieur d'Auvergne, à Louis de Magnac, fils de Sylvain de Magnac et d'Anne de Lombault, né à Cluys-Dessus le 6 avril 1709 (2 juin 1726). (Don de M. de La Celle, maire de Fresselines).
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier
- 1685-1726
- E 562 MAGNOT. — Exploits d'un procès entre la famille Magnot et les sieurs Deconchon et autres habitants du village de Couret.
(Liasse.) — 5 pièces, papier
- 1669
- E 563 MAIGE. — Vente par François Magny, dit Bechon, laboureur, demeurant au bourg de Linard, à Antoine Maige, laboureur, demeurant au village de Goudenesche, paroisse de Bonnat, de la petite ouche du pré Bouthibaut, contenant deux boisselées de pré, pour la somme de 18 livres.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
- 1623
- E 564 MAIGNAT. — Procès-verbal pour Antoine Maignat, marchand d'Aubusson, contre Jacques Brugière, au sujet d'un jardin sis dans cette ville.
(Liasse.) — 4 pièces, papier
- 1662-1680

- E 565 MAISONNEUVE. — Obligation de 1,050 livres souscrite par François Bournazeau et par Jacques David, son gendre, boucher et marchand de Limoges, au profit de Bernard Maisonneuve, bourgeois de ladite ville (1654). — Opposition par Maisonneuve, fils et héritier de Blaise Maisonneuve, sieur des Fayes et petit fils de Bernard Maisonneuve, à la distribution des deniers provenant de la vente du domaine de la Roche, saisis sur Marie David.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier
- 1654-1712
- E 566 MAISONS (DES). — Bail à ferme par Jean des Maisons, écuyer, seigneur de Bonnefont, tuteur des enfants mineurs de feu Joseph Rolland du Lérès, écuyer, seigneur de Sauviat, Clouveix, Rezinat, et d'Antoinette des Maisons, à Léonard Mingot, bourgeois et marchand de Limoges, du revenu de la seigneurie de Sauviat, pour la somme de 2,400 livres. — Procès à ce sujet. — Transaction par laquelle Pierre Regnault, prieur de Saint-Priest en Limousin, consent à n'exiger que la somme de 300 livres des héritiers de Lonis et Rolland du Lérès, écuyers, seigneurs de Sauviat et des Farges, pour les arrérages qui lui sont dus. — Jugement pour Jean des Maisons, contre Jean Segond, sieur de la Garde, fermier de la seigneurie de Sauviat (1700). — Sentence pour Guillaume-Annet des Maisons, chevalier, seigneur de Palant, capitaine de dragons, contre Charles-Joseph du Lérès, écuyer, seigneur de Peyramont, au sujet du bois et ténement de Moncaux dépendant du village de l'Age-Peyramont (1703).
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 91 pièces, papier
- 1695-1731
- E 567 MAISTRE. — Enquête pour Silvain Maistre, écuyer, sieur de Villejus, contre François Migon, du village du Chezeaud (1644). — Quittance donnée par Silvain Maistre, écuyer, seigneur de Villejus et de la De-neyche, demeurant au lieu de Villejus, paroisse de Fran-sèches, à Charles Barthon, chevalier, seigneur de Saint-Martial-le-Mont et d'Ayen, de la somme de 1,350 livres faisant final paiement de la somme de 5,000 livres de la dot de feu Péronelle de Savignac, sa femme, à elle constituée par feu Amable de Savignac et par Philiberte Gautier, ses père et mère, par contrat de mariage du 21 mai 1628 (24 janvier 1651) ; — par Philibert de Savignac, sergier drapier, du village de la Vallade, paroisse de Saint-Martial-le-Mont, à Annet Seguin, écuyer, de la somme de 300 livres à lui constituée par Philiberte de Gimel. — Contrat de mariage d'Annet Seguin, écuyer, sieur de Chave-roche, fils de Gilbert Seguin, écuyer, sieur du Bouchard, et de feu Gilberte-Gasparde Dubost, avec Philiberte de Gimel, veuve de Charles Barthon, chevalier, seigneur de Saint-Martial-le-Mont (1671). — Transaction entre Jean Maistre, écuyer, prieur de Sainte-Radegonde, curateur de Philibert Maistre, écuyer, sieur des Vergues, Françoise Maistre, Jeanne Maistre, femme de Guillaume Barnicaud, sieur de la Farge, héritiers chacun pour un cinquième, avec François Maistre, écuyer, sieur de Villejus, leur frère, de Péronelle de Savignac, leur mère et Philiberte de Gimel, femme d'Annet Seguin (1672). — Sentence pour Gabriel Maistre, écuyer, sieur du Mas du Teillet, Gilbert Maistre, écuyer, sieur de l'Age, Michelle et Anne Maistre, frères et sœurs, fils de feu François Maistre, écuyer, sieur du Mas, contre Françoise Maistre, femme de Charles Magistry, Jeanne Maistre, femme de Jean Pellissier, sieur de la Besse, Susanne de la Chapelle, femme de Jean-François Périgaud, sieur de Rocheneuve, châtelain de Chambon (1673). — Compte fait entre Philibert Barthon, chevalier, seigneur de

Massenon, la Chezelle, Donjon, Villejus, et Annet Seguin, mari de Philiberte de Gimel, fille de feu Jacques de Gimel, écuyer, seigneur d'Ayen et de Françoise de Savignac, pour ses bagues et bijoux et pour le douaire de 3,000 livres adjugés à ladite dame (1680).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier

1614-1694

- E 568 Testament de Gilbert Seguin, écuyer, sieur d'Ayen, rédigé par Étienne Renon, curé du Moutier-d'Ahun, par lequel il veut être inhumé dans la chapelle d'Ayen, située dans l'église d'Ahun, lègue le tiers de tous ses biens à Annet Seguin, son père, écuyer, sieur du Bouchard (18 février 1700). — Procès entre Antoine Seguin, prieur curé de Villebret, tuteur des mineurs de feu Annet Seguin, écuyer, sieur du Bouchard et de Marie Maistre, et Marie Pellissier, femme de Claude Champnier, héritière de feu Gilbert Seguin, écuyer, sieur d'Ayen, fils de feu Gilbert de Gimel. — Nomination de Marie Maistre, comme tutrice de ses enfants à la place d'Antoine Seguin, prieur curé de Villebret, décédé (21 mars 1720). — Procès entre Marie Maistre et Gabrielle Sarrasin, veuve de Guillaume de Gimel, écuyer, tutrice de ses enfants.

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier

1700-1721

- E 569 MALAVERGNE. — Procès-verbal de sentence pour Antoine Malavergne, sieur du Masdommier, contre François Igonin, écuyer, sieur de Ribagnat, et les tenanciers du village du Bost.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier

1698-1699

- E 570 MALARDIER. — Cession par Pierre Martin, laboureur du village de Villandurie, paroisse de Saint-Afferian (Sainte-Feyre), à Antoine Maslardier, de deux obligations souscrites par Martin Ledur et par François Micheau (1634). — Sentence pour Antoine Maslardier, sieur de Brethoullie, avocat en parlement, Étienne Maslardier, sieur de Roussignes et Louise Maslardier, leur sœur, enfants et héritiers de feu Antoine Maslardier, leur père, contre François Dumas, sieur de Maupuy (1687). — Contrat de mariage de Jacques Maureigne, avec Gilberte Simard. — Cession de droits immobiliers pour Mathieu Malardier contre Jeanne Rolland.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier

1634-1755

- E 571 MALLEDENT. — Procès-verbaux faits à la requête de Martial Malledent, chevalier, seigneur de la Borie, président trésorier de France en la généralité de Limoges, contre Charles de Villelume, chevalier, seigneur dudit lieu, tuteur des enfants mineurs de feu Jacques de Villelume, chevalier, seigneur du Bâtiment, capitaine enseigne des gardes de Sa Majesté. — Information faite à la requête de Léonarde Lombard, veuve de Jean Malledent du Mas et Léonard Malledent, sieur de Chaumont, l'un des anciens gardes de Sa Majesté.

(*Liasse.*) — 10 pièces, papier

1690-1724

- E 572 MALLERET (DE). — Liève de la terre de Saint-Maixant, faite par Bagnard, notaire, pour M. de Châteauvert. — Copie du terrier de Saint-Maixant. (*Liasse.*) — 2 cahiers, 39 feuillets, papier
1715-1716
- E 573 Sentence au profit de Garpard-Silvain de Malleret, chevalier, seigneur de la Chassagne, contre Gilbert de La Roche-Aymon, chevalier, marquis de Saint-Maixant. — Nomination d'experts pour Gaspard-Silvain de Malleret, marquis de Saint-Maixant et Henri-Marie de Sarrasin, chevalier, seigneur de Laval, lieutenant de dragons au régiment d'Orléans, époux de Catherine-Françoise de La Saigne-Saint-George (1728.) — Procès entre Marie de Gain de Montagnac, veuve de Silvain-Gaspard de Malleret, chevalier, seigneur de la Chassaigne, marquis de Saint-Maixant, tutrice de Jean-Louis de Malleret, son fils, contre Gilbert Lacous, curé de Soubrebost. — Réception de caution pour Jean de Malleret, chevalier, seigneur de Saint-Maixant, contre Gilbert-Joseph Cornudet, curé de Bosrogier. (*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier
1700-1757
- E 574 Productions pour Jean-Louis de Malleret, marquis de Saint-Maixant, brigadier des armées du Roi, colonel de dragons, contre Michel Mathivet. — Généalogie de la famille Mathivet depuis 1649. — Reprise d'instance par l'administration du département de la Creuse, au sujet des biens saisis sur Jean-Louis de Malleret, maréchal de camp, émigré. — Lettre de Ramel, ministre des finances, au sujet de la propriété du domaine de Jugefaux, contestée au département. — Bail à ferme du domaine de Malleret. (*Liasse.*) — 65 pièces, papier
1791-an VI
- E 575 MALESSET (DE). — Notes relatives à la donation de la terre et seigneurie du Mas faite par Gille de Malesset en 1479, et à l'hommage rendu au seigneur de Châtelus, en 1568, par François des Jaries, seigneur du Mas et de Clairavaux. — Vente par Bonaventure de Courjat, écuyer, sieur dudit lieu, à Jacques de Courjat, écuyer, sieur de la Villate, de la dîme de Courjat à prendre sur les habitants de la paroisse de Roche, pour la somme de 40 livres (22 mars 1561 v. s.). — Assignation à la requête de Gilbert et Jean de Malesset, écuyers, seigneurs de la terre de Châtelus, à tous les tenanciers de la justice, pour faire le dénombrement de leurs biens (1568). — Bail à ferme par Jean de Malesset, écuyer, seigneur de Châtelus et de Roche, de la seigneurie de Roche, à la réserve du produit des étangs et de la moitié des mortailles, pour la somme de 700 livres (1605). — Testament de Jehan de Gaulcourt, abbé commandataire de Saint-Pierre-le-Moutier, seigneur de Cluis-Dessus, par lequel il ordonne que son corps soit inhumé au tombeau de Louis de Gaulcourt, son père, chevalier de l'ordre du Roi ; il lègue l'usufruit de ses biens à Jeanne d'Escoubleau, sa mère et institue pour héritier Charles de Gaulcourt, son frère aîné (1617). — Quittance pour la dîme de Montagault donnée à Charles de Biencourt, écuyer, seigneur de Paysat (1612) ; — pour Gabriel de Malesset, chevalier, sieur de Châtelus ; — pour le même, seigneur de Châtelus, Roche, la Prugne, vicomte de la Motte-an-Groin, de la somme de 1,500 livres due à feu Étinne Faure, écuyer, sieur de la Chassaigne et des Monneyroux, lieutenant général au pays de la Marche (1613). — Rachat des dîmes vendues par le même

dans la paroisse, de Saint-Dizier, à Pierre Mérigot, président en l'élection de la Marche, seigneur de Pommeroux et du Mas (1618).

(Liasse.) — 24 pièces, papier

1562-1668

- E 576 Extraits de reconnaissance rendue par Jean Bargeron de Mondredeix, à Gilbert de Jarrie, chevalier, seigneur de Châtelus (1557) ; — par Antoine Bargeron, neveu de Jean, à Pierre Mérigot, seigneur de Pommeroux, à cause de sa seigneurie du Mas (1602) ; — des guets des paroisses de Châtelus et de Saint-Dizier (1609) ; — du terrier de 1613, contenant reconnaissance de droits de servitude, guet en temps de guerre et 3 sous par an en temps de paix pour droit de guet ; tenure en franchise : Antoine de Gastel, écuyer, sieur de Mascibaud, âgé de cinquante-deux ans, déclare tenir de Gabriel de Malesset, vicomte de la Motte, à cause de la seigneurie de Rebouyer, le moulin de Chanteraine, paroisse de Genouillat. — Mémoire de l'argent reçu des habitants de Châtelus depuis 1629 ; — des mounants des moulins banaux de Châtelus et Roche. — Concession de droit de pacage dans le bois de Bellejasse, à Pierre Parrot et Jean Autissier, du village des Montizeaux.

(Liasse.) — 1 cahier, 26 feuillets, et 7 pièces, papier

1557-1758

- E 577 Bail à ferme par Aimée de Gaulcourt, femme de Gabriel de Malesset, vicomte de la Motte-au-Groin, des droits de layde, plaçage et bâches, perçus sur tous les sauniers vendant et débitant du sel au bourg de Châtelus, tant le jour des foires que autres, pour le prix de 190 livres par an (1620). — Quittance donnée par Aimée de Gaulcourt, veuve de Gabriel de Malesset, à Charles de Malesset, son fils, de la somme de 9,000 livres, suivant qu'il est porté au contrat de mariage dudit Charles de Malesset avec Claude des Abrevoyes ; — par Ursin Guillemin, écuyer, sieur de Chaulmont, à Charles de Malesset, chevalier, seigneur de Châtelus, de la somme de 500 livres (1640). — Accord fait par Charles de Malesset, baron de Châtelus, avec Pierre Chauvelin, écuyer, sieur de Richemont, par lequel il déclare qu'il n'entend se prévaloir de la cession de droits faite à son profit, par la demoiselle de Janaillat, contre les héritiers de feu Olivier du Bouex, sieur de Richemont (1644). — Constitution de dot pour Françoise de Malesset, fille de Charles de Malesset, comte de Châtelus, Roche, la Villate et de Claude des Abrevoyes, reçue novice au monastère de Saint-Julien-la-Genête, ordre de Saint-Benoît, par Hélène de La Roche-Aymond, prieure conventuelle (1653). — Requête présentée par Henri d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, comte de Châtelus, époux de Magdelaine de Malesset, fille de feu Charles de Malesset comte de Châtelus, au sujet de la vente de cens et rentes faite audit seigneur par Louis de Fricon, sieur de Pommeroux et de la Sazette, et par Gabrielle Le Noble, son épouse, par acte du 9 mai 1674 ; — contre Charlotte de Poyenne, veuve de-Louis de Fricon ; — contre François de Poyenne, écuyer, seigneur de Mortroux (1678).

(Liasse.) — 32 pièces, papier

1620-1678

- E 578 Obligation de 1,043 livres par François de Malesset de Châtelus, abbé de Pré-Benoît, au profit de Jean Boillet, maître tailleur à Paris, pour fourniture d'habits à son usage et pour ses domestiques. — Quittance donnée par le même, abbé de Pré-Benoît, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Paulhac,

demeurant à Paris, rue Saint-Eustache, à Henri Au-gay, sieur de la Fayolle, élu en l'Élection de la Marche à Guéret, de la somme de 2.800 livres, pour remboursement d'obligations souscrites par Silvain Ajasson, comte de Grandsaigne, au profit de Jean Dubois. — Déclaration par laquelle Charles de Malesset reconnaît que quoiqu'il soit porté comme adjudicataire du fief de Villevalais, vendu à la requête de François Coudert sur Silvain et Charles Ajasson, il n'y prétend néanmoins aucune chose, ce qui a été accepté par Henri Augay. — Constitution par François de Malesset, commandeur de Paulhac, à François Bernier, agent de ses affaires, d'une rente viagère de 500 livres.

(Liasse.) — 13 pièces, papier

1645-1651

- E 579 Quittance donnée par Marc Mazon, fermier de la terre de Châtelan, fondé de pouvoir de François de Gamache, comte de Châtelan, à Charles de Malesset, comte de Châtelus, de la somme de 500 livres en déduction de celle de 1,000 livres, par lui due à Aimée de Gaucourt, sa mère, et à Jeanne de Malesset, sa sœur (1668) ; — par J. Mégret, curé de Châtelus, pour sa portion congrue (1666-1676). — Procès-verbal pour Jean Sénemaud, marchand de Limoges, contre Jacques Dalesme, écuyer, sieur du Breuil et Jean de la Chassigne, écuyer, baron de Châtelus (1672). — Lettre adressée au comte de la Roche-d'Agoût, par sa femme.

(Liasse.) — 35 pièces, papier

1658-1701

- E 580 Requête présentée à l'official de Guéret, par Madelaine de Malesset de Châtelus, veuve de Henri d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, au sujet de la subornation exercée contre son fils unique, Paul-François-Benoît d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, par Françoise de Ligondais-Nouzerine, qui « se prévalant de l'expérience qu'elle a pu avoir à l'âge de trente-cinq ans et qu'elle a acquise dans différentes intrigues, a tellement séduit son esprit, qu'elle l'a obligé, à ce qu'elle a appris, à passer un contrat de mariage. » — Protestation par devant les notaires au Châtelet, de Paul-François-Benoît d'Escoubleau, chevalier, marquis du Coudray-Montpensier, mousquetaire du Roi dans la seconde compagnie, âgé de vingt ans, déclarant que, le 8 juillet de l'année 1689, étant à la Châtre en Berri, ayant été sur l'heure de midi au couvent des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de cette ville, voir les demoiselles de Saint-Paul-Boussac, dont l'aînée porte ce nom, et l'autre s'appelle mademoiselle de Chair, qu'il trouva au parloir d'en haut lesdites demoiselles qui firent entendre audit sieur comparant qu'elles avoient appris qu'il avoit consenty à la cassation et nullité de son contrat de mariage, sous prétexte qu'on luy avoit fait faire contre son gré, en minorité, et sans le consentement de dame Madelaine de Malesset de Châtelus, sa mère, avec demoiselle Françoise de Ligondais de Nouzerine, ledit sieur comparant fut surpris que lesdites demoiselles lui proposèrent d'envoyer à ladite demoiselle de Nouzerine un blanc signé. Il ne put refuser aux instantes prières desdites demoiselles ce qu'elles luy demandèrent ». — Pouvoir donné par le même à M. Renauldon, procureur au bailliage d'Issoudun, d'occuper pour lui contre lesdites demoiselles. — Lettres de mademoiselle du Ligondais. — Note relative à l'inventaire de Paul-Benoît d'Escoubleau, tué à la bataille de Nerwinde.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier

1689-1690

- E 581 Mémoire de la marquise du Coudray, contre Henri d'Anglard, sieur de la Roche-d'Agoût et Françoise de Malesset, son épouse. — Quittance des maçons employés à la construction du parc de Châtelus (1688). — Décharge de la contribution du ban des gentilshommes, accordée à la marquise du Coudray par l'intendant de Moulins (1695).
(*Liasse.*) — 20 pièces, papier
1678-1695
- E 582 Nomination de sergent par Henry d'Anglard, baron de Roche-d'Agoût et Roche-Dragon, pour exercer sur ses terres. — Signification pour le même, d'opposition à la taxe du ban, comme servant actuellement dans le ban d'Auvergne. — Procès-verbaux faits à la requête de Françoise de Malesset, femme d'Henri d'Anglard, se portant héritière de Madelaine de Malesset de Châtelus, décédée à Tavant en Touraine, le 15 octobre 1696, après avoir fait un testament reçu Lecourt, notaire à Chinon, le 29 septembre de la même année. — Récolement d'inventaire des meubles du château de Châtelus : « On n'a compris dans l'inventaire que trente-huit tableaux, et outre iceux il y en a deux, savoir un *Ecce Homo* et un autre tableau de la *Vierge*. » — Procès-verbal pour ladite dame, contre Antoine Maufus, sieur du Vignaud, héritier de son père, Pierre Maufus, fermier des seigneuries de Châtelus, la Prugne, Roche. — Mesurage des grains qui sont dans les greniers du château.
(*Liasse.*) — 45 pièces, papier
1692-1699
- E 583 Lettres patentes portant confirmation des foires de Châtelus (août 1696). — Information faite par Louis-Antoine de Madot, lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche, sur l'exécution de ces lettres patentes : Louis Sudre, marchand, demeurant à la Celle-Dunoise, âgé de soixante-huit ans, dépose que les « foires et marchés qui se tiennent au bourg de Chastelus sont d'une très-grande utilité pour le commerce, n'y en ayant dans toute la province de si fréquentées et où les denrées de toute qualité se débitent plus avantageusement pour le public ; que la situation dudit bourg qui se trouve sur la frontière de cette province et de celle de Berry, est une grande commodité pour commercer d'une province à l'autre, et que dans les jours de foire où se vend le bétail gras, tout ce qu'il y a de marchands qui font le plus de trafic de cette marchandise s'y fournissent, emmènent vendre ledit bétail au marché de Sceaux, à Orléans et partout ailleurs, du costé de l'Isle-de-France ; que les jours aux quels lesdits foires et marchés sont établis audit bourg de Chastelus, il n'y en a point, de sa connaissance, d'establies à 4 lieues aux environs ; que le bourg de Chastelus est un lieu de passage considérable ; qu'estant un gros bourg, lesdits marchands et ceux qui tiennent lesdites foires, y sont commodément logés. » — Antoine Gouilhard, marchand de Guéret, dépose qu'il n'y a pas de foire ni de marchés dans toute la province plus importants que ceux de Châtelus, « pour la vente des bestiaux gras de toute espèce, soit bœufs, vaches, taureaux, moutons et cochons ; que le lieu est bien basti, composé d'un nombre de plus de quarante maisons. » — Jacques Boiron, marchand du bourg de Bonnat, dépose que « le seigneur de Chastelus ou ses fermiers exigent 2 sols pour chasque cochon et 6 deniers pour chasque brebis qui se vendent, quoiqu'il ne leur appartienne, suivant qu'il est marqué par lesdites lettres patentes et ne leur soit attribué, que 1 sol pour chasque cochon et 3 deniers pour chasque brebis. » — Interrogatoire du fermier de la layde des porcs ; — du

fermier des droits sur les moutons, brebis et agneaux. — Plaintes contre les exactions des fermiers.

(Liasse.) — 13 pièces, papier

1696-1699

E 584

Inventaire des meubles de François Malesset, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Paulhac, abbé commendataire de l'abbaye de Pré-Benoît, demeurant au château de Châtelus : une douzaine et demie de petites assiettes d'argent à couvers, un bassin d'argent à ovale, une aiguière, deux petites salières, six assiettes creuses potagères, neuf cuillers et dix fourchettes, le tout d'argent, deux grands plats et quatre petits, sans armes et une écuelle, le tout d'argent (1691.) — Inventaire des meubles du château de Châtelus, fait à la requête de Françoise de Mallesset, femme d'Henri d'Anglard : trente-huit tableaux, grands et petits, représentant les ancêtres de ladite maison ; un cabinet, façon d'ébène, deux vieux baudriers à frange de soie bleue et jaune (1696). — Modification du bail des fruits de la terre de Châtelus.

(Liasse.) — 20 pièces, papier

1691-1699

E 585

Apposition de scellés au château de Châtelus, à larequête de l'avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche, vu le décès de Françoise de Malesset, femme d'Henri d'Anglard, qui était en procès avec Joseph de Cluis, chevalier, seigneur de la Motte-au-Groin et Marie-Aimée du Vignaud, dame des Egaux, veuve de Florant Bosny, chevalier, marquis de la Vergne, au sujet de la succession de Madelaine de Malesset. — Information sur la rébellion à justice : « Nous sommes acheminés dans ledit bourg en la maison du sieur Megret, curé dudit lieu, en laquelle demeure actuellement ledit d'Anglard de la Roche-Dragon, et ayant investi ladite maison, nous vissénéchal aveq trois de nos archers et nostre greffier, aurions urté à la porte de devant de ladite maison, laquelle nous ayant esté ouverte par ledit curé, nous luy aurions demandé où estoit ledit de la Roche-Dragon ; lequel curé nous auroit répondu qu'il n'estoit pas dans sa maison ; et serions montés dans une chambre haute, aveq trois de nosdits archers, en ayant posté quatre pour garder les derrières de la maison, et nostre greffier à la porte de devant, et ayant rencontré ledit de la Roche-d'Agoux, couché dans un lit, nous lui aurions dit, de la part du Roy, que nous le constituions prisonnier. Et dans le temps qu'il sortoit du lit, il serait tout-à-coup survenu plusieurs personnes armées d'espées nues, pistolets et autres armes, entre lesquelles nous aurions recognu les deux fils aynés du sieur de Mornais-Bosnat et le chevalier de Tercillat, leur oncle, lesquels ne pouvaient avoir esté advertis de nostre transport en ladite maison que par ledit curé ; lesquels nous auraient dict qu'ils estoient là pour empescher que nous ne prissions prisonnier ledit de la Roche-d'Agoux, que si nous estions là par ordre exprès de Sa Majesté, ils verraient ce qu'ils feroient, mais que pour un décret du lieutenant-général de Guéret, ils s'en foutoient tous, particulièrement ledit de Roche-d'Agoux, disant que c'est un fripon , aussy bien que Cartier son huissier qui a fait un procès-verbal faux et qu'ils les feraient pendre, Et après avoir longtemps disputé dans ladicte chambre avec les susdits Mornaix, de Tercillat et autres, nous tenant de part et d'autre l'espée et le pistolet à la gorge, nous aurions esté obligés, n'ayant la force en main, de leur abandonner le prisonnier. »

(Liasse.) — 20 pièces, papier

1698-1699

- E 586 Procès-verbal pour H. d'Anglard contre Joseph de Cluis, sieur de la Motte. — Lettre de J. Mégret, curé de Châtelus, à H. d'Anglard au sujet d'une saisie de bestiaux, opérée par le sieur de la Motte père, en compagnie de sergents ou soi-disant tels, au nombre de treize ou quatorze personnes, armées jusqu'aux dents, qui forcèrent les portes des deux métayers, les battirent et emmenèrent tous les bestiaux. « Comme vos domestiques en furent advertis, ils les furent attendre au boys de Cest et là les dévalisèrent : peu s'en fallut qu'il n'y eust du meurtre ; le sieur de la Motte pensa être tué... Cette affaire ne peut avoir que de très-méchantes suites. Il seroit à propos que vous en sortissiez et que vous payassiez les cinq cents livres : les extrémités sont à éviter... Pas un sergent ne s'est présenté au château que la première fois que vous aviez un arrest de défense ; ils auront permission de rompre les portes, et s'ils l'ont, toute la maréchaussée de la Chapelle-Aude sera icy et vous fera des frais qui monteront six fois plus que la somme... Il y a huit jours, vos domestiques sont toujours en alerte et ne dorment qu'à tour de rôle... Les sergents sont inconnus ; on ne sçait quelle démarche faire. Il est à craindre que s'ils retournent, il y en aura de tués de part et d'autre. Je crois vos domestiques dans ce sentiment, quoique je leur dise qu'ils vous feront des affaires, que les voyes de faict sont défendues. Mais s'ils n'eussent pas faict d'eux-mêmes ce que je vous mande, on vous emmenoit pour plus de 400 escus de bestiaux que TOUS n'auriez jamais vus... Vous serez surpris d'apprendre que la Gilberte s'est mis à la tête de vos domestiques, et on dit qu'elle a pensé assommer deux malheureux qui estoient à la suite du sieur de la Motte. Elle vous assure de ses respects » (12 juillet 1703). — Procès contre Jeanne du Bouex de Villemont, veuve d'Alexis-François Donnet, comte des Marets.
(*Liasse.*) — 19 pièces, papier
- 1680
- E 587 Requête présentée par Henri d'Anglard, héritier de Françoise de Malesset, sa femme, pour faire informer contre les particuliers qui ont détourné des meubles, papiers, tapisserie et argenterie de la succession de feu Magdelaine de Malesset, marquise du Coudra. — Lettre de feu J. Champalimaud, cordelier du Boisféruit, à Henri d'Anglard, au sujet d'un projet de mariage avec mademoiselle des Granges ; — quittance de Jeanne Charlotte et de Charlotte-Aimée de Malesset, religieuses au couvent de la Châtre. — Mémoire des maçons employés à réparer le portail et les murailles du château de Châtelus. — Bail à ferme du droit de rendre du sel au bourg de Châtelus, pour 450 livres ; — des seigneuries de Châtelus, la Prugne, Saint-Dizier, Courjat, Roche, pour 3,000 livres.
(*Liasse.*) — 26 pièces, papier
- 1701-1709
- E 588 MALIONS. — Procuration en blanc donnée par Gilbert Malions, pour s'opposer à l'adjudication des biens de François Micheau, du village de Villeservine, paroisse de Saint-Laurent, dont il se porte héritier.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1631
- E 589 MALLETERRE. — Contrat de mariage de Bernard Malleterre, fils de Jacques Malleterre, meunier au moulin de l'abbaye de Bonlieu, avec Marie Baignard. — Cession par Marien Dereboulle à Jacques Baignard de tout ce qui lui appartient au

village des Farges. — Procès entre les sieurs Malleterre et Marie Conchon, veuve de Jean Virouillet.

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier

1697-1783

- E 590 MALLORON. — Vente par Léonard Malloron, maréchal à Saint-Maurice près Crocq, à Etienne Malloron, son frère, hôte audit lieu, d'une maison sise à Saint-Maurice, pour le prix de 80 livres. — Procès entre François Malloron, fermier d'Amet, contre François-Etienne et Annet Moussard.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier

1669-1701

- E 591 MALVAL. — Extrait de quelques contrats du trésor et titres anciens de Malval : « En l'an mil III^e LXV, le vingt deuxiesme février, vivoit Dauphin de Malaval qui fait donation à son fils Loys de Malaval, de plusieurs terres qui auroit appartenu à Hevette, depuis, femme de Pierre de Malaval. En l'an mil III^e III^{xx} cinq, le second jour de septembre, y avoit lettres royaulx du virant du Roy Charles, de son règne le cinquiesme, que obtient Guy de Chauvigny, seigneur de Chasteauroux, vicomte de Brosse, avec Loys de Malaval, seigneur de Chastelluz, au sujet de Jehan et Helye de Brosse, frères germains, à cause d'André et Guy de Chauvigny dont estoient yssus lesdits Jehan et Helye de Brosse. Auquel André auroit succédé Guy son dit frère, duquel sortit en mariage, Jehanne, dame de Châteaucloz, d'Aguzun et d'Arrablet, pour sa part en la vicomté de Brosse. En l'an mil III^e III^{xx} XIII, le 19 janvier, vivoit Galienne de Malaval, mère de Marguerite de Malaval, qui espousa Pierre de Brosse, seigneur de Saint-Sévère, Boussac et autres lieux qui contracta en l'autorité de son mary avec Obert de Tinigre et pour Marye de Mallaval, sa femme. »

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

XVI^e siècle

- E 592 MANDONNET. — Vente par Pierre Robert, au profit de Jean Mandonnet, du pré de las Saignas, sis au village de Villechenil, paroisse de Glénic.

(*Liasse.*) — 2 pièces, papier

1739

- E 593 MANSERON. — Acquisition faite par Jehan Manseron, de biens sis au territoire de la Roche, paroisse de Moutier-Malcard.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

XVI^e siècle

- E 594 MARANT (DE). — Purgation pour Jean Chauvelin, écuyer seigneur de Richemont, contre Louis Poissonnier, au sujet de la garde des effets de feu Silvain Ajasson, seigneur de Grandsaigne (1671). — Requête par Honorée de Marant, veuve de Jean Chauvelin, chevalier, seigneur de Richemont, pour être payée d'une créance due par Anne des Ages, veuve de Gilbert du Peiroux, chevalier, seigneur des Granges. — Dépens au profit de la même, contre Joseph Dubreuil, écuyer, sieur de Lourdoueix-Saint-Pierre ; — contre Marie Silvie de Saint-Maur. — Opposition formée par Joseph de Marant, seigneur de la Bastide, châtelain royal de Rancon, à la taxe de l'arrière ban dans laquelle il a été compris, quoique exempt par sa charge.

(*Liasse.*) — 19 pièces, papier

1671-1697

- E 595 MARCELLET. — Vente par Antoine Dela-coste, fermier de Pierrefolle, à Jean, fils de François Marcellet, maçon du village de Réville, paroisse de Lour-doueix-Saint-Michel, d'un pré appelé le Grand Pré, autrement le pré des Filles et d'une terre appelée la Maisonnette. Fait en présence de Léonard Combes, procureur du Roi en la sénéchaussée de Crozant, demeurant au lieu noble de Gonfolent.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1653
- E 596 MARCHAND. — Monitoire fulminé par François Augier, docteur en théologie, official de Chénéraillles, à la requête de Léonard-Georges Marchand, au sujet de vol de meubles.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1701
- E 597 MARCHEDIEU. — Contrat de mariage entre Léonard Marchedieu, sergent royal, demeurant à Felletin et Jeanne Chassaigne, veuve de feu Léonard Vabre dit Pontier, marchand de Felletin, en présence d'Anthoine Durand dit Couronne, tapissier de Felletin (19 novembre 1595). — Requête pour Hélène Marchedieu contre Gabrielle et Catherine Marchedieu.
(Liasse.) — 9 pièces, papier
1595-1745
- E 598 MARCHEIX. — Contrat de mariage entre Jean Marcheix, sergier, fils de Jean Marcheix, ser-gier, natif de Châteauroux, demeurant actuellement à Guéret, et Charlotte Coudert, fille de feu François Couder, sergent royal (1634). — Arpentement de la terre appelée le fief de Passy, située au territoire de Bousogle, en la « fondalité » d'Henri Borde, seigneur de la Brugiere.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier
1631-1754
- E 599 MARLANSON. — Cession faite par Léonard Menicon, notaire royal et par Jean Menicon le jeune, son frère, du lieu de Lascoux, paroisse de Saint-Sulpice-le-Douzeil, à François Marlanson, fils de feu Martin Marlanson, maître maçon, du village de Chavanier, paroisse de Fransèche, des biens de la succession de Michel Menicon, notaire royal, leur père, sis au village de Chavanier.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1661
- E 600 MARLAUD. — Jugement pour Laurent Marlaud, contre André Pechaud ; — pour Jean Marlaud, seigneur du Courtiout, garde du corps de Sa Majesté, contre Gilbert Gallaix, sieur de la Verniolle, avocat en parlement, habitant de Bellegarde.
(Liasse.) — 25 pièces, papier 12 p. parch
1695-17
- E 601 MARMANJOX. — Sentence pour Léonard Marmanjox, contre François Rousseau.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1089

- E 602 MARONNIER. — Contrat de mariage, entre Léonard Maronnier, charpentier, fils de feu Léonard Maronnier, du village de Fournioux, paroisse de Chéniers et Françoise Meignan, fille d'Antoine Meignan, du village des Fisgedoires, paroisse de Bonnat ; — entre Silvain Meignan, fils de feu Antoine et Denise Maronnier. — Mémoire au Conseil contre M. du Rateau. — *(Liasse.) — 7 pièces, papier*
- 1683-1749
- E 603 MAROT. — Contrat de mariage, entre François Marot, fils de feu Léonard Marot, du village des Chiezes, paroisse de Bussière-Dunoise et Jeanne Bonnaud, du village de Cherbeytou, même paroisse, laquelle, par le même acte vend à Marguerite Giraud, dame de Jouhays, tout ce qu'elle possède au village de Cherbeytou, pour la somme de 15 écus sol (27 février 1586 v. s.) — Vente par Pierre Legros, laboureur, demeurant au village de Mon-franc, paroisse de la Nouaille, à Léonard Marot, maître entrepreneur de bâtiments, demeurant au même village, d'un pâtural de deux boisselées, sis au même village, pour le prix de 725 livres (1781.) — *(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier*
- 1589-1781
- E 604 MARQUETS (DE). — Mandement d'Henri, duc d'Anjou, de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez et de ta Marche, ordonnant au sénéchal de la Marche, de recevoir les foi et hommage de François de Marquets, sieur de la Brosse en Poitou, maître d'hôtel de la princesse de la Roche-sur-Yon, pour le tiers des seigneuries des Plasses et du Croz, appartenant audit de Marquets, à cause de feu Françoise Paviot, sa mère (19 novembre 1572) ; — Hommages rendus au Roi, par Gabriel de Marquets, écuyer, sieur de la Brosse en Poitou, du tiers de la seigneurie des Places, reçus par Jehan de L'Aubespain, écuyer, gouverneur et capitaine de Montaignu-les-Combraille et Pierre Desprès, écuyer, sieur de Cougny, trésoriers de France et généraux des finances, en la généralité de Moulins (1610 et 1633). — Inventaire des titres de la seigneurie des Plasses, fourni par Gabriel des Marquets et par Marie de Bridiers, sa femme : hommage rendu par Pierre des Marquets, chevalier, seigneur de la Bresse, pour le tiers de la seigneurie des Places, du 28 mai 1548. — Transaction entre Micheau de Gondeville et Jean Bellin, du 9 mars 1442 (v. s.) ; — entre le même et Simon Desescures du 13 novembre 1441. — Information faite à la requête de Gabrielle de la Barde, veuve de Jean Paviot, seigneur des Plasses, contre Pierre Doyson, abbé d'Aubignac, Louis, son frère et autres alliés et complices, du 17 novembre 1522. — Transaction entre Giraud, abbé d'Aubignac et Pérot de Saint-Sébastien, 1318. — Copie d'un appointment entre le sieur de Saint-Sébastien et l'abbé d'Aubignac, 1247. — *(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 cahier, papier*
- 1572-1640
- E 605 MARSANGES (DE). — Requête de Paul de Marsanges, chevalier, seigneur de Vaulry et du Brousat, mari d'Anne de Brettes, et de Jean de Marsanges, écuyer, sieur dudit lieu, créanciers de feu Etienne de Chamborant, écuyer, sieur du Montet et d'Anne de Marsanges, du 16 février 1665, — Extrait des registres de l'église de Vaulry, archiprêtré de Saint-Junien : le 25 janvier 1725, inhumation dans l'église de Vaulry, aux tombeaux de ses prédécesseurs, de Jacques-François de Marsanges, écuyer, seigneur de Vaulry et de Monsat, décédé le 20, âgé d'environ

55 ans. — Donation par Jean de Marsanges, chevalier, seigneur de Vaulry, et par Silvie de Marsanges, sa sœur, à Silvain Joubert de la Bastide, écuyer, seigneur du Montet, et Villechiron, son parent, de la moitié des revenus de la seigneurie du Montet, à la charge de subvenir à leurs besoins (1754).

(*Liasse.*) — 6 pièces, papier

1695-1754

E 606 MARTEAU. — Vente par Pierre Blondon, sieur de Saint-Ary, ancien maire de la ville de Jarnages, à Guillaume Marteau, procureur en la châtellenie de cette ville d'un jardin situé dans l'enclos du faubourg du Chier, pour la somme de 30 livres.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1729

E 607 MARTIN DE BIENCOURT. — Sentence pour Isaac Martin, sieur de Saigne-Vieille, lieutenant en la vice-sénéchaussée, adjudicataire des biens de Martin Fourjaud (1632). — Sentence rendue, par Jean Tiercelin de Rancé, écuyer, seigneur de la Chapelle-Barioux, le Chastellier, sénéchal de la Marche, ordonnant l'estrouse des biens de Jean Poincloux, tisserand, à la requête d'Antoine Laboreys, sieur de Beaupesche, en conséquence d'une obligation souscrite au profit de Jean Martin ; sieur de Saigne-Vieille, du 12 mai 1614, cédée audit Antoine Laboreys, licencié en droit, sénéchal de Malval, mari d'Anne Martin, fille de Jean, (1636). — Enquête pour noble Jean Martin, sieur de Fleurat, contre Pierre de Villemoune, écuyer, sieur de la Nouzière (1644). — Sentence pour Françoise Legroin, femme de Gilbert Martin, sieur de Rochepot, contre Joseph Legroin, sieur de Plaix-Jolliet. — Appel d'apposition de scellés par Françoise Martin, veuve de feu noble Claude Dupic, lieutenant en la vice-sénéchaussée de la Marche, contre Pierre Le Jeune, sieur de Fressange, prévôt de la châtellenie et maire perpétuel de Guéret. — Sentence pour François Martin des Borderies, receveur des aides aux ports de la Tournelle et de Saint-Bernard à Paris, contre Léonard Nanot. — Procès-verbal pour François Martin des Borderies, avocat en parlement, contre Jean Martin de la Trelonge.

(*Liasse.*) — 13 pièces, papier

1632-1705

E 608 Lots de la seigneurie du Moutier-Malcard entre les trois héritiers de feu Nicolas Esmoingt, écuyer, à savoir, Simon Goyon, écuyer, sieur de la Fosse et Françoise de Poyenne, sa femme, Florentine de Poyenne, femme de Georges de Saint-Julien, écuyer, sieur de la Chesotte et Gabriel de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat : 1^{er} lot, la maison noble du Plaix. Les droits honorifiques dans l'église de Moutier-Malcard demeureront par tiers entre les copartageants, pour le regard des sépultures et ceintures ; « et pour ce qui regarde l'eau bénite de l'église, le pain bénit, les processions et l'encensoir, ils en jouiront par chacune année, sans que les demoiselles leurs femmes puissent prétendre le pas devant les part-prenants ; et pour savoir qui devra commencer la présente année à jouir desdits honneurs, a esté fait trois billets. » (1644). — Criées des biens des sieurs de Goyon pour Françoise de Chardon, veuve de Gabriel de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat (1681). — Lots et partage entre François de Biencourt, seigneur de la Forlillesse, donataire de Marie de Biencourt, et de Silvie de Biencourt, ses sœurs, et Guillaume Tournyol, seigneur du Rateau, avocat du Roi au présidial de la Marche, héritiers de Silvain-Joseph de Biencourt, leur aïeul commun (1751). — Requête

pour Charles de Biencourt, écuyer, sieur du Breuil, Catherine de Biencourt, veuve de François Ausudre, écuyer, sieur du Mas, Claire Goyon, veuve de Gilbert Gentil, écuyer, sieur de Lasvaux et Marguerite Goyon, contre Charlotte de Poyenne, veuve de M. de Fricon, écuyer, qui s'est saisie de la maison de Mortroux, où est décédé François de Poyenne, écuyer, sieur de Mortroux, leur oncle (1691); — de Joseph-Silvain de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat, poursuivant la distribution des biens de Léon et Louis Goyon, écuyers, contre Silvain Goyon, écuyer, sieur de la Fosse, reprenant l'instance à la place de Louise du Bouex, sa mère.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier

1644-1751

E 609 Nomination de curateur pour Silvaine de Biencourt, femme de François Tournyol du Rateau, avocat du Roi en la sénéchaussée et pour François de Biencourt, sieur de Peyzat, pour la reddition du compte de la gestion de leurs biens par Guillaume Tournyol, sieur de la Rode, en qualité de fils et héritier de feu Gabriel Tournyol, seigneur du Bouchet, président au présidial (1707). — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge pour Louis de Biencourt, écuyer, sieur de Lavaux, fils et héritier de Joseph de Biencourt, écuyer, seigneur de Peyzat, et de Marie Tournyol. — Bail à ferme par Annet Seguin, écuyer, sieur du Bouchet et d'Ayen, à Gilles Defumade, marchand de la ville d'Ahun, de la seigneurie et préclôtures d'Ayen, pour la somme de 543 livres (1708). — Procès soutenu par Marguerite Boëry, veuve de François de Biencourt, chevalier, seigneur de la Fortillesse, Peyzat et autres places, et par Marie Maistre, veuve d'Annet Seguin, écuyer, seigneur du Bouchet, contre Étienne, Louis et Joseph Philippon, se disant seigneur, en directe serve, des deux tiers indivis du village de la Cour dont ils attribuaient l'autre tiers au sieur de Monthas de Massenon (1764). — Sentence pour François de Biencourt, chevalier, sieur de la Fortillesse, ayant acquis les droits de mademoiselle de Biencourt, sa sœur, pour Marie de Biencourt et pour Guillaume Tournyol, sieur du Rateau, avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche, contre Jean Monnicat, sieur de Poyenne.

(Liasse.) — 5 pièces, papier

1707-1753

E 610 MARTINET. — Contrat de mariage entre Jean Courbarien, marchand, demeurant au bourg de Saint-Martial-le-Mont et Léonarde Martinet, fille de feu Jean Martinet, marchand, de la paroisse de Fransèches.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1683-1739

E 611 MASSARD. — Permission donnée par M. David, vicaire général de l'évêque de Limoges, à Jean Massard, prêtre de la Mission, d'aliéner un domaine sur lequel est assigné son titre clérical.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1770

E 612 MASSON. — Lettres de rescision concédées à Anne Duquel, femme d'Antoine Masson, contre Léonard Venat.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1735

- E 613 MASSON DU MAS. — Dépens pour Jacques Masson de la Salle, écuyer, garde de la porte du Roi, contre François Ruyné de Saint-George, président de la châtellenie de Felletin (1765). — Obligation de 399 livres, souscrite par Pierre Jaqueton, au profit de Joseph-François Masson, écuyer, seigneur du Mas (1777). — Procès entre Joseph-François Masson du Mas, écuyer, sous-brigadier des gardes de la porte du Roi, gouverneur de la ville d'Ussel, et Joseph-François Aubusson de Caverlet, marchand.
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier
- 1765-1781
- E 614 MASVALLIER. (DU) — Transaction entre Étienne-Marie du Masvallier, écuyer, sieur de Pradal et Panoulières, résidant au château de Pradal, paroisse de Malieret, et Laurent Delacour, avocat en parlement, héritier de Josette de Pradal, sa mère, et donataire de Jeanne de Villelume, sa grand'mère (1689). — Procès à ce sujet.
(Liasse.) — 16 pièces, papier
- 1689-1711
- E 615 Procès soutenu par Étienne-Marie du Masvallier, contre Pierre Deméanes, procureur d'office de la justice de Flayat, et Michel Sauty, son gendre, marchand, au sujet d'un cheptel de quatre bœufs, deux taurins, cinq velles et des brebis. — Extrait des registres de la paroisse de Flayat, contenant l'acte d'inhumation de Pierre Deméanes, procureur d'office de la justice de Beis-sat, inhumé le 29 juillet 1729. — Enquête pour Étienne-Marc du Masvallier, contre Gabriel et Jean Milhomme, au sujet d'une usurpation du communal de Pradal.
(Liasse.) — 44 pièces, papier
- 1727-1756
- E 616 MATHEIRON. — Arrentement de cinq parts d'une maison sise à Saint-Gauthier par Marie Peyrot, veuve d'Anselme Matheiron, procureur, sieur de Bien-nassis, demeurant aux Chezaux, mère et administratrice de Jacques et François Matheiron, ses enfants, au profit de Georges Neveu, greffier de Saint-Gauthier, moyennant une rente de 7 livres 10 sols (1642). — Sentence au profit d'Étienne Matheiron, sieur d'Espillat, prêtre, docteur en théologie, chanoine d'Aubusson, contre Pierre Bayon, procureur du Roi en la châtellenie de Felletin (1684) ; — pour Catherine et Françoise Matheiron, filles de Jean Matheiron, contre Pajon, maître tapissier du bourg de la Cour près Aubusson, ayant épousé Gabrielle Matheiron, par contrat de mariage du 10 juillet 1688.
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier
- 1642-1715
- E 617 MAUBLANC. — Enquête pour Martin Maublanc et autres habitants du village de Brejassou, paroisse de Pionnat, contre Marguerite, Marie, Françoise Alexandre de Beausson et Jean-Baptiste Legroin, chevalier, seigneur de Treignat, leur curateur, ayant pris le fait et cause de Louis de la Celle, chevalier, seigneur d'Ajain et de Brejassou, au sujet de la banalité du moulin d'Ajain, lesdits habitants prétendant n'être pas astreignables.
(Liasse.) — 9 pièces, papier
- 1727

- E 618 MAUDUYT. — Quittance de la somme de 7,000 livres, donnée à François Mauduyt par sa mère (1639). — Vente par Jean Gonet, sergent royal, à François Mauduyt, bailli d'Argenton, d'une vigne sise au lieu dit à la Font-des-Prunes (1656). — Plainte de François Mauduyt, bailli d'Argenton et d'Anne Moreau, sa femme, contre Louis Martin, au sujet des malversations par lui commises lorsqu'il avait le bail à ferme de la seigneurie d'Ébreuil. — Sentence pour le même, procédant au lieu de Benoite Collin, sa mère, contre Charles Bidault, sieur de Boisclert (1669) ; — contre Étienne Valentines, sieur de Bournazeau, docteur en médecine.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier
1639-1757
- E 619 MAUFUS. — Sentence pour Gilbert Maufus, notaire royal, contre Nicolas Biarnois (1699) ; — pour Gilbert Maufus, maître perruquier, contre Gilbert Robert, sieur de Beauregard, apothicaire (1727). — Procès-verbal pour Antoine Maufus, sieur du Vignaud, contre Jean Fayolle, sieur de Villejavat (1696). — Vente par Jean Marchand, à Léonard et à Claude Maufus, laboureur et potier à terre, demeurant au village de Bourgnon, paroisse de Saint-Chabrais, d'une maison et de terres sises audit village (1758).
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
1692-1758
- E 620 MAULMONT (DE). — Défaut donné à Jehan Depoux contre Gilles de Maulmont, chevalier, par jugement rendu en la cour du conservateur des privilèges de l'université de Poitiers (9 février 1502) (v. s.). — Contrat de mariage entre Gabriel de Maulmont et Françoise de Bridiers, en présence de Jacques de Bridiers, chevalier, seigneur de Fournoux et de G. de Villard, écuyer, seigneur de la Barde (6 août 1519).
{*Liasse.*} — 4 pièces, parchemin
1503-1519
- E 621 Extraits d'une reconnaissance rendue à Pierre Lauzanne, écuyer, sieur de l'Étang et de Peyrat, par les habitants du village de Bussière-Menrot, paroisse de Saint-Pardoux (1531). — Sentence rendue par Jacques Rondeau, lieutenant du sénéchal de Nouzerolles, au profit d'Edme de Maulmont, écuyer, sieur de la Ligne et du Lican, héritier de feu Fabien de Maulmont, son père, contre les tenanciers de la seigneurie du Lican (8 octobre 1555). — Échange fait entre M. de Montagnac, abbé de Sainte-Valerie de Chambon, et Jean de Beaufort, écuyer, sieur de Bussière et de Lavaud, paroisse de Lupersac, d'une rente due audit abbé par les habitants de Chaluset paroisse de Saint-Silvain-Bellegarde, contre une autre rente appartenant audit seigneur sur le village de Bussière-Menrot (1655). — Extrait de la liève de la seigneurie de Pontcharraud, pour les années 1688-1697. — Procès entre François-Joseph de Maulmont, chevalier, seigneur du Monteil et de Bellegarde et les habitants de Bussière-Menrot (1711). — Sentence au profit de François de Maulmont, contre les habitants de Bussière-Menrot.
(*Liasse.*) — 51 pièces, papier
1531-1747
- E 622 Mise en possession par décret, de la terre et du château du Chaslard « consistant en un grand corps de logis auquel y a deux tours, avec un pont-levis par devant, entouré de fossés, » situés dans la paroisse de Bujaleuf, au profit de Jehan de

Maulmont, écuyer sieur de Bransollé, pour la somme de 37,000 livres, contre Guy de la Rigondye, sieur de Chaslard, juge du marquisat de Châteauneuf et de Pierre Buffière (1633). — Tutelle d'Antoine, Judith, Marthe et Anne, enfants mineurs de Charles de Maulmont, écuyer, seigneur du Chaslard et de Jeanne-Joseph de la Bigaudie, sa femme (1672). — Collation de pièces pour Marc-Antoine de Maulmont, chevalier, seigneur du Chaslard (1694). — Procès du même, fils de Joseph de la Rigaudie, héritière de Charles de Maulmont, contre Jean de Loménie, sieur de Saint-Martin-Château, receveur des tailles en l'élection de Bourgameuf, mari de Marie de Masfaure (1694). — Reprise d'instance pour Jean-Léonard de Maulmont, chevalier, seigneur du Chaslard, fils et unique héritier d'Augustin-Antoine de Laure de Maulmont, chevalier, seigneur du Chaslard, et de Silvie Guillon, contre Joseph et François Raymond, marchand (1751). — Enquête pour le même, contre Léonarde Cha-bonneau, à l'occasion d'une rixe survenue lors de la *couvraille*, le jour de la foire des Rameaux, au sujet de la propriété de la chaume du Peux, située au village de Lan-glard.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier

1633-1760

E 623 MAUPERTUIS. — Contrat de mariage entre Pierre Chomeau et Marie Collas, et entre Silvain Collas et Étienne Chomeau (1677). — Donation mutuelle au prémourant des deux, entre Pierre Chomeau, laboureur et Marie Collas, sa femme (1696). — Inventaire des meubles de feu Pierre Chomeau, habitant au village d'Aiguillon, paroisse de Linard : un métier de tisserand à faire toile, trois aunes et demie de droguet, deux d'étope, une aune un quart de toile de mélis, huit aunes un quart de toile d'étope (1696). — Assignation donnée à Françoise Estions, veuve de Silvain Collas, à la requête de Silvain Maupertuis, laboureur, époux de Marie Collas. — Enquête au sujet d'une distraction de meubles de la succession de feu Pierre Chomeau. — Déposition d'Henri Niveau, curé de Linard, bachelier en théologie, qui a reçu le testament de Pierre Chomeau en 1696. — Généalogie de la famille Maupertuis. — Pétition au Directoire du département de la Creuse, par Antoine et Claude Maupertuis, revendiquant certains biens dont les ancêtres des sieurs Tournyol, émigrés, se seraient emparés pour cause de servitude. — Rejet de cette pétition par le Directoire.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 83 pièces, papier

1677-an III

E 624 MAUSSABRE (de). — Procuration en blanc donnée par Gilbert de Maussabré, écuyer, sieur de la Sabardière, Badecon et le Cheillous, demeurant en son château de Badecon, paroisse du Pin, pour donner son consentement à ce qu'il soit délivré par les mains de Léonard Esmoing, écuyer, sieur de la Vaublancie, son tuteur, à Claude Barthon, écuyer, sieur de Fayolle en partie, détenu par maladie en la ville d'Argenton, la somme de 200 livres pour être employée en ses nécessités (6 janvier 1639). — Accord entre François du Breuil, écuyer, sieur dudit lieu paroisse d'Ars, Marie-Silvie de Saint-Maur, veuve d'Étienne du Breuil, écuyer, sieur de Vedignat, et Léonard-Garreau, sieur de Saint-Avit, au sujet de la licitation des biens dudit du Breuil, surenchérie par Gilbert de Maussabré, écuyer, sieur de Vignolles. — Acte de baptême de Gilbert de Maussabré, fils de Laurent-François de Maussabré, écuyer, sieur du Chillou et de Louise Legroin, baptisée dans l'église de la Nouaille, par Tabouillot, curé (3 janvier 1667). — Sentence pour Louis Tixier, receveur des tailles à la Châtre, contre Gilbert de Maussabré,

chevalier, seigneur de Puy-Barbeau (1633) ; — pour Jean de Maussabré, écuyer, seigneur de Gâtesoury, contre Claude Berthaud (1719) ; — pour Jean de Maussabré, écuyer, seigneur de Puy-Barbeau, Joseph-Henri de Maussabré, écuyer, seigneur du Buisson, et Marguerite de Maussabré, ayant re pris l'instance en qualité d'héritiers d'Anne de Maussabré, veuve de François Brachet de Peyrusse, chevalier, seigneur du Mazeau, contre Annet-Bonaventure Brachet, comte du Maslaurant, lieutenant général de la Haute et Basse Marche (1733).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier

1638-1733

- E 625 Constitution par Gaspard Legroin, écuyer, sieur de Saint-Sornin et du Puy-Barbeau, au profit des Bernardines de Montluçon, d'une dot de 3,300 livres pour Gilberte Legroin, sa fille et de feu Anne de Saint-Julien, professe dans ce monastère (2 janvier 1661). — Quittance donnée par Marie Legroin de Saint-Étienne, supérieure, Jeanne d'Assy de Châteaudion, assistante, Gilbert d'Assy de Viersat, religieuses dudit couvent, à Jean de Maussabré, chevalier, seigneur du Buisson, paroisse de Lignerolles, de la somme de 784 livres, pour paiement de la dot constituée à Gilberte Legroin, par Gilbert Legroin, leur aïeul maternel (1743). — Sentence rendue par Claude d'Orsannes, chevalier, seigneur de Goulon, lieutenant général, civil et criminel au bailliage d'Issoudun, contre Louise Legroin, épouse, séparée de biens de Laurent-François de Maussabré, écuyer, sieur du Chillois (1691). Contrat de mariage entre Guillaume de la Chapelle, écuyer, seigneur de Servièrre, fils de feu Jacques de la Chapelle, écuyer, sieur du Cluzeau et de Françoise de Servièrre, et Anne de Maussabré, fille de feu Laurent-François de Maussabré, écuyer, sieur de Puy-Barbeau, et de Louise Legroin (4 décembre 1711) ; — entre Jean de Maussabré, écuyer, sieur du Buisson et Marie-Françoise de Bort de Montegon, en présence de Joseph-Henri de Maussabré, écuyer, seigneur de Puy-Barbeau, son frère (5 mai 1723). — Obligation de 530 livres, au profit des Bernardines de Montluçon, souscrite par Pierre Taquenot, écuyer, sieur du Gros, paroisse de Saint-Laurent, et par Jean-Baptiste François, sieur des Chastres, juge de Châteauclos (26 mai 1724). — Bail à ferme par Anne de Maussabré, veuve de François Brachet du Maslaurant, de biens situés en la paroisse de Peyrat (1724) ; — par Antoine du Peyroux, écuyer, seigneur de Lassepouse, demeurant en son château de Las-sepouse, paroisse de la Celle-sous-Gouzon, au nom d'Anne Maussabré, veuve de Guillaume de la Chapelle et de Marguerite de Maussabré du Buisson, de biens situés en la paroisse du Pin (1738). — Transaction entre Jean de Maussabré, chevalier, seigneur du Buisson, commandant le bataillon de Châteauroux, demeurant au château de Pierre-folle, et Anne de la Chapelle, fille du feu sieur de la Chapelle, et de feu Anne de Maussabré, sœur dudit de Maussabré, au sujet de la succession d'Anne de Maussabré, femme du sieur Brochet du Maslaurant sa sœur (1756).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier

1661-1756

- E 626 Mandement donné à M. de Lestrangle, colonel d'un régiment d'infanterie, de faire reconnaître M. de Maussabré en la charge de lieutenant en la compagnie du Chalan, vacante par l'abandonnement du sieur Labori, blessé (28 mai 1704). — Commission de capitaine de la compagnie que commandait le capitaine Vignolle, dans le régiment d'infanterie de Lestrangle (25 décembre 1708). — Ordre donné à M. de Maussabré, capitaine réformé du régiment des bombardiers, de se rendre à

la suite du régiment d'infanterie de la Sarre (1^{er} janvier 1720). — Avis donné à Jean de Maussabré de sa promotion dans l'ordre militaire de Saint-Louis, au grade de chevalier, qui doit lui être conféré par M. Lemort, commandant du bataillon de la milice de Bourges (1754). — État des services de M. de Maussabré commandant du bataillon de milice de Château-roux : « son père fut tué à Lens, gendarme de la garde, et trois de ses frères, lieutenants de cavalerie dans le régiment de Bessy et du Terrail, furent aussi tués à la bataille de Nervinde. » — Bail à ferme du domaine du Buisson, paroisse, de Lignerolles, par Jean de Maussabré, chevalier, seigneur du Buisson, commandant du bataillon de Château-roux (1752). — Sentence de l'élection de la Châtre, rendue à la requête de Jacques Duval, fermier général des Aides du Berry, contre MM. de Maussabré de Puy-Barbeau, fils et Maussabré du Buisson, son oncle, pour avoir insulté les commis du sieur Duval (1731). — Production de Gilbert, Henri et Jean de Maussabré, écuyers et de Marguerite de Maussabré, épouse du sieur du Peyroux, opposant à la saisie des terres et seigneuries du Breuil, Larfeuille, Vedignat, contre Etienne du Breuil, écuyer, seigneur de la Vaut, contre Etienne du Breuil, écuyer, seigneur de la Brosse, capitaine de cavalerie au régiment du Ruffec, de Claude et Joseph du Breuil. — Dépôt du testament de Marguerite de Maussabré (4 janvier 1743). — Ouverture de ce testament, à la suite du décès de Marguerite de Maussabré (14 janvier 1757).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1701-1757

E 627 MAY (DE). — Lettre de Charles Férault à M. de May, avocat à Chambon, au sujet des affaires de M. de La Roche-Aymon (1605). — Constitution par Jean de Maussabré, écuyer, seigneur de Puy-Barbeau, à Marie-Agnès de la Chastre, veuve en dernières noces de Gaspard de May, chevalier, seigneur des Salles, de la Villederie et autres lieux, demeurant en son château de la Gasgnerie, paroisse de Viersat en Combraille, d'une rente de 49 liv. 12 sous, pour le prix de 2,480 livres en billets de banque royale (16 mars 1721). — Contrat de mariage d'Augustin de May, chevalier, seigneur de Termont, Villederie, Saint-Pardoux, Chassemaix, demeurant au château de Villederie, paroisse de Sainte-Radegonde en Combraille, fils de feu Gaspard de May, chevalier, seigneur de Termont, commandant le second bataillon du régiment de la Marche, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Suzanne de La Roche-Aymon, représentée par Gilbert de May de Termont, aumônier du Roi, abbé commandataire de l'abbaye royale de Sauve-Majeure, diocèse de Bordeaux, avec Marie-Louise Le Prestre, fille de feu Edmond Le Prestre, écuyer, seigneur de Vie en partie, la Moussière et autres lieux, et de Louise-Charlotte de Villard de Paudy, en présence de Claude-Angélique Brachet, femme de Louis-Joseph-Edmond Le Prestre, tante de la future, de Michel-Edmond Le Prestre, receveur général en survivance de la généralité de Caen, son frère (27 janvier 1750). — Vente par Jean de Sainte-Martine, notaire royal à Evaux, à Hugues de May, chevalier, seigneur de Termont, la Villederie et autres lieux, du domaine de Choumonteix, au labourage des quatre bœufs, paroisse de Sainte-Radegonde, pour le prix de 5,072 livres (1757). — Acte de sépulture d'Hugues de May, âgé d'environ soixante-douze ans, veuf de Marie-Louise Le Prestre, inhumé dans l'église de Sainte-Radegonde, le 25 octobre 1789.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier

1605-1789

- E 623 MAZEAU. — Réception de caution pour Léonard Mazeau, sieur des Granges et de Chavanat. — Dépens pour le même contre Jean Peyraud.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1729-1730
- E 629 MAZET. — Vente par Pierre Descoux à Louis-Joseph Mazet, métayer au lieu du Bezut, paroisse de Néoux.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
1732-1778
- E 630 MAZURE. — Contrat de mariage de Jean Mazure, fils de Jacques, meunier au moulin de la Charze, paroisse de Mainsat, avec Marie Parot, fille de Jacques, habitant du village de la Vallade, paroisse de Saint-Priest.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parch
1631
- E 631 MEAULME. — Contrat de mariage de Léonard Meaulme, fils de François, de Saint-Sulpice-le-Donzeil, avec Marguerite Demarcilhac, fille de feu Gilbert Demarcilhac, notaire royal (1602). — Partage des biens communs entre Léonard Meaulme l'aîné et autre Léonard Meaulme et Pierre, Philibert, Jehanne et Gabrielle, enfants mineurs de feu Annet Meaulme, frères dudit Léonard l'aîné. — Bail à ferme par Marguerite Meaulme, veuve de feu Léonard Lombard, marchand d'Aubusson, à Léonard Lombard, sieur de Ville-Ervieux, avocat en parlement, du tiers d'un quart de la grande dîmerie de ta paroisse de Saint-Maixant (1667).
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1602-1667
- E 632 MEIGNAN. — Vente par Jeanne Meignan, Jean Meignan, de biens tenus en serve condition, situés au moulin Saulnier, paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel (1563). — Inventaire des meubles de feu Antoine Meignan, décédé au village de Montet, paroisse de Chéniers.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier
1563-1646
- E 633 MEIGNIAT. — Contrat de mariage de Louis Meigniat, du village de la Chaume, paroisse de Lourdoueix Saint-Pierre et de Silvaine Chaumard.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1683
- E 634 MERGOUX. — Quittance donnée par Charles Martin Moncorier, prieur curé de Chénérailles, à Léonard Mergoux, écuyer, garde de la porte du Roi, et à Marie Barraud, sa femme, d'une rente de 12 livres 10 sous, pour la fondation d'une partie du *Salve* faite par Jacques Pitault.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1764
- E 635 MERIGOT. — Assignation donnée à noble Antoine Monamy, sieur dit Mas-du-Teil, à la requête du procureur du Roi et de demoiselle Simonne de Jardon, dame du Monteille et du Jardon, pour venir voir procéder au bail de ses biens et arrêter les frais faits par Julien Mérigot et Guillaume Beau regard, commissaires établis

au gouvernement desdits biens (1563). — Renonciation par Joachim Mérigot, marchand, du bourg de Genouillat, en faveur de Jehan Basty, marchand, de la même paroisse, au droit de rachat d'une dîme appelée la dîme de Cham-bon, vendue par lui l'aimée précédente et ayant appartenu auparavant à feu Pierre Mérigot, son frère (1586). — Ventes par Jehan Delagrange, du village de la Grange-du-Pont, paroisse de la Cellette, à Antoine Mérigot, marchand, du bourg de Genouillat, du pâtural de la Vaud et de la Font, contenant quatre journaux, joutant le chemin de Genouillat aux landes de Courbillon, plus de bois de la Grange-du-Pont, contenant sept setérées, mesure de Boussac, joutant le chemin de Genouillat à la Châtre, pour la somme de 40 écus sol (1604); — par Jean Derrieres, du village de Rierres, paroisse de Bétête, à Antoine Mérigot, marchand, fermier de la commanderie de Viviers, d'un pré et d'une terre, le tout enclos, contenant en pré deux charretées de foin et en terre trois setérées, au village du Teil, pour le prix de 91 livres (1627). — Déclaration des héritages possédés par Antoine et par Aimeri Mérigot, au territoire de Montescot et au village du Fressineau (1624). — Sentence pour Silvain Bourgeois, sieur de Saint-Laurent, contre Marguerite Mérigot, veuve de Silvain Tibord, notaire royal. (Donné par M. Théophile de Sainthorent).

(*Liasse.*) — 11 pièces, papier

1563-1713

E 636

Extrait des reconnaissances portées au terrier de la Brousse, paroisse de Glénic (1512) et à celui de Bospesche. (4 avril 1537). — Vente par Hélié de Sainte-Feyre, seigneur dudit lieu et de Blancafort, chevalier, gentilhomme ordinaire en la chambre du Roi, demeurant au lieu de Blancafort, à noble homme Mathurin Mérigot, sieur de la Tour-Saint-Austrille, châtelain d'Ahun, de la terre et lieu noble de Sainte-Feyre, rentes, droits, devoirs, directe, tant d'hommes francs que serfs, taillables, mortuables, 23 poules, vinades entières, pour la somme de 11,000 livre. — Prise de possession du château et de la seigneurie de Sainte-Feyre, en présence de Guillaume Coulaud, prêtre, demeurant audit château. « Fait audit chastel de Sainte-Feyre, dans l'une des chambres d'icelluy appelée la chambre de Nemours, le 24^e jour du mois d'octobre 1609, en présence de messire Antoine Guillet, prestre dudit Sainte-Feyre. » — Sentence pour Hélié Mérigot, sieur de la Valette, contre Antoine Dallier (1639); — pour Gabriel Mérigot, seigneur de Sainte-Feyre, sénéchal de la Marche, contre Gilberle Durieu, veuve de François Joly; — pour Gabriel Mérigot, seigneur de Sainte-Feyre et du Repaire, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sénéchal de la Marche, contre Gilbert Giraud (1648). — Saisie des biens de Gilbert Giraud, situés en la paroisse de Saint-Hilaire-la-Plaine. — Contrat de mariage de François, Mérigot chevalier, seigneur de Sainte-Feyre, sénéchal de la Marche, fils de feu Gabriel Mérigot et de Marie Durieu, avec Marie Damant, fille d'Annet Dumont, chevalier, seigneur du château de l'Age Rideau, paroisse de Razès et de feu Marie Souffrain, par l'avis et congé de François Mérigot, chevalier, seigneur de la Tour-Saint-Austrille, enseigne dans les Gardes-Françaises, de Jean Mérigot, chevalier, seigneur-de Clameyrat, de Claude Mérigot, chevalier, seigneur de Vigeville, etc. (1676). — Saisie ordonnée ad profit de François Mérigot, chevalier, seigneur de la Tour-Saint-Austrille, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, contre Jean Jorrand (1681). — Sentence pour Pierre Mérigot, sieur de Banassat, contre Biaise et Nicolas Petit (1688). — Modification du bail des fruits des mineurs de feu François Mérigot, chevalier, seigneur de Sainte-Feyre,

sénéchal de la Marche (1694). — Procès-verbal pour Silvain Méri-got, écuyer et pour Anne Mérigot (1710). — Titre clérical de Silvain Mérigot, fils de feu François Mérigot et de Marie Dumont.

(*Liasse.*) — 22 pièces, papier

1512-1711

E 637

Augmentation de dot constituée par noble Léonard Mérigot, sieur de Chantemilan, lieutenant général au pays de la Marche, à Gilberte Mérigot, sa fille, femme de Jean Moreau, receveur des domaines du Roi pour les châtelainies d'Ahun, Ghénéraillies et Jarnages (1614). — Assignation donnée à Étienne Mouny, prêtre, à comparoir devant le châtelain d'Ahun, au premier jour plai-doyable, pour reconnaître Françoise Mérigot, cousine germaine de noble Charles Mérigot, écuyer, sieur de Sainte-Feyre et lui faire revente par retrait lignager, d'un jardin appelé le Grand-Verger (1620). — Nomination de François Mérigot, chevalier, seigneur de Sainte-Feyre, sénéchal et grand bailli d'épée de la Marche, comme tuteur de ses enfants, issus de son mariage avec Henriette-Marie-Françoise Giraud (1634). — Nomination de Marie-Anne Dumont, aieule paternelle, comme tutrice des enfants de feu François Mérigot (1738). — Lettres de bénéfice d'âge pour les enfants mineurs de feu François Mérigot (1740). — Levée des scellés apposés au château de Sainte-Feyre sur les meubles de feu Marie-Anne Dumont (1746). — Visite d'experts du château et de la terre de Chamborand, saisis sur M. de Saint-Julien, à la requête d'Alexandre-Philippe-François Mérigot, marquis de Sainte-Feyre : avant cour ; cour avec portail monté en ceintre, auquel il y a une porte double, à deux battants ; deux tours rondes, une de chaque côté du portail, celle du midi de 30 pieds de grosseur, sur 30 de hauteur, celle du côté du nord, de 54 pieds de grosseur, sur 30 de hauteur ; dans la cour, un ancien corps de logis ; au coin de la grange, une tour, du côté du couchant ; salle à manger de 25 pieds carrés, en mesure, sans aucune charpente, ni couverture, ni portes ; petite tour ronde avec escalier ; pont précédé d'une porte en ceintre, grande tour avec basse fosse, chambre basse au-dessus, de 22 pieds carrés, canonnière de 13 pieds sur une face et de 22 sur l'autre ; autre chambre qui servait aussi de canonnière, de 22 pieds carrés ; les murs sont de hauteur de 80 pieds d'encoignure ; jardin, actuellement en pacage ; autre jardin qui était anciennement une vigne, posé en triangle ; terre entourée de buissons, à l'exception du côté du couchant qui est renfermé par un mur de 35 toises de long ; à l'extrémité, allée en charmille, dans laquelle il reste une qua-rantaine d'arbres ; fuye en tour ronde, glacière au-dessous du château ; étang de la Bergerie, avec un réservoir à poisson ; étang du Grand-Étang, avec moulin ; moulin du Peyroux, etc. (1766). — Modification du bail et des réparations à faire à la terre et au château de Chamborand. — Visite faite au château en 1779 : petite tour carrée servant à supporter un escalier en pierre, au haut duquel il y avait un pont qui aboutissait à une grande tour carrée. — Visite faite en 1782.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier

1614-1782

E 638

État des titres de filiation et de noblesse remis à d'Hozier, pour les preuves d'Achille Mérigot de Sainte-Feyre à l'école militaire, en 1785 ; — des services militaires de ses ancêtres. — Mémoire au sujet du recouvrement à faire des anciens titres de la famille Mérigot : « L'endroit le plus favorable est la paroisse de Bonnat où MM. Mérigot ont fait autrefois leur résidence et où ils possèdent

plusieurs terres et fiefs, la Chassagne, la Motte-Lambert, le Fressineau et les Bordes. On voit qu'ils possédaient ces terres par le contrat de mariage d'Antoine Mérigot, écuyer, seigneur de la Chassagne, assisté par Etienne Mérigot, écuyer, seigneur de la Motte-Lambert, son frère, avec Marie de Puis-Vignaud, fille de Jean du Puis-Vignaud, écuyer, et de Jeanne de la Marche, le 2 avril 1549. » — État des provisions de la charge de sénéchal de la Haute-Marche dont Alexandre-Philippe-François Mérigot de Sainte-Feyre est pourvu à la suite de ses ancêtres et sans interruption depuis 1638. — Copie des lettres de Jean Griveau, sénéchal de la Marche, mettant en possession dudit comté Jean de Cour-tramblay, chevalier, gouverneur de la Marche et de Mon-taigu, Hélie de Naillac, seigneur de Châteaubrun, capitaine du château de Crozant, Hugon de Maignat, écuyer, capitaine de Felletin, Guyot Griveau, écuyer, garde du château d'Aubusson, Mérigot de Fournamiel, écuyer, capitaine d'Ahun, Guillaume de Sainte-Feyre, écuyer, capitaine de Guéret, au nom de Jacques de Bourbon, auquel son neveu Louis duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de la Marche, avait cédé le comté de la Marche (5 décembre 1357). — Taxe de 21 écus imposée par Etienne Faure, sieur de la Chassagne et des Monneyroux, garde et lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche, au seigneur de la Motte-Lambert, pour sa part contributive des frais faits par François d'Aubusson, chevalier aux États de Blois, en 1588. — Constitution de dot par Alexandre-Philippe-François Mérigot de Sainte-Feyre à Achille-Joseph Mérigot de Sainte-Feyre, son fils, à l'occasion de son mariage avec Julie-Philippine de Lachenault (26 nivôse an IX.) (Donné par M. Déguson, père.)

(*Liasse.*) — 23 pièces, papier ; 1 imprimé

1357-an IX

E 639

Terrier de la seigneurie de Sainte-Feyre, fait à la requête de Pierre de Sainte-Feyre, écuyer, seigneur dudit lieu et de la Brousse : « Le chastel, maison et place forte de Sainte-Feyre, assis au milieu du bourg et ville dudit Sainte-Feyre, a un grand corps de maison, autour duquel en chacun coing, a une grosse tour au milieu des deux tours, derrier, a une aultre tour quarrée, en laquelle estoit l'ancien aduis, et entre les deux grosses tours d'avant, une aultre tour en laquelle est le grand aduis par lequel on entre dans ledict chastel et en tontes les chambres dudit chastel, lequel est beau et noble, et mascollé par tous endroits ; ensemble la basse-cour qui est devant l'entrée du chastel, tenant à iceluy ; à l'entrée de laquelle est le grand portel, garny de deux tours, une chambre pardessus entre lesdites deux tours, sictué ledict portel devers ledict bourg de Sainte-Feyre. Et à l'aultre coing de ladicte court, devers le cimetièrre, a une aultre tour, entre laquelle et ledict chastel est la cysine et la panesterie, et de l'aultre costé, devers ledict bourg et entre ledict chastel et grant portel, sont les estables et escuyerie ; et au milieu de ladicte court est la fontaine courant, haultlevée. Lequel chastel et basse-cour sont entouréz et environnez de fossez, que peut contenir lesdictes tours, compris lesdictz fossez, environ quinze arpans de terre. Et ha entre ledict portel du chastel et le vergier de la Garde, une grant place de terre, au milieu de laquelle a une pescherie, que peut monter troys éminées de terre ; et au costé dudit chastel et devers Guéret, a un vergier appellé le vergier de Savoye, contenant une quartellade de terre,.. Après la visitation dudit chastel avons veu et visité le vergier et lieu de la Garde, auquel a vergier, vignes et terres, qui peut contenir le tout ensemble trente sestérées de terre, le tout environné de murs ou bien près ; et ha au milieu desdites vignes une maison en laquelle ont fait pressoir et les vins

dedans. A l'entrée dudict vergier a ung portel eslevé et devers chez Bertrand une tour quarrée, et une pescherie près le portel, de la grandeur d'une quartellée de terre. Et environ le milieu dudict vergier et devers le cimentière une belle chapelle sacrée et fondée de Nostre-Seigneur et de Saint-Ubert, auprès d'icelle une granche ont l'ont mest les fruitz, veesselle et fagotz dudict vergier et asserre-on les vins : le tout situé à Sainte-Feyre près le chastel, tenant d'une part le long du chemin par lequel l'on va de Guéret à la ville d'Ahun, d'aulture costé au cimentière de Sainte-Feyre et en Peyras Folles. » Déclarations des tenanciers du bourg de Sainte-Feyre, de Vost, de Hausse-Queue, de Meyrat, de Peupelat, de Chaulet, des Cou-teilles, du Méry, le Couret, Lavergne, Neufville, le Teil, Villedart, les Bains, Villecusson, Malleret, le Pont-à-la-Dauge Villasprouas, las Peyras, la Prade, Gorce, Villandury, Villemeau, la Saulnière, Méminas, Lute, Saint-Laurent, Montbregier, le Teilloux, Mazeirat, le Chezau-roux, Pousoux, le Chier, Saint-Hilaire, Villevaleix Bus-selet, le Chiron, le Cbesau du Bois, Saint-Sulpice, Longe-chaud, la Rebière, Alont. Déclaration des Bains : « Certain pré nommé de la Font-Saint-Germain... Plus certaine terre nommée Chier-Roubert, contenant troys éminades, tenant aux terres de Pierre Giry, d'autre part aux champs communs du Peu-Saint-Germain (le Puy de Gaudy) » — « Michaut George, habitant du moulin de la Prade, nommé le moulin du papier, fils de Martin le Papetier, paroisse de Saint-Afferre, dit tenir dudict escuyer, en fondalité et directe seigneurie, à titre d'enphytéose et d'hommage ledict molin de la Prade, nommé le molin du Papier, avec ses escluses, cours d'eau et appartenances, situé près le village de las Peyras. » (Donné par M. de Bony.)

(*Registre.*) — *In-4°*, 625 feuillets, papier

1518-1519

- E 640 Copie des reconnaissances de cens et rentes, rendus en 1518, à Françoise de la Barde, dame de Masgelier, à cause des seigneuries de Chantemille et des Quarantaines, en la châteltenie d'Ahun et d'un fief situé dans la paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois, en la châteltenie de Guéret ; ladite copie faite à la requête de Jean Mérigot, licencié ès-lois, châtelain de Guéret et Drouille, qui avait acquis lesdites seigneuries par acte du 14 août 1553. — Affranchissement par Jacques de la Barde, chevalier, seigneur dudit lieu, du Masgelier et des Quarantaines, des héritages tenus en serve condition par Guillaume Vergnaud, ledit affranchissement fait à la requête de Pierre Barthon, de Pouyoulx, paroisse de Mazeyrat qui désirait acquérir des héritages, ce qu'il ne pouvait faire, suivant la coutume de la Marche, sans la licence dudit seigneur, (14 août 1502). — Confirmation de cet affranchissement par François Barthon, de Pouyoulx, fils et héritier dudit Pierre Barthon et par Pierre Barthon, prêtre, et Etienne Barthon ses frères, 14 juillet 1556). — Déguerpissement fait à Jean Mérigot, des héritages tenus en serve condition par François Lamy (24 août 1562.) (Donné par M. Déguson père, ainsi que les deux articles suivants.)

(*Registre.*) *In-folio*, 185 feuillets, parchemin

1502-1567

- E 641 Terrier de la seigneurie de Chante-mille, fait à la requête de Loys Chastaigner, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Abain, Chantemille et la Tour-Saint-Austrille, et de Claude du Puy, sa femme : « Ledict lieu et chastel dudict Chantemilan, est situé et posé sur la rivière de Creuse, sur un petit mont, auquel y a une chapelle et une basse-court, circuite et enclose de logis et chambres, avec

aultre basse-court, jardin et grange, du costé d'occident, avec que une motte ou terrier en derrier dudict logis... Ont droit de prendre le peage de tous mar-chans menans denrées, passans sur les ponts dudict Chantemilan et du Moutier-d'Ahun, qui sont demeurans hors ce pais et province, avecque aultre droict de prendre en ladicte ville, le jour de ladicte foire, des forains menans vendre du sel, une coupe de sel d'un chacun marchant vendant et débitant sel, et aussi le droict de layde en la foire d'Ahun qui se tient le lendemain de Saint-André... Ont aussi puissance de faire poser dans leur dite terre et justice dudict Chantemilan fourches patibulaires ; et ont lesdits messires Jehan Tarde et Anthoine Lamy, presbtres, Silvain Desgranges, Jehan Bord dict Boursy et Jehan Bord dict Gar-reau veu une justice à trois piliers, près le lieu de Combe-Claveau, en laquelle fust pendue une femme de Ceydon, par auctorité de ladicte justice, pour ses desmerites. » — Déclaration des tenanciers de la seigneurie s'étendant sur les paroisses d'Ahun, Moutier-d'Ahun, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Hirieix-les-Bois, Mazeyrat, Saint-Martial-le-Mont, Lépinas, Saint-Sulpicc-le-Donzeil, Saint-Laurent, Saint-Pardoux-les-Cards, Cressat.

(*Registre.*) — *In-folio, 341 feuillets, papier*

1572-1575

- E 642 Terrier de la seigneurie de la Tour Saint-Austrille, fait à la requête de Loys Chastaigner. — Fragment de la vente de la seigneurie de Tour-Sainte-Austrille faite pour le prix de 18,000 livres, avec le consentement de Claude du Puy, dame d'Abain et de la Roche-Posay et de Françoise et Gabrielle Chastaigner, ses filles, en présence de noble Pierre Mérigot, conseiller du Roi, sieur de Pommeroux (13 juillet 1609).

(*Registre.*) — *In-folio, 195 feuillets, parchemin*

1573-1609

- E 643 MERLE. — Extrait d'une reconnaissance en date du 2 janvier 1450 (V. S.) par laquelle Guillaume Pradier, de Nouzirat, paroisse de Saint-Sulpice, reconnaît tenir divers héritages de Jean Barton, seigneur de Nouzirat ; — du 22 janvier 1523 (V. S.) par laquelle Hélion de Marceure reconnaît devoir des cens et rentes à Jean Dubreuil, écuyer, seigneur de la Villatte et du Puy de Mohet. — Sentence rendue en la châteltenie de Dun, au profit de Silvain Merle, sieur de la Brugière, contre Silvain Thomas (1713).

(*Liasse.*) — *18 pièces, papier*

1451-1788

- E 644 Déclaration par laquelle Pierre Vincent, des Vedelleries, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, reconnaît être homme serf de Guy de Cluys, écuyer, seigneur de la Côte et d'Arfeuille, paroisse de Ladapeyre (1544). — Reconnaissances rendues à Claude de Cluys, écuyer, seigneur de la Côte et d'Arfeuille, par les tenanciers de la Celle-Dunoise et de Saint-Sulpice-le-Dunois (1596). — Vente par Louis de la Celle, écuyer, sieur de Boëry, la Barde et le Mondon et par François de la Celle, écuyer, vicomte de Châteauclos, son fils, héritiers de Jehan de la Celle, frère dudict Louis, à Etienne et à Gilbert Tournyol, avocats en parlement, et à Pierre Tournyol, leur frère, écolier, du fief de Montchaudurier. — Extrait de l'acte de naissance de François de la Celle, inséré dans un livre d'Heures de Notre-Dame. « Le 12^e jour de décembre 1591, à l'heure de 8 heures du malin, est né François de la Celle, premier fils de Louis de la Celle, seigneur de Boëry et de

Marguerite de Bridiers, et fust baptisé en l'église de la Celle, le 29^e dudict moys et an que dessus, par noble mes-sire Estienne Morin, curé de ladicte esglise, et fust son parin messire François de Chabannes, chevalier de l'ordre du Roy, compte de Saigne, baron de Charlus et d'Estignyeres seigneur du Bois-Lamy, et fust sa marrine, noble damoi-selle Martine de La Roche-Eymond, dame de Boys-Bertrand » (1617). — Adjudication par décret de la terre de Montchaudurier à Gilberte Lapointe, veuve de Michel Tournyol, docteur en médecine (1622). — Vente par Gabriel Tournyol du Bouchet, Montchaudurier, président au pré-sidial de la Marche, à Aimé Bertrand, écuyer, seigneur de la Villatte, de la Barde et Beauvais, d'une métairie sise au bourg de la Celle (1665); — par Léonard Rebière, sieur de Bordz, à Yve Bertrand, écuyer, sieur de la Villatte, de cens et rentes sur le village de Nouzirat (1649). — Déclaration par Gabriel Bertrand, chevalier, baron de Malval, Saint-Vaury, des fiefs qu'il tient du marquis de Saint-Germain-Beaupré, comte de Dun : premièrement le château et seigneurie de la Barde, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, composé d'un pavillon avec girouette, cour, salle par le dessous, chambre haute et grenier (1711). — Liève des devoirs dus à M. de la Villatte sur l'Age-Rousseau, Nouzirat, Puigerolle, les Vedelleries, Villemalard (1757); — de la seigneurie de la Barde, appartenant au marquis de Montazet (1772). — Requête de Léon Merle de la Brugière, archi-prêtre de Bénévent, acquéreur de la seigneurie de la Barde et autres seigneuries adjacentes, à lui vendues par le marquis de Montazet, au sujet des cens et rentes dus à cette seigneurie (1785).

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier

1544-1788

- E 645 MERLIN. — Testament de Michel Merlin, licencié ès-lois, bailli de la baronnie de Crocq, châtelain de la Courtine, Pontcharraud, la Motte, Rous-sine (8 novembre 1594). — Inventaire des biens délaissés par Michel Merlin, bailli de Crocq (1608). (*Liasse.*) — 1 cahier, 22 feuillets, papier ; 1 pièce, papier

1594-1608

- E 646 Obligation souscrite par Gilbert et Silvain Royet, au profit de Marguerite Moreau, veuve de feu noble Antoine Dupict, conseiller en la sénéchaussée et au présidial de la Marche (1662). — Procès à ce sujet poursuivi par noble Claude Dupict, lieutenant en la vice-sénéchaussée, tuteur de la fille d'Antoine Dupict. — Reprise d'instance par Jean Merlin, au nom et comme mari de Marie Périchaud. — Affirmation sur saisie pour Christophe Merlin contre Françoise Rousset. (*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier

1662-1738

- E 647 MERVY. — Echange fait entre Léonard et Martial Mervy, frères, gens de labour, du village de la Forge, paroisse de Bord-Saint-George, et Pierre Peyrot, laboureur demeurant à l'Aige, paroisse de Bussière. (*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1656

- E 648 MERZE (DE). — Sentence rendue par la cour des Aides, ordonnant information des vie et mœurs de Jacques de Merze, conseiller du Roi, pourvu de l'office de

contrôleur élu en l'élection de Franc-Alleu, que naguère soulait tenir Gilbert de l'Hosme.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin

1630

- E 649 MESSIER.— Requête présentée au juge châtelain de Châtelus, par Antoine Messier, sacristain et panseur de bestiaux du bourg de Saint-Dizier, contre Étienne Pignot, couvreur, pour être payé de la rétribution d'un boisseau de seigle, qui lui est due en qualité de sacristain, depuis cinq années, plus de 4 livres pour avoir pansé et médicamenté les bestiaux en deux fois, plus 2 s. 6 d. pour avoir assisté, en sa qualité de sacristain, le prier portant le Saint-Sacrement dans la maison dudit Pignot. — Enquête à ce sujet.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier

1740-1741

- E 650 MESTADIER. — Quittance donnée par Jacques Mestadier, marchand, du village de la Jarrissade, paroisse d'Arnac, à Jacques Chappellet, marchand, pour la dot de sa femme.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1653

- E 651 MEUSNIER. — Reconnaissances rendues par les habitants de Saint-Yrier-le-Degellat, pays de la Marche, à noble Lyonnet de Brudieu, sieur dudit lieu, Feidel et Saint-Avit (1597). — Bail à ferme pour Jeanne de l'Age de Brudieu, veuve de Gaspard de Courtilles, du moulin de Brudieu (1653). — Reconnaissance rendue par les habitants de Saint-Yrier-le-Degellat à Gilbert du Cloupt, écuyer, sieur de Soumagnac (1671). — Vente par Morin de Courtilles, écuyer, baron de Saint-Avit et de Feydel, Jean de Courtilles, écuyer, sieur de Segonsat, Jacques de Courtilles, écuyer, sieur de Tringet et Gaspard de Courtilles, écuyer, sieur de Brudieu, frères, héritiers de Jeanne de l'Age, leur mère, prenant en main pour Catherine et Elaine de Courtilles, leurs sœurs, à noble Yves Musnier, sieur de Pressasses et de Laubard, lieutenant particulier en la châtellenie de Felletin, du fief de Brudieu, paroisse de Saint-Yrieix près Vallière (1671) ; — par François Tissier, à Yves Meusnier, de cens et rentes sur le village de la Villate, paroisse de Saint-Quentin (1662). — Sentence pour Yves Meusnier, contre François Sarasin, écuyer, sieur de Saint-Dionis et Etienne Dubreuil, écuyer, sieur de Galamaud (1672). — Commission en garantie accordée à Claude Barjon, tuteur de l'enfant mineur de Claude Meusnier, contre Gaspard de Courtilles (1630.)

(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier

1597-1690

- E 652 Lettres de bénéfice d'âge accordées à Pierre Meusnier, fils de feu Claude Meusnier, avocat en parlement et d'Anne Barjon (1698). — Appointment accordé à Pierre et à Yves Meusnier, sieurs de Laubard et de Fres-sanges et à Marguerite Meusnier, leur sœur (1702). — Transaction portant cession entre Étienne Tournyol, sieur de la Rodde, Jouhet et Cherdemont, et Silvie Tournyol de

Cherdemont, fille majeure, pensionnaire au couvent de Blessac (1784). — Contrat de mariage de Jacques Meusnier de Laubard, fils de Silvain Meusnier, sieur de Laubard, Fressanges, le Babouteix, conseiller au présidial et de feu Antoinette Barjon, avec Silvie Tournyol de Cherdemont, fille de feu J.-B. Tournyol de la Rodde, Jouhet, Cherdemont et la Breuille, et de Catherine Bonnet (1784). — Procédure entre Martial Meusnier, notaire royal, et Martial Malauron, au sujet d'une créance de 360 livres (1788).

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1698-1791

E 653 MEYRON. — Vente par Marie Dela-combe, veuve de François Lombard, à Michel Bertrand, d'une maison sise en la Rue Franche à Aubusson, joutant la maison d'Étienne Seiglière, élu en l'élection de la Marche (1628). — Contrat de mariage entre Hélié Deschazaux, fils de feu André Deschazaux et de feu Madelaine Duprat et Jean Bertrand, fils de Jacques Bertrand, marchand et maître du logis où pend pour enseigne l'image de Saint-Jacques et de Françoise Defumade et entre Pierre Deschazaux, frère d'Hélié et Françoise Bertrand, sœur de Jeanne (1668) ; — entre Jean Deschazaux, tapissier, fils de Pierre, tapissier, et Marie Dessarteaux, fille de Jacques Dessarteaux et d'Isabeau Jallasson (1702) ; — entre Sulpice Meyron, et Marie Deschazaux, fille de feu Pierre Deschazaux et de Françoise Bertrand (1727). — Procédure entre Louis Meyron, fils de Sulpice, et Jean-Louis Meyron son petit-fils, contre les héritiers Deschazeaux.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier

1628-1780

E 654 MICHEAU. — Note relative à la constitution d'une rente de 14 sous au profit de Jacques Farges, prêtre de Beaumont de Felletin, par Pierre Furgault, du village d'Ars en 1559. — Vente par Denis Petit et par Guillaume Micheau, du village de Chierdemont, paroisse de Guéret, à Jean Taquenet, écuyer, sieur de la Mothe, la Maison-du-Bost, Saint-Léger et Chierdemont, élu en l'élection de la Marche, du pré de la Gâne, au territoire de Chierdemont (1573) ; — par Pierre Boullerye, maréchal, du village de Chierdemont, à François Micheaux dit Méricot, du pré de la Saigne, sis audit village (1622). — Procédure à ce sujet. — Quittance donnée à Jean Micheau, charpentier, du village de Corbénier, paroisse de Guéret, par Antoine Cousturier, receveur des consignations, du remboursement de diverses obligations (1620).

(Liasse.) — 24 pièces, papier

1559-1745

E 655 MICHELLET. — Sentences rendues en la sénéchaussée de Guéret : pour Amable Michellet, conseiller médecin ordinaire du Roi, au sujet de la saisie de son cheval ; — contre François Garreau, écuyer, seigneur d'Hautefaye, pour la mainlevée de la saisie de son cheval.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1729-1734

- E 656 MICHELLON. — Échange d'héritages sis au village de Méanas, paraisse de Néoux, entre Jean Deméanas et Léonard Michellon.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1655
- E 657 MICHONNET. — Vente par Claude de Miomandre, seigneur de Miomandre, demeurant paroisse de Saint-Pierre d'Alleyrat, à Léonard, Jean et Claude Michonnet, frères, laboureur, tisserand et tailleur d'habits, d'une métairie sise au village de Cubeyrat (1673). — Bail en emphytéose par Jean-Louis de Miomandre, écuyer, sieur de la Pouge, résidant au château de Laubard, prenant en main pour Claude de Miomandre, écuyer, sieur de Laubard, son père, à Georges et à Louis Michonnet, du domaine de Cubeyrat (1702). — Sentence rendue en la sénéchaussée de Guéret, pour Jean et Claude Michonnet, laboureur, maçon et tailleur d'habits, contre Louis Michonnet et François Garreau, seigneur de Laubard, au nom de Rose Garreau, sa fille, héritière de Claude et de Jean-Louis de Miomandre, seigneur de Laubard, ses aïeul et bisaïeul, pour avoir laissé en friche et abandonné les biens à eux délaissés en emphytéose, par acte du 17 février 1673.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier*
1673-1724
- E 658 MIDRE. — Obligation de 5,000 livres, souscrite par Gilles Rondeau, avocat en parlement, au profit de noble Silvain Midre, lieutenant assesseur criminel en la châtellenie d'Ahun (1639). — Transport de cette obligation par Pierre Midre, avocat en parlement, héritier de Silvain Midre, conseiller an présidial, son père, au profit d'Antoine Boëry, lieutenant des eaux-et-forêts de la Marche (1642). — Procédure faite à la requête de Jean-Joseph Midre, conseiller au présidial, contre Antoine Goumy, débiteur à son profit d'une somme de 1,000 livres.
(*Liasse.*) — *1 cahier de 147 feuillets et 1 pièce, papier*
1639-1743
- E 659 MIGOT. — Vente par François Du-monas, laboureur, de la paroisse de Saint-Maurice, à Jehan Migot, bâtard, d'une demi-œuvre de pré, situé dans la franchise de Saint-Maurice, pour la somme de 12 livres (1559). — Vente par Mathieu et Fiacre Moureix à Durand Migot, fils de Jean, de la terre appelée l'Éminée de Soubre-Maison, située au Chier de Mounas, pour la somme de 15 livres (1572). — Bail à ferme pour trois ans, par Michel Migot, métayer aux Vergues, à Berton Laurent, des héritages qu'il possède à Longevialle, paroisse de Saint-Par-doux près d'Arnet (1630). — Procédure pour Nicolas Migot, contre Pierre Poudelet, pour obtenir main levée de la saisie des biens de la succession de Pierre Migot.
(*Liasse.*) — *1 pièce parchemin ; 13 pièces, papier*
1559-1727
- E 660 Procédure faite à la requête de Pierre Migot, laboureur et de Marguerite Bechon, sa femme, au sujet d'un billet souscrit par dame Marie du Mayet, veuve de Joseph Brachet, écuyer, seigneur de Poussanges, le 12 août 1721 ; — contre Joseph-Marien Brachet, chevalier, seigneur de Poussanges, Pierre-Alexandre Brachet,

abbé commendataire de Beissac, dame Louise Brachet, et Arnaud de la Majorie, chevalier, seigneur de Goursac, son mari, héritiers des dits Joseph Brachet et Marie Mayet, leurs père et mire (1746).

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier

1746-1747

E 661 MIGRE. — Congé définitif accordé à François Migré dit la Rose, soldat de la compagnie de Rasilly, du 17 département de Rochefort, natif de Saint-Avit-le-Pauvre, âgé de 27 ans, proposé pour la demie-solde.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier

1762

E 662 MINGASSON. — Extrait du terrier de la seigneurie du Moutier-Maleard. — Reconnaissance de cens et rentes rendue à Nicolas Esmoing, écuyer, seigneur du Moutier-Malcard, par les habitants des villages de la Roche et de Couchenoux (1609). — Vente par J. B. Porchier à Gaspard Mingasson, de la dîme des villages de la Roche et de Couchenoux (1769). — Partage entre les enfants et héritiers de Jean Mingasson et de Silvaine Nadaud (1783). — Déclaration de la dîme que les sieurs Mingasson percevaient sur les villages de la Roche et de Couchenoux (1792).

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier

1609-1792

E 663 MIOMANDRE (DE). — Testament de Pierre de Miomandre, écuyer, sieur de Laubard, qui, partant pour le service du Roi, incertain du retour, ordonne que s'il meurt dans le voyage, les prières accoutumées soient faites simplement en l'église d'Alleyrat, sans autres cérémonies ; il lègue pour aider à faire couvrir le chœur et le clocher de l'église ; 50 livres ; à l'aîné de ses enfants, le tiers de tous ses biens, en préciput et avantage de ses autres frères ; plus tous ses livres et instruments de mathématiques qu'il désire être soigneusement conservés, pour être rares et curieux et de la valeur de 7 à 800 livres ; 130 livres de pension viagère et des meubles à Catherine, sa fille aînée, si elle se fait recevoir au couvent de Blessac ; si elle ne veut pas entrer en religion, elle sera dotée de la somme de 800 livres. — Inventaire des papiers du château de Laubard dressé par le même : Premièrement dans le sac coté Laubar, le contrat original de l'acquisition dudit lieu, en date du 10^e septembre 1584 ; plus un contrat de transaction avec les dames de Blessac, touchant le droit d'usage dans les bois dudit lieu, signé Boffinet, en date du 7^e février 1557, ensemble un contrat en papier portant ratification dudit privilège, en date du 4^e février 1418. Dans le sac coté Noblesse, dans une bouëtte de fer blanc, sont mes lettres d'annoblissement, du mois de décembre 1638, signé Louys et sur le reply de Loménie ; et aussy l'acte de ma déclaration faite au greffe de l'élection de la Marche, le 29 janvier dernier, de vouloir servir le Roy dans la compagnie du sieur des Ternes, au régiment de cavallerie de M. du Terrail, signé Chorllon, greffier, etc. — État des meubles : « Premièrement dans la tour et dans la chambre du chandelier, un chandelier, de salle de boys, fait au tour, à douze flambeaux, un horloge garny, quatre tableaux de détrempe attachés à la muraille et un autre sur un des chaslitz représentant la victoire de David sur Goliath ; dans une chambre, les cinq Homes du Monde entier, un tome in folio de plusieurs plans de

villes et sièges que j'ay fait relier ensemble ; une lampe curieuse, faite en globe ; quatre petits, tableaux en huile sans cadre, quatre tableaux en détrempe ; cinq mousquets, deux arquebuses, deux fusils et une petite arquebuse à mèche, avec un canon de fer ; une paire de presses de bois. Dans un autre armoire sont mes globes, la sphère, la bussols, l'astrolabe, un grand compas à diviser lignes et circonférences ; un miroir ardent, concave, un convexe, de verre, un instrument a divers usages de lethon, avec son genouilh, 40 médailles de rozette antiques et 2 d'argent, 2 quadrans curieux, un moule à faire balles de plusieurs calibres, un moule de fusées, un triangle de verre, mon cachet de vaisselle, et dans un autre armoire sont encore plusieurs livres d'histoire, italiens, espagnols, français et latins, avec des manuscrits de diverses parties de mathématique. Dans le grenier de la tour, 8 lards salés entiers, 2 bœufs sallés et 30 jambons. Dans la salle haute, un tapis fait à l'esguille, de laine, façon de tapisserie, un collier de perles de conte, et deux pendants d'oreille d'or esmaillé et garnis de diamants, de la valeur de neuf vingts livres et quelques bagues. » — Nomination de Jeanne Rousseau, comme tutrice des enfants issus de son mariage avec Pierre de Miomandre, nouvelles ment décédé.

(*Liasse.*) — 1 cahier, 48 feuillets et 2 pièces, papier

1641

- E 664 Vente par Annet Durieux, écuyer, sieur de la Villate-Billion, garde des sceaux de la sénéchaussée et du présidial de la Marche, administrateur des biens de François Durieu, son fils, issu de son mariage avec Françoise Mirebeau, sa femme en premier lit, à noble François Bandy, sieur de la Brousse, lieutenant général en l'élection de la Marche, d'une maison sise à Felletin (1655). — Obligations souscrites par Marie Mirebeau, veuve de François Bandy, au profit de Jean Besses, sieur de Fou-reis, syndic de l'Hôtel-Dieu de Felletin ; — par la même, veuve de M^e Beaumont, à Antoine Pasquet, marchand de Pelletin, syndic de l'Hôtel-Dieu (1634). — Extrait du terrier de l'Hôtel-Dieu de Felletin : reconnaissances : par Jean Coulondon, cardeur, marchand de Felletin, au profit de l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu, le sieur Roy, syndic, d'une rente de 10 sols, assise sur le pré de Louliat ou de l'Hôpital, tenant au chemin allant des Granges-au-Bost au pré de noble Laurent du Plantadis (1602) ; — par Joseph Foureau, marchand, bourgeois de Felletin d'une rente de 2 sols, au profit de l'Hôtel-Dieu. — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, au sujet de cette rente, au profit de François Delasalle, aumônier de Felletin, contre Jean Bechon, marchand de Felletin (1575). — Requête pour René de Miomandre, sieur de Saint-Pardoux, syndic de l'Hôtel-Dieu de Felletin, opposant à la distribution du prix de la vente par décret des biens de Louis et de Marguerite Bandy ; — pour le même, contre Jean Ruyneau, sieur du Bezut ; — pour Catherine de Miomandre, veuve de François Barjon, sieur de la Saigne, contre François Barjon (1679). — Procès-verbaux, pour Pierre Louche, contre Amable de Miomandre, écuyer, sieur de Guymont (1681). — Certificat de François de Rohan, prince de Sou-bize, capitaine, lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, attestant que Jean-Louis de Miomandre, sieur de la Pouge, est l'un des gendarmes de la garde du Roi (1691).

(*Liasse.*) — 27 pièces, papier, 1 cachet

1575-1696

- E 665 Répudiation par Marie de Miomandre de la succession de Jean-Louis de Miomandre, écuyer, sieur de la Pougé, son père, nouvellement décédé (1706). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, sur la même affaire, pour Marie de Miomandre, femme de François de Mascon, écuyer, sieur de Tillet (1708). — Enquête pour Pierre de Miomandre, sieur de Saint-Pardoux et du Baneix, capitaine de la bourgeoisie de la ville de Felletin, contre François Meschin, docteur en théologie, curé de Saint-Pardoux, et contre M^e Meschin des Combes, son frère, au sujet des droits honorifiques appartenant audit seigneur dans l'église de la paroisse : dépose Annet d'Audebrand, âgé de 19 ans, écuyer, sieur de Laval, demeurant au lieu de Baneix, paroisse de la Celle-Bar-montoise, que « ledit curé ayant aperçu le sieur Gingaud qui travailloit à ladite ceinture funèbre, il fut à lui et lui dit : Gingaud, que gingantes-tu là ? tu mériterais que je te fis sauter en bas ; » et que ledit curé ajouta « qu'il estoit maistre du chœur de son esglise et qu'il ne souffriroit jamais qu'on chiffonnât son esglise. » Jean Artaud, maître peintre à Felletin, dépose que le frère du curé l'ayant trouvé travaillant à ladite ceinture, tout esmu de collère, vint à l'échelle où il étoit et lui dit : « Que fais-tu là, gueu ? Si tu ne descends, je te jeteray du haut en bas, » et en mesme temps renversa un banc sur quel il avoit mis ses couleurs ; et M. de Miomandre étant survenu, le frère du curé « sauta sur luy et luy osta sa perruque, en lui disant : Gueu ! Tu n'as pas de droit icy, relire-toy. Et comme pour lors il survint, au bruit qui se faisoit dans l'esglise, un prestre avec deux menettes, a ce qu'il croit, ils firent retirer le frère dudit curé. »
(*Liasse.*) — 15 pièces, papier
- 1695-1732
- E 666 Plans des villages de Murat, Fres-sanges, Planchaud et Pujudaud, sur lequel est marqué l'emplacement de la Pierre-Sourde, et de la Pierre-Voulhe, limites des justices de ces trois villages : — Requête de Joseph de Miomandre, écuyer, seigneur de la Roche, Ba-nizette, disant que le village de Fressanges dépend de lui en directe serve et justice (1715). — Prestation de serment de René-Joseph de Miomandre, avocat, nommé substitut en la châtellenie royale de Felletin (1746). — Enquête pour René de Miomandre, lieutenant en la châtellenie de Felletin, contre Léonard Roy, commis greffier, au sujet d'un prétendu enlèvement de pièces (1751).
(*Liasse.*) — 30 pièces, papier, 1 plan
- 1708-1751
- E 667 Livre journal de Pierre de Miomandre. — Compte du linge ; — des fournitures faites aux fermiers. — Département des rentes de Saint-Pardoux et du Baneix.
(*Registre.*) — In-4°, 92 feuillets, papier
- 1715-1776
- E 668 Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, déclarant que le village de la Faye-au-Moine est de franche condition, conformément à la reconnaissance faite au seigneur de Saint-Avit, le 19 août 1504, pour Jeanne Lemasson, veuve de Pierre de Miomandre (1768). — Procédure pour Pierre-Joseph de Miomandre, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, conseiller au Grand-Conseil, contre les

habitants du village d'Allemand, paroisse de Banize, au sujet des cens et rentes. — Testament de Joseph-François Masson-Dumas, ancien brigadier de la porte du Roi, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville d'Ussel, demeurant à Paris, boulevard de la Comédie Italienne, par lequel il institue pour légataire universel son neveu, M. de Miomandre de Saint-Pardoux, conseiller au Grand-Conseil, mademoiselle Barbier de Charlus, son épouse, petite nièce du testataire, et Joseph-François Barbier de Charlus, son petit neveu ; il donne à M. de Miomandre, frère de M. de Saint-Pardoux, 2,400 livres de rente (29 mars 1789).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier, 1 cachet

1755-1783

- E 669 MIODEL DE LA MAISONNEUVE. — Procédure au profit de Jean-Baptiste Miquel, seigneur de la Maisonneuve, président de la châtellenie royale de Jar-nages, de Marie-Anne-Élisabeth Duchier, son épouse, fille et héritière de Denis Duchier, receveur de l'entrepôt de Chénérailles et de Gilbert-Guillaume Duchier, procureur fiscal en la justice d'Aubusson, son frère, contre Jean-Baptiste Rousseau, au sujet d'un traité relatif à une créance passé par Denis Duchier avec Jean Renard, le 10 décembre 1743.
(*Liasse.*) — 11 pièces, papier

1769-1775

- E 670 MIRAILLIER (DE). — Contrat de mariage entre Gabriel de Miraillier, écuyer, sieur de Beaulieu, demeurant à Évaux, et Marie Pallot, fille de feu noble François Pallot, élu en l'élection de Combraille et d'Anne Mourellon (1677). — Saisie ordonnée au profit de Marie Pallot, veuve de Gabriel de Miraillier, tutrice de ses enfants, contre Jacques Pallot, sieur du Chier.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier

1677-1717

- E 671 MIREBEAU. — Vente par Antoine Bau-don, seigneur de la Seauve, paroisse de Vallière, à Jean Mirebeau, bourgeois de Felletin, de rentes assises sur le village de la Villatte, paroisse de Saint-Quentin (1594) ; — par le même au même, de rentes assises sur les villages de Cherlonney et de Champmeyroux, paroisse de Poussanges (1594). — Revente de ces rentes par Jean Mirebeau à Antoine Baudon (1595). — Partage fait entre Jean Mirebeau, sieur de Segnimont, Jean Granchier, sieur de la Chassaigne, contrôleur des tailles en l'élection de la Marche, Joseph et Jean Barjon, frères, Jean Couloudon, marchand de Felletin, Léonard et Joseph Jardy, Antoine Thonisson, de Villemonteix, époux d'Antoinette Delavillatte, Léonard Le-faure, de la Villate, demeurant à présent au pont de Robby, de tous les communaux, terres et paschiers à eux appartenant par indivis et situés au ténement de Beaussez, paroisse de Saint-Quentin (1602). — Reconnaissance par laquelle Jean Mirebeau, lieutenant, en l'élection de Bourgneuf, sieur de Cougallan, tuteur des enfants de feu Jean Grangier, de Martin Delavillatte, Léonard Thounisson, Françoise Dubost, veuve de Jean Couloudon, déclarent qu'ils sont tenanciers, des villages de la Villatte, Beauvais, las Mouilleras, et pour ce, devoir à Austregil de Froment, prieur de Felletin, membre de Sainte-Valérie de Chambon, 18 sous argent, 3 émines seigle et 3 émines avoine de rente (1609). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, au profit de Jacques Mirebeau, contre Jacques

Musnier, lieutenant particulier et assesseur criminel en la châtellenie de Felletin, au sujet d'un exécutoire de 10 livres 7 sous (1613) ; — pour Jacques Mirebeau, marchand, contre Antoine Tixier, sieur du Tarderon, procureur du Roi en la police de Felletin, au sujet d'une servitude existant derrière sa maison (1712). — Vente par Léonard Deyrolle, tapissier et marchand de Felletin, à Michel Dechirat, hôtelier et marchand, d'une portion de la venelle de sa maison, au fau bourg de la Font-à-1'Anel (1595).

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1594-1713

E 672 MOLLE. — Vente par Françoise de Laval, veuve de Jean de Montrogon, chevalier, seigneur du Mas de Londat, à Antoine George, seigneur du Puy-Bargeron, paroisse de Lussat, d'une rente de cinq quartons de blé (1774). — Transport par Antoine Deneufville, marchand, à Jean Sementery, marchand de la ville de Belle-garde, de diverses obligations (1774). — Requête adressée au châtelain de Bellegarde, par François Bourderin, maître entrepreneur au village de Crozet-Chevalier, paroisse de Lupersat, contre Silvain Bourasson, aubergiste à Belle-garde, pour avoir été maltraité et traîné par les cheveux, — Défaut contre Gilbert Trépardoux, du village de la Chirade, paroisse de Mainsat, pour François Molle, notaire royal et marchand à Bellegarde. — Lettres adressées à Antoine Molle.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier

1640-1776

E 673 MOMET (DE). — Reconnaissances rendues à Benjamin Barraban et à Anne Momet, sa femme, pour les villages du Coutz, du Puy-sauzet, du Mesnial, de Chastaing, de Noussol, de Reterre et de Pezet, paroisse de Reterre (1589). — Dénombrement pour Michel Douhet, prieur de Dontreix et du Montel, rendu au Roi pour les dîmes qu'il possède dans les paroisses de Dontreix, le Montel, Charensat, Villosanges, Cisternes, Condat et Saint-Avit (1669). — Lots et partage des biens communs appartenant à Hélène Galaix, veuve de Gilbert de Momet, seigneur des Farges, châtelain d'Auzances, Gilbert de Momet, avocat en parlement, Henri de Momet, écuyer, garde du comte d'Artois, François de Momet, vicaire de Saint-Quentin, François de Momet, sieur des Farges et Susanne de Momet (1783), — Reconnaissances des devoirs dus à noble Jacques Momet, sieur de Villetourteix, pour les villages de Saine-baudeix, de las. Courtelladas, dau Sibieux et la Pradas (1768). — Quittance donnée à Jacques Momet, maire de la ville d'Auzances, de la somme de 10 livres, à la décharge de Françoise Bourdeix, veuve de Gabriel Momet, procureur du Roi de l'élection d'Évaux (1712).

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier, 1 cachet

1589-1792

E 674 MONAMY. — Sentence rendue en l'assise tenue par le châtelain d'Ahun, au sujet d'une terre convertie en pré par Guillaume Mérigot, laquelle était en labourage lorsqu'elle lui fut baillée en assence par Antoine Monamy, sieur du Mas du Teil (1557). — Bail à ferme, pour deux ans, par Antoine Monamy, écuyer, agissant au nom de Martial Monamy, curé de Sous-Parsac, du produit des dîmes, offrandes et oblations de l'église de Sous-Parsac, à Pierre Blondeys et Pierre Fichas, prêtres, pour la somme de 10 livres (1564). — Plainte de Jean Monamy, écuyer, seigneur

du Mas du Teil, étant dans la compagnie du maréchal d'Aumont, contre la saisie de son cheval, faite à Ahun (1583). — Prestation de serment d'expert pour Alexandre Monamy, lieutenant en l'élection d'Évaux, contre Paul-Philippe Buxerette, notaire royal (1757). — Vente par Jean-Louis Monamy, chevalier, seigneur de la Courtine et de Mirambel, paroisse de Saint-Remy, à Jean Depradeux, d'une rente de 40 livres (1768), — Prorogation de bail par Paul Monamy de Vialeix, lieu tenant du Roy et commandant de la ville du Quesnoy, frère et héritier d'Alexandre Monamy, au nom de Paul Monamy, son frère.
(*Liasse.*) — 8 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier

1557-1786

E 675 MONDAIN. — Copie de l'arpentement de la paroisse de Saint-Maurice, fait à la requête de Jacques Mondain de Montautre, écuyer, seigneur de la Maison-Rouge, Pierre Poujaud, sieur de la Combe, Joseph Mes-tadier de Villaubert, et autres propriétaires et tenanciers de ladite paroisse, par Antoine Manent, arpenteur royal juré. — (Donné par M. de Seiglière.)
(*Liasse.*) — 1 cahier. 24 feuillets, papier

1725

E 676 MONDION. — Mémoire pour Silvain Mondion et Jean Dupin, fermiers de l'abbaye d'Aubignac, contre Jean Charron et François Prugnat, au sujet de rentes sur le village de Beauvais, appartenant à ladite abbaye.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1744

E 677 MONGIER. — Testament de Gabriel Mongier, sieur de la Malletière, notaire royal à Crozant (1695). — Contrats de mariage de Gabriel Perperot et de Marie Mongier, fille de feu Gabriel Mongier (1700) ; — de Pierre Périot et de Silvaine Mongier (1705). — Procédure pour Joseph Couraud, écuyer, sieur d'Épagne, époux de Marie Mongier, veuve de Pierre Perperot, contre Pierre Mongier, au sujet de la succession de Gabriel Mongier.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier

1691-1707

E 678 MONGONNOULIER. — Vente par François Bra-chet, chevalier, seigneur du Maslaurent à Jean-Joseph Mongonnoulier, praticien, de tous les bestiaux à lui précédemment vendus par Laurent-François de Montsabré, chevalier, seigneur de Cellay, pour la somme de 3,500 livres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1690

E 679 MONTAGU. — Cession par noble François Montagu, receveur et payeur des gages des officiers du présidial de Bourges, à noble Jean Montagu l'aîné, sieur des Granges, président au présidial de Bourges, d'une rente de 775 livres à lui due par

Jacques de Montagu, son frère (1662). — Transaction à ce sujet entre Jean Montagu, écuyer, sieur de Boisroy et Anne-Françoise Thibault (1703).
(*Liasse.*) — 25 pièces, papier

1662-1714

E 680 MONTAIGNAC (DE). — Aveu et dénombrement rendus par Pierre de Roche d'Agoût (*de Rupe de Gulpho*), chevalier, seigneur dudit lieu et du Puy-Malsi-gnat, à Guillaume Arbert, écuyer (*domicellus*), seigneur du Montel-de-Gélat (Montelhii Degelati), pour le château, châellenie et juridiction haute moyenne et basse de la Roche d'Agoût (12 novembre 1359). — Note relative à une transaction entre Lionne de Fournoux, veuve de Jean de Montaignac, Jean et Mathieu, frères (1501) et à une sentence rendue au Monteil, par le lieutenant général de Gué-ret, par laquelle Jacques de Montaignac est maintenu dans le droit de percevoir 9 quartons et demie coupe seigle, etc. (1527). — Aveu et dénombrement rendus par Pierre d'An-lezy, chevalier, seigneur de Chazelles et de Beaulieu en partie, tant en son nom qu'au nom de Toussainte du Mesnil-Symon, sa femme et pour Louis de Courteney, écuyer, Sieur de Bonem et de Beaulieu en partie et pour Charlotte du Mesnil-Symon, sa femme, à François de Chazaron, chevalier, seigneur de Roche d'Agoût, « à genoux, sans esperons et épée dessainte, » pour la dîme de Charron (1529) ; — par le même à Gilbert de Roche Dragon, baron dudit lieu (1534). — Bail de la terre de Beaulieu par Louise de Jaucourt, pour 2,000 livres (1571). — Extrait des registres de la châellenie de la Couture et du Monteil, contenant bail de cens et rentes (1569). — Bail en emphytéose par Gaspard de Montaignac, écuyer, seigneur de l'Arfeuillère, à une société de paysans, de tons les biens qu'il possède à Montesegond (1576). — Vente par Jean-Louis des Lignièrès, écuyer, seigneur dudit lieu, Beaulieu et Vareilles, à Gaspard de Montaignac, écuyer, seigneur de la Couture, l'Arfeuillère, Saint-Yrier, de la seigneurie de Beaulieu, pour la somme de 22,000 livres (1613). — Bail à ferme par Gaspard de Montaignac, baron de Lignièrès, de la terre de la Couture (6631). — Dénombrement rendu par le même à son Altesse royale Mademoiselle, à cause du duché de Montpensier, pour la terre et le château de la Couture, « composé d'un grand corps, de logis, avec trois grosses tours, entouré de fossés, » et pour les rentes qui en dépendent, droit de sel sur tons voituriers menant sel sur le pays de Combraille, à raison de demi-quarton ; rentes sur divers tenanciers de la ville d'Evau ; droit de pêche dans la rivière de Saint-Julien depuis le moulin de Charot jusqu'au pont Desvay (1669).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier

1359-1791

E 681 Vidimus d'une réception d'hommage par Regnand d'Aubusson, écuyer, seigneur de Monteil-au-Vicomte et de Chirac, au profit de Jean de Montaignac, seigneur dudit lieu et de l'Arfeuillère (*Arfoliera*), contenant la mention du repaire de l'Arfeuillère, estimé 15 livres ; du ténement de L'Emanoudière, paroisse de Chavanat ; du ténement d'Alpigniac, paroisse de Banise ; du mas de las Forgeas, paroisse de Saint-Severin ; du mas de Buxière, paroisse de Saint-Pierre-le-Bos (15 mai 1423). — Sentence pour Gabriel de Montaignac, écuyer, sieur d'Estansannes et du Corvet, contre Gabriel Méricot, sieur de Sainte-Feyre et de la Tour-Saint-Austrille (1638) ; — pour César de Montaignac, écuyer, sieur

d'Estansannes et de Corvet contre Jean Martinet, notaire royal, faisant mention du contrat de mariage entre feus Gabriel de Montaignac et Claire Faure, père et mère dudit César de Montaignac, en date du 2 mars 1603 ; — pour le même, contre Gilles Rondeau et contre Jacques Peschant, sieur de Bartignac 1648 ; — pour Renée le Bigot, veuve de César de Montaignac, chevalier, seigneur d'Estansannes, tutrice de leurs enfants, contre Marguerite et Anne de Montaignac, femme de Jacques et de Gaspard Dubotz, écuyers, sieurs du Pontet et de Saint-Pardoux (1654). — Liquidation de rentes en grains pour Pierre de Montaignac, ci-devant fermier de la com-manderie de Tortebesse (1654). — Procès-verbal pour Nicolas de Montaignac, chevalier, seigneur d'Estansannes, conseiller au parlement de Paris, contre Godefroy de Montaignac, écuyer, sieur de Plaigne (1672). — Curatelle de Renée-Marie Le Bigot, mère de Nicolas de Montaignac, pour la reddition de compte de la succession du feu Gilbert Faure, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers : parmi les parents convoqués figurent Gabriel de la Reynie, lieutenant général de la police de la ville de Paris, Joachim de Seiglière, chevalier, seigneur de Boisfranc, trésorier-général de la maison du duc d'Orléans, Charles Renouard, conseiller d'État (1673). — Dépens pour Gilberte de la Roche-Briant, dame d'Aubièrre, veuve de François de Montaignac, chevalier, seigneur de Lignièrres (1678). — Sentence pour Gaspard de Montaignac, chevalier, seigneur de Lignièrres, contre François Matheyron, curé de Saint-Yrieix, au sujet des dîmes et novalles de la dite paroisse (1679) ; — pour Nicolas de Montaignac, conseiller au parlement, contre François Deschamps sieur de Lavaux, docteur en médecine, au sujet d'une obligation de 300 livres, (1692). — Requête pour le même, contre le comte de Buseuil et la demoiselle de Puy-Grenier, sa sœur pour être payés d'une somme de 1,800 livres d'intérêt provenant des sommes principales par eux dues audit seigneur (1694).

(Liasse.) — 24 pièces, papier

1423-1694

- E 682 Enquête faite pour Nicolas de Montaignac, seigneur d'Estansannes et de la châellenie de Chénéraillles, conseiller au parlement, contre François Du-laurler, curé d'Issoudun, au sujet des dîmes et novalles du communal des Tlas : Etienne Deconchon dépose que « l'année dernière, jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, ledit sieur curé d'Issoudun proposa à luy qui dépose de luy signer un traité, par lequel il prétendoit esta-blier qu'il estoit de tous temps en droit de lever la dixme sur le communal des Tlas ; que luy qui dépose luy répondit qu'il ne pouvait signer ledit acte, que cela estoit contre sa conscience, qu'il ne devoit pas mentir pour donner du bien à l'église ; que le sieur curé luy dit qu'il l'en déchargeoit ; que quelques jours après ledit sieur curé luy demanda pourquoy il avoit refusé de signer ledit acte ; que luy qui dépose luy répondit en ces termes : M. le curé, faites-moy voir un commandement de Dieu qui m'ordonne de mentir pour donner du bien à l'église et je signerai ledit aete ; » que ledit sieur curé s'emporta, se mit en colère, et luy dit qu'il estoit un malheureux ; que les festes de Noël ensuivant, s'estant présenté pour se confesser à un prestre que ledit sieur euré avoit employé, il ne voulut pas le confesser et le remit à Pasques, sans luy en dire aucune raison ; — Information ; faite centre le même curé. Pierre Jeyton déclare « que, pendant trois ou quatre années consécutives, ledit sieur Dulaurier a refusé de l'entendre en confession ; qu'il est de notoriété, dans toute la paroisse d'Issoudun, que le sieur Dulaurier exhorte et sollicite ses paroissiens à déposer et

à faire ce qu'il souhaite pour ses intérêts ; que quand on ne veut point y adhérer, il refuse de confesser ceux qui ne veulent pas faire tout ce qu'il lui plaît ; que quand il assiste à la mort ses paroissiens, il tasche de leur inspirer de faire en sa faveur des fondations ou des legats ; qu'il se souvient notamment que ledit sieur Dulaurier fit faire un testament à la femme du nommé Gabriel Mercier, du bourg d'Issoudun, par lequel il se fit faire une fondation au profit de son église et qu'il employa pour témoins une homme décédé dix ou douze ans auparavant » — Jean Deconchon dépose que le sieur Dulaurier luy dit que, s'il levoit la dixme dans les champs des Tlas, comme estant fermier de M. d'Estansannes, il ne le confesserait pas ; que le nommé Lemoine, du village du Concret, à esté pendant plus de trois ans refusé à confession par le sieur Dulaurier, par ce qu'il avait levé la dixme, pour mondit sieur d'Estansannes dans le territoire du Courret ; que ledit Lemoine étant au lit de mort, ledit sieur Dulaurier ne voulut pas le confesser et lui envoya un récollet qui le confessa ; qu'après ce, ledit sieur Dulaurier luy apporta le Saint-Sacrement et qu'ayant de le luy donner, il luy dit, en présence de tous ceux qui avoient accompagné le Saint-Sacrement : « Voilà ton Dieu ! Tu vas le recevoir comme Judas, et si tu vas en paradis, j'irai comme toi, tout chaussé et tout botté ; que le mourant luy respndit qu'il ne se-roit pas damné, et que ce que ledit Dulaurier luy disoit ve-noit de ce qu'il estait en colère contre luy et qu'il luy vouloit du mal. Que dans les prônes il parle souvent de ses procès et exhorte et sollicite ses paroissiens à faire ce qu'il souhaite pour qu'il gaigne. — Pierre Simonnet dédépose qu'ayant fait informer oontre le valet dudit sieur curé, par ce qu'il avoit attenté à l'honneur de sa fille, ledit sieur curé le refusa de confesser aux festes de Pâques ; qu'il en use souvent de mesme a l'esgard de plusieurs de ses paroissiens, lorsqu'il a quelque demeslé avec eux, se prévalant de l'autorité des sacrements pour leur faire faire ce qu'il souhaite. » — Sentence contre le curé d'Issoudun.

(*Liasse.*) — 2 cahiers, 28 feuillets, 8 pièces, papier

1701-1704

- E 683 Procurations de Charles de Gaucourt, sieur de Cluys et de Silvain de Gaucourt, son frère, pour la tutelle de Gabriel-Nicolas-Silvain de Montaignac, fils de feu Nicolas-Claude-Joseph de Montaignac, sieur d'Estansannes et de Marie-Alberte de Gaucourt, ses père et mère, âgé de trois ans et dix mois, leur neveu (1725) ; — de Nicolas de Montaignac, conseiller au parlement de Paris, doyen et premier chevalier de justice de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, grand père de Gabriel-Nicolas-Silvain de Montaignac ; — du cardinal de Bissy, cousin maternel ; — de Françoise-de-Paul Le Fèvre d'Ormesson, intendant général des finances, cousin paternel. — Nomination de Catherine François, Turpin de Crissé, veuve de Guillaume de Gaucourt, marquis de Gluys comme tutrice du mineur de Montaignac, son petit-fils. — Apposition des scellés au château d'Estansannes où est décédé Nicolas de Montaignac, conseiller honoraire au parlement de Paris : Dans la salle, une tenture de tapisserie de Flandre où sont les armes dudit sieur de Montaignac, composée de sept pièces ; dix-huit petites chaises, garnies de tapisserie de la manufacture de la ville d'Aubusson. Dans la chambre haute, une garniture de tapisserie de verdure de la manufacture de la ville d'Aubusson, composée de six pièces ; dans une chambre à main gauche, une ancienne tapisserie à personnages, composée de quatre pièces. Dans une chapelle qui est vis-à-vis la porte du principal corps de logis, un crucifix d'ivoire, un grand tableau, au fond de l'autel et quatre petits tableaux avec des

bordures de bois ; plusieurs chasubles, au bas desquelles sont les armes du dit feu sieur de Montaignac. — Nomination de Charles de Gaucourt, marquis de Cluys, comme tuteur du mineur, de Montaignac, vu le décès de Catherine-Françoise Turpin de Crissé (1729). — Enquête pour Nicolas-Claude-Silvain de Montaignac, au sujet du ténement des Bataillons, au village de Marsanges (1782). — Conventions relatives au mariage entre Joseph-François de Couzié, marquis de Couzié et Hélène-Magdelaine de Montaignac, fille d'Antoine, comte de Montaignac et d'Antoinette de Lastic (1787).

(*Liases.*) — 29 pièces, papier

1703-1787

E 684 MONTBOISSER (DE). — Avertissement de droit pour Michel-Denis de Monthoisser-Canillac, Beau-fort, chevalier, marquis de Pont-du-Château, brigadier des armées du Roi, contre Gaspard Courcellas, marchand contre les prieur et religieux du Moutier-d'Ahun, Jean-Gallien de Turenne, chevalier, seigneur d'Aubepeyre, Joseph de la Val d'Izere, commandeur de Maisonnisses, Jacques et Antoine du Pouget, frères, écuyers, seigneurs d'Evaux et de la Peschade, au sujet de la vente par lui faite conjointement avec Geneviève Ferrand, son épouse, à Jacques-André Jupille, des terres du Monteil-au-Vicomte et de l'Arfeuillère, par acte du 15 octobre 1719 ; — contre Aubusson Delaborie, vicaire de la vicairie de Sainte-Madeleine.

(*Liase.*) — 146 pièces, papier

1742-1743

E 685 MONTEZERT. — Transport par Pierre Luquet, à Amable Delachèze, marchand, d'une rente de 19 livres. — Inventaire des meubles d'Amable Delachèze, marchand, habitant du faubourg de Bas-de-Ville de Belle-garde, paroisse de Saint-Silvain (1758). — Requête de François Montezert, marchand tapissier, garnisseur, veuf de Marie Delachèze, contre la demoiselle Delaignard et contre les héritiers Delachèze.

(*Liase.*) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier

1784-1786

E 686 MONTGRU (DE). — Opposition par François de Montgru, écuyer, seigneur de Chassain, fils et héritier de Symphorien de Montgru, écuyer, sieur de Crouzat, aux criées des biens de feu Antoine des Brandons, écuyer, sieur du Chirou (1606). — Contrats de mariage de François et Jehan de Beaufort, enfants d'Antoine de Beaufort, écuyer, sieur de Lavault-Gratton, le Monteil, Segondat et la Maisonneuve, avec Marguerite Durat et Gabrielle et Catherine de Trigonnaut, filles de feu Gaspard de Trigonnaut, écuyer, sienr de la Roche et de la Cour et de Jeanne de la Faye (19 nov. 1631). — Vente par Antoine de Beaufort, écuyer, sieur de Segondat et du Monteil, à Jeanne de Malle-ret, femme de Bernard du Johannet, écuyer, sieur de la Rue, de la maison noble de Segondat, composée d'un pavillon, consistant en chambres basses, hautes, etc., située en la paroisse du Compas, tenue en fief de son Altesse, à cause de la châellenie de Sermur, plus deux domaines situés audit lieu, deux étangs et deux moulins, pour la somme de 3,553 livres (1636) ; — par le même à François de Mongru, écuyer, sieur de Cbassain, résidant au lieu noble du Chier, paroisse de Saint-Avit de Tardes, de la terre et seigneurie de Segondat et dépendances, pour la somme de 8,000 livres (1637). —

Ratification de cette vente par François de Beau-fort, écuyer, sieur des Vergnes (1639). — Constitution de rente par Jean de Beaufort, écuyer, sieur de la Nouzière et de la Siouve, pays de Bourbonnais, à Françoise de Saint-Julien, veuve de François de Beaufort (1639). — Bail judiciaire de la terre de Segondat (1656). — Aveu rendu à Anne-Marie-Louise d'Orléans, vicomtesse de Brosse, duchesse de Montpensier, par Antoine de Montgru, écuyer, seigneur du Chassain et de Segondat, pour la seigneurie de Segondat, à cause de la baronnie de Sermur (1670) ; — au duc d'Orléans, duc de Montpensier, par Antoine de Montgru, écuyer, pour la seigneurie et le château de Segondat, au devant duquel sont deux tours, avec chapelle et colombier (1698).

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier

1606-1696

E 687 MONTMARTIN. — Contrat de mariage entre Jean Montmartin, laboureur, de Saint-Sulpice-le-Donzeil et Marguerite Lavaud.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin

1736

E 688 MONTMORENCY (DE). — Terrier de la seigneurie de Saint-Plantaire, fait à la requête de François de Montmorency, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire de Notre-Dame du Bouchet, prieur commendataire de Saint-Romain-de-Brou, seigneur de Charsonville, Châteaubrun, les Chirons et Paray, pays de Berry. — Déclaration des habitants de Saint-Plantaire déposant que, en ladite seigneurie, il y a toute justice, haute, moyenne et basse, pour l'exercice de laquelle il y a sénéchal, lieutenant général, prévôt, sergent et autres ministres de justice, et qu'audit lieu de Saint-Plantaire, « y a gibet patibulaire, et ont ouy dire à leurs anciens qu'il y avoit fourches patibulaires, à trois pilliers. *Item*, que ledit seigneur de Saint-Plantaire a, audit lieu, droit de viguerie sur tous les hommes et sujets de ladite et justice, et sont tenus prendre leurs aulnes et mesures dudit seigneur. *Item*, que audit lieu, y a une maison basse et haute, couverte à thuille, en laquelle on emprisonne les délinquants ou autres, pour debtes ou autrement. » (Donné par M. le vicomte de la Celle.)

(*Registre.*) — *In-folio*, 158 feuillets, papier

1621-1624

E 689 MONTMORT (DE). — Extrait de l'arrêt de décret du 25 mars 1694 de la seigneurie du Dognon, paroisse de Châtenet, consistant en une vieille mesure de château tombée en mines et de la baronnie de Murat, paroisse de Saint-Dizier en Poitou, adjudgées à Jean Vidaud, écuyer, seigneur de Bosvigier et du Barrier et à Jean Chaud, seigneur de la Chassigne (1694) ; — du partage des terres et seigneuries du Dognon et de Murat entre Jean Vidaud et Jean Chaud (1657). — État des dîmes inféodées appartenant à François-Remond de Montmort, lieutenant général des armées du Roi. — Procès-verbal de visite dressé par la municipalité de Saint-Dizier.

(*Liasse.*) — 5 pièces, papier

1694-1792

- E 690 MONTROGNON (DE). — Modification du bail des fruits du château de Mainsat et des métairies en dépendant, appartenant à Jean de Montrognon, écuyer, seigneur de la Combe, saisis à la requête de Joseph de Fri-con, écuyer, seigneur de Parsac (1694). — Transaction entre Jean de Montrognon, chevalier, seigneur de la Combe et de Mainsat, et Jean-Benoît de Fricon, chevalier, seigneur de Parsac, baron du Leyrit et de Gouzon et Isa-beau de Fricon, sa sœur (1705). — Exploit pour Jean de Montrognon, tuteur de la fille mineure de Benoît de Fricon, contre Marie-Antoinette Leclerc de Coulenne, veuve dudit de Fricon et à présent femme de Guillaume de Frai-gne, écuyer (1711).
(*Liasse.*) — 9 pièces, papier. 1694-1711
- E 691 MORAS (DE). — Caution en garantie donnée par Jean et René de Moras, père et fils, chevaliers, seigneurs de Chamborant et de la Tour, demeurants au château de Chamborant en Poitou, à Annet Dumont, chevalier, seigneur du château de Lage, pour la somme de 1,700 livres (1665). — Requête pour Nicolas de Moras, écuyer, seigneur de Grandpré, lieutenant dans le régiment de la Marine, étant de présent en garnison à Lille en Flandres, demandant à faire mettre à exécution la cession à lui faite par Jacques de Moras, écuyer, seigneur de La-vaux de Blansac, garde du corps de Sa Majesté, en qualité d'héritier de Marie de Villelume, d'une créance à prendre sur l'hérédité de Jacques de Villelume, chevalier, seigneur des Bâtiments et de Montcocu, lieutenant des gardes du corps du Roi (1691). (Donné par M. Tandeau de Marsac).
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier 1665-1691
- E 692 MOREAU. — Obligation de cheptel souscrite au profit de noble Pierre Moreau, sieur du Riz et de la Font-Saint-Martin, conseiller au présidial de la Marche, par Guy Berchoux, laboureur à Colondannes (1650). — Contrat de mariage entre Étienne Moreau, fils de feu Joachim Moreau et d'Antoine Beauregard et Anne Segretain fille de Jean Segretain et de Marguerite Seguy (1653). — Procédure pour noble François Moreau, sieur du Riz, conseiller au présidial de la Marche, contre Françoise Seiglière, femme de noble Léonard Bourgeois, procureur du Roi audit siège (1682) ; — pour Étienne Moreau, sieur de la Grange, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville d'Ahun, contre Jacques Austrille et Louise Lajoix (1702).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier 1630-1789
- E 693 MOREL. — Procès-verbal d'évaluation d'une rente en grains pour Mathieu Morel, seigneur de Chabanne et de Saint-Léger, président au présidial de Limoges, héritier de feu Pierre Morel, son père, contre Mathieu Ramigeon, procureur fiscal de la baronnie de Fro-mental (1704). — Sentence pour Martial Morel, baron de fromental, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Limoges, curateur de Jean-Joseph Chaud, seigneur du Dognon, fils et héritier de feu Jean Chaud et autres, contre Louis de Saint-Georges, écuyer, seigneur de

Peyrusse, fils de feu François de Saint-Georges, petit-fils de Jacques de Saint-Georges (1744).

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1709-1744

- E 694 MORIN. — Échanges d'héritages entre Jean Dechabanne, marchand, demeurant au bourg de Lour-doueix-Saint-Michel et Jean Morin, laboureur (1579). — Sentence rendue en la justice de Fresselines, pour Jean de Bonneval, contre Jean Morin (1623). — Procédure entre Léonard Morin, docteur en médecine, demeurant en la ville de Saint-Léonard et Jacques, Chabonaud, du village de l'Age-Peyramont (1776).

(Liasse.) — 18 pièces, papier

1579-1779

- E 695 MORIZOT. — Lettres du marquis de La Roche-Aymon à M. Morizot, avocat à Paris, au sujet de la gestion de ses affaires : « Que pensez-vous du remboursement des dixmes ? Cet article m'inquiète, étant un objet bien important pour moi. Je voudrais bien en tenir 20,000 livres, pour acheter ici un domaine qui est en vente. Certainement je n'achèterai pas pour un sol de biens du clergé, n'y ayant pas confiance, quoique tout le monde les achète, dans ce pays-ci, un prix fol. » (1731.)

(Liasse.) — 8 pièces, papier ; 2 cachets

1783-an III

- E 696 MORNAY (DE). — Criées des biens de Jean de Mornay, écuyer, seigneur dudit lieu, à savoir, le lieu noble de la Chassigne, consistant en maison et châtel, situés à Bonnat et le lieu noble de Bournat, même paroisse (1668). — Réception de caution pour François de Mornay, chevalier, seigneur de Bonnat, contre Jean Joubert de la Bastide, chevalier, seigneur de Villechiron (1728). — Affirmation de compte pour Barbe de Mornay, veuve de Charles de Noblet, chevalier, seigneur de Tercillat, fille et seule héritière de feu François de Mornay.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1668-1732

- E 697 MOSNIER. — Donation par Jacques Mosnier, marchand tapissier, natif de Felletin, demeurant à Nîmes, à Gasparde Mosnier, veuve de François Chireix et à Françoise Mosnier, femme de Jacques Chireix, de la ville de Crocq, ses sœurs, de tous ses biens (1587). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, pour Léonard Mosnier, docteur en médecine, mari d'Anne Ledrac, au sujet d'une obligation souscrite par noble Jean-Baptiste Bourgeois, écuyer, seigneur de Masforeau et par Antoine Bourgeois, écuyer, sieur de Saint-Christophe, frères (1653). — Information pour Jean Mosnier, sieur des Vergnolles, greffier de la prévôté de Saint-Vaury, au sujet d'une querelle relative à la possession de la châtaigneraie du Bou-chaud (1686). — Sentence de la sénéchaussée de Limoges, pour Jean Mosnier, bachelier en théologie, curé de Saint-Vaury, fils de Michel Mosnier, condamnant Léonard Guas-non, docteur en médecine, mari de Marie

- Mosnier, à lui payer 500 livres sur la succession de Guillaume Mosnier, son aïeul (1704).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier
1587-1704
- E 698 MOTTAS. — Sentence arbitrale du lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche, au profit de Léon Mottas, bourgeois de Felletin, au sujet des créances hypothécaires dues par François Barjon, sieur du Mas-Galiard, tuteur des enfants mineurs de Claude Meusnier, sieur de Fressanges.
(*Liasse.*) — 5 pièces, papier
1683
- E 699 Mourus. — Constitution par Benjamin Moufle d'Angervilie, receveur des tailles en l'élection de la Marche, à sœur Jeanne Cartier, fille majeure et novice en la communauté des sœurs de l'Instruction chrétienne de Guéret, d'une rente de 40 livres, moyennant la somme de 800 livres, provenant des deniers de la dame Cartier, sa sœur, épouse du sieur Dumoutier, chef du gobelet de la Reine, et d'autre demoiselle Marie Cartier, sa sœur (1733). — Inventaire des meubles de Benjamin Moufle : trois pièces de tapisserie d'Auhusson ; quatre tableaux de cadre doré (1643). — Transaction entre sœur Jeanne Cartier, supérieure des sœurs de la Croix de Guéret, poursuivant la saisie réelle d'une maison dépendant de la succession du sieur Moufle, receveur des tailles de cette ville, Jean-Alexandre Couturier, prêtre, prieur de Guéret, archiprêtre de Saint-Sulpice-le-Guérotois, opposant à ladite saisie, J.-B. Chorllon des Rioux, conseiller au présidial, J.-B. Gentil-Duvernet, avocat en la cour, Pierre Cartaud, avocat en parlement, Pierre-Annet Bergier, notaire royal et procureur, fondé de pouvoirs de Jacques Masson de la Salle, garde de la porte du Roi (1752).
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces papier
1733-1752
- E 700 MOULIN (DU). — Production de Gé-déon de Pontcharaud, sieur du Faud, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers, contre Jean Vrignaud de Richefort, prieur de Naillac, au sujet des dîmes de ladite paroisse, (1761) ; — pour René du Moulin, écuyer, seigneur de Contancerie, l'un des cheuau-légers de Sa Majesté, contre Marc-Antoine Rieublanc Dubost, chanoine de Saint-Martial de Limoges, promoteur général du diocèse et prieur de Saint-Médard de Naillac (1773) ; — pour le même, contre Jacques de la Louë, chevalier, seigneur du Masgelier (1778).
(*Liasse.*) — 21 pièces, papier
1761-1780
- E 701 MOULINIER. — Bail à moitié fruits par Jean-Joseph Moulinier, avocat du Roi au bureau des finances de Limoges, de la métairie d'Arduanne, au bourg de Salagnat, pour la somme de 967 livres (1753) ; — par la même, de la même métairie, pour la somme de 1,072 livres (1768).
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1753-1768

- E 702 MOUNICAT. — Procès-verbal pour François Mounicat, mari de Françoise de Fricon, contre les habitants du village de Callière, paroisse de Mortroux. — Déposition de Toussaint Grandpré, précepteur, demeurant au village des Grosclas, paroisse de Pouligny, qui déclare « que restant dans le chasteau de Mourteroux, en qualité de précepteur du fils dudit Mounicat, a esté commander le bian et qu'il l'a veu faire tontes les semaines et a ouy dire que les dits habitans du village de Callière doivent la vinade et qu'ils doivent une poule par feu. » — Enquête pour procéder à la séparation de biens de François Mounicat d'avec Françoise de Fricon, sa femme (1728). — Sentence contre Annet Chaise, curé de Mortroux, au sujet des dîmes (1730). — Renonciation pour Françoise de Fricon à la succession de Charlotte de Poyenne, veuve de Fiacre de Fricon. — Nomination d'experts pour les réparations des bâtimens de la seigneurie de Mortroux (1749).
(*Liasse.*) — 11 pièces, papier
- 1727-1752
- E 703 MOUNOT. — Extrait du contrat de mariage d'Etienne Souvaneau et de Marguerite Mou-not (1686). — Constitution de dot par Léonarde Desardillier veuve de Pierre Souvaneau à Marie Souvaneau, sa fille, future épouse d'Aimé Mounot, marchand du bourg de Saint-Hilaire-le-Château.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier
- 1686-1703
- E 704 MOURELLON. — Quittance de Léonard Tixier, au profit de Léonard Mourellon (1623). — Bail à ferme par Gilberte de La Roche-Aymon, veuve de Re-gnaud Mourellon, notaire royal à Saint-Avit-de-Tarde, des dîmes qui lui appartiennent en la paroisse de Saint-Maurice (1628).
(*Liasse.*) — 5 pièces, papier
- 1623-1702
- E 705 MOURIN D'ARFEUILLE. — Commandement fait à Jeanne d'Arfeuille, femme de Joseph de Fricon, écuyer, seigneur de Parsac, de payer à Charles-François d'Arfeuille, écuyer, chevalier, seigneur dudit lieu, paroisse de Beaumont-les-Felletin, la somme de 300 livres qu'elle lui doit (1693). — Refus de payement par Philibert Barton, écuyer, chevalier, seigneur de Massenon. — Transaction entre Yves Mourin, comte d'Arfeuille, seigneur de Néoux, le Chalard, capitaine de dragons, demeurant an château d'Arfeuille et Annet-Jean Mourin, chevalier d'Arfeuille, garde du corps du Roi, demeurant au château du Monteil, paroisse de Lupersac, son frère, au sujet de la succession de leur père (1779). — Obligation de 23,693 livres souscrite par François-Annet Coustin de Masnadaud, comte d'Oradour, exempt des gardes du corps de Monsieur, gentilhomme de sa chambre, demeurant ordinairement au château de Sazeirat, paroisse d'Arrênes, tant en son nom qu'au nom de Marie-Anne-Philippe de Saint-Viance, comtesse d'Oradour, son épouse, au profit d'Isaac-Alexandre Montault, marchand bijoutier à Paris, place Dau-phine (1780). — Quittance donnée par Pierre-Louis-Catherine Mourin, baron d'Arfeuille, officier au régiment royal, demeurant au château de la Guierche, paroisse de Saint-Hellin en Bretagne, à Yves Mourin, comte d'Arfeuille, chevalier, seigneur de Néoux, le Chalard, Sainte-Feyre-la-Montagne,

- Billy, Louzat et du marquisat de Saint-Maixant, capitaine de dragons : 1° de la somme de 6,297 livres, pour sa part et portion de la succession de feu Anne de Boutiviergue, sa mère ; 2° de 2,000 livres, à compte du principal de la légitime à lui constituée par feu Charles-François Mourin, baron d'Arfeuille, son père (1775). — Vente par Jean-Louis de Malleret, marquis de Saint-Maixant, maréchal de camp et par Marie Catherine Parseval de la Brosse, son épouse à Yves Mourin, comte d'Arfeuille, de la justice, haute, moyenne et basse de Saint-Alpinien et Beauger, droits honorifiques dans les deux églises desdites paroisses, et des cens et rentes, droits de composition des villages de Chaussidou, paroisse de Saint-Maixant, village et monlin des Moulières, villages de la Bussière, Jaussane, Saint-Auperien, autrement Saint-Alpinien etc., pour la somme de 96,707 livres (1783). — Certificat de résidence délivré à Pierre-Louis-Catherine Mourin d'Arfeuille, par la municipalité de Saint-Helen, district de Dinan (1792).
(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier
- 1693-1792
- E 706 Etat des gages des gens de la maison d'Yves Mourin d'Arfeuille : Doumet, 28 écus par an ; femme de chambre, 30 écus ; cuisinière, 75 livres ; laquais, 20 écus ; garde, 40 écus ; marmiton, 48 livres ; vachère, 18 francs ; bergère, 18 francs ; servante de peine, 24 francs, gouvernante, 43 francs ; maître de musique, etc.
(Liasse.) — Cahier, 33 feuillets, papier
- 1743-1790
- E 707 MOUSSARD. — Testament de Léonard Mous-sard, du village de Masvoudier.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
- 1647
- E 708 MOUTON. — Contrat de mariage entre Pierre Darfeuille, marchand, du Pont-de-Roby, paroisse de Saint-Quentin et Françoise Bezut, fille de Claude Bezut, praticien (1719) ; — entre Pierre Collas, fils de Marien Collas, maître tapissier et Françoise Darfeuille, veuve de Claude Laschamps (1727) ; — entre Pierre Mouton, charretier et Françoise Collas, fille de feu Pierre. — Donation par Pierre Darfeuille à Françoise Collas, femme de Pierre Mouton (1781).
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier
- 1719-1790
- E 709 MOUTY. — Dépôt au greffe du bilan de Claude Mouty, marchand de bœufs, du village de Cronseix, paroisse de Saint-Merd-la-Breuille.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
- 1787
- E 710 MURAT (DE). — Procès-verbal dressé par Jean Landon, licencié ès-lois, lieutenant-général en la châtellenie de Montluçon, de la remise faite à Gilbert de Chappon, écuyer, sieur de Vongon, an nom de Claude de Murat, écuyer, seigneur de Viersat, de la somme de 139 écus 20 sous (23 décembre 1585). — Sentence rendue en la sénéchaussée de Bourbonnais, contre les enfants mineurs de Claude de Murat,

écuyer, sieur de Viersat, les condamnant à payer la somme de 1,600 livres à Charles de Laboul-laie, chevalier, seigneur de Montgeorges, mari de Gilberte de la Souche, sa femme, héritière du feu sieur de Montgeorges et de François de la Souche, fille dudit seigneur.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1585-1628

- E 711 NABEIRAT. — Vente par Annet Beaulne, chanoine d'Herment, curé de Saint-Maurice, à Mathieu, Catherine et Michel Ducros, laboureurs, habitants du village du Cros, paroisse de Saint-Maurice, d'un ténement sis au village de la Besse, paroisse de Saint-Maurice, mouvant de la commanderie du Nabeyron (1567) ; — par Mathieu, Catherine et Michel Ducros, à Simon Nabeirat, procureur, du village de Maignat, habitant du village de Meoze, paroisse de Saint-Auradour-de-Chirouze (*sic*), du même domaine.

(*Liasse.*) — 3 pièces, papier

1567

- E 712 NADAUD. — Notes relatives à l'hommage de la seigneurie de Nouzerolles, rendu au seigneur de Malval, par Jacques de Chabannes ; — à la vente de ladite seigneurie par Jacques de Chabannes, vicomte de Saviny et du Préau, à Fiacre Nadaud (1685) — Sentence rendue en la sénéchansée de la Marche, au sujet d'une créance due à Charles Nadaud (1633). — Présentation du compte de tutelle des enfants de feu Antoine Nadaud (1633.) — Acte de certification des biens des enfants de feu Louis de Bridiers, écuyer, sieur de Fournoux et de Charlotte de Noblet, pour Charles Nadaud, sieur de Val-lette (1637). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche pour Pierre Nadaud, sieur de la Villetelle, contre François Thomas, condamné à lui payer la somme de 80 livres (1639). — Lettres de bénéfice d'âge pour Annet Nadaud, juge de Moulinneuf, et Etienne Nadaud, chanoine de la Chapelle-Taillefert, curé d'Anzéme (1693). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, pour René Nadaud, sieur des Ecures et Marguerite Gerouilhe, sa femme, contre Charlotte Bonneau, veuve de Gabriel Gerouilhe, au sujet de la dot de Marguerite Gerouilhe (1699). — Requête pour Etienne Nadaud, sieur des Ecures, avocat en parlement, demeurant au lieu noble des Ecures, paroisse de Glénic, au sujet d'une saisie de ses meubles faite par Martial Cyallis, huissier et par plusieurs habitants de Guéret, « après avoir à coups de coignée rompu et brisé les portes d'entrée de ladite maison, fait conler les verroux avec bayonnettes, forcé et fracturé les serrures de deux armoires et d'un coffre et avoir enlevé tous ses effets, titres, papiers et argent, bijoux, argenterie, dis vaches ou velles, une jument et un poulain. » (1733.)

(*Liasse.*) — 23 pièces, papier

1613-1744

- E 713 NABBONNE (DE). — Contrat de mariage de Philippe-Louis-Christophe-Innocent, vicomte de Narbonne, capitaine de dragons au régiment de la Reine, fils aîné mineur de Jean, comte de Narbonne, maréchal de camp, commandant dans le haut Languedoc, premier gentilhomme de la chambre de l'Infant, duc de Parme et de Françoise de Chalus, comtesse de Narbonne, dame d'atour de Madame Adélaïde de France, avec Antoinette-Claudine de La Roche-Aymon, fille d'Antoine-Louis-

François, comte de La Roche-Aymon, maréchal de camp, marquis de Mainsat, comte de Châtelus et d'Humes et de feu Françoise-Charlotte de Bidal d'Asfeld (1771).

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1771

- E 714 NAVIERES. — Quittance donnée par Léonard Navières, procureur du Roi en l'élection de Bour-ganeuf, à dom Léonard Brunier, abbé de Saint-Augustin de Limoges et à dom Joseph Avril, prieur de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, de la somme de 465 livres, moitié de celle de 930 livres, à lui déposée par feu Mathieu De-lestang, domestique de ladite abbaye (1743). — Hypothèque donnée par J.-B. Maureil-Benoît Navières des Gouttes, procureur du Roi en l'élection de Bourganeuf, pour une rente au capital de 5,000 livres, constituée par feu Mathieu Delestang, au profit des religieux de Saint-Sauveur de Servières-les-Angers (1788). — Transaction entre Léonard Navières, seigneur du Treuil, bourgeois et négociant, demeurant à Limoges, héritier de feu Léonard Ducloup, curé de Saint-Goussaud, et la fabrique de ladite église (1753).

(*Liasse.*) — 3 pièces, papier

1743-1786

- E 715 NESMOND (DE). — Mémoire de Jehan Nesmond, châtelain de Guéret, contre Christophe Garron, élu en l'élection de la Marche, pour faire ôter les bancs par lui mis au devant de l'autel Sainte-Catherine, et pour faire déclarer que ledit Nesmond a droit de sépulture ès tombeaux des Billons étant au devant dudit autel, comme un de la famille des Billons, et droit de patronage de la vicairie de Sainte-Catherine, appartenant à noble Albert de Billon, écuyer, sieur de la Puisgue et de la moitié des baillies de Saint-Sulpice et de Sainte-Feyre : « Il y a cent ans et plus que, en cette ville, vivoient deux frères, de ladite maison des Billons, qui jouissoient desdits droits de patronage et sépulture, assavoir Pierre de Billon qui estoit l'esné et M Philippe de Billon qui fust depuis secretaire et trésorier du comte de la Marche. Ledit Pierre de Billon qui avoit sa maison à la halle de ceste ville, où paraissent encore les armes de ladite maison, n'eut point d'enfans masles ; ainsi délaissa deux filles seulement et entre autres une, nommée Estiennette de Billon, mariée avec feu Simon Nesmon, sieur de la Grange-Nesmon. Dudit mariage est descendu deffunct Joseph Nesmon. » — Marché fait par noble François Nesmon, sieur de la Betouille, conseiller au présidial, et Isaac Chorllon, sieur des Rioux, fabriciens de l'église de Guéret, avec Louis Courty, menuisier, pour faire le bas et le haut de la sacristie de ladite église (1659). — Réception de la déclaration faite au terrier du Roi, par Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, président à Guéret (1680). — Bref de dispense de parenté au 3^e et 4^e degré, accordé à Étienne Nesmond et à Anne Boëry, pour contracter mariage (1681).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier

1659-1681

- E 716 Enquête de séparation de biens pour Anne de Nesmond, contre Gabriel de Courtilles, écuyer, sieur de la Chapelle (1715). — Enchère des biens de Jean-Joseph Cousturier, sieur de la Chapelle, élu en l'élection de la Marche, saisis à la requête de Henri de Nesmond (1732). — Sentence pour Guillaume de Nesmond,

sieur de la Betoulle et pour Gilberte et Silvaine de Nesmond, contre Denis Bonnet et Anne de Courtilles, sa femme (1748).

(Liasse.) — 17 pièces, papier

1715-1748

- E 717 NEVEU. — Transaction entre J.-B. Neven, marchand, du bourg de Pontarion en Poitou, et Michel Royère, notaire royal, du village de Chasselines, paroisse de Saint-Michel-de-Vesse, au sujet du titre et office de notaire dont était pourvu François Neveu, père de J.-B. Neveu, lequel tombé aux parties casuelles avait été relevé par Marie-Anne Royère, son épouse, qui dans la suite en avait revêtu ledit Michel, son frère, pour l'exercer jusqu'à la majorité de son dit fils.

(Liasse.) — 7 pièces, papier

1786-1789

- E 718 NEYRAUD. — Testament de Pierre Durnel, tailleur d'habits du bourg de Châtelus, qui étant près de partir pour le service de Sa Majesté, donne le tiers de ses biens à René Chaussard, chirurgien de Châtelus, son oncle (1690). — Procédure pour Marguerite Chaussard, veuve de Jean Neyraud, contre Anne Duchiron.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier

1690-1702

- E 719 NICARD. — Assignation donnée à la requête de Jeanne-Flavie de Vèrtamont, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Règle, à Pierre Constant le jeune, pour le contraindre à se désister de la jouissance des deux domaines de Vieilleville, paroisse de Moissanes, échus à ladite abbaye, par droit de mortaille, par suite du décès de François Trompaudon, écuyer, sieur du Rouzaud, mort sans enfants ni héritiers communs. — Production pour Marie Nicard, veuve de Pierre Constant, au sujet du même procès. — Contrat de mariage de François Nicard, fils de François, marchand, du Pont-de-Noblet, paroisse de Saint-Martial, avec Elisabeth Latreille du Pontaire, fille majeure de Jean Latreille, avocat (1736). — Testament de Marie Nicard de la Mazière, fille majeure, par lequel elle lègue à Marthe Nicard, sa nièce, fille d'Étienne Nicard, la somme de 600 livres ; à François Nicard, son frère cadet, la jouissance de sa part du domaine de Chénous, paroisse de Royère (1778) ; — d'Étienne Nicard de la Mazière, marchand.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier

1724-1778

- E 720 NICHON. — Constitution par Léonarde Rousseau, à André et Silvain Nichon, marchands du village de la Viergne, paroisse de Bussière-Dunoise, d'une rente de 10 livres (1763) ; — par la même aux mêmes, d'une rente de 22 livres ; — d'une rente de 4 livres 16 sous. — Amortissement de ces rentes par Léonard Pichon, sieur de Linard, chirurgien, demeurant au château de la Breuille, paroisse d'Anzême (1773).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier

1765-1773

- E 721 NICOLAON. — Compte rendu par Jean Choppy, notaire à Chénérailles, à Gilbert Nicolaon, de l'administration des biens de Catherine Nicolaon (1640). — Monitoires obtenus par permission du châtelain de la justice de Monneyroux, au sujet du recel d'une partie des meubles de feu Jean Nicolaon, chirurgien du bourg de Clugnat.
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
1640-1676
- E 722 NIGON. — Jugement rendu en la sénéchaussée de la Marche, pour Michel Nigon, sieur des Châtres, lieutenant criminel en l'élection de la Marche, contre Philippe Gallet, écuyer, sieur du Quéret, pour le paiement d'une somme de 38 livres (1641). — Mémoire des obligations dues à Étienne Bourgeois. — Bail à ferme pour Michel Nigon, d'une métairie appelée des Penot, située à Chignaroche, paroisse d'Anzême, pour la somme de 120 livres (1651). — Quittances données par les syndics de la communauté des prêtres de Guéret à Antoine Roche-rolles, sieur de Saint-Laurent, assesseur en l'élection de la Marche, de sa part de la rente de 60 livres léguée par feu Michel Nigon. — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, pour Jeanne de Vertamont, abbesse de la Règle, contre Claude Collas, tuteur des enfants mineurs de feu Antoine Boëry, assesseur au présidial, au sujet de la ferme de l'aumônerie de Saint-Vaury (1653). — Requête pour Gilberte Niveau, veuve de feu Nicolas Nigon. — Production pour Gilberte Niveau, contre Anne Dissandes, veuve de Michel Nigon ; — pour Marie Nigon, intimée, contre J. B. Chorllon, sieur de Saint-Léger.
(*Liasse.*) — 95 pièces, papier
1641-1701
- E 723 NIORT. — Obligation d'une somme de 4 écus, souscrite par Jean Delardillier, du Breuil, paroisse de Sainte-Feyre, au profit de Biaise Niort, marchand (1582). — Condamnation de Jean Bouard, archer, à payer à Jean Niort, huissier, une obligation par lui souscrite le 18 février 1664). — Procès-verbal pour Anne Eslion, veuve de Jean Niort, contre Antoine Pineau, marchand (1699). — Testament de Jean Bouard le jeune, sieur de Gorce, étant au service du Roi, dans la compagnie de grenadiers de M. de la Motte, par lequel il donne à Léonard, son frère, de Guéret, la moitié de l'office d'archer de cette ville ; à Isaac, Etienne, Anne et Renée Niort, frères et sœurs, ses cousins et cousines, le tiers de ses biens (1699). — Procédure pour Etienne Niort, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Cambrésis et pour Marie Niort, ses sœurs, contre les héritiers de Léonard Bouard.
(*Liasse.*) — 61 pièces, papier
1582-1725
- E 724 Dépens pour Silvain Niort, marchand, contre Anne Robert, veuve de Jean Niort (1728). — Requête pour André Niort, au sujet de l'adjudication par droit de commise des biens en serve condition acquis par son père (1757). — Apposition des scellés à la maison de feu Jean Niort, receveur des émoluments de la chancellerie présidiale, légataire du tiers des biens d'Alexis, Marie et Antoinette Niort (1775).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier
1728-1778

- E 725 NISARD. — Quittance donnée à Jean Dissandes receveur des consignations de la province de la Marche, de la somme de 52 livres, retirée par Denis Nisard, marchand du bourg de Villard et par Léonard Ducourtioux dit la Poussière.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1742
- E 726 NIVEAU. — Exploit fait à la requête de Jean Niveau, sieur de la Mongie, contre le sieur Rousseau, de la Chapelle Taillefert (1621). — Défaut pour Antoine Niveau, sieur de Villedary, époux de Marie Villadier, contre Gâbrielle Chabridon, veuve de Charles Villadier (1697). — Sentence pour J.-B. Niveau, notaire royal, marchand, contre le sieur Boutaud, avocat (1773).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier
1621-1773
- E 727 NOBLET (DE). — Transaction entre Marie de Feydit, femme de Charles de Noblet, écuyer, seigneur de Tercillat, Saint-Paul et Malville et François Feydit, son frère, au sujet de la succession de ses père et mère (1660). — Entérinement des lettres de rescision obtenues par Antoine de Noblet, écuyer, sieur du Puy et Marie de la Celle, son épouse, contre Etienne de la Celle, écuyer, sieur de Puy-Guillon (1694). — Apposition de scellés au château de Mornay, après le décès de Charles de Noblet, écuyer, seigneur de Tercillat, mari de Barbe de Mornay, en présence de Silvaine Ajasson de Grandsaigne, veuve de François de Mornay, écuyer, belle-mère du défunt (1731). — Enquête pour Gabrielle de Duras, veuve de Charles de Noblet, chevalier, seigneur de Saint-Paul et de la Celette, au sujet des limites de la brande de Corbillon. — Dépens pour la même, Contre J.-B. du Teiller, écuyer, seigneur de Monseau (1749). — Reconnaissance rendue par les habitants de Montservier, paroisse de la Collette, à Gabrielle de Duras (1751). — Bail à ferme par François de Noblet, chevalier, seigneur de la Cellette, de la baronnie de Feydit en Auvergne, du moulin de Villebertaud, paroisse de Notre-Dame de Pouligny, en pleine justice de la Cel-lette, pour le prix de 130 boisseaux de blé (1764.)
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier
1660-1766
- E 728 ORADOUR (D'). — Exploits contre le comte d'Oradour, débiteur de Gabriel Brise, négociant à Limoges.
(*Liasse.*) — 19 pièces, papier
1785-1788
- E 729 PADERNAULT. — Vente par noble Anne Beaulne à François Ducros et à Léonard Padernault, d'un pré et de deux terres sis au village du Cros, mouvants du prieuré de Blessac et de la chapelle de la Flèche, pour la somme de 35 livres (1604), — Arrêt du parlement de Paris pour Jeanne Beaulne, veuve de Jean Dubreuil, Etienne et Gabriel Dubreuil, contre Jeanne Jeangrand, veuve de Durand Padernault, condamnée à payer une somme de 100 livres (1633). — Procès-verbal pour Gilberte de La Roche-Aymon, femme de Jean Bergier, seigneur du Vergier, Saint-Maurice et Betdejun, de l'absence de son châtelain au jour indiqué pour l'appel de l'affaire par elle intentée à Léonard Dubreuil, sieur du Cros (1637). — Contrat de mariage entre Jean Padernault et Michelle Taby (1692).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier
1604-1696

- E 730 PAILLON. — Nomination par Théodore Lecoq, écuyer, sieur des Forges, au nom du fermier général des aides, droits y joints, droits sur le papier et parchemin timbrés, de Christophe Paillon, bourgeois de Guéret, comme son procureur général, pour la perception desdits droits, dans toute l'étendue de la Marche et du Franc-Alleu.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1673
- E 731 PAJON. — Testament de Jean Pajon, fils de Pierre, maître tapissier, par lequel il institue pour héritiers Jean, Jacques et Hélie Pajon, ses enfants, issus de son mariage avec Jeanne Leblanc (1680). — Contrat de mariage de Jean Matheyron et de Gabrielle Matheyron, enfants d'Antoine Matheyron et de Jeanne Nermot, d'une part, avec Jeanne Leblanc, veuve de Jean Pajon, maître tapissier et Jean Pajon, son fils, d'autre part (1688). — Procédure pour Jean Pajon, maître tapissier, contre Françoise et Catherine Matheyron, au sujet de la dot constituée à Gabrielle Matheyron, sa femme.
(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier
1680-1715
- E 732 PALESSIER. — Monitoire décerné par l'official de Bourges, à la requête de Jean Palessier, contre les auteurs du vol d'un « quartier de lard, deux fromages et une gelline », au préjudice de son fils, pendant qu'il revenoit des faubourgs de Montluçon.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin (*incomplet.*)
XVI^e siècle
- E 733 PANEVERRE (DE). — Assignation donnée, à la requête de Jean de Paneverre, écuyer, cessionnaire de Jean de Brousse, écuyer sieur de Sallemaigne, contre François Bandy, sieur de Brousse et François. Rousseau, sieur de Saint-Pierre, agissant comme époux, de Marie Bandy, pour conférer entre eux sur les droits qu'ils ont sur la succession de Marie Mîrebeau, leur mère et de Marguerite Bandy, leur sœur (1677). — Requête pour Gabriel de Paneverre, écuyer, sieur des Chassaignes, contre Jean Besses, doyen et bayle du chapitre de Notre-Dame d'Herment et contre les chanoines dudit chapitre, au sujet des dîmes de la seigneurie des Chassaignes (1694). — Enquête pour Gabriel de Paneverre, contre Joseph Lenoble, fermier de la commanderie de Monteil-au-Temple ; — pour le même, contre le sieur Laurensso (1702).
(*Liasse.*) — 25 pièces, papier
1677-1708
- E 734 PANEVINON (DE). — Contrat de mariage de Gilbert-Charles de Panevinon, officier dans le régiment de Belzunce-dragons, fils de J.-8. de Panevinon de Marsat, chevalier, seigneur de Marsat, les Borderies, la Souvolle, le Genest, veuf en premières noces de Henriette Bourgeois et mari de Marie-Geneviève de Louand de Fonta-riolle, demeurants en la ville de Chambon, paroisse de Saint-Martial, avec Anne-Catherine-Marie Cluzel de Sauget, fille de feu Alexandre Cluzel, écuyer, seigneur de Sauget et de Marie Bouïn.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1767

- E 735 PANNETIER (DE). — Extrait des registres de l'église de Notre-Dame de Montluçon, contenant l'acte de naissance de Marie de Pannetier, fille de Nicolas de Pannetier, écuyer, seigneur de Neufville et de Martiale du Boucheron ; parrain, Jérôme de Chaussecourte, seigneur de Chardon ; marraine, Marie du Boucheron (17 décembre 1703). — Quittance donnée par Jacques de Volonsat, chevalier, seigneur de Montbrun, Vareilles, Charbonnières, Martiale du Boucheron d'Ambrugeat, marquise de Volonsat, sa femme, veuve en premières noces de Nicolas de Pannetier, pour Françoise-Charlotte de Pannetier, veuve de François de Volonsat, chevalier, baron de Montbrun, et Marie de Pannetier, sa sœur, à Jacques de Saint-Julien, marquis de la Rochette, Saint-Martial-le-Mont, la Grosse et Beauregard, baron de Crot et des Farges, de la somme de 20,000 livres, due auxdits seigneurs et dames de Volonsat, par Silvain de Malleret, marquis le Saint-Maixant (1720). — Production pour Marie de Pannetier, dame de Neuville, femme de Jean-Joseph de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de Neuville, baron de Beaufort, demandeur en entérinement de lettres de rescision obtenues le 14 août 1734, contre Paul et Amable de Saint-Julien, écuyers, frères et Jeanne et Marie de Saint-Julien, leurs sœurs, enfants de Jacques de Saint-Julien, marquis de la Rochette.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier
- 1703-1736
- E 736 PANNIER. — Vente par Jacques de Villelume, écuyer, seigneur de Barmontel, à Blaise de Chaussecourte, sieur de Chardon, paroisse des Mars, pays de Combraille, des dîmes qu'il a sur la paroisse de Mérin-chal, pour 1,220 écus (8 juillet 1599). — Extrait du dénombrement rendu au Roi par Charles de Chaussecourte, chevalier, seigneur de Chardon, en 1684, pour les dîmes qu'il possède en la paroisse de Mérinchal ; — à la duchesse de Montpensier, par Charles de Chaussecourte, écuyer, en 1769 ; pour les mêmes dîmes ; — par le même, en 1786. — Transaction entre Jacques Pannier, chevalier, seigneur d'Orgeville, Cherdon, la Motte-Mérinchal, Vertolaye, le Bouchet, maître des requêtes et Louis Etrade, curé de la Motte-Mérinchal au sujet desdites dîmes (1775).
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
- 1599-1791
- E 737 PARADE. — Vente par Jacques et Pierre Montanier, à Jean Parade, du village de Peire-Maure, paroisse de Saint-Pierre-le-Bost, d'une maison, grange et étable sis audit village, pour la somme de 46 livres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1603
- E 738 PARANT. — Exploit pour Sébastien Parant, contre Louis Biergon, cavalier dans la brigade à cheval des fermes du Roi, établie au bourg de Rougnat.
(*Liasse.*) — 6 pièces, papier
- 1768-1779
- E 739 PARDONNEAU. — Dépens pour Annet Pardon-neau, laboureur, contre Gabriel Garaud, seigneur de Chier-Tavelle.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1755

- E 740 PARINET. — Sentence du présidial du Bourbonnais rejetant l'appel obtenu par Jeanne Lemeusnier d'une sentence du sénéchal de la Marche, du 15 novembre 1625, rendue au profit de Martial Parinet.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
1626
- E 741 PARIS. — Sentence du sénéchal de la Marche, au profit de Léonard Paris, meunier, du moulin banal de la seigneurie de Nouziers, au sujet de la banalité dudit moulin (1622). — Procédure entre Jean Paris, sabotier et Annet Perrine, marchand, du Moutier-Malcard, au sujet des arrérages de la ferme d'un pré appelé du Paumet.
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier
1622-1786
- E 742 PARRETTON. — Contrat de mariage entre Jean Parretton, du village de Genestine, paroisse de Saint-Martial et Rose Meaulme, de Saint-Sulpice-le-Donzel.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1613
- E 743 PARRICAUD. — Vente par François et Gaspard Parricaud, du bourg de Saint-Martial de Couffy, à Antoine Parricaud, prêtre et à Jacques Parricaud, son frère, de tous les héritages qu'ils possèdent aux villages de Beauregard, la Regodière de Chierbet et le Puy-Fault, confrontant aux communaux des Costes appartenant au village du Chassaing, pour la somme de 36 livres (21 septembre 1530). — Contrat de mariage de Pierre Parricaud, laboureur et de Françoise Maulny (1627).
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier
1530-1628
- E 744 PARROT. — Vente par Louis Favard à Charles Parrot, demeurant au village de Fondrasse, paroisse de Peyrat-la-Nonnière, de biens situés près du village des Reboulles, pour le prix de 190 livres.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1744
- E 745 PARRY. — Obligation souscrite par François Parry, du village de la Chirade, paroisse de Main-sat, au profit d'Arnaud Delafaye, du village de la Faye, même paroisse (1645). — Requête pour Jean Parry, fermier de la seigneurie de la Villetelle, au sujet des rentes dues à ladite seigneurie (1701). — Transaction entre Jean Parry, procureur et notaire, demeurant au château de Boissatte, paroisse de Clugnat et Hélène Parry, sa sœur, veuve de Michel Collas, notaire royal, au sujet de la succession de Marien Parry et de Marguerite Pacand, leurs père et mère (1708). — Procédure pour Jean Parry, sieur du Mont, châtelain des Monnéroux (1722). — Sentence pour le même, seigneur de la directe du village de Montranchar, dépendant de la seigneurie de Courgeat.
(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier
1645-1770
- E 746 PARSEVAL DE LA BROSSE. — Copie du contrat de mariage entre Jean-Baptiste-Louis de Malleret de Saint-Maixant, fils de feu Gaspard-Silvain de Malleret de Saint-Maixant et de Marie de Gain de Montaignac, demeurant au château de la Chassaigne, paroisse de Saint-Hilaire-le-Château en Poitou, et Marie-Catherine

- Parseval de la Brosse, fille majeure d'Alexandre-Pierre Parseval de la Brosse, colonel réformé de dragons dans la garnison de Cambrai, demeurant an château de Briou en Beauce, près Beaugency et de Charlotte Lemoyne (1759). — Partage de la succession de feu Alexandre-Pierre Parseval de la Brosse (1768). — Donation de 100,000 francs par Charlotte Lemoyne, représentée par Pierre-Charles Parseval de Brion, son fils, à Marie-Catherine Parseval, sa fille (1770).
(Liasse.) — 10 pièces, papier
- 1759-1780
- E 747 PASQUET. — Prise de possession par François Pasquet, d'un bois par lui acquis à Ahun. — Sentence au profit d'Hubert Pasquet, greffier des présentations en la châtellenie d'Ahun, contre Antoine de Vareillas, de la même ville.
(Liasse.) — 2 pièces, papier
- 1625-1650
- E 748 PATILLAUD. — Contrat de mariage entre Guillaume Patillaud, de la paroisse d'Ambazac et Marguerite Ardelier, veuve de Léonard Baffetaud, paroisse de Saint-Silvestre (1672) : — entre Jean Patillaud et Marguerite Faure (1680). — Procédure pour Guillaume Patillaud contre Jean Patillaud.
(Liasse.) — 21 pièces, papier
- 1672-1705
- E 749 PATRAUD. — Vente par Mathurin Meignan, à Jean Patraud, charron, de plusieurs héritages sis au Moulin-Saulnier, paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel, pour la somme de 22 écus (1588) ; — au même par Noël Vincent, des prés des Ouches et de l'Ortet (1597) ; — par Jean Charrière, marchand, à Gabriel Patraud, maçon, du village du Vaussujan, paroisse de Saint-Sébastien, de divers héritages sis au même village (1665). — (Donné par M. le vicomte de la Celle.)
(Liasse.) — 7 pièces, papier
- 1588-1665
- E 750 PAULLET. — Procès-verbal pour Jacques Poullet, notaire royal contre Martin Marot, au sujet de l'inventaire des enfants de Susanne Marot.
(Liasse) — 1 pièce, papier
- 1727
- E 751 PAULLY. — Sentence sur un procès au sujet du communal du Puy-Béraud, entre Silvain Pully et Claude Bord.
(Liasse.) — 2 pièce parchemin (incomplet)
- XVIIe siècle
- E 752 PAVIOT. — Bail en emphytéose par Paviot de Gondeville, damoiseau, seigneur des Places (*de Plateis*), en son nom et au nom de Marie de Saint-Sébastien, sa femme, fille de feu Perrot de Saint-Sébastien, damoiseau, d'un héritage appelé l'héritage à la Doulce, sis à Eguzon (25 février 1445 v. s.) — Vente par Mathieu Guioton d'Eguzon à Michel de Gondeville dit Paviot, damoiseau, seigneur des Places, d'une rente de 3 deniers, assise sur une vigne située près du chemin d'Eguzon à Chambon (23 août 1447) ; — au même, par Jeanne Lalemande de la Beraudière, damoiselle, d'une vigne sise à Eguzon (13 novembre 1454). — Bail à ferme pour cinq ans, par Michel de Gondeville dit Paviot a Jeanne Lalemande de la

Beraudière, damoiselle, d'une vigne sise à Eguzon (15 décembre 1454). — Vente par Mathias *Guioton* et par ses enfants à Jean de Gondeville dit Paviot, écuyer, seigneur des Places, du pré de Bousset, contenant deux journaux de faucheur (14 mars 1480 ; v. s.). — Reconnaissance rendue par Jean Neveu (Nepotis), d'Eguzon, à Jean de Gondeville dit Paviot, d'une rente de 4 s. t., d'un demi-boisseau de froment, d'un demi-boisseau avoine et de 2 deniers de cens, assise sur le pré Morin, près du village d'Agusonnet (9 janvier 1481, v. s.) ; — par le même au même, d'une rente assise à Eguzon, pour la somme de 40 s. t. (15 mai 1482). — (Donné par M. le vicomte de la Celle).

(*Liasse.*) — 10 pièces, parchemin, 1 sceau

1446-1483

E 753 Vente par François *Guioton*, à Jean de Gondeville dit Paviot, du pré de la Marchèse, sis à Eguzon (28 janvier 1482, v. s.) ; — au même par Souveraine de Saint-Yrié, damoiselle, femme de Pierre Lalemand, écuyer, seigneur de la Beraudière et par Brangon et Antoine de Saint-Yrié, ses frères, fils de Pierre Lalemand, écuyer, seigneur de là Beraudière, d'une terre appelée l'héritage Chambort (10 mars 1482, v. s.) ; — au même, par Jehan Rance, écuyer, seigneur de la Chapelle-Barioux (la Chapelle-Baloue), d'un héritage sis à Eguzon, pour la somme de 100 livres (22 février 1499, v. s.) ; — par souveraine de Saint-Tyrier (sic), dame de la Beraudière et par Antoine Lalemand, son fils, des dîmes de plusieurs villages de la paroisse d'Eguzon, pour la somme de 18 livres (22 novembre 1501). — Amortissement par Augustin Poullareau, du bourg de Saint-Sébastien, d'une rente de 12 sous 4 deniers, assise sur une maison située à Saint-Sébastien, en la grande rue, près le four bannier, garnie « d'une table, de deux chaslits, quatre escabelles et de deux celles, » pour le prix de 15 livres 10 sous, moyennant quoi ledit Paviot s'est dessaisi de ses droits sur ladite maison (12 février 1507, v. s.) ; — par Pierre Vernenge d'Eguzon, d'une maison sise à Eguzon, pour la somme de 100 s. (1^{er} septembre 1510). — (Donné par M. le vicomte de la Celle).

(*Liasse.*) — 10 pièces, parchemin

1483-1510

E 754 PECHON. — Contrat de mariage de Jean Péchon et de Marie Pipaud, du village de Villemort, paroisse de la Celle.

(*Liasse.*) — 3 pièces, papier

1630-1727

E 755 PEDOUX. — Procès entre Jacques Dheyron, écuyer, sieur dudit lieu et Pierre Pedoux, au sujet des droits de vinade et de corvée dus audit seigneur (1620). — Transaction entre Martin Pedoux et François Manceron, du village de la Roche, paroisse de Moutier-Malcard, au sujet d'une obligation de 11 l. due par ledit Pedoux et transportée par Manceron à Marie de Cluis, veuve de François de Chabannes, écuyer, comte de Boislamy.

(*Liasse.*) — 4 pièces, papier

1620-1694

E 756 PELLEVE (DE). — Testament de Charles de Pellevé, chevalier, seigneur du Saussay, par lequel il ordonne que son corps soit mis dans un cercueil de plomb et inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Jony, près de ses père et mère, femme et enfants, et

que son cœur, soit porté en, l'église de Tourny, près de celui de sa femme et qu'il soit, fait une petite tombe basse sur laquelle sera écrit ces mots : « Icy sont les cœurs de messire Charles de Pellevé, chevalier et celluy de madame du Saussey, son espouze, dame de Tourny. » Il prie son fils, Jacques de Pellevé, de faire faire un tombeau dans l'église de Jouy, où sera représenté son corps et celui de madame du Saussey, sa femme ; il donne à l'église de Jouy 100 livres de rente, à Catherine de Pellevé, religieuse au Moncel-Sainte-Messance, 10 livres tournois de rente viagère. Il veut « qu'il soit obtenu une absolution à Pontoise, pour lui, afin que s'il avait fait quelque chose dont il n'a souvenance, qu'il lui soit pardonné. » Il déclare que par son contrat de mariage, il a donné à Jacques de Pellevé, son fils, marié à Isabelle Dubec, la tour de Chaumont dite Aubesque et Fragillieue ; « et parce que, au temps de présent, les mariages des filles sont plus grands qu'ils n'étaient le temps passé et que, pour peu de moiens, elles ne pourraient estre mariées en bonnes et riches maisons, il veut que sa fille, damoiselle Philippe de Pellevé, ait pour son mariage la somme de 20,000 livres, avecque sa robe de nopce. Item oultre luy a donné ses perles grosses où il y en a 22 ; ung aultre cordon où il y en a ung millier, vallant 19 sous chacune, avecque le chapellet de lapis où il y en a 70 grains. Veult et entend qu'on ne luy donne aulcun empeschement à retirer ses carcans de pierreries que ont MM. Robert et Leboullenger. » — A Jean-Baptiste de Mouchy, Marie-Adrienne et Jourdain de Mouchy, enfants d'Anne de Pellevé, sa fille, 40 livres de rente, à prendre sur M. de Culy et 16 livres à prendre sur le sieur de Thony ; à Renée de Pellevé, abesse du Paraclat près Amiens, 660 livres pour la vaisselle d'argent que madame du Saussey avait vendue à Paris appartenant à ladite abesse. Fait au château de Fragillieu, le 22 octobre 1598. — Emancipation des enfants de Robert de Mouchy, chevalier sieur de Caveron et d'Anne de Pellevé, auxquels Michel de Mouchy, conseiller au parlement de Rouen, chanoine de Rouen, est nommé conducteur, non obstant la non comparance de Marguerite de Recusson, dame de Sainte-Croix (1603).

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1598-1603

- E 757 PELLISSIER. — Contrat de mariage entre Jean Pellissier, sieur de la Besse et de Lavaud-Gouyard et Jeanne Maître, veuve de feu Guillaume Baraicaud, sieur de la Farge (1684). — Procès-verbal pour Michel Pellissier, écuyer, sieur du Mont, contre Pierre Bourbon, curé de Saint-Oradoux près Crocq (1692). — Production pour Françoise de Villard, veuve d'Antoine Pellissier, écuyer, seigneur de Lavaud-Gouyard, fils de feu Jean Pellissier, sieur de la Besse, tutrice de ses enfants, contre Marie Pellissier, femme de Claude Chénier, — pour Annet Pellissier, écuyer, seigneur de la Grange du Mont et de Chambon, contre Pierre Redon et Michel Vergnioux.

(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier

1684-1727

- E 758 PELLISSON. — Traduction d'un acte d'inféodation par Agnès, dame du Bourbonnais, à Barthélemy de Noyès, a foi et hommage lige, au service d'un cheval et d'un homme d'armes, des domaines et terres acquis par lui en la baronnie de Bourbonnais, par Pierre de Noyés, son père et par Simon de Noyés, son frère ; de la baillie de Besson, du four banal de Limoise ; du village de Champagne et de la terre de Thianges, situés dans les paroisses de Marigny, Saint-Menoux et Coulaudon, acquise de Jean de Preria, chevalier, seigneur de Busençay et d'Isabelle,

sa femme, fille de feu Guillaume de Thianges ; des terres de Soye, de Linières, de la Grange-du-Bois ; de la métairie de Vernay et du village des Millions, au territoire de la Villeneuve, donnés à Pierre de Noyés par Guy de Dompiere ; du village de Joux, acquis par ledit Pierre au temps qu'il est parti (pour la croisade ?). Les concessionnaires sont autorisés à partager et à diviser les terres et fiefs qui leur ont été concédés par Guy de Bourbon, doyen de Bourges, par Drocus de Bourbon, chanoine de Châtres et par l'oncle d'Agnès de Bourbonnais (4 juillet 1270. — Dénombrements rendus à Claude Morin, écuyer, sieur de Martilles, par les habitants de la paroisse de la Féline (1547).

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1270-1547

E 759

Quittance donnée par Abraham Geuffrion, receveur du taillon à Orléans et commis par le Roi à la recette des deniers provenant de la vente en hérédité des offices de jaugeurs, mesureurs et visiteurs de tonneaux, barriques et autres vaisseaux à mettre vins, cidres, bières, verjus, vinaigres et autres breuvages et liqueurs, à Jean-Pierre Chevalier, de la somme à laquelle ledit office lui a été adjugé, à la résidence de Besson (1602). — Avis aux habitants de Besson de faire jager et marquer leurs tonneaux de la marque dudit lieu (1637). — Procès-verbaux au sujet d'un boeuf vendu 57 livres par Jean Pellisson, et mort subitement dans l'échaudoir de Louis Plomet, boucher à Paris, rue Montagne-Sainte-Geneviève (1688). — Requête de Jean Pellisson, fermier du Mas de Gouzolles, qui expose à l'intendant de la généralité de Moulins que, « pour satisfaire à l'ordonnance de M. d'Argouges, ci-devant intendant, il se chargea, au mois de novembre 1688, d'un des étalons de Sa Majesté, lequel lui est absolument inutile, d'autant que, par une contravention manifeste à la déclaration de Sa Majesté et à l'ordonnance par vous rendue, aucunes des paroisses voisines n'amènent leurs cavales audit étalon et les font monter par de petits chevaux entiers qu'ils tiennent rière eux ; et quoyque la confiscation luy en appartienne de plein droit et que lesdits particuliers soient amendables, néanmoins ils se mettent à couvert délit rigueur desdites déclarations, par le refus qu'ils font de souffrir la visite du suppliant, lequel, pour luy estre sur ce pourveu, a recours à vous ». — Ordonnance par laquelle l'intendant fait défense aux habitants du Mas de Gouzolles et autres paroisses circonvoisines, de faire couvrir leurs cavales par aucun cheval entier qui ne soit approuvé par nous ou par le sieur Duluth, inspecteur des haras ; enjoint eux de les mener à l'estalon de Sa Majesté, tenu par le suppliant, auquel nous avons permis de faire toutes les recherches et visites des contraventions qui seront commises à ladite visite, enjoint auxdits habitants de les souffrir, à peine, en cas de désobéissance ou rébellion, d'en estre informé contre eux (17 juin 1690). — Quittance donnée à Jean Pellisson de la somme de 150 livres, pour l'étalon du Roi dont il a la garde (1692). — Département fait sur les habitants de Cesset, par Jean Pellisson et par Barthélemy Grillet, collecteurs de cette paroisse, de la quantité de 2 setiers et 2 minots de sel, au prix de 50 livres 15 sous le minot, 31 sous 8 deniers 2 oboles par pinte, revenant à 288 livres, plus 44 sous pour le scellé du rôle, 30 sous pour les 4 sous d'augmentation par minot, 45 livres 13 sous 6 deniers pour les 2 sous pour livre : premièrement Philippe Bateret, laboureur, pour 36 pintes ; Jean Morel, journalier, 2 personnes, 4 pintes et chopine ; Gervais Bourin, journalier, 3 personnes, 3 pintes et chopine ; Jean Pellisson Commissaire vérificateur, 5 personnes, 13 pintes. Exempts M. le curé, 2 personnes (1707). — Assignations données à Jean Pellisson de payer 357 livres 8 sous, sauf le surplus dont la paroisse est redevable, pour l'impôt du

sel. — Nomination d'office de collecteurs dudit impôt. — Mercuriale de Saint-Pourçain : 1709, la coupe de froment, 24 sous 5 deniers ; 1710, 23 sous 8 deniers ; 1711, 12 sous 6 deniers ; 1719, 7 sous 6 deniers ; 1720, 12 sous 5 deniers. — Commission donnée à Jean Pellisson de répartir sur les habitants de Cesset la somme de 268 livres, pour leur part de la taille de 271,800 livres, imposée à l'élection de Gannat (1716).

(Liasse.) — 30 pièces, papier, 2 imprimées

1602-1717

E 760 Vente par Nicolas Moreau, du bourg de Besson, à Gilberte Bellon, veuve du sieur Chevallier, de la moitié d'une maison située audit bourg, ayant appartenu à feu Jacques Moreau, pour la somme de 420 livres. — Bail à ferme pour six ans, par dom Antoine Tocquet, sous-prieur des Bénédictins de Souvigny, à Bénigne Pellisson, marchand boucher, du bourg de Besson, des prés de Breuilly, situés en la paroisse de Besson, pour la somme de 60 livres (1666). — Obligation au profit de Bénigne Pellisson. — Quittance donnée à Jean Pellisson, fermier du Bouchat, par Bertin, directeur de la sacristie du chapitre de Verneuil, chanoine dudit chapitre. — Constitution par Jean Pellisson à Jean Gaumain, écuyer, sieur de Lally, conseiller au présidial de Moulins, d'une rente de 30 livres.

(Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier

1614-1711

E 761 Continuation par Gilbert Jugat, sieur de la Jourrie, avocat en parlement, fondé de pouvoirs de Gilbert Gaumain, écuyer, comte de Montgeorges, seigneur haut justicier du Teil, le Mas, la' Forest, capitaine de grenadiers des Gardes-Françaises du Roi, fils et héritier de Pierre Gaumain, chevalier, seigneur du Mas et de Saussay, du bail de la seigneurie du Mas, affermée à Jean Pellisson pour la somme de 2,900 livres (1695). — Bail à ferme au même, par noble Gabriel Roux, sieur de la Volière, paroisse du Teil-au-Mont, fondé de pouvoirs de Gilbert Gaumain, chevalier, comte de Montgeorges, de la seigneurie du Mas, consistant en dix domaines, trois moulins et étangs et pêcheries, un vignoble, avec le greffe et les redevances de ladite seigneurie, pour 2,800 livres (1687). — Procédure pour Jean Pellisson, sieur de la Réau, contre Gabriel Roux, sieur de Souvignat, au sujet de la vente faite audit Pellisson par Gabriel des Fontaines et par Anne Roux, sa femme, d'un pré appelé de l'Osme : — contre Gabriel des Fontaines, écuyer, sieur de Brosse.

(Liasse.) — 57 pièces, papier

1682-1718

E 762 Sentence rendue par Claude Chevallier, châtelain de Verneuil, contre Gabriel Vernoy (1636) ; — par Jacques Baffié, châtelain de Verneuil, pour Bénigne Pellisson, mari d'Anne Girard, contre Gabriel Vernoy, marchand tanneur de cette ville (1667).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier

1636-1700

E 763 Contrat de mariage de Bénigne Pellisson, marchand boucher du bourg de Besson, avec Anne Girard, fille de Michel Girard et de Gilberte Voisin (21 avril 1643). — Procès entre Jean et Jacques Pellisson, frères. — Inventaire des meubles de feu Bénigne Pellisson : vaisselle d'étain, 300 livres estimée au prix de 150 livres (1675). — État des réparations à faire aux bâtiments saisis sur Anne Girard (1691). —

Contrat de mariage de Jean Gaulmin avec Madelaine Pellisson, fille de Jean Pellisson et de Gabrielle Duclostre, dot 3,000 livres et 200 livres en meubles (1701). — Production pour Annet Pellisson, sieur de la Réau. — Quittances de la pension de sœur Pellisson.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier

1643-1720

E 764 Bail à ferme par Charles de Fontis, écuyer, seigneur du Bouchat et du Besay, ex-capitaine et gouverneur de la ville et château de Bourbon-l'Archambault, à Jean Pellisson, fermier de la seigneurie de Boucherolles, paroisse de Trebans, à Gabrielle Declaustre, sa femme et à Bénigne Pelisson son père, de la terre du Bouchât en la paroisse de la Feline, consistant en maison forte, entourée de fosses, basse-cour et autres aisances, cinq domaines et deux vignobles, trois étangs et un moulin, pour la somme de 1,200 livres (14 mars 1668). — Mémoire pour Marguerite de Lingendes, veuve d'André de Fontis, écuyer, sieur du Bouchat, et pour Jean Pellison, son fermier, contre Jean Mayat, écuyer. — Monitoire de Tofficial de Bourges, à la requête de Jean Pellisson, fermier de la seigneurie du Moteaux contre les individus qui, nuitamment, ont levé la bonde de l'étang de Vaisson dépendant de la seigneurie du Mas dont il est aussi fermier (1630). — fente par Jean Pellisson et par Gabriel Pellisson, son fils, à Remy Melot, du domaine des Barichard et de la maison des Boucherons, faisant partie ci-devant de la seigneurie des Gardais, en la paroisse de Besson, pour la somme de 4,500 livres (1699).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier

1661-1709

E 765 Quittance donnée par François Lebeau, écuyer, sieur de Langy et Monjon, tuteur de la fille mineure de M. de Boucherolles, à Jean Pellisson, ci-devant fermier de Boucherolles, des arrérages de ladite ferme (1669). — Reconnaissance par laquelle Annet Lelong, chevalier, seigneur de Chenillat et Catherine Roux de Gaubert, son épouse, déclarent qu'encore que François Lelong, chevalier, seigneur de Saulzet et Gilbert de Chouvigny de Blot du Peschin, chevalier, seigneur des Salles et Janzat, fondé de procuration d'Eléonore Lelong, son épouse, aient créé 75 livres de rente, pour 1,500 livres de principal, au profit de Pierre Feydeau, chevalier, seigneur de Lespau, la vérité est qu'ils ne sont entrés audit contrat que pour servir de caution auxdits seigneurs et dame de Chenillat (1687). — Quittances données par la marquise de Chenillat à M. Pellisson, son fermier. — Bail à moitié fruit de la terre de Chenillat, par Claude Brisson, sieur de la Motte et de Chenillat (1697).

(Liasse.) — 53 pièces, papier

1669-1722

E 766 Bail à ferme par Claude Lomet, sieur en partie de la Réau et par Isabelle Hannequin, sa femme, de la terre de la Réau, à Jean Pellisson, sieur de la Vallate, pour la somme de 90 livres les deux premières années. — Vente par J.-B. Darrot, marchand tanneur, demeurant à Braines, à Jean et à Annet Pellisson frères, marchands, du domaine de la petite Réau, paroisse de Cesset, pour la somme de 1,350 livres, 150 boisseaux de seigle et 60 livres, pour épingles (1716). — Procédure contre J.-B. Darrot ; — contre Pierre Artaud, notaire royal, greffier de la châtellenie de Chantelle, demandeur en retrait lignager. — Dénombrement du fief de Tignat, situé en la paroisse de la Féline, châtellenie de Chantelle, par Jean Pellisson, sieur de la Réau.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier

1687-1746

- E 767 Sentence condamnant par défaut Marc Saulnier, écuyer, sieur de Lescure, défendeur, sommé, a faire valoir à Jean Pellisson, marchand, fermier du Mas, un mandement de 69 livres (1688). — Vente par Martin Rebière, tailleur d'habits, de village de Bousmont, paroisse de Charron, à François Dechabouteix, du village de Magneoux, d'une terre appelée de las Combetas ; pour la somme de 10 livres (1691). — Production pour Jean et Annet Pellisson, sieurs de la Réau, contre François Vernin, sieur d'Oreguy.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier*
1687-1740
- E 768 Procédure pour Bénigne Pellisson contre Georges Dupieux, meunier (1663). — Enquête pour Bénigne Pellisson, hôte de la paroisse de Besson, contre Jean Pinaud, maréchal, au sujet d'un conduit souterrain existant entre sa cave et sa vigne que ledit Pinaud avait comblé (1675).
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier*
1663-1744
- E 769 Quittance donnée par le docteur Forgeron à Marie Belin, veuve d'Annet Pellisson de la Réau, de la somme de 16 livres, pour ses honoraires (1723). — Contrat de mariage de Gilbert Pascaud avec Françoise Parot, du village de la Chaud, paroisse de Charron (1730). — Procédure pour Claude Brirot, bourgeois, demeurant à la Réau, paroisse de Cesset, en qualité d'époux de demoiselle Pellisson, contre Jean-Étienne Chaucheprat, sieur du Mouchat, procureur du Roi en la châtellenie de Gannat. — Quittance pour le même de la somme de 24 livres, pour laquelle il est compris au rôle du dixième des revenus de la paroisse de Cesset (1748).
(*Liasse.*) — *parchemin ; 32 pièces, papier*
1723-1787
- E 770 PENOT. — Titre clérical pour J.-B. Penot, acolyte au séminaire de Limoges, constitué par François Penot, prêtre communaliste de Guéret et par Marguerite Penot, ses frère et sœur. — Vente par Louis et Pierre Olivon, père et fils, laboureurs, du bourg de Vallière, à Suzanne Penot, femme de Martial Lachambre, demeurant à Saint-Yrieix près Vallière, d'une maison sise près du cimetière, joignant la cour d'Amable Michellet, médecin, plus d'une chenevière, sise audit bourg, pour la somme de 226 livres (1743).
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier*
1646-1743
- E 711 PERICAUD. — Contrat de mariage entre Étienne Péricaud, marchand, du bourg de Saint-Sulpice-le-Dunois et Léonarde Marot, fille de Silvain Marot, notaire royal du bourg de Bussière (1642) ; — entre Jean, fils d'Étienne Péricaud et Jeanne Branjon (1670) ; — entre Jean, fils d'Étienne Péricaud et Anne Bourdaud (1673). — Obligation au profit de Gabriel Péricaud par Jean Péricaud (1689). — Procès à ce sujet.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 101 pièces, papier*
1642-1700
- E 772 PERICHON. — Contrat de mariage entre Pierre Périchon, marchand, natif de Guéret, demeurant au village du Pradon, paroisse de Châtelus et Jeannette Pénot. — Extraits des registres de l'église de Saint-Pierre-ès-liens de Châtelus : baptême

de Marie, fille de Silvain Gerouilhe, notaire royal et d'Auguste Biarnoï, parrain Jean Deboudachiest, sieur de la Vaupillière, officier dans le régiment de la Fère ; marraine Léonarde Depriez, femme d'Antoine Maufus, sieur du Vignaud (11 février 1701). — Mariage de Pierre Périchon, de la ville de Paris, avec Marie Chatonnet, fille de Gabriel Chatonnet et de Marie Gerouilhe (1752). — Bail à ferme par Alexis Périchon, lieutenant des justices de Châtelus, de la dîme de Peuplisson, pour la somme de 40 livres et un boisseau de châtaignes, mesure d'Aigurande (1783).

(Liasse.) — 10 pièces, papier

1597-1792

- E 773 PERIGAUD. — Vente par Joseph Périgault de Rocheneuve, président en l'élection d'Évaux et par Jeanne Lejeune, son épouse, héritiers, pour un tiers, de feu Pierre Lejeune, son frère, président au dépôt de sel de Guéret, Léonard Darfeuille, conseiller du Roi, receveur des domaines et bois à Guéret, héritier, pour un tiers, de Pierre Lejeune, à Antoine-Annet Jourdain, avocat, des deux tiers de l'office de conseiller du Roi, président ancien, alternatif et triennal en la juridiction et dépôts de sel de Guéret et Jarnages, pour la somme de 4, 200 livres.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1753

- E 774 PERIOT. — Autorisation donnée à Louis Périot, tuteur de Jeanne Baronnet, de passer vente à Geoffroy Bertrand, d'une portion de la métairie de la Betouille, pour la somme de 800 livres (1648). — Bail à ferme par Louis de Chabannes, comte de Nouzerolles, Gabriel-François de la Marche, chevalier, seigneur de Puy-Guillon, mari de Marguerite de Chabannes, fille dudit comte, à J.-B. Périot, sieur de la Butte, de la seigneurie de Nouzerolles, pour sept ans, tenue la majeure partie en serve condition, les bians et arbans dus chaque semaine par les serfs tenanciers et propriétaires, au nombre de 35 ; avec les droits de vente, levés chaque année, au jour des Miracles, le 31 mai, sur tous les cabaretiers qui débitent du vin ledit jour, au bourg de Nouzerolles sur les boulangers qui y débitent du pain et tous autres marchands qui y débitent des marchandises, pour la somme de 1,000 livres et 4 livres de tabac. (Donné par M. le vicomte de la Celle.)

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1648-1756

- E 775 PERONNEAU. — Lettres de bénéfice d'âge obtenues par Antoine Peyronneau, fils de Sylvain Peyronneau, notaire royal, à condition de se gouverner par l'avis d'Antoine Roddier, docteur en médecine, son oncle (1639). — Sentence pour Gilberte Peyronneau, femme de Nicolas Duchier, contre Antoine Peyronneau (1653) ; — pour Antoine Peyronneau, notaire royal, contre Pierre et Antoine Dissandes, frères (1681). — Transport par Etienne de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avit, cadet au régiment de Cambresis, à Joseph de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avit et de Fransèches, de tous ses droits sur la succession de Claude de Courtille, écuyer, seigneur de Saint-Avit et de Marie de Brachet, leurs père et mère (1749). — Constitution par Joseph de Courtille de Saint-Avit, d'une rente de 50 livres au profit de J.-B. Coudert, notaire royal et procureur en la sénéchaussée de guéret (1753). — Reconnaissance de cette rente par Marie de Bord, veuve de Joseph de Courtille (1758). — Transport de cette

- rente par François-Silvain Coudert, sieur de la Villatte, à J.-B. Péronneau, procureur du Roi au *siège des eaux et forêts* de la Marche (1767).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier
1639-1792
- E 776 PERPEROT. — Partage fait entre Jacqueline Perperot, femme de Michel Petit, demeurant au Moulin-Saulnier, paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel, Jacques Perperot, Françoise et Marguerite Perperot, des héritages indivis qu'ils possèdent au Moulin-Saulnier. — Procédure pour Léonard Perperot, contre Jean Lemaire et Gabrielle Boslu, sa femme, qui lui avaient sous-baillé la métairie du Montel, paroisse de Saint-Plantaire, appartenant aux sieurs de Gerville et de Puy-Baron, à cause de leurs femmes.
(*Liasse.*) — 77 pièces, papier
1584-1734
- E 777 PERRIN — Vente par Clément Phelips, charpentier, demeurant au village de Langeas, paroisse d'Ajain, à Claude Bonnet, foulon à draps du village de Villedandry, même paroisse, du pâturail de la Fosse, pour la somme de 277 livres. — Exploits pour Jean Perrin, mari de Marie Phelips, contre Marie Phelips, fille de Clément.
(*Liasse.*) — 7 pièces, papier
1712-1715
- E 778 PERRON. — Généalogie des Perron, hommes serfs.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1743
- E 779 PERROT. — Echange entre Philippe du Rohier, damoiselle, fille de feu Jacques du Rohier, femme d'Arnaud de Vaux (*de Vallibus*) et Perrot de Saint-Sébastien, damoiseau, d'une vigne sise à Eguzon, contre un héritage sis au Mont-au-Douvet, en la châellenie de Saint-Amit. Cet acte fut fait sous le sceau de Jean Barthon, garde du sceau de la châellenie de la Marche et rédigé par Thomas Challandraud, notaire, en présence de Guillaume Guérin, écuyer (10 avril 1420). — Ratification par Jean de Gondeville dit Paviot, seigneur des Places, de l'acquisition faite par Louis Peyrot, prêtre, de Saint-Sébastien, d'un jardin et verger à lui vendus par Laurent Quadras et sis à Saint-Sébastien (26 mai 1496). — (Donné par M. le vicomte de la Celle).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
1420-1496
- E 780 PERTUYS (DU). — Enquête pour Marie Drouillettes, veuve de noble Pierre du Pertuys, sieur de Saint-Jallet, tutrice de ses enfants, contre Jean Rousseau, écuyer, sieur de la Forest, lieutenant de carabiniers : Léonard Tixeron dépose « que, du vivant du sieur Guy Rousseau, il estoit mestayer de la métairie de la Porte du chasteau de la Forest, qu'il entroit souvent dans le chasteau où il n'a jamais veu aucunes tapisseries. »
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier
1695

- E 781 PESCHANT. — Codicille du testament de Jean Peschant, demeurant au collège de Navarre, par lequel il lègue à Jean Peschant, son neveu, une rente de 200 livres, plus la moitié du legs universel fait à Jean et à Jacques Peschant, ses neveux : une somme de 400 livres pour être distribuée à vingt pauvres filles de la paroisse d'Orgères, pour aider à les pourvoir, lesquelles sommes leur seront distribuées au fur et à mesure qu'elles trouveront parti (1630). — Compte rendu par Barbe de Perpirolle à Jacques Peschant, tuteur de Jean et Antoine Peschant, frères. (1634). — Quittance donnée par Jacques Peschant, sieur de Bartignat, élu en l'élection de la Marche, tuteur des enfants mineurs de feu Jean Peschant, sieur d'Escurat, son frère, à Antoine et à Gabriel de Perpirolle, héritiers de feu noble Gabrielle de Perpirolle, sieur d'Estiergnas, leur père, de la somme de 721 livres (1635) ; — par le même, à Jean du Han, sieur de Bertry et de l'Aunay du Han, conseiller au parlement de Rennes, de la somme de 400 livres (1636).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier
- 1630-1660
- E 782 Déclaration rendue par Catherine Peschant, veuve de François Voisin, sieur de Chabannes, tutrice de ses enfants, pour la composition des nouveaux acquêts (1637). — Inventaire des meubles et papiers de feu Jean Niveau, sieur de la Mongie, avocat en la sénéchaussée et au présidial de la Marche, à la requête de Jeanne Niveau sa fille,, femme de Jean Augay, conseiller aux mêmes sièges (1639). — Requête pour Antoine Peschant, sieur d'Escurat, conseiller en la sénéchaussée et au présidial de la Marche, mari de Catherine Augay, fille de feu Jean Augay, conseiller et avocat du Roi ès dits sièges et de Jeanne Niveau, au sujet de la dot de 12,000 livres constituée à sa femme, par son contrat de mariage, en date du (24 février 1659). — Extrait des registres paroissiaux de la ville de Chénérailles : baptême de François Peschant, fils d'Antoine Peschant, sieur de la Ville-du-Bois et de Jacqueline Garreau (13 février 1677). — Transport par Étienne Lebourg, sieur des Duges, à Antoine Peschant, conseiller en la sénéchaussée et au présidial de la Marche, de créances à lui constituées par feu Jean Augay (1681). — État des bâtiments et domaines qui ont appartenu à feu Fiacre Defellines, héritier pour moitié de Mathieu Defellines et de Marie Petit-Jean.
(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier
- 1637-1681
- E 783 Criée des biens de François Augay, sieur de la Mongie, fils aîné de Jean Augay, à la requête d'Antoine Peschant, conseiller au présidial : une maison située à Guéret, rue du Prat, tenant d'une part à celle de François Boutaud, d'autre à celle des Bouards, où pend pour enseigne le Dauphin, par derrière à celles du sieur Tournyol et de M^o Jean Deaux ; une autre petite maison, dans la même rue, joignant aux murailles de la ville ; le pré des Chastres au territoire de Vernet, contenant 10 journaux ; un grand corps de logis en fief, situé au bourg de Malval ; le domaine de Pierre-Bise ; l'arrière-fief et seigneurie d'Escoubillat, situé dans la paroisse de Bounat.
(*Liasse.*) — 1 cahier, 35 feuillets, papier
- 1672
- E 784 Estrouisse des rentes et devoirs de la seigneurie de la Mongie, sise à la Chapelle-Taillefert, adjugés pour 86 livres (1673). — Obligation par Isaac Chorllon, sieur des Rioux, greffier en chef de l'élection de Guéret, au nom de Jean de Leyrit,

seigneur d'Envers, conseiller et maître d'hôtel du Roi, au profit d'Antoine Peschant, d'une somme de 1,804 livres (1678). — Opposition par Denis de Gédoin, vicomte du Monteil, et par Nicolas Alexandre de Beausson, chevalier, président et trésorier de France à Moulins, à l'adjudication des biens de feu Henri Augay, sieur de la Fayolle, saisis à la requête d'Antoine Peschant (1682).
(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier

1671-1697

- E 785 Opposition par Jean Peschant, sieur d'Heiredet, conseiller au présidial, à l'adjudication des seigneuries de Boisfranc et de Jouillat, saisies réellement sur la succession de Louis Bouéry, à la requête d'Alexandre Alexandre, chevalier, seigneur de Beausson, reprise par M^o Alexandre de Beausson, chevalier, seigneur d'Ajain, son frère (1695). — Instance au Conseil entre François Roudeoux, Louis et Antoine Niveau, François Desrys, Susanne Nadaud sa femme et Jeanne Bordas, appelants, et Jean Peschant, sieur d'Heiredet, fils et héritier de feu Antoine Peschant et de Catherine Augay, poursuivant l'adjudication par décret des biens de feu Jean Augay et de Jeanne Niveau sa femme (1699). — Bail à moitié fruit de la terre d'Escoubillat par Jean d'Heiredet (1707).
(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier

1652-1710

- E 786 Obligation de 800 livres souscrite par Jacques Gerouilhe, sieur d'Escosse, au profit d'Antoine Peschant, sieur d'Escurat, conseiller au présidial de Guéret (1676). — Exécutoire pour Jean Peschant, sieur d'Heiredet, conseiller au même siège, contre Etienne Gerouilhe, ci-devant curé de Sazeret, prieur de Genouillat et contre Charlotte Bruneau, veuve de Gabriel Gerouilhe (1695). — Procédure pour le même, contre Marguerite Gerouilhe, femme de René Nadaud ; — pour Jeanne Basty, veuve de Jean Peschant, contre Gerouilhe, sieur d'Escosse ; — contre Jean Peyronneau, sieur des Bordes, du bourg de Bonnat.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier

1676-1717

- E 787 Contrat de mariage de Charles-Silvain Dareau et d'Anne Peschant, fille de feu Jean Peschant, lieutenant en l'élection de Guéret et de Louise Méricot (1682). — Sentence pour Annet Peschant, docteur en médecine et pour ses frères et sœurs, enfants de feu Jean Peschant, contre Jacques Beraud, docteur en théologie, curé de Saint-Dizier (1689.) — Requête pour Antoine Peschant, sieur de la Ville-du-Bois, au sujet d'une obligation de 3,200 livres, souscrite le 11 décembre 1628, par Claude Choppy et par noble Jacques Peschant, sieur de Bertignac, père dudit sieur de la Ville-du-Bois, au profit de Françoise de Miomandre, veuve de Pierre de Douet, écuyer, sieur de Puy-Moulinier, la dite somme empruntée pour être employée aux affaires publiques de la ville de Chénérailles (1691) ; — pour le même, contre François de Poyenne, écuyer, sieur de Mortroux (1691) ; — contre Philibert Barton, chevalier, seigneur de Massenon (1692) ; — pour Joseph Peschant, sieur de Malleret, fils et héritier de feu Antoine Peschant, sieur de la Ville-du-Bois et de Malleret, contre Mathieu du Peyroux (1698). — Enquête pour Jeanne Peschant de la Ville-du-Bois, contre Charles de Gaucourt, seigneur de Cluis-Dessus, tuteur de Gabriel-Nicolas-Silvain de Montagnac, chevalier, seigneur d'Estansannes, au sujet d'un banc placé dans l'église de Saint-Chabrais

appartenant à la maison d'Estansannes, lequel fut consumé, lorsque le feu du ciel tomba sur l'église, en 1718.

(*Liasse.*) — 43 pièces, papier

1682-1729

- E 788 Acte de décès de Jean Peschant, conseiller au présidial, inhumé dans l'église des Récollets de Guéret (7 octobre 1714). — Bail à ferme par Jeanne Basty, veuve de feu Jean Peschant, tutrice de ses enfants, de la métairie de la Pouge (1716). — Procédure entre Jeanne Basty et Etienne Redon, notaire royal, au sujet d'une vente de rentes seigneuriales, sur le bourg d'*Issoudun*, faite par acte du 7 septembre 1701. — Transaction entre Jeanne Basty, prenant en main pour Jean et Etienne Peschant, sieurs de la Pouserie et de la Mongie, pour Jeanne Peschant, ses enfants majeurs et pour autre demoiselle Jeanne Peschant, sa fille mineure et Elie-Etienne Redon, sieur de Valausanges, ancien procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson, en qualité de fils unique et héritier de feu Etienne Redon, son père, notaire royal. — Procédure entre Jeanne Basty, veuve de Jean Peschant, et Joseph de Chabannes, chevalier, enseigne de vaisseau, fils de feu Anne-Marie de Chabannes, chevalier, seigneur de Mariol, reprenant un procès intenté par son père à Marie de Cluys, veuve de Guillaume de Brouillé, sieur de Trebery, au sujet des dégradations commises dans les bois de la seigneurie de Boislamy. — Vente par Hardouin Chezault, écuyer, sieur de la Betoulle, à Etienne Chappelin, laboureur, de la chenevière de la Font, joutant le chemin de Montcogu au *Moulin-Voulte*, paroisse de Bareize (1683).

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier

1653-1731

- E 789 Acte de baptême d'Etienne Peschant, fils de Jean Peschant et de Jeanne Basty, né le 12 mai 1701 ; parrain Etienne Debize, curé de Ladapeyre ; marraine Jeanne Augay, veuve d'Henri Augay, sieur de la Fayolle. — Vente par Etienne Baret, procureur en la sénéchaussée de la Marche, à Jean Peschant, sieur de la Pouzerie, avocat en parlement, de cours et mesures, appelées des Bouards, sises à Guéret en la rue du Prat, joutent la maison de M. Tournyol, conseiller au présidial, pour la somme de 240 livres (1729). — Contrat de mariage d'Etienne Peschant, avocat, sieur d'Heiredet, fils de feu Jean Peschant, avocat au parlement et de Jeanne Basty, fille de Gaspard Basty, sieur des Verrines et de Marguerite Deboudachier (1741). — Vente par François d'Aigurande, écuyer, sieur de Beauvais, du Pleix et des Ternes, à Antoine Gauty, tailleur d'habits, du village d'Escoubillat, paroisse de Bonnat, des cens et rentes qu'il possède audit village, pour la somme de 400 livres (1636). — Requête d'Etienne Peschant à l'intendant de la généralité de Moulins, dans laquelle il expose que les rentes d'Escoubillat ont été acquises par son aïeul maternel, Jean Augay, par acte du 14 juin 1647, pour la somme de 113 livres.

(*Liasse.*) — 29 pièces, papier

1636-1749

- E 790 Contrats de mariage entre Antoine Ageorges l'aîné et Antoine Ageorges le jeune, fils de Sil vain Ageorges, lieutenant en la justice de Châtelus, notaire royal, et d'Isabeau Mérigot, avec Jeanne et Françoise Basty, filles de Gaspard Basty, sieur des Verrines, lieutenant de la justice de Genouillat, notaire royal et de Jeanne André (1681). — Testament d'Isabeau Mérigot, par lequel elle reconnaît devoir à Antoine Ageorges, son fils aîné, la somme de 400 livres (1697). — Procédure à ce

sujet, entre Gaspard Basty et Antoine Ageorges. — Quittances données à Jean Basty, par M. Biarno, curé de Genouillat, d'une rente de 18 livres (1683),
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier

1681-1720

- E 791 Requête pour Jeanne Basty contre Antoine Ageorges son mari, qui l'accable d'injures et de mauvais traitements et qu'il prétend être possédée du démon, — Oraison contre toutes sortes de malins esprits et maléfices, adressée à Charles, duc de Lorraine, par le R. P. Michel Murazan de Monte Regali. — Déclaration par laquelle Jeanne Basty révoque toutes les donations entre vifs en faveur de son mari que la violence pourrait la contraindre à signer (1693). — Action intentée par Gaspard Basty, sieur des Verrines, pour la restitution de la dot de feu Jeanne Basty, sa sœur, contre Antoine Ageorges qui prétendait que ladite Jeanne avait fait un testament en sa faveur, le 19 août 1706.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1689-1732

- E 792 Quittances données par Antoine Ageorges, sieur de la Chapelle, demeurant à la Chapelle-Malvalaise, à Gaspard Basty, son beau-père, de la somme de 100 livres pour augmentation de dot de Jeanne Basty, sa Femme (1683). — Procédure pour Gaspard Basty, sieur des Verrines poursuivant la vente et adjudication des biens de Jean-Simon Deverdun. — Promesse de François-Simon Deverdun à Gaspard Basty, de se rendre adjudicataire pour 4,200 livres des biens de son père, Jean-Simon Deverdun (1741).
(*Liasse.*) — 43 pièces, papier

1683-1741

- E 793 Production pour Etienne Peschant, sieur de la Mongie, et pour Jeanne Basty, son épouse, contre Jean-Simon Deverdun. — Criée des biens dudit Deverdun.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier

1702-1743

- E 794 Partage entre Jean Douard, écuyer, seigneur de Genouillat et François Galtet, écuyer, seigneur de Marcibault, des dîmes qui leur appartiennent en la paroisse de Genouillat, à savoir des dîmes de Bradde, de Rebouyer, non comprise la dîme de Fournaud, demeurée au curé, des dîmes de Monfrijoux, de Chambon, des Verrines, de Vervifs, acquises du seigneur de Fournaud et de la dîme de Beaufond, attribuées au lot du seigneur de Marcibaut ; des dîmes de Genouillat, des Payriers, des Pommeroux, du Nouallet, de la Cour, attribuées au seigneur de Genouillat. « Et est à partir entre lesdites parties le charnage qui se lève sur le bestail qui vat et vient aux foires de Chastellus. » (27 mars 1555, v. s.) — Vente par Antoine Des verrines, homme de labour, demeurant au village des Verrines, paroisse de Moutier-Malcard, à Etienne Tailland, demeurant au même village, d'une pièce de terre nommée la Chenevière, pour la somme de 73 livres (1873) ; — par Antoinette de la Chapelle, veuve de Jean Bouéry, châtelain de Dun, seigneur de Bertoullée, à Jean Basty, marchand, du village des Verrines, de la dîme des villages des Verrines et de Froumentaud, avec le charnage et les poules de nabine desdits villages, comme en jouissaient précédemment les seigneurs de Genouillac et de Marcibault, pour le somme de 500 livres (1577). — Extraits du terrier de la seigneurie de Puy-Grenier, appartenant à Jean de Murat (1576). — Echange fait entre Jean Basty et Michel

Boudaud (1578). — Vente par Jacques de La Marche, écuyer, sieur de Beaumont et de Beaufranc, à Jean Basty, d'une rente de 9 quarts seigle, mesure de Malval, avoine 10 boisseaux, argent 15 sols et une poule, pour la somme de 615 écus (1583). — Dénombrement fourni à Louis Chasteigner, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en son Conseil, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur d'Abain, Chantemillan, baron de Malval, par Jean Basty, marchand, pour le village des Verrines (1584). — Vente par Silvain Basty, à Gabriel Bordas, de Genouillat, de la dîme des Verrines (1659).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier

1556-1681

E 795 Inventaire des papiers appartenant à M. Peschant : Acquisition faite le 8 septembre 1498, par Guillaume Bourdin, du bourg de Saint-Martin de Pouligny, d'une pièce de bois appelée le Bois-Chabot. — Vente par Guillaume Boutaud, du Violland, à Guillaume Bourdin, du pré et terre des Chaumes (3 novembre 1499) ; — par Martin Alatouze, au même, le 6 janvier 1531 (v. s.), d'une pièce de terre appelée de la Chaigne ; — au même, le 9 avril 1522, par Guillaume Gayon, d'une chenevière contenant deux boisselées, près le bourg de Pouligny ; — au même, le 28 avril 1496, par noble Jean Gazaud et damoiselle Marie de Chamboulaud, sa femme, de deux journaux de pré, l'un appelé le Pré-Pellaud, l'autre le Pré au Baron ; — par François Locamel, à Pierre de Chamborant, seigneur de la Pouzerie, pour la somme de 65,000 livres (19 septembre 1574).
(*Liasse.*) — 1 cahier, 6 feuillets, papier

1496-1754

E 796 Acte de décès de Gaspard Basty, sieur des Verrines, notaire royal, âgé d'environ 55 ans, inhumé dans l'église de Saint-Martin du Moutier-Malcard (21 octobre 1731). — Testament de Jeanne Basty, par lequel elle donne à Jeanne Peschant, la plus jeune de ses filles, sa métairie de Saint-Martin de Pouligny (20 septembre 1740). — Actes de décès : de Jeanne Basty, femme d'Etienne Peschant, âgée d'environ 24 ans, inhumée dans l'église du Moutier-Malcard (15 juin 1744 ; — de Marguerite Deboudachier, veuve de Gaspard Basty, âgée d'environ 50 ans, inhumée dans la chapelle de la Sainte-Vierge (3 février 1745). — Partage fait entre Jeanne, Etienne et Jean Peschant, de la succession de leur mère. — Extrait d'aveu et dénombrement rendus au Roi, par Etienne-Bernard Redon, ancien officier d'infanterie, demeurant au bourg de Saint-Médard, héritier d'Hélie-Étienne Redon, fils d'autre Étienne Redon, pour les cens et rentes qu'il possède au bourg d'Issoudun (11 septembre 1761). — Assignation donnée à la requête de François Tournyol, seigneur du Rateau et de Jeanne Peschant, son épouse, à Jeanne Peschant, de Saint-Martin, pour le payement des rentes d'Issoudun.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier

1731-1762

E 797 Vente par Étienne Peschant, sieur de la Mongie, à Pierre Pourradier, chirurgien juré, de la métairie de Gropain, située au village du même nom, paroisse de Nouziers, acquise par ledit Peschant, de Silvain Joubert, écuyer, chevalier, seigneur du Montel, fils de Mathurin Joubert de la Bastide, héritier de Jean de Chamborant, son oncle, pour la somme de 1,868 livres (1751). — Copie d'une lettre adressée par M. de Miroménil aux officiers des présidiaux, au sujet des observations qu'ils ont fait imprimer à la suite de l'édit du mois d'août 1777 (29 octobre 1778). —

Contrat de mariage d'Étienne Peschant, sieur de la Pouzerie, capitaine des chasses du comte d'Artois, fils de feu Jean Peschant, avocat en parlement et de Jeanne Dissandes, épouse en secondes noces de Pierre Aumont, docteur en médecine, demeurant à la Châtre et Marguerite-Rosalie Lafaye, fille mineure de feu François Lafaye, inspecteur des chasses du duc d'Orléans et de Marie-Anne-Françoise de Vaux, épouse en secondes noces d'Honoré Fragonard, ancien directeur de l'école vétérinaire de France (23 juillet 1781).—Signification à M. Tournyol du Râteau d'un arrêt rendu contre les officiers du présidial (1782). — Testament d'Étienne Peschant, inspecteur des chasses du comte d'Artois, demeurant à Poitiers, par lequel il donne à Marguerite-Rosalie Lafaye, sa femme, tous ses meubles, le tiers de ses propres, le total de ses acquêts (13 août 1783).

(*Liasse.*) — 20 pièces, papier

1746-1783

E 798 PESCHOT. — Transaction entre Pierre Peschot, tailleur de pierre et Martin Bellon, mari de Françoise Grossel, veuve de Martin Peschot, frère dudit Pierre, portant cession par ce dernier d'un pré appelé le pré de la Font, an territoire de Ghéniers.

(*Liasse.*) — 2 pièces, papier

1767

E 799 PETIT. — Bail à ferme par François Petit, laboureur, à François Couthon, hôte de Saint-Maurice, de terres sises à Villevalleix, paroisse de Saint-Maurice, pour le prix de 9 quartons de seigle et 5 aunes de toile mêlée (1636). — Quittance de dot donnée par François et Pierre Petit à Annet Dechersoubre (1646) ; — par Michel Laurent, sacristain de Mainsat, à Pierre Petit, maréchal (1661). — Vente par Silvain Jouaneux, laboureur, du village de Réjat, à Françoise Petit, de divers héritages, pour la somme de 1,860 livres et 60 livres pour épingles (1773).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier

1630-1773

E 800 PETITJEAN. — Procédure pour Denise et Marguerite Simonnet, femmes d'Antoine et de Silvain Petitjean, appelants de la saisie réelle de leurs biens sis à Lourdoueix-Saint-Pierre, contre Louis Boyer, sieur de la Saigne.

(*Liasse.*) — 11 pièces, papier

1692-1739

E 801 PEYNICHON. — Vente par Léonard Chauveau dit le Merle, maçon, du village de Puychauveau, paroisse de Sainte-Feyre, à Joseph Peynichon, sieur des Bains et de Puychauveau, procureur du Roi en la vice-sénéchaussée de Guéret, d'une maison, jardin, terres et pré, sis au territoire de Puychauveau, pour la somme de 220 livres,

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1680

E 802 PEYRAUD. — Transaction entre Jean et Gabriel Peyraud, frères et Antoinette Coussy (1661). — Procédure entre Jean Peyraud, juge sénéchal de Châtelus et Gabriel Deboudachier, élu en l'élection de la Marche, fermier de la ferme de Roche, au sujet d'une vente consentie au profit dudit Peyraud par Antoinette Coussy, au mois de novembre 1666.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1661-1709

- E 803 PEYRINE. — Vente par Laurent Deprathabouret, du village de Prathabouret, à Pierre Bouéry, marchand, du village de Peuplisson, même paroisse, d'une terre appelée les Combes, tenue en serve condition du sieur de la Chezotte, pour la somme de 6 livres tournois (1645). — Bail a ferme pour 5 ans, par Pierre Peyret, chirurgien, demeurant à Genouillat, à Jean Bourdaud et Emeri Peyrine, de biens sis au village des Veyrines, pour la somme de 555 livres (1661).
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
1645-1767
- E 804 PEYROCHE. — Vente par Claude Pourteil, tisserand, du village de la Chieze, paroisse de Saint-Martial-le-Mont, mari de Marie Peyroche, à Louis Duchier, maréchal, dudit bourg, de l'eau morte qui descend du grand chemin qui va de la Gorse à la maison de Blaise Portas, curé de Saint-Martial, pour la somme de 45 livres, pour la conduire dans son pré de Chier-au-Chy.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1644
- E 805 PEYROT. — Extrait du terrier de la seigneurie d'Etables, tenures en serve condition, (1556). — Contrat de mariage de Silvain Perrot et de Jeanne Boulet, du bourg de Malval (1678). — Production pour Marguerite Jamot, veuve de Bernard Peyrot, seigneur de Batisse, contre Etienne Cambret, au sujet de la propriété d'une maison provenant de la nommée Cambret ; — pour Jean-Baptiste Peyrot, seigneur de Clugnat, les Monneyroux et Jalesches, fils et héritier de feu Bernard Peyrot, pour la même cause. — Requête de Jacques-Philippe Peyrot, sieur de Prunay (1754).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier
1556-1754
- E 806 PEYROULY. — Lots et partage de François, Louis et Silvain Ryvaud (1658). — Arpentement l'ait par Vidart, arpenteur, de la seigneurie des Fougères, contenant 325 arpents, 14 chaînées, à raison de 100 chaînées l'arpent (1675). — Accord entre Jean Pasty, procureur en la justice de Naillat, et Fleurât et Pierre Perouilly, laboureur, au sujet de la succession de Léonard Rivaud (1727). — Enquête pour Pierre Peyouilly contre Léonard Delestang, au sujet de la terre de la Garde, provenant de l'héritage de Léonard Rivaud.
(*Liasse.*) — 51 pièces, papier
1658-1742
- E 807 PEYROUX. — Vente par François de Mornay, écuyer, seigneur dudit lieu et de Bonnal, a Madelaine Augay, veuve de Louis du Boüé, écuyer, seigneur de la Courcelle, et a Jean et Léon du Boüé, écuyers, sieurs de la Courcelle et de Chaumont, ses enfants, du fief et domaine de Rebouyer, paroisse de Genouillat, qui lui a été légué par Françoise de Malesset, veuve d'Henri d'Anglard, par son testament en date du 6 juillet 1699, pour la somme de 2,500 livres (1703). — Production pour Jean Peyroux, greffier de la justice de Genouillat, mari d'Anne Rebière, contre François Augier, sieur des Farges et Adrien Berchier, chevalier, marquis de Pinsaguet (1727). — Requêtes : pour François Peyroux, fermier des seigneuries de Saint-Domet et Saint-Avit, appartenant à Marie de Ligondès, au sujet de l'empoissonnement des étangs ; — pour le même, seigneur de

- Villechenine, contre les héritiers de Benoît Defumade, curé de Saint-Domet, au sujet des dîmes comprises dans le bail de ladite seigneurie.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier*
1708-1778
- E 808 PEYROUX (DES). — Sentence pour Gilbert des Peyroux, écuyer, seigneur des Granges, et Marie Garreau son épouse, contre Antoinette Guillon, veuve de Noël Mégret.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1715
- E 809 PEYZAULT. — Vente par Jehan Gounot dit Montjouhan, à François Peyzault, du Moulin-Neuf, paroisse de Crozant, pour la somme de 45 sous tournois, avec le consentement de François de La Marche, écuyer, seigneur de Puy-Guillon, d'une pièce de terre contenant 4 boisselées, mesure de Puy-Guillon, assise au lieu de Salle-Beuf, près du chemin descendant de la Vie-Marche au Gué d'Orivault. Fait sous le sceau de François Angos, bachelier ès-lois, garde du scel établi en la châtellenie de Château brun (1^{er} mars 1520, v. s.). — Donné par M. le vicomte de la Celle.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*
1521
- E 810 PHELIPPON. Échange d'héritages entre Michel Phelippon, laboureur, du village de Jarnagette, paroisse de Parsac et Martial Fezaudon (1594). — Crie des biens de Charles Rasquet, sis au Monteil, au profit de Léonarde Phelippon (1628). — Contrat de mariage de Gilbert Tartary, du village de Villevieille, paroisse d'Exoudun (1661). — Lots et partage entre Antoine Phelippon et Anne Dufaure, veuve de Gabriel Felipon, frère d'Antoine, des héritages qui leur appartiennent au village de Vervialle, paroisse de Faux en la Marche (1677).
(*Liasse.*) — *25 pièces, papier*
1594-1752
- E 811 PHILIPPON. — Vente par Jacques Jobely, cardeur et André Methon, son gendre, cardeur, habitants de la ville de la Souterraine, à Mathurin et à Marc Phelippon, frères, maçons, du village de Fontvieille, paroisse de Vareilles, d'une maison et jardin sis au village de Fontvieille (1675). — Bail en emphytéose par Jean Lardy a Marc Philippon, maçon, d'une terre appelée des Genest-Guillot, contenant 4 sétérées et demie, située au village de Bouchain, dans la seigneurie de Mondon, pour la somme de 15 livres (1684). — Assignation donnée à Marguerite Thévenot, veuve de Laurent Philippon, à la requête de Jacques de la Feyre, écuyer, seigneur de Château-Guillaume, cessionnaire de Jean Lardy (1715). — Lots et partages entre Marc Philippon, maçon, et Françoise Apey, veuve de Mathieu Philippon (1733).
(*Liasse.*) — *65 pièces, papier*
1664-1744
- E 812 Extrait des registres de la paroisse de Saint-Pardoux de Vareilles : baptême d'André, fils de Laurent Philippon et de Marguerite Thévenot (27 septembre 1712) ; — de Pierre, fils de Silvain Philippon et de Gabrielle Paturaud (1^{er} septembre 1741). — Bail judiciaire des biens des enfants mineurs de feu Mathias Thomas et de Madelaine Cotillon, situés au village de Fontvieille (1741). —

Quittance donnée par Silvain Cerey, à André et à Silvain Phelipon, frères, maçons, du village de Fontvieille (1754) ; — par Pierre Castille et par Marie Bailly, sa femme, veuve de François Phelipon, à André Phelipon, faisant pour Silvain, son père, de la constitution à elle faite par son contrat de mariage, en date du 12 mars 1748, et des droits de douaire, suivant la coutume, à elle attribués par son testament en date du 7 octobre 1771. — Transport par Bonaventure Vallet, tailleur d'habits, demeurant au village de Bouchain, paroisse de Vareilles, fondé de procuration de Silvain Phelipon, maçon, à André Phelipon, maçon, du quart de la succession mobilière de Pierre et de Silvain Phelipon (1788).

(Liasse.) — 77 pièces, papier

1712-an III

- E 813 PICARAT. — Transaction entre Pierre Picarat, laboureur, demeurant au village de Chier-les-Cullon, paroisse de Lépinas, tuteur des enfants mineurs de feu Louis Ducoust et Léonard Meusnier, laboureurs, du village du Goust, au sujet de la tutelle desdits mineurs.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1723

- E 814 PICAUD. — Obligation de 11 setiers de seigle et 1 setier avoine, pour, la ferme du dîme de Toutfinet, accoutumée à être levée dans le village de Montségur, souscrite par Léonard Picaud, au profit de Henri Bonnet, lieutenant particulier au pays de la Marche (1661). — Cause et moyens présentés par Denis Léger et Louis Favard, tuteurs subrogés des enfants de feu Martin Picaud, au lieu et place de Pardoux Picaud, contre le compte présenté par Marie de Sainte-Anne, veuve de Pardoux Picaud. — Sentence pour Jean Picaud, sieur de la Forest, le relevant de la nomination faite de sa personne des enfants mineurs de feu Martin Picaud et de Marie Durand (1691).

(Liasse.) — 7 pièces, papier

1661-1706

- E 815 PICHARD (DE). — Contrat de mariage de Charles de David, chevalier, marquis de las Tours, seigneur de Bussière-Galland, Champvert, Laborie, fils de feu François de David, chevalier, marquis desdit lieux et de Charlotte d'Absac de la Douze, avec Marie de Pichard, fille de François de Pichard, chevalier, comte de Villemonteix, l'Église-au-Bois, Fermigier, la Villoste, Lavaublanche, Châtelus en partie, la Chassigne, et de Catherine Esmoing (1686) ; — de Philibert de David, chevalier, seigneur de Champvert, fils de feu François de David et de Charlotte d'Absac, avec Jeanne de Pichard, fille de François de Pichard et de Catherine Esmoing, présent Charles de Pichard, chevalier, seigneur de las Tours, frère du marié (1693) ; — de François-Charles de David, chevalier, seigneur de la Villate, fils aîné de feu Philibert de David et de Jeanne Pichard, avec Marie-Magdelaine de la Roche-Aymon, fille aînée de feu Gilbert de La Roche-Aymon, marquis de La Roche-Aymon et de Marie de Lausanne (1726) ; de François de David, fils de François de David et de feu Anne Trompodon, avec Jeanne Gouyer, fille de Léonard Gouyer, procureur au présidial et d'Anne Rougnaud (1752). Emancipation de Jean de Pichard, écuyer, seigneur de Villemonteix, capitaine dans le régiment de Toulouse, par François de Pichard, écuyer, seigneur de l'Église-au-Bois (1693). — Liquidation d'arrérages de rentes en grains pour Paul de Pichard, chevalier, baron de Saint-Julien, contre Etienne Bonnaud (1738). — Bail judiciaire des fruits des

enfants mineurs de feu Charles de Pichard de l'Église-au-Bois, chevalier, seigneur de Villemonteix, à l'instance de Pierre d'Oiron, chevalier, seigneur de Chérignac, leur tuteur (1749). — Rapport d'experts pour Etienne de Pichard, baron de Saint-Julien, au sujet des dégradations commises sur le domaine de Montbasset, paroisse de Saint-Julien, par Etienne Lajoix (1758). — Fragment d'une généalogie de la famille de Pichard. — Extraits d'actes de naissance de la famille David. — Testament de Catherine de David, veuve en premières noces de François Esmoing, seigneur de l'Age, tutrice de Léonard Esmoing, son fils, à présent femme d'Antoine de Châteauneuf, écuyer, chevalier de Bellabre, par lequel elle donne les deux tiers de ses meubles et acquêts à Emmanuel de Châteauneuf, son fils aîné (1761). — Enquête pour Catherine Peschant, veuve de Paul de Pichard, chevalier, seigneur de l'Église-au-Bois, baron de Saint-Julien, au sujet d'une terre actuellement dénommée l'Ouche-de-sous-les-Orts, que le sieur Aucourdonnier prétendait être la même qu'une terre appelée l'Ouche de Bouchez dans une reconnaissance du 27 janvier 1587.

(*Liasse.*) — 37 pièces, papier

1686-1766

E 816 PICHON. — Vente par Pierre Parot, maçon, du village du Puy, paroisse de Chambereau et par Gilbert André, maçon, du village de Fransèches-Vieilles, paroisse de Fransèches, à François-Jean et Léonard Pichon, frères communs, maçons et laboureurs, de terres appelées de las Couradas et de l'Étang, en mortuaire condition, pour la somme de 58 livres (1644). — Sentence pour Léonard Pichon, sieur de Villemalard, contre Léonard Seigaud et Anne Pichon sa femme, au sujet des effets mobiliers qu'ils possèdent en commun (1715). — Contrat de mariage de Mathieu Lemasson, avec Marie Goumy, fille de Jean Goumy, maçon (1673). — de Pierre Barthon, maçon, avec Marie Levesque, fille de feu Léonard Levesque et de Gilberte Goumy (1691). — Requête pour Louis Pichon de Bury, conseiller au présidial de la Marche, contre Marguerite Bouéry, veuve de François de Biencourt, chevalier, seigneur de la Fortillesse et de Peyzat, au sujet de la vente par décret des biens de Jean Fauvet. — Transaction entre François de Biencourt, chevalier, seigneur de la Fortillesse, agissant au nom de Marguerite Bouéry, sa mère et Louis Pichon, sieur de Bury (1750).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier

1644-1756

E 817 Vente par Léonard Pichon, chirurgien, demeurant au village de Linard, paroisse de Bussière-Dunoise, Léonard Caillaud, chirurgien, veuf d'Anne Caillaud, Pierre Rigaud et Joseph Durand, tailleurs de pierres, à Etienne François de la Celle, officier au régiment de Foix-infanterie, sous l'autorité de François-Silvain de la Celle de Châteauclos, son père, demeurant ensemble au château de Villebâton, de la métairie de Linard, pour la somme de 7,000 livres et 360 livres d'épingles (1790). — Opposition à ladite vente faite au bureau du conservateur des hypothèques du bailliage de Guéret.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier

1788-1791

E 818 PICHONNET. — Vente par Léonard Bosdeaud, maître serrurier de la Souterraine, à Pierre Pichonnet, marchand, d'un jardin, situé dans la franchise de ladite ville, pour la somme de 300 livres.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1727

- E 819 PICOT. — Vente par Jacques Picot, sieur de Bourny, bourgeois de Bellegarde, à Marien Dumasrambaud, marchand, de la métairie de Chanet, paroisse de Champagnat, pour la somme de 4,400 livres (1704). — Procédure au sujet de cette vente, dans la possession de laquelle l'acquéreur se plaint avoir été troublé par Joseph-François de Maumont, écuyer, sieur du Monteil.
(Liasse.) — 9 pièces, papier
1704-1712
- E 820 PIGNET. — Sentence condamnant Mathurin Petit, comme principal tenancier du village de Lesport, à passer titre nouvel à Joseph Pignet, sieur de Nuit et de la Coste-Mézières, administrateur des biens de Jean-Joseph Pignet, sieur de Mézières, son fils et de Silvine Bonnet, son épouse, fille de feu Jean Bonnet, sieur de la Vallette et d'Anne De Bonnœil, pour la rente féodale due à ladite dame.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
1683
- E 821 PIGNOT. — Opposition pour Jean Pignot, couvreur, à la prise de possession par dom Pierre de Gennes, prieur de l'abbaye de Pré-Benoit, de la succession de Léonard Pignot, son frère, du village du Chassin, paroisse de Bétête.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1790
- E 822 PIGOT. — Vente par Pierre Brunaud, maître tailleur de pierres, à Sébastien Pigot, tailleur de pierres, de tous les héritages qu'il a acquis des religieuses de Blessac, au Bost-Sénéchal, paroisse de Peyrat-la-Nonnière.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1657
- E 823 PILLIERS (DE). — Bail en emphytéose par Mathury Aubertin à Georges Soberan, de 42 perches de bois, en la paroisse de Ver, au bailliage de Dreux, pour 7 sous de rente, avec les devoirs dus au seigneur du fief de Menou (29 décembre 1505). — Quittance donnée par les chanoines du chapitre collégial de Saint-Etienne de Dreux, à Guillaume de Pilliers, chevalier, seigneur de Menou, à cause des dîmes de Ver (1524). — Inventaire fait à la re-quête de Guillaume de Pilliers, chevalier, d'Adam de Courselles et de Jean de Courselles, écuyers, seigneurs de Crespières, des meubles de feu Louise de Chauvigny, dame de Crespières en partie, décédée en son hôtel de Crespières (1526). — Sentence pour Guillaume de Pilliers contre Jean Lervault (1527). — Renonciation donnée par Mathurin de Mareschat, seigneur de Levainville, à Simonne d'Alonville, femme de Guillaume de Pilliers, d'un recours en garantie contre elle (1530). — Vente par Jean Pelletier dit Viveix, laboureur, à Guillaume de Pilliers, absent, représenté par Louis de Pilliers, chanoine de Dreux, sieur de la Coudrelle, son frère, d'un demi-arpent de terre, pour 7 livres 10 sous (2 janvier 1532, v. s.). — Quittance donnée par Catherine Pichonnau, veuve de feu Jean Dolut, marchand de Paris, à Jean de Pilliers, chevalier, seigneur de Menou et à Radegonde, veuve de feu Guillaume de Saint-Priest, sieur de Jouy, de la somme de 11 livres tournois. — Donation par Guillaume de Pilliers et par Simonne d'Allonville, sa femme, à Jean Basille dit Floquet, de 5 arpent de terre, à présent en friche, en la paroisse de Ver, à la charge de payer aux donateurs 3 deniers tournois de cens, par chaque arpent (1^{er} janvier 1543 v. s.) — Procuration générale donnée par Simonne d'Allonville, veuve de Guillaume de Pilliers, sieur de Menou

et du Luat (1545). — Contrat de mariage de René de Saint-Martin, sieur de la Vieille-Vigne, homme d'armes de la compagnie du maréchal d'Albret, fils de Jean de Saint-Martin, avec Marie de Pilliers, fille de feu Guillaume de Pilliers, chevalier, enseigne de cent hommes d'armes sous la charge de l'amiral de France, en présence de Jean de Pilliers, chevalier, seigneur de Menou et du Luat, enseigne de cinquante hommes d'armes, sous la charge de M. de Châtillon, d'Alain de Pilliers, seigneur de Chautblanc, et de Nicolas de Pilliers, prieur de Saint-Georges de Ver, frères de l'épousée (22 déc. 1552).

(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1505-1553

E 824 Vente par Jean de Pilliers, chevalier, seigneur de Menou et du Luat, fondé de procuration de Badegonde de Cevenne, sa femme, à Gilles de Lieuray, écuyer, seigneur de Bailleul, Malicorne et Marcilly-la-Champagne, de deux prés, sis au lieu de Bailleul, sur la rivière d'Hure, tenus en fief du comte de Dreux, pour la somme de 600 livres tournois (1554). — Obligation souscrite au profit de Radegonde de Cevenne, veuve de feu Jean de Pilliers, souscrite par Jean Basille dit Flocquet (25 mars 1557, v. s.) ; — au profit de M. des Garennes, par François de Marolles, écuyer (1569). — Vente par Jean Lavault, prêtre, à Guillaume de Pilliers, chevalier, seigneur de Menou, d'un demi quartier de vigne, située dans la paroisse de Ver, pour la somme de 16 livres 15 sols tournois (1585) ; — par Louis Basille, manœuvre, à François de Sabrevoys, chevalier, seigneur de Menou, le Luat, le Plessis-Boussard, Ver, Aulné, d'un demi quartier de vigne sise au Luat, pour la somme de 4 écus sol (1595.) — Sentence pour François de Marolles, écuyer, contre Charles de Sabrevoys (1584). — Production pour Charles de Sabrevoys, écuyer) sieur du Mesnil-Pouceaulx, Magdelaine de Saint-Martin, sa femme, Jean le Chevalier, écuyer, sieur d'Uzars, et Léonarde de Saint-Martin, sa femme, contre Pierre de la Grange. — Remise par Claude de Sabrevoys, fille de feu François de Sabrevoys, chevalier, seigneur de Menou et de Claude de Graffard, ses père et mère, à Philippe de Pilliers, chevalier, et à Etienne de Pilliers, chevalier, sieur du Parc, des dépens, dommages et intérêts auxquels ils ont été condamnés (1622.)

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier

1554-1627

E 825 PIMPANEAU. — Promesse faite par Jean Pimpaneau, sergent royal de Dun-le-Palleteau, à Antoine de La Marche, écuyer, seigneur de Puy-Guillon, de lui faire revendre, dans un an, d'un pré, appelé du Nouhaut, contenant 15 journeaux, par lui vendu audit Pimpaneau pour 213 écus un tiers (1596). — Bail a ferme par Gabriel Foucault seigneur de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de camp, gouverneur de la Haute et Basse-Marche, à Pierre Pimpaneau, praticien et à Jean Degademont, de la seigneurie des Places, pour la somme de 2,000 livres (1640). — Vente par Claude de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Vervy, François d'Assy, chevalier, seigneur de l'Age-Champroy, Antoine de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Fresselines, lieutenant au régiment de Dors-infanterie, demeurant au château de l'Age, François de Saint-Maur, écuyer, sieur de Saint-Léon, servant au régiment de Villequier-Cavalerie, à Léonard Delafont de Lavallade, juge de l'Age-Champroy, de sept portions sur huit du bail emphythéotique du moulin de Salesses, pour la somme de 1,268 livres 15 sols (1720), — Production pour Gabrielle Pimpaneau, veuve de Léonard Delafont, contre Antoine Pezant.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier

1596-1724

- E 826 PINARD. — Quittance de dot donnée par Marguerite Pinard, veuve de Léonard Tabourdeau, à Jean Pinard, laboureur et à Guillaume Pinard, maçon, du village du Peux, paroisse de Chéniers.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1741
- E 827 PINOT. — Bail à moitié fruits par Antoine Pinot, sieur du Peyrat, à Léonard et à Pierre Delage, frères, et à Jean Petit, leur beau-frère, laboureurs et maçons, du village du Grand-Monpion, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, d'une métairie sise aux villages du Peyrat et du Coutaud, en cette paroisse, au labourage de deux paires de bœufs. (Donné par M. le vicomte de la Celle.)
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1771
- E 828 PIHTHON. — Extrait du terrier de la seigneurie d'Evau appartenant au duc d'Orléans, tenures en serve condition, trois tailles serves par an, à savoir en août, Noël et Pâques, 5 livres 8 sols 3 deniers, avec le double de ladite taille d'août de deux en deux ans ; « plus au terme de Noël 10 deniers de vin pour chaque maison ; plus outre demi-mouton pour même cens ; 10 sols à chaque jour de Saint-Julien ; plus au terme de Noël 2 gélines et demye annuellement. Seront tenus de faire les charrois, herbans et manœuvres à merci et volonté, selon la coutume des autres hommes serfs de sadite Altesse royale en son dit pays de Combraille. De plus, à cause de ladite servitude personnelle, que eux et les leurs venant à décéder sans descendants, ladite Altesse royale leur succédera en tous biens dont ils mourront vestus et saisis, en quelque part qu'ils soient, sans qu'aucuns parents y puissent rien prétendre. Et outre ce, ont confessé que où et quand ils iront demeurer hors les limites de ladite servitude, mondit seigneur les pourra suivre et leur faire payer, scavoir, à l'homme, chacun an, 12 deniers et à la femme ou fille 4 deniers de droit de corsage » (1761). — Requête pour Anne Boudaquin, veuve de François Pinthon, au bailli de Combraille.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1761-1762
- E 829 PITAULT. — Donation par Françoise Mirebeau, veuve de Jacques Pitault, à Silvie et à Anne Pitault, ses filles, femmes de Charles Beraud, avocat en parlement et de Marcial Mercier, élu en l'élection de la Marche, de la réserve qu'elle s'étoit retenue (1634). — Sentence pour Barthélémy Pitault, châtelain de Chénérailles, contre Gabriel Boëry, sieur de Saint-Loup, greffier des présentations de la châellenie d'Ahun (1654). — Production pour Barthélémy Pitault, sieur de la Chapelle, bourgeois de Chénérailles et Jeanne Pitault, son épouse, contre Léonard Jabin, sieur du Breuil (1753).
(*Liasse.*) — 34 pièces, papier
1634-1753
- E 830 PIVARDIERE (DE LA). — Requête pour Gilbert-Annet de la Pivardière, écuyer, sieur de Guimont, au sujet de la dot de 8,000 livres, plus des meubles, à lui constituée par Marie-Suzanne de La Roche-Aymon, par son contrat de mariage avec Eléonore de Malleret, du 30 septembre 1684 (1690). — Liquidation de créances pour le même, contre Claude et Jean-Louis de Miomandre père et fils, chevaliers, seigneurs de Laubard et de la Pouge (1699). — Affirmation de compte pour le

même, des meubles et effets de la communauté contractée entre lui et feu Eléonore de Malleret, son épouse, contre Louis de la Pivardière, chevalier, seigneur de Richelieu et Louise de la Pivardière, ses enfants (1719). — Acte de profession de Gabrielle de la Pivardière, religieuse au prieuré de Blessac (1739.) — Donation par Marie Bertrand de Bellefond, veuve de Jean du Boueix, chevalier, seigneur de la Courcelle, à Silvie-Hortence de Noblet, femme de Gilbert-Louis-Marien de la Pivardière et à Marie-Silvie de Noblet, femme de Claude Bertrand, chevalier, seigneur de Beaumont, de la métairie de Linard, paroisse de ce nom, de sa part des dîmes de Linard et d'une somme de 5,550 livres (1749). — Sentence pour Gilbert-Louis-Marien de la Pivardière, chevalier, seigneur de Richelieu, de Guymont et la Chassaigne, tuteur de ses enfants et de feu Silvie-Hortence de Noblet, et pour Claude Bertrand, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de cavalerie, mari de Marie-Silvie de Noblet, donataires de Marie Bertrand de Bellefond, contre Etienne Dumenois, journalier, tuteur de Rebière de Peyrussaut, fils de feu Jean-Baptiste Rebière de Peyrussaut, au sujet d'une créance due par ce dernier (1765.) — Production pour Yves de la Pivardière, chevalier, seigneur de Richelieu, la Chassaigne, Banizette, héritier de Louis de la Pivardière, son père, contre Marie-Gabrielle Aubusson, femme séparée de François Marchandon et le sieur Faure de Genestines, son fils, au sujet de la succession d'Eléonore de Malleret, femme de François du Chastenet, seigneur de Soubrebost, qui avait légué à ladite dame tous ses biens, par son testament du 4 juin 1719.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier, 2 cachets

1690-1765

- E 831 Constitution par Gilbert-Louis-Marien de la Pivardière, chevalier, seigneur de Richelieu et de la Chassaigne, à Pierre Luquet, marchand, du village de Grimaudeix, paroisse de Saint-Alpinien, d'une rente de 20 livres (1776). — Vente par Gilbert-Gabriel Lemaître, chevalier, seigneur de l'Age, du Mas et Bobignat, officier dans le régiment de la Colonelle générale, cavalerie, à Armand Cartier, marchand de Montluçon, du domaine du Claux de Budelière, pour la somme de 16,000 livres (1780). — Quittance donnée par Louis de la Pivardière, chevalier, seigneur de la Chassaigne, mari de Suzanne Lemaître, à Armand Cartier, marchand, du final paiement de la vente consentie audit Cartier par Gilbert-Gabriel Lemaître. — Production pour Louis de la Pivardière, contre Pierre-Honoré Martinon et Michel Fayolle de la Rochette, héritier de feu Léonard Fayolle de la Rochette et Marie Sallandrouze ses père et mère, icelle héritière en partie de Claude Sallandrouze, curé de Vallières et contre Jean Barbin, tuteur de ses enfants, et de feu Marguerite Duchez, fille d'Antoine Duchez, cessionnaire de François Sallandrouze, au sujet d'une vente faite à Gilbert-Marien de la Pivardière, le 4 décembre 1760, par Jean-Léonard Delarochette, bourgeois, mari de Marie Sallandrouze, par Léonard Sallandrouze, du Teil, et par Jacques Sallandrouze, maître de poste, d'une rente féodale sur le village de la Vedrenne. — Généalogie de la famille de la Pivardière.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier

1765-1825

- E 832 PLAFAIT. — Bail emphytéotique par François Ruyneau de Saint-Georges, seigneur de Saint-Georges-Nigremont, président châtelain, lieutenant général de police et lieutenant criminel au siège royal de Felletin, faisant pour Pierre-Arnaud,

vicomte d'Aubusson, comte de la Feuillade, premier baron de la Marche, baron de la Borne et de Peyrusse, seigneur des châtelainies d'Aubusson, Felletin, Ahun, Chénérailles, Jarnages et Drouilles, marquis de Castel-Nouvel, Saint-Aulaire et Melzéard, à Pierre Plafait dit Coucaud, meunier du moulin du Roi, situé à Felletin, au quartier des Rivières, moyennant une rente perpétuelle portant lots et ventes, à raison de 20 deniers pour livre et prélation, ladite rente portable et solidaire de 5 setiers de seigle.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1782

- E 833 PLANCHARD. — Cession faite par Anne de Saint-Julien, veuve de Louis de Poyenne, écuyer, seigneur de Mortroux, tutrice de François de Poyenne, son fils, ayant pris fait et cause de Thomas de Bonneval, écuyer, sieur de la Souppière et pour Charlotte du Peyroux, son épouse, fille et héritière de demoiselle du Peyroux et de Louis de Poyenne, à Claude Petit, mari de Catherine Vincent, en remplacement des domaines par eux prétendus possédés, d'un pré, terres et bois, appelés de l'Abbé, sur le chemin du village de Marchin au village de Peaulmont (1672). — Vente par Jean Gasnier et Charles Lacoste, son beau-frère, maçon, à Julien Planchard, du pré de l'Abbé, pour la somme de 78 livres (1716) ; — au même, par Jean et Louis Bourbon, frères, maçon et tailleur de pierre, de bâtiments, près et terres, pour 360 livres. — Procédure pour Henri Planchard, contre Françoise de Fricon, épouse de François Monicat, au sujet de cette vente.

(Liasse.) — 38 pièces, papier

1672-1733

- E 834 PLANTADIS (DU). — Vente par Jean Tourton à Gabriel du Plantadis, seigneur du Leyris, habitant de Magnat, du village de la Roche, paroisse de Champagnal, pour la somme de 270 livres (20 juin 1539). — Sentence pour Martin du Plantadis, élu de la Marche et Marguerite Giraud, veuve de François du Plantadis, avocat du Roi en la sénéchaussée de Guéret (1588). — Quittance donnée par Pierre du Pradinat, bourgeois d'Us-sel, mari d'Anne Vallenet, à Claude du Plantadis, prieur de Beyssat et à Annet du Plantadis, oncles maternels de ladite dame, de la somme de 260 écus deux tiers, revenant 800 livres pour augmentation de dot. Fait en présence de Louis de la Borde, écuyer, seigneur de Soubrevèze (1598) ; — par François Brissé, marchand de Felletin, mari de Gilberte Vallenet, à noble Laurent du Plantadis, sieur du Bost, châtelain de Felletin, d'une partie de la dot constituée à sa femme, par son contrat de mariage en date du 21 février 1581 (1607) ; — au même par Annet d'Arfeuille, écuyer, sieur dudit lieu et du Chaslard, mari d'Anne de la Bussière de Donzon, prenant en main pour Claude d'Arfeuille, écuyer, sieur de Néoux, son fils, de la somme de 1,000 livres, en déduction de la dot de Jacqueline du Plantadis, femme dudit sieur de Néoux (1615-1620). — Obligation de la somme de 140 livres souscrite par Laurent du Plantadis, châtelain de Felletin, au profit de Nicolas Janot, écuyer, sieur de Lalouë, commissaire des guerres, châtelain et capitaine de Montluçon (1617). — Vente par Nicolas Janot, écuyer, ayant charge de Simonne Trompodon, sa belle-mère, veuve de Léonard Cartaud, élu de la Marche, à Laurent du Plantadis, écuyer, seigneur du Bost, du domaine de la Chazotte, paroisse du même nom et de la métairie des Grellets, paroisse de Néoux, pour la somme de 2,250 livres (1617).

(Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier

1539-1707

- E 835 Transaction entre Louis Esmoing, écuyer, sieur de Janaillat et de la Betoulle et André Cottiche, du village de Villecusson, au sujet de l'arban dû, chaque semaine, aux seigneurs de Moutier-Malcard et de Janaillat, sur la paroisse de Sainte-Feyre (15 mars 1559, v. s.). — Sentence pour Marguerite Giraud, veuve de François du Plantadis, avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche, contre Martial Thomas, pour avoir défailli à lui faire l'arban auquel il est tenu, à cause de la seigneurie de Luchat, ledit arban estimé 3 sols, suivant la coutume (1584) ; — pour la même contre les habitants du village de Villemeau, pour ne lui avoir pas fait la vinade (1585). — Vente par Jean du Plantadis, sieur de Joailh, élu au pays de la Marche, à Léonard Cottiche, du pré de Dessous, situé au territoire de Villecusson, pour 80 livres tournois (1606) ; — par Etienne Tourniol, marchand de Guéret, à Antoine Borye, maréchal, demeurant à Villecusson, d'une pièce de terre appelée du Pradeau, située au même territoire, pour la somme de 9 livres tournois (1607) ; — par le même au même, d'une terre appelée du Pommier, pour 10 livres tournois (1608) ; — par noble Jean du Plantadis, sieur de Jouet et de Luchat, à Léonard Blondet, du Grand-Pâtural, appelé-autrement de Saignat-Loup, contenant 3 quartellées, au même territoire, pour 240 livres (1618). — Subrogation par Jeanne Tixier, veuve de Jean du Plantadis, écuyer, sieur de Jouhet, premier président en l'élection de la Marche, demeurant au château de Jouhet, de Pierre Borye, maçon, au décret des biens de feu Pierre Borye l'aîné, adjugés le 17 août 1655 à Pierre Guéret, duquel Antoine Vareilhas, conseiller au présidial, avait accepté déclaration, le 24 du même mois et qui avait délaissé tous ses biens à ladite dame par droit de prélation (1656) — Vente par Antoine Seiglière du Plantadis, écuyer, sieur de Jouhet, vice-sénéchal de la Marche, à Léonarde Dumas, d'une quartellée de terre à Villecusson, pour la somme de 15 livres (1656).
(*Liasse.*) — 8 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier
- 1560-1686
- E 836 PLANTELIN. — Vente par Jean Planteline à Pierre Planteline, son frère, de tous les biens qu'il possède au bourg de Ladapeyre (1580).
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
- 1580-1608
- E 837 POILLEVE (DE). — Liquidation d'arrérages de rentes en grains sur le ténement de la Ribière paroisse de Bujaleuf, pour Jean-Baptiste de Poillevé, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gérald, chanoine de Limoges, seigneur de Bujaleuf, contre Jeanne Martin.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1730
- E 838 POIRIER. — Vente par Julien Collas, sabotier, à Jean et à René Poirier, frères communs, laboureurs et maçons, d'un pré appelé des Groles, sis au village de Reville, paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel, pour la somme de 132 livres. — Bail judiciaire des biens de Claude Poirier.
(*Liasse.*) — 6 pièces, papier
- 0004-1787
- E 839 POISSON. — Inventaire fait à la requête de Pierre et Gabriel Poisson et de Marie Foudras, des meubles de feu Jean Foudras, et de Madelaine Lachaume demeurant au moulin de la Gâne, paraisse de Lourdoueix-Saint-Pierre.
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
- 1788-1790

- E 840 POISSONNIER. — Récépissé donné par Charrière, secrétaire du district de Guéret, du dépôt fait par Joseph Poissonnier de la vente consentie, au profit de François Papet et de Silvaine Poissonnier, par le sieur de la Pivardière et autres, devant Defaugères, notaire à Bonnat, le 3 janvier 1752, pour la liquidation des dîmes inféodées qu'il possédait dans la paroisse de Linard.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1791-1792
- E 841 POLIER. — Contrat de mariage de François Peyroux, greffier en la justice de Saint-Fiel et de Marie Robert, fille de feu Claude Robert, notaire royal à Glenic (1630). — Obligation souscrite par Marguerite Biarnois, veuve de Claude Robert et par Silvain Robert, notaire royal, au profit de noble Pierre Bourgeois, procureur du Roi en la sénéchaussée de la Marche (1649). — Titre clérical pour Antoine Robert, étudiant en l'université de Bourges, fils aîné de Claude Robert et de Marguerite Biarnois. — Commandement fait à Silvain Robert de payer la somme de 991 livres à Jeanne Deschenaud, veuve de Pierre Bourgeois (1667). — Requête pour Annet Polier, sieur de Bonnavaud, avocat en la cour, mari de Jeanne Bourgeois, contre Silvain Robert.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier
1630-1696
- E 842 Transaction entre Annet Polier, sieur de Bonnevaud et Léonard Bourgeois, sieur du Moutier-Malcard, procureur du Roi en la sénéchaussée et au présidial de la Marche, au sujet de la dot de Jeanne Bourgeois (1673). — Production pour Jean-Baptiste Polier, seigneur de Glénic, poursuivant le bail des fruits de François Bourgeois, sieur de Mounime, contre Catherine Beroussel, veuve de Jean-Baptiste Bourgeois, sieur de Masforeau et de Mounime et François Bourgeois, sieur de Mounime, son fils, au sujet de créances dues à Léonard Bourgeois.
(*Liasse.*) — 31 pièces, papier
1673-1700
- E 843 POMPADOUR (DE). — Échange de cens et rentes sur les paroisses de Fleurat et de Salagnat, entre César de Saint-Yrier, commandeur de Paulhac, assisté de Guyot Dosmières, commandeur de Blaudeix et Isabeau de Pompadour, veuve de Gaspard Foucaud de Saint-Germain-Beaupré. — Requête pour Hélié-Léonard de Pompadour, écuyer, marquis de Laurière, gouverneur et grand sénéchal de Périgord, au sujet de la dot de 5,000 livres constituée par feu Charlotte de Fumel, dame douairière de Laurière, son aïeule, à feu Charlotte de Fumel, sa nièce, lors de son mariage avec feu Pierre Esmoing, seigneur de Villemonteil, le 12 mai 1656, réversible audit marquis, attendu que feu Philibert-Hélié de Pompadour, marquis de Laurière, son père, est décédé avant ladite dame de Villemonteil de Fumel. — Apposition de scellés sur les meubles de Philibert de Pompadour, marquis de Laurière, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Périgord, décédé à Guéret le 15 septembre 1699, à la requête de Charlotte de Fayolle, sa veuve.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1695-1699
- E 844 PONSARD. — Dénombrement rendu par Jean Ponsard, juge de la châtellenie d'Eymoutiers, seigneur de Peyrijas, paroisse de Saint-Pierre-le-Château et de la Gaultière, paroisse de l'Église-au-Bois, à l'évêque de Limoges, seigneur temporel

de la châtellenie d'Eymoutiers, à cause des dites seigneuries. — Déclaration rendue par le même à Jacques Michon, conseiller du Roi sur le fait de la justice au trésor à Paris et à Gabriel Trompodon, commissaire, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts aux pays du haut et du bas Limousin, haute et basse Marche, Combraille et Franc-Alleu, pour le village de Peyrigeas, par lui acquis de Jeau, fils de feu François de Combort, écuyer, seigneur d'Enval.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier

1556-1559

- E 845 PONTCHARRAUD (DE). — Sentence pour Jean de Poncharraud, procureur du Roi en la sénéchaussée de Bellac, contre Joachim Mondot, sieur de la Grange, au sujet de rentes dues audit seigneur à cause de la lande Crouillaud, autrement de la Justice (1654). — Vente par David de Lalouë, écuyer, seigneur du Masgilier, à André et à Jacob Mestadier, frères, sieurs de Neyre-Nuict, de la dîme des villages du Peyrat, des Rebières et du Fau, paroisse de Naillat, pour la somme de 300 livres tournois (1661). — Production pour Jacques Ranjon, prieur de Saint-Léger-Bridereix et pour Gédéon de Pontcharraud, écuyer, sieur du Fau, capitaine au régiment de Peyzat, infanterie, contre Martial Dufour, prieur de Naillat, au sujet des dîmes de cette paroisse (1737) ; — pour les mêmes, contre Jean Vrignaud de Richefort, chantre et chanoine du Dorat, prieur de Naillat (1759)

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier

1654-1761

- E 846 PORLIER. — Défauts pour noble François Porlier, sieur de Bellevue, directeur général des gabelles du Berry, contre Marcial Tabanon et Jean Leprat.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1639

- E 847 PORRET. — Vidimus d'un bail en emphytéose par Jacques Porret de Saint-Sébastien, chevalier, fils de Porret de Saint-Sébastien, damoiseau, à Pierre Arlot et à Gruillemette Beraud, sa femme, d'un héritage vacant, appelé de Clédier, sis à Saint-Sébastien, d'une pièce de terre située près de la Planche des Pèlerins et du moulin à blé de Saint-Sébastien, avec autorisation de construire un moulin à draps (26 mars 1437). — (Don de M. le vicomte de la Celle.)

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1437

- E 848 POT. — Vidimus d'un dénombrement rendu au seigneur de Chauvigny et de Châteauroux, vicomte de Brosse, par Jean Pot, écuyer, seigneur de Rhode, Loisières et Chassingrimont, pour « le chastel et place forte de Rhode, avec les fossés, ponts-levis et autres appartenances dudit chastel. » Les hommes serfs de ladite seigneurie doivent le bian par chaque semaine et, quant ils font noces, un présent d'une pièce de chair et de quatre pains (1487). — Bail à ferme par Jean Busson, sieur des Taillades, fermier général de François Pot, vicomte de Bridiers, seigneur de Rhode, à Fiacre et à Louis Crédo, père et fils, du grand et du petit moulin de la Cassière, paroisse de Noth (1611).

(Liasse.) — 1 cahier, 18 feuillets, papier ; 1 pièce, papier

1487-1611

- E 849 POTTIERE. — Constitution par Sylvain Peyroux, marchand, du village de Chavanat, paroisse de Saint-Fiel, à Gilbert Pottière, curé de Glénic, d'une rente de 63 livres (1700.) — Production pour Catherine Pottière, fille dévote, héritière de feu Gilbert Pottière, contre Michel Lemoyne, sieur du Teil, Jacques Lemoyne, procureur du Roi en la châtellenie de Drouilles, Pierre Lemoyne, brigadier de cavalerie au régiment royal, Etienne Lemoyne, curé de la Chapelle-Taillefert et Anne Lemoyne leur sœur, enfants d'Etienne Lemoyne, sieur du Teil, pour obtenir paiement d'une rente constituée audit Gilbert Pottière.
(Liasse.) — 17 pièces, papier
1700-1731
- E 850 POUCHOL. — Déclaration par laquelle Gilberte Dequeriaux, veuve de Louis Ponchol, héritier contractuel de François Pouchol, son père, notaire royal d'Auzances, donne l'estimation dudit office évalué à 500 livres.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1771
- E 851 POUDELET. — Lots et partage entre Anne Defournoux, veuve de feu Blaise Richapt, sieur de Saint-Pardoux-d'Arnet et Gabriel Defournoux, marchand, des biens à eux échus par le décès de Sébastien Defournoux et de Madelaine Poudelet. — Contrat de mariage de Léonard Poudelet et de Michelle Tabine, sœur de Michel et Antoine Tabine, tapissiers, du village de Masloutine, paroisse de Saint-Frion.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier
1625-1679
- E 852 POULIGNAU. — Lettres de bénéfice d'âge accordées à Marie Poulignan, fille de feu Joseph Poulignan, marchand et de Marguerite Nadaud.
(Liasse.) — 10 pièces, papier
1728-1737
- E 853 POULLEREAU. — Sentence rendue par Mathurin de la Court, écuyer et bachelier ès-lois, châtelain de Crozant, tenant assise au lieu de Saint-Sébastien, condamnant Augustin Poullereau, de Saint-Sébastien, à laisser Louis et Charles Servelle, de Charly-sur-Merve, jouir des deux tiers de la succession de feu Marguerite Suronelle, *aliàs* Chalaude, femme de feu Jean Poullereau (4 mai 1505). — Échange d'héritages sis à Saint-Sébastien, entre Augustin Poullereau et Antoine Regnaud. (Donné par M. le vicomte de la Celle).
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
1504-1518
- E 854 POUTHE (DE). — Procuration donnée par Marie de Razès, veuve de feu Jean Pouthe, chevalier, seigneur de Château-Forges, Puyrobin, baron de Fromental, demeurant au château de Dompierre, paroisse du même nom, en la Basse-Marche, à Jean Chappellet, juge de Fromental, pour rendre foi et hommage de sa terre de Puy-Robin à madame de Rhode, veuve de François Pot, chevalier, seigneur de Rhode, vicomte de Bridiers (1623). — Opposition par Jacques Garreau, sieur de la Mouline, élu en l'élection de la Marche, à la vente des biens ayant appartenu à feu Antoine des Brandons, écuyer, sieur du Chiron, à la requête de Françoise de Charlus. — Criée des biens de la seigneurie du Chiron, saisis à la requête de

Françoise de Charlus, femme de François Pouthé. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant Marianne d'Aubusson et M. de Saint-Julien, son fils aîné, à payer à Antoine de Pouthé de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur du Chiron, la Ville-du-Bois, héritier de Jeanne Barthon de Montbas, la somme de 11,200 livres. — Bail emphytéotique par Pierre-Claude de Pouthé, chevalier, seigneur du Chiroux, Peyrat et autres places, ancien capitaine au régiment Royal-Barrois, à Sébastien Gasne, meunier au moulin de Matteleix, paroisse de Champagnat, à Jean Gasne, son frère, meunier au moulin de Bonlieu et à Gilbert, son autre frère ; maçon, du moulin de Chartron, dépendant de ladite seigneurie, pour la somme de 130 livrés, demie coupe seigle, 1 poule et 12 poulets bons à chaponner (1757). — Procédure contre Gilbert Gasne, pour Gaspard-Amable de Pouthé et pour Madelaine Andille, sa mère, au sujet du bail emphytéotique consenti par Claude de Pouthé, leur mari et père. — Reprise d'instance par Amable Faure, procureur général, syndic du département de la Creuse, contre Gilbert Gasne.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier

1623-1793

- E 855 Estimation de la vaisselle d'argent déposée comme gage par feu André de Pouthé de La Roche-Aymon, père d'Antoine de Pouthé de La Roche-Aymon, seigneur de la Ville-du-Bois, entre les mains de feu Claude Ruben de Vialeix, pour la sûreté du prêt d'une somme de 880 livres (1738). — Entérinement des lettres de rescision obtenues par Antoine de Pouthé, le 9 mai 1739, contre la vente faite par lui le 21 février 1735, de la portion de la seigneurie de Fayolles, paroisse de Guéret, pour la somme de 499 livres, à Jean-Baptiste Frogier de Villerambault, lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche. — Enquête au sujet de la propriété du bois de la Chaud, réclamée par Léonard Chabredier, contre Gaspard-Amable de Pouthé.

(*Liasse.*) — 18 pièces, papier

1738-1790

- E 856 POYENNE. (DE) — Vente par Pierre Gilbert, mari de Léonarde Desdevants, à Louis de Poyenne, écuyer, seigneur de Mourteroux, d'une rente sur le village de Marchain, par lui acquise de feu Rollet de Bressolles, écuyer, seigneur de Mourteroux (1599). — Acensement par Louis de Poyenne à Jean Bertucat, marchand, de la métairie des Assures (1608) ; — par le même à Jean Bourradier, du moulin banal de Mourteroux, situé près le château dudit lieu, pour 85 setiers seigle, 2 douzaines de poulets, demie douzaine d'eybins, une fouasse ou un fromage de forme (1628). — Contrat de mariage d'André Rollin, écuyer, sieur du Bouchault, fils de Jean Rollin, écuyer, et de Françoise de Saint-Yrier, avec Florentine de Poyenne, fille de Louis de Poyenne, écuyer et de Marguerite Esmoing, de l'avis de Gaspard de Saint-Yrier, écuyer, sieur de la Prugne (1629). — Transaction entre Anne de Saint-Julien, veuve de feu Louis de Poyenne, ayant épousé en premières noces Marguerite Esmoing, tutrice de François et de Charlotte de Poyenne, issus du second lit, et Georges de Saint-Julien, écuyer, sieur de la Chezotte, mari de Florentine de Poyenne, Simon Goyon, écuyer, sieur du Moulinneuf, mari de Françoise de Poyenne, François du Peyroux, écuyer, sieur des Maisons, tuteur des enfants nés de son mariage avec feu Charlotte de Poyenne, et Gabriel de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat, fils de feu Marguerite de Poyenne, lesdites dames filles du premier lit (1652). — Vente par Simon

Goyon et par Françoise de Poyenne, sa femme, à Anne de Saint-Julien, veuve de Louis de Poyenne, leur belle-mère, de la métairie de Marchain (1637). — Procuration en blanc donnée par Léon Goyon, écuyer, sieur du Moulinneuf, par Louis Goyon, écuyer, sieur de la Varenne, et par Gabriel Bertrand, chevalier, baron de Malval (1677) ; — par Anne de Saint-Julien, au sujet d'un procès contre Françoise de Chardon, veuve de Gabriel de Biencourt.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier

1599-1695

E 857 Vente par André Megnian, sieur de la Chasniade, à Anne de Saint-Julien, veuve de Louis de Poyenne, d'une métairie sise au village de Ballière, pour la somme de 4,000 livres (1654). — Contrat de mariage de Fiacre de Fricon, écuyer, sieur de la Villatte-Fricon, fils de Louis de Fricon, écuyer, seigneur de la Villatte-Pommeroux et de Louise de Goyon, avec Charlotte de Poyenne, fille de feu Louis de Poyenne et d'Anne de Saint-Julien (1657). — Avis des parents de Françoise de Frieon, fille de feu Fiacre de Fricon et de Charlotte de Poyenne, pour l'acceptation de l'hérédité de feu Anne de Saint-Julien (1677). — Vente par Catherine Prunget à Charlotte de Poyenne, veuve de Fiacre de Fricon, chevalier, seigneur de la Villatte et de Morteroux, et à Nicolas de Fricon, son fils, d'une maison et courtilage sis au lieu de Bounilly et de diverses terres et vignes, sises aux Grands-Pâturaux, au territoire d'Argenton, pour la somme de 1,207 livres (1696).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier

1646-1726

E 858 Exécution des biens de Charles du Bost du Breuil, sieur du Brouteil, Gargillesse et Moulinneuf, condamnés à mort par contumace, à la requête de Martin de Barrois, abbé de Saint-Cyran. — Production pour Thomas de Bonneval, écuyer, sieur de Laspières et pour Charlotte du Peyroux, son épouse, contre Anne de Saint-Julien, veuve de Louis de Poyenne, au sujet des biens provenant de la succession de Catherine Esmoing.

(*Liasse.*) — 17 pièces, papier

1669-1781

E 859 PRADELLE. — Sentence du châtelain de Felletin condamnant Jean Lauvergnat, laboureur et scieur de long, à payer par provision la somme de 30 livres, à Marguerite Pradelle, et à nourrir et entretenir l'enfant dont elle est accouchée.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin

1782

E 860 PREAUX (DE). — Arrêt du parlement de Paris ordonnant que Charles de Préaux, écuyer, sieur d'Orsennes et Honoré de Préaux, sieur de Murat, feront la preuve devant le lieutenant général d'Issoudun, de la circonscription de leur terrage, à rencontre d'Anne Dubois, veuve de François de Quinsat, écuyer, sieur de Bord (1683). — Enquête pour Gabriel et François de Préaux, au sujet d'une rente à eux due par les habitants de Murat (1735). — Ratification par Charles de Préaux, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, seigneur d'Orsennes, Murat et autres places, et par Geneviève de Montsabré, son épouse, d'une convention par eux faite avec François-Silvain Galland de la Varenne, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Sarre, demeurant audit château d'Orsennes, auquel ils ont promis, moyennant une donation de 6,760 livres, de lui

faire l'intérêt de cette somme et de le nourrir, avec un valet et un cheval (1742). — Transaction entre Léonard-Charles de Goyon, chevalier, seigneur de Saint-Plantaire, Bord, la Fosse et Edme de Préaux, chevalier, seigneur d'Orsennes et de Murat, au sujet du terrage de la Roche-Quinault (1754). — Sentence rendue en la sénéchaussée de la Marche, pour Edme de Préaux, contre Étienne Hirault, prieur d'Orsennes, au sujet des droits de terrage et champart (1765).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier

1683-1765

- E 861 PRIURET. — Contrat de mariage d'Annet Prieuret, sieur de Mongière, fils de Jean Prieuret, sieur de Montpeiroux et de Léonarde Parreton, avec Françoise Galaix, fille de Jean Galeix, sieur de Jards, greffier en chef de l'élection de Franc-Alleu et de Marguerite Fillas. — Signification faite à Jacques Prieuret d'une vente par François Gaudera, à Léonard Carton, de deux portions de terre sises au village de la Rebière, paroisse de Saint-Priest près Bonlieu, pour la somme de 599 livres (1787).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier

1643-1787

- E 862 PRIVAT. — Sentence du châtelain de Loucdoueix-Saint-Michel, pour Antoine de la Court, écuyer, contre Michel et Pierre Privat, pour le paiement d'une somme de 15 boisseaux de froment et 41 boisseaux avoine.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1638

- E 863 PRUCHON. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, ordonnant que l'exécution commencée des meubles de Charles Nadaud, sieur de la Vallazelle, sera parachevée, à la requête de Louis Pruchon, sieur de Villerapu, veuf de Jeanne Nadaud.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1638

- E 864 PRUGNIET. — Transaction entre la communauté des prêtres d'Aubusson et les habitants du village de Seiglière, au sujet des rentes dues par les tenanciers dudit village (1670). — Production pour Joseph Prugnet, marchand, contre la communauté des prêtres d'Aubusson, au sujet des mêmes rentes.

(Liasse.) — 36 pièces, papier

1670-1747

- E 865 Vente par Jean Prugnet, vicaire de Sardent et par Gabrielle Prugnet, femme de Pierre-Alexis Galliat, marchand, frère et sœur, héritiers de feu Michel Prugnet, leur oncle, sieur de Briouille, à Gilbert Delacour des Heyraux, avocat en parlement et à Marie Tabard, sa femme, du lieu et fief noble de Briouille, tel qu'il est décrit dans le terrier consenti par les habitants dudit village au profit de Jacques d'Aubusson, du 25 mars 1556, plus du domaine de Rivaut, situé audit village, pour la somme de 8,176 livres (1720).

(Liasse.) — 47 pièces, papier

1714-1734

- E 866 Production pour Jean Prugnet, chanoine du chapitre de Notre-Dame-du-Mont d'Aubusson, Pierre-Alexis Galliat, marchand, mari de Gabrielle Prugnet, Gabriel Meaulme, sieur de la Troudière, Jacques-Philippe Dessarteaux, procureur d'office de la justice d'Aubusson et François Deplaigne, marchand, contre Marie Tabard, veuve de Gilbert Delacour, sieur des Heyraux, Gilbert Queyrat, marchand, mari de Françoise Prugnet et Laurent Rondet, curateur de la succession vacante, de feu Jean-Marie Delandriefve, au sujet d'une créance due par le sieur Delandriefve.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier *Fragement de sceau*
1717-1734
- E 867 PUY (DU). — Certificat délivré par Jehan Deheuez, notaire et secrétaire du roi, l'un des quatre notaires du parlement de Paris, à Philippe du Puy, baron de Barmont, sieur de Saint-Valérian, attestant qu'il est conseiller audit parlement, pour le faire jouir du ban et arrière-ban et autres privilèges.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
1577
- E 868 QUANTIN. — Reconnaissance de cens et rentes faits à Fiacre Guyot, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Blaudeix, par Jeanne Delafontenaille, veuve de Léonard Quantin, tutrice de ses enfants, pour les biens qu'elle possède au village de Puy-Rougier, en mortuaire condition.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1610
- E 869 QUEREL. — Actes : de baptême de Françoise Lejeune, fille de François Lejeune et de Silvaine Roussillon, née le 22 mars 1679, baptisée dans l'église de Clairavaux ; — de mariage entre François Deplaigne et Françoise Lejeune, veuve de Michel Degeorges, mariés dans l'église Sainte-Croix d'Aubusson, le 7 janvier 1703. — Production pour Léonarde et Françoise Degeorges, femmes de Raymond et de Pierre Querel, filles et héritières de Françoise Lejeune et de Michel Degeorges, contre Annet Maspeyroux, au sujet d'une obligation consentie par François Deplaigne, au profit de Michel Georges.
(*Liasse.*) — 37 pièces, papier
1661-1726
- E 870 QUEROIX. — Renonciation par Gervais Chatonnet, laboureur, du village de Puy-Mory, paroisse de Saint-Dizier, au nom de Marie Mouret, sa femme, à la succession à elle échue, par le décès de Pierre Mouret, au profit de Jacques Mouret et Jean Queroix (1645). — Vente par Jean Queroix, laboureur, paroisse de Saint-Dizier, à Pierre Dayras, sergent royal, du village des Vallettes, même paroisse, d'une setérée de terre, mesure de Boussac, sise audit village, pour la somme de 18 livres (1650). — Production pour Jean Queroix, contre Gilbert Mouret, au sujet de la succession de Pierre Mouret.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier
1645-1693
- E 871 QUINSSAT (DE). — Note relative à une vente faite le 3 janvier 1636, par Brangon du Pertuys, sieur de Maisonneuve, conseiller au présidial de Guéret, à Pierre de Quinssat, écuyer, sieur du Queyrat, du domaine de Bords, paroisse de Saint-Plantaire, avec le droit d'affranchissement d'héritages acquis du seigneur

d'Orsennes. — Obligation de 60 livres souscrite au profit de François de Quinsat, curé de Saint-Plantaire, par Gabriel Parlebas, maréchal (1655). — Vente par Anne Duboys, veuve de Charles Dargier, écuyer, sieur de Saint-Plantaire, François, Silvain et Charles Dargier, ses enfants, à François de Quinsat, écuyer, sieur de Bords, de l'étang des Aglauds, sis à Saint-Plantaire, pour la somme de 100 livres (1667). — Prise de possession de la seigneurie de Saint-Plantaire par Marthe de Quinsat, veuve de Silvain-Joseph Goyon, chevalier, qui l'avait acquise de Jean-Nicolas de Montmorency, chevalier, seigneur de Châteaubrun, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de cavalerie du Maine, par acte du 9 avril 1699. — Sentence rendue en la sénéchaussée de Guéret, pour Nicolas Ledanois, contre Marthe de Quinssat et Charles de Préaux, chevalier, seigneur de Murat, Orsennes, brigadier des armées du Roi, lieutenant colonel au régiment de la Sarre-infanterie, au sujet des lods et ventes.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier

1655-1727

E 872 RABILLAC. — Bail à ferme par Léonard Rabillac de la Vareille, écuyer, trésorier de France, demeurant à Laval-Magnac, fondé de procuration de François-Raymond de Montmort, lieutenant général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, à Jean-Baptiste Lafont-Desvallades, bourgeois, habitant au lieu des Vallades, paroisse de Sauviat, de la terre et comté du Dognon et de la seigneurie de Saint-Christophe, pour la somme de 6,000 livres ; — par le même, à, Gabriel et à Jean Delord frères, journaliers, demeurant au bourg de Saint-Christophe en Dognon, de la métairie du Nouaud, paroisse de Saint-Amand-Jartoudeix, dépendant de la terre et comté du Dognon, pour la somme de 450 livres.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1782-1784

E 873 RABY. — Renonciation par Jean Rasby, sieur des Bastilles, sénéchal de Grammont, de la tutelle de Jean Lemprime, sieur de Bordas, fils de feu Jean Lemprime, lieutenant en la justice de Moncocu et de Marguerite Moneron. — Réponse pour Pierre Raby et Silvain Peyrat, chirurgien, poursuivant la saisie des biens d'Antoine Micheau.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1692-1742

E 874 RAGOT. — Obligation de 40 livres souscrite par Jean Peschot à Jean Ragot, maçon (1743). — Quittance donnée par Louis Ajasson, chevalier, vicomte de Châteauclos, seigneur de Grandsaigne, à Jean Bourbon, laboureur, du bourg de Chéniers, de la somme de 40 livres déléguée audit seigneur par Pierre Peschot (1769). — Vente par Pierre Peschot, tailleur de pierres, du village de Fournioux, à Jean Ragot, entrepreneur de bâtiments, demeurant au même village, d'une maison, jardin, chenevière et terre, sis audit village, pour la somme de 270 livres (1772).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier

1743-1777

E 875 Vente par Antoine et Gilbert Maronnier, père et fils, laboureur et maçon, à Jacques Ragot, maçon, faisant pour Fiacre Ragot, son père, maçon, du village de Fournioux, paroisse de Chéniers, d'une terre appelée des Plancholles, contenant 8

boisselées, joignant la brande de Saint-Martin, tenue en franche condition du seigneur de Chéniers et de Beaumont, pour la somme de 100 livres et 6 livres d'épingles (1752). — Désistement par Jean Ragot, entrepreneur de bâtiments, fils de Jacques Ragot, de la terre de Plancholles, revendiquée par Blaise Denizeau.

(*Liasse.*) — 49 pièces, papier

1752-1779

- E 876 RAMPAN. — Collation par Nicolas-Aimé de Saint-Vincent, procureur général de l'ordre de Cluny, fondé de procuration de Jean-Pierre de Crevelt, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre-de-Tours-sur-Marne, diocèse de Reims, à Claude Rampan de la Brugeire, profès dudit ordre, de la sacristie dudit prieuré, vacante par la mort de Jacques Sauvage. — Prise de possession dudit bénéfice,

(*Liasse.*) — 2 pièces, papier

1761

- E 877 RANCE (DE). — Echange entre Pierre de Rance, chevalier, seigneur de Picelou et de la Berthodière et Pierre Légier, du village des Granges, paroisse de Fresselines, de 4 setérées de terre en landes, assises au territoire de l'étang Guérin, qui joute la forêt de Murat et le chemin public du village de la Betoule à ladite forêt, cédées audit Légier contre 4 setérées de terre en landes, situées au mas nommé les Bergères du Communeau des Granges, qui joute le grand chemin de la Berthodière à Chanteloube (11 décembre 1532). — Adjudication à Jean de Rance, chevalier, seigneur de la Chapelle-Baloue, capitaine, pour le Roi, du château de Crozant, de rentes en grains estimées à 104 livres 6 deniers de revenu annuel, à prendre sur les villages de Sainte-Foy, paroisse de Crozant et de Ponsac, paroisse d'Eguzon, appartenant au prieuré de Crozant, pour la somme de 104 livres, en conséquence des bulles du pape Grégoire XIII, qui avaient autorisé le Roi à lever outre la somme d'un million, accordée par l'assemblée du clergé de France, la somme de 150,000 livres, au moyen d'aliénations de biens du clergé. Le diocèse de Bourges avait été taxé à 40,000 livres ; et la répartition en avait été faite, à la suite d'une assemblée du clergé tenue au palais archiépiscopal, par trois députés, à savoir : pour les chapitres, Louis Chevrier, chanoine de la cathédrale ; pour les abbayes, Michel Honex, abbé de Saint-Sulpice de Bourges ; pour les prieurés, Antoine Bidault, prieur de Saint-Marcel, Le prieuré de Crozant fut compris dans cette répartition pour 94 livres 2 sous et Jean Desadours, prieur, fit mettre en vente, pour le paiement de cette somme, les rentes adjudgées à Jean de Rance. Il est dit dans le procès-verbal que le setier, mesure de Crozant, était de 8 boisseaux, revenant à 4 boisseaux, mesure d'Argenton, et à 10 boisseaux 3 coupes, mesure de Bourges.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin

1532-4575

- E 878 RANON. — Dépens pour Catherine Coullon, veuve de Gilbert Ranon, tutrice de ses enfants, contre Jean Fougeron, pour paiement de 23 livres et 4 setiers de blé.

(*Liasse.*) — 6 pièces, papier

1621-1626

- E 879 RAOUS. — Obligation par Andrieu de Fontigier, paroisse de Cressat, à Marcial Raous, prêtre du Moutier d'Ahun, de 2 setiers de seigle, mesure d'Ahun, à cause de prêt (1^{er} mars 1552, v. s.).

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin

1553

- E 880 RAPHANEAU. — Testament d'Antoine Raphaneau, manœuvre, du village du Roudeoux, paroisse d'Ajain.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1745
- E 881 RAPINAT. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, au sujet d'un droit de passage que réclamait Antoine Rapinat à travers le pré de Saignas ou du Rieux, appartenant à Antoine Pinet, marchand (1692). — Production contre Pierre Rapinat dit Mignard, laboureur, pour Pierre Brunet, au sujet d'une fontaine sise dans le village de la Viergne, où les habitants ont droit de puiser de l'eau.
(*Liasse.*) — *19 pièces, papier*
1692-1759
- E 882 RAPPIN. — Vente par Antoine et François Arlet frères, à Gabriel Rappin, homme de labour et tuilier, demeurant au village de la Loge, d'une tuilerie appelée de Georges, située audit lieu, pour la somme de 8 livres tournois et une charretée de 500 de tuiles. (Donné par M. Th. de Sainthorent.)
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1644
- E 883 RAVAGHON. — Sentence du châtelain de Moutier-Rozeille, ordonnant l'exécution des meubles de Jean Moullieras, laboureur, au profit d'Antoine Ravaghon, laboureur, père et administrateur des biens de Marguerite Ravaghon, sa fille, veuve de Léonard Moullieras, du bourg de Gioux.
(*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin*
1681
- E 884 RAVIER. — Transaction entre Jeanne de Murat, veuve de Claude de Chalus, écuyer, sieur de Ronnet et Futaize, autorisée par Jean de Vignolle, écuyer, sieur de la Barre, les Couraux, son curateur, et Joseph Legroin, écuyer, sieur de Villebouche, Reuillat et les Boueix et Marie-Silvie de Beauverger son épouse, au sujet de diverses créances, notamment d'une obligation, de 600 livres de principal et 118 livres d'arrérages de rentes dues à Jean de Chalus, écuyer, sieur de la Brosse, par la dame de Beauverger (1625). — Obligation de 860 livres par Gaspard Dubreuil, écuyer, sieur de la Salesse, demeurant au château de Gallemot, pour Antoine Grellet, marchand tapissier de la ville d'Aubusson (1666). — Quittance donnée par Paul Sagord, sieur de Bouillet et par Gabrielle Thomas, son épouse, à Jacques Ravier, procureur au bailliage de Berri et à Marie Thomas, son épouse, de la somme de 400 livres (1697). — Obligation par Elie-Salmon de Lassée, seigneur de Coins et par Marie Bouilhat, femme de Claude Dupin, receveur des tailles de l'élection de Châteauroux, au profit d'Henri Gayault, écuyer, seigneur de Voust, prévôt général des maréchaussées de Berri, chargé de procuration de Pierre Chauveton, seigneur de Condé et Saint-Sergier, maire perpétuel d'Issoudun, d'une somme de 10,480 livres, pour l'élargissement dudit Dupin, détenu dans les prisons royales pour non paiement de cette somme (1716). — Quittance donnée par Didier Mairé, écuyer, sieur de la Court, vicomte d'Ivry, capitaine réformé à la suite du régiment de cuirassiers du Roi, à Jacques Ravier, procureur au bailliage de Bourges, des sommes par lui avancées pour les réparations de la maison qu'il occupe à Bourges, paroisse de Notre-Dame de Four-Chaud (1721). — Vente par Jacques Ravier à Henri Charité, huissier fieffé

au bureau des finances de Bourges, y demeurant, paroisse de Saint-Jean-des-Champs et Madelaine Imbert, son épouse, de deux Iocatures situées au village de la Forêt-le-Roi, paroisse d'Auxigny, appelées Rose-Blanche, avec diverses rentes, pour la somme de 5,096 livres (1739).

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier

1625-1749

- E 885 RAYNOUARD. — Vente par Jean Boudet, fils de feu Peyronot Boudet, dudit lieu du Boudet, paroisse de Mérinchal, diocèse de Clermont, à Jean et à Claude de Villelume, frères, seigneurs dudit lieu et de Barmontet, de deux cinquièmes de la dîme du Baudet, pour la somme de 30 livres, monnaie courante. Fait sous le sceau de Jean de Claux, cleric, chancelier d'Herment, pour Guillaume de Bosredon (de Bosco Rotundo), chevalier, baron d'Herment (12 avril 1470) ; — par Jacques de Villelume, écuyer, sieur de Barmontet, Villelume et Vassel, à Blaise de Chaussecourte, sieur de Chéridon, la Marche et Grammont, demeurant au château de Chéridon, paroisse des Mars, des dîmes des blés de la paroisse de Mérinchal, à l'exception de la dîme du Boudier, commune entre lui et les prêtres de Mérinchal, pour la somme de 1,250 écus (8 juillet 1499). — Sentence de la sénéchaussée d'Auvergne, contre François Raynouard pour Antoine Estrade, curé de Mérinchal, au sujet des dîmes et noales du ténement de Chez-Mollet (1770) — Bail à ferme par François Raynouard, seigneur de Saint-Hilaire et Villelume, mari de Marguerite Dougnion, à Maximilien Lagorce et à Michel Simonnet, du village du Boudeix, paroisse de Mérinchal, des dîmes de ladite paroisse, pour 4 setiers une quarte de seigle, mesure d'Auzances (1787.)

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier

1470-1791

- E 886 REAL (DE). — Faits sur lesquels Gaspard de Réal, grand sénéchal de Forcalquier, entend faire interroger Jeanne Bertrand, épouse de Jacques de l'Age, secrétaire du Roi, devant le lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche, commissaire nommé à cet effet, par arrêt du 18 juin 1723, rendu par les commissaires du Conseil, députés par le Roi pour juger en dernier ressort les contestations concernant les terres des Coulombières, Briqueville et Bernesy.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

1723

- E 887 REBEYRE. — Transport fait par Jean Rebeyre, docteur en droit et professeur en l'université de Bourges, et par Madelaine de Montmayour, son épouse, à Gilbert Morison, d'une créance à eux due par Joseph Fourneau, sieur de Crebest, contrôleur au grenier à sel de Bourges (1676). — Donation par Jean Rebeyre, baron du Moulin-Pourchier, seigneur de Chanseau, Fayolles, le Bois-de-l'Etang et Chalinois, conseiller du Roi, docteur et professeur de droit en l'université de Bourges, à Paul de Bridiers, chevalier, baron de Saint-Julien, de la terre et baronnie du Moulin-Pourchier, en tout droit de justice, haute, moyenne et basse, avec la vicomté de Chalinois, les fiefs du Bois-de-l'Etang et Bournau, à la charge de délivrer, après son décès, à Madelaine Delaplain, son épouse, la somme de 25,000 livres (1692).

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier

1660-1724

- E 888 REBIERE. — Acte de communauté entre Étienne et André Rebière, sieurs d'Arfeuille, frères, demeurant au lieu noble de Cessac, ayant épousé Hélène Michellet et Jeanne Dujouhet (1630). — Procès entre Joseph Rebière, avocat, fils et héritier de Léonard Rebière, contre Jean Aucante, syndic de la communauté des prêtres de Guéret, au sujet d'un pré situé près du lieu de la Pigue, hypothéqué au paiement de la somme de 75 livres, pour un service à l'intention de la famille Basty ; — entre Pierre Bathias, cordier, mari d'Anne Niveau et Jean-Baptiste Rebière, sieur d'Arfeuille, au sujet de la succession d'Anne Niveau, fille de François Niveau et de Marie Rebière. — Contrat de mariage de François Niveau, sieur de la Vaux de Glénic, fils de feu Martial Niveau et de Marie Mosnier, avec Marie Rebière, fille d'Étienne Rebière, sieur d'Arfeuille et de Claire Michellet (1643). — Testament de Marie Rebière, femme de François Niveau (1659). — Certificat délivré par André Bertin, recteur de la confrérie des Pénitents blancs de la ville de Saint Vaury, au nom de ladite confrérie, assemblée dans la tribune de l'église, attestant que François Niveau fut inscrit au nombre des confrères décédés, le 28 février 1672. — Donation par Anne Niveau, fille de François Niveau à Joseph Rebière, son filleul, de tous ses biens (1675). — Révocation de cette donation par Anne Niveau.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier
- 1630-1703
- E 889 Production nouvelle pour Pierre Bathias, contestant l'authenticité des actes produits par J.-B. Rebière, au sujet de la succession d'Anne Niveau. — Sentence condamnant le sieur Bathias à faire la preuve qu'Étienne Rebière a coupé le feuillet du registre de Bussière-Dunoise, où était inséré l'acte baptistaire de Jeanne Niveau et ordonnant le dépôt au greffe du registre des actes de baptême de ladite paroisse, tenu par Chatillon, curé. — Extrait de l'acte de baptême d'Anne, fille de François Niveau : parrain Léonard Rebière, marraine, Anne Rollin (25 septembre 1653).
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier
- 1653-1704
- E 890 Testament de François Rebière, chirurgien, fils de feu Léonard Rebière, sieur de Lavolle de feu Marguerite Delouche, demeurant à Bussière-Dunoise, âgé de 25 ans, engagé dans la compagnie de Guéret, contenant legs de ses biens à Jacques Reynaud, sieur de la Cour (1701). — Décret de prise de corps, à la requête de Louis Rebière, marchand, syndic de la paroisse de Bussière-Dunoise, contre Léonard Dechorgnat, métayer de la métairie de la Mesure et ses complices, accusés de rébellion à justice, excès et violences, pour refus du droit de dîner de dîme, dû aux laboureurs sur les dîmes, suivant l'usage de la province, que les habitants de la paroisse étaient convenus d'employer aux réparations urgentes de l'église et du clocher. — Interrogatoire de l'accusé qui déclare que s'il a refusé de payer le dîner de dîme, c'est pour obéir au sieur Desgranges, homme d'affaires de M. de Châteaugnières, qui lui a dit que s'il le payait, il l'abîmerait et que comme il lui doit cent écus des arrérages de sa ferme, il n'a pas osé lui désobéir (1705). — Arpentement du village de Lavaud, paroisse de Saint-Vaury, contenant la déclaration des héritages possédés par André Rebière, sieur de la Pouge (1716). — Extrait du terrier de la commanderie de Paulhac, concernant le village des Faugères-Gourlaud, paroisse de Naillac (1.658). — Enquête faite à la requête d'André Rebière, sieur du Rier, seigneur de Naillac et la Pouge, ancien assesseur

en l'élection de la Marche, contre Pierre François Dumas de Cornaillon, chevalier, seigneur de Faix et Marguerite-Agnès Dumas d'Anlezy, son épouse, au sujet des droits honorifiques réclamés par le sieur de Cornaillon dans l'église de Fleurat (1726).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier

1658-1781

- E 891 Contrat de mariage de Gabriel Dissandes, notaire royal, greffier en chef de la sénéchaussée de la Marche, veuf de Marie Pénichon des Bains, avec Étienne Thérèse Dubreuil de Murat, fille de feu François Dubreuil de Murat, ancien châtelain de Drouilles, et d'Étiennette Désardilliers (1766). — Ratification par Pierre Rebière de Naillac, écuyer, seigneur dudit lieu, Fleurat, Cessac, demeurant en son château de Cessac, paroisse de de Bussière-Dunoise, de deux contrats de rente constituée, consentis en son nom par Claude-Gaillard-Théobald Dalbost, conseiller du Roi, receveur des impositions de la province de la Marche, au profit de Gabriel Dissandes, greffier en chef de la sénéchaussée de la Marche, et du sieur Fressineau de Mardefeix, maître en chirurgie du bourg de Saint-Victor (1778). — Bail à ferme par Gabriel-Pierre Rebière de Naillac, écuyer, seigneur de Naillac, Fleurat, Cessac et autre places, à François Dechorgnat, boureur, du village de la Mesure, pour la somme de 300 livres (1783) ; — par le même, à Léonard Caillaud, d'une maison sise à Guéret, place Marché-Dieu, acquise du sieur des Plats de Combredet, pour la somme de 240 livres. (1787).

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier

1766-1792

- E 892 REBY. — Transaction par laquelle Audoin Reby, laboureur, fait revente à François Bilhot, laboureur, du village de la Roche, demandeur en retrait lignager, de différents bâtiments et héritages situés au village de la Grande-Roche, acquis par ledit Reby, par acte du 15 février 1599).

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1613

- E 893 REDON. — Vente par Jean Peschant, sieur d'Héredet, conseiller au présidial de la Marche, à Antoine Redon, notaire royal, du bourg de Saint-Médard, d'une rente en grains et en argent à percevoir en directe seigneurie et franche condition, sur les habitants du bourg d'Issoudun, pour la somme de 6,920 livres (1702). — Production pour Jacques Redon, veuf de Madelaine Bruneau, contre Antoine Bruneau, au sujet de la succession de Silvain Bruneau, homme serf, décédé en Bourgogne.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier

1702-1733

- E 894 REGNAULD. — Vente par Nicolas Butte à Antoine Regnauld, sieur de Fougeraux et des Termellières, du bourg de Genouillat, de maisons et héritages sis au village de l'Age-Bonnavauld, plus d'une tuilerie sise au village de la Tronchette, pour la somme de 600 livres (1635). — Vente par Denis Fournier, laboureur, à Jean Regnauld, notaire royal, demeurant à Genouillat, du pré de la Font, et de divers héritages situés au village de l'Age-Montservier, paroisse de la Cellette, pour la somme de 200 livres (1635). — Enquête pour Antoine Regnauld, sieur de Font-Giraud, contre Gabriel Basty, au sujet des dîmes des villages d'Espirat, la Tourette

et les Couraux, acquises par ledit Regnault, de la dîme de Malval. — Adjudication faite à Jacques Regnauld, sieur des Prugnes, de la moitié des biens saisis sur Jeanne Godet, veuve de Jean Roussillat (1641). — Vente par Jeanne Meignant, ci-devant veuve de Jean de la Pasque, femme de Mathurin de la Bastide, écuyer, sieur du Monteil, à Jean Jouard, marchand, du village de la Ville, paroisse de Chéniers, de tous les héritages qu'elle possède audit village, pour la somme de 260 livres. — Sentence de la justice de Boislamy, pour Jean Regnauld, sieur du Brejaud, fermier de ladite seigneurie, contre Jean Jouard, pour paiement des cens et devoirs seigneuriaux qu'il possède au village de la Ville.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier

1635-1730

- E 895 REGONDIE (DE LA). — Inventaire des meubles et papiers de feu Henri de la Regondie, fait à la requête de Louise de Luguët, dame de Bujaleuf, sa veuve, tutrice de Léonard de la Regondie, écuyer, son fils : contrat de mariage de Guy de la Regondie, seigneur du Chaslard et d'Anne de la Brousse, du 13 septembre 1632 ; quatre certificats des services rendus par le défunt, à Sa Majesté, dans la compagnie de cheveu-légers de la garde.

(*Liasse.*) — 4 pièces, papier

1692

- E 896 RENARD. — Bail à ferme par Gilberte Duchier, fille de feu Jean Duchier, sieur de la Ville-au-Moine, à Jean Bonnardel, marchand de Jarnages, des bois de Châteaueux et de la Notte, pour la somme de 20 livres (1735) ; — par Jean-Gilbert Renard, notaire royal à Montluçon, veuf de Gilberte Duchier, à Jean Bonnardel, aubergiste à Jarnages, du domaine du Breuil, même paroisse, pour 200 livres (1743). — Continuation du même bail (1751).

(*Liasse.*) — 8 pièces, papier

1735-1753

- E 897 RENAULDON. — Requête présentée au sénéchal de la Marche par Charles-Joseph-Fidèle Renauldon, huissier royal, adjudicataire du bail judiciaire de la maison des mineurs de feu Gorse, pour faire faire des réparations à ladite maison. — Quittances des corvées faites par ledit Renauldon et des tailles qu'il doit, comme fermier de ladite maison.

(*Liasse.*) — 26 pièces, papier

1784-1790

- E 898 RENEVIER. — Obligation par Marie d'Assy de la Roche, à M. Renevier, curé de Châteaueux, principal du collège de Montluçon, de la somme de 3,000 livres, dont elle promet de lui faire la rente, sa vie durant, à raison de 360 livres par an. — Lettres de madame d'Assy, offrante à M. Renevier le remboursement du capital de cette rente.

(*Liasse.*) — 9 pièces, papier

1782-an III

- E 899 REPAIRE (DU). — Requête de Jean du Repaire, écuyer, sieur de Moissannes, au sénéchal de la Marche, pour obtenir l'exécution du contrat de dot fait à feu Jean du Leyris, le 28 février 1620 ; — d'Isabeau de la Marthonie, veuve de Jean du

- Repaire, pour faire faire l'inventaire de sa succession. — Bail judiciaire des biens des enfants mineurs de Jean du Repaire.
(*Liasse.*) — 5 pièces, papier
1690-1692
- E 900 REYDIER. — Lettre de F. Reydier, jésuite, au lieutenant particulier de Guéret, au sujet de sa profession et de sa résidence a Pau, comme étudiant en philosophie.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1661
- E 901 REYNAUD. — Enquête pour Jean Reynaud, marchand, contre Antoine Augier, marchand, au sujet d'une vente de deux bœufs, vendus 98 livres 10 s., à la foire du 1^{er} vendredi de septembre, à Felletin (1729). — Contrat de mariage de François Hervet, marchand voiturier, du village de Laubard, paroisse de Châtain et de Marguerite Reynaud (1732). — Vente par Jean Reynaud, docteur en théologie, curé de Lépaud, Marie Reynaud, fille majeure et Marguerite Reynaud, femme de François Hervet, a Jean Coutton, marchand, demeurant à Auzances, d'un domaine de quatre bœufs, maison de maître et de métayer, pour la somme de 8,000 livres (1737).
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
1729-1737
- E 902 RIBOULLAT. — Vente par Jean Riboullat, fils de feu Michel Riboullat, laboureur, à Gabriel et à Jean Riboullat, ses frères, d'un quartier d'ouche au territoire de Lourdoueix-Saint-Pierre, pour la somme de 40 livres.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1629
- E 903 RICHARD, (DE). — Échange fait par Françoise de Richard et Gabriel de Cujat, écuyer, son fils, seigneur de Pierrefolle, de la justice de Pierrefolle, contre le village de la Davidière, avec Gabriel de La Marche, écuyer, sieur de Puy-Guillon, époux de Marie de Neufvy. (Donné par M. le vicomte de la Celle.)
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1562
- E 904 RICHARD. — Enquête pour Pierre Richard, lieutenant aux dépôts de sels de Dun et Saint-Vaury, ancien bailli d'Aigurande et Marie Dargier, sa femme, contre Marie Rebière, veuve de Louis Dargier, au sujet d'une maison sise à Aigurande, dans la rue au-dessus des halles, vendue par Louis Boyer, sieur de la Saigne, audit Dargier, son petit-fils.
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier
1741
- E 905 RICHON. — Sentence de la sénéchaussée de Guéret ordonnant que Marie Garreau, fille d'Antoine Garreau, maire perpétuel de la ville d'Aubusson, renfermée au couvent des religieuses hospitalières de Guéret, ordre de Saint-Augustin et ayant fait déclaration de sa grossesse, sera mise dans la maison de Jacques Richon, huissier et archer de cette ville, dont la femme est parente de la dite Garreau.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1701

- E 906 RIEUBLANC (DE). — Vente par Charles de Pierre-Buffière, vicomte de Combort, baron de Pierre-Buffière, Châteauneuf et Peyrat, conseiller d'État, pour l'acquit des dettes de feu Charles de Pierre-Buffière, son père, à Bertrand Rieublanc, de la ville de Peyrat en Poitou, des dîmes inféodées qu'il possède au village de Montagaud, paroisse de Saint-Junien, pour la somme de 1,800 livres (1614). — Bail à ferme par Blaise Rieublanc, sieur du Bost, des dîmes de Montagaud, moyennant 60 setiers seigle (1642). — Sentence de la sénéchaussée de Montmorillon, pour Léonard Rieublanc, sieur du Bost et de Saint-Junien, contre Guillaume Genest, prieur de Saint-Junien, au sujet des mêmes dîmes (1674). — Testament de Mathieu de Maison, ancien capitaine au régiment de Noailles, chevalier de Saint-Louis, pensionnaire du Roi, par lequel il lègue à Gabriel de Rieublanc du Bost, son cousin germain, la somme de 2,000 livres ; à Luce de Rieublanc, sa sœur, 2,000 livres : à Giraud, ci-devant sergent de sa compagnie, à présent lieutenant d'infanterie, 300 livres ; il institue pour légataire universel Guillaume-Annet de Maison, seigneur du Palant, ancien capitaine de dragons, son frère (1744). — Vente par Antoine Rieublanc du Bost, chanoine de Saint-Martial de Limoges, promoteur général du diocèse, et par Marie-Léonarde de Rieublanc du Bost, à Jérémie Constantin, de quatre coupes de bois taillis, sis au village de la Subartange, paroisse de Peyrat, pour la somme de 6,000 livres (1773). — Contrats de mariage ; de Claude de la Grange, baron de Tarnac, officier dans le régiment de Nivernais, infanterie, fils de Melchior de la Grange, chevalier, baron de Tarnac, Grammont, Murat, et de Marguerite Garat de Nedde, son épouse, avec Anne du Autier, fille majeure de feu Jean du Autier, chevalier, seigneur de Peyrusse, et de feu Anne de Joussinand de Fayol, assistés de Jean du Autier, chevalier, comte de la Brugère, capitaine de cavalerie au régiment de Penthievre, son frère (1776) ; — de Jean-Baptiste du Autier, comte, du Autier, chevalier, seigneur de la Brugère, capitaine de dragons au régiment de Penthievre, avec Marie-Léonarde de Rieublanc du Bost, fille mineure de feu Gabriel de Rieublanc, chevalier, seigneur, du Bost, Beauboussac, Saint-Junien, la Brugère, et de Marie Pichard de l'Église-au-Bois, à présent femme de Joseph-Tristan de l'Hermite, chevalier, seigneur de la Rivière, Chassat et autres Lieux (1778). — Vente par Antoine de Bourdicaud de Saint-Priest, baron d'Auriat, à J.-B. du Autier, de la baronnie d'Auriat (1796).
(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier
- 1614-1791
- E 907 RIGODIN. — Requête au sénéchal de la Marche pour Antoine Rigodin, sieur de Planet, praticien, exerçant la justice de Lourdoueix-Saint-Pierre, pour obtenir taxe de frais, contre les héritiers de Nicolas Bertrand, sieur d'Arfeuille.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
- 1728
- E 908 RILHAC (DE). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, pour Jeanne-Armande d'Aubusson de La Roche-Aymon, veuve de François de Rilhac, comte de Saint-Paul et de Boussac, contre Albert de Rilhac, comte de Saint-Paul et de Boussac, pour paiement des arrérages de son douaire (1700). — Bail judiciaire des fruits de la seigneurie de Genouillat, fait à la requête de Madelaine du Ligondeix, femme d'Albert de Rilhac, héritière sous bénéfice d'inventaire d'Henri du Ligondeix, chevalier, seigneur de Genouillat, son père.
(*Liasse.*) — 4 pièces, papier
- 1700-1722

- E 909 RIOUBLANC. — Contrat de mariage de Jean Pacquet, fils de feu Antoine, marchand, de la paroisse de Champagnat et de Nicole Paneton (1654). — Vente par Jean Pacquet, marchand, de la paroisse de Changy et par Nicole Paneton, sa femme, fille de feu Antoine Paneton et de feu Marie Veillaud, à Claude Charrier, marchand bastier, de ses droits sur la succession de ses père et mère, moyennant la somme de 150 livres, 2 linceuils de grosse toile et deux serviettes (1655). — Quittance donnée par Jean Pasquier, greffier de la justice de Peyrudette, paroisse de Champagnat, à Claude Charrier, de la paroisse de Changy, de la cession à lui faite des droits successifs de Nicole Paneton, sa femme, sur l'héritage d'Anne Paneton (1660). — Production devant le sénéchal de la Marche pour Annet Rioublanc, notaire royal du bourg de Champagnat, contre Jean, Sébastien et Antoinette Pasquet, au sujet d'une créance privilégiée, sur les biens de Jean Pasquet, cuisinier et de Nicole Paneton, servante de peine au château de Peyrudette, à 10 Jivres de gages par an.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 56 pièces, papier
- 1654-1699
- E 910 RIVIERE. — Contrat de mariage de Jean Rivière avec Louise Maillaud.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
- 1721
- E 911 ROBERT. — Requête au présidial de la Marche pour Pierre Robert, écuyer, sieur de Villemartin, président et lieutenant général au siege du Dorat, contre Jean du Chaslard, lieutenant particulier audit siège, au sujet d'une assignation à lui donnée indument en la ville de Dorat, attendu qu'il réside au lieu de Villemartin (1640). — Ordonnance de Charles Robert de Pommereux, chevalier, seigneur de la Bretesche, intendant des troupes de Sa Majesté en Bretagne, mandant aux syndics des paroisses de Vé, Saint-Vincent des Landes, Moedon et Rongé, de payer au syndic de Barez, lieu de la garnison d'une compagnie du régiment de Renty, les rations de fourrages dues par les-dites paroisses (1676), — Requêtes : par Marguerite Robert, veuve de Jean Aubert, sieur de la Chaumette, fermier de Culan, à Monseigneur de Barbesieux, au sujet d'une transaction par elle faite, le 19 avril 1694, entre François de Bridiers, sieur de la Forge, et Henriette de Bridiers, sa sœur, en présence de Jean de Bridiers, sieur de Tinay, leur père ; — par Joseph Robert de Chavannat, écuyer, sienr de Montgour, au sujet de la dot constituée à Antoinette de Fricon, sa femme, par Gabriel le de Noblet de Tercillat, par son contrat de mariage du 27 janvier 1659. — Déclaration de Jacques Robert de Lignerat, chevalier, comte de Saint-Chamans et Saint-Quentin, reconnaissant qu'il est débiteur à la succession de Reymond Grandchier, de la somme de 200 livres. — Acte de naissance de François Robert de la Grange, chirurgien juré a Chénérailles (1775).
(Liasse.) — 8 pièces, papier
- 1640-1775
- E 912 ROBICHON. — Extrait des déclarations faites par les tenanciers du village de Ceyvat au seigneur de Saint-Avit, écuyer (1504). — Vente par François d'Aubusson, écuyer, seigneur de Servièrre, Pouthé et autres places, à Pierre Fourot, notaire royal au village de Prasredon, paroisse de la Rochette, d'une rente de 3 setiers de blé, à prendre sur le village de Ceyvat, même paroisse, d'un autre setier de blé, sur le village du Peu, et de l'étang de Chabaneix, pour la somme de 300

livres (1628). — Département des rentes dues par les habitants de Ceyvat au commandeur de Chambereau, au prieuré de Blessac et au seigneur de Poux (1629). — Vente par noble Jean Robichon, sieur des Grangs, procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson, prenant en main pour Michel Robichon, leur frère, assesseur en l'élection de Poitiers, pour la somme de 210 livres, à Pierre Mage ; sieur de Châteaumerle, marchand, d'une rente de 3 setiers de seigle sur le village de Ceyvat, reconnue au profit de feu Jacques d'Aubusson, écuyer, sieur de Poux, le 13 juin 1554, appartenant aux vendeurs, comme ayant acquis la seigneurie de Poux, de François d'Aubusson, écuyer et de Marie de Baulde, sa femme, veuve de Louis d'Aubusson, tutrice de ses enfants, héritiers de feu Catherine-Ambroise d'Aubusson, cousine germaine, fille unique de feu François d'Aubusson, écuyer, sieur de Servièrre et de Poux (1641). — Revente des rentes de Ceyvat et de l'étang de Chabaneix par Léonard Fourrot, de Prasredon, fils de feu Pierre Fourrot, à noble Gilles Robichon, sieur de Poux, procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson, pour la somme de 307 livres (1652).

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier

1504-1672

- E 913 Vente par nobles Jean Robichon, sieur de la Vallade, docteur en médecine et Gilles Robichon, son fils, sieur des Granges, procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson, prenant en main pour Michel Robichon, leur frère, assesseur en l'élection de Poitiers, et Gaspard de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Beauregard et de la Rochette, des cens et devoirs en serve condition qu'ils possèdent sur le village de Chabaneix, précédemment vendus par François d'Aubusson, par acte du 26 juin 1629 (1641). — Foi et hommage rendus au Roi par Pierre Robichon, sieur de Poux, pour le fief de Poux, paroisse de Saint-Amand (1684). — Vente par Léonarde Rouchon, veuve de Gilles Robichon, par Michel Robichon, prieur d'Ars, son fils et par Claude Robichon, sa sœur, agissant au nom d'Antoine Robichon, sieur de Saint-Amand, capitaine d'une compagnie de dragons et de Gilles Robichon, sieur des Granges, maréchal des logis de la dite compagnie, à Jean Delandriefve, sieur de Chambraud, bourgeois, des dîmes de Chambraud, avec le droit de règle, pour la somme de 250 livres (1690). — Vente par décret, à Gilles Robichon, des terres et seigneurie du Saillant, ayant appartenu à feu Louis de Froment, adjudgées précédemment, pour 18,300 livres, à Jeanne de Froment, sa fille, veuve de feu François d'Aubusson et de Jacques Boiron, écuyers, à présent femme de Germain Saulnier, écuyer, sieur de Champaignat (1654).

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier

1641-1743

- E 914 ROBINET. — Ajournement donné par Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon, comtesse de la Marche, à Martial Périgauld, Simon Lorfèvre et Michel de la Couture, prieur de Tardes, pour comparaître en la cour des Grands jours, à Riom, à la requête de Martial Robinet, écuyer, sieur de Proudinat, appelant de torts et griefs à lui faits par le châtelain de Combraille : donné à Moulins le 2 juin 1513. — Transaction entre Charles Robinet, et Rigaude de Tornemille, sa femme, Françoise de Chasteaubort, damoiselle de Tornemille, femme de Jean Cledière, Jeanne de Tornemille, sa sœur, Jean Verighauld et Gabrielle de Tornemille sa femme, au sujet de la dot constituée à cette dernière.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin

1513

- E 915 ROCHEMOYRE (DE). — Ratification par Jean et Louis de Rochemoyre d'un échange de cens et rentes fait par Jacques de Rochemoyre, écuyer, seigneur dudit lieu et du Besset, leur frère, fils de feu Hugues de Rochemoyre, avec Louis de Montrognon, seigneur de Sallevert, pour racheter certains cens, auparavant vendus par leur père à feu Matalin Suat (16 septembre 1456).
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*
- 1456
- E 916 ROCHEDRACON (DE). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche condamnant François Pouthé de Fromental, écuyer, à délaisser à Geoffroi de Rochedragon, écuyer, seigneur de la Villate et de la Vaureille, la jouissance du pré de Saint-Marc, sis au territoire de Peyrat (1638). — Testament et inventaire des meubles de Geoffroi de Rochedragon : un corps de cuirasse avec un heaume estimés à 10 livres ; un reliquaire avec des vitres, entouré de douze petits rubis et une pierre au bout, le tout enchassé d'or, estimé à 30 livres ; le contrat de mariage dudit seigneur avec Isabeau de Gouzolle, sa femme. — Tutelle des enfants mineurs de Geoffroi de Rochedragon, confiée à Isabeau de Gouzolle, sa veuve (1639). — Foi et hommage rendus au Roi, par Silvain de Rochedragon, écuyer, seigneur de la Vaureille, de la Villate et de Mazeirat, pour le fief et seigneurie de la Vaureille, « consistant en un chasteau appelé de la Vaureille, avec deux corps de logis à deux étages, avec une grande tour carrée, à quatre estages, fermée de hautes murailles, le tout crénelé, entouré de fosse tenant eau, avec un pont levant » (1677). — Requête de Jeanne de la Faye de la Porte, veuve de Silvain de Rochedragon, chevalier, seigneur de la Vaureille, tutrice de ses enfants, pour le bail des fruits des biens desdits mineurs (1690). — Lettres de bénéfice d'âge pour Jean-Joseph et Jean-François de Rochedragon, écuyers, seigneurs de la Vaureille, fils de feu Jean de Rochedragon, chevalier, seigneur de la Vaureille et de Claire de Fougères (1732). — Bail des réparations à faire à la terre de Gartempe, appartenant à Jean-Joseph de Rochedragon et à la dame de Chalus, héritiers bénéficiaires du sieur de Chaussecourte, seigneur de Gartempe. Il est dit qu'il sera distrait desdites réparations ce qui concerne la chapelle de Sainte-Berthe, attendu que par le testament de la dame du Vair, veuve du seigneur de Gartempe, il a été légué, pour cet article, une somme plus que suffisante (1748).
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier*
- 1638-1748
- E 917 ROCHEFORT (DE). — Transaction entre Gabriel de Chovigny alias de Blot, abbé de l'abbaye d'Ebreuil, diocèse de Clermont et les prieurs et curé de Val et de Chard, d'une part, et François de Rochefort, seigneur de Sallevert et du Cher, au sujet des dîmes de Chard (2 avril 1536). — Contrat de mariage de François-Louis, vicomte de Rochefort, fils mineur de Gabriel-Jean-Dominique, marquis de Rochefort-Lucé, lieutenant des maréchaux de France et d'Anne Sarasin-Laval, avec Catherine Lebel de la Vaureille, fille mineure de Claude Lebel, seigneur de la Vaureille et d'Anne-Marie-Louise de Sarasin-Laval, demeurant au château de la Vaureille en Bourbonnais.
(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 1 pièce papier*
- 1536-1782

- E 918 ROCHEROLLES. — Descente des conseillers en la sénéchaussée et au présidial, pour visiter la maison de Louis Rocherolles, sieur de Saint-Laurent, située à Guéret, rue de l'Armagnac (1639). — Bail des fruits des mineurs de feu Louis Rocherolles (1640).
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1639-1660
- E 919 ROCHETTE. — Obligation de 100 écus d'or, souscrite par Jean Rochette, damoiseau, seigneur des Auteys, au profit de Pierre *de Muro*, bourgeois de Felletin (14 juin 1431). — Donné par M. le vicomte de la Celle.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin
1431
- E 920 ROCHON. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour François Rochon, procureur du Roi aux dépôts de sel de Guéret et Jarnages, condamnant François Rebière, tuteur des enfants de feu Antoine Varillas, conseiller en la sénéchaussée et au présidial de la Marche et de Marie Troupinon et Augustin Varillas, à lui payer le restant de la dot d'Anne Varillas, sa femme (1694). — Enquête pour François Rochon et pour Jeanne Desris, sa femme, contre Claude Regnaud, huissier, accusé de violences et d'injures (1707). — Arrêt du parlement de Paris pour Antoine Rochon de Vallette, lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche, contre les officiers dudit siège qui prétendaient l'empêcher d'exercer les fonctions de sa charge (1735). — Reprise d'instance pour Antoine-Isaac Rochon de Vallette, avocat, mari d'Elisabeth de la Vergne, fille de feu François de la Vergne, comme cohéritier du sieur d'Arfeuille, prieur de Saint-Julien, contre Silvain-Alexis de la Sagne-Saint-Georges (1755).
(*Liasse.*) — 29 pièces, papier
1692-1778
- E 921 ROCQUE. — Transaction entre Louis Mégret, maître charpentier, demeurant au village de Rioux, paroisse de Roche, mari de Gabrielle Moreau, Marguerite Frise, veuve de Jean Rocque, au sujet d'une terre appelée le Courzadaux, joutant le chemin de Roche à la chapelle de N.-D. de Malvalaise.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
1726
- E 922 RODIER. — Vente par Joachim Rondeau, marchand de la ville d'Ahun, à Étienne, François et Jean Rodier frères, laboureurs et maçons, du village de Champs, paroisse de Fransèches, de deux journaux de pré, situés audit village, pour la somme de 270 livres (1593). — Acte de baptême de Pierre Bellon, fils d'Étienne Bellon, archer et de Marie Fessoyrat (1651). — Contrat de mariage d'Antoine Bellon, fils d'Étienne Bellon, archer et huissier en la sénéchaussée de la Marche et de Jeanne Fessoyrat, avec Marie Rodier, fille de Jean Rodier, apothicaire et de Philippe Faure (1669). — Quittance de dot donnée par Étienne Bellon à Philippe Faure, veuve de Jean Rodier (1671). — Procédure pour Marie Rodier, veuve d'Antoine Bellon, au sujet de sa dot.
(*Liasse.*) — 13 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier
1591-1797

- E 923 ROGER. — Comptés de la fourniture de cent lits d'officiers dans la citadelle de Metz entre Pierre Roger, receveur général au bureau des aides de Paris et ses quatre autres associés. — Mémoire à M. d'Argenson et procédure au sujet de ces comptes.
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier
1688-1772
- E 924 ROLLIN. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Claude Rollin, écuyer, sieur du Bouchaud, fils et héritier d'André Rollin, condamnant Florentine de Poyenne, sa mère, à présent femme de Georges de Saint-Julien, sieur de la Chezotte, à lui payer la somme de 500 livres, sur la succession mobilière de Claude Rollin, suivant les termes de leur contrat de mariage en date du 19 août 1629. — Inventaire des meubles de feu Jean Rolin, mari de Suzanne Clopinel.
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier
1647-1731
- E 925 RONDEAU. — Extrait d'une vente par François Aucler à Gabriel et à Joachim Rondeau, fils de Jean Rondeau, habitants d'Ahun, d'un pré, terres et taillis sis audit territoire, tenant au chemin allant de la Croix de Freyde-Rebière au Moutier-d'Ahun, pour la somme de 550 livres (26 décembre 1571). — Vente par Pierre Lemasson, laboureur, à Jean Rondeau, marchand de la ville d'Ahun, d'une éminée de terre située au village d'Espit, au lieu dit las Morturas (1587) ; — par Jean Tallandier, marchand boucher d'Ahun, à Joachim Rondeau, marchand, d'une maison sise en ladite ville, en la rue allant de sous la Halte à la porte de Guéret, pour la somme de 60 écus (1595). — Obligation au profit du même par François Seguy, marchand mercier d'Ahun (1599). — Bail à ferme par demoiselle Lerinarde Brujars, dame de las Champs et de la Vallette, à Jean Pasquet, du domaine et métairie de las Champs, réservé le château de las Champs (1608). — Contrat de mariage de Gilles Rondeau le jeune, licencié ès-lois, châtelain de la Tour-Saint-Austrille, fils de Joachim Rondeau et de Françoise d'Aubusson, avec Marguerite Bordas, fille de feu Martial Bordas, marchand, demeurant au village de Riou, paroisse de Roche, et de Marguerite Garcat (1611) ; — au même par Louis Dechomet, du pré de Roussonellas, provenant de la succession de Léonne Rondeau, femme dudit Dechomet (1621). — Bail à cheptel par le même, fermier de la seigneurie de Saint-Georges, à Jean Lamy, marchand, du bétail de la métairie de Saint-Georges (1621).
(*Liasse.*) — 51 pièces, papier
1571-1626
- E 926 Compte rendu par Gilles, Louis Rondeau et Étienne Bataille, de la recette par eux faite des rentes appartenant à feu Mathnrin Mérigot, lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche (1628). — Testament de Gilles Rondeau, sieur de las Champs, au profit de Jacques Rondeau, fils d'Antoine Rondeau, son fils (1649).
(*Liasse.*) — 85 pièces, papier
1628-1649
- E 927 Extrait des reconnaissances de rentes rendues au terrier de Saint-Avit par Pierre de Masgot, prêtre, en 1504 ; — par les habitants du village de Masgot, à Charles Barton, écuyer (1587). — Partage des champs communs dudit village (1591). — Transport par Antoine Bataille, châtelain de Saint-Avit, à Marguerite Bordas,

veuve de Gilles Rondeau, d'une créance à lui due par Pierre et François Ronchon (1653) ; — par Gaspard et Jean Juze, frères, laboureurs, à Jean Rondeau, sieur des Essards et du Saillant, avocat, d'une rente de 22 livres 15 sous, assise sur un pré, appelé de Croze, pour la somme de 140 livres (1663).

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier

1504-1675

- E 928 Quittance donnée par Silvain Maistre, écuyer, sieur de Villejus et par Silvain Bataille, avocat, ayant charge des héritiers de feu François de Lausanne, écuyer, sieur de l'Étang, à Gilles Rondeau, receveur des consignations de la châtellenie d'Ahun, de la somme de 140 livres adjugée audit feu de Lausanne, par sentence de distribution des deniers provenant de la vente des biens de Gilles de la Feulie (1645). — Contrat de mariage de Jacques Rondeau, sieur de las Champs, lieutenant particulier, civil et assesseur criminel de la châtellenie d'Ahun, avec Marguerite Moreau la jeune, fille de feu Étienne Moreau, bourgeois et d'Anne Segretain (1674). — Vente par Antoine Pailleron, marchand, du Moutier-d'Ahun, à Gilles Rondeau, prêtre communaliste de l'église de Saint-Silvain d'Ahun, d'une pelade, appelée des Nolles ou du Vergniaud, sise au territoire du Moutier (1679). — Transport par René Rondeau, châtelain d'Ahun, sieur de Mastribut et de Vaurousset, Jean Rondeau, son fils, Lonis Rondeau, sieur de la Cour, Esther Rondeau, femme de Silvain Boëry, sieur du Mas, Pierre et Gilles Rondeau, sieurs du Savignier, procédant sous l'autorité d'Antoine Boyrou et de François Eyrard, leurs curateurs, à Jacques Rondeau, sieur de las Champs, tuteur de Jean Segretain, de rentes constituées au profit de feu noble Jean Rondeau, sieur du Saillant, montant en principal à la somme de 2,507 livres (1680).

(*Liasse.*) — 8 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier

1644-1684

- E 929 Transaction entre Anne Segretain, veuve d'Étienne Moreau, bourgeois d'Ahun, et Jacques Rondeau, sieur de las Champs, père d'Anne et Catherine Rondeau, au sujet de la dot de 10,000 livres constituée à Marguerite Moreau, le 22 décembre 1674, lors de son mariage avec Jacques Rondeau (1691) — Provision pour Jean Rondeau, sieur de Mastribut, de l'office de conseiller du Roi, châtelain d'Ahun, dont était pourvu feu Jean Boëry, sieur de Fressignes (1695). — Information des vie et mœurs, religion catholique et dévouement au service du Roi, de Jean Rondeau (1698) ; — pour Antoinette Rondeau de Monteillard, contre Jacques Mestadier, sieur de la Ville-Hubert et Charles, sieur de Villiers, fermiers des fruits du fief de Pempérigeas, paroisse de Vallières, au sujet des dîmes de Pempérigeas.

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier

1657-1701

- E 930 Extrait du contrat de mariage d'Antoine Segretain et d'Anne Rondeau (1667). — Bail à ferme par Jacques Rondeau, sieur de las Champs, lieutenant en la châtellenie d'Ahun, à Léonard Gnillaumet, de la métairie de Masgot, pour la somme de 100 livres (1686) ; — pour le même, à Denis Guillaumet, pour la même somme (1699). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, pour Jean Rondeau, sieur de Mastribut, fils de feu René Rondeau, sieur de Vaurousset, châtelain d'Ahun, condamnant Charles Guillaumet, sieur de Villers, à lui payer la somme de 2,500 livres portée par jugement du 20 juin 1682 (1695). — Production pour

Léonard Rondeau, contre Joseph Legroin, écuyer, sieur du Plaix-Jolliet, au sujet des cens et rentes réclamés par ledit seigneur.

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier

1667-1715

- E 931 Vente par Marie-Esther Rondeau, veuve de Jean-Silvain Boëry, châtelain d'Ahun, Antoine Rondeau, sieur du Saillant, châtelain d'Ahun, Antoinette Rondeau, femme d'Etienne Moreau, sieur de la Grange, maire perpétuel de la ville d'Ahun, Françoise Rondeau, veuve de François Rougier, sieur de Beaumont, Marie Rondeau, femme de Pierre Blondon, sieur de Saint-Ary, maire perpétuel de la ville de Jarnages, Madelaine Rondeau, veuve de François Barjon, sieur de Rouille, Marguerite Rondeau, fille majeure, demeurant au château du Saillant, héritiers de Pierre Rondeau, écuyer, sieur des Monneyroux, lieutenant de longue et courte robe en la vice-sénéchaussée de la Marche, à François-Etienne Rougier, seigneur de Beaumont, de l'office de conseiller du Roi, lieutenant de longue et courte robe, pour la somme de 10,500 livres (1715). — Bail à ferme par Catherine Rondeau, veuve d'Alexis Chorllon de Cherdemont, premier président au présidial de la Marche, à Léonard et à Pierre Jamot, de la métairie de las Champs, pour la somme de 320 livres (1740) ; — aux mêmes, pour 290 livres (1744).

(*Liasse.*) — 6 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier

1660-1755

- E 932 Contrat de mariage entre Pierre Rouchon, fils de Gilles Rouchon et de Marguerite Moreau et de Madelaine Bataille, de Felletin (1656), — Transaction par laquelle René du Peyroux, écuyer, sieur de Jarnagette, et Françoise du Peyroux, demeurant au château de Jardon, paroisse de Parsac, s'engagent à payer à Catherine Rondeau, fille de feu Jacques Rondeau, femme d'Alexis Chorllon, sieur de Cherdemont, président au présidial de la Marche, une créance de 1,200 livres due par Léonet du Peyroux, écuyer, sieur de Jardon (1716). — Obligation de 1,200 livres souscrite par Pierre Blondon, sieur de Saint-Ary, ancien maire de Jarnages, à Catherine Rondeau, veuve d'Alexis Chorllon (1725).

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier

1656-1786

- E 933 ROUDEOUX. — Constitution par Jeanne Tournyol, veuve de Guillaume Roudeoux, sieur du Clos, procureur du Roi en l'élection de la Marche et par Jean Roudeoux, son fils, à Jean Guillon, sieur du Breuil, conseiller au présidial de la Marche, d'une rente de 75 livres (1700). — Donation de cette rente par Anne Chorllon, veuve de Jean Guillon, à Anne Chorllon, sa nièce, fille de J.-B. Chorllon, sieur de Saint-Léger, son frère (1721). — Opposition par Etienne Redon, notaire royal à Saint-Médard, fermier du maréchal, duc de la Feuillade, pour la châtellenie d'Ahun, à la saisie sur Marie Roudeoux, des biens de feu Jean Roudeoux, son père. — Sentence d'ordre pour la distribution des biens de feu Jean Roudeoux, procureur du Roi en l'élection de la Marche et dudit office de procureur du Roi, saisis à la requête de Philippe Tournyol, ancien président et pour Guillaume Tournyol, président en ladite élection, et vendus 24,000 livres par décret du 13 décembre 1726. — Contrat de mariage de Pierre Roudeoux, notaire royal, fils de J.-B. Roudeoux de la Plagne et de feu Madelaine Bertrand, avec Hélène Thomas, fille de Guy Thomas, marchand et d'Anne Jouhanneaux, du bourg de Lussac (1789).

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier

1700-1789

- E 934 ROUDIER. — Quittance donnée par Antoine Roudier, laboureur, à Jean Monnicat, son beau-frère, de la somme de 170 livres, formant la dot de Gabrielle Monnicat, sa femme.
(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*
1644
- E 935 ROUGIER. — Sentence du bailli du Crocq condamnant Marien Rougier, marchand, du village du Mont, paroisse de Saint-Oradoux-de-Chirouze, à payer à Michel Lauly, marchand, du village de Montfranc, paroisse de Flayat, la somme de 215 livres, pour vente de bestiaux (1769). — Contrat de mariage de Barthélemy Rougier et d'Anne Coufi (1775).
(*Liasse.*) — *14 pièces, papier*
1769-1793
- E 936 ROUGIER DE BEAUMONT. — Récépissé donné par Jean Moreau, François Midre et Joachim Rondeau, prenant en main pour Jean Ronchon, à Jean Rougier, procureur et à Pierre Rougier, marchand, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris, portant condamnation de la personne de Gilbert Berthel qu'ils s'étaient chargés d'amener et faire juger (1598. — Contrat de mariage d'Antoine Lejeune, avocat, et de Louise Fayolle, fille de Pierre Fayolle, sieur de Trelanges, greffier en l'élection de la Marche (1599) ; — de Pierre Rougier, sieur de Beaumont et de Claude Fayolle, fille de feu Pierre Fayolle (1605). — Lots et partage entre Jean-Pardoux Rougier, docteur en médecine, Jean, Claude, Marguerite et Antoine Rougier, des biens à eux délaissés par Jean Rougier, leur père : premier lot, une maison joignant la maison du prieuré de Guéret et une ruelle située entre ledit logis et (l'église. Saint-Pardoux ; deuxième lot, un corps de logis joignant le précédent, s'étendant le long des fossés de la ville ; troisième lot, un corps de logis joignant le précédent, couvert en pavillon, avec la tour carrée et muraille qui est entre deux, le long du fossé de la ville (1600) ; — entre Jean Poincloux et Silvaine Rougier, veuve d'Antoine Duchouyeron. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, au profit de Jeanne Rougier, femme de Jean Garreau, sieur de Plenechaud, de Gilberte Rougier, sa sœur, femme de Pierre Guillon, sieur de la Vallazelle, fille de noble Pierre Rougier, sieur de Prugniat, châtelain de Guéret, contre Gilbert Garron, sieur de la Rhodde, élu en l'élection de la Marche et Pierre Bourgeois, au sujet du droit de patronage de la vicairie de Saint-Michel, fondée en l'église de Guéret, à côté de l'autel de la Sainte-Trinité, constaté par un acte de nomination fait par Jean de Mornais, écnyer, sieur de Brugniat, le 14 décembre 1603, comme patron laïque de la chapelle de Saint-Michel, de la personne de Louis Ducel, prêtre, pour être pourvu de ladite vicairie, et par les provisions accordées par Pierre Rougier à Pierre Jabrillac, promoteur en l'officialité de Guéret, le 6 janvier 1632, par arrêt du parlement de Paris du 10 mai 1625, pour Jean Paul de Mornais, Jean et Pierre de Mornais et Antoine de Brenocul, mari d'Hélène de Mornais, héritière d'Antoine de Mornais, demandeurs en partage contre Jean de Mornais, sieur de Brugniat ; et par la vente faite le 24 juillet 1623, par Jean-Paul de Mornais, à Jean Rougier, sieur de la Valette, de la seigneurie de Brugniat (1633). — Requête, pour François Rougier, sieur de Beaumont, mari de Jeanne Bourgeois, contre Léonard Bourgeois, au sujet des créances dues par celui-ci (1674). — Mémoire pour François Rougier, fils unique de Jean Rougier, sieur de Beaumont et de Gabrielle Midre, qu'il avait épousée en 1653 et qui était décédée en 1660, Jean Rougier

s'étant remarié, en 1662, avec Silvaine Rousseton et ayant eu plusieurs enfants de ce second mariage (1668).

(Liasse.) — 18 pièces, papier

1598-1694

- E 937 Contrat de mariage de Mathieu-Charles de la Rigondie, fils de feu Guy de la Rigondie, sieur de la Roche, et de Marguerite Charles, avec Louise Rougier, fille de Blaise Rougier, sieur des Saignes, avocat, et de Marie Moreau (27 novembre 1651). — Transaction entre Mathieu Charles de la Rigondie, sieur de la Gorse et Blaise Rougier, avocat, son beau-père, au sujet de la dot de Louise Rougier (1654). — Transport par Blaise Rougier, Jean Rougier, son fils et Mathieu Charles de la Rigondie, sieur de la Gorse, à Antoine Dupict, conseiller au présidial de la Marche, de tous leurs droits respectifs sur la succession de Jean Moreau et de Léonard Moreau, son frère, ci-devant conseiller audit siège, pour la somme de 1,800 livres (1654). — Vente par Jean Rougier, sieur de la Fayolle, avocat, demeurant à Boussac, avec le consentement d'Anne Duchier, veuve de Blaise Rougier, à Isaac Chorllon, sieur des Rioux, greffier en chef de l'élection de la Marche, de cens et rentes, assis sur le territoire de la Forie paroisse de Saint-Sulpice-les-Champs, pour la somme de 600 livres (1685). — Emancipation d'Anne Rougier, fille de Léonard Rougier, sieur de la Fayolle, bailli de Clugnat, par devant Jean Desainthorent, sieur de Merverange (1696). — Procédure pour Léonard Rougier, contre Charles de la Rigaudie, maître de poste du bourg de Saint-Priest, au sujet de la rente de la Forie.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 111 pièces, papier

1651-1697

- E 938 Revente par François Ringuellet, tailleur de pierres, demeurant au village de Quigoulet, paroisse de Saint-Yrieix-les-Bois, à Silvaine Rousseton, veuve de Jean Rougier, sieur de Beaumont, tutrice de ses enfants, du moulin farinier d'Espeysse, par lui ci-devant acquis dudit seigneur, moyennant paiement d'une obligation de 220 livres, plus une somme de 60 livres (1673). — Arrêté du directoire du district de Guéret ordonnant qu'il sera sursis à la vente de ce moulin, déclaré bien national. — Opposition, par Esther Rondeau, veuve de François Rougier, sieur de Saint-Yrieix, tutrice de ses enfants, à l'adjudication de la seigneurie de Lépinas, saisie sur Jeanne de la Faye de la Porte, femme du sieur de Thianges, à la requête de François Seguy, procureur en la châtellenie d'Ahun (1715). — Information faite à la requête de François-Léonard-Laurent Rougier de Beaumont et de Marie-Marguerite Rougier, mineurs émancipés sous l'autorité de Jacques-Philippe Seguy, leur curateur, contre Jacques Narbonneau, son métayer, au sujet de l'enlèvement par lui fait de la totalité de la laine provenant de la tondaille des brebis (1758).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier

1673-an II

- E 939 ROUSSEAU. — Quittance donnée par Gilbert de Sandaleysses, écuyer, seigneur d'Espagne, à Georges Rousseau, écuyer, sieur de Grandchier, de la somme de 1,030 livres, par lui due à Honorée de Sandaleysses, femme de Jean de Cussy (1619). — Donation mutuelle entre Claude Rousseau, écuyer, sieur de Grandchier et Jacqueline Esmoing, sa femme (1627). — Sentence de l'élection de Guéret qui confirme la noblesse de Claude Rousseau, écuyer, sieur de Grandchier, François

Rousseau, écuyer, sieur de la Forest, frères, Jean Rousseau, écuyer, sieur de Bordessoule, leur cousin germain, sur le vu du contrat de mariage de Guillaume Rousseau, écuyer, sieur de Saint-Jallet, fils d'Antoine Rousseau, écuyer, leurs aïeul et bisaïeul, avec Marguerite Magnat, du 11 février 1505 (v. s.). — Testament de Claude Rousseau de Grandchier, écuyer, par lequel il donne à Catherine de Saint-Julien, sa femme, actuellement enceinte, tout ce que la coutume lui permet de donner (1634). — Contrat de mariage de Michel Gallant, écuyer, seigneur de la Varenne, fils de feu Jean Galland, écuyer et d'Anne de Verguy, demeurant au château de la Rue de la Marche, avec Agnès Rousseau, fille de feu Claude Rousseau et de Catherine de Saint-Julien, demeurant au château de Grandchier, paroisse de Crozant (1671). — Procuration donnée par René de Fricon, écuyer, sieur de la Vigerie, capitaine de dragons au régiment de la Lande, veuf d'Anne-Françoise Rousseau, tuteur de ses enfants, à Jean Rousseau, écuyer, sieur de la Forest, son beau-frère, lieutenant des carabiniers du Roi, pour recueillir leur part de la succession de Guy Rousseau, écuyer, sieur de la Forest, leur aïeul et de Françoise Dumont, leur aïeule (1695). — Information contre Marie Druillette, veuve de Pierre du Pertuys, leur fils, qui prétendaient expulser par force Jean Rousseau, écuyer, de la terre de la Forest, à lui adjugée par sentence du 12 février 1694. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour le même, capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, faisant pour Charles de Fricon, écuyer, lieutenant de dragons au régiment de Beaucourt et pour René de Fricon, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment de Villemont, ses neveux, fils de feu René de Fricon, contre Antoine Gisolme, venf de Marie-Marguerite du Pertuys, au sujet de créances dues par feu Pierre du Pertuys (1723).

(*Liasse.*) 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier

1619-1671

- E 940 Contrat de mariage de Jean Bonneville, marchand du bourg de Pionnat, avec Marie Rousseau, fille de feu Guillaume Rousseau, de Sainte-Feyre (1668). — Transaction entre Jean Debonneville et Philippe Rousseau, marchand, au sujet de la dot de Marie Rousseau (1683). — Contrat de mariage de Guillaume Bonnyaud, sieur de Champegaud, conseiller au présidial de la Marche, fils d'Etienne Bonnyaud, procureur et greffier audit siège et de François Désardilliers, avec Jeanne-Marie Boyleau, fille de Philippe Boyleau, sieur de la Nousière, procureur et de Jeanne Rousseau (1722). — Sentence de la sénéchaussée de Guéret pour J.-B. Rousseau, docteur en théologie, promoteur en l'officialité de Guéret et pour Philippe Boyleau, condamnant Guillaume Bonnyaud à restituer la dot de feu Jeanne-Marie Boyleau, sa femme.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier

1652-1768

- E 941 ROUSSET. — Vente par Jean Platet, écuyer, seigneur de Haulte Faye, à Etienne Rousset, chirurgien, de Felletin, d'une rente de 22 setiers émine, seigle,-3 setiers, froment et 7 setiers, avoine, sur la dîme de Saint-Quentin, appelée de Fournoux, pour la somme de 220 livres tournois (23 mars 1530, v. s.). — Pouvoir donné par Jacques Mercier, receveur des tailles de l'élection des Sables d'Olonne, à Michel Mercier, son parent, marchand d'Aubusson, de donner, quittance au sieur Rousset, marchand, de la totalité qui lui revient dans le remboursement des offices de contrôleur de la marque des cuirs. — Procédure au sujet de la liquidation de ces droits.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier

1531-1787

- E 942 ROUSSETON. — Transaction entre Antoine Berthelot, du village de Chomeil, paroisse de Saint-Hirieix-les-Bois et Jean Berthelot, du même village, au sujet d'un droit de passage pour la terre de la Cherrière-Grande (20 juin 1554). — Contrat de mariage entre Philippe Berthelot, du même village et Jeanne, fille de feu Giraud, de la Faye, même paroisse (1563). — Vente par Léonard Périer à Guillaume Berthelot, d'un demi journal de pré appelé la Plancouvelle de Delà-le-Ruisseau, au territoire de la Rue, paroisse de Saint-Yrieix-les-Bois, et d'une quartellée de terre appelée la Seglade, pour la somme de 6 écus (23 mars 1586) ; — au même, par François Giraud, d'un pré d'un demi journal appelé du Nouallet, pour la somme de 15 écus (11 juin 1587). — Transaction entre François Giraud et Guillaume Berthelot, au sujet de ce pré (1594). — Sentence rendue par Etienne Faure, seigneur de la Chassigne et des Monnéroux, garde et lieutenant général pour le Roi au pays et sénéchaussée de la Marche, pour les habitants du village de la Faye, contre Claude du Puy, dame de Chantemilan, déclarant qu'ils sont hors de la banlieue du moulin de Champaubert, sauf à ladite dame de les contraindre d'aller moudre à son moulin, lorsqu'elle en aura un dans la banlieue dudit village, si mieux elle n'aime les faire aller moudre au moulin de la Charse (21 novembre 1596). — Vente par Jean Rougier, seigneur de Baumont, à Léonard Barthelot, de la terre de la Gane-Persaine, contenant une éminée, pour la somme de 35 livres (1616). — Echange entre Léonard Barthelot et Jean Janicot, du pâtural de las Pignolas, pour la terre et pâtural du Rousseau (1633). — Vente par Michel Barthelot, laboureur et roudier, à François Rousseton, notaire royal et procureur en la châtellenie d'Ahun, de tous les héritages qu'il possède au village de la Faye, pour la somme de 1,800 livres (1640) ; — au même par Michel Simonnet, de 5 quartonnées de terre, à la Couture, autant au Chier-de-la-Faye, ou Chaude-la-Faye, pour la somme de 80 livres (1641) ; — au même par Pierre Barthelot, tailleur de pierres, demeurant présentement au faubourg de Foy en la ville de Blois, de ses droits sur la succession de Marguerite Giraud, sa mère, pour la somme de 80 livres (1646). — Sentence adjugeant à François Rousseton, notaire royal, procureur de Jean Rondeau et de Silvain Bataille, fermiers du domaine du Roi en la châtellenie d'Ahun, la propriété de la Saigne du Got, tenue en serve condition, dont le possesseur est décédé sans hoirs (1654). — Mémoire au Conseil pour régler la succession de Jean Rougier, sieur de Beaumonts, et de Silvaine Rousseton.
(*Liasse.*) — 26 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier 1554-1654
- E 943 ROUTEIX. — Sentence de la justice de Maslaurent et de Selongette ordonnant que l'exécution des biens de François Grellet, laboureur et scieur de long, sera poursuivie, à la requête d'Antoinette Routeix.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin 1775-1777
- E 944 ROUX. — Transaction entre Jean Roux, chevalier, vicomte de Champagnat, demeurant au château de la Bacconnaille, paroisse d'Auriat en Poitou, mari de Julie d'Aubasson, et Martial Bordes, prieur curé d'Auriat, procureur de Jean Vidaud, docteur en théologie promoteur général et syndic du clergé du diocèse de Limoges, au sujet des dîmes (1689). — Inventaire des meubles de feu Jean Roux, du village de Champaville, paroisse de Méasnes (1769).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier 1689-1783

- E 945 ROUZAUD. — Contrat de mariage de Pierre Rouzaud, maçon, du village de Villevaleys, paroisse de Saint-Hilaire-la-Plaine, avec Françoise Tourrade, fille de Léonard Tourrade et de Jeanne Cassier, demeurant au lieu et seigneurie de Chierbarliot, paroisse de Guéret.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1656
- E 946 ROY DE PIERREFITE. — Contrat de mariage de François Roy, marchand de Felletin, fils de feu Jean Roy, marchand et d'Anne Tixier, avec Catherine Bostz, fille de François Bostz l'aîné et de Charlotte Diverneresse (16 février 1620). — Estrousse des biens de feu François Roy, saisis à la requête de Jean Granchier (1651). — Renonciation par Catherine Roy, femme de Gabriel Bandy, à son opposition à l'adjudication par décret des biens saisis sur Antoine Roy père et Antoine Roy fils (1652). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche déclarant que Léonard Roy, marchand de Felletin, est maintenu dans la propriété de la chapelle Sainte-Agathe, située dans l'église du château de Felletin et dans la jouissance des droits honorifiques y annexés, primitivement des mineurs de Léonard Bandy, sieur des Granges, descendants de Catherine Roy, leur aïeule (1621). — Sentence de la châtellenie de Felletin prononçant la séparation de biens de François Roy et de Catherine Bostz (1651). — Vente par Pierre Mage, par Jean, fils de Léonard Mage et par Claude Chirat, à Pierre Roy, sieur de Marceleix, bourgeois de Felletin, du domaine de Pierrefitte, paroisse de Poussanges, avec ses dépendances, pour la somme de 6,550 livres (1724). — Vente par Joseph-Marien de Brachet, chevalier, seigneur de Rebeyreix et Poussanges, étant aux droits de Pierre-Alexandre de Brachet de Pérusse, chevalier, clerc tonsuré, prieur commendataire de Beissat et de Louise de Brachet, ses frère et sœur, à Pierre Roy, sieur du Marceleix, marchand, de la seigneurie de Rebeyreix, consistant en château couvert à tuiles, garni de créneaux et flanqué de deux tourelles, avec une vieille tour carrée à côté, à quatre étages, sans cheminée ni planchers, crevassée et presque en ruine, et une autre tour ronde, du côté droit en entrant, plus une chapelle bâtie au-dessous de la chaussée de l'étang de la Porte, dédiée à Saint-Laurent, couverte à tuile creuse, avec garenne, étang, prés et terres, mouvant en partie du vendeur, en partie du comte de la Feuillade, plus les domaines de Genivain, de l'Arfeuille et de l'Arbre, avec les droits de justice sur le bourg de Poussanges et sur les villages qui en dépendent, pour la somme de 40,300 livres (1746). — Obligation de 1,900 livres par Pierre Roy, à Pierre Dumarest, procureur. — Saisie par Pierre Dumarest de la terre de Poussanges. — Enquête par Pierre Roy, sieur de Chameiroux, marchand, tuteur de ses frères, héritiers de Léonard Roy, leur père, au sujet des dégradations commises par le fermier du domaine de Chameiroux (1781).
(*Liasse.*) — 10 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier
- 1620-1781
- E 947 RUBEN. — Obligation de 160 livres souscrite par Claude Vergnette, chirurgien et par Gabriel Banel, notaire, de la ville de Crocq, à noble Claude Ruben, sieur des Farges, pour les tailles, bouhades, gélines, grains, et manœuvres de bras des villages de Chez-Pradal et de Monteil-Guillon. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Gilbert Ruben, notaire royal, contre Jean et Gilles Rondeau, sieur de Vialleix et des Essards, au sujet de créances dues par feu Gilbert Rondeau, leur père (1653). — Vente par Michel Robichon, bachelier en théologie, curé de

Saingt-Aignant, Pierre Robichon, sieur de Saint-Amand, avocat, et Claudie Robichon, enfants de feu Gilles Robichon, sieur de Poux, en son vivant mari de Léonarde Ronchon, à Claude Ruben, sieur de Vialleix, avocat, de l'office de conseiller et procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson et de Masvoudier, dont était pourvu ledit Gilles Robichon, pour la somme de 6,500 livres (1680). — Provision de l'office de procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson, vacant par la mort de Jean Malledent, donnée par le Roi, sur la présentation du duc de la Feuillade, à Louis Ruben, avocat (1718). — Bail judiciaire des biens de Gilbert Ruben, sieur de la Fressenede, chanoine d'Aubusson, Louis Ruben, sieur de Vialleix, avocat et Marie Ruben (1749).

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier

1648-1757

- E 948 RUYNEAU. — Extrait, du terrier de la seigneurie de Saint-Georges-Nigremont et la Pradelle, appartenant à Antoine Ruynau, seigneur justicier de ladite terre (1687). — Dépens pour Jean Ruynau, sieur du Bezut, avocat, juge de Pontcharraud, contre François Ruynau, curé de Saint-Georges-Nigremont (1692). — Obligation souscrite par Jean Ruynau du Bezut, président châtelain, lieutenant criminel et commissaire examinateur en la châtellenie de Felletin, à Alain Moralis, maire perpétuel de Dieulefit en Dauphiné, de la somme de 2,000 livres, par lui empruntée pour les frais de l'arrêt rendu à son profit par le parlement de Paris, contre Gilbert Brachet, écuyer, sieur de la Gorse, Gilbert de la Pivardière, écuyer, sieur de Guymont, Yves et Joseph Feydeau, Pierre Dessales et autres (1699). — Bail judiciaire des biens de Jean Ruynau, sieur du Bezut, châtelain de Felletin, saisis à la requête de Gilbert-Amable Delandriefve, sieur d'Espessat, veuf de Marie-Anne Ruynau (1724). — Procès-verbal des réparations à faire à la maison de Pontcharraud, à la requête de J.-B. Ruynau du Bezut, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de feu Claude Ruynau (1757). — Extrait d'une liève de la terre de Pontcharraud, membre dépendant de l'abbaye de Sainte-Valérie de Chambon. — Contrat de mariage de J.-B. De Rouzère, fils de feu Léonard De Rouzère et de Marie Legay, notaire royal à Saint-Sulpice-le-Donzeil, avec Elisabeth Ruynau, de Saint-Georges, fille de Claude Ruynau de Saint-Georges et de Marie Martin (1762) ; — de noble Amable-François des Angès du Boucheron des Manoux, fils de Pierre J.-B. du Boucheron des Manoux et de feu Catherine Jagot de la Manche, avec Élisabeth-Gilberte Ruynau de Saint-Georges, fille de François Ruynau de Saint-Georges, châtelain de, Felletin et de Gilberte Pasquanet de Lavaud-Blanche (1783).

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier

1687-1792

- E 949 SAINT-CHAMANT (DE). — Certificat de François d'Escoubleau de Sourdis, lieutenant-général des armées du Roi, attestant que le comte de Saint-Chamant est compris dans l'arrière ban des gentilshommes du Périgord, sénéchaussée de Sarlat et qu'il est actuellement sous ses ordres (1692). — Enquête pour Charles de Saint-Chamant, comte du Pescher, seigneur de Saint-Marc, contre Antoine Lefeuvre, curé de Saint-Michel-de-Vesse, au sujet d'un chemin pour l'exploitation du pré du seigneur de Saint-Marc, sis au territoire de la Borne (1693). — Vente par Léonard Goumy, sieur des Motis, praticien, à Léonard Dayras, du pré de la Clède, contenant 6 journaux, avec une terre appelée la terre et morture du Reclos, contenant 2 stérées, au territoire de la Borne, pour la somme de 600 livres (1697).

— Requête pour Léonard Dayras, notaire royal, contre Louis de Saint-Chamant, chevalier, seigneur de Saint-Marc, baron en partie de la Borne, exempt des gardes du corps de sa Majesté, au sujet du même pré (1741). — Enquête pour Louis, marquis de Saint-Chamant, contre Antoine de Miomandre, curé de la Borne, au sujet des dîmes du communal du village de l'Hède, paroisse de Saint-Marc et des limites de cette paroisse et de celle de la Borne, déterminées par le cours du ruisseau du Gonet et par le chemin allant au bois de Vesse (1757) ; — contre Louis Vallanet, curé de Saint-Marc-à-Frongier, au Sujet des dîmes des terres chaudes qui appartiennent au seigneur, le curé n'ayant droit de dîmes que dans les terres froides, la première fois qu'on les cultive, ce qui s'appelle le droit de première motte (1776).

(Liasse.) — 18 pièces, papier, 1 cachet

1692-1776

E 950 SAINTE-FEYRE (DE). — Extrait des aveux et dénombremens fournis par Jean de Sainte-Feyre, seigneur dudit lieu, de la Brousse et des baylies de Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois, à Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur de Brajon, en date du 31 décembre 1478 : l'église et la maison presbytérale, renfermées dans l'enceinte des murs du château ainsi que le jardin contenant 2 setérées, en laquelle il y a une chapelle en l'honneur de Monsieur Saint-Hubert ; la métairie de Banassat, 50 setérées de terre, 50 journaux de pré, une garenne de 100 setérées de bois taillis ; le pré-Agory, 30 journaux ; le pâtural des Pelades, 12 journaux ; la métairie de Gorce, tenue par Guy de Sainte-Feyre, pour son apanage, à faculté de rachat ; le moulin farinier de la Planche, valant 80 setiers de blé ; l'étang de Meyrat, de 46 setérées ; le bois de Chevrières ou de Sainte-Feyre, de 300 setérées, où les habitants de Sainte-Feyre, Meyrat, Chaulet, les Couteilles, le Méry, Haussequeue et Peupelat ont leur usage ; — par François de Sainte-Feyre, écuyer, seigneur de Sainte-Feyre, le 14 août 1545 : ledit seigneur déclare tenir comme bayle féal, les baylies de Sainte-Feyre et de Saint-Sulpice-le-Guérétois, pour raison desquelles il reconnaît devoir au comte de la Marche, de rente annuelle, 62 livres, seigle, 25 setiers, avoine, 40 setiers, 35 gelines, suivant la donation faite par Anne de France, comtesse de la Marche, à Philippe de Montigny, par son contrat de mariage.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1478-1545

E 951 SAINT-GELAIS (DE). — Décharge donnée par Lyonnet de Bridiers, écuyer, seigneur dudit lieu en la Haute-Marche, héritier universel de feu Edmond de l'Age, conseiller d'Etat, son oncle, à Louis de Saint-Gélais, seigneur de Lanssac et de Precy, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'Etat, chevalier d'honneur de la Reine mère, exécuteur testamentaire dudit seigneur, des frais par lui faits pour l'acquit de divers legs, spécialement d'un legs de 666 écus deux tiers à Jeanne Malleret, veuve du feu sieur de Montelart, sœur utérine dudit testateur et pour ses obsèques dont fut chargé François Reydier, avocat en parlement, substitué par Jeanne Foucault, abbesse de Mornienval, également exécutrice dudit testament, montant en tout à 1,831 écus deux tiers, « comprise la somme de trois cents écus à laquelle le marché d'un monument et sépulture, pour la mémoire dudit feu sieur de l'Age, a été arrêté, avec maître Germain Pilon ».

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1587

E 952 SAINT-JULIEN (DE). — Transaction entre Antoine de Saint-Julien, seigneur de Beugers et du Plaix-Jollivet et François de la Marche, seigneur de Vervy, Jean de la Marche, seigneur de Puy-Guillon et Mathurin de la Court, seigneur de la Villatte, au sujet des limites des justices du Plaix-Jollivet et de Fresselines (7 juillet 1500) ; — entrée Alys de Ricousts, dame des Sauzettes et du Genest, fille de Claude de Saint-Julien, écuyer, seigneur de la Vernière et les habitants du village de Pierre-Bise, paroisse de Malval, au sujet d'une rente de 7 boisseaux, seigle, réclamée par ladite dame (21 février 1561, v. s.). — Procuration donnée par Louise du Mosnard, veuve de Claude de Saint-Julien, écuyer, demoiselle de l'Achenal, pour la ratification des clauses du contrat de mariage de Gabriel de Saint-Julien, sieur de l'Achenal, son fils aîné, avec Jacqueline de Grattin, fille de Claude de Grattin, sieur de Puy-Larnaud et de Vauxchaussade (1605). — Bail à ferme par Gabriel de Saint-Julien, ayant droit de Claude de Grattin, écuyer, seigneur de Lavaux, son beau-frère, de la métairie de Charchault, paroisse du Chauchet, à Martial Brunet, pour la somme de 25 livres (1620). — Transaction entre Gabriel de Saint-Julien et Jean de Saint-Julien, frères, sieurs de l'Achenault et du moulin Saulnier, au sujet de la succession de Guy et de René de Saint-Julien, leurs frères, décédés sans hoirs, Louise de Saint-Julien, leur sœur ayant renoncé à ses droits en leur faveur. — Production pour Antoine de la Court, écuyer, sieur de Saint-Léon, contre Jean de Saint-Julien, écuyer, sieur des Combes, au sujet des cens et rentes du Moulin-Saulnier (1638). — Vente par Jean de Saint-Julien, à Antoine de la Court, sieur de Saint-Léon, la Bretauidière, Lourdoueix-Saint-Michel et les Sauzettes, d'une rente de 2 setiers, seigle, sur la dîme de la Renauchapt, la Chèse et les Combes, dépendant de ladite seigneurie, pour la somme de 170 livres (1642). — Modification du bail des fruits des enfants mineurs de Jean de la Court, chevalier, seigneur de Saint-Léon et de Gabrielle de Vignolle, suivant l'assignation donnée à Joseph de Saint-Julien, écuyer, sieur des Combes, curateur desdits mineurs (1693). — Criée des biens de feu Léonard Esmoing, écuyer, sieur de la Vergne, pour paiement d'une créance de 290 livres due par Marguerite Esmoing, veuve de Pierre de Saint-Julien et par Mathurin de la Buxière, écuyer, sieur du Cros, à Joseph de Saint-Julien, sieur des Combes (1699). — Vente par Jacques Dechandeau, cardeur, du village du Bois-Gazeau, paroisse de Lignerolles, à Claude de Saint-Julien, écuyer, sieur de Puybarbeau et de Châteaurenault, paroisse de Fransèches en Bourbonnais, du pâtural du Bois-Gazeau, pour la somme de 60 livres (1622). — Sentence du bailli d'Argenton pour Charles de Saint-Julien, seigneur de Saint-Michel, au sujet des bois de la Garenne de Madame (1669).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier

1500-1699

E 953 Testaments de René de Saint-Julien, sieur de la Brousse, contenant, legs au profit de Louise de Saint-Julien, sa sœur, par lequel il constitue exécuteur de ses dernières volontés, François de Villemoune, écuyer, sieur de la Nouzière (1622) ; — de Louis de Saint-Julien, écuyer sieur de la Rochette et de Saint-Priest, par lequel il donne à Gabrielle de Savignac sa femme, tout ce que la coutume lui permet de donner (1654). — Lots et partages entre François du Peyroux, écuyer, sieur des Maisons, y demeurant, paroisse de Puy-de-Tou (Toulx-Sainte-Croix), prenant en mains pour Gilbert et Charlotte du Peyroux, ses enfants, Georges de Saint-Julien, écuyer, sieur de la Chezotte, faisant pour Florentine de Poyenne, son épouse, Simon Goyon, écuyer, sieur de la Fousse, prenant en mains pour

Françoise de Poyenne, son épouse, Gabriel de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat, de la succession à eux délaissée par Anne de Saint-Julien, veuve de Louis de Poyenne (1652). — Requête de Jean de Saint-Julien, chevalier, seigneur de la Chezotte, tuteur des fils mineurs de Jean de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Tarde, son fils pour être déchargé de la taxe de 50 livres pour l'arrière ban de la Haute-Marche, attendu que le fief de la Chezotte, qu'il possède en la paroisse de Lupersat, ne dépend pas de la Haute-Marche, mais de la province de Combraille, châellenie de Sermur (1650). — Adjudication de la terre de Saint-Vaury, saisie sur Valery de la Celle, chevalier, seigneur de Saint-Vaury, fils d'Étienne de la Celle, sieur du Plaix, à la requête de Gabriel-Valery de Saint-Julien, baron de Malval, seigneur de Beauvais, la Chezotte, Fournoux, Saint-Martin, la Barde, donataire de Gabriel Bertrand, chevalier, baron de Malval, son aïeul maternel, héritier de Jeanne Bertrand, sa mère (1725). — Procuration donnée par Anne-Marie de Villaine, veuve d'Antoine-Joseph de Saint-Julien, baron de Malval, Beauvais, capitaine de dragons au régiment de Thianges et par René de Saint-Julien, seigneur d'Angibault, à Etienne Pilhoureau, bailli de Crevant, Chassignoles et Saint-Aubin (1757). — Estimation des dîmes de Chéniers, contentieuses entre Anne-Marie de Villaine, veuve de Joseph de Saint-Julien, l'abbé d'Aubepierre, Robert Dugond, chevalier, comte de la Rochette et de Boislamy, Henri Bertrand, chevalier, seigneur de Beaumont, Chéniers, le sieur Sudre, seigneur de la Prugne-au-Pot et Silvain Joubert de la Bastide, écuyer, seigneur du Montet (1758). — Vente par Augustin Le Prévost, notaire et secrétaire du Roi en sa cour de parlement, seigneur de Brenaud, faisant pour Pierre et Annet Le Prévost, ses frères, et par Jean Audot, auditeur en la chambre des comptes, époux de Marie Le Prevost, à Louis Chasteigner, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Abain et Chantemillan, de la terre et seigneurie de Malval, mouvant en partie du comte de la Marche, en partie du duc de Montpensier, à cause de sa seigneurie d'Aigurandette, située au faubourg d'Aigurande, pour la somme de 12,000 livres tournois et 100 écus d'or (4 avril 1571, v. s.). — Foi et hommage rendus par Aimé Lamercière, notaire, à Louis Chasteigner, pour la dîme de Céaux, la Pimparlière, les Châtres, Reconsac, la Villatte, les Charioux, paroisse de Chéniers (28 juin 1584). — Vente par Charles Chasteigner de la Roche-Posay, à Yves Bertrand, écuyer, seigneur de la Villatte, commandant de la citadelle d'Oléron, étant de présent à Niort, au logis des Trois-Pigeons, de la baronnie de Malval, saisie à son profit sur Annet d'Aubières, baron dudit lieu et de Clairavaux, par arrêt du 3 avril 1647, réservé l'usufruit audit seigneur, sa vie durant, pour la somme de 30,000 livres (22 décembre 1648). — Aveu et dénombrement rendu par Gilberte de la Court, dame de Beauvais-le-Lion près Bonnat, tant pour elle que pour François d'Aigurande, son fils, de la terre de Beauvais, à Annet d'Aubières (1651). — Extrait du contrat de mariage de Charles Malvin de Montazet et d'Anne-Marie de Saint-Julien, contenant l'énumération des biens de ladite dame, consistant en la baronnie de Malval, qui lui est échue comme unique héritière de M. de Saint-Julien son père (1770). — Testament de Marie-Anne de Saint-Julien (1782). — Délivrance faite à Anne-Marie de Villaine, veuve d'Antoine-Joseph de Saint-Julien de la succession de Marie-Anne de Saint-Julien sa fille, femme du marquis de Montazet (15 thermidor an IV). — Acte de décès de Marie-Antoinette de Saint-Julien, épouse de Silvain de La Marche, comte dudit lieu et des Places, seigneur de Pierrefolle, Bord, Saint-Plantaire, chevalier de l'ordre de Malte (1790).

(*Liasse.*) — 60 pièces, papier

1572-an IV

- E 954 Vente par Martial de Saint-Amand, à Louis de Saint-Julien, écuyer, seigneur du Teyrat, des Ecurettes et des Chassaignes, d'un journal de pré situé à Saint-Amand, plus d'un journal et demi de pré situé à Remondeix, pour la somme de 21 livres (25 mars 1545, v. s.). — Extrait du terrier de la seigneurie de Saint-Marc, pour Jean de Saint-Julien, écuyer, seigneur dudit lieu, ayant succédé à Dordet de Saint-Julien, son père et à Marguerite d'Aubusson, sa mère, usufruitière de ladite seigneurie ; tenures en serve condition. — Déclaration de Guillaume Delachault : deux arbars, l'un en métive, l'autre en mars, plus 12 sous 6 deniers pour les autres arbars, suivant l'abonnement fait avec ledit seigneur le 2 août 1561, une paire de bœufs de bouade, « pour aider audit sieur à querir et conduire un tonneau de vin du vignoble plus aisé en son chasteau de Saint-Marc, et ledit sieur est tenu lui bailler, pour sa dépense viatique, une quarte seigle et disner, à la charge et décharge dudit vin ; plus au terme de Noël, pour deux présents, 4 livres, 4 gellines, et ledit sieur est tenu luy bailler un disner ; plus à chascune feste de Toussaint, pour l'abonnement de certaine autre bouade 10 livres ; droit de dixme des blés seigle, froment, avoine, en ce que ledit sieur est tenu luy bailler à disner ; droit de charnelage d'aigineaux, à raison d'un denier pour chascun ; droit de dixme des laines des brebis et des moutons, à raison de 11 toisons 1 ; à chascune feste Saint-Michel, sa part d'un pourceau de dixme de l'année, avec les autres habitants du village de la Chaud. » Champs communs contenant 2 à 300 setérées (31 décembre 1565). — Bail à cens par Pierre de Saint-Julien, écuyer, sieur de la Chassaigne, demeurant audit lieu, paroisse de Sainl-Hilaire-le-Château en Poitou, tuteur des enfants de feu Joseph de Saint-Julien, son neveu, écuyer, sieur de Saint-Marc, des Ecurettes et de la Borne en partie, à Léonard Devitrat, des héritages sis au territoire de Vitrat, ayant appartenu à Martial De Vitrat (9 juin 1600) ; — par Gabrielle Thomassin de Montmartin, dame de Saint-Marc et de la Borne en partie, veuve d'Alexandre de Saint-Marc, chevalier, tutrice de ses enfants, à Léonard Ducros, de la seigneurie des Ecurettes, pour la somme de 300 livres (18 novembre 1636) ; — au même par Joseph de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Saint-Marc, baron de la Borne et des Ecurettes, de la seigneurie des Ecurettes, pour la somme de 400 livres (5 avril 1651) ; — au même par Gabriel d'Angennes, chevalier, seigneur de Vaux, des Ecurettes et de la Lune, mari d'Elisabeth de Saint-Julien-Saint-Marc, de la même seigneurie, pour la somme de 600 livres (23 avril 1770). — Tutelle des trois enfants de feu Joseph de Saint-Julien, seigneur de Saint-Marc, confiée à Charles de Chauvigny de Blot ; Fr. des Ecures, seigneur de Saindray et Pierre de Saint-Julien, écuyer, prieur d'Arnet, sont nommés curateurs (1672). — Jugement du sénéchal de la Marche condamnant Charles de Chauvigny, tuteur de Marie-Constance de Saint-Julien de Saint-Marc, de Michel et d'Antoine de Saint-Julien, ses frères, à rendre compte de sa gestion de leurs biens (1689).
(*Liasse.*) — *1 cahier, 53 feuillets, papier, 14 pièces, papier*

1546-1786

- E 955 Lettres de terrier obtenues par Gaspard de Saint-Julien, seigneur de la Rochette et de Beauregard (27 août 1629). — Bail à ferme par Gaspard de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Beauregard et de la Rochette, à Jacques Mercier, assesseur de l'élection de Franc-Alleu, de la moitié des revenus de la seigneurie de la Rochette, pour la somme de 1,320 livres (1641). — Testament de Gabriel de Saint-Julien, par lequel il donne à Joseph de Saint-Julien, son frère, le tiers de ses biens (27 juin 1665). — Saisie de la terre de la Rochette et dépendances, à la requête de Philibert Barton, chevalier, seigneur de Massenon, Saint-Martial-le-Mont, Villejus,

Douson, contre Joseph, Léonard, François et Philibert de Saint-Julien, ses neveux, écuyers, sieurs de la Rochette et de Beauregard, pour paiement d'une somme de 45,000 livres : « premièrement ladite terre de la Rochette, avec chastel et maison forte, composé de trois corps de logis, avec les tours qui sont autour, un pont levis par le devant » (1672). — Criées de la même terre, à la requête d'Eléonore de Saint-Julien, femme de Claude Barton de Montbas, chevalier, seigneur de Fayolles, réclamant une somme de 11,000 livres de Léonard, François et Philibert de Saint-Julien, écuyers, ses frères. — Observations présentées par Denis de Gédoin, chevalier, seigneur du Monteil et par Philibert de Saint-Julien, seigneur de Beauregard, syndics de la noblesse de la Haute-Marche, sur les comptes de l'administration des deniers du ban et arrière-ban de la province. — Vente par Michel Bouillot, laboureur, à Philibert de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Beauregard et de : la Rochette, d'un demi journal de pré, au territoire de Prasredon, pour la somme de 60 livres (1695). — Production pour le même contre Gaspard Fourot, au sujet du droit appartenant au seigneur de prendre de chaque gourbière de onze gerbes, celle que bon lui semblera, sans distinction de celles que ledit Fonrot appelle le chevet on couissin, ni de celles du milieu (1702). — Assignation donnée à Jacques de Saint-Julien, chevalier, seigneur de la Rochette, pour la nomination du tuteur des enfants de feu Gilbert de La Roche-Aymon et de Marie de Lausanne, sa femme (1715). — Procuration donnée par Claude de La Roche, marquis de Lambert et par Claude-François du Ligondès, comte de Rochefort, chevalier, seigneur de la Garde, capitaine de cavalerie au régiment de Sassenage, parents maternels des enfants du feu marquis Jacques de Saint-Julien, seigneur marquis de la Rochette, Saint-Martial-le-Mont, Valigny, le Breuil, à Jean Dissandes, procureur, pour la nomination d'un curateur aux enfants majeurs dudit marquis (1735). — Lettres de bénéfice d'âge pour Paul-Marie-Anne, Jean-Marie et Amable de Saint-Julien, enfants de Jacques de Saint-Julien. — Production pour les mêmes, défendeurs, contre les religieuses hospitalières de Guéret, au sujet de la succession d'Eléonore de Saint-Julien et de Claude Barton de Fayolles. Il y est dit que Gaspard de Saint-Julien, bisaïeul des défendeurs, avait acquis, par contrat du 22 juin 1622, les droits d'Annet de Saint-Julien qui, le 27 avril 1623, épousa Catherine d'Apehon, de laquelle descendit Eléonore de Saint-Julien, et se maria, en secondes noces, avec Jeanne Barthon de Massenon, de laquelle est issu Philibert de Saint-Julien ; — pour Jean-Marie, comte de Saint-Julien, chevalier, seigneur de la Rochette, contre les habitants du village de Liboulières, au sujet des dîmes (1747).

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier

1629-1747

- E 956 Sentence du sénéchal de la Marche, pour Germaine des Ages, veuve de Pierre de Montvoisin, écuyer, sieur de la Forêt et pour Anne des Ages, femme de Gilbert du Peyroux, écuyer, sieur des Granges, contre Gilbert de Saint-Julien, écuyer, sieur de la Geneste, au sujet des biens provenant de l'hérédité de Louis de Saint-Yrieix, écuyer, prieur de Chambon Sainte-Croix. — Extrait du contrat de mariage de Gilbert de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Pempérigas, fils de Gilbert de Saint-Julien écuyer, sieur de la Geneste, avec Marie Bergeron, fille de N. Bergeron et de Gabriel de Saint-Yrieix, demeurant au château de Laubard ; — de Jean-Marie de Saint-Julien, chevalier, seigneur des Farges, fils de feu François de Saint-Julien, chevalier, seigneur des Farges et de Françoise du Maine, avec Antoinette de Saint-Julien, fille de René de Saint-Julien et de feu Marie de la Tour, ladite demoiselle

comparante par François de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Flayat, son oncle, (8 novembre 1667). — Transaction entre Jean-Marie de Saint-Julien, chevalier, seigneur des Farges et Peyrudette, subdélégué des maréchaux de France et Michel de Saint-Julien, baron de Flayat, au sujet d'une somme de 11,000 livres que ledit baron avait été condamné de payer, pour la part de René de Saint-Julien, son père, en la succession de la dame de Soubrevaie (1691). — Apposition des scellés au château de Peyrudette, après le décès de Jean-Marie de Saint-Julien, à la requête d'Antoinette de Saint-Julien, sa sœur, veuve de Gaspard du Ligondès, chevalier, marquis de Châteaubodeau, brigadier général des armées du Roi, lieutenant général des provinces de Saintonge et Angou-mois (1715).

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier

1667-1722

- E 957 Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant par défaut les habitants du village du Mas, à payer à Michel de Saint-Julien, chevalier, baron de Flayat, les arrérages des cens et rentes du ténement de Coulongniaut (1677) ; — pour Antoine de Saint-Julien, écuyer, comte de Flayat, seigneur de Chicheix, fils et héritier de Michel de Saint-Julien, contre Jean du Ligondès, chevalier, seigneur de Châteaubodeau, capitaine de cavalerie au régiment de Noaille, fils de Gaspard du Ligondès, marquis de Châteaubodeau et d'Antoinette de Saint-Julien, pour être mis en possession de la terre de Fournoux (1731). — Constitution par Claude de la Vaureille, écuyer, à Alexandre de Saint-Julien de Flayat, prieur de Montcenoux, d'une rente de 20 livres (1759). — Transaction entre Yves de Saint-Julien, prieur commandataire de Saint-Antoine et la Chassigne, curé de Champagnat, mandataire d'Antoinette Bost, veuve d'Annet. de Saint-Julien de Flayat, chevalier, seigneur de Saint-Antoine, héritiers de Marguerite Mottas, veuve en premières noces de feu Jean Chaussard, et François Masson du Mas, écuyer, garde de la porte du Roi, héritier de Léonarde Chaussard, et héritier contractuel de Jacques Masson de la Salle, son père, garde de la porte du Roi, au sujet des apanages de Léonarde et Marie Chaussard, épouse et mère des sieurs Masson du Mas et Etienne Gerbaud, avocat (1760).

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier

1677-1760

- E 958 Testament de Léon Mautas, marchand, bourgeois de Felletin, par lequel il donne à Antoinette Tissier, sa femme, la disposition de tous ses biens (20 avril 1708). — Contrat de mariage de Jacques Tardy, sieur des Veyrines, châtelain de Razès et Bessines, avec Marguerite Mautas, veuve d'Henri Chausard (14 février 1712). — Transaction entre Marguerite Mautas et Jean Tardy, époux de Marie Tardy, par laquelle ladite Marguerite transporte à celle-ci deux maisons, un jardin et autres fonds sis à Felletin (1718). — Entre Marguerite de Saint-Julien de Saint-Antoine et Annet de Saint-Julien, capitaine au régiment de la Tour-du-Pin, son neveu, par laquelle elle révoque la donation qu'elle lui a faite du domaine du Pradeau, moyennant une pension viagère (1773).

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier

1661-1774

- E 959 Extrait d'une généalogie de la famille de Saint-Julien. — Donation par François de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Flayat, fils de Michel de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Flayat et de Blaise Chrétien, à Annet de Saint-Julien de

Flayat, écuyer, seigneur de Saint-Antoine, son frère et à Catherine Bost, sa femme, de tous ses biens, à la charge de le nourrir et entretenir (14 juin 1715). — Transactions : entre Annet de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Saint-Antoine, et Antoine de Saint-Julien, chevalier, seigneur comte de Flayat, et Joseph Degas de la Villausse et de la Bussière, écuyer, seigneur de Saint-Frion, Saint-Sulpice-les-Champs, gouverneur de la ville de Felletin, contenant délégation, au profit de ce dernier, d'une somme de 1,000 livres portée au contrat de vente de la rente de fa Seillade, faite au profit dudit seigneur de Saint-Antoine, en date du 14 octobre 1720 ; — entré Antoinette Bost, femme d'Annet de Saint-Julien et Antoine Tibord, sieur de la Bussière, bourgeois de Felletin, par laquelle celui-ci renonce, en faveur de ladite dame, à la donation à lui faite par Madelaine Tissier, sa tante, veuve de Jean Bost, sieur du Pradaud (1739). — Acte de baptême d'Annet de Saint-Julien, fils de Léon de Saint-Julien et de Catherine Fillias, né à Saint-Frion (31 janvier 1738) ; — de décès de Catherine Fillias, veuve de Léon de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Saint-Antoine et du Pradeau (1755). — Productions : pour Annet de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Saint-Antoine, ancien capitaine au régiment de Béarn, contre le chapitre d'Aubusson, au sujet des rentes des villages de Saint-Antoine et la Chassigne ; — pour MM. de Saint-Julien, neveu d'Annet de Saint-Julien, contre M. Ruyné de Saint-Georges, au sujet d'une rente due par le ténement de la Bartine. — Commission de lieutenant pour le sieur de Saint-Julien fils, dans la compagnie du chevalier de Saint-Julien, faisant partie du bataillon de milice du Bourbonnais, commandé par M. de l'Estrange.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier, 2 cachets

1631-1790

- E 960 Production pour Annet de Saint-Julien contre Thérèse Barjon, femme de Léon Bost, Anne-Thérèse et Claude Barjon, frère et sœur, au sujet d'une rente à lui constituée, par acte du 25 octobre 1721. — Lettre de bénéfice d'inventaire pour Annet de Saint-Julien, pour recueillir la succession d'Yves de Saint-Julien, prieur commendataire de Saint-Antoine, ancien curé de Champagnat, prieur curé de Sainte-Valerie-du-Moutier de Felletin, son oncle, décédé le 27 octobre 1786. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles d'Amable de Saint-Julien, commandeur de Chamberaud, décédé en la ville d'Ahun, le 30 avril 1790.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier

1721-1792

- E 961 Ventes : par Ahelis Gualaise, femme de Guillaume Ginon dit Nicolaus, à Gautier Brunet, du tiers du lieu du Mont, situé en la franchise de Sannegrand, pour la somme de 42 réaux d'or (17 février 1446, v. s.) ; — au même par Léonne, fille de feu Catherine Sannegrand, de la sixième partie du lieu du Mont, assise sur la paraisse de Saint-Sauvain (Saint-Silvain-Bellegarde) et en la franchise de Sannegrand, pour la somme de 18 réaux d'or, pesant chacun 3 deniers (23 février 1446, v. s.). Cet acte fut passé sous le scel de Pierre Vesinhol, garde du scel de la chancellerie de Bellegarde, pour Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne ; — par Jean Petit Martellade, marchand d'Aubusson, à Pierre Brunet, bachelier ès-droits, procureur du Roi en la ville de Bellegarde, pays de Franc-Alleu, d'un pré appelé de la Bartine, joignant la rivière qui descend des étangs de Barmont et le moulin de la Bartine, pour la somme de 13 livres 5 sous (15 novembre 1541) ; — par Pierre Debusserette, à Sébastien Defumade, marchand hôtelier de Bellegarde,

d'une rente de 10 setiers seigle, pour la somme de 13 livres (18 juin 1549) ; — par Jean Brugnhat, laboureur, natif de Chierboyon, à Jean Brunet, habitant de Bellegarde, d'une rente de 7 quartes de seigle et de 2 sous tournois, pour la somme de 15 livres 17 sous (16 février 1555, v. s.). — Reconnaissance rendue au terrier du Roi, pour les châtelaneries de Felletin, Aubusson et Masvoudier, par Martial Floret, pour 1 setier de blé, à cause de deux moulins à blé, sis sur la rivière de Barmont (23 août 1561). — Transaction entre Jacques Brunet, sieur de la Roche, fils de noble Jérôme Brunet, seigneur du Mont, ayant droit de Jacques Busserolles, marchand de Bellegarde et Silvain, Antoine, Léonard, Annet et Marie Georges, sur un procès pendant pardevant le châtelain d'Aubusson, relatif à une somme de 8 écus un tiers et un setier de froment, pour arrérages des rentes de Sannegrand (1588). — Aveu rendu au Roi par Michel Jonasse, sieur du Mont (19 février 1669). — Requête pour Michel Jonasse, sieur de la Rodde, mari de Jeanne Brunet, au sujet des droits de franc-fief qu'il a payés à cause du village du Mont. — Mémoire pour M. de Saint-Julien, pour prouver que le lieu du Mont, est tenu par lui en fief. (Donné par M. le vicomte de la Celle).
(*Liasse.*) — 15 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier

1447-1699

- E 962 SAINT-MARTIN (DE). — Dépens pour Jean de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Baignat, contre Jannette de Villelèger, veuve de Pierre Gallicher, conseiller du Roi en l'élection de Bellac (1674) ; — pour le même, contre Marie et Anne Charron, filles de Jean Charron, sieur de la Motte (1694).
(*Liasse.*) — 3 pièces, papier

1674-1694

- E 963 SAINT-MAUR (DE). — Obligation par laquelle Zacharie de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Lourdoueix-Saint-Pierre, la Beraudière, la Vaux-de-Méasnes, promet à Pierre de l'Age, abbé d'Aubignac, de l'indemniser de tous procès qui pourraient lui être intentés à raison de ladite abbaye (5 janvier 1595). — Transaction entre Zacharie de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Lourdoueix-Saint-Pierre et de la Vaux, héritier de Madelaine de Saint-Maur, sa nièce, et Pierre Bertrand, écuyer, seigneur de Pouzieux, sieur de Plaix-Jollivet, l'Age et Champroy, veuf d'Isabeau Bouchard, tuteur, de ses enfants, ayant repris l'instance de feu Marguerite de Saint-Marsault, dame de l'Age, le Plaix et Champroy, leur aïeule, au sujet de la dot constituée à ladite Madelaine par Pierre de Saint-Maur, son père (22 avril 1597). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Gabriel de Saint-Maur, écuyer, sieur de Vervy, contre les cotenantiers des héritages de feu Étienne Delaroché, au sujet d'une rente due sur ces héritages au seigneur de Vervy et de Puy-Guillon (1653). — Permission donnée à Marie-Silvie de Saint-Maur, femme séparée d'Antoine de Villers, écuyer, sieur du Verger, d'aliéner une partie de ses biens (1677). — Transaction entre Jean de la Court, écuyer, sieur de Saint-Léon et de la Breaudière et Robert de Saint-Maur, écuyer, sieur de Lourdoueix et de Vervy, au sujet d'une rente due audit sieur de Vervy sur la métairie de Saint-Léon (1678). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant Louis de Bridiers, écuyer, tuteur des fils mineurs de Jean Bertrand, écuyer, sieur de Beaumont, à payer diverses créances à Robert de Saint-Maur. — Contrat de mariage de Silvain de Saint-Maur, chevalier, fils de Claude de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Vervy et Fresselines, et d'Anne Taquenet, avec Marie-Françoise de la Marche, fille de Jean de la Marche, chevalier, seigneur de Puy-

Guillon, Beauregard, Pierrefolle, et de Marie de la Celle (7 janvier 1739). — Vente par Nicolas-Paul Lelarge des Saules, chevalier, seigneur de Lourdoueix-Saint-Michel, la Bretauière et par Élisabeth de la Cour, sa femme, héritiers de Jean de la Cour, son oncle, à Claude et à Silvain de Saint-Maur, père et fils, des cens et rentes du village de la Charpaigne, paroisse de Fresselines, pour la somme de 2,000 livres (1753). — Testament de Silvain de Saint-Maur (1763). — Contrat de mariage d'Antoine-Pierre de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Saint-Léon, la Brousse, le Moulinneuf, les Jarriges, lieutenant au régiment de carabiniers du comte de Provence, fils de feu Louis de Saint-Maur et de Françoise Gallant, avec Marguerite de la Marche, fille de François de la Marche, et de Marie-Anne de Maussabré (7 juin 1763). — Donation par Jean-François de Saint-Maur, chanoine et vice-official de Bourges, conseiller au bureau souverain ecclésiastique, vice-promoteur du chapitre de Saint-Étienne, prieur de Blansac et de Saint-Georges de Vieuvre, à Antoine de Saint-Maur, son frère, de la jouissance de tous ses biens (1784).

(*Liasse.*) — 22 pièces, papier, 2 cachets

1595-1786

E 964 SAINT-MOUY (DE). — Réponse pour M. de Saint-Mouy, au sujet de la dot de madame d'Aché, dont le frère, M. de Biencourt, avait acquis du chevalier, son frère ; le fief de Biencourt, sur lequel était assignée sa dot.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

XVIIe siècle

E 965 SAINT-SAVIER (DE). — Dépens assignés par la sénéchaussée de la Marche à Louis-Gaspard de Saint-Savier, écuyer, seigneur de Commersac, procédant contre Laurent-René Rivaille, chirurgien juré.

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier

1765

E 966 SAINT-VIANCE (DE). — Extrait de l'acte de constitution par les commissaires du Conseil, députés par Sa Majesté, en conséquence de l'édit de janvier 1724, au profit de Charles-Philippe de Saint-Viance, écuyer, seigneur de Sazerat, sur la tête de Claude-Philippe de Saint-Viance et Sazerat, écuyer, son fils (20 novembre 1724) ; — des registres de Saint-Eutrope d'Arrênes, contenant l'acte d'inhumation de Charles-Philippe de Saint-Viance, écuyer, seigneur de Sazerat, veuf de Louise de Bridiers, décédé le 13 avril 1743, âgé de 72 ans. — Certificats de vie délivrés à Claude-Philippe de Saint-Viance de Sazerat, par Delaquerie, prieur curé d'Arrênes et par Léonard-Étienne Leblois, sénéchal de Laurière (1746).

(*Liasse.*) — 1 pièce, papier, 1 cachet

1724-1746

E 967 SAINT-VOURRY (DE). — Transaction entre Léonard de Saint-Vourry, maître de la poste établie à la Chapelle-Taillefert, et Léonard Audoine, syndic dudit bourg, faisant pour tous les habitants de la paroisse, au sujet des privilèges attachés à la qualité de maître de poste, par laquelle ledit de Saint-Vourry consent à être cotisé au rôle de la taille pour les quatre domaines qu'il possède dans la paroisse, mais veut être rayé de la cote personnelle. — Vente par Silvain Jouanneau, laboureur, à Joseph de Saint-Vourry, procureur ès sièges royaux, d'héritages et bâtiments sis

au village de Réjat, paroisse de Guéret, pour la somme de 1,500 livres et 24 livres d'épingles.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1778-1780

E 968 SAINT-YRIER (DE). — Requêtes d'Antoine Assolent, marchand de la ville de Riom, cessionnaire des droits de François de Saint-Yrier, écuyer, seigneur dudit lieu et de Louise Dechaud, sa femme, et d'Anne Dechaud, sa sœur, héritières de Gilberte de La Roche-Briant, leur mère, réclamant le paiement d'une obligation de 300 livres, souscrite le 13 janvier 1671 par Antoine de La Roche-Aymon, au profit de Gilberte de La Roche-Briant, — Sentence du sénéchal de Clermont, au profit d'Antoine Assolent, contre Antoine de Pouthé de La Roche-Aymon.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier

1696-1703

E 969 SALLANDROUZE. — Sentence rendue en l'assise tenue à Felletin, par Antoine de Myomandre, sieur dudit lieu, châtelain et juge royal de Felletin, déclarant que la maison acquise de Jacques Sallandrouze, par François Diverneresse et Marie Mirebeau, veuve de François Bandy, demeure hypothéquée pour la fondation de deux, obits et de 40 sous de rente (1627). — Ajournement pour Joseph Sallandrouze, marchand, contre Annet Reby, pour paiement d'une rente de 7 setiers de blé (1700). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant Jean Barjon, sieur de la Chaud, fils de Pierre Barjon, sieur du Bost, héritier d'Antoine et François Barjon, ses père et oncle, à payer à Claude Sallandrouze, docteur en théologie, prêtre de la communauté de Beaumont de Felletin, étant aux droits de Laurent Matheyron, sieur de Pétillat, et de Marie Matheyron, femme de Jean Chanaud, sieur de la Cour, la somme de 2,200 livres (1718).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

1627-1777

E 970 SALLUS. — Vente par Mathieu Sallus, laboureur, et par Gilberte Sallezard, sa mère, à Gilles, Antoine et Gilbert Giraud, laboureurs et maçons, des deux tiers d'un pré appelé du Nouault de la Fourye, contenant un journal et demi, tenu franchement du sieur de la Fourye, pour la somme de 251 livres.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1644

E 971 SALVIAT. — Vente par Jacques des Jacques, écuyer, Marie des Jacques, Anne des Jacques, veuve de Léonard Salviat, bourgeois, et J.-B. Salviat, son fils, à Jean Chaussardon, marchand, leur neveu et cousin par alliance, d'un domaine situé au village de la Rousille, ténement du Mazeau, pour la somme de 6,140 livres.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1767

E 972 SAMBON. — Déclaration par Jean Sambon, huissier en la chancellerie du présidial de Moulins, demeurant à Auzances, portant estimation de son office, évalué par lui à 1,100 livres.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1771

- E 973 SANDELESSE (DE). — Transactions : entre Marie de Sandelesse, veuve de George Rousseau, écuyer, seigneur de Chanteloube, à Gilbert de Sandelesse, écuyer, seigneur d'Espagne, son frère et François de Sandelesse, écuyer, sieur du Mont, son fils aîné, par laquelle ladite dame ratifie le transport fait par elle, le 18 mai 1615, à Gilbert de Sandelesse, son frère, de sa part de la succession de Gabriel de Sandelesse, écuyer, seigneur de Granché, moyennant la somme de 800 livres (1621) ; — entre Antoine de la Court, sieur de Saint-Léon, la Bretauière, Lourdoueix-Saint-Michel et les Sauzettes et Marguerite de la Court, veuve de François de Sandelesse, écuyer, sieur du Mont, par laquelle celui-ci reconnaît être redevable à ladite dame de la somme de 1,000 livres (1648).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
- 1621-1650
- E 974 SANDON. — Vente par Pierre-Joseph de Myomandre, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, la Chaud, le Baneix, conseiller au Grand Conseil, fondé de pouvoir de Joseph-François Masson du Mas, son oncle, écuyer, seigneur de la Salle, la Roche, brigadier des gardes de la porte du Roi, gouverneur de la ville d'Ussel, à Léonard Sandon de la Villausse, avocat en parlement, demeurant à Felletin, et à J.-B. Bennat, son oncle, curé de Saint-Priest près Bonlieu, du domaine des Granges, situé en la paroisse de Beaumont de Felletin, pour la somme de de 28,200 livres.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin
- 1784
- E 975 SANYS (DE). — Vente par Martial de Sanys, écuyer, sieur d'Estignières et de la Faye, tuteur de Charlotte de Sanys, sa nièce, à Annet Cousturier et à Antoine Cousturier, père et fils, de la ville de Guéret, d'une rente de 12 livres 10 sous, assise sur deux métairies situées à la Forêt-du-Temple.
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1615
- E 976 SAPPIN. — Copie du partage des dîmes de la paroisse de Mérinchal, entre Michel de La Roche-Aymon, chevalier, marquis de Barmont, résidant au château du Chés, paroisse de Saint-Avit, Jérôme de Chaussecourte, chevalier, seigneur de Cheredon, paroisse des Mars, Jean Dubois, chevalier, seigneur de l'Esclauze, paroisse de la Celle d'Auvergne (1701). — Estrousse des dîmes de Roussines, paroisse de Mérinchal, appartenant à Emmanuel-Gaspard-Jean-Marie du Bourg, marquis de Baujat, capitaine de dragons, chevalier, seigneur de Roussines (1776) ; — appartenant à Louis-Marie Sapin de Trouffy, seigneur de Trouffy et Roussines (1780).
(*Liasse.*) — 5 pièces, papier
- 1701-1791
- E 977 SARRASIN. — Reconnaissance des cens et rentes dus par les tenanciers de la paroisse de Saint-Dionis, à Jean Sarrasin, écuyer, seigneur de la Fosse et de Saint-Dionis (1622). — Vente par François Monamy, écuyer, seigneur de la Courtine, à Louise de Gain, femme de Léonard Sarrasin, écuyer, seigneur de la Fosse, de dîmes sises à la Courtine, appelées les Courtinoux et Mirabeloux, pour la somme de 1,160 livres (1716). — Reconnaissance des cens et rentes dus par les tenanciers

du village de Lapleause, paroisse de la Nouaille, à Gabriel Feydeau, sieur de Lapleause, bourgeois de Felletin (1672). — Estrousse des dîmes de Masçonat, paroisse de la Celle-Barmontoise, appartenant à M. de Lavaud-Promy (1675). — Bail à ferme par François Sarrasin, écuyer, che valier, seigneur du Breuil, à Annet, Gabriel et Marie Belegon, frères, laboureurs, des dîmes de la Villetaille, pour la somme de 110 livres (1723) ; — par Marie-Jeanne de Chalus, veuve d'Yves-Louis de Sarrasin, chevalier, seigneur de Gioux et Routaix, à Gilbert Guillot, des dîmes de la Villetelle, pour la somme de 80 livres (1746). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, ordonnant le partage de la succession de Jean Mérigot, chevalier, seigneur de Clameyrat, oncle de Gabrielle Sarrasin, femme de Guillaume de Gimel, écuyer, Claude Sarrasin, écuyer, sieur de Laval, prêtre de l'Oratoire, François Sarrasin, écuyer, sieur du Breuil, lieutenant de cavalerie au régi ment de Biron, Louise Sarrasin, femme de Jean-Louis Sarrasin, écuyer, seigneur de la Courtine (1707) ; — condamnant Jacques Masson, marchand, à passer titre nouvel, pour la rente due à François Sarrasin, écuyer, sieur du Breuil, père et tuteur d'Yves-Louis Sarrasin son fils et de Marie-Thérèse Feydeau, pour le ténement des Cheminades, du bourg de Gioux (1725). — Contrat de mariage de Pierre de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avit, Fransèches, fils de Joseph de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avit et de Marie-Anne de Bord, avec Louise-Agnès de Sarrasin, fille d'Yves de Sarrasin, chevalier, seigneur de Gioux et Routeix et de Jeanne-Marie de Chalus (1762).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier

1622-1774

E 978 SAUCERON. — Lettre adressée à M. Sauceron praticien à Guéret, par Sauceron, son neveu, soldat dans l'armée envoyée à Barcelone, pour lui faire obtenir son congé.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1715

E 979 SAULLIER. — Quittance donnée par Germain Saullier, Raoul Luillier, Julien Blauf, marchands à Lyon, fondés de pouvoir de Jean, Antoine et Hugues Blauf, à Annet Durant, élu de la Basse-Auvergne et de Jean Tailhandier, ci-devant receveur général des décimes, tuteur des enfants de feu Guillaume Mariton, de la somme de 97,776 livres 13 sous 6 deniers.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1616

E 980 SAUSSERET. — Sentence du juge des cas royaux de la prévôté d'Orléans, ordonnant que Gilles Sausseret, fils de feu noble homme Gilles Sausseret, lieutenant criminel du pays de la Marche, sera extrait des prisons où il était détenu, pour être entendu dans le procès intenté par lui à Marie Verez, au sujet d'une prétendue promesse de mariage qu'il dit lui avoir été extorquée par ladite fille.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1632

E 981 SAUTHEREAUX. — Obligation de 13 setiers de seigle souscrite par Jean Tixier dit Joseph de Fournoulx, au profit de Léonard Sauthereaux, du bourg d'Anzême, à cause de la ferme du moulin du prieur d'Anzême (2 juin 1571).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1571

- E 982 SAUTY. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, pour Antoine Sauty, notaire royal, châtelain de Flayat, contre Antoine Desassis, curé de Saint-Oradour et contre les religieux de l'abbaye de Meymat, au sujet du bail consenti audit notaire, par André Conchon syndic de la communauté des religieux, des prèes, rentes et devoirs appartenant à ladite abbaye, situés dans la paroisse de Saint-Oradour. — Vente par Antoine Sauty à Claude Échalier, étudiant en droit, de l'office de notaire à la résidence de Flayat, avec les minutes et pratique du vendeur, réservées les minutes de ceux qui l'ont précédé, lesquelles ne sont point comprises en la vente, pour la somme de 800 livres, à savoir, 500 livres pour la valeur de l'office et 300 livres pour les minutes et pratique.

(Liasse.) — 9 pièces, papier

1740-1774

- E 983 SAUVANET. — Contrat de mariage de Pierre Pourty, du village de la Mazeyre, paroisse de la Saunière, demeurant actuellement à Villeregnier, paroisse de Saint-Yrieix-les-Bois, avec Gaspard Sauvanet, fille de Jean Sauvanet et de Léonarde Ageorges, du village de Peiroux, paroisse de Saint-Hilaire-la-Plaine (1664). — Quittance de dot donnée par Pierre Pourty à Jeanne Choderon, veuve de Jeanne Sauvanet (1671). — Vente par le même, à Sébastien Lavaud, de la terre de Chassouilles, au territoire de la Saunière, pour la somme de 25 livres (1677) ; — par le même, à Pierre Aubreton, notaire royal du bourg de la Saunière, de la terre de la Chapelle dite de la Crousille, au territoire de la Mazeire, pour la somme de 100 livres (1675) ; — à Jean Rigoulet et à Jean Collinet, oncle et neveu, laboureurs, de la terre du Chier du Percier, au territoire de la Mazeire, pour la somme de 15 livres (1679). — Production pour Gaspard Sauvanet, veuve en premières noces de Pierre Pourty, réclamant l'exécution des clauses de son contrat de mariage portant constitution d'une dot de 500 livres, assignée sur tous ses biens, contre les acquéreurs desdits biens.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier

1664-1708

- E 984 Contrats de mariage : de Louis Rouzaud, du village de Villevalaix, paroisse de Saint-Hilaire-la-Plaine, avec Isabeau Marceron, fille de Léonard Marceron, du village de la Villate-Sainte-Marie, paroisse de Pionnat ; — de Jean Rouzeau avec Marie Marceron (1665) ; — de Louis Rouzaud, fils de Louis Rouzaud et d'Isabeau Marsallon, avec Marguerite Levesque, du village du Bouest, paroisse de Mazeirat (1686) ; — de Pierre Rouzaud, fils de Louis Rouzaud et d'Isabeau Marsallon, avec Anthonie Giroie, fille de feu Pierre Giroie et de Marguerite Delagrangé (1697) ; — de Barthélemy Sauvanet et de Silvaine Bonnet, laboureur, de Saint-Hilaire-la-Plaine, avec Marie Rouzaud, fille de feu Louis Rouzaud et de Marguerite Levesque (1714). — Production pour Barthélemy Sauvanet, contre Gilberte et Marie Rouzaud, femmes de Fiacre et de Léonard Barthellot, au sujet des dispositions du contrat de mariage de Louis Rouzaud avec Isabeau Marceron.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier

1665-1718

E 985 SAVARY. — Dénombrement rendu au Roi, par Louise Brachet, veuve de Georges Savary, écuyer, seigneur des Sauzettes, pour le fief des Sauzettes, dépendant de la châellenie de Crozant (1610). — Défaut donné à Savary de l'Encosme, chevalier, contre Jean Duchier, curé de Nouziers, au sujet d'un procès relatif à un jardin situé à Nouziers (1694). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Aimée Savary, femme de Pierre Meneron, contre Anne Savary, au sujet de la succession abandonnée de Jacques Savary, sieur du Mazeau et de Gabrielle Blanchard, ses père et mère, mariés par contrat du 10 février (1646). — Rapport d'experts, sur une contestation entre Louis-François-Alexandre Savary, chevalier, marquis de l'Encosme, Louis Savary, chevalier, seigneur de Nouziers, capitaines au régiment de Richelieu, Louis-Antoine Savary, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant aux gardes françaises, Agnès-Angélique Savary, femme de François de Poy, chevalier, seigneur de Mortroux, ledit marquis de l'Encosme, fils de Louis-François Savary, marquis de l'Encosme, lieutenant des maréchaux de France et de Louise-Françoise de Préaux de Laverdan et de Valery de la Celle, chevalier, seigneur de Saint-Vaury, au sujet de la valeur des revenus de la seigneurie du Plaix, estimés à 120 livres (1733).
(*Liasse.*) — 8 pièces, papier

1610-1733

E 986 SAVIGNAC (DE). — Bail en emphytéose par Adam de Viville, damoiseau, seigneur dudit lieu et du Coulret, paroisse de Saint-Maurice, à Jean de la Croix, clerc, dudit lieu du Coulret, à l'exception de la garenne entourée de fossés, pour le prix de 10 sous, 13 setiers seigle et 1 setier avoine, mesure de Bridiers et une poule, réservées la vinade et la taille aux trois cas accoutumés, à savoir : s'il était fait prisonnier par les ennemis du roi de France, pour sa nouvelle chevalerie et pour le voyage d'outremer (20 novembre 1406). — Quittance donnée par Jean de Brosse, comte de Penthievre, vicomte de Bridiers, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, à Vincent Savignac, seigneur de Saint-Priest, son serviteur et trésorier, des sommes par lui reçues de ses receveurs et sujets, dans son comté de Penthievre et de celles qu'il a employées dans ses terres, ports et havres des pays de Bretagne, Poitou, Saintonge, Normandie, Berry, et Limousin, depuis le 1^{er} août 1456, par lequel il reconnaît lui devoir la somme de 2,007 livres, fait au château des Essards, le 13 décembre 1457. — Bail en emphytéose, fait au château de Boussac, le 20 décembre 1459, par le même, à Pierre Le Picard et aux siens, du village de Chabanes, situé en la vicomté de Bridiers, entre les villages de Pommet et du Coulret, pour la somme de 30 écus d'or, à la charge, « de labourer ledit lieu, bien et convenablement, selon la coutume du pays, et payer chacun an la tierce gerbe de tous blés, gros et menuz, rendue en la grange dudit lieu et reçue par le granetier. Des lin, chanvre, porreaux, choux et rabes nous ne prendrons riens, ce non par la tierce partie desdites rabes, etc. » — Cession faite par le même à Vincent Savignac, son conseiller et serviteur, en échange de l'hôtel et métairie de Longeauge, sise en la vicomté de Bridiers et des étangs et garenne qui en dépendent, en considération, en outre, des services qu'il lui a rendus, ainsi qu'à Nicole de Bretagne, sa femme, des villages de la Rue, de Pommet, de Longeauchon et de la Forest, scellé et signé par Ollivier des Places, secrétaire dudit comte, le 12 avril 1472 (v. s.), en présence de Savary du Vergier, seigneur dudit lieu et de Jean des Rousiers. — Réception donnée par Jean de l'Escluse, prévôt du monastère conventuel de Saint-Pierre d'Evahon (Evaux), prieur

commendataire des prieurés de Saint-Pierre de Montluçon et de Saint-Martial de Toul, membres dépendants dudit monastère, au nom de Jean comte de Penthièvre et de Périgueurs, vicomte de Limoges et de Bridiers, à noble homme Vincent Savignac, écuyer seigneur de la Mesure et de l'Aige-Boyer, de l'hommage lige par lui rendu, en son nom et au nom de noble femme Jaquette de la Marche, demoiselle, dame de Beauregard, sa mère, pour raison desdites seigneuries de la Mesure et de l'Aige-Boyer, Beauregard et dépendances (24 avril 1497). — Foi et hommage lige rendus à Geoffroi de Pompadour, évêque du Puy, comte de Velay et à Antoine de Pompadour, Saint-Cyr de Crammères, vicomte de Bré, baron de Laurière, seigneur de Fromental, par le même, pour le bois des Fayes, paroisse de Saint-Maurice, situé près du lieu de Chaussat, qu'il déclare avoir baillé en emphytéose aux habitants dudit lieu de Chaussat. Cet acte fut rédigé par Jean Betholaud, clerc, notaire et commissaire juré, le 21 août 1510 ; — par André Mansier, à Jean de la Barre, chevalier, comte d'Etampes, vicomte de Bridiers, seigneur de Veretz, du parc du Plaissis-les-Tours, premier gentilhomme de la chambre du Roi, à cause du fief de Château-Regnault, en la paroisse de la Souterraine, avec le logis couvert à tuiles et un aduis à deux tourelles en chacun des deux bouts de ladite maison, étant de présent en ruine, fors les murailles, avec les jardins contenant trois quartellées, plus la garenne, le coudert et la châtaigneraie, joignant le chemin de la procession Notre-Dame, avec la pêcherie et les mesures de la métairie (24 août 1526).

(Liasse.) — 10 pièces, parchemin

1406-1526

- E 987 Donation par Jean Guillemet, marchand de la Souterraine, à Joseph Guillemet, son fils, écolier en l'université de Paris, représenté par Vincent Mansier, bachelier ès lois, lieutenant en la ville de la Souterraine, d'une métairie appelée de la Vault-Bailier, sise en la paroisse de Noth en Poitou, vicomte de Bridiers, et acquise par lui de Jean Auzanet et de Jeanne Aubusson, sa femme ; ladite donation ainsi faite, « par la bonne et vayne amitié paternelle que ledict Jean Guillemet a dict avoir envers icelluy Joseph Guillemet, son fils, escolier susdict, ad ce qu'il aye mieulx de quoy soy entretenir à l'estude, en icelle acquérir degré » (7 avril 1549). — Amortissement, moyennant la somme de 40 livres, au profit de Simon Gravelat et Jean Du Chaslard, prêtres, syndic et curé de la communauté des prêtres séculiers de la Souterraine, au nom de toute la communauté, composée de treize membres, d'une rente de 4 setiers seigle due à ladite communauté par André Savignac, écuyer, seigneur de Chabanes-Bertrand et par les tenanciers du Coulret-Picard (13 mars 1549, v. s.). — Obligation de 48 livres, souscrite par André De Volondat, marchand de la Souterraine, au profit d'André et de Jean Delaige, marchands (12 décembre 1552). — Ventes : par Louis Mestadier, homme d'armes de la compagnie de Monseigneur de Montpezat, natif de la Souterraine, demeurant actuellement au bourg de Rozières en la sénéchaussée d'Agenais, à Denis Delapeyrelle, d'un vergier appelé de la Porte, sis en la paroisse de Saint-Priest-Arfeuille, contenant 3 boissellées, joignant d'une part au cimetière, d'autre au jardin des Johanneaux, que tient Antoine Savignac, bâtard, et à la terre des hoirs de feu Pierre Auzanet, marchand, pour la somme de 20 livres (4 février 1557, v. s.) ; — par Léonard Bayard à Guillaume Poujaud, demeurant à Puy-Rollet, paroisse de Saint-Maurice, d'une saigne et terre appelées de Font-Lyobart, situées au lieu dit le Coulret-Picard on le Coulret-Devaise, avec un droit de passage pour aller au territoire de Font-Bonne et du champ de la Ribière, mouvant de la

fondalité d'André de Savignac, écuyer, seigneur de Chabanes-Bertrand, pour la somme de 47 livres (28 décembre 1562). — Rétrocession desdits héritages, par Guillaume Poujaud à Jean de Savignac, écuyer, seigneur de Chabanes-Bertrand, fils d'André de Savignac, en vertu du droit de retrait féodal, suivant la coutume du Poitou, pour le prix de vente et 12 sous 12 deniers pour la façon du contrat (13 avril 1565, v. s.). — Ventes : au même par Jean Souvignaud et Pierre Bureau, de 3 quartelées de terre au Coulret-Devaise, pour la somme de 50 livres (9 avril 1574, v. s.) ; — au même, demeurant au château de Chabanes, par Jacques et Laurent Bernard, du village de la Bosche, paroisse de Saint-Maurice, de la terre du Peu-Lerechy, pour la somme de 60 livres (26 novembre 1574).

(*Liasse.*) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1549-1574

E 988 Ventes : par Michel Auzanet, écuyer, sieur du Moulin-Neuf, et par Gabrielle Dumont, sa femme, à Mathurin Pijat, écuyer, sieur de la Coustière, paroisse de Versillac, d'une maison haute, « cellier dessoubz, gallatas dessus, en laquel y a un avis davant, collombier, es-table, cellier, pescherie, boulangerie, basse-cour où y a un puis, courtilage, chezollage, jardrins, avec 35 journaux de vigne, 8 boycellées de terre, assis au Moulin-Neuf, jouxte la rivière de Creuse, jouxte le chemin que l'on va d'Argenton à Gargillesse, » pour la somme 230 écus (27 mars 1587) ; — par Marthe Lermite, femme d'André Cercy, laboureur, du village de Farlet, paroisse de la Souterraine, à Jean de Savignac, écuyer, seigneur de Chabanes-Bertrand, du pré de Brulefe, d'un bois taillis et de deux pièces de terre, pour la somme de 200 écus (27 mai 1587) ; — par Anne Olivier, femme de Mathurin Paris, laboureur, du village du Coulret-Paris, à Catherine Esmoing, veuve de Jean de Savignac, écuyer, seigneur de la Maison-Rouge, de la moitié d'une grange située au village des Forges, paroisse de Saint-Maurice, avec plusieurs terres, prés et paturaux y attenants, pour la somme de 92 écus (21 janvier 1599). — Déclaration rendue à Jean de Savignac, écuyer, par les habitants de Chabanes, pour les héritages qu'ils tiennent de lui.

(*Liasse.*) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces et 1 cahier de 8 feuillets, papier

1577-1599

E 989 Sentence de Pierre de Brillhac, écuyer, lieutenant-général criminel en la sénéchaussée de Poitiers, commissaire nommé par arrêt du Conseil privé pour instruire le procès criminel de Gabriel, Jean-René et Jean de Savignac, écuyers, ordonnant au geôlier des prisons royales de Guéret de remettre la personne de Jean de Savignac dit de La Pouyade, aux sergents royaux chargés de le conduire aux prisons de Poitiers. — Ventes : par René du Queroy, seigneur du dit lieu en l'enclave du bourg da Salagnat, à Jean Choppy, marchand de la Souterraine, d'une métairie sise au village de Châtelus, pour la somme de 1,000 livres (27 janvier 1606) ; — par Antoine Maillard, tailleur d'habits, du bourg de Mortroux, à René de Savignac, écuyer, sieur de Bois-Bertrand, demeurant au château de la Maison-Rouge, d'une maison couverte à tuiles, sise au bourg de Saint-Maurice, ayant appartenu à feu Pierre Poujaud, avec les terres qui en dépendent, pour la somme de 350 livres (1626). — Enquête pour Jean de Savignac, seigneur de Saint-Priest, contre Pierre Marouflet, mendiant, auquel ledit seigneur donnait asile dans sa maison (1640). — Transaction entre Jean de Larfeuille, sieur de Saint-Yrier, agissant au nom de Gabriel de Savignac, écuyer, sieur de la Maison-Rouge et les

héritiers Sornin, au sujet d'une vente à condition de réméré faite audit de Savignac (1649).

(*Liasse.*) — 14 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier

1605-1679

- E 990 Liève des devoirs et revenus de la vicomté de Bridiers sur les paroisses de Saint-Priest-Arfeuille, Marsac, Saint-Pierre et Saint-Étienne de Fursac. — Saint-Priest, moulins de la Sepme, affermé 46 setiers, avec les menus suffrages ; — de Chastelus, 20 setiers ; — de Neyravault, 44 setiers. — Saint-Pierre de Fursac : les dîmes montent à 250 setiers, moulins de Clopet, affermé 39 setiers ; — de Gaulières, autrefois de la Croix, 14 setiers ; — de Follasseau, 12 setiers. — Saint-Étienne de Fursac, les neuf dixièmes des dîmes, le curé doit pour la chapelle de Saint-Léobon, 29 sous et 2 livres de cire.

(*Liasse.*) — 1 cahier in-folio, 18 feuillets, papier

1615

- E 991 SECOND. — Information pour Jean Segond, fermier de la seigneurie de Sauviat, au sujet de l'enlèvement d'un de ses chevaux fait par Louis du Leyris, chevalier, seigneur de Sauviat, au moment de partir pour l'armée en qualité de cornette du régiment de Stenay, dont les biens ont été saisis à la requête du sieur du Liège, des sieurs et dame du Masgelier et de Michel Barathon.

(*Liasse.*) — 7 pièces, papier

1703

- E 992 SEGONZAT (DE). — Déclaration des tenanciers de la seigneurie de Segonzat, relative aux cens et devoirs dus au seigneur, à la requête de Louis de Segonzat, chevalier (1677) ; — de François de Saint-Julien, greffier de Flayat, à la requête d'Annet-Gilbert de Segonzat, écuyer ; sieur de l'Écluse, de François-Claude de Segonzat, écuyer, sieur du Mas, d'Annet de Segonzat, écuyer, sieur des Nodières, des rentes et devoirs qu'il doit à Gilbert de Segonzat, son frère, chevalier.

(*Liasse.*) — 6 pièces, papier

1677-1781

- E 993 SEGRETAIN. — Extrait d'un compte de la seigneurie de Rasteaux pour les années 1577 et 1578, ténement de Pierre-Couverte, — Vente par Marie Poineloux, veuve de Denis Segretain, à François Segretain, son neveu, demeurant à Pierre-Couverte, paroisse de Bonnat, des héritages qu'elle possède au lieu de Fichedoire, pour la somme de 12 livres (1622). — Contrat de mariage de Jean Segretain avec Marguerite Seguy, fille de Jacques et de feu Anne Mérigot (1629), — Vente judiciaire à Jean Segretain, marchand de la ville d'Ahun, des héritages de Jean et de François Simon, frères, situé au village de Gouge, paroisse de Cressat, pour la somme de 1,100 livres (1645). — Contrat de mariage d'Antoine Segretain, sieur de la Borde, fils de Jean Segretain et de Marguerite Seguy, avec Anne Rondeau, fille de feu Jacques Rondeau, châtelain d'Ahun et d'Anne Barre (1667). — Transport par Louis de Chaussecourte, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Jean Segretain, de quatre obligations souscrites à son profit (1688). — Testament de Jean Segretain, sieur de Fransèches-Vieilles, dans lequel il déclare que, par contrat du 4 janvier 1671, il a fondé une vicairie perpétuelle dans l'église d'Ahun, à l'autel de Saint-Paul, dont il a pourvu Simon Ranon, clerc tonsuré, étudiant en théologie à l'université de Toulouse (1675). — Mémoire au

Conseil au sujet du compte présenté par Jacques Rondeau, de la tutelle de Jean Segretain, décédé eu minorité en 1690. — Lots et partage entre Jacques Rondeau, sieur de Las Champs, lieutenant d'Ahun, veuf de Marguerite Moreau et Anne Segretain, veuve d'Etienne Moreau, héritière de Jean Segretain, sieur de l'a Grange, des effets de la succession dudit Segretain (1693).

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier

1577-1706

E 994 SEGUY. — Production pour François Seguy, procureur en la châtellenie d'Ahun, contre Léonard Heaume, demandeur en désaveu de procureur sur l'action par lui soutenue contre Pardoux Pichon, qu'il avait loué à l'année comme valet en la métairie de Lasfonds, pour la somme de 22 livres, et 5 quartiers de toile de mêlis pour faire un caleçon, et qui prétendait n'avoir été payé que de la moitié de ses gages.

(*Liasse.*) — 10 pièces, papier

1712-1718

E 995 SEIGLIERE (DE). — Quittances données : par Jacques Tacquet, écuyer, élu de la Marche, à Etienne Seiglière, receveur ancien des tailles, de la somme de 342 livres, pour ses gages d'une année (27 décembre 1574) ; — par Louis Taquet et par Jean Seiglière, élus de la Marche, à Jean du Plantadis, sieur de Jouhet, élu en la même élection, commis la présente année à la levée des droits de signature des rôles et bordereaux ordinaires et extraordinaires, de la somme de 295 livres (1614). — Sentence de la sénéchaussée de Guéret pour Jeanne Robert, femme de Jean Brisse, contre Antoine Seiglière, sieur de Comberoches, au sujet de la jouissance des prés, terre et pâtural du Bessedes, de la Roche, de l'ouche du Grand-Champ et de la Clyde (1648). — Déclaration par laquelle M. du Rieu reconnaît que c'est par la permission de mademoiselle de Jouhet qu'il a fait inhumer son fils dans la chapelle Saint-Guillaume (1635). — Quittances données : par Cousturier, curé de Sainte-Feyre, à Jeanne Tissier, de la rente de 3 livres, qu'elle doit à la communauté des prêtres de Sainte-Feyre (1655) ; — par Chinchou, curé de Basville, à M. de Sanne de Lestrang, écuyer, seigneur du Léry, des fondations faites par MM. du Plantadis, ses aïeux (1710). — Requête pour Jeanne Seiglière, femme d'Henry de Neuville, garde des gabelles, au sujet de son père (1691). — Etat des biens de Madeleine du Plantadis, femme d'Antoine Seiglière, écuyer, sieur du Plantadis, vice-sénéchal de la Marche, héritière de Jean du Plantadis, écuyer, sieur de Jouhet, président en l'élection de la Marche, et de Jeanne Tissier, ses père et mère : le château de Jouhet, avec ses préclôtures, garennes, bois de haute futaye, métairie de quatre bœufs et autre petite métairie au village de Jouhet ; deux maisons à Guéret ; la seigneurie de Luchat et les baylies de Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois, — Curatelle de Jacques de Seiglière du Plantadis, fils mineur de Gilbert-Timoléon de Seiglière du Plantadis, écuyer, seigneur de Jouhet, lieutenant de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais et de feu Catherine de Jouhet, pour l'acceptation d'une donation de Marie-Anne du Fénieux, épouse en secondes noces dudit de Seiglière (1730) — Enquête pour François Finet, veuve de Jean de Seiglière du Plantadis, écuyer, seigneur de Jouhet, vice-sénéchal de la Marche, contre Gilbert Galleix, avocat, sieur de la Verniolle, au sujet d'un tertre faisant limite entre la terre de Peudroux et l'héritage dudit Galleix (1743). — Modification du bail des fruits des enfants mineurs de feu Gilbert-Timoléon de Seiglière du Plantadis, écuyer, sieur de Luchat (1788). —

Exploit pour Silvie de Seiglière du Plantadis, Etienne et autre Etienne de Seiglière du Plantadis, enfants de Gabriel-Timoléon de Seiglière du Plantadis, écuyer, et de Françoise Bonnet, mineurs émancipés, contre le fermier du domaine des Vallades (1760).

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier

1574-1760

- E 996 Ventes : par Jeanne et Mathieu Galleys, frères, du village des Faunières, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois, à Jean et à Blaise Galleys, leurs frères, d'un pâtural appelé le Grand-Pâtural tenant au champ commun des Galleys appelé Font-Freyde, avec trois pièces de terre appelées du Combaud, du Planchat et de l'Esgadis, tenant au champ commun appelé la Vye-Peyrade, pour la somme de 45 livres 8 sous (27 mars 1571, v. s.) ; — par Jean Chasteauvieux dit Delestang, demeurant à la Rue-Haute, paroisse de Saint-Léger, à Blaise Galleys, d'un pré appelé des Saignes, contenant demi journal, acquis de Louis Filloux, avec une terre appelée de l'Esgadis, contenant une éminée, joutant le chemin de la Barderie à Saint-Sulpice, pour la somme de 10 écus d'or (1^{er} février 1578, v. s.) ; — par Marcial Galleys, à Jean Galleys, d'une terre appelée de la Pellade-d'en-Haut, contenant 5 boisselées, pour la somme de 5 écus d'or (13 décembre 1580) ; — par Marcial, fils de Jean Galleys, à Léonard Galleys et à Jean Géry, beaux-frères, du pâtural de Las Lojas, contenant une boisselée de terre, pour la somme de 2 écus d'or (6 janvier 1581, v. s.). — Partage entre Marguerite Giraud, dame de Joilh, Jean Ageorges et Françoise Compaignon, sa femme, des héritages situés aux Faunières, à eux échus par le décès de Léobon Compaignon, père de ladite Françoise, situés aux Faunières (3 mars 1591). — Déclaration par Jean du Plantadis, élu en l'élection de la Marche, de ce qu'il tient en fief du Roi en la châtelainie de Guéret, à savoir : 1^o la seigneurie du Luchapt, en la paroisse de Sainte-Feyre, où il n'y a aucun château ni maison, et consistant seulement en revenus devoirs seigneuriaux, acquise par ledit du Plantadis de Nicolas Janot, écuyer, seigneur de la Louë, par contrat du 5 avril 1607 ; 2^o la moitié de la seigneurie des baylies de Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois, l'autre moitié étant propre, par lui acquise de Gilbert et Moïse Billon, écuyers, seigneurs des Touches, par acte du 17 février 1607 ; 3^o le droit de directe sur tous les habitants de ces villages, dont il possède les trois quarts, l'autre quart appartenant aux héritiers de feu Jean Nesmond (1618). — Arrêt du Conseil d'Etat, maintenant François Nesmond, conseiller au présidial de la Marche, Antoine Seiglière, sieur du Plantadis, héritier d'Etienne Seiglière, vice-sénéchal de la Marche, Antoine Chorllon, ci-devant receveur du taillon et Marie Voisin, veuve de François Coudert, dans la jouissance du moulin de Fontauchier, de l'étang de Colombier, du Préau Comte, des seigneuries des baillies de Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois, et les déchargeant des actions qui leur avaient été intentées par le fermier général, à l'occasion de la confection du papier terrier et de la recherche des domaines usurpés, vu notamment le don fait par Louis XI, à Pierre de Bourbon et à Anne de France des biens confisqués de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, condamné à mort pour félonie ; aussi le don fait par Pierre de Bourbon, à Philippe Billon, le 15 décembre 1493, de 1,000 écus d'or, du moulin de Fontauchier, de l'étang du Colombier, par acte du 23 décembre 1493 ; autre donation faite au même, par Anne de France, des baylies de Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois, des villages de Charsat, Changon et du moulin des Moulins, pour la somme de 3,000 livres ; enfin le contrat d'acquisition d'une partie desdits

héritages, par François de Plantadis, de Claire et Louise Billon, par acte du 14 mai 1572 (1674).

(Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 1 imprimé

1572-1688

E 997

Copie du testament du Roi Philippe le Bel, contenant donation à Charles de France, son fils, du comté de la Marche (28 novembre 1314) ; — des lettres patentes du Roi Philippe le Long, érigeant le comté de la Marche en pairie (mars 1316, v. s) ; — du Roi Charles le Bel, par lesquelles il donne le comté de la Marche à Louis I^{er}, duc de Bourbon, en échange du comté de Clermont en Beauvoisis (décembre 1327) ; — par lesquelles il érige la baronnie de Bourbonnais en duché-pairie (décembre 1327) ; — de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, accordant aux habitants de Guéret, une charte d'affranchissement et de commune (22 juillet 1406) ; — du Roi Louis XI, contenant donation à Pierre de Bourbon et à Anne de France, sa femme, du comté de la haute et basse Marche et de la seigneurie de Montaigu-en Combraille, confisqués sur Jacques d'Armagnac (septembre 1477) (1). — Réception par Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, des foi et hommage-lige à lui rendus par Jean de Sainte-Feyre, chevalier, seigneur de Sainte-Feyre et de la Brousse, pour ladite seigneurie et pour les baillies de Sainte-Feyre et de Saint-Sulpice-le-Guérétois (31 décembre 1478). — Transaction du même et d'Anne de France, sa femme, avec Louis d'Armagnac, duc de Nemours, Marguerite et Charlotte d'Armagnac, ses sœurs, au sujet des droits successifs de Jacques de Bourbon, que l'on disait « s'être emparé de son autorité privée, (1) Les pièces ci-dessus ont fait partie d'une production pour Antoine Seiglière, sieur de Plantadis. du comté de la Marche et seigneurie de Montaigu-en-Combraille, après le trépas de feu monsieur le duc, son frère, qui avoit déclaré mineur feu monsieur le duc Louis de Bourbon, second de ce nom, son fils et duquel mon dit sieur Jacques de Bourbon print la charge et gouvernement ; et prétendoit que durant qu'il estoit en otage en Angleterre pour le Roy Jehan, il avoit pris et retenu plusieurs biens meubles et autres choses de grande valeur, lesquels, de raison, lui doivent compéter et appartenir, à cause de ses prédécesseurs. » Louis d'Armagnac et ses sœurs renoncent à leurs prétentions, moyennant une pension de 2,500 livres tournois et la promesse que le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu, leur fera retour si le duc de Bourbon meurt sans hoirs (27 mars 1500, v. s.). — Donation par Anne de France, à Philippe de Billon, son trésorier général et à Philippe de Montigny, sa femme, en considération de ce qu'elle a nourry ladite de Montigny dès son jeune aage et depuis fait faire et accomplir leur mariage, des baillies de Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois, tenues actuellement par Pierre de Sainte-Affeyre, écuyer, en qualité de baile féal, avec les villages de Changon et le moulin des Moulins, le tout évalué à la somme de 3,000 livres (15 avril 1510). — Arrêt du parlement de Paris accordant à Jean Billon, conseiller maître en la chambre des comptes, main-levée de la saisie desdits biens, à la suite de la confiscation prononcée contre le connétable (25 mars 1527, v. s.). — Foi et hommage rendus par François de Sainte-Feyre, écuyer, au duc d'Orléans, comte de la Marche, pour la seigneurie de Sainte-Feyre, y comprise la métairie de Gorse, tenue par Guy de Sainte-Feyre, pour son appanage (7 mai 1545). — Déclaration rendue aux trésoriers de France établis à Riom, par Jacques de Billon, écuyer, sieur de la Prugne, par les baillies de Sainte-Feyre et de Saint-Sulpice-le-Guérétois (1^{er} décembre 1579). — Main-levée accordée à Jacques de Billon de la

saisie desdites baillies (31 décembre 1580). (Cet article et le suivant proviennent d'une acquisition de documents.)

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier

1314-1684

- E 998 Affranchissement par Jean de Chamborant, écuyer, seigneur du Terreil et de Jouillal, d'héritages en serve condition sis au village de Vallette (1603). — Rétrocession par Nicolas Johannot, écuyer, sieur de Lalouë, époux de Marie Cartaud, à Jean du Plantadis, des rentes de Luchapt, vendues par Marguerite Giraud, sa mère, veuve de François du Plantadis, à feu Léonard Cartaud, élu de la Marche, son père, par acte du 24 janvier 1596, et précédemment acquises de Louis Esmoing, écuyer, sieur de Janaillat (10 novembre 1606). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, maintenant François Neymond, sieur de la Betoulle et Marguerite Fayolle, veuve de François Seiglière, écuyer, sieur de Clavières et des baillies, dans la jouissance d'héritages serfs sis à Claveyrolles, qui leur étaient échus par droit de mortaille (1678). — Vente par Antoine Aubayle à Étienne de Seiglière, chevalier, seigneur de Mareuil, du Breuil, du Bas-Breuil et du Colombier, ancien officier au régiment de Béarn-Infanterie, du moulin de la Naute, paroisse de Guéret (1783).

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 cahier

1603-1783

- E 999 Extrait du terrier de Sainte-Feyre pour le village de Villecusson (1518). — Evaluation des rentes en grain, dues à Marguerite Garreau, veuve d'Antoine Seiglière du Plantadis, écuyer, seigneur de Jouhet et de Courjat, vice-sénéchal de la Marche, par les tenanciers du village de Villecusson (1695). — Production pour Jean Seiglière du Plantadis, écuyer, seigneur de Jouhet, vice-sénéchal de la Marche, contre les hommes serfs habitant le même village, au sujet des rentes seigneuriales qu'ils lui doivent, reconnues par une transaction du 10 mars 1559 (v. s.), entre Louis Esmoing, écuyer, sieur de Janaillat et de la Betoulle, et les habitants de Villecusson et par une sentence de la sénéchaussée de Guéret en date du 2 juin 1584, au profit de Marguerite Giraud, dame de Jouhet et de Luchat, veuve de François du Plantadis, avocat.

(*Liasse.*) — 85 pièces, papier

1518-1738

- E 1000 Reconnaissance par les habitants des villages du Colombier et de Pissaloup, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois des cens et rentes qu'ils doivent à cause desdits ténements en serve condition, possédés ci-devant en directe seigneurie par l'eu Louis Raquet, écuyer, sieur du Breuil, sénéchal de la Marche, lesquelles seigneuries furent adjugées par décret des généraux des aides en la ville de Paris, à Pierre Thommaye, marchand de la ville de Tours, et revendues par le même, le 5 mars 1563 (v. s.), à René Garron, procureur du Roi en la sénéchaussée de la Marche. — Ventes : par Jeanne Peynot, veuve de Léonard Pinaud, à noble Antoine de Seiglière, écuyer, sieur du Breuil, vice-sénéchal de la Marche, du petit pré du Milieu, joutant le champ commun allant du moulin du Breuil au village de la Bussière, pour la somme de 300 livres (15 octobre 1620) ; — au même, par François Cherauret, d'un pré appelé le Cheyroux, situé au village du Colombier, pour la somme de 100 livres (8 mars 1634). — Procédure pour Pierre de Seiglière, écuyer, sieur de Clavière, et pour Jacques Peschant, commandeur de Pourioux,

tuteur des enfants mineurs de feu Joseph Peschant, sieur de Maleret, demandant à être mis en possession, par droit de mortaille, des biens d'Etienne Moreau, femme serve de leur village des Faugières, dépendant des baylies de Sainte-Feyre, de Saint-Sulpice-le-Guérétois, décédée sans hoirs ni parents communs.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier

1584-1717

- E 1001 Appointement pour Antoine de Seiglière, écuyer, sieur du Breuil, vice-sénéchal de la Marche, contre les habitants du village de Bournazeau, qui reconnaissaient être ses hommes et être tenus de lui payer la taille aux quatre cas, mais soutenaient qu'elle devait être imposée à volonté raisonnable, par la coutume (1616). — Rôle de la taille imposée par Antoine Seiglière, écuyer, sieur du Breuil, vice-sénéchal de la Marche, sur ses hommes serfs de la seigneurie du Breuil, pour marier sa fille, à savoir sur les villages de Colombier, Bas-Breuil, Bordessoule, Bournazeau, Châteaueux et Pissaloup : 525 livres 10 sous. — Arrêt du parlement de Paris, qui déboute Jean Seiglière de la taille qu'il avait imposée à l'occasion du mariage de sa fille, sur ses hommes de la seigneurie du Breuil (1621). — Vente par Françoise Tissier, veuve de François Niveau à Jean Seiglière, sieur du Breuil, de tous les héritages qu'elle possède au Bas-Breuil, pour 1,700 livres (1646). — Mémoire des prêtres communalistes de Guéret, pour les obsèques de Jean Seiglière, décédé au château du Breuil et inhumé dans l'église Saint-Pardoux, le 22 juin 1655. — Sentence de la châtellenie de Guéret, condamnant Anne Moreau, veuve de Jean Seiglière, à payer à Antoine Blandin et à Antoine Rodier, docteurs en médecine, la somme de 30 livres, pour avoir visité et servi Jean Seiglière, son mari, pendant sa dernière maladie ; — à Jean Albert, apothicaire, les médicaments qu'il a fournis au même. — Quittance donnée par Anne Borie, veuve de Pierre Albert, de la somme de 62 livres, pour le luminaire des enfants décédés et de 52 livres pour les funérailles de Jean Seiglière (1658). — Extrait du rôle de la taille de Guéret, pour 1657 : la veuve de Jean Seiglière, 25 livres. — Quittances données par Tixier, vicaire de la chapelle du Breuil, à Anne Moreau, de la somme de 24 livres, pour partie de fondation de ladite vicairie (1657). — Transport par Léonard Chorllon, receveur du taillon en l'élection de la Marche, à Marie Nigon, fille de Louis Nigon et de Renée Druillette, de créances à lui dues par Jean Magistry, sieur de la Ribière (1666). — Signification de cet acte à François Mauduyt (1671). — Enquête sur les réparations faites au château et au domaine du Breuil, par Anne Moreau, veuve de Jean Seiglière, épouse en secondes nocces de François Mauduyt, bailli d'Argenton (1660). — Bail à ferme par la même à Marie Paillon, de la terre du Breuil, pour la somme de 700 livres (1661).

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier

1616-1683

- E 1002 Procédure poursuivie en la séné-chaussée de la Marche, entre les habitants du village de la Mazière, paroisse de la Saumière, et Jeanne Doumy, veuve de Louis de Chaussecourte, écuyer ; seigneur de Lépinas, au sujet d'une rente de dix ras avoine, due par lesdits tenanciers dépendants de la seigneurie de Cressat, vendue par ladite dame à Alexandre Seiglière, seigneur de Cressat et du Terret, par acte du 16 juillet 1670. — Déclaration rendue au Roi par Alexandre Seiglière, seigneur de Cressat et du Terret, premier président en l'élection de la Marche, comme propriétaire d'un quartier de dîme de la paroisse de Cressat appelé de Villemonteix (1682). — Estimation des biens de feu Alexandre Seiglière, écuyer,

seigneur de Cressat, faite à la requête de Marguerite de Seiglière, épouse de Denis de Gedoyn, chevalier, vicomte du Monteil, et de Nicolas Alexandre, seigneur de Beausson, trésorier de France à Moulins, veuf de Jeanne de Seiglière, tuteur de Jean-Alexandre de Beausson, chevalier, capitaine major du régiment de Bartillac, et d'Alexandre de Beausson, chevalier, seigneur dudit lieu, ses fils (1683). — Partage des biens d'Alexandre de Seiglière entre Marguerite de Seiglière, épouse de Denis de Gedoyn et Jeanne de Seiglière, femme de Gilbert-Nicolas-Alexandre de Beausson. La chapelle de Sainte-Geneviève, située dans l'église des Récollets de Guéret, ainsi que la chapelle des Seiglières en l'église de Saint-Pardoux, demeurent communes entre les parties ; argenterie 336 ; charges : une rente à Catherine de Seiglière, religieuse en l'abbaye de la Règle, de Limoges. — Procédure poursuivie en la sénéchaussée de la Marche, pour Marguerite de Seiglière, adjudicataire des terres de Jouillat et Boisfranc, poursuivant l'ordre et distribution desdites terres contre Anne Boëry, femme en premières noces d'Étienne de Nesmond, sieur de la Betoulle.

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier

1674-1705

- E 1003 Apposition de scellés au château des Salles, paroisse de Sainte-Feyre, où est décédé Jean-Baptiste de Seiglière, chevalier, seigneur des Salles, à la requête de Marguerite de la Celle de Boëry, sa veuve, tutrice de ses enfants (1766). — Avis de parents pour l'entérinement des lettres de bénéfice d'âge accordées à Louis-François de Seiglière des Salles, écuyer, Éléonore, Anne et Marguerite de Seiglière, ses sœurs, enfants de J.-B. de Seiglière, présents, Louis-François de la Celle, seigneur de Lasvy et Ajain, chevalier, do Silvain-François de la Celle, chevalier, vicomte de Châteauclos, d'Étienne Seiglière du Plantadis, chevalier, seigneur du Breuil (1766). — Contrat de mariage de Louis-Armand-François de Seiglière, chevalier, seigneur des Salles, Saigne-Vieille, garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, fils de J.-B. de Seiglière, assisté d'Étienne de la Celle, chevalier, seigneur de Boëry, la Villate, Sardet, son curateur, avec Marie-Madelaine-Silvie Mondain du Couret, de la Maison-Rouge, fille majeure de feu Joseph-Léonard Mondain de la Maison-Rouge, chevalier, seigneur du Couret, de la Maison-Rouge et autres lieux et de Marie-Anne de Maran, dame du Montru, à présent femme de Mathieu Moret, chevalier, baron de Fromental, seigneur de la Clavière, Eguzon et autres lieux (1769). — Contrat de mariage de Jacques Basson, sieur de Marge et de Léonarde Guérin, fille de Martial Guérin, seigneur en partie de Chabanes (1625). — Production pour François de Montautre, écuyer, sieur de Choussat, contre Charles Guillemet, pour paiement d'obligations souscrites par ce dernier (1651). — Sentence de la sénéchaussée de Montmorillon, ordonnant la vente par décret des biens de Jean de Saint-Julien, écuyer, sieur de Saint-Priest, condamnant l'adjudicataire de ces biens à payer le gros dû sur les dîmes à Mondain de Montautre, écuyer, sieur de la Maison-Rouge, et maintenant Gabrielle de Rouville, veuve de Henri Pot, chevalier, seigneur de Rodde-Bridiers et autres places, dans les droits honorifiques de l'église de Saint-Priest, suivant une transaction passée entre Guy Pot, faisant pour Marguerite d'Aubray, veuve de François Pot, seigneur de Rodde et Amable de Savignac, écuyer, sieur d'Ayen, en date du 27 octobre 1623, et suivant un dénombrement rendu par Agnen de Savignac, écuyer, seigneur de Chabanes-Bertrand, à Paul de Lacour, vicomte de Bridiers, en date du 29 juillet 1596, du lieu noble de Chabanes-Bertrand (1673). — Vente par Louis-Armand-François de Seiglière, à Jean-Baptiste Mondain,

seigneur de la Maison-Rouge, des fief et métairie de Bois paroisse de Saint-Maurice, non compris le fonds dudit domaine, tenus en roture et fondalité de la commanderie de Morterolles, relevant à foi et hommage de la vicomté de Bridiers, pour la somme de 7,500 livres ; plus de la métairie du Couret, avec différentes rentes, pour la somme de 24,000 livres (15 juillet 1771) ; — par Anne de Seiglières des Salles, fille de J.-B. de Seiglière, à Louis-Armand de Seiglière de Boëry, seigneur de la Salle, Blanchet, Sardet, la Villate, son frère, de tous ses droits successifs sur l'héritage paternel et sur la succession de MM. Étienne de la Celle de Boëry et de Jean Silvain de la Celle de Boëry, docteur en théologie, leurs oncles maternels et de François de la Celle, chevalier, vicomte de Châteauclos, seigneur de Villebâton, Neuville et autres lieux, beau-frère de ladite demoiselle, pour la somme de 2,500 livres, une rente viagère de 500 livres avec la nourriture et le logement sa vie durant (1786).

(*Liasse.*) — 10 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier

1625-1786

- E 1004 Terrier des seigneuries de Boëry, paroisse de la Celle-Dunoise et de Sardet, paroisse de Chéniers, rédigé à la requête de Louis de la Celle, le jeune, écuyer, seigneur de Boëry et de Sardet : « ledit château entouré de fossés à fond de cuve, pont-levis, un portail avec un pavillon au dessus où il y a une chambre et un grenier, par le dessus, deux girouettes ; entre le corps de logis et ledit portail, il y a une chapelle et au bout deux tours rondes, au dessus de l'une desquelles il y a une figure d'homme de plomb doré, avec une lance à la main, autre tour ronde dans laquelle il y a deux colombiers ; » tenures en serve condition ; bian toutes les semaines ; villages de la Gillardière, la Vault-Belon, la Vault-Authory, la Bachellerie, le Peux-Manteau, Villemort, Villejeu, Peux-du-Ris, le Couret, Puy-Chevallier, la Bussière, l'Age-Cessat, la Brousse, Longe-Saigne, paroisse de la Celle-Dunoise, la Viergne. — Seigneurie de Sardet, ayant droit de justice, haute, moyenne et basse, audience tous les samedis, métairie de quatre bœufs et de 450 livres de revenu, appartenant audit seigneur ; moulin sur la Petite-Creuse ; tenures en franche condition, droit d'agrier. (Donné par M. de Seiglière.)

(*Registre.*) — *In-folio*, 160 feuillets, papier

1667-1668

- E 1005 Copies faites à la requête de Louis-Armand de Seiglière de Belleforière marquis de Soyecourt, Roye, Maisons et Poissy, comte de Villoloy, seigneur de Laucourt, Dancourt, Crapauménil, Buveraine, Conchy, maréchal decamp, dans les anciennes minutes des notaires royaux de la Haute-Marche, des actes pouvant servir aux généalogies des maisons de Seiglière du Plantadis et autres. — Bail en emphytéose et, en métairie perpétuelle, par noble homme Jean Seyglière, damoiseau, seigneur de Beaumont, à André Tamisier des Moulins (de Molendinis), paroisse de Saint-Hirieix-les-Bois, du ténement de Massous, en raison de quoi ledit Tamisier a cédé audit Seiglière un pré appelé le Pré-Sorte et une maison étagière (16 janvier 1454, v. s.). — Transactions : au sujet de ladite métairie, entre Jean Seiglière, écuyer et Reynier Seyglière, écuyer, son fils, et Guillaume Mérigot et Tamisier (13 mai 1489) ; — entre Jean de Costes, écuyer, seigneur de Beaumont et Philippe, Jacques, François et Guillaume de Massous, au sujet de la même métairie (17 juin 1549). — Déclaration de Jean et Pierre Seiglière, cousins et proches parents de François et Jean Racquet et Jean Racquet le jeune, Charles Racquet, écuyer, Jeanne et Marie, leurs sœurs, enfants de feu

Louis Racquet, écuyer, sénéchal de la Marche et de Marie Racquet, disant que pour satisfaire à la promesse de dot de Jeanne Racquet leur sœur, femme de Jean Morin, écuyer, seigneur des Chastres, il leur est nécessaire de faire vendre partie de leurs immeubles. Nicolas Vincent dit de Morineys, seigneur de Brugat, leur est, en conséquence, donné comme curateur (28 juillet 1560). — Ventes : par lesdits Racquet à Etienne Lemoyne, notaire royal et procureur à Guéret, d'une maison sise au faubourg de Marché-Dieu, pour la somme de 201 livres (31 juillet 1560) ; — par Pierre Seiglière, écuyer, seigneur de Jouailh, à Jean Aucante, prêtre, d'une rente de 110 setiers, pour la somme de 110 livres (27 avril 1564). — Renonciation par Jean Mérigot, châtelain de Guéret et Drouilles, au contrat de l'acquisition de la métairie de l'Aige, à lui vendue par Guillaume Menron, lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche (24 septembre 1564). — Promesse par Joachine de Barges, veuve de Louis Seiglière, écuyer, seigneur du Lion en Poitou, dame d'honneur de la duchesse de Thouars, à Jean Magistry, Jean Rougier et Léonard Désardilliers, marchands de Guéret, de leur faire revendre de la seigneurie du Breuil, par elle acquise desdits Magistry, Rougier et Désardilliers, pour la somme de 6,000 livres (14 octobre 1566). — Vente par Pierre Seiglière, écuyer, seigneur de Jouailh, à Philippe Cardinal, veuve d'Antoine Homedieu, d'une pellade de terre, située au territoire de la Pigue, pour la somme de 300 livres (25 novembre 1572). — Bail à moitié ; par Jean Seiglière, seigneur du Breuil, des moulins de l'Aige (26 octobre 1387). — Testament d'Étienne Seiglière, écuyer, seigneur du Monteil et la Pouge, veuf de Marguerite Despousses, par lequel il ordonne que son corps soit inhumé dans l'église de Saint-Jean de Bourganeuf ; donne tous ses biens à Jean-Louis Guillaume et Léonard Seiglière, écuyers, ses enfants, à la charge de bailler à Magdelaine, sa fille bastarde, femme de Jacques Billon, la somme de 61 écus, comme complément de dot ; à Marguerite, son autre fille bâtarde, 33 écus un tiers et un habillement pour se marier, plus les rentes du village du Pré ; à Léonard, son fils bâtard, 6 écus ; à Jeanne et Gabrielle ses filles naturelles 33 écus un tiers, outre leur dot (26 décembre 1584).

(*Registre.*) — *In-folio, 46 feuillets, papier*

1455-1588

- E 1006 Suite des copies faites à la requête de M. de Seiglière, marquis de Soyccourt. — Testament de Jeanne de Saint-Laurent, femme de noble homme Pierre Seiglière, écuyer, sieur de Jouailh, en présence de François du Plantadis, avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche (27 mai 1576). — Lettre d'aveu du duc d'Anjou, relevant Jean Pot, chevalier de l'ordre du Roi, de l'ordre qu'il reçut de se tenir en ses maisons, de Chassingrimont et de Chaselet, pour les conserver sous son autorité, avec charge de n'en bouger tant que les troubles dureraient, attendu que ces troubles ont cessé par le moyen de la paix. (Fait à la Charité, le 12 juillet 1576.) — Enregistrement de ladite lettre en la sénéchaussée de la Marche, par Jacques Voysin, vice-sénéchal. — Bail à moitié fruit par Louise Taquet, veuve de Louis Faure, élu de la Marche, tutrice de ses enfants, de la métairie des Prunes, à Étienne et Denis Desgrolards, (19 novembre 1577). — Prise de possession par Étienne Faure, licencié ès-lois, élu en la Marche, du château, maison noble et seigneurie du Breuil à lui vendu par Louise de Boucard, veuve d'Amable de Saint-Georges, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du comté de la Marche, seigneur de Saint-Georges, la Pouge, la Bussière et par Gabriel de Saint-Georges, écuyer, son fils, par acte du 15 juin 1578 (16 juillet 1578). — Renonciation par Christophe Garron, contrôleur en l'élection de la Marche, au bail

des fruits de la commanderie de Ville-Jésus, à lui affermés le 5 juillet 1577, Claude de Lyobard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Laumusse, receveur général pour ladite religion du grand prieuré d'Auvergne, au nom de Gabriel Seiglière, commandeur de Ville-Jésus, pour la somme de 500 livres, avec la condition que si ledit de Seiglière revenait en France, ledit Garron serait contraint de lui remettre la jouissance de ladite commanderie (15 mars 1579, v. s.). — Bail à ferme pour 3 ans par Jean Seiglière, écuyer, seigneur de l'Aige en partie, à Lyonnet Davaulx, de la moitié des moulins de l'Aige (5 décembre 1583). — Testament de Marie de-Molles, femme d'Étienne Faure, élu en la Marche (1^{er} octobre 1584). — Quittance donnée par Antoine Diverneresse, marchand tapissier de Felletin, Jean, Garreau, fils de Jacques Garreau, de la ville d'Aubusson, prenant en main pour Léonard Garreau, marchand de la même ville, à Jean Seiglière, sieur du Breuil et Cressat, de la somme de 262 écus sol et demi, par lui payée au nom de Georges de Villequier, vicomte de la Guierche, chambellan du Roi, membre de son conseil d'État et privé, gouverneur et lieutenant général de la Haute et Basse Marche, pour fourniture de huit pièces de tapisserie tirant 75 aunes en carré, suivant le marché fait à Aubusson le 27 juin 1586 (29 juillet 1587). — Ventes par Jean de Chamborant, écuyer, seigneur du Terret, Jouet et Jouillat, à Etienne Faure, écuyer, seigneur de la Chassigne, élu de la Marche, de la seigneurie de Jouillat, pour la somme de 550 écus sol, représentant les deniers de la dot de Marguerite de Chamborant, fille dudit de Chamborant, épouse d'Étienne Faure (1^{er} octobre 1557) ; — par Jacques de Burges, écuyer, seigneur de Villemonteix et la Vallazelle, à Jean Seiglière, écuyer, seigneur du Breuil et de Cressat, des dîmes de Villemonteix, paroisse de Pionnat, pour la somme de 200 écus sol (12 août 1588) ; — par Pierre Faure, écuyer, avocat en parlement, à Étienne Faure, écuyer, son frère, de tous ses droits sur la succession de ses père et mère, pour la somme de 2,800 écus sol (19 octobre 1588). — Promesse par Léonard Martin, sieur de Saigne-Vieille et de Neufville, lieutenant du vice-sénéchal de la Marche, à Gabrielle de Saint-Julien, veuve de Jacques Voisin, écuyer, sieur de la Poyade, vice-sénéchal de la Marche, de résigner son office de lieutenant en faveur de telle personne que ladite dame lui désignera, s'il réussit lui-même à se faire pourvoir de celui de vice-sénéchal (7 mai 1591). — Assense pour un an, par Antoine Seiglière, écuyer, seigneur du Breuil, vice-sénéchal de la Marche, des moulins du Breuil, pour la quantité de 23 setiers de grain (9 octobre 1593). — Bail à moitié fruit par Anne Faure, femme de Jean Seiglière, écuyer, de la métairie de Clavières, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois (19 juin 1597). — Exploit pour Annet de Rochedragon, écuyer, baron de Marcillat et la Garde, contre Anne Faure, veuve de Jean Seiglière, pour paiement de la somme de 500 écus (23 avril 1598) ; — revente par Denis Lapointe, laboureur du village de Clavières, à Anne Faure, veuve de Jean Seiglière, de trois setérées de terre sises audit village, par lui acquises de Jean Brachet, pour la somme de 34 écus sol (9 mai 1599). — Transaction entre Pierre de Douhet, écuyer, sieur de Puy-Moulinier, mari de Françoise de Myomandre et Étienne Faure, écuyer, sieur de la Chassigne et des Monneyroux, lieutenant général en la sénéchaussée de la Marche, héritier de feu Louis Faure, écuyer, sieur de Neufville, son frère, premier mari de ladite dame, au sujet des clauses de son premier contrat de mariage en date du 25 février 1536 (27 septembre 1599). — Vente par Léonard Dumont, marchand d'Aubusson, à Anne Faure, veuve de Jean Seiglière et à Antoine Seiglière, seigneur du Breuil, co-seigneur du Breuil,

vice-sénéchal de la Marche, d'un pré appelé des Chambons, situé au territoire de la Court, tenant au pré appartenant au capitaine du château d'Aubusson, pour la somme de 300 écus sol (26 novembre 1599). — Contrat de mariage de Gabriel de Montaignac, écuyer, seigneur d'Etansannes, Saint-Loup et le Cornet, fils de Jacques Menron, écuyer, seigneur de Saint-Loup, et de Marguerite de Montaignac, avec Claire Faure, fille de feu Pierre Faure, écuyer et de Marie Chapelle (2 mars 1603). — Revente par Antoine Seiglière, écuyer, sieur de Bosfranc, la Seiglière et le Breuil et par Étienne Seiglière, sieur de Cressat et des Mars, héritiers de Jean Seiglière, écuyer, sieur du Breuil, leur père, à Antoine Vareilhas, procureur de la sénéchaussée de Guéret, du pré des Vareilhas ou de Chandonnat, précédemment aliéné par Jean et Pardoux Vareilhas, père et oncle du nouvel acquéreur, par acte du 28 avril 1595, pour la somme de 1450 livres (12 mai 1614). — Récusation pour Léonard Martin, lieutenant en la vice-sénéchaussée de la Marche, contre Laurent du Plantadis, châtelain de Felletin et Aubusson, commissaire nommé pour informer des délits dont est accusé frère Louis Quartier, religieux du prieuré des Célestins des Ternes, attendu que le bourg d'Ajain où s'est établi ledit du Plantadis, est grandement suspect, « en haine de ce que lesdicts lieutenant et officiers de la vice-sénéchaussée ont informé contre aucuns des seigneurs et habitants de ce bourg et tènement de Champs, contre l'un desquels ledit Martin a procédé par contumace et aucuns ses souldards exécuté à mort et aultres supplices, et contre noble Étienne Faure, élu de ce pays de la Marche, beau-frère dudict du Plantadis qui a sa maison paternelle en ce dict bourg d'Ajaingt, de certain transport de gerbes et fruitcs et assemblée illicite de quarente arquebusiers ou environ, ensemble de certain rapt, par luy, son frère et complisses commis » (12 mars 1585).

(*Registre.*) — *In-folio, 80 feuillets, papier*

1576-1614

- E 1007 SENEMAUD. — Décret de prise de corps par J.-B. de Vincent, lieutenant général civil et de police de la sénéchaussée et siège présidial de Limoges contre Jean Choppy, à la requête de Jean Sénemaud-Beaufort, bourgeois et marchand de Limoges.

(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin*

1697

- E 1008 SERGIRON. — Déclaration par laquelle Gabriel Serciron, notaire royal à Mainsat en Combraille, pour satisfaire à l'édit du mois de février 1771, ordonnant l'évaluation des offices royaux, porte à 800 livres l'estimation de son office qu'il possède par droit d'hérédité et en vertu des lettres de provision qu'il a obtenues le 17 avril 1750.

(*Liasse.*) — *1 pièce, papier*

1771

- E 1009 SIMARD. — Sentence du présidial de Guéret, condamnant M. de Croizat, écuyer et le comte d'Oradour à payer à Pierre Simard, premier huissier en l'élection d'Angoumois, les sommes de 179 livres d'une part et 189 livres d'autre.

(*Liasse.*) — *3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier*

1788-1789

- E 1010 SIMON. — Transactions entre Jean de la Marche, écuyer, seigneur de Puy-GuilIon, et Marsaud et Pierre Simon qui alléguaient qu'ils étaient abonnés et hommes francs, ainsi qu'il apparaissait par un acte signé de Vincent Guéret, greffier de la justice de Fresselines. Il fut reconnu qu'ils ne devaient audit seigneur que ce qui était contenu au bail des héritages qu'ils possédaient en emphytéose (14 mars 1484, v. s.) ; — entre Martial Simon et Françoise, fille de Jean Simon, au sujet de la succession dudit Jean Simon (4 avril 1511). — Provision de l'office de sergent royal en la châteltenie de Chénérailles, accordées à Jacques Simon, concierge des prisons de cette ville (12 juillet 1620). — Adjudication des biens de Jean Thiaude, au profit de François Simon, notaire royal de Châtelus.
(Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier
- 1485-1765
- E 1011 SIMONNAUD. — Quittance de dot donnée par Jacques Simonnaud, docteur en médecine, de la ville de la Souterraine et par Madelaine Danton, sa femme, à Gabriel Danton, frère de ladite dame, suivant les termes de son contrat de mariage en date du 6 février 1576, v. s., de la somme de 100 écus sol (14 septembre 1579). — Provision de l'office de procureur postulant en la sénéchaussée de Guéret pour Pardoux Simonnaud, successeur de Louis Aourousset (20 août 1626). — Sentence de la sénéchaussée de Guéret condamnant Gilberte Niveau, veuve de Nicolas Niveau, tutrice de ses enfants, Catherine et Valérie Bourgeois, femmes de nobles Antoine Rocherolles et Alexis Chorllon, héritières de Michel Nigon, lieutenant criminel en l'élection de la Marche, à payer à Pierre Simonnaud, notaire et procureur, fils de Claude Simonnaud, son frère, la somme de 400 livres (1663).
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau
- 1579-1663
- E 1012 SIMONNET. — Production pour Léonard Villatte, mari de Léonarde Simonnet, Isabeau et Antoine Simonnet, héritiers de feu Gilbert Simonnet, leur frère, contre Antoinette Talraudier, veuve de Pierre Simonnet, Jean Morellon, mari de Gilberte Simonnet, au sujet de la dot constituée à Anne Mathivet, leur aïeule paternelle, reçue par Pierre Simonnet, leur aïeul paternel (1637), — Contrats de mariage de François Simonnet avec Cilberte Belleguy (1752) ; — de René Maréchal avec Madelaine Simonnet, fille de François Simonnet et de Gilbert Belleguy (1770).
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier
- 1637-1788
- E 1013 SOCQUART. — Transport par les officiers de la châtellenie de Guéret à Jean Toussaint Socquart, écuyer, sieur de Bonnemare, trésorier de France au bureau des finances de Moulins, de 8 livres de gages effectifs.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
- 1720
- E 1014 SOUSFRANT. — Requête par Joseph Sousfrant, écuyer, sieur de la Vergne, ayant droit de Jeanne Peyrussaud, veuve de François Gailliard, sieur du Petit-Peu, appelant de sentence rendue en la châtellenie de Crozant au profit de Philippe Nicaud, au sujet d'une créance réclamée sur la succession du sieur du Petit-Peu.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
- 1698

- E 1015 SOUTHON. — Contrat de mariage entre Martin Southon, notaire royal du bourg de Pionnat, fils de Jacques Southon et de feu Léonarde Ganivol, et Marguerite Peyroux, fille de feu François Peyroux et de Marie Robert, veuve de Jean Roussy, notaire royal (1669). — Extrait des registres de l'église de Saint-Michel de Jarnages : inhumation dans la nef de ladite église, devant l'autel de Saint-Roch, de Pierre Blondon, châtelain des Ternes, procureur et syndic de la ville de Jarnages, signé Tournyol, curé (14 janvier 1677). — Procédure en la châtellenie de Jarnages, pour Marie Southon, femme de Jean Tibord, marchand, fille de feu Martin Southon, contre Jean Southon, son tuteur, au sujet du compte de l'administration de ses biens.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier
1669-1701
- E 1016 SOUVADE (DE). — Procuration donnée par Antoine de Souvade, écuyer, seigneur de la Chaze et par Gabriel de la Chaze dit de Souvade, son fils, à Pierre Beaudin et à Antoine Bouchardon (13 octobre 1495). — Certificat de Claude d'Alégre, marquis de Beauvais, sénéchal et bailli de Montaigu-les-Combraille, grand-sénéchal d'Auvergne, commandant la noblesse du haut et bas pays pour le service du Roi, au ban convoqué par Sa Majesté, attestant que Pierre Augay a servi pendant le temps dudit ban sous les ordres du sieur de la Chaze, écuyer, dans les pays de Lorraine et d'Allemagne (1674).
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin
1495-1674
- E 1017 SOUVAUS. — Lots et partage des immeubles qui ont appartenu à Pierre Souvaus et à Marie Chapuys, entre François et Françoise Souvaus, frère et soeur, de la paroisse de Saint-Pardoux-les-Cardes.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin
1653
- E 1018 SUDRE. — Assignation à comparoir, devant M. de Fournouë, subdélégué de l'intendant de la généralité de Moulins à Guéret, donnée à François Sudre, notaire royal.
(Liasse.) — 2 pièces, papier
1728
- E 1019 TABARDIN. — Obligation de 300 livres souscrite par Jean et Gilbert Tabardin, père et fils, propriétaires demeurant au village de Chaulbretelle, paroisse d'Ars, au profit de Gilbert Lagrange, laboureur.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1789
- E 1020 TACQUENET. — Procuration donnée pardevant Guillemain, garde du scel de la prévôté de Saint-Saulge, par Antoine Chaulneton, maçon, de Chierdemont près Guéret, à Philippe Dufour, maçon, pour toucher de l'écu Tacquenay, la somme de 13 livres qui lui restait due sur celle de 30 livres (3 avril 1530, avant Pâques). — Terrier fait à la requête de Jeanne Tacquenet, femme d'Ives Bertrand, écuyer, seigneur de la Villatte, du Peux et du fief de Chéniers, pour les villages des Bordes et des Châtres, paroisse de Chéniers, tenures en serve condition (1632). —

Criées de la seigneurie de Neufville, consistant en un grand corps de logis, avec une grosse tour au coin, une autre tour servant de degré au devant et dépendances, saisis à la requête d'Antoine Tacquenet, écuyer, sieur de Saint-Léger, mari d'Agnès de Baslon, pour le payement de la dot à elle constituée par feu Silvain de Baslon, écuyer, sieur de Neufville (1637). — Décharge donnée à François Tacquenet, écuyer, sieur de Pointsouze, de la Motte Villarnon et Villelot, de la commission à lui donnée de faire l'enrôlement des hommes de l'arrière-ban de la province de la Marche en état de porter les armes, et nomination, à la place, de Louis Doyron, écuyer, seigneur d'Ajain, pour remplir cette commission (1639). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, maintenant Françoise Tacquenet, veuve de Gabriel Filloux, sieur de Saint-Sulpice, dame de la Maison-du-Bois, dans la possession des champs paschiers par elle enclos autour de son bois de la Maison-du-Bois (1639). — Enquête pour Fiacre Tacquenet, sieur de Villelot, contre Gabriel Legroin, écuyer, sieur d'HercuIat, au sujet de la métairie du Petit-Plaix (1643). — Curatelle d'Austrille Tacquenet, écuyer, sieur du Cros, Silvain Tacquenet, écuyer, et Françoise Tacquenet, enfants mineurs de feu Jean Tacquenet, sieur du Cros, pour Gilbert Tacquenet, écuyer, doyen de la Chapelle-Taillefer (1677). — Liquidation d'intérêts pour Françoise Tacquenet, veuve de Gabriel Filloux de Saint-Sulpice, contre Austrille Tacquenet, fils de feu Jean Tacquenet et de Gabrielle Laboreys, au sujet de la succession de sa grand-mère. — Bail des fruits des enfants mineurs de Claude de la Celle, écuyer, sieur de Mondon, adjugés à Charles Tacquenet, écuyer, sieur de la Vaux, leur tuteur (1693). — Requête pour Silvaine Rollin, veuve en premières noces de Claude de la Celle et en secondes noces de Charles Tacquenet, sieur de la Vaux et de Villely, pour être payée de son douaire (1696). — Exploit pour la tutelle des enfants de feu Silvain Tacquenet, écuyer, sieur du Cros, capitaine aide-major au régiment d'Agenais (1711).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier

1531-1752

- E 1021 TALVAST. — Information faite à la requête de Marie Giraud, veuve de Nicolas Talvast, greffier de la seconde chambre des requêtes du Palais à Paris, curatrice à l'interdiction de Nicolas Talvast, son fils, contre le nommé Galland, usurier, créancier audit Talrast, pour une somme de 1500 livres par lui empruntée pour payement d'une dette de jeu.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier

1692

- E 1022 TOMISIER. — Contrat de mariage de Pierre Tamiser et d'Antonie Pataut, paroisse de Fransèches.

(Liasse.) — 1 pièce, papier

1653

- E 1023 TANDEAU. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, pour Jean Tandeau, sieur de Saint-Nicolas, contre Léonard Delafond, au sujet de créances souscrites par Pierre Delafond, son père (1638). — Défaut pour Françoise Tandeau et pour Léonard Delafont, juge châtelain du Dognon, son fils, contre Antoinette des Maisons, veuve de Rolland du Leyris, écuyer, seigneur de Sauviat (1683).

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1638-1689

- E 1024 TANTY. — Reconnaissance des cens et rentes dus à Léonard Garreau, élu de la Marche, par les tenanciers de la Rochette, à lui vendus par Louis et Gaspard de Saint-Jullien, frères, écuyers, sieurs de la Rochette et de Beauregard, tenures en serve condition, réservé le droit de justice et garantie dudit château en temps de guerre (1623). — Production pour Jacques et Jean Tanty, frères, et autres habitants des villages de Cubierat et de Pradelle, contre Marie-Rose de Pampelume de Livry, femme de Gilbert-Amable de la Roche-Briant, chevalier, marquis de Cléravaux, au sujet d'une rente de 27 setiers seigle, en directe serve, avec les droits de servitudes, bouades, arbans et poules de coutume, réclamés par ladite dame.
(*Liasse.*) — 23 pièces, papier
- 1623-1727
- E 1025 TARANEAU. — Contrat de mariage de Henry Taraneau, avocat en parlement, fils de Pierre Taraneau, licencié ès-lois, lieutenant en la châtellenie d'Aubusson, avec Marie Bonnet, fille de Jean Bonnet, notaire royal au bourg de Châtain et de Marie Boëry (17 février 1628.)
(*Liasse.*) — 1 pièce, papier
- 1628
- E 1026 TARDIEU. — Vente par Jacques David, marchand de Limoges, à Pierre Tardieu, greffier de l'officialité de Limoges, de 4 bœufs arants, 2 taureaux, 5 vaches, avec cinq suites, une jument, un poulain, 4 porcs, 4 nourrins et 50 brebis, ledit bétail étant en sa métairie de la Roche, paroisse de Saint-Priest-Taurion, pour la somme de 760 livres (1663). — Production pour Pierre Tardieu, lieutenant en la juridiction royale de Limoges, contre Marie David, au sujet dudit cheptel.
(*Liasse.*) — 13 pièces, papier
- 1663-1708
- E 1027 TARDIVEAU. — Ventes par Julien Vaslet, laboureur, demeurant au village de la Régade, paroisse de Lafat, à François Tardiveau, marchand, du village des Forges, paroisse de Fresselines, de la moitié d'une grange et d'une étable pour la somme de 60 livres (1664) ; — par Gabrielle Ravion, femme de Jean Bouyer, prisonnière ès-prisons du château de Dun et conduite en la maison du notaire par Claude Faillon, concierge desdites prisons, à René Bayard laboureur, demeurant en la métairie de Beauregard, paroisse de Fresselines, d'une maison, chenevière, jardin et terres, et de tous les biens qu'elle possède, pour la somme de 70 livres, dont 50 livres devront, être payées au sieur Gadaud, receveur et contrôleur au dépôt de sel de Fresselines, pour paiement de la moitié de l'amende de 100 livres prononcé contre elle, par le sieur Boyron, commis par M. Froment, juge ordinaire des gabelles, des dépôts de contrôle de la Marche et de la Combraille, les 20 livres en plus devant être payées audit concierge pour la retirer de prison — par René Bayard, à Michel Tardiveau des héritages par lui acquis de Gabrielle Ravion, pour la somme de 60 livres.
(*Liasse.*) — 6 pièces, papier
- 1664-1739
- E 1028 TARDY. — Inventaires des meubles de Jean Bost, sieur du Pradeaux et de Saint-Antoine, bourgeois de Felletin, fait à la requête d'Antoinette Bost, sa fille, femme

d'Annet de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Flayat. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, pour Jacques Tardy, juge de Bessines, mari de Marguerite Mautas, contre Antoinette Bost, pour paiement d'une somme de 553 livres. — Contrat de mariage de Léonard-François Tardy, avocat, fils de François Tardy, sieur de la Josnière, procureur du Roi au dépôt de sel de Dun et de feu Anne Tranchant, avec Marie Delestang, fille de Joseph Delestang de Chazolles et de Françoise Lenoir de Villepigue. Apposition de scellés aux meubles de feu François Tardy de la Josnière, avocat, juge de la châtellenie. de Crozant. — Testament de Léonard-François Tardy, bourgeois de Dun. — Dotation de Françoise-Geneviève Tardy, fille de feu Léonard-François Tardy, lieutenant en l'élection de la Marche, reçue en la communauté des filles de Saint-Alexis de l'Hôtel-Dieu de la Souterraine, par Antoinette de Bonnœil, supérieure.
(Liasse.) — 24 pièces, papier

1716-1777

E 1029 TARTART. — Enquête faite par Étienne-Martin de Biencourt, écuyer, sieur de Boisgenest, châtelain de Chénéraillles, à la requête des religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bonlieu, contre Pierre Tartary, au sujet d'une rente de blé réclamée par lesdits religieux.
(Liasse.) — 44 pièces, papier

1717-1726

E 1030 TERRADE. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche condamnant Gilles Segretain, huissier de la ville d'Ahun à se charger, au compte qu'il rendra aux enfants mineurs de feu Joseph Seguy, de la somme de 2,000 livres, à la requête de Pierre, docteur en médecine, gendre dudit Seguy et curateur de ses enfants.
(Liasse.) — 2 pièces, papier

1639

E 1031 TERRASSON. — Profession de Louise Terrasson des Renardines, en qualité de dame de chœur au séminaire des dames de l'Union chrétienne établi par le Roi en la ville de Bellac, entre les mains de Jeanne Rasteau de Vaud, supérieure, et constitution de dot de 2,000 livres, par Joachim Terrasson, sieur des Renardines, son frère.
(Liasse.) — 1 pièce, papier

1753

E 1032 TERRIBLE. — Quittance donnée par Marguerite Mage, veuve de Jean Pinetton à François Terrible, marchand d'Aubusson, son neveu, de la somme de 800 livres, formant final paiement de celle de 1,600 livres, pour la vente du domaine de Méouze.
(Liasse.) — 3 pièces, papier

1638-1648

E 1033 TESSIERES (DES) — Procès-verbal au présidial de Guéret pour Jean des Tessières, sieur dudit lieu, écuyer, mari de Renée de la Celle, femme en premières noces du seigneur de Gleny, contre Antoine Peschant, conseiller audit siège, au sujet de dot de ladite dame.
(Liasse.) — 1 pièce, papier

1689

- E 1034 TESSON (DE). — Arrêt du parlement de Paris rendu au profit de Jeanne-Marie d'Ouainville, veuve de Charles de Tesson, écuyer, sieur de Bellengault, tutrice de ses enfants, et de Louis de Clery de Pienne, contre Jean-Alexandre Gandin, notaire au Châtelet de Paris, ayant droit de Jacques de Nissat, secrétaire du Roi, au sujet du recouvrement d'une créance de 30,000 livres.
(Liasse.) — 1 pièce, papier
1680
- E 1035 TESTE. — Extrait des registres de l'église de Parsac : inhumation de Marie Gouvernaire, femme de Jean Granger, du village des Mousseaux (28 octobre 1687) ; — de Jean Granger, fils de Jean Granger et de Marie Gouvernaire (29 octobre 1687). — Production pour Léonard Teste, mari de Marguerite Grangier, contre Charles de La Marche de Parnac, chevalier, commandeur de Blaudeix, au sujet de la propriété d'un pré dont le commandeur s'était emparé par droit de mortaille.
(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier
1687-1770
- E 1036 TEXONNIERE. — Ventes par Léonard Duramie, notaire royal et juge de Peyramont et Sauviat, ayant épousé Anne Mingot, le 26 juillet 1758, et par Joseph Duramie leur fils, et Guillaume Texonniere, bourgeois, demeurant à la Texonniere, paroisse de Saint-Martin-de-Chérignat, de la moitié des dîmes des villages de l'Estrade et de Couïarde, l'autre moitié des dites dîmes appartenant aux Carmes déchaussés de Limoges, pour la somme de 1,200 livres (1767) ; — au même, sieur de la Texonniere, par Joseph Delabesse, sieur des Champs, notaire et procureur en la justice de la comté du Dognon, du domaine de Couhard, pour la somme de 3,940 livres (1771) ; — par Antoine Dunégre, marchand et par Marie Texonniere, sa femme, à Jacques Rouchon, notaire royal à Bourganeuf, d'un domaine au labourage d'une paire de boeufs, sis au village de la Martineiche, paroisse de Soubrebost, pour la somme de 4,960 livres et 240 livres pour épingles (1779).
(Liasse.) — 3 pièces, papier
1767-1779
- E 1037 TEYTAUD. — Transaction entre Gabriel du Rivaud, écuyer, sieur de la Chassaigne Barrat, chanoine du Dorat et Jeanne Vacherie, veuve de Jacques Teytaud, sieur de Marchoin, au sujet de ventes de bestiaux consenties par son mari (1692). — Compte entre Jeanne Vacherie et Jacques Teytaud, sieur de Marchain son fils, chanoine du Dorat (1705).
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier
1692-1718
- E 1038 THEVENEAU. — Acte de baptême de François Theveneau, né à Saint-Hilaire-le-Château (24 mars 1672). — Bail à ferme par Charles-François du Pouget, chevalier, seigneur de la Villeneuve et de Nadaillac, par François du Pouget, abbé du Palais et par Louise et Françoise du Poujet, demoiselles de Nadailhac et de Saint-Pardoux, à Pierre et François Theveneau, père et fils, du moulin à draps de la Porchade, pour la somme de 60 livres.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier
1672-1702

- E 1039 THEVENOT. — Adjudication au profit de Jacques Thevenot, marchand, demeurant à Huriel, par les commissaires députés pour la vente des biens du clergé du diocèse de Bourges, jusqu'à concurrence de la somme de 40,000 livres, de biens dépendant du prieuré d'Huriel, pour la somme de 315 livres (1575). — Obligation de 80 livres souscrite par Claude Thevenot, laboureur et par Gabriel Chicault, maçon, son beau-frère, du bourg de Lourdoueix-Saint-Pierre, au profit de Jean Bertrand, marchand (1695). — Quittance donnée par Silvain Brunet, couvreur, du village du Mont, paroisse de Méasnes à Henry Bertrand, marchand, de la somme de 37 livres, pour avoir couvert la grange hypothéquée par Claude Thevenot. (*Liasse.*) — *1 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier*
- 1575-1723
- E 1040 THEVENY. — Contrat de mariage de Pierre Brouillaud, taillandier, demeurant au village du Dognon, paroisse de Châtenet, veuf en dernières noces de Louise Grangier, avec Catherine Belenjon, veuve de Léonard Gengaud. — Sentence de la justice du Dognon pour Pierre Brouillaud, contre Martial Theveny, au sujet de la dot de Catherine Belenjon. (*Liasse.*) — *15 pièces, papier*
- 1752-1759
- E 1041 THIANGES (DE). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Gabriel de Thianges, seigneur de Mansat, au sujet du douaire de Gabrielle d'Aultefaye, son épouse, contre Gabriel Mérigot, sieur de Sainte-Feyre (1638). — Transaction entre Jean de Montrognon, écuyer, seigneur de Marsac et de la Combe et demoiselle Marie de la Faye de la Porte, fille de feu Jean de la Faye de la Porte, écuyer, seigneur de Vieille-Chenine et de Jeanne d'Arfeuille, par laquelle ladite demoiselle renonce à ses droits sur les biens de Marien de Montrognon, seigneur de la Groslière, père dudit de Montrognon, et sur la succession de Jeanne Doumy, son aïeule, mère dudit de Montrognon, qui, de son côté, lui cède le château et la seigneurie de la Combe, paroisse de Sermur, estimés 20,000 livres (1705). — Quittance donnée par Gaspard de Thianges, chevalier, seigneur de Motteville et par Marie de la Faye de la Porte, son épouse, à Jean Bertin, chevalier, seigneur de Saint-Géraud, la Salle, la Chesotte, de la somme de 22,122 livres ; sur le prix de la vente de la terre de la Chesotte, faite audit Bertin par Gilbert Barthon, écuyer, seigneur de Massenon (1720). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Marie de la Faye, femme de Gaspard de Thianges, chevalier, seigneur de Lussat, la déclarant héritière de feu Jean de Montrognon, son oncle et condamnant Jean de Rozier, écuyer, sieur de Plagne et Françoise-Élisabeth-Silvie de Fricon, femme de Jacques Lebel, chevalier, comte de Lesnen, partie intervenante, à remettre tous les titres de propriété à ladite dame (1734). — Quittance donnée par M. de la Pivardière de Richelieu, légataire d'Éléonore de Malleret, veuve de François du Chatenay, écuyer, seigneur du Liège et de Soubrebost, à Marie de la Faye, de la somme de 223 livres (1744). (*Liasse.*) — *61 pièces, papier*
- 1638-1749
- E 1042 THOMAS. — Constitution par Pierre Bordin, laboureur, Étienne Garnier, vigneron et Etienne Jacques, maréchal, à la veuve de Guillaume Michel, marchand boucher à Bourges, d'une rente de 18 livres, pour la somme de 300 livres (1621). —

Amortissement de cette rente au profit de François Dubreuil, prévôt et capitaine de Salle-le-Roy, ayant charge de Claude Cousin, receveur de l'université de Bourges, pour Etienne Thomas, notaire royal (1666). — Vente par Gabriel Robert, maître paveur à Bourges, à Etienne Thomas, notaire royal, demeurant à la Forêt-le-Roy paroisse de Saint-Martin d'Auxigny, de divers héritages sis en ladite paroisse, pour la somme de 90 livres (1684) ; — par Etienne Jacquet, archer, à Gabrielle Champion, veuve d'Etienne Thomas, de divers héritages sis en la même paroisse pour la somme de 20 livres (1694). — Contrat de mariage de Jean Thomas, du village de Touchevache, paroisse de Flayat, et de Françoise Thomas du village de Monteil-Gonillon, paroisse de la Roche (1739).

(Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier

1621-1739

- E 1043 TIBORD. — Opposition par Etienne Tibord, marchand, du village de Puy-Pacaud, paroisse de Saint-Laurent, aux criées des biens de feu Jean Phelipon, poursuivis à la requête de Mathieu Vigneron, produisant le contrat de vente pour Jean Phelipon, à feu François Ducloup, de l'héritage de Fonchenat, en date du 6 août 1597. — Production pour Silvain Tibord au sujet de la possession des champs paschiers du village de Teyrat, faisant mention d'une reconnaissance faite par Laurent Fouretton, le 7 juillet 1602, à Mathurin Méricot, ayant droit de l'abbé du Moutier d'Ahun. — Transaction entre Silvain Tibord, notaire royal, du bourg de Saint-Laurent et Jeanne Cornette, veuve de Michel Bironne, contenant permission au sieur Tibord de faire pacager ses bestiaux dans le communal de Teyrat. — Vente par François Martinet, marchand, natif de Jarnages, demeurant à Cressat, à Austrille Tibord, notaire royal et procureur postulant en la châtellenie de Jarnages, du pré du Pouzet, joutant le chemin de Jarnages à Blaudeix et la Croix de Maignat, pour la somme de 550 livres (1627). — Bail à ferme par le sieur Tibord de la métairie de Puy-Pacaud. — Transaction entre Paul Tibord de Moulins-Porcher, curé de Nouziers et Joseph Tibord de Salignac, écuyer, demeurant à Paris, au sujet de la propriété du Bois-Griffon (1755). — Généalogie dressée par d'Hozier, d'où il résulte que Jeanne Marguerite de Lange, mariée le 13 juillet 1725, à Joseph Thibord de Salignac, écuyer, seigneur de la Tour et de Moulin-Porcher, se trouvait parente au quatrième degré de Charles VII, duc de Bavière et au cinquième du duc de Mortemart.

(Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier dont 1 imprimée

1591-1745

- E 1044 Transports : par René Aurousset, docteur en théologie, curé de Jarnages, à Marguerite Méricot, veuve de Silvain Tibord et à Silvain Tibord, son fils, notaire royal, d'une créance de 106 livres, à lui due comme héritier de feu René Aurousset, son père ; — à la même, par Pierre Rondeau, écuyer, seigneur du Monneyroux, lieutenant de longue et courte robe en la vice-sénéchaussée de la Marche, d'une obligation de 1106 livres, à lui due comme légatrice de Jean Ségretain, sieur de la Borde. — Production pour Jean Tibord, sieur de la Roussille, pour le recouvrement des créances à loi dues par Silvain Tibord, marchand du bourg de Saint-Laurent, fils de Silvain Tibord, notaire royal.

(Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier

1646-1711

- E 1045 TIERCELIN DE RANCE. — Bail à ferme par Jean Tiercelin de Rance, chevalier, seigneur de la Chapelle-Barriou, le Châtelier et la Pouge, à Gabriel Charrasson, des métairies du Boys et de Villaserens, avec la paisson et glandée des bois des dites métairies et la dîme des laines et charnages, pour la somme de 325 livres (1624). — Vente par André Mathurin et Mathurin Carial, frères, vigneron, demeurant à Badecon, paroisse du Pin et Gargillesse, à Jean Tiercelin de Rance, de la moitié d'une grange appelée aux Marcheries, contenant 5 boisselées, pour la somme de 460 livres (1650). — Commission donnée par le lieutenant général de la Marche à Antoine Legrand, notaire royal de Saint-Sulpice-le-Guérétois, pour faire le terrier de la seigneurie de la Pouge, à la requête de Jean-Louis Tiercelin de Rance, chevalier, comte de la Chapelle-Baslouë, mestre de camp du régiment de cavalerie de Bourbon (1691). — Opposition par Jeanne-Marie Turpin veuve de Jean Tiercelin de Rance, à une saisie de bestiaux opérée sur Jean Bertrand, écuyer, seigneur de Saint-Vaulry, pour paiement de la somme de 400 livres à lui allouée pour s'équiper et se mettre en état de servir le Roi dans l'arrière-ban (1693). — Estimation des terres de la Chapelle-Bâlouë, du Châtelier, de Naillac et de la Pouge.
(*Liasse.*) — 13 pièces, papier
- 1624-1700
- E 1046 TINGAUD. — Sentence du juge du ressort de la baronnie de Malval, Beauvais-les-Lions, Bonnat, pour Etienne Tingaud, meunier du moulin du Rateau, contre les habitants du village de Villaumont, au sujet du droit de mounage. — Mémoire à l'intendant de Moulins, pour Etienne Tingaud, au sujet des droits de fief, faisant application de l'article 155 de la coutume de la Marche, suivant lequel le vassal ne doit à son seigneur que la bouche et les mains et où la redevance emphytéotique fait éclipser le fief.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
- 1775
- E 1047 TINIERE (DE). — Fragment d'un acte de foi et hommage rendu par Jacques de Tinière, chevalier, à Guillaume de Bosredon, pour les arrière-fiefs que tiennent de lui divers seigneurs, notamment Blaise et Philibert de Murat, damoiseaux, seigneurs de Teyssonnière et Marguerite Aubete dite de Chaume, dame de Lavau-Graton, à cause de sa châtelnie d'Hermant.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; incomplet
- Milieu du XV^e siècle
- E 1048 TIXIER. — Ratification par Loyse Chamborant, femme de Jehan Berghon, d'une vente faite par son mari à Mace Barghon, tondeur, son frère, demeurant à Clermont en Auvergne, de sa part des biens de leurs père et mère situés en la paroisse de Saint-Quentin, au village de Bordessoulle, pour la somme de 200 livres (18 septembre 1499). — Bail en emphytéose par Jacques, Claude et Jean Tissier, pères, seigneurs fonciers du village de la Chaulmete, paroisse de Vallières, à Blaise Colas, des lieux de la Chaulmete et de Champeaux, à présent vacants, moyennant une rente de 3 livres tournois, 4 setiers, 5 cartons et coupe seigle, mesure de la Borne, arban ou manœuvre, tiers de bouade (4 juin 1501). — Vente par Lyon de Ribères, écuyer, seigneur de Chalhon en Berry, paroisse de Luseret, à Claude Tixier, prêtre et à Jean Tixier, son frère, bourgeois de Pheletin

(Fellelin), d'une rente de 5 livres 7 sous, assise sur le ténement de Planchault et sur le moulin dudit lieu, paroisse de Vallières, pour la somme de 163 livres 15 sous (18 mai 1512). — Echange d'héritages entre Michel Tabalhon et Martin du Plantadis, élu de la Marche, habitant du bourg de Mangnhac (9 mai 1573). — Quittance donnée par François Dumont, marchand de Felletin, à Jean Tixier, fils de feu Barthezard Tixier, bourgeois de Felletin, de la somme de 500 livres, constituée en dot à Hélène Tixier, sa femme, (20 juillet 1565).

(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1499-1573

- E 1049 Déclaration par Jean Richon, licencié ès-lois, châtelain d'Ahun et Chanareilles (Chénérailles), âgé de 55 ans, à la requête de Jacques Tixier, contre Claude Mosnier, habitants de Felletin, attestant que, dans un procès relatif à un cours d'eau « appelé le Beau de la Font-à-l'Anel de Felletin, descendant de la psycherie que fut des Moucins et affluant envers lez prés desdites parties, lesdites parties se soubmirent au dit de noble et puissant seigneur messire Jacques d'Aubusson, chevalier, seigneur de la Borne, du Donghnon, seneschal de la Marche et le promirent à croire sans appel. Par devant lequel, à certain jour par luy assigné, lesdites parties et qu'il eut assemblé la plus part du conseil de la Marche, ledict seigneur de ladite Borne, lesdites parties comparaisant par devant luy et de leur consentement, et par advis et délibération dudict conseil, lequel il fraya et paya et donna et proffera sa sentence diffinitive touchant ledit cours d'eau, en présence desdictes parties ; et fut prononcée par maistre Marcial Monamy, licencié en loix, son lieutenant, dont ne fut proclamé, appelé ne contredit, et depuis exhibée ès-parties. Et actestc que entour le moys de may dernier passé, ung jour dont n'est recors, il estoit à la Borne, en une gallerie qu'est au bout du jardin dudit seigneur de la Borne, en laquelle estoit ledit seigneur, maistre Guillaume Auclerc, procureur général de la Marche, Francoys Auctoret, chastelain de Gueret, Marcial Monamy, chastelain de Jarnage, Jacques Fromont, chastelain du Busson, licencié ès-lois, Jehan Auclerc, sustitué dudict procureur de la Marche ès-chastellenies d'Aubusson et de Felletin et aultres, desqueulx n'est à présent recors ; et aussi y estoient Glaude Mosnier, recepveur de Felletin, Jehan Tixier, Fiacre Tixier et aultres leurs concors. Et dit que illec le dit seigneur communiqua certains enquestes faictes par ledit Monamit et le seigneur de Puy-Grenyer dudit cours d'eau, comme commis dudict seigneur audit conseil et officiers susdits. Et après qu'ils heurent communiqué ensemble et veu lesdites enquestes et advertissemens des parties, fut gicté le dictum dudit arbitrage et compromis et redigé par escrit. » (6 Février 1501, v. s.). — Rétrocession en vertu du droit de reméré, par Antoine Germyny, prêtre, de la communauté des prêtres de Beaumont de Felletin, à Balthazard Tixier, bourgeois de Felletin, d'un pré à lui précédemment vendu appelé le Pré-du-Château, joignant le fossé de la ville, moyennant la somme de 50 livres (24 février 1539, v s.). — Vente par Martial Tixier, du bourg de Saint-Quentin, à Gabriel de Vernaresses, licencié en loix, avocat du Roi en la châtellenie de Felletin, d'une terre appelée de Combilhas, située à Saint-Quentin, pour la somme de 15 livres (10 juillet 1556). — Quittance donnée par Gilbert Chiese, notaire royal, à Claude Tixier, curé de Saint-Quentin et à Jean Tixier, son frère, de Felletin, de la somme de 30 livres, en déduction de la dot d'Anne Tixier, sa femme (20 novembre 1562). — Vente par Jacques Tixier, marchand de Felletin, à Claude Tixier, maître ès-arts de l'université de Paris, chanoine de Moutier-Rozeille, curé de Saint-Quentin, et à Jean Tixier son frère, neveux dudit

Jacques, d'une maison appelée des Tixiers, située à Felletin, en la rue du Travet, joignant à la rue appelée la Font-du-Treys et à la maison de François et Jacques Thevet, pour la somme de 1,400 livres (24 mars 1563, v. s.). — Sentence rendue par Etienne Du Rieu, licencié ès lois, châtelain de Felletin, condamnant les tenanciers de Routeix et Maleval-le-Vieux à payer à Jean Tixier, marchand de Felletin, les cens et rentes qu'ils lui doivent (17 mars 1582). — Reconnaissance par les tenanciers du village de la Villate, paroisse de Saint-Quentin, des cens et rentes qu'ils doivent à Jean Tixier, fils de feu Barteza Tixier, bourgeois de Felletin, seigneur de la Vaud (1587). — Arrêt du parlement de Paris condamnant Jean Granchier, sieur de la Chassigne et les habitants de Routeix à faire la vinade avec deux paires de bœufs, au profit de François Tixier, sieur de la Vau et de la Bordessoule, maître des eaux et forêts de la Haute et Basse Marche (1642). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, condamnant les habitants du village de la Vau à faire moudre leurs blés au moulin de la Vau appartenant à François Tixier (1651). — Contrat de mariage de Nicolas Tixier, sieur de Bordessoule, maître particulier des eaux-et-forêts de la Haute et Basse Marche, fils de François Tixier, écuyer, sieur de la Vau et d'Antoinette-Madelaine de Gratin, avec Anne Meusnier, fille d'Yves Meusnier, sieur de Fressanges, lieutenant en la châtellenie de Felletin et de Louise Chausard (18 juillet 1661).
(*Liasse.*) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1502-1693

- E 1050 Transaction entre François Tixier, marchand de Felletin, tuteur des enfants de feu Pierre Tixier, son frère, et Jean Desrolles, marchand, au sujet de la contestation relative à la construction d'un appentis de bois qui offusquait la vue de la maison desdits mineurs (24 mars 1574 v. s.) — Partage fait entre Silvain Raze, marchand tapissier de Felletin, mari de Michellette Bellejon, et Rose Chirat, femme de Silvain Carbonnat, maréchal, d'une maison et de deux boutiques sises à Felletin (1645). — Procès entre Jacques Mirebeau, marchand, et Antoine Tixier, sieur du Tarderon, au sujet de ladite maison. — Remontrance faite au nom de Jean Ruyneau du Bezut, président châtelain de Felletin, à Antoine Tixier, sieur du Tarderon, premier consul de cette ville, au sujet du droit de présider toutes les assemblées de ville et d'occuper la première place dans le banc des officiers et consuls des églises de Felletin, dont ledit châtelain prétendait être en possession. — Réponse d'Antoine Tixier qui déclare, en présence de Jean Artaud, maître peintre, que les prédécesseurs de M. Ruyneau du Bezut n'ont jamais occupé ce banc sur lequel est écrit en gros caractères *bancs des consuls*, avec les armes de la ville, et que ce banc ne contient que quatre places destinées aux quatre consuls ; enfin qu'en l'absence et au lieu du maire, c'est au premier consul à convoquer et à présider les assemblées de ville.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier

1575-1717

- E 1051 Adjudication par Pierre de Castille, contrôleur général des finances, à Gabriel Tixier, de l'office de notaire royal à Felletin, pour la somme de 88 livres (1619). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, pour François Tixier, sieur du Monteil, fondé de procuration des religieuses Bernardines du Précieux-Sang à Paris, au sujet de la donation à elles faite par feu Laurent Tixier, sieur du Chartrieu, docteur en théologie, contre François Durand, sieur des Fayes, avocat (1690). — Réception de caution pour Marie Tixier, veuve de Charles-Alexandre

de Beaufort-Canillac, chevalier, seigneur de Tours, contre Jean du Monteil, sieur de Randonnat (1693). — Procès-verbal de la représentation en la sénéchaussée de la Marche, par Gilbert-Amable de la Roche-Briant, chevalier, marquis de Clairavaux, la Vaux-de-Bonneuil, faisant pour Marie Tixier, veuve d'Alexandre de Beaufort de Canillac, d'un contrat de constitution du 21 juin 1630, lequel porte que les 17,000 livres, prix principal de cette constitution, ont été employées par le sieur de Chassingrison, acquéreur de ladite rente, à lui vendue par Jacqueline d'Aubusson et Jean de Rasès écuyer, sieur de Mounime, à savoir : à Isabeau de Rasès, 1,000 livres, suivant quittance du 22 avril 1628 ; à Henry de Betoulhas, écuyer, sieur de Saint-Christophe, et à Louis de Rasès, 5,000 livres ; à Guillaume du Liège, écuyer, sieur de Malicornet, à Jeanne et à Françoise de Lasgénie 1,418 livres ; à Marguerite de la Tremouille, 5,669 livres ; etc. (1698). — Abandon fait par Léonarde de Saint-Julien, fille de feu Gilbert de Saint-Julien, écuyer, sieur de la Genête, et de Marie Bergeron, de tous les biens de ses père et mère, à Léonard de Saint-Julien l'aîné, sieur de la Genête, moyennant la somme de 1,200 livres (1697). — Production pour Etienne Chaussédier, notaire royal, fermier de la seigneurie de la Pouge, contre Gabriel Tixier et Léonarde de Saint-Julien, sa femme, au sujet des redevances réclamées par ledit Chaussédier, en qualité de fermier de ladite seigneurie (1704). — Contrat de mariage de J.-B. du Boucheron, fils de Charles du Boucheron, sieur des Manoux, juge de la châellenie de Meymat, et de feu Marie Chaberie, avec Catherine Jagot de la Planche, fille de Léonard Jagot de la Planche et de feu Gilberte Plazanet (25 juin 1758) ; — entre Amable-François des Anges du Boucheron des Manoux, fils de Pierre-Jean-Baptiste du Boucheron des Manoux et de feu Catherine Jagot de la Planche, avec Elisabeth-Gilberte Ruyné de Saint-Georges, fille de François Ruyné de Saint-Georges-Nigrémont, seigneur de Pont-Charraud et du Bezut, châtelain de Felletin, et de Gilberte Pasquanet de la Vaublanché, en présence de J.-B. du Boucheron, seigneur des Manoux, la Combe et le Bourg, ancien subdélégué de l'intendant de Limoges à Meymat, juge bailli de la commanderie de Bellechassaigne (1783, 30 juin). — Renonciation par Gilbert-Amable de la Roche-Briant, chevalier, seigneur de Clairavaux, au profit de Pierre Delavaleix, laboureur, du village de Lisaux, paroisse de Poussanges, aux droits de servitude qui lui appartiennent dans ledit village, pour la somme de 600 livres (1695). — Vente par Jean-Louis de Lentillac, marquis de Gimel, vicomte du Monteil, maître de camp de cavalerie et chancelier de l'ordre de Saint-Louis, à Marie Tixier, veuve de Jean Dessarteaux, commissaire de police de la ville d'Aubusson, d'une rente de 400 livres pour la somme de 8,000 livres (1786).

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier

1619-1786

- E 1052 Échange entre Louis Tixier des Faugères, François Marcellet, laboureur, et Marguerite Tixier, sa femme, d'héritages en serve condition dépendants de la seigneurie de Souvolle (1615). — Contrat de mariage de Jean Tixier avec Léonarde Simmonnet, fait en la commanderie de Chambereau, en présence de Léonard Delanaute, curé dudit lieu (1645). — Vente par Françoise Aucomte, veuve de Jean Fayolle, sieur de Villeraput, tutrice de ses enfants, à Pierre Tixier, sieur de la Chabanne, du tiers du greffe ancien et alternatif des présentations de la châellenie royale de Jarnages, acquis par ledit feu Fayolle de René-Olivier Guéret, pour la somme de 170 livres (1716). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, au profit de Léonard-Louis Tixier, sieur de la Chapelle, président en

l'élection de Guéret, contre Joseph Fillioux de Saint-Sulpice, conseiller en l'élection, au sujet d'une créance souscrite au profit de son père (1780).
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier

1615-1780

- E 1053 TOLLAIRE. Visite des réparations à faire au château de Vost à la requête de Jean Tollaire, sieur des Gouttes, baillistre judiciaire de ladite seigneurie, saisie à la requête du sieur Tournyol du Rateau et des sieurs et demoiselles de Biencourt de la Fortillesse et de Peyzat, sur Joseph de la Rigondie, écuyer, sieur du Mazeau. — Rapport d'experts fait à la requête du même sur les réparations à faire au château d'Estignières, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre, saisis sur Henri Bernard, chevalier, marquis de Javerliac, et de Marie Carré, son épouse, tutrice honoraire de Guy du Peyroux : pont levis, tour carrée, grand corps de logis s'étendant jusqu'à une autre tour ronde ; aux halles de Neuvy-Saint-Sépulcre.
(*Liasse.*) — 9 pièces, papier

1740-1743

- E 1054 TOURNYOL. — Constitution par Pardoux et Antoine Fourcot, marchands, de Guéret, à Philippe Tournyol, avocat du Roi au pays de la Marche, et à Étienne Tournyol, marchand, d'une rente de 50 livres, pour la somme de 600 livres ; fait à Guéret, en la maison de Pardoux Tournyol l'aîné, marchand, le 21 décembre 1598. — Mémoire sur l'origine de la propriété du Rateau. — Vente par Louis-François de Gourdon de Genouillac, chevalier, marquis de Castelnau, seigneur d'Aubepeire, Rateau, à Etienne Tournyol, sieur du Bouchet et du Monchaudurier, avocat du Roi en la sénéchaussée et au siège présidial de la Marche, du château et de la terre du Rateau, sise en la paroisse de Bonnat, métairies, bois taillis et de haute futaie, dîmes, moulin banal et écluse sur la petite Creuse, hommes serfs et autres sujets audit moulin, relevant à foi et hommage-lige de la baronnie de Malval, pour la somme de 10,500 livres (24 décembre 1638). — Assignation par le même à M^{re} Flotard de Turenne, baron d'Aynac, Salles, Molière, et à Claude de Gourdon de Genouillac de Vaillac, son épouse, de la somme de 8,900 livres restant à payer sur la vente de la terre du Rateau (14 janvier 1640). — Ratification de ladite vente par Louis de Gourdon de Genouillac de Vaillac, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, maréchal de camp, comte de Vaillac, père de Louis-François de Gourdon de Genouillac (24 février 1640). — Adjudication de la terre du Rateau à Gilbert Tournyol, sieur de la Faye, avocat, consistant en un corps de logis en forme de pavillon avec quatre petites tourelles, fossés, jardin, etc., saisie sur Étienne Tournyol, son frère (18 août 1640). — Correspondance relative à l'acquisition de la terre du Rateau.
(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier

1598-1640

- E 1055 Extrait du terrier de la seigneurie du Rateau, fait à la requête de Louis de la Soubzmaigne, écuyer, seigneur du Rateau : « maison noble, forte, à deux étages et quatre tourelles, avec une aultre tour devant ; une maison à tuile, avec une aultre tour, tenant ladite maison à une muraille par devant, le tout environné de fossés et un pont à passer et aller ès dites maisons » ; bois en haute futaye et taillis contenant 200 setérées ; hommes serfs, à la coutume des autres hommes serfs de la chàtellenie de Malval (1503 v. s.). — Déclaration de Silvain Poincloux qui avoue ne pouvoir dire si c'est en condition franche ou serve que sont les héritages

qu'il tient du seigneur de Malval au village de Rateaux, parce qu'il est nouveau tenancier (1566). — Sentence du lieutenant de la châtellenie de Malval tenant assise à Chéniers, adjugeant, par droit de mortaille, à Gilberte d'Aigurande, dame douairière de Rasteaux, les héritages ayant appartenu à Martine Poincloux, femme serve, décédée sans hoirs (1574). — Déclaration de Silvain Poincloux qui reconnaît être homme serf de Louis Châteignier, baron de Malval. — Enquête au sujet d'une rente due au seigneur de Rasteau sur le pré de Chebasset (1578). — Contrat de mariage de Louis de Gourdon de Genouillac, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, baron de Vaillac, fils de Louis de Gourdon de Genouillac, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Gourdon, Vaillac, Genouillac, et de feu Anne de Montbran, avec Françoise de Chiradour, dame d'Aubepeire, fille de feu Jacques de Chiradour, seigneur d'Aubepeire et de Françoise de Carbonnière de la Chapelle-Biron (22 juillet 1606). — Extrait de l'acte de baptême de Louis-François, marquis de Vaillac, du 17 septembre 1614. — Testament de Françoise de Chiradour, dame d'Aubepeyre (20 décembre 1616). — Contrat de mariage de Flotard de Turenne, baron d'Aynac, fils de feu François de Turenne, baron de Turenne et d'Antoinette de Pontanier, avec Claude de Gourdon de Genouillac, fille de Louis de Gourdon de Genouillac, seigneur du Râteau, et de feu Françoise de Chiradour (15 août 1633) ; — de Louis-François de Gourdon de Genouillac de Vaillac et de Guyonne de la Motte, fille de François de la Motte, baron de Castelnaux, et de Marie-Magdelaine Jambez de Barraud, épouse en secondes noces de Louis de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, maréchal de camp, père dudit Louis-François de Gourdon de Genouillac (2 mars 1636). — Vente du château du Râteau, en 1634. — Ferme de ladite seigneurie (1636). — Vente par Étienne Tournyol, sieur du Râteau, à Léonard Paret, sergent royal, de Pouche Buret, sise au village de Figedoire, échue audit seigneur par droit de mortaille d'un de ses hommes serfs (1641).

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier

1506-1647

- E 1056 Dénombrement rendu au Roi, à cause de son comté de la Marche, par le seigneur de Malval, pour la terre et justice de Malval, « réservé le chasteau et les guets qui appartiennent au seigneur de Poitiers », de laquelle juridiction, haute, moyenne et basse, exercée par un bailli ou sénéchal resortissent 23 justices subalternes, à savoir : le Plaix-Jollivet, Nouzerolles, le Bouchet, Lavaux, Chamborant, le Chezaud-Limousin, Marméron, la Bretaudière, Lourdoueix-Saint-Pierre, Richemont, Vôt, Rochelande, le Pin, Champvillan, Estinières, les Marlières, le Pré-Vialley, Sardet, Beauvais, Marcibaud, Genouillat, Fournoux, Pommeroux. Autres seigneuries mouvant de la baronnie de Malval et n'ayant pas de justice : Bonnat, Râteaux, Grandsaigne, les Bordes la Motte-Lambert, la Chassaigue, Boislamy, la Roche, la Terrade, les hommes de la Règle, ceux du prieur de Blessat, du sieur de Peyzat, les hommes du sieur de la Journallière, du sieur du Moustier, du prieur de Montgiraud, du seigneur de Tercillat situé en la paroisse de Linard ; droits de bancs et de layde ès foires de Bonnat et Malval, estimés 5 livres ; droit de commande sur un chacun passant marchandise, 4 deniers valant par an 12 sous (20 mai 1535). — Extraits du terrier de la seigneurie de Bateau, appartenant à Lionnet de Chiradour, écuyer, seigneur du Râteau (janvier 1540, v. s.). — Vente par Etienne Tournyol, sieur du Bouchet et Rateau, président au présidial de Guéret, à Jean Augay, sieur de la Mongie, avocat du Roi audit siège,

des domaines cens et rentes du village d'Escoubillat, pour la somme de 3,660 livres (26 octobre 1646).

(*Liasse.*) — 51 pièces, papier

1535-1750

- E 1057 Vente par Georges Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont, et par Françoise Ajasson, sa femme, à Jean Augay, procureur fiscal de la baronnie de Malval, d'une rente de 18 setiers seigle, assise sur le moulin de la Touaille, paroisse de Chéniers (1614). — Adjudication à Françoise Ajasson, femme séparée de Georges Bertrand, de la seigneurie de Beaumont, composée du château en forme de pavillon, avec deux tours aux deux coins, entouré de fossés, avec pont-levis, pêcheurie, gardoir à tenir poisson, métairie, dixmes, etc., située en la paroisse de Chéniers, saisie sur son mari (1619). — Cession faite par Jean Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont, du château de Beaumont, à René Bertrand, écuyer, seigneur de Chéniers, qui, en échange, lui cède une rente de 18 setiers seigle (1643). — Production pour Étienne Tournyol contre Jean Bertrand, seigneur de Chéniers, au sujet de l'arban, de la corvée à bras et de la vinade, réclamés par ledit Tournyol, en qualité de seigneur du Râteau, des hommes serfs du moulin de la Touaille, contre les habitants des villages de Fréchampeau, de la Chassaigne et de Virly, au sujet du droit de mounage ; — Contre les habitants du village des Bordes, au sujet des droits de directe mounage, vinade, pour certains héritages tenus en serve condition.

(*Liasse.*) — 56 pièces, papier

1614-1763

- E 1058 Extrait du terrier du Râteau, pour le village de Pierre-Couverte (8 janvier 1545, v. s.). — Production pour François Tournyol, écuyer, seigneur du Râteau, Boislamy, avocat du Boi en la sénéchaussée de Guéret, ayant pris fait et cause de Gabriel Tournyol du Râteau, commandeur de Chavannat, contre le marquis de Montazet, baron de Malval, à cause de la dame de Saint-Julien, son épouse, et contre dom Besse de Saint-Just, prieur de Malval, au sujet de la dîme perçue par ledit seigneur du Râteau sur les produits d'une portion du communal des Moty défriché par un habitant du village de Pierre-Couverte (1782) ; — pour le même contre le sieur Pimpaneau, au sujet de ses droits de servitude sur le village de Chevéron. — Mémoire au conseil : Dans la province de la Marche, les prairies, les bois taillis, les blés noirs ou sarrasins, les raves, les treilles et généralement tous les fruits croissants ne doivent dîme, s'il n'y a titre ou un usage local. Il y a cependant quelques arrêts qui ont accordé aux curés la dîme des blés noirs, lorsque cette partie de la culture emportait plus que le tiers des terres ensemencées. Suivant ce qu'il paraît par les art. 316, 317 et 318 de la coutume de la Marche, qui donnent au seigneur qui a droit de ban la faculté de vendre ses vins par privilège, il y avait des vignes dans la province et, suivant les arrêts, le droit de banvin ne pouvait s'étendre que sur le vin récolté dans la seigneurie. Des terriers font mention de vignes ; il y a même des redevances qui, au lieu d'être portées en blé ou en avoine, sont portées en vin. Il y a apparence que la mauvaise qualité des terres, l'incertitude de la vendange et la mauvaise qualité des vins furent les causes qui firent abandonner les vignes. On pourrait encore ajouter une autre cause : la médiocrité du prix du vin dans le Berry et autres provinces voisines. Mais l'augmentation considérable du prix des vins étant devenue une surtaxe dans une province stérile et qui avait près de deux tiers des terres sans culture, M. Tournyol

du Râteau, avocat du Roi au présidial de Guéret, a osé travailler comme cultivateur et pour le bien de sa patrie. Il a fait venir des vigneron du Berry à grand frais, pour faire planter une vigne et faire une expérience dans une circonférence très-étroite ; et avant la plantation, il fit ensemencer le terrain en bled noir, fruit non décimable, afin qu'il ne lui fût opposé une perte soufferte par le changement de superficie. Le terrain mis en vigne est dans la paroisse de Malval et dans la dîmerie du sieur de Saint-Just, religieux de Cluny, prieur de Malval, et ce bon religieux, ennemi de l'agriculture et de ses progrès, fit assigner M. Tournyol du Râteau au Grand-Conseil, à l'effet de lui payer la dîme du vin ou du verjus sur le terrain en question.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier

1546-1782

- E 1059 Extrait du dénombrement de la seigneurie du Râteau pour le village des Bordes (27 mars 1576, v. s.) ; — du dénombrement rendu à Louis Chasteignier de la Rocheposay, baron de Malval, par Hector Ajasson, écuyer, seigneur de Grandsaigne, gentilhomme ordinaire de monseigneur frère du Roi, à cause de la seigneurie de Grandsaigne (19 mars 1595). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, au profit d'Etienne Tournyol, sieur du Bouchet et du Râteau, contre François de Aigurande, écuyer, sieur de Beauvais, au sujet du droit de bannalité du moulin du Râteau (1644). — Affranchissement par Étienne Tournyol, au profit de Sylvain Peyronneau, greffier et notaire du bourg de Bonnat, d'héritages par lui acquis, au village des Bordes, en serve-condition (1653).

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier

1576-1778

- E 1060 « Penquarte et terrier fait par Thomas Deaulx, seneschal de Chastellus, Guillaume Delacourt et Estienne Rodier, notaires, à la requeste de noble homme Estienne de Cluis, escuier, procureur soiffisamment fondé de noble damoiselle Marie de la Marche, sa femme, dame de Grandsaigne, par vertu d'une commission de Guillaume Piédieu, licencié en loix, lieutenant de noble homme, messire Bertrand de Saint-Avit, chevalier, seigneur dudit lieu, sénéchal de la Marche », en date du 23 octobre 1452. — Déclaration des habitants des villages de Grandsaigne, Simon Maslardier, homme de serve condition ; — de Vil—lesignan ; — des Devons ; — des Bordes ; — du Boix paroisse de Bonnat ; — de Tierlengue, paroisse de Champseingler (Champsanglard) ; — de Pierre-Couverte ; — de Râteaux ; — de la Villenne, paroisse de Hent ; — de las Chazelles ; — de la Valade ; — de Chanteloube ; — d'Agumonteil ; — de la ville et paroisse de Champnyet (Chéniers) ; — du village du Tetlh ; — d'Heyret, — « Tous les manans et habitans de ladite ville de Champnyet sont tenus venir cuire et appavelher leur pain au four bannier de Champnyet, appartenant à ladite damoiselle en poiant le fournage, c'est assavoir au fournier ou à celluy qui est commis par ladite damoiselle de dix-et-neuf pains de froment, ung pain, et, de pain de seigle, de dix-huyt tourtes, une ; et ainsi l'ont acostumé tout le temps de leur recordance. Et sont tenus lesdits habitans poier une esponge ou tourteau audit fournier, lequel sera tenu les alonger, fere assavoir l'eure qu'ils appavelheront leur paste et qu'ils l'appourteront. Et quant aucun de ladite ville fera chanter ou nopces, du pain qu'il cuira audit four il n'en poiera que de ving pains ung. Et sera tenus ledit fournier, si aucun de ladite ville a nécessité de cuire et fournir la cuite au four, sera tenus icelluy pour ung pain oultre ce que monte le fournage

acostumé. » — Villages de Rochelas, paroisse de Louradour-Saint-Pierre ; — de la Faye ; — du Chier ; — de Maumartin ; — de Pratvieilh ; — de la Ribaudonnière ; — du Bost de Vost ; — de Villebâton ; — de Caux.

(*Registre.*) — *In-4°*, 93 feuillets, parchemin

1452

- E 1061 Rôles de la taille aux quatre cas qu'il a plu de faire à François Tournyol, seigneur du Râteau, d'imposer sur tous ses hommes, tant de directe serve que de directe franche, des paroisses de Bonnat et de Linard, à l'occasion du mariage de Marie-Marguerite Tournyol, sa fille aînée, avec Alexis Chorllon, sieur de Saint-Léger, avocat au présidial, le 14 mai 1727 : village du Râteau, François Bourbon et ses enfants, 30 livres ; Jean Petit-Jean et ses frères, 35 livres ; — paroisse de Chéniers. — État des rentes du village de la Fayolle.

(*Liasse.*) — *1 cahier, in-4°*, 13 feuillets, papier

1727-1748

- E 1062 Information faite contre Antoine Ricard, accusé d'avoir coupé un arbre dans le bois des Costes appartenant à François Tournyol, seigneur du Râteau. — Demande en décharge pour le même, au sujet du domaine de la Pougé, paroisse de Bonnat.

(*Liasse.*) — *2 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier*

1661-1763

- E 1063 Ventes : par Barthélemy et Pierre Petit-Jean, frères, maçons, à François et Antoine Petit-Jean, père et fils, de l'ouche de la Croix-Potin, joutant le chemin de Râteau au gué des Pilles, avec les comunages de Peu-Chauvet (10 mai 1587) ; — par Gabriel Meusnier, procureur fiscal de la justice de Beauvais, à Antoine Petit-Jean, de divers héritages sis au territoire de Peu-Chauvet (14 décembre 1602) ; — par le même, procureur fiscal de la justice de Malval, à François Bargat, maçon, de la terre de Peu-Chauvet, joutant le ruisseau qui descend de Peu-Chauvet à la Creuse (14 janvier 1603) ; — par Julien Petit-Jean à Julien Bridier de trois pièces de terre, sises au territoire de Peu-Chauvet (15 février 1631). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche ordonnant que les témoins, dans l'information faite à la requête d'Antoine Tournyol, contre les habitants du village du Râteau, accusés de chasser journellement sur les terres de ladite seigneurie, seront recollés en leurs dépositions et confrontés avec les accusés (1685). — Obligations souscrites par divers habitants de la paroisse de Bonnat, au profit de Marguerite Mirebeau, veuve d'Antoine Tournyol.

(*Liasse.*) — *1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier*

1587-1772

- E 1064 Obligation souscrite au profit d'Antoine Laborays, licencié-ès-lois, sénéchal de Malval, par le fermier de la dîme d'Escoubillat (1623). — Estrousse des dîmes de la seigneurie du Râteau.

(*Liasse.*) — *3 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier*

1623-1739

- E 1065 Ventes : par Claude Turtaud, à Jean Ajames, curé d'Anzême, d'un pré sis au village du Vignaud, tenu en franche condition du seigneur de Montbas (13 février 1563, v. s.) ; — par Gilles Guittard, à François Ajacques, d'une pièce de terre,

appelée de la Couïlle, située au village de la Breuille, paroisse d'Anzême (1566) ; — extrait des reconnaissances des tenures en franche condition, rendues à Christophe de Rochebaron, chevalier, vicomte de Châteauclos, par divers habitants des villages de la Breuille et du Vignaud (1584). — Production pour Gabriel Tournyol, revendiquant la succession d'un de ses hommes-serfs, décédé sans hoirs, au village de Ventenat, paroisse d'Anzême, attendu que quand même cet héritage aurait été autrefois mouvant en franchise d'une autre seigneur que le vicomte de Châteauclos, « il seroit devenu héritage serf, ayant esté possédé pendant plus de trente ans par personnes de serve condition, parce que la pire condition attire à soy la meilleure, suivant l'article 154 de la coutume de la Marche ». Nicolas de Bridiers, écuyer, seigneur de Fournouë, partie intervenante, soutint que ledit héritage faisait partie du fief de Fournouë et Soumande et que, comme tel, « il avoit été baillé en arrentement perpétuel le 10 avril 1536, et depuis, par contrat du 16 mars 1544, à la charge de le tenir franchement de la Seigneurie de Fournouë, au terrier de laquelle de l'année 1598, ledit pré avoit esté recogneu de condition et directe franche et depuis possédé en cette qualité ».

(Liasse.) — 1 cahier, 40 feuillets ; 6 pièces, papier

1564-1718

- E 1066 Réparations faites à l'église de Linard par M. Tournyol du Râteau, en sa qualité de seigneur patron (1719). — Estrousses des dîmes de cette paroisse. — Lettre de M. de Cressac, curé de Linard, à M. Tournyol, au sujet des ornements qu'il doit fournir à l'église en exécution d'un mémoire du visiteur du canton (1768). — Quittances du même pour sa portion congrue. — Ventes par Jean Porcher, sieur de la Breuille, à Guillaume Tournyol du Râteau, premier avocat du Roi en la sénéchaussée de la Marche, de la terre des Genests-Brulats, dépendant du domaine du Mazaud, mouvant de la seigneurie du Plaix (1754) ; — par Guillaume Tournyol, à Gaspard Delalande, maréchal, de la métairie du Mazeau, à la charge de la tenir en roture et franche condition, du fief du Râteau (1769).

(Liasse.) — 65 pièces, papier

1716-1789

- E 1067 Ratifications : par Henri-Charles-Louis Dugon de la Rochette, lieutenant au régiment de Bourbonnais, fils de Claude-Robert Dugon, chevalier, seigneur de la Rochelle et de feu Marguerite Feydeau, de la vente faite par son père à François Tournyol, chevalier, seigneur du Râteau, de la terre et seigneurie de Boislamy (1780) ; — par François-Bénigne Dugon, chanoine et comte de Saint-Pierre de Mâcon, fils de Claude-Robert Dugon, de la même vente. — Vente judiciaire des biens des mineurs Anne et François Jouard, cordonnier, qui, demeurant hors de la province, ne peuvent les cultiver ni payer les rentes considérables, droits et devoirs de servitude dus à la seigneurie de Boislamy et ont été obligés de les abandonner aux collecteurs, qui prétendent ne trouver dans les revenus que le montant des impositions royales ; les terres sont restées en friche, les bâtiments sont dévastés et tombent en ruine ; ces biens en outre chargés de dettes considérables, soit envers le seigneur qui a fait faire un commandement pour 42 livres d'arrérages de rentes, soit envers différents particuliers (1735). — Requête pour François Tournyol contre Paul Jouard dont le fils étant décédé sans hoirs, dans la directe serve du seigneur de Boislamy, celui-ci prit possession par droit de mortaille, comme successeur anomal, des héritages qu'il tenait de lui au village de Geix, paroisse de Moustier-Malcard, malgré l'opposition dudit Jouard (1786). —

Extrait du terrier de Boislamy, du 2 octobre 1571, contenant les reconnaissances rendues à François de Chabannes, seigneur de Boislamy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de monseigneur frère de Sa Majesté, par les tenanciers des villages du Teil et les Devants, paroisse de Bonnat. — Production pour François Tournyol, au sujet de la banalité du moulin de la Tourette, paroisse de Bonnat, dépendant de la seigneurie de Boislamy. — Vente par Étienne de la Mothe-Lambert, écuyer, seigneur dudit lieu, Jean Basty le jeune, du droit de directe et foncière seigneurie qu'il possède sur les villages des Veyrines et de la Poujaude d'Espirat, à cause de son fief de la Mothe-Lambert pour la somme de 53 écus sol (15 janvier 1561, v. s.). — Enquête faite à la requête de Robert Dugon, chevalier, comte de la Rochette, et de Marguerite Feydeau, son épouse, au sujet des droits de servitude qu'ils possèdent dans la seigneurie de Boislamy (1758) ; — au sujet d'un assassinat commis dans les bois de la Mersol et de Ville d'Ousesme, Marguerite Soulas, domestique, déclare que le 7 octobre 1691, le mercier de Cheniers lui dit qu'en se rendant à la Châtre, il venait de trouver sur la route un homme qui agonisait, que si elle n'a pas averti le juge de la seigneurie de Boislamy, c'est qu'elle ignorait à quelle justice appartenait l'endroit où le crime avait été commis. — Mémoire de Renaudon avocat à Issoudun (l'auteur du *Dictionnaire des fiefs*) au sujet du droit de retrait féodal que le seigneur de Sainte-Sevère prétendait exercer sur la vente des dîmes de Crozon dépendant de la seigneurie de Boislamy (1769).

(*Liasse.*) — 79 pièces, papier

1562-1789

- E 1068 Réception de caution pour Olivier Tournyol, sieur de la Rode, maître particulier des eaux et forêts, contre Jean et Sylvain de la Bastide, frères, écuyers, sieurs du Montet et de Villechiron, en exécution de sentence rendue contre, les 14 août 1723 et 29 novembre 1727. — Modification du bail des fruits de la terre du Montet, saisie sur Jean et Sylvain de la Bastide, à la requête d'Olivier Tournyol (1731) ; — saisie sur Sylvain Joubert de la Bastide, à la requête de Louise de Troussebois de Neufchèse (1754). — Procès-verbal de visite du château, de la chapelle et de la terre du Montet, à la requête de Sylvain Pelletier, marchand, fermier judiciaire de ladite terre. — Quittances des dépenses faites par le même pour l'administration desdits biens (1757).

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier

1728-1757

- E 1069 Adjudication faite à Georges Reynaud, marchand, du bail judiciaire de la terre du Montet (1758). — Plainte présentée au sénéchal de la Marche, par Jean Dissandes de Bosgenest, receveur des consignations et commissaire général aux saisies réelles, au sujet des dégradations commises par Georges Reynaud. — Procès de la visite des experts.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier

1758-1766

- E 1070 Requête d'Antoine Poissonnier, sieur des Forges, notaire royal, syndic fabricien de l'église de Chéniers, pour obtenir paiement sur le bail judiciaire de la terre du Montet de la somme de 72 livres formant la quote part du seigneur du Montet en sa qualité de décimateur, dans les réparations et fournitures d'ornements à l'église ordonnées par l'évêque de Limoges, lors de sa visite, le 13 mai 1763, dépense à

laquelle les autres seigneurs de la paroisse, la baronne de Saint-Julien, le marquis de Pouligny, le comte Dugon et les sieurs Sudre ont contribué en proportion de l'importance de leurs dîmes. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche, ordonnant le paiement de cette somme sur les biens saisis du seigneur du Montet. (*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier ; 1 cachet

1758-1770

E 1071 Requête de Jean Dissandes de Bosgenest, receveur des consignations, pour être payé de ses droits par François Tournyol du Râteau, adjudicataire de la terre du Montet. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche autorisant la publication de monitoires contre les auteurs de délits de chasse commis dans la terre du Montet. (*Liasse.*) — 8 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier ; 2 cachets

1758-1775

E 1072 Procuracion en blanc donnée par Gabrielle Rogier des Essards, dame du Bouchet, Legrand et autres places, pour approuver la vente de la terre du Montet, adjugée à François Tournyol, seigneur de Râteau et de Boislamy, pour la partie qui relève de sa terre du Bouchet à foi et hommage lige (27 mars 1772). — Signification, faite à François Tournyol, du retrait féodal exercé par Charles de Malvin, marquis de Montazet, comte de Plassac, baron de Quinsat et Malval, seigneur de Brouillet, Beauvais, la Chezotte, Saint-Martin, Foumoux, la Celle, colonel du régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis, au nom de Marie-Anne de Saint-Julien, sa femme, à cause de la baronnie de Malval, sur la terre du Montet relevant de ladite baronnie. — Mémoire pour François Tournyol ; constatant que d'après le terrier de la seigneurie du Monneroux, en date du 7 février 1493, les tenanciers du lieu de Villevaumont avaient reconnu pour seigneur direct, Pierre Alart, écuyer, qui avait une chapelle domestique dans l'enclos de sa maison situé dans la ville de Guéret, lequel fonda, par son testament en date du 12 avril 1494, une commission de messes dans ladite chapelle, pour être acquittées par les chapelains qu'il lui plairait de nommer et pour lesquelles il donna simplement les rentes qui lui appartenaient dans le village de Villevaumont, en se réservant la directe. (*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier ; 1 cachet

1760-1778

E 1073 Bail à ferme par Yves Bertrand, écuyer, sieur de la Villette et des Guereynes, demeurant audit lieu, paroisse de Sagnat, à Gabriel Chappon, tisserand, du Grand-Marseul, du moulin du Nouand, paroisse de Chéniers, à la charge de lui payer tous les ans, entre autres redevances, un gâteau épicié, de la valeur de 40 sous (1641) ; — Obligation souscrite au profit de Françoise Chardon, veuve de Gabriel de Biencourt, seigneur de Peyzat et en partie du Moutier-Malcard (1659). — Quittance donnée par Claude Dupict, lieutenant en la vice-sénéchaussée de la Marche, cessionnaire de Claude-Martin de Biencourt, sieur de Sagne-Vieille, à Henri Bonnet, sieur de la Villatte, lieutenant particulier en la sénéchaussée de la Marche, de la somme de 300 livres (1660). — Constitution par Michel Lamoureux, curé de Saint-Georges de Nigon, en l'archiprêtre d'Argenton, au nom et comme fondé de procuracion d'Elisabeth de Chamborant, dame de Villebussière, veuve de Jean Bertrand, chevalier, sieur de Vôt, de Jean de Gademont, écuyer, sieur de Lage-Laurent, Françoise de Chardon, dame de la Fortillesse et de Léonard Guilmin, sieur de Montarnon et de Bussière, au profit de noble homme, François de Bourdeille, chirurgien ordinaire du Roi, d'une rente de

400 livres au principal de 7,000 livres (8 juin 1663). — Enquête pour Françoise de Chardon, veuve de Gabriel de Biencourt contre Léon Goyon, écuyer, sieur du Moulin-Neuf, au sujet des droits sur la boulangerie du château de Moutier-Malcard (1680). — Procès-verbal pour Louis Goyon, écuyer, sieur de la Varenne, contre Françoise de Chardon, pour paiement d'une somme de 526 livres (1681). (*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier

1641-1699

- E 1074 Adjudication faite à Joseph-Silvain de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat, des fruits des biens de feu Léon Goyon, écuyer, sieur du Moulin-Neuf et de Louis Goyon, écuyer, sieur de la Varenne, situés au bourg de Moutier-Malcard, saisis à la requête de feu Françoise de Chardon, sa mère, pour paiement d'une somme de 580 livres. — Requêtes : de Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, président au présidial, aïeul des enfants de feu Joseph-Silvain de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat et de Gabrielle Tournyol, décédée depuis un an, pour être nommé tuteur, afin de poursuivre au grand-Conseil le procès commencé contre les auteurs de l'homicide commis sur la personne de leur père (1612) ; — pour le même contre Marie de Bridiers, veuve de Henri Bertrand, au sujet de l'exécution du contrat de constitution du 8 juin 1663 souscrit par Elisabeth de Chamborant. — Production pour Charles de Biencourt, écuyer, sieur de Brejaude, contre Guillaume Tournyol, sieur de la Rodde, au sujet de l'exécution de l'acte du 9 août 1699, par lequel ledit de Biencourt s'était obligé à lui délivrer copie du contrat de mariage de feu Charlotte de Biencourt avec François Mondreaux, lequel acte fut brûlé dans un incendie arrivé au village du Pouyoux, paroisse de Moutier-Malcard, peu de jours après. (*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier

1677-1703

- E 1075 Ordonnance de la sénéchaussée de Guéret mandant à Annet Reynaud, fermier de la terre de Moutier-Malcard, de délivrer à Gabriel Tournyol, tuteur des enfants mineurs de Silvain-Joseph de Biencourt, la somme de 600 livres pour être employée aux frais de vêtue de Gabrielle de Biencourt, religieuse professe dans le couvent des hospitalières de Guéret (1690). — Récusation par Annet Reynaud, des témoins assignés par François Tournyol du Râteau, dans une enquête relative à la seigneurie de la Fouette, attendu que les témoins sont serfs du seigneur du Râteau et que l'un d'eux, nommé Jean Rivière, « quoique sabotier, a l'honneur d'estre parent, au degré de l'ordonnance, des mineurs dudit sieur du Râteau, ayant épousé Marguerite Goyon » (1703). (*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 67 pièces, papier

1679-1732

- E 1076 Procurations données par Honoré Auseuldre, écuyer, sieur du Mas, et par Silvain de Biencourt, écuyer, sieur de Breviande, à Guillaume Tournyol, sieur de la Rodde, pour soutenir et confirmer la nomination par eux faite de François Tournyol, sieur du Râteau, avocat du Roi au présidial de la Marche, en qualité de tuteur des enfants mineurs de Silvain-Joseph de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat et de Gabrielle Tournyol (1700) ; — par Silvain-Joseph Goyon, écuyer, sieur du Moulin-Neuf. — Requête pour François de Biencourt, écuyer, sieur de Peyzat, émancipé par son mariage, Louis de Biencourt, écuyer, sieur de Lavault, émancipé d'âge, et Silvie de Biencourt, femme de François Tournyol, sieur du Râteau,

avocat du Roi au présidial, pour obtenir l'exécution des clauses du contrat de mariage de leurs père et mère par lequel Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, président au présidial, leur aïeul, a constitué à leur mère une dot de 20,000 livres, contre Guillaume Tournyol, sieur de la Rodde, ci-devant leur tuteur (1707) ; — pour obliger Guillaume Tournyol à se charger dans son compte de tutelle d'une sentence de la sénéchaussée de Montmorillon, du 10 avril 1680, condamnant Henri Bertrand, écuyer, sieur de Villebussière, à garantir la rente de 400 livres constituée par Elisabeth de Chamborant. — Production pour Marguerite Bouéry, veuve de François de Biencourt, contre Pierre Bertrand de Villebussière, fils de feu Henri Bertrand, et petit fils d'Elisabeth de Chamborant, pour obtenir l'exécution du même contrat de constitution. — Quittance donnée par Marguerite Bouéry à Gabriel Tournyol, de la somme de 12,000 livres (1720).

(Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier

1709-1749

- E 1077 Observations présentées au nom de MM. de Biencourt, sieurs de Peyzat, enfants de Silvain-Joseph de Biencourt, sur le compte de tutelle qui leur a été rendu par François Tournyol, dans lequel il est dit que la dame du Râteau a reçu pour sa part du mobilier paternel, une toilette rouge avec la trousse, un manteau de brocard bleu, un manteau de damas amaranthe, avec la jupe bordée d'un galon d'argent, un manteau de valoise bleu et blanc. — « Au regard de l'article 89 où le rendant demande 561 livres 16 sous pour les frais des emprisonnements du sieur de Bras et de la dame de Fricon et pour le pain à eux fourny dans les prisons, le père du rendant tenant l'un et l'autre dans les prisons, il ne s'agissait pour leur despence, que de 4 écus par mois, qui ne montoit qu'à 48 écus par an. Ledit de Bras n'a pas été emprisonné depuis la sentence et l'arrêt, il l'avoit esté en vertu du décret de prise de corps, à la requête de la dame de Paysat, et ensuite transféré dans les prisons de Moulins, pour luy achever de faire le procès, en exécution de l'arrêt du Conseil ; comme il a esté condamné aux dépens, les frais de sa translation ont esté employés dans l'exécutoire de despens de 3,977 livres. »

(Liasse.) — 1 cahier, in-folio, 333 feuillets, papier, incomplet

Vers 1715

- E 1078 Productions nouvelles pour Marguerite Bouéry, poursuivant la saisie réelle de la terre de Vôt, contre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lussat, fondé par François de Bourdeille, chirurgien du Roi, par son testament de l'année 1677, créanciers de la rente de 400 livres constituée par les auteurs de ladite dame.

(Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier ; 3 cachets

1711-1746

- E 1079 Reprise d'instance pour François Tournyol, François de Biencourt, chevalier, seigneur de la Fortillesse et Sylvie-Marie de Biencourt, enfants de feu Joseph de Biencourt, écuyer, et de Marguerite Bouéry, contre François Feydeau, écuyer, seigneur de Marselanges, et Henriette Curton de Chabannes, sa femme, héritière de feu Joseph Curton de Chabannes, chevalier, comte de Boislamy, au sujet de la saisie de la terre de Vôt. — Extrait des généalogies des familles de Chamborant, de la Bastide, de Poyenne, de Biencourt, de Fricon et de Saint-Julien, dressé par La Thaumassière.

(Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier

1716-1749

- E 1080 Extrait d'un mémoire produit par MM. Tournyol du Rateau et de la Fortillesse contre M. le comte de Linière et M. le duc de Luxembourg, représentant la duchesse de Beauvilliers et le duc de Rochechouard, créanciers du sieur Bertrand de Villebussière pour une somme de 20,000 livres, au sujet de l'action hypothécaire exercée contre M. de Nicolai, ci-devant intendant de la duchesse de Beauvilliers, acquéreur de la terre de Lavy, située près du comté de Palluau, réuni par ladite dame audit comté, par retenue féodale. — Quittance donnée par Joseph Berneron, sieur du Bouchait, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Lussac-les-Églises, à Jean Dissandes, receveur des consignations, de la somme de 4,000 livres restée entre ses mains de la vente de la terre de Vost.
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier
- 1717-1774
- E 1081 Modèle de la quittance donnée par M. de Biencourt de la Fortillesse à d'Hozier, juge d'armes de France, des titres qu'il lui avait confiés pour faire les preuves de sa noblesse, afin d'être reçu page de la Grande-Écurie. — Lettres : du même à M. Tournyol du Rateau, au sujet d'une somme de 200 livres, réclamée par d'Hozier, pour ses honoraires ; — de M. Voysin : « Si votre homme serf qui est attaqué d'une maladie mortelle fesoit un testament, quoiqu'il ne puisse avoir d'effet sur les biens qu'il possède en serve condition, desquels il n'a pas la liberté de disposer, il vaudroit cependant jusqu'à concurrence du tiers de ses meubles. Si ce particulier qui, suivant votre lettre, est malade depuis plus de deux mois, a vendu ses bestiaux, quoique ce soit durant sa maladie, je ne crois pas que vous soyez en droit de les revendiquer. Il n'en devrait pas être de même des grains et meubles que les parents de sa femme, de concert avec elle, ont enlevé ou enlèveront dans le temps que cet homme serf est à l'extrémité. Mais vous n'êtes pas en droit de prévenir cet enlèvement, ni faire des diligences en justice pour les empêcher durant la vie de ce particulier ; » — de M. Ragon, commandeur de Bourgneuf, à M. Tournyol du Rateau, au sujet de M. Gabriel Tournyol, son fils, admis dans l'ordre de Malte et en instance pour obtenir un bénéfice de l'ordre de Cluny ; — de Gabriel Tournyol, au sujet de son passage de Malte, dans lequel le vaisseau a été pris par les Anglais.
(*Liasse.*) — 9 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier
- 1708-1772
- E 1082 Exemption du logement des gens de guerre donnée par Gaston d'Orléans à M. Tournyol, second président et avocat du Roi à Guéret. — Quittance donnée à Gabriel Tournyol de la somme de 216 livres pour le marc d'or de l'office de conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret, dont il a été pourvu par la résignation d'Étienne Tournyol, son père (12 février 1655). — Transport par Esther Grenard, veuve de Barthélémy de Fourcaux, à Gabriel Tournyol, sieur au Bouchet, d'une somme de 10,400 livres à elle constituée sur la terre de Beaumont. — Contrat de mariage de Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, président au présidial, avec Anne Moreau, veuve de François Mauduyt, sieur de la Chaume, bailli d'Argenton, et d'Antoine Tournyol, sieur de la Grange, fils dudit Gabriel et de feu Marie du Monteil, avec Marie-Silvaine-Mauduyt, fille dudit feu Mauduyt et de ladite Moreau (1768). — Factum pour Anne Moreau, femme de Gabriel Tournyol et Silvaine Mauduyt, sa fille, contre Léonard Bourgeois et Françoise Seiglière, sa soeur, au sujet de la terre du Breuil, ayant appartenu à Jean

Seiglière, qui avait épousé, en secondes noces, Anne Moreau de laquelle est sortie Françoise Seiglière. — Vente par François Bertrand, notaire royal à Lourdoueix-Saint-Pierre, à Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, d'un pré situé au village de Chezeau-Limousin, paroisse des Mesures, mouvant de la seigneurie du Bouchet, pour la somme de 200 livres (1687).

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier

1621-1744

- E 1083 Échange par lequel Gabriel du Rivaud, écuyer, sieur de la Chassaigne-Barrat, et Anne Rampion cèdent aux chanoines du Dorat une rente noble de 16 quartes d'avoine, portable, assise sur le mas d'Estiniers, tenant au chemin de la fontaine Saint-Martin et au chemin de la procession Notre-Dame. En contre-échange, les chanoines leur cèdent une rente de 6 quartes, assise sur un pré et sur une maison du Dorat (29 octobre 1653). — Sentence de la châtellenie du Dorat, au profit de Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, premier président au présidial de la Marche, époux de Marie Dumonteil, représentant feu Pierre Dumonteil, sieur de la Grange-Saint-Savin, son oncle, contre Gabriel du Rivault, écuyer, sieur de la Chassaigne, chanoine prébendé du Dorat, ordonnant la saisie des rentes féodales sises au village de la Faye, paroisse de Dinssat, acquises, le 13 Juillet 1570, par François Faulconnier, de Jacques de Saint-Savin, sieur de la Percière (1682). — Contrat de mariage d'Antoine Tournyol, écuyer, seigneur de la Grange-Saint-Savin, capitaine de cavalerie au régiment d'Oriat, avec Catherine Alabonne, fille de Charles Alabonne, sénéchal de Tazois (15 janvier 1690). — Testament du même Antoine Tournyol, en garnison à Ypres (1693). — Requête par Gabriel Tournyol, tuteur de ses enfants, et de feu Marie Dumonteil, pour obtenir des successeurs de feu Pierre de Villelume le paiement de la dot constituée à feu Catherine de Fourcault par Pierre Dumonteil, écuyer, sieur de la Grange-Saint-Savin, père et mère de ladite Marie Dumonteil, par le contrat de mariage de l'année 1613. — Transaction par laquelle Léonard Guillon, hôte et laboureur au village de la Bussière-au-Pinier, paroisse de Mounesmes, déclare être obligé d'aller moudre la farine au moulin de la Roche, sis sur la Gartempe, près le village de Confolent, appartenant à Étienne Peu, écuyer, sieur du Liboureix, paroisse de Blanzat (1632). — Signification de cette transaction faite à Guillaume Tournyol, premier président au présidial de la Marche (1700). — Production pour Jean-Silvain Bonnet, président au présidial de Guéret, et pour Gabrielle Tournyol, son épouse, contre Catherine Alabonne, veuve d'Antoine Tournyol.

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier

1632-1756

- E 1084 Production pour Guillaume Tournyol contre Catherine Alabonne, veuve d'Antoine Tournyol, sieur de la Grange : acte de baptême de Pierre Rougier, fils de Jean Rougier et de Anne Dissandes ; — inhumation de Jean Rougier dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Guéret, proche l'autel des saints Come et Damien (27 juin 1675). — Contrat du mariage d'Antoine Tournyol par lequel Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, lui a donné la seigneurie de Beauregard. — Contrat de vente consenti par Henri d'Assy, sieur de Beauregard, au profit de Gabriel Tournyol, du fief et métairie de Beauregard, moyennant 4,750 livres. — Poursuites exercées par Pierre Rougier contre Antoine Tournyol pour le recouvrement d'une créance consentie par Henri d'Assy et hypothéquée sur la terre de Beauregard. — Obligation de 2,000 livres au profit des religieuses

hospitalières de Guéret, par Antoine Tournyol, sieur du Bouchet et de la Grange (1689). — Quittance donnée par le même, capitaine de cavalerie au régiment de Richelieu, tuteur de ses enfants, et de feu Marie Silvie Mauduyt, à Silvain Fayolle, fermier de la seigneurie du Breuil, des arrérages de cette ferme montant à 1,100 livres (1691).

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier

1668-1707

- E 1085 Exploits pour Antoine Pollier, sieur de la Villate, enquêteur en la sénéchaussée de la Marche, contre Jean Tacquenot, écuyer, sieur du Cros, héritier de feu Gilbert Garou, sieur de la Rode, élu de la Marche, prétendant avoir part de l'hérédité dudit défunt pour paiement d'une obligation de 1,300 livres (1643). — Défaut pour Antoine Pollier, contre Gilbert Tacquenot, curé de Ladapeyre, et Jean Tacquenot, écuyer. — Vente par Pierre Tournyol, docteur en théologie, curé de Jarnages, à Jean Fayolle, sieur de Villejavat, demeurant au château de la Coste, paroisse de Ladapeyre, de la dîme de Montcheny, par lui acquise de Louise de Fricon et de Jean de Cluys, son fils, par acte du 30 janvier 1680 ; plus de la dîme de la Rochette, paroisse de Ladapeyre, pour la somme de 2,300 livres, dont 1,500 payables à Denis de Gedoy, vicomte du Monteil (1694). — Requête au sénéchal de la Marche, par François Tournyol du Rateau, contre J.-B. Pollier, avocat, sieur de la Villate, au sujet des foi et hommage demandés par ledit Pollier. — Défaut pour André Josse de Lartigue, sieur de la Pommeraye, lieutenant criminel en l'élection, mari de Catherine de Nesmond, Étienne de Nesmond, sieur de la Chassigne, avocat, et Étienne Drouillette, sieur de Cherduprat, procureur du Roi, mari d'Anne Boëry, tuteur des enfants du second, lit du feu sieur de la Betouille, contre François Tournyol, sieur du Rateau, avocat du Roi en la sénéchaussée. — Taxe des dépens pour Philippe et Guillaume Tournyol, père et fils, présidents en l'élection de la Marche, poursuivant la distribution des biens de feu Jean Roudeaux, sieur du Clos.

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier

1645-1728

- E 1086 Inventaire des pièces délivrées par Antoine Tournyol, sieur du Rateau, avocat en la sénéchaussée de la Marche, à Yves Meusnier, lieutenant en la châtellenie de Felletin : Vente du 26 avril 1614 par Léonard Ortuaux, tapissier, à François Mirebeau, d'une maison et jardin ; contrat de mariage de Léonard Gambelar et de Denise Richon : transaction du 20 octobre 1623 entre Denise Richon ; Jacques Durand et Jacques Tissier, syndics du collège, pour la vente d'une maison où est le collège. — Transport par Antoine Tournyol à Yves Meusnier, sieur de Laubard, pour paiement du domaine de Laubard, vendu pour la somme de 18,000 livres, de diverses créances dues par Marguerite Mirebeau, femme dudit Tournyol, fille de Guillaume, Mirebeau, notamment d'une somme de 3,263 livres due aux mineurs d'Yriex Baudy et de Sylvain Durand, ses tuteurs, aux collège, et charité, de Felletin, 203 livres (8 janvier 1668). — Provisions de l'office de maître particulier des Eaux et Forêts de la Haute et Basse-Marche, dont était pourvu Claude Tixier, accordées à Olivier Tournyol, sieur de la Faye, en conséquence de l'adjudication par décret à lui faite pour la somme de 4,800 livres, outre celle de 640 pour finances (1676). — Vérification des pièces produites par Jeanne Nigon, femme d'Olivier Tournyol, dans un procès contre les tenanciers du village d'Andillat et du Rendaud, en la paroisse de Saint-Fiel, au sujet des cens et devoirs dus à la

vicomté de Châteauclos. — Pièces qui établissent la servitude des habitants de la Rebière. — Inventaire des papiers terriers et titre de feu Michel Nigon, sieur des Chastres : Transaction entre Jean Barthonnet et Jean Morin, écuyer, sieur de Châtres (1564) ; — Vente du greffe de la vicomté de Chateauclos par Claude Aicard, écuyer, pour 5 écus d'or (1563) ; — Provisions dudit greffe par Balthazard de Chalenson, vicomte de Châteauclos (1587).

(Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier

1668-1706

- E 1087 Quittance donnée par Léonarde Dupier, veuve de Louis Jabrillac, notaire royal, à Olivier Tournyol, d'une rente de 172 livres à elle constituée par contrat du 17 avril 1671. — Estimation des bestiaux de la métairie de Chierpellat, paroisse de Saint-Sulpice-le-Guérétois, appartenant à Olivier Tournyol : 4 bœufs arants, 5 vaches, 1 velle, 3 cochons, 27 brebis, 17 agneaux, estimés, ensemble à la somme de 370 Livres (1682). — Constitution par Olivier Tournyol à Jean Desviergnes, écuyer, sieur de Villemonteix, capitaine de cavalerie au régiment de Sourdis, d'une rente de 75 livres (1674).

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier

1670-1728

- E 1088 Bail judiciaire fait à Gabriel Tournyol, sieur de la Breuille, maître particulier des Eaux et Forêts, capitaine des chasses de la province de la Marche des biens appartenant au fils mineur de feu Guillaume Tournyol et de la pension dudit mineur : « le bail de la pension sera adjugé pour cinq années au moins mettant. L'adjudicataire sera tenu de nourrir ledit mineur suivant son état et condition, outre quoy de lui faire apprendre a lyre, écrire et du lattin pendant lesdites cinq années. » — Assemblée des parents, à savoir : François Tournyol, sieur du Rateau, avocat du Roi en la sénéchaussée et au présidial de la Marche ; Philippe Tournyol, de Bournazeau, président en l'élection ; Jean Rondeoux, sieur du Clos, procureur du Roi en l'élection ; Joseph Peynichon, sieur de Chierbetou, procureur du Roi en la vice-sénéchaussée, proches parents paternels et maternels dudit mineur ; pour la nomination d'un conseiller de tutelle à la place de feu François Roudeoux, procureur du Roi au siège des Eaux et Forêts. Léonard Guillon de la Villate-Billon, avocat en Parlement, est nommé comme conseil de tutelle.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier

1695-1739

- E 1089 Pièces justificatives du compte de tutelle du fils mineur de feu Guillaume Tournyol, sieur de la Rode, présentées par Jean Dinandes, procureur, tuteur onéraire. — Mémoires de fournitures faites à M. de la Rode par les sieurs Pinard et Josserand, marchands, associés à Guéret ; marques, fontanges, gallon, ceintures, dentelles.

(Liasse.) — 53 pièces, papier

1686-1720

- E 1090 Accord entre Olivier Tournyol, sieur de la Rode, maître particulier des Eaux et Forêts, et François Tournyol, sieur du Rateau, au sujet des droits honorifiques de la chapelle Sainte-Catherine, située en l'église de Guéret. — Lettres de F. D., abbé général de Grandmont, à Olivier Tournyol, au sujet des bois appartenant à l'abbaye et au sujet du syndicat promis à M. Jabrillac. — Copie d'une lettre écrite

par M. de Bazancourt à M. de Saint-Germain-Beaupré, au sujet de ses droits, d'usage dans les forêts du Roi dépendant du comté de Crozant. — Lettre du sieur de Courcelles, au sujet du prix des peaux de buffle, de daim et de cerf chez les marchands de Niort.

(*Liasse.*) — 71 pièces, papier

1730-1751

- E 1091 Constitution, par François Tournyol, ancien avocat du Roi en la sénéchaussée et au présidial de Guéret, et par François Tournyol, son fils, avocat du Roi aux mêmes sièges, à François Voisin, avocat, d'une rente de 100 livres (1730). — Quittances de cette rente. — Parties du sieur Voisin, apothicaire. — Extraits : des rôles du dixième pour les années 1711 à 1715, pour François Tournyol ; — du rôle de la capitation. — Sentence de la sénéchaussée de Guéret pour François Tournyol contre J.-B. Tournyol, prêtre de la communauté de l'église paroissial de Guéret, son frère, le déboutant de la demande en partage des biens de la succession de feu Marguerite Tournyol, leur soeur commune, attendu que ledit François Tournyol était sorti des Jésuites ayant la déclaration du 16 juillet 1715 et qu'il n'y a point fait profession. — Sentence de la sénéchaussée de la Marche pour Léon Tournyol, sieur des Chezaux, fils et héritier d'Antoine Tournyol et de Marguerite Mirebeau, contre Marie Champeau, pour paiement d'une obligation souscrite au profit dudit Tournyol (1722). — Quittance donnée par François, Catherine et Gabriel Tournyol, héritiers de Léon Tournyol, leur frère, à Louis Dalbost, receveur de l'élection de Guéret.

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier

1713-1748

- E 1092 Vente par Léonard Blondet, meunier an moulin de Villedar, à Étienne Boyleau, de la terre de las Peyras, sise au village de Villecusson (1633). — Poursuites exercées contre plusieurs tenanciers du village de la Rebière pour François et Guillaume Tournyol, son fils, pour avoir passé des actes de vente d'héritages serfs sans avoir obtenu leur consentement en qualité de seigneur de la Rebière. — Sentence de la sénéchaussée de Guéret adjugeant par droit de commise et pour faux aveu à François Tournyol un pré sis à la Ribière, paroisse de Sainte-Feyre, directe serve dudit seigneur (1722). — Récépissé donné au même par M. A. Turgot, intendant de la généralité de Moulins, des titres en vertu desquels il jouit de cens et rentes en la paroisse de Sainte-Feyre. — Contrat de mariage de Guillaume Tournyol, fils de François Tournyol et de Silvie de Biencourt, avec Marie Thérèse Rochon, fille de Louis-Charles Rochon, lieutenant général en l'élection de Guéret. — Accord entre Guillaume Tournyol et Philippe Tournyol de la Rode, maître particulier des Eaux et Forêts, fils de feu Guillaume Tournyol, sieur de la Rode, au sujet d'une contestation relative au domaine du Mazaud. — Caution pour Marie Silvie Coudert, veuve de noble Guillaume Tournyol, sieur du Clos.

(*Liasse.*) — 7 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier

1633-1768

- E 1093 Papier journal de M. Tournyol du Rateau, avocat du Roi au présidial. — Reconnaissance par laquelle Guillaume Murot, marchand de boeufs de Chéniers, reconnaît avoir affermé le greffe de la justice du Chariouz pour 6 livres par an. —

Tendu une vache à la foire de la Décollation, 32 livres ; un bœuf, 104 livres. — Acheté une charrette, 214 livres.
(*Registre.*) — *In-4°*, 46 feuillets, papier

1751-1753

- E 1094 Requête présentée à la Cour des Aides ; par Guillaume Tournyol, sieur du Rateau, écuyer, secrétaire du Roi, officier de la grande chancellerie, avocat du Roi en la sénéchaussée et au siège présidial de la Marche, pour être déchargé de la taille à laquelle il a été taxé en dépit des privilèges qui lui donne sa charge de secrétaire (1763). — Constitution par Guillaume Tournyol et François Tournyol, son fils, au profit de Henri de Nesmond, chevalier, seigneur de la Chassaingne et de Bananassat, ancien lieutenant particulier au présidial de Guéret, d'une rente de 10 livres (1769).
(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 119 pièces papier

1756-1787

- E 1095 Avis de parents autorisant Gabrielle Tournyol, veuve d'Olivier Tournyol, maître particulier des Eaux et Forêts, à faire un emprunt, afin d'acheter un brevet de lieutenant d'infanterie pour Alexis Tournyol, son fils (1762). — Accord entre J.-B. Tournyol, sieur de la Rode, capitaine des chasses, maître des Eaux et Forêts de la Marche, et Silvie Tournyol, sa sœur, au sujet de l'apanage qui lui avait été constitué par le contrat de mariage dudit Tournyol avec Catherine Bouëry, en date du 3 novembre 1735. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge obtenues par Étienne, Catherine et Silvie Tournyol, enfants de J.-B. Tournyol et de Catherine Bonnet (1780). — Constitution : par François Tournyol, seigneur du Rateau, au profit de J.-B. Tournyol, écuyer, seigneur des Vallades, capitaine au régiment d'Armagnac, d'une rente de 150 livres (1777) ; — par Étienne Tournyol, seigneur de la Rode, capitaine des chasses, maître des Eaux et Forêts de la Marche, au profit d'Étiennette-Thérèse Dubreuil de Murat, épouse de Gabriel Dissandes, d'une rente de 200 livres (1782).
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier

1738-1782

- E 1096 Contrat de mariage de François Tournyol, fils de Guillaume Tournyol, seigneur du Rateau, premier avocat du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche, et de Marie-Thérèse Rochon, avec Jeanne Peschant, fille de feu Étienne Peschant, seigneur de Montgit, et de Jeanne Barty, par lequel ledit François Tournyol est institué héritier universel de ses père et mère, en payant à Catherine Tournyol, leur fille aînée, 24,000 livres, lors de son établissement, et à Henry et François Tournyol, leurs deux autres fils, à chacun 15,000 livres (1758). — Acte de baptême d'Henri Tournyol, fils de François Tournyol et de Jeanne Peschant. — Déclaration de François Tournyol, seigneur du Rateau, tuteur des enfants mineurs de feu Jean Peschant, sieur de la Pouserie, pour l'ouverture de la succession de Jeanne Peschant de Saint-Martin, tante desdits mineurs. — Acte de société entre Étienne Peschant, sieur de la Mongie, et Louis-François Peyroulx, marchand, pour le commerce de bœufs, par lequel il est convenu que ce dernier aura deux tiers du bénéfice et son associé, l'autre tiers, et qu'il avancera les fonds nécessaires, à savoir 4,800 livres. — Accord entre François Tournyol du Rateau, Henri Tournyol, prêtre, et François Tournyol, mousquetaire ; fils de Guillaume Tournyol, au sujet de la succession de leur père. — Vente par François Tournyol à

Silvain-François de la Celle, fils de François Silvain de la Celle, vicomte de Châteauclos, écuyer, seigneur de Villebâton, Neuville, Enzelme, les Couperies, des dîmes qu'il possède du chef de Jeanne Peschant, son épouse, ou comme dépendance de la seigneurie de Boislamy, en la paroisse du Bourgd'hem (1789).

(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 99 pièces, papier

1706-1781

- E 1097 Quittances de la capitation et des vingtièmes des nobles et privilégiés payés par M. Tournyol de la Rode, maître particulier des Eaux et Forêts de la Marche ; — de la rente de 300 livres due aux Barnabites de Guéret par M. Tournyol de la Breuille, comme tuteur des filles, de M. Tournyol de la Rode, maître particulier des Eaux et Forêts.

(*Liasse.*) — 104 pièces, papier

1735-1789

- E 1098 Correspondance de M. Tournyol, secrétaire du Roi. — Lettre de M. Tournyol du Rateau à l'abbé de Lourdoueix : « La rareté des espèces et du bled dans la Marche met bien du monde sans pain, joint l'augmentation des impositions actuelles. Moy et mon fils avons été obligés d'acheter pour 500 livres de bled du chevalier de Beaumont, qui en vend pour 20,000 pour nourrir nos métayers. Les paysans du canton se flattent de participer aux libéralités de M. notre Dauphin, et c'est toute leur espérance pour sortir de leur misère. » (18 janvier 1766.) — Lettre de M. de Carbonnière au sujet des délits commis en la baronnie de la Cellette dépendant de la baronnie de Boussac.

(*Liasse.*) — 99 pièces, papier (*cachets*)

1758-1789

- E 1099 TRANCHESERF. — Attestation (1645) par François du Chambon, Léonard du Chambon, Jean Pouderon, Léonard de Ponperdu et plusieurs autres, « tous limosins, travaillans de massonnerie, » que Robert Trancheserf, « aussi masson, natif du bourg de Barsac en Limousin, » l'un de leurs compagnons, est « de present en plaine vye, beuvant, mangeant, c'est en parfaite santé. » Ledit acte passé à la Ferté-Milon (Aisne), devant les notaires royaux de la châtellenie dudit lieu, à la requête de René Pacquelot, maçon, au nom et comme ayant charge de Martial Mangaud « de pareille qualité. »

(*Liasse.*) — 2 pièces, papier

1645-1702

- E 1100 TROMPAUDON. — Contrat de mariage (19 janvier 1693) entre messire Michel Trompaudon du Repaire, chevalier, seigneur dudit lieu et de Moissanne, fils de Jean du Repaire, en son vivant chevalier, et de dame Élisabeth de la Martonie, d'une part, et demoiselle Jeanne Peschant, fille d'Antoine Peschant, seigneur d'Heridet, ancien conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche, et de défunte Catherine Augay, d'autre part. — Entérinement (17 janvier 1719) par Jean-Baptiste Frogier de Villerembault, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche, des lettres de bénéfice d'âge accordées à Jean-Baptiste Trompodon, écuyer, âgé de 24 ans, et à Jean Trompodon, son frère, aussi écuyer, âgé de 22 ans, tous deux enfants de défunt Michel Trompodon, seigneur du Repaire, et de défunte Jeanne Peschant. — Assignation (1748) faite à la requête de Léonard de Guitard, seigneur de

Villejoubert, à Jean-Baptiste Trompaudon, seigneur du Repaire, à comparoir devant le Sénéchal, pour se voir condamner à payer audit sieur de Guitard la somme de 850 livres 17 sols. En tête de ladite assignation sont transcrites, entre autres pièces : l'acte de baptême (1716) de Léonard de Guitard, extrait, des registres paroissiaux de « Saint-Gaudaut » Saint-Gaudeul, Vienne ?) ; — l'acte d'enterrement (17 juillet 1722) de messire François de Guitard, extrait des mêmes registres ; — reconnaissance (1699) faite solidairement par messires Michel et François Trompodon, écuyers, seigneurs du Repaire el du Rousseau, au profit de Pierre de Guitard, d'une somme de 150 livres, savoir : 90 livres pour prix d'une jument vendue audit François Trompaudon, et 60 livres données au même pour aller au service du Roi, dans le régiment de dragons de M. le comte de Peyrat ; etc.

(*Liasse.*) — 12 pièces, papier

1693-1748

- E 1101 Mémoire (13 décembre 1743) présenté au siège présidial de Guéret par Jean-Baptiste Trompaudon, contre Léonard Tendeau, bourgeois, dans lequel S expose que l'on ne peut rendre exécutoire une sentence Au 14 août 1714, portant condamnation, contre son père, de 208 livres, parce que, depuis cette époque, les intérêts et dépens ont formé un objet de plus de 500 livres, qui excède par conséquent le premier et le second chef de l'édit et parce que aussi il n'est pas héritier de son père. — « Procès-verbal » (13 septembre 1779) de la terre du Repaire-Moissannes dressé, conformément à la sentence contradictoire rendue au Châtelet de Paris, le 23 juillet 1779, par Michelon du Masbaraud, bourgeois, habitant de la ville de Saint-Léonard, expert nommé par dame Jeanne-Thérèse Trompaudon du Repaire, épouse de messire Martial de Verthamont, et par Antoine Veyrierde Villejoubert, aussi bourgeois de la ville de Saint-Léonard, expert nommé d'office par Pierre Constant Nardon et E. Constant, dit Tircis, frères : Jean du Moulard, meunier, appelé en témoignage, déclare aux experts que les sieurs Constant, depuis leur banqueroute, n'entrent pas librement dans le château du Repaire, mais qu'ils s'y introduisent quelquefois la nuit, qu'ils ont pris du blé, qu'ils ont emmené des bœufs et des vaches qui paissaient dans la prairie, qu'une fois ils sont venus accompagnés de 7 à 8 hommes conduisant un charriot attelé de 4 chevaux, que ces hommes tiraient des coups de pistolet ; un autre témoin ajoute que E. Constant menaçait de brûler la poitrine à ceux qui voudraient l'empêcher d'enlever ses bestiaux. Suit le procès-verbal de visite détaillé du château du Repaire, ainsi que des domaines et bois qui en dépendent ; il y est fait mention d'une chapelle sise auprès du château, laquelle sert d'étable à bœufs.

(*Liasse.*) — 31 pièces, 1 cahier, in-4°, 22 feuillets, papier

1716-1779

- E 1102 TROUBADIS. — Cession par Claude Troubadis, domestique, au village de Gouze, paroisse de Courtaix (Corrèze), à Pierre Troubadis, son frère, de sa part dans la succession de défunte Antoinette Vassivière, leur mère, moyennant 49 livres 10 sols et le droit d'habiter, sa vie durant, dans la maison de son frère.

(*Pièce unique.*) — parchemin

1776

- E 1103 TROUPINON. — Contrat de mariage (8 janvier 1670) de noble Jacques Troupinon, sieur de la Roche-Champagnat, fils de feu noble Jean Troupinon et de damoiselle Catherine Picot, avec demoiselle Catherine Rousset, fille de feu noble Laurent Rousset, sieur du Chier, conseiller du Roi, élu en l'élection de la Marche, et de Catherine Pallevet. Ledit contrat passé audit lieu du Chier, paroisse de Saint-Silvain de Bellegarde, en présence de messire Austrille Pallevet, prieur d'Aubusson ; messire Pierre Villemerle, docteur en théologie, prêtre, vicaire de la ville d'Aubusson ; Jean Pitaud, sieur du Peyroux, conseiller du Roi, président châtelain de Bellegarde. — Appel (1693) d'une sentence rendue en la châtellenie de Chénérailles interjeté devant le siège présidial de la Marche, par Joachim Bouëry (allas Boëry), sieur de la Barre, qui avait été condamné à payer à Jacques Troupinon, sieur de la Roche, à Jean Bouëry, procureur du Roi en la châtellenie de Chénérailles, et à Marguerite Bouëry, sa sœur, une somme de 272 livres 17 sols, plus 150 livres d'intérêt. — Partage (14 mars 1715) de la succession de messire Jacques Troupinon, fils de feu noble Jacques Troupinon, en cinq lots, lesquels seront choisis, suivant l'ordre et disposition de la coutume de la Marche, par Jacques, Laurent, Françoise et Gabriel Troupinon, frères et sœur, enfants consanguins du premier lit dudit feu Troupinon et de damoiselle Rousset, et par maître Laurent Troupinon, procureur du Roi, en la châtellenie de Chénérailles, leur frère du second lit, fils dudit sieur Troupinon et de damoiselle Jacqueline de Purpurolle. Dans le premier lot figure le droit de clocher, à charge par celui à qui il écherra d'acquitter, une fondation de 15 livres due au curé, de la ville de Bellegarde..
(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier
- 1670-1740
- E 1104 TURENNE. — Procès-verbal de réception, par Étienne Charles de Nesmond, écuyer, seigneur de la Chassigne, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret, du rapport sur les travaux exécutés par Léonard Cancalon dans le château d'Aubepeyre ; ledit rapport dressé par des experts nommés à l'occasion du procès mu entre messire Jean-Antoine de Turenne, chevalier, seigneur, marquis d'Aubepeyre, et Léonard Cancalon.
(*Pièce unique.*) — parchemin
- 1759
- E 1105 TURPIN DE CHRISSET. — Testament olographe (1^{er} mars 1659) de Aymée de Gaucourt, dame de Châtellus : elle désire être enterrée dans l'église de Châtelus, près du seigneur dudit lieu ; demande de lui faire dire des prières par les Récollets de Guéret, prend des dispositions en faveur de son fils aîné et de ses filles, Marie, dame de la Vergne, et Jehanne de Malesset ; lègue à ses deux petites « copyquettes » (qualifiées d'orphelines dans le cours de l'acte), Lyone et Marguerite, « une saume de carante franc », chacune ; etc. — Procès-verbal (1699) de la remise au greffe de la sénéchaussée de la Marche du testament ci-dessus, par messire Henry Denglard, chevalier, seigneur 'de la Rochedragon, faisant pour dame Françoise de Malesset, dame de Châtelus, héritière de dame Madeleine de Malesset, marquise du Coudray, sa sœur ; ledit testament a été trouvé à la mort de la marquise du Coudray, lors de l'inventaire des meubles du château de Châtelus « dans un lieu secret du cabinet « d'Alemagne, façon d'aibaine, » en présence, de François de Montaignat, écuyer, sieur de Lignères, de

dame Marie de Salvert et de plusieurs autres personnes. — Procuration (1726) de haute et puissante dame Françoise Turpin de Chriset, veuve de haut et puissant seigneur, messire Guillaume de Gaucourt, chevalier, seigneur, marquis de Cluis-Dessus (Indre), donnée à maître Charles-François Dupertuys, bailli de Cluis, pour comparaître devant le sénéchal de la Marche.

(*Liasse.*) — 5 pièces, papier

1659-1726

- E 1106 Vérification (1700) devant le siège présidial de Guéret, à la requête de Marie Turpin, dame de Vavieux, de la Chapelle Baslou, de l'authenticité de trois billets : un de 1,020 livres, en date de 1681, signé Vernoigeat, deux, autres de 200 et 167 livres, en date de 1683 et 1684, signés Marteil Tayeaux. — Bail pour 7 ans (1759) de la dîme des gros et menus grains de la dîme de la terre de la Chapelle-Barioux (alias Chapelle-Baslou), laquelle se partage entre le seigneur des Places et le prieur de Saint-Sébastien, par maître Claude Dumont, marchand fermier de ladite terre et seigneurie de la Chapelle-Bariou, au profit de Jacques Bailly, laboureur, moyennant 15 setiers de blé seigle, mesure d'Éguzon, chaque année. — Baux (1767, 1775, 1778, 1784) de diverses dîmes dépendant de ladite terre et seigneurie de la Chapelle-Barioux.

(*Liasse.*) — 10 pièces, papier

1698-1790

- E 1107 USSEL (d') — Donation, par Marguerite de Las Champs, veuve de Robert d'Ussel, seigneur de la Garde, proche Marthines, à Guillaume d'Ussel, son fils, clerc, à cause de ses bons services : du village de la Queuille (*villam de Guyelha*), paroisse de Saint-Aignan, diocèse de Limoges, avec ses droits et dépendances ; plus, de la rente de 15 setiers de seigle à la mesure de Crocq que noble homme de Ventadour (*Ebbo de Ventadore*), chevalier seigneur d'Ussel, avait coutume de percevoir dans la paroisse de Saint-Aignan. Ledit acte passé en 1322, le mercredi jour de la Saint-Gille. — Vidimus (1391) de l'acte de restitution (1363) fait par Gui le Botelhier, seigneur de Lebros, Arthone et Crop (Crocq), au profit de noble homme messire Guilhotin « Ducel », du mas « de la Cueilla » et d'une rente de 15 setiers de seigle sur la dîme de « saint Anha », a charge de foi et hommage en la ville de Saint-Aignan. — Copie (XVIII^e siècle) d'un aveu (1402) de Guilhotin d'Ussel, écuyer, seigneur de la Garde et de la Ville-Constans, par lequel il reconnaît tenir de noble homme Jacques du Peschin, écuyer, seigneur de Crocq, de fief franc de mains et de bouche, les mas de Quelha (Queuille) et de Bordas, « les quieux mas sont talhables et exploitables a volunte et mercy et en justice jusques a soixante sols, » — Copie (XVIII^e siècle) de la procuration. (1508) de noble homme Antoine de Ussel, seigneur de la Garde-Guilhotin, à noble homme François de Ussel, son fils, et Pierre de la Volpilière, chevalier, seigneur de « la Bastissa » et de Chalucet, pour fendre foi et hommage et prêter serment de fidélité à haut et paissant seigneur Bertrand de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, seigneur de Crocq. — Vente (1533) par noble Jehan d'Ussel, seigneur de la Garde-Guilhotin en Limousin, de la rente de 15 setiers de blé seigle à prendre sur la dîme de la paroisse de Saint-Aignan et du droit de justice, haute, moyenne et basse, sur les tènements de Bourghen, des Bès et plusieurs autres, au profit de Jehan Bourgnhanaud, seigneur de l'Esclouze, moyennant la somme de 175 livres tournois. — Vente (1618) de la même rente de 15 setiers de blé seigle par puissante dame Charlotte de Beaufort consorte à haut et puissant

seigneur, messire Gaspard le Loup, seigneur de Montfaut et autres places, gentilhomme, ordinaire en la Chambre du Roi, au profit de damoiselle Anna de Rubain, veuve de feu noble Esmon de Guillomanches, habitant ; au château Chicheix, moyennant la somme de 400 livres. — Autre vente (1631) de ladite rente de 15 setiers de blé seigle par damoiselle Anne de Ruben au profit de messire Jean Miron, prêtre, curé de Saint-Aignan, moyennant la somme de 1,380 livres tournois. — Bail (1773) pour 9 ans de tous les grains, que le chapitre de Crocq a coutume de lever sur les lieux de la Vergnette, Pintapareix, Saint-Aignan, etc, consenti par messire Pierre Bessède, maître-ez-arts, curé doyen de Crocq, au profit de haut et puissant seigneur messire Louis de La Rochebriant, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du Theil, baron de Clairavaux, moyennant 52 setiers seigle et 18 quartes avoine, par chaque année.

(*Liasse.*) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier

1322-1773

- E 1108 État de différents droits dus au seigneur de Crocq, extrait du terrier de cette baronnie dressé de 1514 à 1530 : sur chaque bête grasse vendue en foire, 1 denier : « sur chacun cordonnier ou curieur qui est hors de la ville, chacun samedi, 2 deniers » ; tout « homme qui vend fromage, à chacune foire, un fromage ; — item, qui porte chanvre, corde, chirbe, drapt, linge, chacun samedi, un denier, à chacune foire 4 deniers ; — item qui vend clef de fer à chacune foire, 3 deniers ; — item, pour un cheval ferré, quand il se vend à Croc, le seigneur a 4 deniers de laide et s'il est deferré 2 deniers ; — tous ceux qui sont propriétaires en la franchise de Croc ne doivent pas de laide audit seigneur de Croc, si ce n'est lesd. bouchers et pannetiers ainsi qu'il est dit et déclaré ; » — « L'ordonnance des mesures de M. de Croc prend la moitié des moudures qu'il leve audit Croc, et ceux de qui sont les propriétés desdits moulins prennent l'autre moitié ; » etc. — Transaction (1517) entre dame Anne de Boulogne, dame de Mon gascon et de Crocq, d'une part, et les consuls manants et habitants en la ville et franchise dudit Crocq, d'autre part : ceux-ci reconnaissent devoir annuellement à ladite dame « la somme de six livres douze deniers et vingt-quatrième partie de denier ; en avoine, quarante-trois septiers six quartons, mesure de Croc, et sept geline de cens. » — Bail pour 9 ans (1753) par dame Jeanne de Joussinaud de Flayat, veuve de messire Guy, marquis d'Ussel, baron de Crocq et Châteauvert, à M^{re} Antoine Bouyou, prêtre, bachelier en l'un et l'autre droit, curé doyen de la ville de Crocq, de la dîme de tous grains, à raison de la onzième gerbe que ladite dame a droit de lever sur toutes les terres froides situées dans l'étendue de la ville de Crocq, moyennant la quantité de 9 setiers seigle pur et marchand, par chaque année. — Marché (1768) entre le marquis d'Ussel et Léonard Rivet, charpentier, pour différents travaux de charpente. — Requête (1777) à M. le bailli de Croc, par Joseph Courteix, procureur fiscal du bailliage, et Michel Charles, commis greffier : le premier réclame 20 livres pour avances faites à l'occasion de l'assassinat de Jean Bughon, cabaretier, soit pour avoir réprimé les abus qui se commettaient chez ledit Bughon, soit pour avoir fait visiter le cadavre par un maître en chirurgie soit pour avoir fait assigner les témoins ; le second réclame 45 livres 12 sous 3 deniers pour frais de procédure criminelle. — Quittances (1776 — 1780) du paiement annuel de la somme de 88 livres, pour laquelle est cotisé M. de Châteauvert sur l'imposition des vingtièmes, au rôle de la paroisse de Crocq. — « Précis (1782) signifié pour la dame marquise de Salvert, tutrisse des enfants mineurs de deffunt Marc-Antoine, marquis d'Ussel, contre les habitants de la ville de Croc : Il s'agit

au procès d'un droit de miscement réclamé sur les champs froids et communs de la ville de Croc. Ce droit, ainsy que le mot le source, consiste en moitié de la semence jettée dans les champs ouverts. » — Quittance (1789), par Jean Vedrine, « leveur des impositions faites pour les réparations de l'église de Saint-Ouradoux, » de la somme de 93 livres 11 sols, pour laquelle M^{gr} le marquis d'Ussel était imposé au rôle dressé par le subdélégué d'Aubusson.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier (13 imprimées)

1514-1789

- E 1109 Dénombrement (1517), extrait du terrier de la seigneurie de Crocq, des cens, droits et rentes dus sur le mas et village de Rougnat à dame Anne de Boulogne comtesse de Roussillon, dame de Mongascon et de Crocq. — Autre dénombrement (1517) des droits dus par Simon et Pierre de Gandoli, Pierre de Nodière, Antoine de Plantadis, etc., habitants de Saint-Agnant. — Acte (1533) par lequel Guichard de Maleret, écuyer, seigneur de Flayat, reconnaît tenir en fief et hommage de monseigneur le prévôt de Chambon les dîmes de grains, agneaux, laines et charnages, qu'il a coutume de lever dans la paroisse de Flayat. — Constitution (1597) d'une rente d'un écu un tiers consentie par Gaspard et Pierre de las Mottas au profit de noble Antoine Baudon, seigneur de las Mottas, moyennant une somme de 33 écus. — Autre constitution (1602), avec faculté de rachat, d'une rente de 3 écus consentie au profit du sieur Antoine Baudon, moyennant le paiement d'une somme de 100 écus, par François Periau, Jehan Janicot, Blaise Bonny, Jehan Petit, tous habitants du village de Roy, paroisse de Saint-Oradoux. — Transaction (1697) entre Guy d'Ussel, baron de Châteauvert, et puissante dame Gilberte de Roquefeuil, dame marquise d'Alègre-Confolant, en vertu de laquelle le premier s'engage à payer les deux tiers de la portion congrue au curé de Saint-Martial, le surplus restant à la charge de l'autre partie.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier

1517-1790

- E 1110 Reconnaissance et extraits de terriers (1527-1782), établissant les droits des seigneurs d'Ussel sur divers villages et tènements : Palong, la Monière, paroisse de Saint-Oradoux ; Lespinosolle, paroisse de Flayat ; les Crouzeix, paroisse de Saint-Merd-la-Breuille ; la Veyssy, paroisse d'Eygurande ; etc. — Bail pour 6 ans (1665) des fruits et revenus de la terre, seigneurie et baronnie de Crocq, moyennant 1,630 livres, par an, au profit de André Gallichier, sieur des Granges, Annet Martin, sieur du Thoulioux, et Jean Gallichier, tous habitants de Crocq, par Jean Rouze d'Effiat, conseiller du Roi, abbé des abbayes des Trois-Fontaines et de Saint-Cernin de Toulouse, faisant pour très-haut et puissant seigneur messire Armand-Charles de Mazariny, duc de Mazana, de Recheloix, pair de France, grand-maitre et capitaine général de l'artillerie royale de France, seigneur baron de la ville de Crocq. — Lettre (5 mars 1782) de madame la marquise de Salvart de Montrognon à M. Cornudet, avocat au Parlement, fermier de la terre de Crocq, dans laquelle elle le prie de lui envoyer de l'argent, parce qu'elle n'en peut trouver à Paris, « à cause des empruns du Roy qui absorbent tout. » — Homologation (11 octobre 1787) de la délibération du conseil de famille qui autorise mademoiselle Léonarde Marguerite d'Ussel, âgée de 19 ans, à épouser messire Raymond-Laurent-Joseph de Romanet de Beaume, chevalier, seigneur de la Combe, ancien cheveu-léger de la garde du Roi, demeurant en son château de Beaume, paroisse de Saint-Pierre-Château, malgré l'opposition de dame Catherine-Claire Salvart de

Montrognon, veuve de feu messire Marc-Antoine d'Ussel, marquis de Châteauvert, épouse en secondes noces du seigneur de Joussineaud de Tourdonnet et mère de ladite demoiselle Marguerite d'Ussel.

(Liasse.) — 62 pièces, papier

1527-1787

- E 1111 Testaments : de messire François Joussineaud (1699), chevalier, seigneur, comte de Flayat, y demeurant, paroisse du Château, lequel demande que son corps soit enterré dans l'église de Notre-Dame de la Roche ; donne 50 livres pour être employées à la réparation de ladite église, 50 livres au sieur curé pour la fondation de 8 messes, 100 livres à chacune des communautés des Récollets de Saint-Yriex, des Récollets, Cordeliers, Jacobins et Augustins de Limoges, pour la fondation d'autres messes, et institue son héritier universel Louis-Joseph de Joussinaud, son frère de père et de mère ; — de Guy d'Ussel (1747), marquis dudit lieu, seigneur baron de Châteauvert, Crocq, Saint-Martial et autres lieux : il lègue 6,000 livres à chacun de ses enfants, Jean-Valery, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; Marguerite, Léonarde-Gabrielle, François-Aimé, Marie, autre Marie et Jeanne, pareille somme à chacun de ses enfants à naître ; nomme son héritier universel Marc-Antoine, son fils aîné ; — de haute et puissante dame Marie-Marguerite de Saint-Julien de Flayat, épouse de Guy d'Ussel (1749) : fondation pieuses pour le repos de son âme ; don de 20 setiers de seigle aux pauvres de la baronnie de Châteauvert et de 6 setiers aux pauvres de la ville de Crocq, le jour de son enterrement ; legs de 5,000 livres à chacun de ses enfants ci-dessus nommés et de pareille somme à l'enfant dont elle est enceinte ; etc. ; — de Jeanne de Joussinaud de Flayat d'Ussel (1752), laquelle nomme son héritier universel, Marc-Antoine d'Ussel, son petit-fils et fils de feu Guy d'Ussel. — Contrats de mariage : de Guy d'Ussel (1732), fils de dame Jeanne de Joussineaud et de feu haut et puissant seigneur Philibert d'Ussel, avec demoiselle Marguerite-Marie de Saint-Julien, fille de très-puissant seigneur messire Antoine de Saint-Julien, chevalier, seigneur, comte de Flayat, Chicheix, Authefeuille, etc., et de dame Marguerite Blem ; — de monseigneur Léonard, marquis d'Ussel, officier au régiment du Roi, infanterie, fils de feu Marc-Antoine d'Ussel et de madame Claire-Catherine de Salvert de Montrognon, sa veuve, actuellement épouse du comte de Tourdonnet, avec demoiselle Joséphine-Marie-Honorée, souveraine de la Rochefoucauld, fille mineure de monseigneur Henry-François de la Rochefoucauld, amiral de France, et de madame Françoise de Rochechouart, son épousé.

(Liasse.) — 36 pièces, papier

1637-1790

- E 1112 VALLANET. — Vente (1632) par Léonard Périot, habitant du bourg de Chastaingt (commune de Arfeuille-Chatin), au profit de Jacques Vallanet, sieur de Rozelhes, conseiller du Roi, élu en l'élection de Combraille, habitant de la ville d'Aubusson, d'un pré, d'une terre et d'un pâtural, moyennant la somme de 300 livres. — Sentence (1689) confirmant, à la requête de M. Australia Vallanet, curé primitif de la ville d'Aubusson, et des prêtres communalistes, l'interdiction d'enterrer les morts, sans titre valable, dans la chapelle de Saint-Nicolas de la ville d'Aubusson, et condamnant Antoine Seiglière, sieur de Comberoches, à 20 livres d'amende pour y avoir fait, par violence, inhumer Jeanne de La Combe, son épouse. A la mort de cette dernière, survenue en l'absence dudit curé, Antoine

Seiglière avait fait creuser une tombe dans la chapelle de Saint-Nicolas par des personnages « à luy affidés » et qui s'étaient assuré le concours de l'un des « segretains » de l'église. Quand les prêtres communalistes, qui assistaient au convoi, refusèrent de laisser déposer dans la fosse le corps de la défunte, laquelle n'était ni patronne ni fondatrice de la chapelle, Antoine Seiglière et ses complices les renversèrent par terre, en blessèrent et égratignèrent plusieurs au visage, déchirèrent leurs surplis et foulèrent aux pieds leurs « bonnets. » Le demandeur ayant voulu bailler plainte au procureur du Roi en la châtellenie d'Aubusson, celui-ci « ne l'avoit voulu recevoir, » attendu que la plupart des magistrats de ladite ville « estoient complices. » — Estimation (1771), à la somme de 600 livres, de l'office de feu Jean-François Vallanet, en son vivant notaire à Auzance, sénéchaussée d'Auvergne.

(Liasse.) — 24 pièces, papier

1632-1788

E 1113 VALLENTIN. — Contrats de mariage : (1677) entre Gabriel Vallentin, sieur de Protin, fils de Léonard Vallentin, sieur de la Borde, et, de défunte Marie Bonneau, demeurant à Nouzerolle, et damoiselle Marianne Varillas, fille de noble Antoine Varillas, conseiller honoraire en la sénéchaussée de la Marche, et de damoiselle Catherine Tourniol ; — (9 février 1694) entre Pierre Bourdaud, notaire et procureur au bailliage de Dun, fils de feu Jean Bourdaud et de Catherine Thomas, et Silvaine Vallentin, fille de Léonard Vallentin, sieur de la Borde, et de Claude-Marie Legroingt. — Information (1728) par le lieutenant général de la sénéchaussée de la Marche sur les vie, mœurs, âge, conversation et religion de Joseph Vallentin ; trois témoins sont appelés : M^c Antoine Boyleau, prêtre communaliste de Guéret, Jean-Baptiste Coudert, procureur en la sénéchaussée de la Marche ; et Antoine Bussière, huissier audiencier. — Attestation (1728), par Jean-Baptiste Frogier de Villerembault, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée, de la Marche, que Joseph Vallentin est apte à remplir les fonctions de lieutenant en la justice de la châtellenie de Châtelus, Roche et Saint-Dizier. — Commission (1728) de l'office de lieutenant de justice et police et de gruyer dans la châtellenie de Châtelus, Roche et Saint-Dizier, délivrée par Paul-Philippe de la Rochaymon à Joseph Vallentin, notaire royal et procureur en la châtellenie de Jarnages.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier

1677-1728

E 1114 Bail pour 6 ans (1708) de la métairie de la Jarrige, au profit de Julien et Michel Aupetys, frères, par damoiselle Marie-Claude Legroingt, veuve de Léonard Vallentin, sieur de la Borde. — Acte (1716) par lequel Pierre Delafaye, huissier royal à Aubusson, comme mari et sieur des biens dotaux de Jeanne Bonnyaud, donne quittance à Martial Bonnyaud et Jehanne Bellon, père et mère de sadite femme, d'une somme de 303 livres 8 sous, faisant partie du prix de l'office de greffier maître clerc pour la moitié de la châtellenie de Guéret, vendu par ledit Bonnyaud à Olivier Favier ; d'autre part, Joseph Vallentin, sieur de la Couture, notaire royal à Blaudeix, constitué, sur la somme de 1,708 livres 8 sous, reliquat du prix de l'office dont il est détenteur, une rente de 85 livres 3 sous au profit du susdit Bonnyaud. — Inventaire des meubles et effets de Jacques Vallentin, sieur de Protin, décédé à Nouzerolles, le 14 novembre 1743, dressé par Lasnier, notaire royal, à la requête de Charles Vallentin, notaire à Jarnages, faisant tant pour lui

que pour Catherine Vallentin, sa sœur, et eu qualité de tuteur des enfants mineurs de Joseph Vallentin, son frère : menus ustensiles de cuisine ; meubles ; un fusil, deux pistolets et un gril, estimés 15 livres ; 11 draps de fin chanvre, 3 d'étoupes, 9 serviettes d'étoupes, 12 de fin chanvre, 3 chemises de grosse toile, 16 aunes de toife de fin chanvre, estimés 84 livres 6 sous ; « et à l'égard' des hardes dont ledit deffunt estoit veston et d'un mauvais manteau et d'une mauvaise redingotte, ensemble quelque paires de bas et de culottes, qui sont les seuls habits que ledit deffunt avoit, le tout s'est trouvé si mauvais que rien n'a mérité' d'être inventorié, tellement que les requerans ont donné sur le champ le tout aux « pauvres » ; dossiers de procédure ; obligations ; terrier des rentes et devoirs seigneuriaux dus audit défunt sur le village de Roche, etc.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier

1691-1743

- E 1115 VALLIGNY (DE). — Quittance, signée Bonneau, de 5 quartes de seigle de cens et rente dues par les habitants de Mazat à M. de Valligny, à cause de sa seigneurie de Malleville.

(*Pièce unique.*) — Papier

1679

- E 1116 VAUDENAY (DE). — « Mémoire servant à la généalogie de Linières » : la généalogie remonte à messire Henri Droin de Vaudenay, qui épousa Jehanne de Linières ; de ce mariage naquirent 3 filles et 1 fils. Cette famille eut des alliances avec les de Blanchefort, de Chamborant, de Brosses, du Moulier, etc. Aucune date n'indique l'époque à laquelle vivaient les personnages mentionnés.

(*Pièce, unique.*) — Papier

1406

- E 1117 VAREILLAUD. — Quittance, à M^e Jacques Chapelet, prieur de Saint-Étienne de Versillat, par Mathurin et François Vareillaud, d'une somme de 33 livres, montant de l'indemnité consentie à feu François Vareillaud, leur père et aïeul, par Anne Peyraud, veuve de Berthelémy de la Valade.

(*Pièce unique.*) — Papier

1685

- E 1118 VARILLAS. — Publication de vente (1640) des biens meubles et immeubles saisis sur Léonard Pascaud, sergent royal à la Celle, pour le paiement d'une somme de 60 livres tournois due à Antoine Varillas, procureur en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret. — Procès-verbal d'entérinement (1693) des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Marie, Baptiste et René Varillas, enfants mineurs d'Antoine Varillas. — Acceptation en dépôt (1701), par Tournyol du Rateau, de la somme de 3,000 livres, léguée par défunt Antoine Varillas, conseiller du Roi, historiographe de France, aux enfants nés et à naître d'Augustin Varillas, son frère. — Quittance (15 mai 1720) au sieur Tournyol du Rateau, par Mathurine Dissandes, veuve de M^e Augustin Varillas, avocat au Parlement, et Marie Varillas, sa fille mineure, de la somme de 2,400 livres payée en billets de la banque royale et restée due de celle de 3,000 livres dont ledit Tournyol était devenu détenteur par l'acte précédent.

(*Liasse.*) — 21 pièces, papier

1640-1720

- E 1119 VARRO (DE LA). — Certificat (15 septembre 1635) attestant que Hugues de la Varro a été enrôlé en bon équipage de guerre, d'armes et chevaux, pour faire service à Sa Majesté et qu'il a prêté serment à la manière accoutumée. — Congé (26 octobre 1635) accordé pour cause de maladie à Hugues de la Varro, écuyer, sieur de l'Estang et Maransanges, par Claude Gamache, seigneur de Jussy, baron de Goudron, capitaine d'une compagnie de cent cheveu-légers dans le régiment de cavalerie de monseigneur le duc d'Engbien. — Décharge de la taille (1641) accordée à Hugues de la Varro sur le vu des titres qui établissent la noblesse de sa famille.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
1635-1641
- E 1120 VAUCHAUSSADE (DE). — Contrat de mariage entre messire François de Vauchaussade, chevalier, seigneur du Compas, les Marses et autres lieux, officier an régiment de Béarn, infanterie, fils mineur de défunt haut et puissant seigneur de Vauchaussade, chevalier, et de défunte dame Françoise de Baudy de la Roche, dument autorisé de messire Jean François de Mourellon, archiprêtre d'Aubusson, curé de Meaux, et demoiselle Andrée-Marie-Thérèse de la Jonchère, fille mineure de Antoine Furey Moreau de la Jonchère, directeur des Aides, et de dame Marie-Jeanne Mouy.
(*Cahier.*) — *In-folio*, 4 feuillets, papier
1778
- E 1121 VAUGINOT. — Contrat de fiançailles (1672) entre Léonard Gillaud et Marguerite Cazaud. — Copie de la sentence (1745) rendue en la justice du comte de La Feuilledé, condamnant, conformément à la requête de Jean Vauginot, sieur du Train, François Cazaut, comme tenancier du village de Senoueix, à payer chaque année à la commanderie de Gentioux 4 quartes, 2 coupes de seigle et 5 quartes 3 coupes d'avoine, ancienne mesure d'Ahun. — Appel (1745) de la précédente sentence interjeté par ledit Cazaud devant la sénéchaussée de la Marche. — Réponse (1746) aux causes d'appel présentées par Jean Vauginot, sieur du Train, bourgeois. — Inventaires de production des deux parties.
(*Liasse.*) — 47 pièces, papier
1672-1746
- E 1122 VAURY (DE). — « Observations sur la créance du sieur de Vory : »... Le 16 février 1655, contrat de mariage entre Jean de Chamborant, seigneur « du Monteil, fils de feu Jean de Chamborant, d'une part, et Anne de Marsange, fille de feu Jean de Marsange et de Claude de l'Estang, par lequel ladite de l'Estang, mère, et Paul de Marsange, frère de ladite Anne, luy constituent 6,000 livres pour sa dot ; » — « le 4 juin 1694 Etienne de Chamborant meurt à Mourtrol ; » — « le 13 janvier 1696, mort d'Anne de Brète, épouse de Paul de Marsanges ; » — « le 23 avril 1698, mort de Paul de Marsanges, père de Jacques de Marsanges. ; » — etc.
(*Pièce unique.*) — Papier
XVIII^e siècle
- E 1123 VEDRYNE. — Requête au châtelain du Theil par Gabriel Vedryne ; celui-ci ayant fait saisir quelques brebis et une chèvre pour le paiement de 9 « cartons » seigle dus par Jean Dedougiera, les parents de ce dernier reprirent de vive force au

sergent les animaux saisis ; en outre, « pour éviter la punition de leur crime », ils s'adressèrent à Léonard Constanty, greffier de la châtellenie, lequel ne voulut entendre que les dépositions « de gens de peu et de mauvaise vie ; » en conséquence, ledit Gabriel Vedryne demande une enquête pour prouver son innocence. — Procès-verbal de nomination d'experts pour un partage de biens entre maître Guillaume Vedrine, sieur de la Gueraïne, demoiselle Elisabeth Vedrine, femme de Jean Lenoble, sieur du Boisquerand, et demoiselle Gilberte Vedrine, femme de M^e Louis Lejeune.

(Liasse.) — 4 pièces, papier

....-1699

E 1124 VEILLAUD. — Actes de profession dans le couvent des religieuses Ursulines de Loches : (1773) de mademoiselle Louise Veillaud, (1775) de mademoiselle Marie-Silvie Veillaud, toutes deux âgées de 18 ans et demi, nées à Dun-le-Palleteau, et filles de Léonard Veillaud, huissier royal, et de dame Marie Basennerye.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1773-1775

E 1125 VENAÏT. — Contrat d'association (1743) pour le commerce de bestiaux, passé devant les consuls d'Orléans, entre Étienne Venait, demeurant à Orléans, et Michel Chambon, demeurant à Paris, faubourg Saint-Martin. — Quittance (1743) par Etienne Venait, marchand à Orléans, à Jacques Demenais, laboureur, demeurant à la Pouge, paroisse de Bonnat, d'une somme de 232 livres.

(Liasse.) — 2 pièces, papier

1740-1743

E 1126 VENDOUX. — Vente (1620) de divers immeubles avec faculté de rachat, par Vendoux, laboureur au village de Bonneix, paroisse de Gioux, au profit de Jean Vendoux, son neveu. — Plusieurs ventes (1624-1628) par le même au même. — Vente (1632) de divers immeubles sis au village de Bonneix et dépendant en serve condition de la seigneurie d'Arfeuille, par Louise Vendoux, fille de Mathurin, et Jeanne Vendoux, au profit de Léonard Vendoux, moyennant la somme de 50 livres tournois.

(Liasse.) — 7 pièces

1620-1632

E 1127 VERGNE. — Sentence (1742) de François Dumarest, sieur de Pouzout, lieutenant des justices de Châtelus, Roche et Saint-Dizier, colloquant en sous-ordre, pour une créance de 400 livres, maître François Vergne, maître perruquier de la ville de Guéret, demandeur en opposition à la vente et adjudication des biens saisis réellement sur Silvain et Gabriel Alalinarde. — Quittance notariée (1749) d'une somme de 400 livres payée en vertu de la précédente sentence, à François Vergne par maître Jean Dissandes, receveur des consignations en la province de la Marche.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1742-1749

- E 1128 VERGNIETE. — Sentence du bailliage de Barmond, condamnant la fille de feu Michel Vergniète, conformément à l'obligation, par lui consentie, de payer la somme de 70 livres à Jehan Cheroude, prêtre, curé de la Celle-Barmontoise.
(*Liasse.*) — 2 pièces, papier
1682
- E 1129 VERNAUD. — Sentence du Parlement de Paris, autorisant François Vernaud, marchand fermier, au château de la Chisotte, à contraindre, par toutes voies dues et raisonnables, Pierre Marnergues au paiement d'une somme de 935 livres 7 sols 8 deniers.
(*Pièce unique.*) — Parchemin
1778
- E 1130 VERNET. — Sentence de la sénéchaussée criminelle de Clermont condamnant le nommé Lepeytre à la prison pour coups donnés a Antoine Vernet. — Certificat imprimé du greffe des affirmation attestant que M. Léonard Bayle, bourgeois, s'est rendu, assisté de son procureur, de Freschamps, paroisse de Saint-Mers-la-Breuille, pour rendre plainte contre le sieur Martin Lepeytre.
(*Liasse.*) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier (1 imprimée)
1789
- E 1131 VERVIALE. — Requête (1779) d'Aymont Jarassat, marchand boulanger à Aubusson, a M. le président châtelain de cette ville, le suppliant de terminer le plus tôt possible la liste des témoins qu'il se propose d'entendre pour rendre son jugement dans la cause pendante entre le requérant et Jean-Baptiste Verviale. — Sentence du châtelain d'Aubusson, condamnant Jean-Baptiste Verviale à payer à Aymont Jarassat la somme de 13 livres.
(*Liasse.*) — 10 pièces, papier
1779
- E 1132 VESCHERE. — Vente (1567) par Jehan Veschère, greffier de la châtellenie de Chambon, du pré de la Fontanelle, contenant 2 journaux, au profit de Gilbert de l'Estang, procureur à Chambon, moyennant la somme de 16 livres tournois. — Vente (1651) par Gaspard Doussard, fils de feu Toussaint Doussard et de Marie Roudaud, tailleur d'habits à Lourdoueix-Saint-Michel, au profit de Gaspard et Brangon Veschère, « le dict Gaspard, pintre, et ledict Brangon, nottayre royal, » d'une maison et jardin sis au bourg de Lourdoueix-Saint-Michel, moyennant la somme de 250 livres. — Lettres-royaux (1672) transmettant l'office de notaire royal garde-note héréditaire en la châtellenie de Drouilles, à la résidence du bourg d'Augères, de feu Guillaume Reynauld, dernier possesseur, à Antoine Veschère, gendre dudit défunt et fils du premier lit de sa veuve. — Reconnaissance notariée (1741) d'une somme de 200 livres par maître Jacques Lemoyne, sieur du Teil, procureur du Roi en la châtellenie de Drouilles, au profit de maître Antoine Vechère, docteur en théologie, prêtre, curé de Saint-Léger. — Pièces diverses (1733) relatives à un procès entre maître Victor Richard Veschère, d'une part, et Gabriel du Chateil, écuyer, seigneur de la Forest, Lourdoueix-Saint-Michel et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Brisse, infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et dame Barbe de La Cour, son épouse, d'autre part, au sujet du droit de puiser de l'eau à une fontaine.

(Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier

1567-1792

- E 1133 VEXIERE (DE). — Criées de la moitié des terres et seigneuries de Villemonteix et de Gouzouniat saisies sur Jean Desrierges, écuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service du Roi, conformément à la sentence obtenue en Parlement, par demoiselle Honorée de Vexière, pour le paiement d'une somme de 20,000 livres en principal.
(Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier
- 1669
- E 1134 VEYSSIERE. — Reconnaissance d'une somme de 4 livres 10 sous tournois par Michel Gambeau, laboureur au village de Tiercharges, paroisse de Saint-Michel-de-Vesse, au profit de Jean Veyssière, marchand.
(Pièce unique.) — Papier
- 1640
- E 1135 VICHY (DE). — Sentence de la sénéchaussée de la Marche condamnant, conformément à la requête de dame Hélène de Vichy et des sieurs de Bosredon, ses enfants, représentés par dame Françoise de Bosredon, leur donataire universelle, Anne Michon et Marien de la Vertisson, tuteur des enfants mineurs de François Michon, à payer les droits seigneuriaux de toute nature dus, depuis l'année 1727, sur les villages de l'Arfeuille, Saint-Merd-la-Breuille et autres.
(Liasse.) — 2 pièces, papier
- 1740
- E 1136 VIDAL. — Bail pour 6 ans (1707) de la terre et seigneurie de Bord, paroisse des Brandes (Allier), par Pierre Vidal, écuyer, seigneur de Bord, président trésorier de France au bureau de la Généralité de Moulins, moyennant le prix annuel de 800 livres ; au profit de Jean-Baptiste Darret, marchand, demeurant paroisse de Serré. — Contrainte par corps (1709) dudit Darret, faute d'avoir payé la somme de 800 livres au bailleur. — Reçus (1710) des sommes de 9 livres 5 sols payées chaque mois à Mouillet, concierge des prisons de Moulins, par Pierre Vidal, pour la nourriture de Jean-Baptiste Darret. — Procès-verbaux de criées (1710) des biens de Jean-Baptiste Darret.
(Liasse.) — 2 pièces ; parchemin ; 33 pièces, papier
- 1707-1713
- E 1137 VIENNE (DE). — Sentence (1609) du Parlement de Paris obtenue par Françoise de la Madelaine, veuve de Jacques de Vienne, écuyer, sieur de Commorin, contre damoiselle Jehanne de Saint-Jullien et dame de Villedieu ; ladite sentence annulant la vente de différents biens, sis en Berry, faite moyennant 200 livres par ledit Jacques de Vienne pendant sa minorité et sans autorité de justice ni de tuteur. — Deux feuillets détachés dont rien n'indique la provenance.
(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier
- 1607-1609
- E 1138 VIGNERON. — Vente (16 janvier 1608) devant Guillaume Thomas, notaire royal du village de Neufville, paroisse de Saint-Affeyre, par Etienne Tourny, marchand

à Gueret, au profit de Jean Grandprat, demeurant à Villecusson, paroisse de Sainte-Affeyre, d'une pièce de terre appelée les Petits-Hoirs, contenant 5 quartelées, moyennant la somme de douze vingts livres. — Vente (1632) de prés situés à Saint-Affeyre, par Léonard Blondet de Villecusson, au profit d'Antoine Dallier, dit Gonnier. — Sentence (1696) de Pierre Lejeune, sieur de Fressanges, prévôt châtelain de Guéret, confirmant Jean et Antoine Vigneron, laboureurs au village de la Villette, paroisse de Saint-Affeyre, dans la possession de différents immeubles provenant de la succession de Léonarde et Izabeau Boudaud, leurs mères, épouses de Pierre et François Vigneron. — Procès-verbal de partage (1697) de leurs biens communs et indivis entre Jean Vigneron, fils de feu François Vigneron et d'Isabelle Boudault, et Antoine Vigneron, fils de Pierre Vigneron et de Léonarde Boudault. — Quittance (1702) signée de Seigliere, et délivrée par lai à Jean Vigneron de Villecusson, tuteur des enfants « des Boudards » pour le paiement de divers droits. — Mémoire (1703) de Jean Vigneron, défendeur contre Jean de Seigliere, écuyer, sieur de Jouhet, vice-sénéchal de la Marche, dans lequel il expose que le demandeur ne peut pas prétendre sur les biens que lui, Jean Vigneron, a achetés avec Antoine Vigneron, son cousin, aux lots et ventes, ni simples ni doubles, mais seulement a un droit de composition qui se règle, suivant l'usage, au tiers denier du prix de vente.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier

1608-1707

- E 1139 VIGNOLES. — Brevet de capitaine (27 mars 1707) dans le régiment d'infanterie de Lestrangle octroyé à M. Vignoles, en remplacement de M. Monsabré. L'acte est signé : « Louis » et « par le Roy, Chamillart. » — Lettre (31 janvier 1714) signée « Louis ». « Sa Majesté estant informée des services du sieur Vignoles, ci-devant capitaine lieutenant de la compagnie colonnelle du régiment d'infanterie de Morton et voulant luy donner les moyens de les continuer, Sa Majesté luy ordonne de se rendre à la suite de son régiment des bombardiers pour y estre doresnavant entretenu et payé de ses appointements en qualité de capitaine réformé »

(Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1707-1714

- E 1140 VILLARD. — Engagement, par Pierre et Silvain Adenis, frères germains, laboureurs, de payer solidairement à Joseph Villard, laboureur, demeurant au bourg de Saint-Léger, la somme de 160 livres comme compensation aux dommages qu'il a éprouvés par la renonciation à la succession de François Villard, son père, moyennant une somme de 400 livres.

(Pièce unique.) — Papier

1759

- E 1141 VILLARDS (DE). — Entérinement (1679) à la sénéchaussée de la Marche des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues en la chancellerie du Palais, à Paris, le 2 juillet 1678, par dame Gabrielle de Villards, veuve de messire Gilbert de Faugère, en soit vivant écuyer, seigneur du Creux, pour la succession de feu Louis de Ruben, écuyer, sieur de Lavaulx-Promise. — Nombreux procès-verbaux de publication (1770) de la vente par décret de la terre et seigneurie du Montet, saisie sur défunt Silvain Joubert de la Bastide, à la requête de messire Claude de Villars, chevalier, seigneur de la Mauvesinière, et de dame Emée de Nuchère, Son épouse ; lesdites publications, après avoir été criées, ont été affichées à la porte des églises de

Chéniers, de Guéret, de Lourdoueix Saint-Pierre, Méasnes, à la porte du palais de Guéret, au poteau d'Ayurande (Indre), etc. — Requête (1772) au sénéchal de la Marche, présentée par lesdits Claude de Villards et Emée de Nuchère, par laquelle il réclament de messire Bertrand, marquis de Pouligny, héritier sous bénéfice d'inventaire de la succession de Silvain Joubert de la Bastide, le montant d'une créance de 2,500 livres hypothéquée sur la terre de Montet.
(*Liasse.*) — 73 pièces, papier

1679-1779

- E 1142 VILLATE. — Lettres de sauvegarde (29 décembre 1627) octroyée à Étienne Villate, du bourg du Moutier-d'Ahun, par le seigneur de Saint-Germain et de Beaupré, conseiller du Roi, maréchal de camps, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de la Haute-Marche : défense est faite à tous maîtres de camps, capitaines, lieutenants et conducteurs de gens de guerre « tant de cheval que de pied » de permettre 1 « loges, ravages ne fourages » dans la maison et autres biens dudit Villate. L'acte est signé : « Saint-Germain » et « par mondit seigneur : Raymond. » — Charges et modifications soubz lesquelles maistre François Villate et Guillaume Homedier, habitants de cette ville de Guéret, commissaire establys sur les revenuz, centz, rentes, droictz « et devoirs appartenans et dépendantz de la seigneurie d'Ajain, » entendent faire bail pour une année (1633) au plus offrant et dernier enchérisseur par-devant M. le sénéchal de la Marche : l'adjudicataire jouira, sans exception, des revenus du château d'Ajain et domaines en dépendant ; il ne devra couper au pied aucun arbre de haute futaie, etc. — Quittance imprimée (1663) de la somme de 300 livres payées à la recette de Guéret par François Villate, collecteur des tailles de la paroisse de Saint-Christophe.
(*Liasse.*) — 12 pièce, papier (1 imprimée)

1627-1732

- E 1143 VILLELUNE (DE). — Vente (1681), par Maximilien de Villelune, chevalier, seigneur de Barmontet, Châteaubrun, Vasset, Barbeyrolles et autres lieux, de la terre et seigneurie du Theil, sise partie dans le franc-aleu d'Auvergne, partie dans le franc-aleu de la Marche, au profit de noble Antoine de Beautignergues, sieur de la Vialle, résidant au bourg de Saint-Agnan (près Crocq), moyennant la somme de 20,688 livres. Ladite terre et seigneurie jouissait du droit de haute, moyenne et basse justice, se composait du château du Teil, paroisse de Saint-Agnan, de deux métairies, de bois de haute futaie, d'étangs, etc., et possédait, entre autres droits, celui de requérir les bœufs pour s'approvisionner de vin en Limousin, Auvergne ou Bourbonnais, au choix du seigneur. — Lettres de provision (1698) de la charge et office de greffier en la châtellenie du Theil accordées à Antoine Debel, de la ville de Crocq, par noble Antoine de Boutignergues, sieur de la Vialle et du Theil. — Procès-verbal (1704) de la remise devant la sénéchaussée de la Marche de ses comptes, comme tuteur de mesdemoiselles Marie et Jeanne de Mongret, par Jacques Antoine de Villelune, écuyer, seigneur de Villelune et de Bourassat. — Avis a-(1723) à Gabriel Debel, fils d'Antoine Debel, notaire royal en la ville de Crocq, conformément à la requête de Marie de Villelune de Barmonteix, dame de Châteaubrun, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de Maximilien de Villelune, de déposer en l'hôtel du lieutenant général de la Sénéchaussée de la Marche les reconnaissances, récépissés, billets et autres actes concernant la vente casuelle de la seigneurie du Theil. — Lettres royaux (1744), accordées à Charles

de Villelune, chevalier, seigneur du Breuil et de la Colombe, ancien officier au régiment de Piémont et pensionnaire du Roi, annulant la renonciation à la succession de son frère aîné, Charles de Villelune, de Royère, qu'il avait consentie au profit de son autre frère, le sieur François de Villelune, moyennant une pension de 300 livres, son temps vivant, et de la moitié de cette somme pour dame Anne Jarrieu, son épouse, si elle lui survivait.

(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier

1684-1744

- E 1144 VILLEMOUNE (DE). — Requête (1694) de damoiselle Jeanne de Villemoune, contre François de Villemoune, son frère, dans laquelle elle expose qu'elle avait des droits sur le fief et métairie de la Ribe, paroisse de Salagnac, et réclame une part des 1,000 livres déposées entre les mains du sieur de Jouhet.

(Liasse.) — 3 pièces, papier

1691-1694

- E 1145 VILLENEUVE (DE). — Bail pour 9 ans (1779) de la terre et seigneurie de la Chezotte, moyennant 7,800 livres et 24 livres de pot-de-vin, par chacun an, consenti au profit de Jacques. Gaillard, procureur, et Jean-Baptiste Prioré, marchand, tous deux demeurant en la ville d'Auzance en Combraille, par haut et puissant seigneur, messire Nicolas Pardoux de Villaines, seigneur de Fontanier, capitaine au régiment du Roi, infanterie, demeurant à La Châtre, au nom et comme fondé des procurations de haute et puissante, dame, madame Marie-Anne de Saint-Julien, épouse de haut et puissant seigneur, messire Charles de Malvin, marquis de Montazet. — Bail pour 6 ans (1786) de la terre et seigneurie de Fournoue, moyennant le prix annuel de 1,300 livres, consenti au profit d'Antoine Lemoutet, marchand fermier, demeurant à, Fougerolles, paroisse de Lupersac en Combraille, par le sieur François de Villeneuve, bourgeois, demeurant en la ville et paroisse de Sainte-Sévère, fondé des pouvoirs de messire Charles de Malvin, marquis de Montazet, baron de Sainte-Sévère, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de son ordre militaire, et de dame Marie-Anne de Saint-Julien, épouse dudit messire Charles de Malvin. — Renouvellement (1788) pour 6 années du bail de la Chezotte, au profit du même fermier et aux mêmes conditions ; l'acte est consenti par François de Villeneuve, fondé de la procuration de messire Jacques-Amable-Gilbert Rollet d'Avaux, chevalier, seigneur de Bellaux, premier président de la ville de Riom, exécuteur testamentaire de défunte dame Anne-Marie de Saint-Julien, épouse de messire Charles de Malvin.

(Liasse.) — 7 pièces, papier

1779-1788

- E 1146 VILLESTIVAUD (DE). — « Observations (Mémoire imprimé, 1775) pour servir de réponse au mémoire imprimé. Pour M^{rs} François de Villestivaud, Joseph Fayolle, et François Delage, procureurs eu la sénéchaussée et siège présidial de la Marche-à-Guéret et autres juridictions de la même ville, défendeurs et demandeurs. Contre M^{es} Dissandes, Bonnyaud, Coudert et Barret, procureurs eu la sénéchaussée et autres juridictions de la même ville ; et encore M^e Dissaudes greffier de la sénéchaussée du présidial de ladite ville, M^e Bonnyaud, aussi greffier de la Maîtrise des Eaux et Forêts et de l'officialité ; et M^{es} Coudert et Barret, notaires de la même ville, demandeurs et défendeurs : » Les requérants demandent, contre les pourvus d'offices de procureurs, greffiers et notaires an

présidial et en la sénéchaussée, l'application des ordonnances, arrêts et règlements, faits, pour tout le royaume, relativement à l'incompatibilité de ces offices ; à l'appui des abus provenant du cumul, entre autres faits, ils citent le suivant : « Un des procureurs-notaires qui sont en cause, ayant été fait dépositaire d'une somme d'argent, en sa qualité de notaire, a trouvé le secret de la consommer en frais, au moyen d'une saisie qu'il a eu l'art de faire entre ses mains. » — Sentence (1776) réglant les attributions et droits de Jean-Baptiste Belon, second huissier audiencier, et de M^e Étienne de Villestivaud, premier huissier audiencier en la sénéchaussée de la Marche : Le second huissier audiencier fera les actes tant des significations de procureur à procureur que des appositions et levées de scellés et tous autres attribués privatiment au premier et second huissier, à l'exception des appels.

(*Liasse.*) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier (*imprimée*)

1770-1776

- E 1147 VILLEVALEIX (DE). — Autorisation accordée par le conseil de famille à Antoine Bouciry, sieur de Villevaleix, tuteur des enfants mineurs de feu Antoine Tacquenot, sieur de Gleny, de vendre des biens desdits mi-meurs jusqu'à concurrence d'une somme de 200 livres pour subvenir aux frais du procès intenté contre eux par Antoine Peschant, conseiller du Roi en la Sénéchaussée de la Marche.

(*Pièce unique.*) — Papier

1689

- E 1148 VILLEVAUD. — Copie (1737) de l'acte de décès (1719) de Catherine Carrieras, extrait des registres paroissiaux de Sancoins, diocèse de Bourges. — Mémoire (1737) de Anne Carrieras, veuve de Blaise Destours attaquant l'authenticité et la validité de l'acte ci-dessus. — Sentence (22 juin 1737) de M^e Alleyrat, juge châtelain de Saint-Merd-la-Breuille, condamnant Anne Carrieras à faire trois parts des biens meubles et immeubles provenant des successions de Antoine Carrieras et d'Hélène Lepaitre, ses père et mère, et d'abandonner une desdites trois parts à Michelle Carrieras, sa sœur, épouse d'Antoine Villevaud.

(*Liasse.*) — 9 pièces, papier

1719-1737

- E 1149 VILLOTTE. — Contrat de mariage, passé devant Bèory, notaire à Ahun, entre François Villotte, fils de feu Antoine Villotte, « courdhonnier, » habitant d'Ahun, et Léonarde Symonnet, fille de feu Gilbert Symonnet et de Guillommette Taillandier.

(*Pièce unique.*) — Papier

1630

- E 1150 VINCENT. — Vente ((603) par François Vincent, fils de feu Pierre Vincent, maréchal à Guéret, au profit de Marguerite Vincent, sa cousine, fille de autre feu Pierre Vincent, d'une partie du pré dit de la Chenille, moyennant la somme de 11 livres. — Transaction (1643) entre Antoine de la Court, écuyer, seigneur de Saint-Léon et du Moulin-Saulnier, demeurant au château de la Bretau dière, paroisse de Fresselines, et Michel Vincent, laboureur : le premier renonce à une rente annuelle d'un chapon et le second consent à perdre la jouissance d'un moulin à tan et reconnaît tenir en serve condition tous ses biens situés au territoire du Moulin-

Saulnier. — Sentence (1689) autorisant les poursuites contre divers individus à la requête de Léonard Vincent. — Reconnaissance (1697) par Anne Druillettes, veuve de Barthélemy Laurans, à Marie Nigon, veuve de Philippe Vincent, en son vivant, marchand de la ville de Guéret, de la somme de treize-vingt-cinq livres tournois hypothéquée sur « quatre bœufs hurrauds, six vaches taures et deux vaisles de poil rouge, fauve et garreau. » — Contrat de mariage (1751) entre Gervais Vincent, manœuvre, et Silvaine Dubost, fille de François Dubost, cordonnier, et de Anne Lagoutte.

(*Liasse.*) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier

1603-1751

E 1151 VITTE. — Vente par Antoiennen (*sic*) Mayaud, laboureur, demeurant au village de Jourdanneix, paroisse d'Arrènes, au profit de Léonard Vitte, marchand, demeurant au village de Belleville, paroisse de Saint-Étienne de Fursac, du pré de Charailles, contenant 7 quartelées environ, moyennant la somme de 50 livres.

(*Pièce unique.*) — Papier

1770

E 1152 VOYSIN. — Renonciation (1627) au profit de Jean Bujard, par René et Jean Voysin, aux successions de M^e Bernard, François et Marie Voysin, moyennant une indemnité de 1,500 livres tournois. — Vente (1640) par noble Jehan Bujard, écuyer, sieur de Cherdemont, à Jean Voysin, sieur de La Vergne, maître apothicaire de la ville de Guéret, son cousin germain, du pré des Goues, moyennant la somme de 300 livres. — Contrat de mariage (8 novembre 1647) entre Jean Voysin, sieur de La Vergne, habitant de Guéret, fils de défunt René Voysin, bourgeois de ladite ville, et d'Antoinette Cauchon, et Jeanne Boyleau, veuve de François, fille de maître Etienne Boyleau, marchand des faubourgs de ladite ville et de défunte Peyronnin Bichonnet. — Sentence (1697) de M^e Lejeune de Fressanges, prévôt châtelain de Guéret, condamnant Etienne Voisin, huissier aux tailles, comme héritier de feu Jean Voisin, son père, à payer à maître Jean Fayolle, sieur de Villeraput, la somme de 303 livre 6 sols. — Autre sentence (1711) de M^e Lejeune de Fressanges, condamnant par défaut le même Étienne Voysin à payer la somme de 303 livres 6 sols à demoiselle Marie Fayolle, veuve de feu maître Pierre Claudin, docteur en médecine. — Quittance (1733) par demoiselle Marie Michelet, veuve de maître Claude Voisin, lieutenant de bourgeoisie de la ville de Guéret, comme tutrice de ses enfants mineurs, et par François Voisin, avocat, comme héritier de feu Claude Voisin, son père, et donataire de François-Joseph Voisin, son frère, curé de Saint-Christophe, d'une somme de 1,379 livres 7 sous, provenant du prix des biens et office de défunt Étienne Voisin vendus le 19 novembre 1733. — Certificat (1741) par Lejeune de Fressanges, prévôt châtelain, que Marie Deaux, originaire de Guéret, est décédée sans enfants de son mariage avec le sieur Reœvre, marchand de la ville de Saint-Léonard, et qu'elle n'a d'autres héritiers que Françoise Deaux, sa nièce, fille de feu Pierre Deaux, son frère aîné. — Quittance (1741) par M^e Mathieu Pateyron, huissier, comme mari et maître des biens dotaux de demoiselle Françoise Deaux, d'une somme de 96 livres 13 sous 8 deniers, pour laquelle défunte Marie Deaux, tante de ladite Françoise Deaux, se trouvait colloquée par la sentence d'ordre des biens de Étienne Voysin.

(*Liasse.*) — 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier

1627-1743

- E 1153 VOYSIN DE GARTEMPE. — Vente par noble et puissant seigneur François de Montégut, seigneur dudit lieu et de Saleugnac (Salagnat), au profit de frère Pierre Brélière, commandeur du Bost, des dîmes de la Barde et de las Boygas, moyennant la somme de six-vingts livres tournois. Ledit acte passé au château de Saleugnac, le 27 septembre 1522, devant Antoine Doudaud, notaire tabellion, bachelier en décret, en présence de noble François de la Frumaigne, écuyer, seigneur de l'Aige-Rasteau et de Jean Flover, écuyer, seigneur de la Font-Martin. — Contrat d'échange (1583) entre Balthazar du Genestz, écuyer, seigneur de Coulonges, et damoiselle Gabrielle de Chabannes, sa femme, dame du Croc, d'une part, et Antoine, écuyer, seigneur de Fontbusseau, lieutenant parti culier de la Haute-Marche, demeurant à Guéret, d'autre part : les premiers cèdent le grand dîme de la Barde et reçoivent en retour une rente de 25 livres 10 sous sur Denis Symonnet de Chanteraine, paroisse de Sallaignac. — Transaction (1670) entre messire Philippe de Jumilhat chevalier, seigneur de Montégut, Lissat et autres lieux, d'une part, et dame Jeanne Dommy, dame de Gartempe, veuve de messire Louis de Chaussecourte, chevalier, seigneur de Lespinas, d'autre part : ladite dame de Gartempe se reconnaît obligée de faire foi et hommage, pour sa seigneurie de Gartempe, audit seigneur de Montégut et de fournir, à son premier commandement, l'état des devoirs qui lui sont dus. — Dénombrement des droits et devoirs dus par dame Jeanne Dommy, dame de Gartempe, à Philippe de Jumilhat, seigneur de Montégut : dans la paroisse de Gartempe, sur le village de la Chassaigne, 4 setiers de seigle, un setier d'avoine, mesure de Montégut, 10 sols, « un droit de guet, avec celluy de mosnage, de justice, haulte, moyenne et basse ; » etc. — Lettre datée de Paris (28 avril 1742) et signée : Auzanet, à l'adresse de M. de Guartempe, subdélégué de l'Intendance de Limoges près Arnac : l'auteur rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. et de M^{me} de Saint-Germain, du premier secrétaire du clergé et de plusieurs personnes pour apaiser M. de Limoges, lequel « avoit pris avec trop de feu » un appel comme d'abus de son règlement contre les prêtres prébendés, interjeté par M. Roujou, en vertu d'un pouvoir spécial de sa compagnie.
(Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier

1522-1792